



HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE COUTANCES ET AVRANCHES

HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE COUTANCES

ET AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE

DES ACTES DES SAINTS

ET D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PAROISSES DU DIOCÈSE

PAR

M. L'ABBÉ LECANU

Chanoine de Coutances, Docteur en Théologie, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Société Académique du Cotentin,
Correspondant de l'Institut des Provinces, Auteur de l'Histoire de N. S. J. C.,
De l'Histoire de la Sainte-Vierge,
De l'Histoire de Satan et de plusieurs autres ouvrages.

« Audiens sapiens, sapientior erit. »
(PROVERB. I, 5.)

TOME I

COUTANCES

IMPRIMERIE DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS
CHEZ CHAMPION, LIBRAIRE,
13, Quai Malaquais.

ROUEN
CHEZ MÉTÉRIE, LIBRAIRE,
11, rue Jeanne-d'Arc.

1877

HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE COUTANCES ET AVRANCHES

HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE COUTANCES

ET AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE

DES ACTES DES SAINTS

ET D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PAROISSES DU DIOCÈSE

PAR

M. L'ABBÉ LECANU

Chanoine de Coutances, Docteur en Théologie, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Société Académique du Cotentin,
Correspondant de l'Institut des Provinces, Auteur de l'Histoire de N. S. J. C.,
De l'Histoire de la Sainte-Vierge,
De l'Histoire de Satan et de plusieurs autres ouvrages.

« Audiens sapiens, sapientior erit. »
(PROVERB. I, 5.)

TOME I

COUTANCES

IMPRIMERIE DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS
CHEZ CHAMPION, LIBRAIRE,
15, Quai Malaquais.

ROUEN
CHEZ MÉTÉRIE, LIBRAIRE,
11, rue Jeanne-d'Arc.

1877

Nous soumettons cet ouvrage au jugement du Pontife Romain, condamnant ce qu'il y trouverait condamnable.

Et déclarons qu'en attribuant les titres de Saints ou de Bienheureux à certains personnages, nous n'entendons pas prévenir ses décrets.

LECANU.

HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE COUTANCES & AVRANCHES

PRÉLIMINAIRES

A MONSEIGNEUR ABEL-ANASTASE GERMAIN,

ÉVÊQUE DE COUTANCES ET D'AVRANCHES.

MONSEIGNEUR,

Les Eglises de Coutances et d'Avranches, maintenant réunies, et dont la divine Providence vous a, dans sa Miséricorde, confié la charge pastorale, ont été fondées les dernières de cette province gallo-romaine qui s'appelait la Seconde-Lyonnaise. Elles ne peuvent ainsi partager avec celles de Rouen, de Bayeux, de Séez et d'Evreux l'honneur d'inscrire en tête de leur histoire les noms de fondateurs apostoliques; mais elles ont fourni une carrière non moins honorable que

leurs aînées, et donné comme celles-ci au monde chrétien des grands hommes et des saints, des thaumaturges et des martyrs.

Il nous a semblé que ce serait une œuvre tout à la fois patriotique et méritoire, de révéler leurs gloires à ceux qui les ignorent, et de les présenter dans une lumière plus pleine à ceux qui les connaissent.

Dieu lui-même veut que le souvenir de ses merveilles et des œuvres de ses saints soit transmis à la postérité : les mots Dites et Racontez (*Dicite*, *Narrate*) reviennent souvent parmi les préceptes de sa Loi. C'est là notre mission ; ce serait au besoin notre excuse.

Envisagée à ce point de vue, l'étude de l'histoire n'est plus la satisfaction d'une vaine et stérile curiosité ; mais le moyen de reconnaître l'intervention divine dans les choses de ce monde et de la manifester pour la gloire de Dieu et l'enseignement des hommes. Car, suivant la remarque d'un grand et très-sage pontife, Dieu, qui nous instruit par sa parole, nous instruit pareillement par ses œuvres : « Aliquando nos » sermonibus, aliquando vero operibus admonet. » (*S. Gregor. papa, homil.* 17).

Quelques lecteurs auraient préféré peut-être que nous eussions envisagé notre sujet autrement que par le côté religieux ; mais comment faire ? le département de la Manche ne compte pas encore un siècle d'existence ; s'il se rend digne d'avoir une histoire, l'historien qui recueillera ses annales et signalera à la postérité les faits dignes de mémoire, se trouvera à son jour, nous n'en doutons pas. En attendant ce qui sera, notre part est de dire ce qui fut.

Or le pays dont nous entreprenons de raconter le passé, a une existence propre et personnelle de quinze siècles de durée, à titre de diocèse de Coutances et de diocèse d'Avranches, mais à ce titre seulement. En dehors de là, il n'est qu'une portion de la France ou une portion de la Normandie et n'a rien en propre, ni la paix ni la guerre, ni la législation ni les événements.

Le côté religieux est d'ailleurs le grand côté, la façade, pour ainsi

dire, de l'édifice ; les autres côtés ne présentent point de plan ni d'ensemble. Nous recueillerons cependant les noms des grands personnages et des savants qui n'auront pas trouvé place dans le cours de notre narration, et nous les inscrirons sur un tableau spécial.

Quand la Seconde-Lyonnaise fut divisée en deux nouvelles provinces, de Seconde et de Quatrième-Lyonnaises, celle-ci avec Tours pour chef-lieu, au temps de Valentinien Ier ou de Gratien, les villes d'Avranches et de Coutances devinrent des préfectures, et, par suite, des évêchés, conformément aux prescriptions du concile de Nicée. Nous le dirons en son lieu. Quand les Romains disparurent de la scène du monde, il ne resta ni traces ni souvenirs de leur administration ; mais les diocèses étaient faits, et le gouvernement des Francs les accepta comme divisions territoriales et administratives.

Ce n'est pas à dire que l'introduction du christianisme dans le pays ait été retardée jusqu'à la fondation des deux évêchés ; il y avait des chrétiens antérieurement à l'avènement des évêques. Les Actes du martyre de saint Floxel indiquent une chrétienté dans la partie nord du diocèse dès la fin du IIIe siècle. Celle-ci ressortissait à Bayeux, autant qu'on en peut juger par sa situation topographique, par le ministère que saint Marcoulf, qui était de Bayeux, vint y accomplir et par le culte que l'Eglise de Bayeux rend à saint Floxel.

Lorsque saint Gaud, évêque d'Evreux, se choisit une solitude au bord de la forêt de Sciscy, vers la fin du Ve siècle, il y avait là, selon toute apparence, une chrétienté déjà vieille, car il lui fallait la sécurité et le repos, pour accomplir l'œuvre de sa sanctification personnelle par la prière et la contemplation, comme il se le proposait. Or, la sécurité, il ne l'aurait pas trouvée au milieu d'un entourage de payens, ni le repos, s'il avait construit son ermitage parmi des néophytes.

Un demi-siècle plus tard, deux religieux du diocèse de Poitiers, Pair et Scubilion, venaient là comme en pays de connaissance et par

un libre choix, dit leur historien [1], espérant y trouver des amis, qui leur procureraient le passage en une île voisine. Ils en trouvèrent, en effet, mais qui firent mieux, en les retenant parmi eux. Leur abbé ne fut pas longtemps sans les retrouver, il y avait donc des relations établies, et ainsi cette chrétienté aurait dépendu de Poitiers à son origine.

Le culte très-ancien de saint Gatien dans la cathédrale d'Avranches semble indiquer aussi des liens d'attache entre la première chrétienté de cette ville et l'Eglise de Tours.

Les missions de saint Germain d'Ecosse, conquête et filleul du grand évêque d'Auxerre, le long du littoral de la Manche, indiquent avec certitude qu'il y avait là des colonies chrétiennes d'origine britannique.

Aucuns documents ne révèlent les liens de dépendance de celle au milieu de laquelle vécut saint Ortaire à Landelles avant la conquête des Francs, ni de celle qui était établie de vieille date au bord de la Beuvrogne, quand saint Sever y arriva.

Le premier soin des nouveaux évêques et leurs premiers travaux consistèrent donc à réunir en une seule bergerie ces divers troupeaux et à les augmenter par de nouvelles conquêtes.

Les apôtres et les missionnaires en pays infidèles font des chrétiens, mais ils ne sauraient constituer des diocèses; le pouvoir n'appartient qu'au Pasteur-Suprême : celui à qui le Seigneur a dit : Paissez mes Agneaux, Paissez mes Brebis.

Le rang que tiennent entre eux, dès les temps les plus reculés, les diocèses de la province de Normandie, n'a pas de rapports avec la date de leur fondation respective : c'est celui des préfectures romaines qu'ils remplacent. L'Eglise est essentiellement conservatrice. La Notice des provinces de l'Empire du temps d'Honorius les range ainsi :

Metropolis. Civitas Rotomagorum (Rouen).
Civitas Baiocassium (Bayeux).

(1) In Constantino pago se libenter elegerunt fieri peregrinos. (S. Fortunatus, episc. Pictav.)

Civitas Abrincatum (Avranches).
Civitas Ebroicorum (Evreux).
Civitas Saiorum (Séez).
Civitas Lexobiorum (Lisieux).
Civitas Constantia (Coutances).

Coutances et Avranches ne sont pas des villes antiques; il ne faut pas chercher leur berceau dans la nuit des siècles; ni l'une ni l'autre ne sont contemporaines de la conquête de César. Coutances ne remplace pas Crociatonum, et si, comme on le croit sans preuves, Avranches occupe l'emplacement d'Ingena, il y eut interruption. Nous n'oserions entreprendre de démontrer qu'elles doivent leur origine à des communautés chrétiennes, mais si quelqu'un le soutenait, nous nous rangerions volontiers de son avis. Leur titre de chef-lieu d'un doyenné qui s'est appelé jusqu'à ces derniers temps doyenné de la Chrétienté, semble l'indiquer.

Du reste, l'honneur d'une Eglise consiste moins dans l'antiquité de sa fondation et le rang qu'elle occupe sur la liste où son nom se trouve inscrit, que dans la fidélité avec laquelle elle a suivi les saintes traditions de l'orthodoxie et le nombre des grands personnages et des saints qu'elle a donnés au monde chrétien.

« Fille de bénédiction et de grâce, la vénérable Eglise de Coutances a toujours été remarquable par la fidélité et la constance de son dévouement envers l'Eglise Romaine, » disait un grand pontife à la fin du XIIIe siècle, Boniface VIII. Cette fidélité, elle l'a conservée depuis. Le protestantisme a passé sur elle comme une longue et formidable tempête; l'arbre n'a pas été déraciné. A la fin du dernier siècle, le schisme l'a recouverte, comme la mer en un jour de fureur recouvre le rocher; les flots se sont calmés et le rocher a reparu tel qu'il était auparavant.

Peu d'Eglises ont des noms plus glorieux à inscrire dans leurs fastes que ceux des Lo, des Pair, des Aubert, des Geoffroi de Montbray, des

Hugues de Morville, des Jean d'Avranches, des Lanfranc, des Guillaume d'Oteilley, des bienheureux Achard, des Richard-Olivier de Longueil, des Jacques Davy du Perron, des Pierre-Daniel Huet.

C'est à ces grands noms,

MONSEIGNEUR,

que la divine Providence a associé votre NOM.

Vivez longtemps, pour accomplir les grandes et saintes œuvres qui le glorifieront,

Et daignez accepter l'humble hommage de ce livre,

l'Auteur,

LECANU,
Chanoine, Docteur en Théologie.

HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE COUTANCES ET AVRANCHES

CHAPITRE PREMIER

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Au temps de l'invasion romaine, cinquante-deux ans avant l'ère chrétienne, le territoire du diocèse actuel de Coutances et Avranches était occupé par deux peuples nommés les Abrincates et les Unelles. Les premiers habitaient les belles vallées de la Sée, de la Sélune et du Coisnon; les seconds, plus au nord, avaient pour limites l'Océan et la Vire. Le nom des Abrincates paraît dérivé du mot *aber*, qui veut dire une embouchure de rivière, un *havre*, par la substitution euphonique du *v* au *b*, si fréquente dans notre langue, et beaucoup plus usuelle encore dans les contrées méridionales (1). La ville capitale des Abrincates s'appelait *Ingen*, et était située près de la jonction des

(1) Il est telle ville en France où un *livraire* vend des *libres*.
« *Fœlices populi quibus bibere vivere est*, » disait un satyrique latin.

trois rivières; elles devaient y former un des havres les plus importants de la côte normande avant l'ensablement de la baie [1].

Pendant la domination romaine, *Ingen* devint *Ingena,* puis ensuite, prenant le nom des habitants du pays, elle s'appela *Avrinches* et enfin Avranches.

Les Unelles avaient pour chef-lieu la ville de *Crociato*, située de même à l'embouchure de trois grandes rivières, la Vire, l'Ouve et la Taute; en latinisant son nom, elle devint *Crociatonum*. *Ingen* subsiste; de *Crociato*, il ne reste que des ruines éparses sous les herbages de Saint-Cosme-du-Mont.

Ce n'est pas la main de César qui les fit, car elles démontrent que *Crociatonum* fut habité par des populations romaines postérieures à César. Il faut en accuser plutôt les Saxons du ve ou du vi^e siècle, d'autant plus que la ville qui s'est substituée à celle-ci, dans un voisinage très-rapproché, porte un nom tout saxon, *Kaer-Town*, la ville des marais.

Une troisième, dont il n'est pas encore fait mention au temps de l'invasion romaine, devait se former et croître dans une position centrale, plus salubre, et prendre l'importance d'un chef-lieu, savoir, *Cosedia*, maintenant Coutances.

Le territoire occupé par les Unelles et les Abrincates a changé notablement depuis lors de configuration et diminué d'étendue vers les rivages de l'Océan. Une vaste forêt régnait depuis et y compris la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'aux Vés d'Isigny, s'étendant vers les îles de la Manche dans une largeur inconnue. C'est un fait notoire, que les traditions populaires n'ont pas oublié, et que la vue des grèves révèle à chaque grande marée aux yeux des riverains. Le sol forestier, avec ses souches d'arbres encore enracinées, se retrouve à quelques mètres de profondeur dans les vés et dans la baie et à fond d'eau tout le long de la côte. Le sable des grèves recouvre des couches de lignite, qui apparaissent deçà et delà à mesure que la marée déplace les bancs.

De grands géologues ont supposé, pour expliquer ces invasions de la mer au-dessus de plages dont le niveau lui était supérieur, des ondulations de

(1) Le Coisnon passa jadis à la droite du Mont-Saint-Michel, suivant le dicton populaire :

Quand le Coisnon fit sa folie,
Si mit le Mont en Normandie.

l'écorce solide du globe, qui l'abaissent en avant, pour la relever en arrière; nous croyons que le fait présent peut s'expliquer d'une façon plus humble et plus vraie par les affouillements du flot dans des terrains marécageux, dont la surface solidifiée et soutenue au moyen des racines des arbres et des plantes qu'elle a nourries, s'effondre enfin, quand le support vient à lui manquer.

Après avoir contemplé maintes fois le spectacle des flots en fureur, se brisant contre les falaises du rivage, ou emportant de grands espaces des dunes que l'Océan lui-même avait amassées devant soi, ou faisant disparaître en une nuit dans la baie du Mont-Saint-Michel de vastes terrains qu'il avait formés et sur lesquels s'étaient établies des fermes déjà plusieurs fois séculaires, nous admettons sans peine que quelques marées tourmentées par de forts vents d'ouest aient pu miner, non mille licues, mais cinq ou six lieues de largeur de terrains d'alluvion, apportés par les vingt ou trente rivières de toute grandeur qui viennent se décharger sur cette côte.

La forêt de Sciscy, dont le souvenir est toujours vivace dans les traditions des riverains et sans cesse renouvelé à leurs yeux par le spectacle des grèves, portait ce même nom dès les siècles reculés; il se lit en une multitude d'actes du VIIe siècle et des siècles suivants. Il semble vouloir dire la forêt des rivières, de la répétition du mot *sci*, qui veut dire lui-même une eau courante [1] et qui est d'un si fréquent usage en Normandie.

Les îles de Chausey, Jersey, Guernesey, Aurigny, d'autres encore qui n'existent plus, telles que les Ecrehous et les Minquiers, n'étaient séparées que par des bras de mer formés par l'embouchure des rivières, qu'on traversait à marée basse même avec des charrettes lourdement chargées. Laissons parler un témoin oculaire :

« Les habitants de la Cornouaille (anglaise) sont de mœurs douces et hospitalières; ce qu'ils doivent à l'habitude de fréquentes relations commerciales :

(1) Exemples : la Scio, la Sienne, la Sée, la Sélune, la Saire, rivières; à Bolleville, la ferme de Valsiennes, à la jonction de deux rivières; à Saint-Remi-des-Landes, le Saut du scy, passage d'un ruisseau au bord de la lande; à Raids, l'Eau du scy, passage à gué d'une rivière; à Cérences, les moulins et le pont de Séy; etc., etc.

l'étain, dont leur pays abonde, est pour eux une source de richesses ; ils savent l'extraire et le préparer. La contrée, toute rocheuse, offre çà et là des veines d'une nature friable, qu'ils exploitent. Ils en fondent le minerai, le purifient et le mettent en gueuses. L'île de Wigt, au-devant de la côte (anglaise), sert d'entrepôt, et les marchands profitent du temps des marées, pour en enlever à basse eau de grandes quantités au moyen de charrettes. Car il y a ceci de particulier relativement aux terrains qui se trouvent entre le continent de l'Europe et la (Grande) Bretagne, que le bras de mer intermédiaire en fait de véritables îles, quand il atteint son maximum d'élévation; tandis qu'à mer basse, ce ne sont plus que des presqu'îles séparées par de larges grèves sans eau. Les marchands étant donc allés acheter cet étain, l'apportent en Gaule, et le transportent à dos de cheval jusqu'aux embouchures du Rhône; le voyage dure trente jours. » (Diodore de Sicile, livre V, ch. CCXXI.)

Du Mont-Saint-Michel, la même forêt se prolongeait vers les rochers de Césambre, par delà Saint-Malo. Les marais de Dol sont remplis d'arbres renversés et recouverts parfois d'une assez mince couche de terre, le mouvement du flux et du reflux déterre souvent de ces arbres dans les grèves.

« Une autre plaine nommée la Bruyère, située entre Dol et Château-Neuf, que la mer avait couverte et qu'elle a abandonnée, faisait également partie de la forêt de Sciscy. Les habitants des environs la fouillent depuis près de huit cents ans, et n'ont pas cessé d'en retirer des arbres bien conservés. Des coquillages de terre et de mer sont presque partout mêlés à la terre de cette bruyère [1]. » (Ogée, *Dict. de Bret.*, art. Dol.)

(1) De souz Avrinches vers Bretaigne
Qui toz temps fu terre grifaigne
Iert la forez de Koquelunde
Dont grand parole iert par le munde.
Ceu qui or est mer et areine
En icel temps iert forez pleine
De meinte riche veneison.
Mes or il noet li peisson.
Donc poet len trez ben aller
Ni estant ja creindre la mer
D'Avrinches dreit a Poellet
A la cite de Ridalet.

(Guill. de S. Pair.)

Qu'est-il donc advenu? des affaissements, qui ont mis le sol au-dessous du niveau de l'Océan; puis des remblais, qu'il a charriés lui-même, derrière lesquels il s'est reculé?

Après avoir battu son plein au pied des falaises et des basses terres actuellement cultivées, l'Océan a amassé dans les anses ces grandes quantités de sable qui forment les mielles et au-dessous desquelles on retrouve les coquilles et les galets qui y démontrent sa présence à une époque peu éloignée. Il en est résulté des barres au-devant de quelques rivières et l'ensablement de plusieurs autres à leur embouchure; ainsi se sont formés les havres clos et spacieux de Regnéville, de Surville, de Portbail, qui ne communiquent avec la pleine mer que par un étroit boghard; ainsi les longs plateaux des marais de l'Ouve et de la Taute. La chaussée romaine de Pierrepont, entre les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas, sur la voie de *Coriallum* à *Cosedia*, est à deux mètres au-dessous de la surface du marais; la chaussée actuelle a succédé à un passage en bac qui est supprimé depuis moins de cent cinquante ans. La chaussée romaine d'Etienville, entre les églises d'Etienville et des Moitiers, sur la voie d'*Alaumia* à *Legedia*, est à deux mètres de profondeur. Le solide pilotis auquel elle est superposée, prouve qu'elle ne s'est pas affaissée; ce sont donc les marais dont la surface s'est exhaussée en amont et en aval, lorsqu'il s'est fait un barrage au-devant de l'écoulement des eaux.

L'an 52 avant l'ère chrétienne, César envahit la Gaule à la tête d'une armée romaine. La Gaule se divisait en trois confédérations principales, celles des Belges, des Celtes et des Aquitains. Après avoir remporté trois grandes victoires, César crut que la Gaule était soumise, mais elle n'était que vaincue : la conquête devait lui coûter neuf années de travaux, et il n'était qu'au début.

Il s'apprêtait à retourner en Italie, lorsqu'il apprit la révolte des populations qui habitaient la Bretagne et la Normandie actuelles; la conjuration avait des ramifications jusque dans la Gaule-Belgique, on appelait de ce nom tout le pays au nord de la Seine; les Morins et les Menapiens en faisaient partie, la Grande-Bretagne elle-même devait fournir des contingents. C'était de sa part appeler l'attention d'un ennemi qui ne songeait pas à elle, et de la part

de tous, une grave imprudence, car des révoltes partielles ne sauraient renverser un vainqueur qui a été assez puissant pour se rendre maître du tout.

César chargea Labienus, son lieutenant, de contenir les Belges, il se réserva la péninsule appelée depuis armoricaine, où devait s'accomplir le principal effort de la guerre, et envoya Q. Titurius-Sabinus avec trois légions contre les Curiosolites, les Unelles et les Aulerces. Les Curiosolites habitaient la rive gauche du Couesnon et avaient pour capitale Corseult [1]; les Aulerces formaient deux peuplades distinctes, ayant pour capitales Evreux et Lisieux. Le chiffre officiel de la légion était de six mille six cent soixante-six hommes, dont six cents hommes de cavalerie et soixante-six officiers de tout grade.

Les confédérés avaient mis à leur tête un Aulerce du nom de Viridovix, d'une grande réputation de bravoure et de sagesse. Il vit bientôt arriver près de lui les contingents réguliers que chaque peuple s'était obligé de fournir, et de plus une multitude indisciplinée de volontaires de tous les pays de la Gaule, qui devait causer sa perte.

Sabinus conduisit son armée au pays des Unelles, choisit une forte position militaire, s'y retrancha et attendit. Viridovix vint se placer en face, à deux milles. Les Gaulois ne se retranchaient point; ils méprisaient toute précaution, se fiant exclusivement à leur valeur. En de telles conditions, la discipline ne pouvait manquer de triompher du nombre.

Les Gaulois escarmouchaient tous les jours, pour attirer les Romains hors de leur camp; mais ceux-ci ne bougeaient pas : Sabinus ne se souciait pas d'affronter une telle multitude, sans avoir pris son jour et son heure, surtout en l'absence de César. Le moment vint pourtant où ses soldats murmurèrent de ses lenteurs, et demandèrent à combattre. C'était ce qu'il voulait.

Il fit répandre le bruit dans le camp des Gaulois par un faux transfuge que les Romains étaient découragés, que César avait plus d'embarras au pays de Vannes qu'il n'en pourrait surmonter, et que Sabinus décamperait silencieusement la nuit suivante. Trompés par cette nouvelle, et ne voulant pas laisser échapper leur proie, les Gaulois, malgré l'avis de leur prudent général,

(1) A quatre lieues au sud-ouest de Saint-Malo, Saint-Malo n'existait pas alors.

se chargèrent de fascines, pour combler le fossé et montèrent ou plutôt coururent à l'assaut, il fallait gravir une pente d'un mille de largeur; ils arrivèrent essoufflés. Les Romains les attendaient; au signal, ils se précipitèrent comme une avalanche. Les Gaulois, surpris, n'eurent pas le temps de jeter leurs fardeaux, d'apprêter leurs armes, de se mettre en défense, les premiers rangs furent culbutés sur ceux qui les suivaiènt, le désordre devint inexprimable; à ce moment la cavalerie romaine donna, poursuivant et sabrant les fuyards dans toutes les directions : la perte était irrémédiable, l'armée gauloise avait cessé d'être.

Les courriers qui portaient à Sabinus la nouvelle de la victoire de César sur les Venètes et leurs alliés, et à César celle de la victoire de Sabinus, se croisèrent en route.

Il n'est pas question des Abrincates en cette circonstance; mais il est impossible qu'ils n'aient pas pris part à la lutte, soit avec leurs voisins de droite ou ceux de gauche : ils étaient trop faibles pour se retrancher dans leur isolement.

En quel lieu se livra cette bataille si funeste à l'indépendance de nos ancêtres? trois opinions ont été émises à cet égard : l'abbé Lefranc, vicaire général de l'évêque Ange-François de Talaru de Chalmazel, dans ses mémoires demeurés manuscrits, et l'abbé Desroches, auteur de beaucoup de mémoires imprimés et d'une *Histoire du Mont-Saint-Michel*, ont proposé Champrepus, au canton de Villedieu; il est vrai que Champrepus est à la limite du diocèse de Coutances, ce qui lui est commun avec beaucoup d'autres localités, mais nul ne saurait prouver que c'est précisément la limite du pays des Unelles. Ensuite, César n'a pas parlé de la sorte, et enfin il n'y a jamais eu là un seul indice de retranchement romain. Il est vrai encore que les latinistes du moyen âge traduisaient le nom de Champrepus en celui de *campus repulsus*, le camp de la répulsion. Mais outre que *campus* n'a jamais voulu dire un camp, il est certain qu'ils ne se proposaient pas d'écrire de l'histoire.

L'impérial auteur de la vie de César, trompé par les rapports d'un général qui avait étudié la topographie du département, sans s'occuper de son histoire, a adopté le Petit-Celland. Il est vrai qu'il y a là un camp magnifique ;

mais il ne remplit aucune des conditions : 1° rien ne prouve qu'il soit romain, et il ne l'est pas, car il n'a pas de prétoire. Le Petit-Celland est sur la route tant de fois parcourue par les armées normandes allant guerroyer en Bretagne, et les armées bretonnes envahissant la Normandie, qu'il serait surprenant que les unes ou les autres eussent négligé une si belle position militaire. 2° Il n'est point dans le territoire des Unelles ni à la limite, mais au cœur de celui des Abrincates. 3° Une multitude campée sur la rive droite de la rivière de Sée, qui coule au pied de la montagne, et coupée en deux par une autre rivière qui vient s'y jeter à angle droit, ne saurait attaquer; sur la rive gauche, elle n'aurait pas d'espace.

De Gerville avait adopté Montcâtre, à Lithaire, près la Haye-du-Puits. C'est lui qui a raison. Là le nom est romain, la largeur du fossé, le nombre et la direction des portes, tout est romain; il y a un prétoire en bel état de conservation. Là, Sabinus était au cœur [1] du pays des Unelles, à quatre lieues et en vue de leur capitale, *Crociato ;* ils étaient forcés de combattre.

Depuis lors, il se passa trois grands siècles de paix et de prospérité dans la servitude. Le pays se civilisa à la façon romaine. La Gaule devint une extension de l'Italie, avec Rome pour capitale, et la chère patrie de nos ancêtres, une portioncule de province romaine, soumise à l'autorité d'un préteur et ressortissant à Lyon comme chef-lieu nominal. Les usages, les mœurs, le langage, les habitudes, la religion, tout devint romain.

Maîtres du pays, les Romains y tracèrent des voies stratégiques qui relièrent entre eux les points les plus importants ainsi qu'avec le reste de la Gaule et l'Italie, Rome étant prise pour point de départ. Une se dirigea de l'emporium de *Coriovallum*, et par abréviation *Coriallum,* vers *Cosedia*, en se continuant par *Ingena* jusqu'à *Condate*, maintenant Rennes [2]. Une seconde partit

(1) Cesar dit *in fines Unellorum*. *Fines* ne veut pas dire les confins, mais le territoire. Si c'était au bord du territoire, il aurait dit *ad fines*.

(2) On peut suivre encore son parcours en beaucoup de points sur Besneville, et depuis la Croix-Blondel à Neuville-en-Beaumont, jusqu'à Lessay, par Bolleville et Montgardon, et depuis Lessay par Muneville-le-Bingard jusqu'à Coutances.

d'*Alaumia* et vint rejoindre celle-ci et se confondre avec elle au delà de *Cosedia*, vers la hauteur de Nicorps (1).

D'*Ingena*, maintenant Avranches, cette route allait rejoindre à *Fanum-Martis*, ou Corseul, une autre voie stratégique, partant de *Reginea*, ou Erqui, à cinq lieues et demie de Saint-Brieuc du côté du nord-est, et se dirigeant sur *Condate* par *Fines*, ou la Barre-de-Becherel. La table théodosienne indique pour la première un tracé en arc de cercle, qui contourne la baie du Mont-Saint-Michel, et était nécessité par le flot des marées, fort haut dans les rivières de la baie. On la suit encore d'Avranches à Ducey; de là, elle dut se diriger par la Croix-Avranchin et Vieux-Viel, en Bretagne (2).

La même table théodosienne trace une troisième route partant d'un point innommé du rivage, à l'orient de *Coriallum*, peut-être Barfleur ou Saint-Vaast,

(1) Celle-ci existe presque intégralement sous le nom de chemin Perré, et sert de route vicinale depuis Hémévez jusqu'à Périers, qu'elle laisse sur la gauche. Après avoir croisé la route de Périers à Lessay, on la suit encore, mais moins bien entretenue, jusqu'à Monthuchon. De là, elle dut laisser Coutances à un mille ou deux sur la droite. Devenue inutile par la création de la route de Coutances à Périers, elle a cessé d'être.

Le parcours depuis Nicorps jusqu'à *Ingena* existe presque partout, et sert de chemin vicinal depuis Saint-Louet jusqu'à la Haye-Paynel.

(2) Les actes du moyen âge traduisent constamment Vieux-Viel par *Vetus-Via*.

Cette voie est indiquée comme il suit à l'itinéraire d'Antonin :

Ab Alaunio Condate M. P. LXXVII, sic M. P. XX Cosedias. M. P. XXXII Fanum-Martis. M. P. XXVII ad Fines. M. P. XXIX Condate.

Les distances, comme on le voit, sont mal marquées, puisque le détail est plus fort que le total.

La table théodosienne donne ainsi les distances sur la même voie avec départ à *Coriallum* :

Coriallum. XXIX Cosedias. XIX Legedia. XLVIII Condate.

Cette distance de XLVIII milles entre *Legedia*, Avranches, et *Condate*, Rennes, s'explique par le long circuit que la voie est obligée de faire pour rejoindre entre *Fanum-Martis* et *Condate* celle qui part de *Reginea* et l'angle même qu'elle fait avec celle-ci.

Cette dernière est marquée de la sorte;

Reginea. XIV Fano-Martis. XXV Condate.

De Gerville, dans son mémoire sur les villes et les voies romaines du Cotentin et l'abbé Desroches, dans son histoire du Mont-Saint-Michel et ses divers mémoires, se disputent vivement la propriété de Reginea, de Fines, de Fanum-Martis, mais inutilement, puisqu'ils cherchent dans le département de la Manche ce qui est en Bretagne. Il reste à Erqui de grandes ruines de l'emporium de *Reginea;* le *Fanum* de Mars existe encore près de Corseul, et le *Fines* d'Antonin, omis sur la table théodosienne, est à la Barre de Bécherel. (V. le *Dictionnaire* d'Ogée, 2e édition, longuement et savamment annotée.)

et se dirigeant par *Crouciaconum* et *Augustodurum*, ou Bayeux, vers le centre de la Gaule (1).

Telles sont les voies romaines connues par des pièces officielles; voies militaires, tracées en ligne droite, sauf les obstacles majeurs, franchissant monts et vaux, traversant les rivières au moyen de gués produits par l'élargissement du lit et un pavé à fond d'eau, formées d'un *stratum* plus solide et plus soigneusement établi que celui de nos grands chemins, et recouvert d'un macadam solidifié par un mélange de sable, surveillées à leurs points principaux de jonction par des *exploratoria*, espèces de petits campements fortifiés, le plus souvent accompagnés d'une tour à feu ou fanal destiné aux signaux de nuit.

Nous ne parlons pas d'une multitude d'autres voies antiques, dont il se retrouve des tronçons en un grand nombre de lieux et dans toutes les directions : les unes appartiennent à l'époque romaine, les autres sont dues au gouvernement de la reine Brunehaut. Les voies romaines gardent toujours la ligne droite d'une ville à la ville voisine et sont reconnaissables aux

(1) Elle est ainsi marquée.
Alauna VII. Crouciaconum XXI. Augustodurum XXIII.....
De Gerville et Desroches tracent à qui mieux mieux des voies romaines à travers la baie du Mont-Saint-Michel; ce sont des chimères : elles n'étaient pas plus possibles avant l'invasion de la mer que depuis, le flot est trop rapide et trop haut. Nous avons eu tort de suivre de Gerville à cet égard, et de mettre avec lui *Fanum-Martis* à Saint-Pair. Il y eut un fanum, mais qui n'a pas de nom pour nous.

La carte théodosienne, dite vulgairement carte de Peutinger, du nom de celui qui la révéla au monde savant, ne donne que deux voies, dont une part de Cherbourg et se dirige sur Rennes en passant par Coutances et Avranches; l'autre, d'un point incertain de la presqu'île et se continue par Valognes, Carentan, Bayeux, Vieux, le Mans, Tours, etc. Cette carte, attribuée vulgairement à Théodose I ou II, faisait peut-être plutôt partie du *Liber Imperii* d'Auguste. Le planisphère est fort-mal tracé au point de vue géographique, mais ses indications n'en sont pas moins précieuses. Il fut trouvé à Spire l'an 1500 par Conrad Celtes, qui le légua à Peutinger, celui-ci le fit connaître au public, et l'imprimeur Balthasar Moret le donna en 1598.

Un passage des *Annales* de Colmar a fait douter un moment de la haute valeur du document; on y lit en effet : Anno mundi (sans date) ab incarnatione 1265 mappam mundi descripsi in pelles duodecim pergameni. Les caractères sont bien en effet de cette époque, mais si on vient à considérer qu'il y a des lacunes et des erreurs de mesure, que c'est le monde romain et non le monde de l'an 1265, il devient évident que l'auteur des *Annales* a copié comme il a pu un vieux document, mais avec toute la conscience que les moines apportaient à ces sortes de travaux.

poteries, aux imbrices et aux tégules qui se rencontrent par grands dépôts sur leur parcours; car les villages gallo-romains, plus encore que les nôtres, affectionnaient le bord des grands chemins, ou communiquaient entre eux par les voies les plus directes que faire se pouvait [1].

Le mille romain est de soixante au degré, soit dix-huit cent cinquante mètres; d'où trois milles égalent une de nos anciennes lieues marines de deux mille huit cents toises et de vingt au degré; ou encore, trois milles équivalent à peu près à cinq kilomètres.

En résumé; César en ses Commentaires nomme plusieurs fois les Unelles, mais sans parler de leur capitale; Ptolémée l'appelle *Crociatonum* [2]. César ne parle pas des Abrincates; Ptolémée en fait mention et nomme leur capitale *Ingena* [3]. Pline, dans sa nomenclature de la Gaule Lyonnaise, fait mention des Abrincates et des Unelles. L'itinéraire d'Antonin, probablement Antonin Caracalla, ne parle pas de *Crociatonum*, mais il nomme *Cosedias*, qu'il place sur la route d'*Alaumia* à *Condate*. La table théodosienne nomme *Cosedia* et *Legedia* sur la route de *Coriallum* à *Condate*. Or il est admis [4] par tout le

(1) De Gerville et l'abbé Desroches en ont indiqué plusieurs qui sont tout-à-fait chimériques, notamment celle du Pont-de-la-Roque passant par Bréville, Longueville, Saint-Pair et Bouillon. Nous connaissons le pays. On circula partout là, sans doute, comme maintenant, mais par des chemins faits avec le pied et non alignés. Il y eut une route de *Cosedia* à *Augustodurum*, passant par la brive de la Vire, maintenant Saint-Lo. Il y a un demi-siècle, on pouvait suivre encore son tracé dans tous les points où la route actuelle s'en écarte. Son départ de Coutances était plus oriental. Il y en eut une de *Legedia*, Avranches, à *Sagium*, passant au Pont-d'Oir, à Naftel, à Martigny, à Piédargent, à Milly, à Saint-Jean, à Barenton. Un acte de l'abbaye de Savigny du XIIe siècle marque son passage à Pabres, paroisse de Marcilly.

(2) Crociatonum Ouenelorum.

(3) Abrincatui et civitas Ingena.

(4) Moins toutefois l'abbé Desroches. Cet auteur fait du petit pays d'Avranches l'officine des peuples antiques : près des Abrincates, dont il déplace la capitale, *Ingena*, pour la mettre à Genets, qui, à son vu et su, s'appelait *Genicium*, il entasse les Ambibares, peuples de la Gaule Belgique, avec le village des Biards pour capitale, et les Venètes, qu'il transfère du pays de Vannes à Vains, ayant leur capitale, *Dariorigum*, à Dragé, plus les Ambiliates, à Hambye; et par suite de ces déplacements, la baie du Mont-Saint-Michel, où les plus faibles barques ne peuvent naviguer qu'une heure ou deux au temps des grandes marées, devient sous sa plume le théâtre de la grande bataille navale que les Romains gagnèrent sur les marines confédérées des deux Bretagnes. La ville de Gênes doit son origine à une colonie partie de Genets, et la ville de Venise, à une colonie partie de la métropole de Vains. Discute qui voudra ces balivernes.

monde que *Legedia* et *Ingena* sont la même ville, l'un de ces noms étant la mauvaise lecture de l'autre ou s'y étant substitué. D'ailleurs le chiffre des distances ne peut laisser de doutes à cet égard. La même table nomme *Alauna* et *Crouciaconum* sur la route de Barfleur ou Saint-Vaast à Bayeux et à Tours. La Notice des Gaules du temps d'Honorius donne les noms d'*Abrincatum* et *Constantiæ* en place d'*Ingena* et de *Cosedias*.

Si ces deux villes ont vu leurs noms transformés pendant la période de la domination romaine, du moins elles ont pu conserver leur emplacement primitif. Il n'en est pas de même des autres. *Coriallum*, qui était alors dans les mielles de Tourlaville, s'est reculé depuis vers l'Occident et est devenu Cherbourg. *Alaumia* s'est déplacée de toute sa largeur et a pris le nom de Valognes; *Crociatonum* a été transféré de Saint-Côme-du-Mont à Carentan. Il reste des traces d'habitations romaines à Portbail sur un grand espace, mais ce ne serait pas une raison suffisante pour en conclure l'importance de la localité, car les habitations gallo-romaines n'ayant que le rez-de-chaussée, les villages devaient prendre en étendue ce qui manquait aux maisons en hauteur. Sauf les édifices publics assez rares, les habitations, même somptueuses, n'étaient construites qu'en colombage; aussi n'en reste-t-il rien, sauf les tuiles et les faîtières dont elles étaient couvertes et quelques ustensiles de terre cuite.

Il paraît que les Unelles et les Abrincates, après leur défaite, acceptèrent franchement le joug des Romains; on ne les voit tremper dans aucune des tentatives des autres peuples de la Gaule, pour recouvrer leur autonomie. L'exemple de la redoutable vengeance exercée par César contre les Venètes, tout un peuple réduit en esclavage et vendu à l'encan, tous ses chefs mis à mort, causa peut-être parmi eux une terreur salutaire, ou peut-être aussi la défaite les affaiblit-elle d'une manière irrémédiable. Quoi qu'il en soit, le pays semble avoir joui d'une paix prospère de plusieurs siècles de durée.

Afin de briser les souvenirs d'origine, les affinités de race ou de langage, les vainqueurs divisèrent la Gaule en quatre grandes provinces, dans lesquelles les peuples les plus hétérogènes furent mis en contact sous la férule d'une même administration, et parqués sous une même dénomination; les Abrincates et les Unelles se trouvèrent faire partie de la province Lyonnaise.

Il en fut ainsi pendant plus de trois siècles. Mais Dioclétien, parvenu à l'empire en 284, divisa cette trop grande province en première et deuxième Lyonnaises; la deuxième Lyonnaise fut formée de la Normandie, du Maine, de la Touraine, de l'Anjou et de la Bretagne, avec Rouen pour capitale. Enfin, sous le règne de Valentinien, ou peut-être de Gratien, les deux Lyonnaises furent encore divisées : le Maine, l'Anjou, la Touraine et la Bretagne prirent le nom de quatrième Lyonnaise, et la seconde n'eut plus que les sept *pagi* de la Normandie actuelle, Rouen, Evreux, Lysieux, Bayeux, Coutances, Avranches et Séez.

Mais déjà une ancienne division plus rationnelle [1], à laquelle l'administration impériale ne répugnait pas, avait repris ses droits : savoir, la contrée d'entre Seine et Loire, avec le nom d'Armorique. Il n'est pas croyable que cette appellation vienne des deux mots bretons *ar mor*, près la mer, parce qu'elle est plus ancienne que l'immigration des Bretons sur le continent [2], et qu'elle n'est point spéciale à la Bretagne.

Pendant la seconde moitié du IIIe siècle, les Saxons infestèrent les rivages de l'Armorique. En 286, le général romain Carausius fut chargé par Dioclétien de les réprimer, mais, loin de seconder les vues de l'empereur, il employa les forces de terre et de mer dont il disposait à établir sa propre puissance dans la Grande-Bretagne, où il se fit proclamer lui-même empereur. La mer demeura libre de la sorte devant les pirates, et les Saxons n'en accomplirent leurs expéditions qu'avec plus d'audace et de sécurité. Les ruines romaines dont le pays de Caux, le Bessin, le Cotentin sont couverts, peuvent leur être attribuées en toute conscience et avec toutes les chances de vérité. Les

(1) « Universis civitatibus quæ oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, *Lemovices*, Veneti, Unelli... » (Cæsar in Comment.) Ibi videre est Lemovices esse verbum corruptum ab amanuensibus.

(2) « In tractu Armoricano Blabiam, Venetos, Osismios, Namnetes, Alethum, Constantiam, Rotomagum, Abrincas. » (Notit. imper.)

Ausone, adnumerat Balocassinos genti Armoricæ.

Jonas, in vita S. Columbani ait : « in Armoricanis locis, in Constantiæ urbis suburbanis, monachorum cætum collegit (Columbanus.)

Nous retrouverons prochainement des Armoricains ailleurs qu'en Bretagne. Les Bretons sont un peuple adventice en Armorique aussi bien que les Normands, quoique antérieur.

Normands ne firent ni moins ni mieux plus tard, mais quand ils apparurent dans les mêmes contrées, il n'y avait plus rien de romain, pas même des souvenirs. Ils établirent partout des îles, comme disent les historiens du temps, c'est-à-dire des centres d'habitation fortifiés et isolés les uns des autres par des déserts. Il est une multitude de noms de lieux qui appartiennent à la langue qu'ils parlaient, et qui, par conséquent, ne peuvent provenir que du séjour qu'ils y ont fait (1). Toutefois, il n'est pas certain qu'ils aient conservé les positions qu'ils avaient prises dans le Cotentin ni dans l'Avranchin; il n'en fut pas de même du Bessin. Là, ils formèrent une colonie compacte et belligérante, qui fournit un contingent considérable aux guerres d'indépendance que l'Armorique entreprit contre la puissance romaine arrivée au siècle de son agonie, et contre la monarchie française au siècle de sa fondation. Saint Grégoire de Tours parle des Saxons du Bessin comme d'un peuple belliqueux, dont les armées se mêlent à tous les soulèvements du pays, soit pour soit contre les Romains en faveur de l'indépendance; quelquefois avec les Francs, quelquefois contre eux, de même avec ou contre les Bretons. Les Saxons du Bessin se défendirent courageusement contre Chilpéric et ses lieutenants, dit Sidoine Apollinaire, et son récit est d'ailleurs confirmé par saint Grégoire de Tours; mais enfin, ils furent subjugués, leurs forteresses furent détruites et ils perdirent beaucoup de monde. C'était en 455 environ. Paul-Diacre fait honneur à Valentinien III de ce succès, parce que les Francs s'étaient alors imposés à l'empire à titre d'auxiliaires (2).

(1) Les noms en *ham*, tels que Hambye, le Ham, Ouistreham, Estreham, Hemevez, sont Saxons; ham est la racine saxonne du mot français hameau. Les noms en *ton*, tels que Barenton, *Morstonum*, Mortain, *Carentonum*, Carentan, sont Saxons : *town* veut dire une forteresse, *ham* une habitation. De même les *tot*, ou plaines élevées, tels que Pretot, Gratot, Quettetot, Yvetot; les *tour*, tels que Clitour, Cametour; les *corp*, tels que Nicorp; les noms en *fleet*, devenus *fleur*, tels que Barfleet, Homfleet, Fiquefleet, Harfleet, etc.

(2) « Valentinianus Saxones, gentem in Oceani littoribus et paludibus inviis sitam, virtute atque agilitate terribilem, periculosam Romanis finibus, eruptionem magna mole meditantem, in ipsis francorum finibus oppressit. » (Paul. Diac. in Valentin.)

« Insulæ eorum, cum multo populo interrempto, a Francis captæ sunt atque subversæ. » (Sidon. Apoll.)

« Dehinc Turonici, Pictavi, Baiocassini, Cenomannici, Andegavi, cum aliis multis, in Britanniam, ex jussu Chilperici regis abierunt, et contra Warochum, filium quondam Macliavi, ad

On voit dès ici que les Cettim, fils de Javan, et petits-fils de Japhet, venus de l'Asie en Gaule après leur séparation d'avec les Aryas de l'Inde, commençaient à se mélanger considérablement de familles étrangères, en supposant que les Romains fussent les premiers envahisseurs. C'est ainsi qu'à certaines époques, prédéterminées dans sa prescience, Dieu agite les nations et les mêle, comme le laboureur mêle son blé dans un crible, pour les renouveler; comme il veut, et l'Eglise est ici son interprète, que les diverses familles se mêlent en s'unissant par des alliances matrimoniales. C'est la loi de la vie et la loi de la rénovation. Le sang s'appauvrit et dégénère, s'il n'est ainsi renouvelé; les nations vieillissent et deviennent caduques, tout en s'appuyant sur les gloires de leur jeunesse et de leur virilité. Il semble que nous sommes à une de ces époques de rénovation. Quelques belles années d'une verte vieillesse n'empêchent pas la caducité d'arriver à son jour.

Qu'auraient fait les Celtes et les Armoricains, si les Romains si détestés n'étaient venus les transformer malgré eux; que devenaient les Romains, lorsque les nations barbares aux cent noms divers les envahirent et s'implantèrent de force au milieu d'eux?

Toutefois, ces éléments hétérogènes, Romains et Saxons, n'étaient pas déjà les seuls qui fussent venus se mêler à la population celtique de l'Armorique, les Romains eux-mêmes y avaient implanté des lètes, colonies militaires, transférées d'un pays à l'autre, pour renouveler celui-ci et le défendre au nom des Romains, devenus incapables de se défendre eux-mêmes. Mais que faisaient aux lètes les intérêts des Romains? Implantés sur le sol et mêlés à la population, dès la seconde génération, leur intérêt à eux-mêmes était de faire cause commune avec leurs voisins contre l'ennemi commun, les Romains. Les *pagi* de Coutances et de Bayeux reçurent ainsi des colonies de lètes Bataves

Vicinoniam fluvium resident. Sed ille dolose per noctem super Saxones Bajocassinos ruens, maximam exinde partem interfecit. » (Tur. hist. lib. V, 27. Sub anno 578.)

Eadem Fredegarius n° 80.

L'an 844, Charles-le-Chauve donna à Atton, l'un de ses fidèles, « res juris nostri sitas in comitatu Bajocasince, in pagello quod dicitur Otlinga Saxonica, scilicet villam nomine Heidram. »

et de lètes Suèves. La notice des dignités de l'empire ne s'exprime pas autrement [1].

Dans l'intervalle et dès auparavant, Coutances et Avranches étaient devenues des préfectures militaires, ce qui les disposait à devenir des évêchés, en conformité des canons du concile de Nicée [2].

Mais Coutances, d'où lui vient ce nom nouveau, et pourquoi cette transformation de son antique appellation *Cosedia?* Qui sait? Peut-être de la colonie de lètes, Suèves ou Bataves, qui vint occuper le *pagus;* il suffirait pour cela qu'ils y eussent été amenés par un Constance quelconque ou un Constantin, et que les habitants leur eussent donné le nom du préfet militaire qui les commandait [3]. D'anciennes notices, auxquelles on ne peut pourtant attribuer une valeur absolue, désignent les habitants du pays par le nom de *Constantini,* les Constantiniens.

Toutefois Coutances ni Avranches ne devinrent point des villes de guerre, elles n'eurent point de murailles. Le palais préfectoral de Coutances était situé au lieu dit depuis château Pisquillin, *castellum Pisquillium,* en étendant ses dépendances vers le midi; c'est là qu'on a trouvé à diverses époques les indices et les débris non équivoques d'un palais remontant jusqu'au haut empire, et c'est pour lui, certainement, que fut fait l'aqueduc des Piliers, puisque c'est son aboutissant et son niveau. Ce palais dut être fortifié, en tant qu'établissement militaire, mais ce n'est pas l'emplacement d'une forteresse

(1) Præfectus lætorum Batavorum et gentilium Suevorum Bajocas et Constantiæ Lugdunensis Secundæ.

(2) Præfectus militum Primæ-flaviæ, Constantia.
Præfectus militum Dalmatarum, Abrincatis.
(Notit. Dignit. Sub Valent. Imperio.)

(3) V. Les notices publiées par D. Bouquet, 1er vol. Ce qui est certain, c'est que Coutances ne tire pas son nom de *Constantia Castra*, comme on l'a cru vainement si longtemps, d'après un texte trop légèrement envisagé d'Ammien-Marcellin. Cet auteur dit que la Seine et la Marne réunissent leurs eaux près de la ville des Parisiens, dont elles font une île, et qu'elles coulent ensuite dans le même lit jusqu'à la mer, où elles entrent auprès des Camps de Constance, *prope Castra Constantia funduntur in mare*. Outre que Coutances n'est pas à l'embouchure de la Seine, les *camps de Constance*, il y en a deux, dont il est ici question, sont connus de tout temps et signalés de longue date à l'attention des savants : ils sont à Sandouville et à Boudeville, près de Harfleur. Adrien de Valois, le P. Sirmond et autres critiques de la même école, qui se sont donnés pour tout savoir, n'ont pas su même cela. Nous trouverons l'appellation de *Pagus Constantinensis* antérieure de beaucoup à Constance-Chlore.

de premier ordre. S'il y en eut de ce rang, elles furent à Avranches, aux lieux occupés depuis par la cathédrale et l'évêché, et à la brive de la Vire, maintenant la ville de Saint-Lo. Du moins il n'est pas douteux que les Romains n'aient eu là un établissement militaire important.

Nous ne parlons pas d'un autre établissement militaire qui paraît avoir eu pareillement une certaine importance, celui de *Grannona*, parce qu'il n'est pas démontré qu'il appartienne à notre territoire, ou au département de la Manche plutôt qu'à celui du Calvados [1].

Aux superstitions druidiques des Gaulois, vinrent s'adjoindre les superstitions du culte romain. La religion druidique paraît avoir été plus sanglante qu'immorale; la religion romaine était au contraire plus immorale que sanglante. Les Romains immolaient des animaux en l'honneur de leurs faux dieux, les Celtes immolaient des hommes par la main des druides. Il reste sur notre sol beaucoup de monuments druidiques [2], il en reste moins des superstitions romaines [3]. Toutefois elles étaient plus variées; le culte d'Esculape en faisait une partie inté-

(1) La Notice des dignités de l'Empire contient ces deux mentions : Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannonæ in littore Saxonico. Et ailleurs, Præfectus militum grannonensium, Grannono. Or, comme la première mention désigne nommément l'Armorique, et que la seconde suit immédiatement celle de la ville d'Avranches, les antiquaires en ont conclu qu'il fallait chercher aux environs. Adrien de Valois a dit Guerrande, en Bretagne. Danville, suivi par l'abbé Desroches, a dit Granville. De Gerville, que nous avons eu tort de suivre en ce point dans notre *Histoire des Evêques*, a dit Goucy, près Portbail. Le malheur est qu'il n'y a là aucun *littus Saxonicum*. Nous chercherions plus volontiers sur le *littus* de la Vire, depuis Saint-Marcouf et en amont, jusqu'où la mer étendit son remous, peut-être à Graignes ou Montmartin, près du lieu où la route de Carentan à Bayeux dut passer cette rivière, et de préférence encore de l'autre côté.

(2) Les cromlechs, ces grandes tables de pierre, branlantes, parce qu'elles sont équilibrées sur un centre qui ne présente qu'un support inégal, paraissent être des autels druidiques.

(3) Les menhirs, ou pierres aiguës, nous semblent appartenir à la religion des Romains, et être des Jupiter. Toutefois, il faut prendre garde à ne pas confondre avec elles les milliaires posés au bord des routes, pour marquer les distances. Les milliaires sont travaillés, les Jupiter ne le sont pas, ou seulement d'une manière grossière : ils sont l'image de la pierre brute que Rhée fit avaler à Saturne. Les premiers évêques firent détruire ces symboles autant qu'il leur fut possible, même les milliaires, car c'étaient des dieux termes.

grante [1], celui de Mitra en était devenu à la fin une partie considérable [2].

Si les Saxons, une fois sortis de leur pays, conservèrent quelques traditions d'un culte national, nous n'en connaissons pas de monuments.

Le respect du nom romain était déjà bien affaibli à la fin du second siècle. Pendant le troisième, il ne restait plus que le spectacle des mœurs déplorables des Romains de la décadence : des voluptés et une sensualité insatiables, l'absence totale de la foi en une morale quelconque et aux dieux de la patrie; nulle patrie de prédilection, un empire sans dynastie impériale, des formes gouvernementales sans gouvernement, nul courant politique d'idées ou d'aspirations; plus de philosophie, plus de littérature; chacun pour soi et chez soi, sans lendemain, presque sans famille, sinon des esclaves des deux sexes; le nom romain pour égide commune à tout le monde, et des armées de barbares pour le défendre. Aussi les barbares jouaient le grand rôle. S'ils avaient parlé la même langue, ils se seraient dit d'un bout de l'empire à l'autre, entendons-nous. Les populations les plus faibles ne se faisaient pas une grosse affaire de lever l'étendard de la révolte contre l'empire.

Les peuples de l'Armorique avaient secoué le joug et s'étaient rendus indépendants dès le commencement du ve siècle. Exupérance [3] les fit rentrer dans le devoir et rétablit l'autorité de l'empire en 419. La lutte avait commencé pendant la dernière moitié du siècle précédent, car Honorius avait envoyé contre eux successivement les généraux Castin et Constance, qui les avaient

(1) Les Gallo-Romains eurent beaucoup de ces Esculapes-serpents. Les premiers évêques en détruisirent un nombre considérable. Saint Aubert, évêque d'Avranches, est signalé dans l'histoire comme un destructeur de serpents.

Nous croyons que ces petits et humbles monuments que les antiquaires appellent des galeries couvertes, étaient des loges à serpents. Et ces serpents, suivant les souvenirs conservés par l'histoire, devaient être des boas.

(2) Le *fanum* que saint Pair détruisit au bord de la forêt de Sciscy, était certainement une enceinte consacrée au culte de Mitra. Beaucoup de monnaies armoricaines portent des symboles mitriaques.

(3) Restituit leges libertatemque reducit
Et servos famulis non sinit esse suis.
(Rutilius in Itinere.)

(Voir aussi Zozime, lib. VI et Procope.

domptés momentanément. De telles luttes, quand elles sont engagées, ne se terminent point par une première victoire.

Les Armoricains étaient d'autant moins disposés à poser les armes, que les diverses populations, unies par un pacte commun, et confondant leurs intérêts divers dans l'amour d'une liberté commmune, avaient formé des alliances avec les nations voisines; tous savaient que l'empire avait des affaires sur les bras de tous côtés à la fois [1]. C'est ainsi que les races diverses, unies par une solidarité commune, apprenaient à se fondre en un seul peuple. D'ailleurs le christianisme tenait alors sa place, la plus grande place au soleil, et faisait pencher la balance du côté où il trouvait ses intérêts.

Ægidius, grand maître de la milice de terre et de mer, commandait en Armorique pour les Romains; il vainquit à la tête d'une armée de Saxons auxiliaires, Frédéric, frère de Théodoric, roi des Goths, qui l'avait envahie, mais sa victoire lui coûta la vie [2].

En 435, au contraire, Aëtius, grand maître de la milice, eut à défendre la ville de Tours assiégée par une armée armoricaine : il y envoya Littorius, son lieutenant, qui fit lever le siége [3].

Après la mort du comte Littorius, arrivée en 439, les Armoricains reprirent les armes. Aëtius, occupé ailleurs, appela contre eux le féroce Eocarith, roi des Alains, qui mettait le pays à feu et à sang, lorsqu'il fut arrêté à la tête de son armée par saint Germain d'Auxerre, revenant d'Angleterre après la célèbre conférence de Vérulam, en 446. Saint Germain mourut en 448; Eocarith, qui s'était retiré à sa seule injonction, reparut et acheva son œuvre; il ne paraît

(1) Itidem totus ille tractus armoricanus aliæque Gallorum provinciæ, Britannos imitatæ, simili se modo liberarunt cunctis romanis præsidibus ejectis; et propria quadam republica arbitrio suo constituta..... (Zozim. lib. VI.)

Saint Jérome, un Romain de la vieille souche, dépeint avec son style énergique les calamités de ce temps : « Innumerabiles et ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt, quicquid inter Alpes et Pyræneum est quod Oceano et Rheno includitur, Guadi, Vandali, Sarmatæ, Alani, Gepides, Heruli, Saxones, Burgondiones, Alemanni et, o lugenda respublica, hostes Pannonii Vastarunt. »

Et ailleurs : « Aquitaniæ Novemque populorum, Lugdunensis et Narbonensis provinciæ, præter paucas urbes, populata sunt cuncta, quas et ipsas foris gladius et intus vastat pavor. »

(2) V. Idat. chronic.

(3) V. Sidon. Apollin.

pas cependant qu'il soit descendu jusque dans les provinces occidentales. Aëtius fit la paix avec les peuples de la Bretagne, en leur accordant leur autonomie, et laissa ceux de la Normandie s'arranger à leur guise. Il s'en trouva bien, car les Saxons armoricains et les Francs avec les Burgondes et les Alains lui aidèrent à vaincre Attila (1).

En 493, Clovis avait soumis les Gaules depuis le Rhin jusqu'à la Seine; en 494, il s'avança jusqu'à la Loire : ainsi l'Armorique commença à faire partie du nouveau royaume des Francs. Il ne paraît pas qu'elle y ait beaucoup répugné, sauf la presqu'île britannique, qui tint à garder son nom, plus que son autonomie, car elle était peuplée d'au moins trois races diverses, qui ne venaient pas du même pays et ne parlaient pas la même langue (2).

Dans le reste de la province, il n'y avait plus de Romains ni de Barbares, plus d'Unelles ou d'Abrincates, plus de Saxons, le nom d'Armorique ou de province Lyonnaise était oublié : il n'y avait plus que des chrétiens, heureux de voir luire le moment désiré du règne de Jésus-Christ.

(1) V. Paul. Diac.
(2) V. Chronic. de Nangis — Sigebert — Ingomar. — Chronic. reg. Britann.

CHAPITRE II

ORIGINES CHRÉTIENNES.

Le Christianisme pénétra certainement dans le pays des Unelles dès la fin du premier siècle ou au commencement du second. Il y pénétra par le Bessin.

Les féroces Saxons dont nous avons parlé, n'étaient féroces, après tout, que pour les Romains, et les Romains les trouvaient tels, parce que, amollis par la sensualité et la débauche, ils n'avaient pas le cœur de se défendre ou de défendre leurs richesses. Cette férocité relative, qui n'était qu'une bravoure supérieure, un profond dédain pour des peuples qui valaient moins qu'eux, la volonté de se faire une place au milieu de provinces riches et fécondes, n'était pas un obstacle à l'admission des vérités que le christianisme annonçait; sans compter que les missionnaires chrétiens, apôtres de l'empire universel du Christ, ne pouvaient avoir nul intérêt à plaider la cause d'un empire romain qui les persécutait et qui versait à flots le sang de leurs néophytes. Que leur faisaient à eux les Romains ou les barbares, pourvu qu'ils gagnassent des âmes à Jésus-Christ?

Dieu avait dit à Cyrus : « Vous êtes mon serviteur, quoique vous ne me connaissiez pas : allez, je vous ouvrirai les villes, je vous donnerai les clefs des serrures à secret et je vous montrerai les trésors cachés. » Cyrus alla, il vainquit et rendit la liberté au peuple élu.

Saint Denis l'Aréopagite fut placé à la tête de la mission de la Gaule par le pape saint Clément. Dès avant, saint Pierre y avait envoyé plusieurs évêques; saint Paul y en avait établi en la traversant, à l'aller et au retour. De concert avec saint Denis, quelques-uns même avant son arrivée, saint Latuin prêcha à Séez, saint Taurin à Evreux, saint Exupère à Bayeux, saint Nicaise dans le

Vexin, saint Julien au Mans, saint Gatien à Tours. Saint Denis s'était réservé la Lutèce des Parisiens, centre du gouvernement, du commerce et de l'idolâtrie. Environné de la sorte de chrétientés naissantes et relié à tous ces pays par les voies nouvelles, il était impossible que le *pagus* des Unelles ignorât longtemps le Christianisme.

Il faut en revenir aux antiques et vénérables traditions de l'Eglise romaine et des Eglises des Gaules : c'est un fait maintenant remis suffisamment en lumière. Saint Sulpice-Sévère et saint Grégoire de Tours se sont trompés, en assignant le milieu du IIIe siècle pour l'introduction du christianisme en Gaule; d'ailleurs, saint Grégoire de Tours s'est donné à lui-même plusieurs démentis sur ce point. Les Bollandistes, les Baillet, les Sirmond, les Pétau, les Tillemont, les de l'Aunoy, les Bouquet, les bénédictins de Saint-Maur dans leur Gaule chrétienne, et *tutti quanti*, porte-drapeaux de la faction janséniste dans sa croisade contre les saints, à bonne intention la plupart, et croyant obtenir le bien de la paix, n'auront rien fait, que de mauvais livres.

Les enclaves que le diocèse de Bayeux conserva jusqu'en 1802 dans la partie nord-est du diocèse de Coutances, la chrétienté nombreuse qui s'y révèle à l'occasion du martyre de saint Floxel, longtemps avant l'institution de l'évêché, suffisent pour indiquer la source d'où le christianisme s'était répandu sur le pays des Unelles. L'importance même de cette chrétienté, qui avait la direction et le gouvernement de la contrée, montre qu'elle n'y était pas un établissement nouveau. Du côté des Abrincates, les origines ne se révèlent pas dans un jour si lumineux. Le voisinage de la Bretagne était plutôt un obstacle; mais le culte rendu dès une époque reculée à saint Gatien, de Tours, et à saint Ursin, de Bourges, qui eurent des chapelles à la cathédrale, pourrait peut-être servir d'indices.

Les paroisses de Sainte-Mère-Eglise, Lieusaint, Neuville, Vierville et Chef-du-Pont, disséminées dans la presqu'île du Cotentin, faisaient partie du diocèse de Bayeux. Pourquoi? on explique cette anomalie par un échange qui aurait eu lieu entre les deux diocèses dès le temps de saint Lo, cinquième évêque de Coutances : saint Lo les aurait cédées contre la ville de Briovère, Sainte-Croix, Saint-Georges-Montcoq, Baudre et le Mesnil-Rouxelin, qui

étaient sa propriété et qu'il désirait rattacher à son diocèse. L'échange, fort irrégulier et contraire aux lois de l'Eglise, aurait été à son avantage; mais la supposition est chimérique, puisque saint Léoncien, antéprédécesseur de saint Lo, signait déjà évêque de Briovère.

Sainte-Croix, Saint-Georges, Baudre et le Mesnil-Rouxelin étaient plus probablement le périmètre de la brive fortifiée, ne faisant qu'un avec elle, et ce périmètre s'étendait jusqu'à la Barre-de-Semilly, sur la route de Bayeux. Tant que les armes romaines conservèrent la supériorité dans le *pagus* des Unelles, les Romains durent attacher une grande importance à conserver cette forteresse, qui en est la clef. Il dut en être de même sur l'autre voie, celle de Carentan, et c'est en partie ce qui nous y ferait chercher *Grannonum*, outre la raison de l'étymologie, qui semble s'y rapporter [1]. Les Saxons étant maîtres du Bessin, il devenait indispensable de prendre des précautions contre eux, en vue de la préservation du Cotentin.

Et telle est aussi l'étymologie de Briovère : la brive de la Vire [2].

Les plus anciens monuments de l'Eglise de Bayeux s'accordent à présenter saint Exupère comme un disciple du pape saint Clément, et il n'y a aucune raison, pas même l'apparence d'une raison pour les contredire [3]. Les grands

(1) *Green* en langue saxonne veut dire un pays d'herbages; *groen* en allemand. *Groenland*, la terre herbeuse; elle l'était encore au xe siècle, avant l'envahissement des glaces.

Si *Grannonum* est de notre rivage, il doit se trouver non loin du *Port* de Montmartin, car c'est là que la voie franchit la Vire, au moyen d'un bac; ce qui n'exclut pas un passage à gué plus en amont.

(2) *Briovera* ne veut pas dire le pont de Vire. Les Romains ne faisaient point de ponts; c'est à peine si on peut citer en ce genre trois ou quatre monuments, tels que le pont du Danube, qui avait 795 toises de long, élevé par Trajan; le pont du Gard, à Nîmes, élevé par Antonin; le pont Saint-Ange, élevé à Rome par le même empereur en place du pont Sublicius, qui avait été de bois jusque-là. Et il n'y a nul rapport entre les ponts et les pontifes; Varron s'est trompé dans son étymologie, *pontifex a ponte faciendo* : Numa, le second roi de Rome, institua les pontifes, et le pont Sublicius ne fut établi sur le Tibre que par Ancus-Martius, le quatrième; le premier pont qui fut fait à Saint-Lo, est dû à l'évêque Geoffroi de Montbray. Le bréviaire a besoin d'être corrigé en ce point. Le mot brive vient du latin *brevia*, un passage à gué. Il est d'un fréquent usage, exemples : *Brivadurum*, Briare; *Brivates*, Brest; *Brivas*, Brioude; *Briva*, Brive-la-Gaillarde; *Briva-Isaræ*, Pontoise, etc. Le nom de Pont-Isaræ est plus moderne.

(3) Antique légende de saint Regnobert, restituée des Bollandistes : « Ego Lupus, Bajocensis Ecclesiæ tertius à sancto Exuperio, secundus a beato Regnoberto episcopo, onus adeptus pastorale, quæ de actibus seu vita ejusdem Regnoberti vidi et audivi, explanare ex parte aliqua non neglexi. Fuit igitur Regnobertus ex regali progenie ortus, licet pagana, in provincia Bajo-

critiques du XVIIIe siècle, les Bollandistes en tête et les rédacteurs de la Gaule chrétienne, ont essayé de le rapprocher jusqu'au milieu du IIIe par déférence, sans autre règle que celle d'un système préconçu et arbitraire, auquel tout devait s'accommoder; véritable lit de Procuste, servant de mesure pour couper tout ce qui dépasse.

Saint Exupère mourut, au centre de sa mission, dans un âge très-avancé. S'il porta ses pas au delà des limites du diocèse que le pape lui avait confié et là où il y avait des âmes à gagner à Jésus-Christ, il eut cela de commun avec tous les missionnaires des temps anciens et des temps modernes; si le zèle expansif de ses disciples rayonna jusqu'au delà du pays des Bajocasses; et si des liaisons de famille donnèrent à quelques-uns l'occasion de passer la Vire, on peut le supposer et concevoir sans effort ce qui dut advenir. L'Esprit du Seigneur souffle où il veut. Or, il existe un monument des premières années du IVe siècle qui le prouve surabondamment, c'est la passion de saint Floxel.

Les grands critiques du XVIIIe siècle n'ont pas pris le temps d'examiner le document assez à loisir, et d'ailleurs leur système était de rejeter tout ce qui leur paraissait insuffisant, sans avoir l'air de soupçonner que l'insuffisance pouvait être de leur côté.

Saint Floxel souffrit sa glorieuse passion en l'an 303 : voici les synchronismes qui le démontrent.

censi, ab urbe milliario tertio, in villa cui vocabulum est Nogrundus. Hic a sancto Exuperio, qui Bajocensis ecclesiæ primus ministravit officium sacerdotale, qui et ipse ex discipulis beati Clementis erat, et benedictionem sub manibus sanctorum Dyonisii, Saturnini atque Marcialis acceperat, baptisatus est..... »

Antique légende de saint Exupère.

« Cum sub magna tyrannidis persecutione et incredulitate perfidiæ Gallia torqueretur, beatus Clemens papa transmisit discipulos suos per hujus orbis latitudinem, qui Salvatoris nostri miracula prædicarent, de quorum numero fuit beatus Exuperius, fidelis quidem collega ac fidei sacræ devotionis Christi athleta. Adeo enim studiosus erat in Dei servicio ut ejus membra juvenilia tam labore quam jejunio efficerentur marcida..... Cum autem esset provectæ ætatis, sacrique dogmatis profunditate refertus, elegit eum Dominus ut ordinatione trium sanctorum Dionysii, Saturnini et Marcialis ad pontificale culmen sublimaretur Ecclesiæ Bajocensis..... Venerandus confessor Domini Exuperius, jam imminente decrepita ætate die noctuque in lege Domini assiduus persistebat..... (V. l'abbé Do, *Recherches historiques sur S. Regnobert*. br. in-8°. Caen. Legost, 1861.)

C'était sous l'empire d'Antonin (Dioclétien) et de Maximien, à la poursuite du président Valérien, juif de nation et d'autant plus acharné contre les chrétiens, peu après le martyre du saint évêque Georges, persécuté et mis à mort par le procurateur Dacien.

Or, le procurateur Dacien, vicaire de la province d'Espagne en 302 et 303, se fit redouter par sa cruauté envers les chrétiens tant en Aquitaine qu'en Espagne, et c'est lui qui présida au supplice de saint Georges, évêque de Vienne, en 302.

Le nom du président Valérien n'est pas moins connu dans l'histoire de la persécution de Dioclétien.

Dioclétien et Constance Chlore sont les seuls empereurs qui aient eu un Maximien pour collègue. Constance Chlore laissa beaucoup trop faire, et surtout terminer par les supplices les poursuites déjà commencées; mais il empêcha par influence, autant qu'il put, la persécution et n'y participa jamais personnellement.

Dioclétien, qui se plaisait beaucoup mieux à Nicomédie qu'en Italie, traversa cependant les Gaules au printemps de l'an 202, pour aller célébrer les Vulcanales dans la ville de Rome en compagnie de son collègue. La fête eut lieu le 15 août de la même année. Il revint en Gaule à l'automne, puis retourna à Nicomédie.

Ces faits et ces dates concourent d'une manière merveilleuse pour déterminer l'époque du martyre de saint Floxel.

Mais comment le nom d'Antonin se trouve-t-il ici attribué à Dioclétien? qui sait? toute supposition est permise, mais la plus conforme à la vérité, n'est peut-être pas celle qui se présenterait la première. L'empereur Septime-Sévère décréta en l'an 199 que ses successeurs joindraient au titre d'Auguste celui d'Antonin, il en honora son fils, l'abominable Bassien Caracalla [1], et deux ans plus tard Géta, son second fils. Est-ce une allusion à ce décret et une

(1) Voy. pour les Actes de S. Floxel m. s. Bibliothèque nationale, fonds S. Martin. Pour le décret de S. Sévère, Spartian. Sub eodem. — Lamprid. Sub eod. — Baronius sub anno 199.

antiphrase du clerc qui colligea les actes du martyre de saint Floxel environ cent ans après? peut-être [1]!

L'empereur Antonin, disent nos Actes, voulant soutenir le culte des dieux, que le christianisme faisait déchoir, choisit trente-trois jeunes gens des plus grandes familles, pour en faire les promoteurs de l'idolâtrie; Floxel fut du nombre. Mais loin de se prêter à un rôle pareil, Floxel s'empressa de rassembler les habitants du pays, gens d'église, peuple et magistrats, et leur dit : chers frères en Jésus-Christ, soyons fermes dans la foi, l'ennemi nous menace, la persécution est proche, point de défaillance parmi nous.

Lorsqu'il fut réuni à ses compagnons, il leur prêcha la foi de Jésus-Christ; mais l'un d'eux, nommé Camarinus, le dénonça. Le préfet, nommé Valérien, le fit arrêter et le soumit à un interrogatoire, après lequel, le trouvant inébranlable, il le fit étendre sur le chevalet et livrer à la torture. Mais le supplice n'affaiblit pas plus sa constance, que « les ordres des empereurs, » la séduction et les menaces, les promesses et la perspective des honneurs et des richesses, n'avaient fait hésiter sa résolution.

Quand il eut été ramené dans sa prison, Valérien fut informé que Floxel n'était pas seulement le plus élevé en dignité de tout le pays, mais quasi « le seigneur et le maître de la province. » Il hésita lui-même. Cependant « l'ordre des empereurs » était pressant. Il essaya donc une seconde fois de le séduire par des exhortations, des supplications et des promesses; il fit briller de nouveau à ses yeux l'appât du rang et des honneurs; puis la terreur des supplices qui l'attendaient. « Si vous voulez les éviter, ajoutait-il, n'allez donc plus dans les églises des chrétiens, adorer ce supplicié que *nos Juifs* ont cloué sur une croix. » Floxel répondait à tout cela en prêchant Jésus-Christ et en pressant son juge de se convertir.

(1) Les Actes de saint Floxel sont rédigés en fort bon style, quoique déjà de la décadence. On y reconnaît l'emploi de pièces rédigées sur l'heure et de narrations faites de mémoire. Le nom d'Antonin fait une tache; mais la substitution du nom des empereurs l'un pour l'autre est fréquente dans les plus anciens actes; probablement parce que les notaires qui recueillirent les premières *notes*, écrivirent tout en abréviation, ou se contentèrent de dire l'empereur, sans y mettre le nom propre; d'où il arriva que les premiers collecteurs ne s'y reconnurent pas toujours.

Il semble résulter des Actes eux-mêmes que Floxel subit ces premières épreuves dans l'Armorique, non loin de la contrée où il avait vu le jour. Ce n'est peut-être pas en vain que la ville de Bayeux, qui était alors une préfecture, le réclame comme son martyr, non-seulement en qualité de son fils par la foi, mais principalement par le supplice.

Quoi qu'il en soit, ce qui va suivre paraît s'être accompli ailleurs; peut-être le juge aura-t-il voulu soustraire le jeune [1] athlète à toute influence de pays et de parti. Floxel fut enfermé plus étroitement, de nouveau interrogé, sollicité, menacé, éprouvé par le froid, la faim, la soif, mis à la torture. Le préfet n'osant peut-être prononcer la condamnation d'un si grand personnage, et voulant cependant en finir, fit introduire clandestinement un lion dans les basses-fosses de la prison, espérant que le prisonnier serait dévoré. Il n'en fut rien : Floxel fit une prière à Dieu, pour demander des combats plus éclatants, en vue de l'affermissement des fidèles et de la conversion des idolâtres, et le lion expira à ses pieds.

La prison fut illuminée au dedans et au dehors d'une splendeur divine, embaumée d'un parfum céleste. Le peuple accourut en foule, pour jouir de ces merveilles. Parmi la foule, il se trouvait un père de famille qui avait amené un fils âgé de douze ans, aveugle, sourd et muet, et qui, tout payen qu'il était, réclamait à grands cris sa guérison, en parlant du dehors au jeune martyr à travers les barreaux. Floxel fit produire au père un acte de la foi chrétienne et l'enfant fut guéri.

Le préfet, informé des événements, les attribua à la magie. Il fit de nouvelles tentatives auprès du martyr, mais également infructueuses. Enfin, de colère et de guerre lasse, il commanda de préparer un bûcher pour le lendemain à la porte de la ville, et d'y jeter le prétendu magicien. A l'heure dite, Floxel fut amené, suivi d'une foule immense de curieux, et lorsque le brasier fut dans toute son ardeur, le martyr y fut précipité, mais une pluie torrentielle et subite

(1) Les Actes donnent partout à Floxel la qualification de *puer*, mais ce mot est très-élastique dans la langue latine : il signifie souvent un jeune homme. Les ossements conservés à Beaune sont en effet ceux d'un jeune homme d'environ 18 ans, ainsi qu'il a été constaté par le témoignage des médecins lors des dernières visites.

éteignit le feu. Floxel avait levé les yeux et les mains vers le ciel, et demandé de ne pas voir finir encore ses épreuves, à cause du salut du peuple.

Valérien se fit amener de nouveau le captif chargé de chaînes, lui reprocha avec imprécation les artifices magiques au moyen desquels il prolongeait la lutte, et ajouta, « vous avez fait pleuvoir hier, parce que c'était le dix-huitième jour de la lune. Vous faites comme l'évêque Georges, qui a été plus fort que le magicien Athanase ; mais vous succomberez comme lui. » Floxel répondit : « Ce n'est pas à la magie qu'il faut attribuer la pluie dont vous avez été témoin, ni au dix-huitième jour de la lune, mais à la prière que j'ai adressée à Dieu de ne pas terminer encore mon supplice, en vue de votre conversion et de celle de vos pareils ; afin qu'en assistant à des miracles, vous puissiez comprendre la toute-puissance du seul et unique Dieu, vivant en trois personnes, et reconnaître l'inanité des dieux de pierre et de bois, qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas, et des jambes dont ils ne sauraient se servir pour marcher. »

Saint Georges, évêque de Vienne, en Dauphiné, avait reçu la couronne du martyre, après les épreuves les plus terribles et les plus prolongées, dans la redoutable persécution de Dacien, vicaire de la province d'Espagne. C'est ainsi que les grandes luttes des héros de la foi retentissaient au loin. Les persécuteurs les prolongeaient à dessein à l'égard des grands personnages, afin de vaincre ce qu'ils appelaient leur obstination, pour le scandale des fidèles ; quant à ceux-ci, ils les immolaient comme des troupeaux. C'est ainsi que Floxel comprenait la mission qui lui incombait, à cause de l'élévation de son rang selon le monde.

Il avait dit à Dieu en marchant au bûcher : « Réservez-moi, Seigneur, pour un autre genre de supplice, afin qu'en voyant mon chétif corps sortir sain et sauf du milieu des flammes, ceux qui en auront été les témoins, soient affermis dans la foi, et aillent appeler à la lumière de votre Evangile la population cotentinaise tout entière. — Accordez-moi encore une autre faveur : c'est que mon corps, après que l'âme l'aura quitté, soit reporté au Cotentin, en mon pays. » Une voix céleste lui avait répondu : « Ne crains rien, Floxel, je suis avec toi, sois courageux. »

Quand les bourreaux le retirèrent sain et sauf du milieu du bûcher si subitement éteint, ils furent ravis d'admiration, et se souvinrent qu'il avait dit en effet au juge que les flammes ne pourraient rien contre lui. Ils le ramenèrent en prison.

Valérien le manda de nouveau à son tribunal, et ordonna qu'on lui enfonçât des clous dans la langue et dans les mains. « Nous verrons bien, dit-il, s'il parlera encore contre nous et contre nos empereurs. En attendant, il fit choix d'un magicien, pour faire la cruelle opération, afin de vaincre les charmes par des charmes plus forts.

Le magicien lui enfonça donc des clous dans la langue et dans les mains, sur la place publique, en présence d'une grande foule de peuple.

Le jeune martyr, saisi d'un saint enthousiasme, se mit à louer Dieu avec autant de force et d'aisance que si sa langue n'eût été retenue par aucun obstacle; il prêcha aux spectateurs la foi en Jésus-Christ, pour le salut de leurs âmes. Puis apercevant dans la foule quelqu'un qu'il pouvait appeler par son nom, il l'appela et lui dicta ses entretiens et ses contestations avec le préfet. Le scribe les écrivit sur une feuille de parchemin, en se servant du sang qui coulait des plaies du martyr [1].

« Vous me trahissez, dit Valérien à son enchanteur, je vous ai ordonné de lui enfoncer des clous dans la langue, et voilà qu'il prêche devant le peuple ! » « Je n'y comprends rien, répondit celui-ci; qu'on me donne un bœuf et vous allez voir. » En effet, le bœuf se roula bientôt dans les convulsions de la douleur et expira.

Valérien fit revenir le jeune martyr à son tribunal, afin de le juger avec solennité. Là il essaya de nouveau les promesses, la persuasion et l'intimidation. Floxel en profita pour exprimer une dernière fois sa foi et exhorter les assistants à se convertir. Il annonça avec précision et fermeté la fin prochaine de la persécution et le triomphe définitif de l'Evangile.

(1) Il n'est donc pas surprenant que nous ayons d'aussi minutieux détails, que le nom de l'empereur, suppléé après coup, ne soit pas le véritable, et qu'il se trouve plus tard des barbarismes sur les noms propres des lieux, de la part d'un rédacteur qui ne connaissait pas le pays et qui a complété de mémoire le premier récit.

Valérien, heureux peut-être de se défaire d'un prisonnier si embarrassant, déféra la cause au tribunal de l'empereur. Antonin (Dioclétien), non moins désireux de connaître un pareil athlète, accepta le renvoi et fit appeler le captif [1].

Floxel, sachant que cette lutte serait pour lui la dernière, demanda en route plusieurs grâces à Dieu : 1° que son corps ne demeurât pas longtemps au lieu où il allait mourir ; 2° que ceux qui invoqueraient avec justice son nom dans la tribulation, fussent exaucés; 3° que ceux qui allaient être témoins de son martyre, se convertissent. Une voix céleste répondit à chacune de ces demandes qu'elle était accordée.

L'auteur des Actes nous laisse ignorer ce qui se passa au tribunal de l'empereur. Il nous dit seulement qu'Antonin fit dépouiller Floxel de ses vêtements, le revêtit d'une tunique de lin, distinction qui ne s'accordait qu'aux éphèbes des plus nobles familles, et le fit conduire sur la place publique, où il reçut la couronne du martyre le XV des calendes d'octobre. Il ajoute qu'un grand nombre des spectateurs, parmi lesquels des satellites de l'empereur, des compagnons de Floxel et de ses proches, se convertirent et reçurent le baptême. La légende des anciens bréviaires d'Autun dit sept mille [2].

L'auteur continue de la sorte : « Les chrétiens donnèrent au corps du saint martyr une sépulture secrète, mais honorable. Il y reposait depuis plus de quatre mois déjà, lorsque des nautoniers chrétiens de la province du bienheureux Floxel, avertis en songe, allèrent le dérober. Ils l'enveloppèrent dans un précieux linceul, le placèrent dans une barque, allumèrent des cierges alentour, gagnèrent la pleine mer, larguèrent la voile, et atteignirent le troisième jour la côte du *pagus* connu sous le nom de Cotentin. Le lendemain, qui était le III des calendes de mars, le saint corps, qui répandait autour de lui la suave odeur des plus précieux parfums, reçut, en présence de tous les

(1) La légende du bréviaire de Beaune de 1517 dit que Floxel fut mené à Rome; mais c'est une erreur, car son corps n'aurait pu être rapporté de Rome au Cotentin en trois jours de navigation.

Tout ceci a dû se passer en Gaule, la présence des compagnons et des amis de Floxel l'indique; et rien ne convient à Antonin, mais bien à Dioclétien.

(2) In festo translationis, 9 novembr. lect. IX.)

évêques de sa province, une sépulture solennelle, au petit lieu nommé *Christonna*, dépendant d'un village nommé en langue du pays *Duorix-Duoronna*. Et depuis lors, il n'a cessé d'opérer une multitude de miracles de toutes sortes en faveur de ceux qui l'invoquent (1).

Les Actes n'indiquent pas quel fut le genre de mort et ne désignent pas davantage le lieu du martyre. Toutefois on peut affirmer que ce ne fut pas la ville de Bayeux, puisqu'il fallut trois jours de navigation par la pleine mer, pour rapporter les saintes reliques au Cotentin (2).

Les traditions qui se rattachent à saint Ortaire, sa légende, ses plus vieilles images, tout enfin nous montre encore de ce côté le Christianisme établi et florissant dans une autre partie du diocèse de Coutances, et même dans plu-

(1) « Commoniti in somnis nautores christiani de provincia beati Floscelli euntes furati sunt corpusculum ejus. Quod optimo syndone vestitum navi immittentes et extenso velo per magnum pelagus navigantes cum cereis insigniter ardentibus tertia die venerunt ad provinciam pagi qui vocatur Constantinus. In crastino vero congregatis omnibus provinciæ ipsius episcopis die tertio calendarum mensis martii inter psalmorum melodiam et omnium psallentium gaudia sepelierunt membra ejus veluti ingenti odore aromatum flagrantia in monumento locelli vocabulo Christonna in villa quæ ab hominibus illius provinciæ et pagi nominatur Duorix-Duoronna. » (Ex Act. S. Floscelli.)

Christonna nous semble être un barbarisme, et nous croyons qu'il faut lire *christiania*, une chrétienté. *Duorix-Duoronna* nous semble tout aussi barbare, mais le lieu a perdu son ancien nom en prenant celui de saint Floxel.

(2) Pierre des Noëls (*de Natalibus*), évêque de Jesolo, vers 1360, ayant entrepris de recueillir les vies des saints avec plus d'exactitude que n'avait fait Jacques de Voragine dans sa *Légende dorée*, trouva dans le bréviaire de l'église collégiale de N.-D. de Beaune plusieurs offices en l'honneur de S. Floxel avec des légendes tirées des Actes que nous venons de rapporter; or, sachant que les saintes reliques reposaient en ce lieu et que Beaune faisait partie du diocèse d'Autun, il écrivit *martyr Augustodunensis*. « Flocellus martyr, puer decennis, passus est apud urbem Augustodunensem. » On n'avait jamais eu de telles prétentions à Autun, saint Floxel n'avait pas même de culte dans le diocèse; mais Pierre des Noëls étant devenu une autorité, on lui en décerna un dans le bréviaire de 1728. Sur ce, l'Eglise de Bayeux éleva des prétentions rivales, sous prétexte qu'il fallait lire dans les Actes, qui n'en disent rien, *Augustodurum*, Bayeux, et non *Augustodunum*, Autun, et à l'appui, elle montrait un quartier de l'ancienne ville qui portait le nom de saint Floxel et une antique église du même vocable. On ne se demandait pas comment il avait fallu trois jours de navigation à la voile par la pleine mer pour aller de Bayeux à St-Floxel, ni comment un évêque de Bayeux était allé le troisième jour avec les autres évêques de la province donner la sépulture à des reliques qui lui auraient été dérobées l'avant-veille. Les Actes, qui contiennent ces choses, faisaient défaut.

Le Mans aurait pu élever des prétentions contradictoires, car il a aussi une chapelle Saint-Floxel, très-ancienne, puisqu'elle fut donnée vers 1090 par le vicomte Habert à un abbé de Saint-Vincent. (Voy. Martenne, Collect. max. tom. I, p. 531.)

sieurs autres diocèses, avant les temps historiques de nos évêques. Les plus anciennes images de saint Ortaire ont un type doublement significatif : 1° le style grec avec le *pedum* à double crosse [1]. Saint Denis l'Aréopagite introduisit en Gaule les rites de l'Eglise d'Orient. Il en reste des traces très-nombreuses dans nos anciens monuments et même dans nos usages modernes, nonobstant la grande réformation ordonnée par Charlemagne, qui imposa par tout l'empire la liturgie romaine, et malgré la longueur des siècles et les changements qu'elle a amenés. 2° La tournure du missionnaire, qui marche avec empressement à la conquête des âmes et qui prie en marchant.

Il n'est question dans la légende ni de Francs ni d'incursions de barbares, ni de persécutions religieuses, et d'évêques pas davantage. Tout est liberté, les monastères existent, sont florissants; l'arianisme n'est pas né ou n'a pas pénétré en Gaule, il n'y est fait aucune allusion; mais quelques points sont à remarquer : Il y a beaucoup d'infidèles à convertir, des pauvres honteux à assister avec largesse et pas mal de captifs à racheter. Ceci convient à merveille au temps de Constance Chlore et de Constantin au plus tard. Il existait des monastères longtemps avant cette époque, puisque saint Denis l'Aréopagite en avait fondé, mais les temps n'étaient pas aussi calmes. Et quant aux captifs, les Saxons n'en faisaient pas, ni les Alains qui vinrent à la fin du IVe siècle, ni les Vandales en 407, ils dispersaient ou massacraient les populations, pillaient ce qui leur convenait et incendiaient ce qu'ils ne pouvaient enlever. S'il y avait eu quelque part des moyens de rachat, ils auraient commencé par s'en emparer. Les Francs ne firent pas de captifs, mais des serfs de la glèbe, qui n'étaient pas rachetables. Les armées de Clovis ne pénétrèrent pas jusque dans nos pays. L'Armorique ne se fit pas vaincre, elle subit et accepta le changement de gouvernement. C'est donc bien encore l'époque romaine. Epoque où il y a tant de gens élevés par le rang, appauvris par la fainéantise et le luxe, des esclaves qui désirent acheter leur liberté de maîtres qui ne demandent pas mieux que de la vendre et des familles endettées ayant affaire à des usuriers impitoyables, qui ont prêté

(1) Cum potentia, seu bicipiti pedo.

à cinquante pour cent et ne laissent d'autre alternative à leurs créanciers que celle-ci : le remboursement, la servitude ou la mort. Le vertueux Caton le Censeur, usurier, richissime parmi les plus riches, coupait en quatre au pied de la colonne des Rostres ses débiteurs insolvables. Qu'aurait-il fait de tant d'esclaves? Encore aurait-il fallu les nourrir.

Ortaire est un nom purement romain. Le saint personnage qui le porta, semble avoir reçu le jour dans le diocèse de Coutances, mais il est impossible d'assigner le lieu. Sa légende dit qu'il était d'une grande naissance. Il manifesta dès l'enfance les plus heureuses dispositions à la piété. Il aimait les pauvres et les moines; il trouvait son bonheur à prier et à fréquenter les églises. A douze ans, ses parents le confièrent aux religieux d'un monastère voisin, pour qu'il fît parmi eux son éducation chrétienne et qu'il y acquît la connaissance des lettres humaines. Il s'y fortifia davantage encore dans la pratique de la piété, et y prit le goût de la vie religieuse. Il était tout à la fois l'exemple des disciples par son application et son humilité, et des moines par son austérité et sa ferveur. Les pauvres, les pauvres surtout, étaient ses amis privilégiés : pain et vêtements, il se privait de tout, pour les assister; ses maîtres étaient obligés d'user d'une grande surveillance à cet égard, afin qu'il conservât pour son propre usage ce qui était nécessaire à la vie, et que, sous prétexte de nourrir ceux qui avaient faim, il ne pérît pas lui-même faute d'aliments.

Le démon lui livra de rudes assauts; il excita en lui la révolte des sens; il lui apparut sous les dehors les plus séduisants, ensuite sous les formes les plus effrayantes. Ortaire ne se laissa ni effrayer ni séduire : il mit en pratique cet enseignement du Seigneur : que les plus méchants démons peuvent être vaincus au moyen du jeûne et de l'oraison.

Nous croyons que le monastère où le saint religieux se préparait de la sorte à la mission apostolique à laquelle Dieu le destinait, était situé au lieu qui s'appelle maintenant du nom de paroisse du Dézert; un tel nom, décerné à un pays si riche et de tout temps si peuplé, nous semble significatif; sans compter que le culte de saint Ortaire y a toujours été en grand renom et l'objet

de pèlerinages dont on ne trouve point l'origine, aussi loin qu'il soit possible de remonter dans la nuit des temps. Ensuite, la fondation de l'abbaye de la Perrine au XIII[e] siècle par les sires du Hommet en place d'une antique église dédiée à sainte Catherine, est un autre indice qui a bien sa valeur; car les barons normands mirent plus de zèle encore à relever les monastères que leurs ancêtres avaient détruits, qu'à en fonder de nouveaux, et nous verrons la même famille relever aussi celui du Ham : Ils se firent un point d'honneur chrétien, de rendre à la religion ce qu'elle avait perdu par le fait des invasions du IX[e] siècle. Quoi qu'il en soit, le monastère et le berceau du saint étaient voisins, disent les Actes.

Ortaire quitta celui-ci, pour aller en fonder un nouveau au lieu qui s'appelle maintenant du nom de paroisse Saint-Germain-d'Angot, près de Falaise, et il le dirigea pendant trente années; ce qui suppose qu'il s'éloigna du Dézert à vingt ans. Il vécut en ce dernier dans un petit ermitage, et de même sans doute les nombreux disciples qu'il y groupa autour de lui; telles étaient les laures de l'Orient et en particulier les monastères de la Thébaïde. Il est certain que l'abbé et ses moines n'avaient pas deux règles différentes, ni deux genres de vie.

Il était au monastère de Saint-Germain-d'Angot et ne songeait pas à le quitter, lorsqu'il reçut un avertissement divin de se rendre à Landelles, où il y avait aussi un monastère, dont l'abbé allait mourir, afin de présider à ses funérailles. Ceci montre qu'Ortaire était prêtre. Il obéit sans retard. Etant près d'arriver, il eut le bonheur d'apercevoir l'âme du saint abbé montant au ciel en compagnie des anges.

Ortaire accomplit la cérémonie pour laquelle il était venu; mais Dieu, en l'appelant à Landelles, avait d'autres desseins : les moines l'avaient élu pour abbé, avant qu'il ne pût s'en douter. Il résista. Il s'enfuit. Il se cacha, à six milles de là, dans une grotte parmi les rochers de Malloué, au bord de la Vire. Dieu révéla sa retraite d'une manière miraculeuse. La grotte qui lui servit de refuge est demeurée jusqu'à ce jour en grande vénération. Comprenant enfin que telle était la volonté de Dieu, Ortaire n'osa pas résister plus longtemps. Il était alors âgé de 50 ans.

Devenu abbé de Landelles [1], sa sainteté brilla d'un plus grand éclat, non-seulement par les nombreux miracles qu'il opérait à l'égard des malades, mais aussi par les œuvres de sa charité, de son zèle apostolique et par l'austérité de sa vie.

Il portait une chaîne de fer sous ses vêtements, et pour vêtements un cilice et une tunique de bure. Il faisait chaque jour un seul et faible repas, d'un pain d'orge qu'il avait préparé lui-même. Il évitait de s'entretenir avec les femmes sans une absolue nécessité, et, dans les conversations nécessaires, avec tout le monde l'entretien superflu, la parole inutile.

Il brûlait de la soif du salut des âmes. Il se livrait avec zèle à la prédication et aux missions pour la conversion des infidèles. Beaucoup de mondains renoncèrent aux plaisirs du siècle et s'adjoignirent à lui.

Il ne refusait jamais l'aumône demandée; il cherchait les nécessiteux, pour les soulager, et, lorsqu'il pouvait craindre que la publicité de ses dons n'éloignât ceux qui se seraient trouvés humiliés de les recevoir, il les mandait lui-même sous quelque spécieux prétexte. Il dépensa ainsi de grandes sommes, soit de cette façon, soit pour le rachat des captifs. Il recevait d'abondantes aumônes, parce que chacun savait l'usage qu'il en ferait.

Ortaire professait une tendre dévotion envers la Sainte Vierge et se faisait l'ardent propagateur de son culte. Une de ses premières œuvres, quand il fut devenu abbé de Landelles, fut de construire une église en son honneur dans son nouveau monastère, quoiqu'il y en eût déjà une, l'église même de l'abbaye, dédiée à saint Pierre [2].

(1) Ancien doyenné du Val-de-Vire, maintenant au diocèse de Bayeux.

(2) La dévotion du saint missionnaire envers la Sainte Vierge peut rendre en partie raison du grand nombre des églises paroissiales érigées sous le vocable de la Sainte Vierge : 120, non compris les chapelles, sur 450 que contenait l'ancien diocèse de Coutances, et de leur cantonnement par quartiers; ainsi le doyenné de Valognes en a 11 sur 38, tandis que celui de Périers n'en a que 2 sur 21. Elles sont généralement disposées par groupes : ainsi Cenilly, Montpinchon, Carantilly, Cametours, Savigny, Ouville forment un groupe. Villedieu, Fleury, la Bloutière, la Colombe, Beslon, Margueray, Courson et Morigny un autre groupe plus étendu. Nous nous arrêtons à ces exemples. Les paroisses de ce même vocable placées dans l'isolement sont moins

Parvenu à l'âge de 98 ans et averti divinement que sa dernière heure était proche, le saint abbé se rendit à son église Sainte-Marie, y convoqua ses moines et rendit son âme à Dieu en leur présence le XVI des calendes de mai. S'il est impossible d'assigner l'année en laquelle s'accomplit ce bienheureux événement, ce n'est certainement pas vers 580, comme beaucoup de chronologistes l'ont cru, sans aucun motif de jugement, et comme les bréviaires l'ont répété ; il faut reculer la date d'environ trois siècles : au moins à l'époque où l'Eglise commença à jouir de la paix sous le règne de Constantin.

Ses religieux lui donnèrent la sépulture en ce même oratoire qu'il affectionnait de si singulier amour, et son tombeau fut signalé par une multitude de guérisons miraculeuses ; aussi il s'y fit dès lors un grand concours d'infirmes et de pèlerins. Ce même concours n'a pas cessé aux lieux qui lui ont été nommément consacrés, tels que la chapelle du Dézert, au diocèse de Coutances ; Estaveaux, près Caen ; la Bazoque, diocèse d'Evreux ; Estry, arrondissement de Vire ; Saint-Germain-d'Angot, près de Falaise. Il y eut une chapelle dédiée en son honneur dans la forêt d'Andaine, près Bagnoles ; il y en a dans un grand nombre d'églises du diocèse. La dévotion à saint Ortaire est toujours fervente dans le pays de Vire, et son tombeau, maintenant sans reliques, très-honoré à Landelles [1].

nombreuses. L'ancien diocèse d'Avranches n'en a que 38 sur 180, et elles ne sont pas groupées. Seraient-ce des centres de missions fondés par saint Ortaire ?

Il n'est pas moins remarquable de trouver en plusieurs lieux deux églises sous le même vocable que celles de Landelles, Sainte-Marie et Saint-Pierre, dans le même cimetière, comme aux Moitiers (monastères) d'Allonne, aux Moitiers en Beauptois, nous le verrons à l'occasion de saint Ermeland. A Beslon, l'église Saint-Fragaire était d'abord dédiée à saint Pierre.

(1) On invoque spécialement saint Ortaire pour les douleurs articulaires, la contraction des membres et la paralysie.

CHAPITRE III

FONDATION DES ÉVÊCHÉS ET PREMIERS ÉVÊQUES D'AVRANCHES ET DE COUTANCES.

Lorsque les villes de Coutances et d'Avranches furent devenues des préfectures, l'archevêque de Rouen dut y mettre des évêques, suivant la règle établie dans le concile de Nicée, de conformer l'administration ecclésiastique à l'administration civile, avec charge imposée aux archevêques de conférer l'ordre et la juridiction aux évêques de leur province. Il en résulta que plusieurs peuples antiques, tels que les Viducasses et les Curiosolites, par exemple, perdirent définitivement leur autonomie, le gouvernement romain les ayant englobés dans de plus grandes divisions administratives. Saint Martin, évêque suffragant de Rouen, ne devint archevêque de Tours, que quand la Touraine, la Bretagne, le Maine et l'Anjou furent distraits de la seconde Lyonnaise, pour former une nouvelle province. Jusqu'au concile de Nicée, les apôtres et les pontifes romains n'avaient pas suivi de règles pour le placement des évêques, celle de la convenance les avait seule dirigés.

A en juger par le rang honorifique, qui est celui de l'ancienneté, Avranches dut avoir un évêque avant Coutances [1]. Le premier dont le nom soit connu est saint Léonce, mais la date de son épiscopat et les détails de sa vie sont ignorés. Son nom est inscrit dans les anciennes litanies à l'usage du diocèse, et le premier en tête des plus anciennes listes des évêques d'Avranches ; c'est tout ce qu'on peut en dire. Il faut descendre jusqu'à l'an 511, pour lui trouver

(1) La vraie raison est peut-être plutôt celle du rang des préfectures romaines entre elles ; autrement Evreux, qui eut pour premier évêque saint Taurin, institué par saint Denis l'Aréopagite dans sa vieillesse, devrait venir immédiatement après Bayeux.

un successeur, dans la personne de Népi, souscrit au premier concile d'Orléans, assemblé cette même année.

Le premier nom placé en tête de la liste des évêques de Coutances, est celui d'Ereptiole; le second, celui d'Exupérance, mais il n'y a ni dates ni détails. Ce sont des noms tout-à-fait romains. Le troisième est celui de Léontien, souscrit avec Népi au premier concile d'Orléans [1]. La souscription de Népi est la dix-huitième, et celle de Léontien la vingt-huitième.

Au milieu du v[e] siècle, les diocèses de Coutances et de Bayeux, ou plutôt tout le littoral de la Manche, y compris la Picardie, fut évangélisé avec un grand zèle par saint Germain d'Ecosse, dit le Jeune, conquête et filleul de l'évêque d'Auxerre. Saint Germain d'Ecosse était évêque régionnaire, c'est-à-dire sans siége déterminé. Les évêques régionnaires vivaient dans des monastères et se livraient avec leurs moines à l'évangélisation d'une contrée, étendant leurs travaux de proche en proche à mesure de leurs succès. L'évêque était lui-même le supérieur du monastère, il avait toujours deux assesseurs évêques, sa supériorité était élective, il créait de nouveaux monastères où il était besoin.

Des missionnaires anglais, saint Samson, saint Magloire, vinrent évangéliser leurs nationaux établis dans la Bretagne continentale; il est apparent que ce fut un motif semblable qui appela saint Germain d'Ecosse dans notre pays, si rempli de colonies saxonnes, spécialement le Bessin et le pays de Caux. Les

(1) I Concil. Aurel. an. 511.—Nepus, episcopus ecclesiæ Abrincatinæ, subscripsi.—Leontianus, episcopus ecclesiæ Constantinæ, subscripsi. (M. S. Corbeiensis habet : Leontianus, episcopus de Constantia. Rhemens. atque Bellov. — Ex civitate Briovere Leontius Episcopus.) Ces diverses leçons peuvent être également bonnes; les notaires rédigeaient autant d'actes qu'il y avait d'évêques présents au Concile, et chaque évêque apposait sa signature à tous, afin que chacun eût son exemplaire; or, la signature pouvait varier soit pour l'ordre soit pour la désignation sans aucune importance. La désignation même paraît avoir été mise par les notaires.

II Concil. Aurel. ann. 533. — Perpetuus, episcopus Abrincatensis, subscripsi. — Lauto episcopus Constantiensis, subscripsi, (observation (mauvaise) du collecteur : Paternus, pro quo corrupte ponitur Perpetuus Abrincensis).

III Concil. Aurel. ann. 538.—Lauto, episcopus ecclesiæ Constantinæ, subscripsi.—Baudastes, presbyter, directus a domno meo Perpetuo, episcopo ecclesiæ Abrincatensis, subscripsi.

IV Concil. Aurel. ann. 541. — Escupilio, presbyter, missus a Lautone episcopo civitatis Constantiæ, consensi et subscripsi. — Baudastes, presbyter, missus a domno Perpetuo, episcopo civitatis Abrincatinæ, consensi et subscripsi.

V Concil. Aurel. ann. 549. — Lauto, in Christi nomine episcopus ecclesiæ Constantinæ vel Brioverensis, subscripsi. — Ægidius, episcopus ecclesiæ Abrincatinæ, subscripsi.

Saxons couvraient aussi une partie de l'Angleterre, si bien que les nationaux de la Grande-Bretagne s'en faisaient un prétexte pour repousser l'intervention de l'évêque d'Auxerre, prétendant qu'il voulait livrer le pays aux Saxons.

Saint Germain d'Ecosse termina sa carrière apostolique à Amiens, où il est spécialement honoré. En considérant le grand nombre des paroisses érigées dans le diocèse de Coutances sous l'invocation de l'évêque d'Auxerre, on peut juger du zèle que déploya le saint missionnaire et des succès qu'il obtint; zèle spécial, mais non pas exclusif, car les âmes n'ont pas de patrie sur la terre, Jésus-Christ les ayant toutes rachetées du même prix pour le ciel.

Il est possible que saint Germain d'Auxerre ait traversé notre territoire en allant en Angleterre ou en revenant, mais il n'est pas probable qu'il y ait séjourné; ce n'est donc pas aux souvenirs qu'il y aurait laissés, qu'il faut attribuer le culte qui lui est rendu. A en juger par l'iconographie, qui est différente pour l'un et pour l'autre, le second saint Germain aurait lui-même quelques paroisses sous son patronage, notamment Flamanville et Carteret. Par conséquent, celles-ci sont d'une création postérieure.

Les évêques régionnaires, sorte de missionnaires apostoliques, ressortissaient directement à Rome, sauf dans les diocèses déjà établis et qui avaient leur évêque.

Tandis que le saint missionnaire anglais et après lui les moines qu'il avait fondés évangélisaient le Cotentin, un autre saint, Gaud, évêque d'Evreux, était venu apporter quelques rayons de la lumière évangélique dans la contrée méridionale et sans doute jusque dans l'Avranchin.

Après avoir exercé les fonctions pastorales durant vingt-neuf années, Gaud se démit de sa charge, pour s'occuper uniquement de sa sanctification à lui-même dans le recueillement, la prière et la pénitence. Il se retira d'abord en un ermitage peu éloigné de la ville d'Evreux, où il passa deux années. Mais là, au milieu de ses anciens diocésains, leur affluence ne lui laissant pas les loisirs qu'il avait voulu se créer, il jugea à propos de s'éloigner, et vint se fixer au bord de la forêt de Scysci, en un *fanum* consacré aux faux dieux, ou auprès, au lieu qui s'appelle maintenant Saint-Pair, près Granville.

Il ne faudrait pas croire que ces pieux ermites cherchaient la solitude, comme les malfaiteurs cherchent un refuge ignoré, pour se soustraire aux investigations de la justice des hommes; non. S'ils n'appelaient pas les foules autour d'eux, comme font les missionnaires, elles ne tardaient pas d'y venir d'elles-mêmes, pour contempler le spectacle, étrange aux yeux des payens, salutaire et édifiant aux yeux des chrétiens, entendre la parole de vie, demander des conseils, réclamer la guérison des infirmités du corps et de l'âme. Le nom du solitaire volait de bouche en bouche, la douce odeur de ses vertus se répandait au loin et souvent le bruit des miracles dus à son intervention. S'il lui arrivait de s'éloigner, c'est qu'il avait aperçu des embûches, ou qu'il ne lui restait plus le temps qu'il aurait voulu pour lui-même. Saint Gaud mourut dans sa solitude de Sciscy, environ l'an 491, suivant l'opinion la plus commune; mais non sans y avoir fondé une chrétienté, que nous retrouverons bientôt.

L'évêque saint Léontien, comme parlaient nos pères, n'est pas connu seulement par la souscription qu'il apposa aux Actes du premier concile d'Orléans, mais encore par le témoignage de saint Fortunat, évêque de Poitiers, qui lui donne cette même qualification de saint, et qui raconte qu'il apparut à saint Pair, moine de Sciscy, pour le déterminer à accepter l'évêché d'Avranches, auquel il avait été appelé par les suffrages populaires. Aucun témoignage ne saurait être plus considérable que celui-ci.

Un événement considérable aussi venait de s'accomplir dans les destinées du pays. Depuis plus d'un siècle, la vie se retirait de l'empire romain; les secousses de son agonie étaient fréquentes et terribles. Les derniers préfets, Gilles et Siagrius, assaillis de tous côtés par des nuées de barbares, ne pouvaient suffire à défendre les lambeaux qui restaient dans la Gaule, et qui étaient séparés de la métropole. Les Saxons du Bessin, les Bretons de l'Armorique, les Wisigoths du Berry, les Francs de l'est et du nord, se faisaient parfois la guerre entre eux, parfois ils se réunissaient contre les Romains, quelquefois ils faisaient alliance avec eux contre de nouveaux envahisseurs, suivant les intérêts mobiles du moment. Leur meilleur parti était ordinairement de s'allier avec les Romains, puisque c'était affirmer et

faire consacrer leur propre indépendance; celui-là n'a plus de maître, qui voit son maître l'implorer.

Le rôle du missionnaire devait être bien difficile au milieu de populations ainsi agitées; il était bien fructueux, comme la suite des événements le démontre.

Jusque-là, aucune journée n'avait de lendemain; mais enfin, lorsque Clovis, devenu chrétien et catholique, eut fondé un empire sérieux, puissant et durable par une victoire définitive sur les Romains à Soissons en 486, et une seconde sur les Wisigoths à Vouillé en 507, des jours meilleurs commencèrent à luire et il fut permis de travailler pour un long avenir.

Aussi, quand ce prince convoqua à Orléans en 511 les évêques de la partie occidentale de ses nouveaux états, pour s'entendre avec eux sur une marche commune et toute chrétienne, s'assurer de leur concours et les assurer de sa protection, il faut voir avec quelle promptitude ils répondirent à son appel, et avec quelle sincérité ils l'acceptèrent pour leur seigneur. Ils étaient les régulateurs des populations dont il était devenu le vainqueur et le roi; ils n'auraient rien pu contre lui, mais il pouvait tout avec leur concours. L'alliance fut cordiale et réciproque. Heureuse alliance, qui ne se conclut pas pour l'abrutissement du peuple, comme d'aucuns le diraient maintenant, mais qui a fait ce qu'elle est notre belle France.

Après sa dernière conquête, Clovis eut soin de prévenir les évêques par une lettre remplie de bienveillance et d'esprit de justice : c'était en même temps habileté et piété sincère. Nous protestons contre les inculpations de saint Grégoire de Tours à l'endroit de Clovis. Le bon et saint prélat, du plus pur sang romain, de sang sénatorial, se trouvait être du parti des vaincus, et il ne faut pas se scandaliser de voir les vaincus dire beaucoup de mal des vainqueurs : les vainqueurs sont toujours féroces, relativement. Tout condamné a quarante-huit heures pour maudire ses juges. Mais l'élève docile de saint Rémi, celui qui accepta jusqu'à la fin ses avis, et parfois ses réprimandes, l'époux et confiant ami de sainte Clotilde était-il au fond si féroce?

L'épiscopat de Léontien vit se former aux extrêmes limites du diocèse, du côté méridional, un établissement religieux qui devait exercer la plus grande

et la plus heureuse influence en faveur de l'évangélisation du pays et des pays limitrophes : pépinière de saints missionnaires, qui grouperaient les populations autour d'eux, et établiraient des centres de chrétienté, autour desquels tout viendrait se réunir par voie d'attraction. Pair fonda le monastère de Sciscy, non de sa propre inspiration, mais en vertu d'une vocation et de circonstances que la divine Providence elle-même fit naître et dirigea.

Né à Poitiers de parents très-grands selon le monde et honorés des emplois publics, il fut élevé dans la piété par une mère vertueuse et déjà avancée en âge. Elle s'appelait Julitte, et se trouva seule chargée de l'éducation de son fils, étant demeurée veuve, probablement dès avant la naissance de ce même fils, ainsi que le nom de *Paternus* semble l'indiquer. On remarqua, comme un présage de favorable augure, qu'un des vêtements de l'enfant au berceau, enlevé par un milan, fut retrouvé dans le nid au bout d'un an dans un état de conservation si parfaite, qu'il n'avait pas subi la moindre apparence d'altération.

Au sortir de l'enfance, Pair embrassa la vie monastique au couvent d'Enesse, appelé depuis Saint-Jouin-de-Marnes, et que nous trouverons de nouveau en relations avec notre diocèse, sous la discipline de l'abbé saint Généroux. Sa vertu et son intelligence précoce le firent bientôt élever à la charge de célérier, c'est-à-dire d'économe, la plus importante du monastère au point de vue des intérêts temporels et de l'exacte observance de la discipline pour le couvert, le vivre et le vêtement. Mais de tels soins étaient en opposition avec ses aspirations vers une vie plus interieure, et par conséquent tout-à-fait séparée des affaires du siècle.

Il convint donc avec un de ses collègues, nommé Scubilion [1], plus âgé que lui, de quitter le monastère et de chercher une solitude éloignée, afin d'y vaquer au service de Dieu seul, sans plus entendre parler d'affaires ni de

(1) Saint Fortunat, auteur de ces touchants récits, appelle celui-ci *Scubilio*. Saint Lo députa à sa place au IVe concile d'Orléans un prêtre qui signa *Escupilio*. Serait-ce le même? Nous le croyons. Pouvait-il en exister dans le diocèse un autre plus digne de remplacer son évêque ? Nous le verrons.

famille. Scubilion emporta son manteau et son livre d'offices; Pair n'avait pris que son livre et son bâton. Mais, quand vint le premier soir, Scubilion voulut donner le manteau à Pair, qu'il reconnaissait pour son supérieur sous tous rapports. Pair aurait eu le manteau, qu'il l'aurait donné à son aîné. Scubilion le déchira et ils en eurent chacun une moitié.

Ils arrivèrent ainsi au bord de l'Océan, aux lieux mêmes où Gaud, le saint évêque d'Evreux, avait terminé sa vie. Ils s'informèrent auprès des habitants s'il n'y aurait pas dans la forêt quelque île ou quelque lieu tellement solitaire, que personne ne vînt y troubler leurs prières et leurs exercices de pénitence. L'un d'eux, nommé Salomon, qui était chrétien, les engagea à rester plutôt sur le lieu, où il y avait tant de bien à faire : des chrétiens, encore peu affermis, à maintenir dans la foi, des infidèles à convertir, un *fanum* où les abominations du paganisme avaient recommencé, et qu'il fallait détruire. Quant aux moyens de passer dans les îles, il se garda de les indiquer; la forêt était d'ailleurs assez profonde, pour y trouver telle solitude qui leur conviendrait. Il les décida, Dieu aidant, à s'arrêter là.

Ils établirent leur ermitage dans le *fanum* (1).

Or, un jour que des misérables vinrent s'y livrer aux honteuses pratiques du culte payen (2), les deux solitaires essayèrent de les détourner par de sages remontrances; mais les idolâtres, loin d'en tenir compte, ne mirent que plus d'acharnement à accomplir leur entreprise. Pair et Scubilion, animés d'un saint zèle, et ne répugnant pas au martyre auquel ils s'exposaient, brisèrent à coups de bâton les chaudières où cuisaient les viandes, saisirent à deux mains les vases aux libations et les jetèrent dehors. Il vint une femme qui se dépouilla de ses vêtements, en vue de l'abominable cérémonie ; à un

(1) Un *fanum* était un enclos réputé sacré, contenant des idoles, des autels, des bosquets, des grottes, à l'usage du culte des faux dieux et réservé pour les cérémonies les plus honteuses des mystères du culte payen; spécialement pour les débauches par lesquelles les pauvres idolâtres croyaient honorer leurs dieux.

(2) Il semble qu'il s'agit des mystères de Mitra célébrés par des chrétiens à demi idolâtres. Ils persévérèrent longtemps en Gaule · On en trouve encore la mention dans un sermon célèbre de saint Eloi, évêque de Noyon, au VIIe siècle, et dans un capitulaire intitulé *indiculus superstitionum* de Charles-le-Chauve, au IXe.

signe de croix de l'un des solitaires, elle fut saisie d'un affreux tremblement de tous les membres et de douleurs cruelles, qui ne se modérèrent qu'à la prière de celui qui les avait appelées sur elle, et qui ne se passèrent enfin qu'au bout d'une année, à force de nouvelles prières [1].

Les deux ermites demeurèrent ainsi maîtres du terrain. Les mauvais traitements, auxquels ils s'étaient attendus, leur furent épargnés, parce que leurs exhortations et leur courage ainsi que les suites de l'événement causèrent un étonnement et un respect qui tempéra la fureur des idolâtres.

Le résultat final, auquel ils n'avaient pas songé, fut de leur amener des disciples, dont les uns cherchaient l'instruction chrétienne, dont les autres se fixèrent auprès d'eux, pour vivre de la même vie. Et de la sorte un monastère se trouva fondé, sans qu'ils l'eussent voulu; faible d'abord et peu consistant, mais enfin tel que nous allons bientôt l'apercevoir.

Un jour qu'il ne restait plus que la moitié d'un pain, un passant demanda l'aumône, Pair lui donna tout. Bientôt après, Scubilion revint du travail à l'heure du seul et unique repas de la journée, vivement pressé par la faim; les ermites partageaient leur temps entre la prière et le travail indispensable aux besoins de la vie; contrarié vivement de ne rien trouver pour apaiser son appétit, il en manifesta un trop évident mécontentement. Jésus-Christ est riche, lui dit Pair, il a les moyens d'y pourvoir. Cependant le comment faire était toujours là et la faim aussi de plus en plus pressante. Enfin, au bout d'une heure environ, Withée, le premier disciple, et qui s'était fait l'obligeant pourvoyeur, arriva avec des provisions inespérées.

Une autre souffrance non moins pressante, habituelle et non de circonstance, celle de la soif, se faisait sentir aux ermites : le coteau de Saint-Pair est aride et l'eau lointaine. C'était une grosse affaire de s'en procurer, les heures réglementaires du travail et de la prière s'en arrangeaient mal. Pair engagea

(1) Les Bollandistes donnent ici une variante que nous ne pouvons traduire, mais qui ne vaut pas le texte que nous suivons : « Verum attamen est quod impudica et sine fronte mulier, ut eos pudore afficeret, elatis a tergo vestimentis, posteriora illis sua monstravit. Quod impune non tulit Deus, quia nates ejus statim ulceribus innumeris putruerunt, quæ sanari non potuerunt nisi petita a servis Dei venia. »

son compagnon à venir prier avec lui ; il ficha son bâton sur le lieu où ils se prosternèrent, pour implorer la clémence divine : ils n'avaient pas demandé à être là, pourquoi Dieu, qui les y avait amenés, leur refuserait-il une goutte d'eau ? Quand Pair retira son bâton, une source jaillit (1).

Les grâces divines, les miracles semblaient être aux ordres du jeune ermite ; il lui suffisait de demander, pour être exaucé.

Un jour, le prêtre Aroaste, habitant du lieu et que l'on regarde comme le pasteur du petit troupeau fondé par saint Gaud, et peut-être même des chrétiens déjà nombreux qui étaient venus fixer leur demeure auprès des saints ermites, ou qu'ils avaient convertis, lui amena sa domestique, tombée subitement en un état de mutisme et de contraction de la bouche que rien ne pouvait vaincre. Pair crut reconnaître une possession du démon ; il mit quelques gouttes d'huile bénite sur les lèvres de la possédée ; on entendit comme le bruit d'une chaîne qui se serait rompue ; la délivrance fut instantanée.

La renommée de ces merveilles et d'une vie si extraordinaire s'étendant de proche en proche, arriva jusqu'à Enesse. L'abbé Généroux, très-heureux de retrouver ses deux fugitifs et d'en apprendre de si bonnes nouvelles, vint lui-même les trouver, pour les remettre sous l'obéissance.

Quand il eut vu qu'ils vivaient uniquement de pain et d'eau et par exception de quelques légumes assaisonnés avec l'eau de la mer en place de sel, qu'ils n'usaient ni de lits, ni de siéges, ni d'appuis, se contentant de dormir sur la terre nue au lieu où la fatigue les faisait choir, qu'ils ne quittaient ni de jour ni de nuit leur unique vêtement, qui était plutôt un cilice qu'un vêtement, que la fatigue de la nuit succédait aux privations et aux fatigues du jour, sans y apporter le moindre adoucissement, que Pair évitait la présence des femmes avec une obstination trop marquée et même celle des hommes, quoiqu'il eût

(1) Il semble, d'après la version publiée par les Bollandistes, que la soif des ermites fut le résultat de leur jeûne trop prolongé, et que cette soif accidentelle fut l'occasion qui détermina Pair à demander un miracle. Nous suivons de préférence le m. s. du Mont-Saint-Michel, parce que les religieux, quoique à une époque postérieure, étaient mieux placés que saint Fortunat, pour savoir les détails intimes.

pu se rendre utile à beaucoup, il les rappela avec autorité à l'observance d'une règle dont ils n'étaient pas déliés, et d'un vœu d'obéissance, qui n'était pas rompu. Ils eurent même à demander pardon de la manière dont ils s'y étaient soustraits. De ce moment tout fut changé, et l'œuvre à peine et mal ébauchée, après trois années presque perdues pour le public, sinon pour la sanctification des deux religieux, prit enfin la tournure que sans doute Dieu avait voulue.

Les religieux d'Enesse étaient des chanoines de l'ordre de saint Martin, fondés en vue de la prédication et des missions, beaucoup plus que pour une vie pénitente, qui n'aurait profité qu'à eux.

L'abbé Généroux mit Pair en rapport avec saint Léontien; il l'informa de sa grande naissance selon le monde, de ses pieux antécédents à partir de l'enfance, de sa science et de ses talents éminents, et fit à l'évêque la remise des droits qu'il avait sur lui. Il remmena Scubilion à Enesse.

Saint Léontien garda près de lui Pair, le disposa aux saints ordres, les lui conféra et le chargea du travail des missions, pour la conversion des nombreux idolâtres qui restaient encore dans le diocèse, et le soin des chrétientés déjà établies.

Il faut se souvenir que le clergé séculier n'existait pas encore ou existait à peine. L'évêque n'avait donc pour ressource que les religieux des monastères, et les intérêts de sa charge pastorale consistaient à favoriser les développements de l'œuvre et non à les restreindre. Aussi le nom de monastère se trouve-t-il encore attribué dans une multitude de chartes du moyen âge aux maisons que nous appelons maintenant du nom de presbytères, quoique le clergé régulier y eût été remplacé depuis longtemps par un clergé séculier.

L'œuvre marcha si bien, que quand Généroux revint trois ans plus tard, amenant avec lui Scubilion, qui désirait se réunir enfin à son cher maître et ami, et vivre dans les lieux que la compagnie de Pair lui avait rendus si doux, il se trouva déjà assez de monastères fondés, pour que l'abbé d'Enesse imposât l'obligation à Pair d'en faire, non à pied, mais en chariot, la visite régulière qui rentrait dans ses devoirs. Cela suppose qu'il y en avait de lointains.

Le *fanum* était changé en un parc pour les animaux domestiques, son lieu de débauche en une étable à porcs; la grotte où les deux ermites avaient accompli une si austère pénitence, était devenue, disent nos Actes, une ruche d'abeilles diligentes au salut des âmes qui, en allant recueillir partout leur butin, portaient aussi partout la suave odeur du miel évangélique.

Saint Léontien fut remplacé sur le siége de Coutances par saint Possesseur, dont on ne saurait, pour ainsi dire, que le nom, si les Actes de saint Marcoulf ne le faisaient mieux connaître [1]. Du côté d'Avranches, il ne reste également rien de plus que le nom de saint Léonce [2] et la signature de saint Népi aux Actes du premier concile d'Orléans. Le second, réuni en 533, nous présente deux nouvelles signatures, celle de saint Perpétue, évêque d'Avranches, et de saint Lo, évêque de Coutances.

Pendant l'épiscopat de Possesseur, un autre saint personnage du nom de Marcoulf, qui devait fonder une seconde maison religieuse à l'autre bout du diocèse, à Nanteuil [3], sur le bord et à l'entrée des vés, vint offrir ses services à l'évêque.

Marcoulf était né à Bayeux [4], de parents chrétiens [5], également grands par leur rang et leurs richesses, disent les Actes de sa vie, et par la renommée de leur piété et de leurs bonnes œuvres.

De si beaux exemples, de si saintes traditions de famille, l'éducation solidement chrétienne qu'il avait reçue devaient produire des fruits abondants et admirables.

Le jeune prince saxon se trouva de bonne heure l'arbitre de ses actions

(1) Eo namque tempore sanctus Possessor, summæ religiositatis vir, Constantinæ urbis præsidebat Ecclesiæ. (Vita beati Marculfi, ante sæc. IX.)

(2) Les rédacteurs de la liste officielle du Rituel de 1846 ont eu grand tort d'omettre le nom de saint Léonce, placé en tête de toutes les listes antérieures; un tel arbitraire va à l'encontre de la science.

(3) *Nantolium* est un mot latin qui veut dire confluent.

(4) Ex Bajocasinis civibus ortus (act.) Il naquit, disent les traditions locales, en une maison de la rue de la Poterie. C'est en effet le quartier gallo-romain de la cité. Il s'y tient, le dimanche d'après la saint Marcoulf, une de ces assemblées populaires qui ont succédé aux anciens pèlerinages. Il dut y avoir là une chapelle.

(5) Les Actes auraient pu ajouter *et Saxons*, car le nom de Mar-Coulf est évidemment composé de deux mots saxons.

par la mort de son père et de sa mère. Il continua de marcher dans la voie si heureusement ouverte devant lui, et se dévoua avec toute l'ardeur de son âge à procurer le bien de ses compatriotes. Ses grands revenus suffisaient à peine à ses bonnes œuvres, son temps et ses forces, au règlement des affaires de la contrée. Dès lors les populations s'accoutumèrent à lui marquer un respect et une déférence sans limites, et à le considérer, pour un avenir prochain, comme la ressource, le protecteur, le salut du Bessin. Dieu avait d'autres desseins.

Les relations qu'il dut nécessairement entretenir avec la chrétienté du Cotentin, toute bayeusaine d'origine, le mirent sans doute en rapport avec l'évêque de Coutances, et nous pensons que c'est l'occasion qui le détermina de préférence à venir se jeter entre ses bras. Possesseur, dont la sainte vie l'attirait d'un irrésistible attrait, l'accueillit avec faveur, le forma par de longues épreuves et de solides études à la cléricature, et lui conféra enfin l'ordre sacerdotal, quand il eut atteint sa trentième année, qui était alors l'âge canonique. Il lui adjoignit quelques compagnons et le chargea des missions du nord du diocèse. Marcoulf s'y livra avec une ardeur incomparable et un grand succès.

Tout en lui était séduisant, la distinction du langage, la politesse des manières, l'abord plein de douceur, la beauté des formes, l'élévation de l'esprit, la sagesse de ses conseils, la prudence de sa conduite, l'irréprochabilité de sa vie, la simplicité et la sainteté de ses mœurs. Cependant Dieu n'était pas au terme de ses desseins.

Une nuit que le fervent missionnaire dormait d'un léger sommeil après une journée de fatigue et une longue veille passée en oraison, un ange éclatant de lumière apparut, l'éveilla, comme autrefois Pierre dans sa prison, et lui dit : Vos œuvres sont agréables à Dieu, de même les prières que vous lui adressez pour la conversion de vos frères; elles seront exaucées. Levez-vous, allez sans retard trouver le roi Childebert et demandez-lui le fief de Nanteuil, en ce diocèse, pour y construire un monastère. Sachez d'avance qu'il vous l'accordera, parce que telle est la volonté de Dieu, qui tient en ses mains le cœur des rois.

Dès le matin, Marcoulf disposa pour le voyage l'âne qui lui servait de monture habituelle, prit avec lui deux compagnons, nommés Carioulf et Domard, et s'achemina vers Paris.

En mettant pied à terre dans la ville royale, Marcoulf se dirigea vers l'église la plus voisine. Le roi, la reine Ultrogote et la cour y assistaient à l'office. Marcoulf se plaça discrètement et sans bruit derrière l'assistance en un coin qui était près de lui. Mais voilà que plusieurs possédés qu'on avait amenés là sous bonne garde, pour qu'ils entendissent l'office, s'écrièrent : Marcoulf, serviteur de Jésus-Christ, votre présence nous fait endurer de grands tourments. Epargnez-nous ! S'il nous faut sortir d'ici, du moins que nous ne rentrions pas en enfer !

Le roi se fit présenter celui qui était la cause involontaire de ce bruit. Il s'entretint longtemps avec lui, et différa de lui accorder l'objet de sa demande, afin de l'entendre plusieurs fois, de s'édifier à ses exemples, de s'instruire à ses leçons, de régler sa propre conduite sur ses recommandations. La délivrance immédiate des possédés, à la prière de Marcoulf, avait émerveillé le roi et la cour, et concilié au saint missionnaire un respect universel.

Childebert octroya la faveur demandée ; il fit rédiger une charte de donation du fief de Nanteuil et des deux petites îles adjacentes, nommées *les Deux-Limons*. Lorsque le moment du retour fut arrivé, il envoya avec les voyageurs un commissaire, nommé Léonce, pour tracer les limites de la concession et les mettre en possession.

Le nouveau monastère ne tarda pas à se trouver rempli de saints religieux, que les exemples et les exhortations de leur abbé entretenaient dans la ferveur, le zèle et la pratique des vertus chrétiennes. Il s'efforçait lui-même de s'élever de jour en jour à une vertu plus parfaite, par le renoncement et la pénitence, et d'obtenir par les veilles et la prière la bénédiction de Dieu pour ses travaux apostoliques.

Une année qu'il s'était retiré seul dans une de ses îles, pour y passer le carême dans un jeûne rigoureux et une prière continuelle, l'ennemi du salut lui dressa une embûche des plus insidieuses. Il priait à genoux sur le

seuil du léger abri qu'il s'était fait, lorsque, vers la sixième heure, une femme, dont les vêtements semblaient ruisseler, se présenta devant lui : Je suis une pauvre naufragée, lui dit-elle avec larmes, la mer vient de me jeter sur votre île, par charité accordez-moi l'hospitalité, et un peu de pain, car j'ai faim. Sans répondre, Marcoulf se tourna vers le fond de sa cabane, bénit un pain d'un signe de croix et le tendit à la prétendue naufragée en lui disant : Si vous êtes ce que vous paraissez, prenez ce pain que j'ai béni au nom de Jésus-Christ. A ce mot, le fantôme s'évanouit, et le solitaire entendit au bord de la mer un grand bruit, comme d'un fer ardent qu'on y aurait plongé. Marcoulf, revenu au monastère pour y célébrer avec ses moines la fête de Pâques, leur raconta lui-même ce prodige.

La réputation de sa sainteté attirait sans cesse vers lui de nouveaux disciples et des aumônes, parfois considérables : il acceptait tout ce qui lui venait au nom de Jésus-Christ. Les disciples, il les formait à la vie monastique, ou du moins à la vie chrétienne; les dons, il en faisait trois parts, une pour secourir les malheureux; la seconde, pour bâtir des églises; la troisième, pour fonder de nouveaux monastères.

L'évêque qui eut le bonheur de trouver de si saints auxiliaires, Possesseur, était lui-même un saint à miracles; on lit ce qui suit dans les actes de saint Gildard, archevêque de Rouen : « Du temps que Childebert gouvernait le royaume avec sagesse, suivant la loi de Dieu et les institutions des premiers rois francs, le bienheureux Possesseur, évêque de la ville de Coutances, s'illustrait par beaucoup de miracles, et affermissait dans la foi chrétienne, par ses œuvres et par ses exemples, le diocèse qui lui était confié. Il le parcourait sans cesse, afin de protéger le troupeau contre les traits du cruel ennemi, qui, pareil au lion rugissant, rôde toujours alentour, cherchant qui il pourra dévorer. Il le préserva en effet, et le fortifia dans le service du Christ, à force de vigilance et de soins, et par le secours de la grâce du Dieu tout-puissant. Il lui apprit à combattre avec les armes de la justice les ruses de l'antique et insidieux serpent. Le bienheureux Possesseur, après avoir combattu lui-même pendant de nombreuses années le bon combat du Seigneur, arrivé enfin au terme d'un grand âge, et sûr de recevoir la récom-

pense de ses travaux au sortir de la vie, rendit son âme à Dieu et son corps à la sépulture la trente-cinquième année de son épiscopat. »

Trente-cinq ans d'épiscopat, c'est trop, puisqu'il n'y en a que vingt-deux entre le premier concile d'Orléans, auquel saint Léontien est souscrit, et le second, auquel saint Lo assista. Le seul moyen de lever cette difficulté, est de supposer, et la supposition paraît probable, que saint Possesseur fut d'abord un des évêques régionaires de la mission fondée par saint Germain d'Ecosse, et élevé ensuite à la charge pastorale du diocèse. Alors ce serait lui qui aurait érigé les deux nouvelles chrétientés dont nous avons parlé en l'honneur de son vénéré patron [1]. Nous chercherions à Saint-Germain-sur-Ay, près Lessay, un des centres de cette mission dans le diocèse de Coutances; car nous croyons que la fondation du prieuré, après la conversion des Normands, fut, comme tant d'autres, une résurrection et non une nouvelle création.

Ce fut un évêque âgé de douze ans, qui succéda à saint Possesseur sur le siége de Coutances; événement unique et mémorable, dont le diocèse doit précieusement conserver le souvenir et défendre la réalité. La critique s'est appliquée dans les derniers temps à le rendre ridicule, parce qu'il est invraisemblable, à le faire reléguer parmi les fables, en supposant des erreurs de copistes qui auraient pris XXII pour XII. Mais la date est en écriture cursive et non en chiffres. Si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, il faut s'en prendre à Dieu seul, qui agit comme il veut; or ici, c'est Dieu même qui agit; le récit du miracle est tellement raisonnable et sensé, qu'il n'y a rien à changer : c'est à recevoir ou à répudier en totalité sans explication. Les traditions diocésaines et les monuments sont d'ailleurs si conformes à la relation écrite en des lieux lointains et à une autre occasion, qu'il en résulte deux témoignages identiques et indépendants; ce qui suffit, même dans les causes capitales, pour asseoir un jugement.

Le clergé et le peuple étaient assemblés dans l'église cathédrale, pour procéder à l'élection d'un nouvel évêque, suivant l'usage du temps, lorsque

(1) Flamanville et Carteret.

deux prêtres avancés en âge et en grande vénération parmi le peuple à cause de leur sainte vie, ceux-là mêmes que saint Possesseur avait honorés de sa confiance, et dont il s'était aidé dans le gouvernement du diocèse, firent connaître des révélations, tout-à-fait pareilles, qu'ils avaient eues la nuit précédente relativement au jeune Lo : c'était lui que Dieu choisissait pour évêque de Coutances. Lo [1] fut élu à l'unanimité.

Disons, avant de passer outre, que cet enfant avait dû être signalé d'avance à l'attention publique soit par des qualités éminentes, soit par des faits miraculeux et très-remarqués, soit par la position exceptionnelle de sa famille. Il n'aurait pas suffi du témoignage de deux vieillards, pour faire élire un enfant inconnu; d'ailleurs, les lois canoniques, qui fixaient l'âge épiscopal à trente-cinq ans, n'étaient pas ignorées du clergé. Il y avait donc avant tout une notoriété publique dans le sens favorable.

Lorsque les députés de l'Eglise de Coutances allèrent présenter à Childebert le résultat d'une pareille élection, il hésita à la sanctionner; nulle élection populaire n'était valable avant la sanction royale. Quelquefois même le roi, dans la plénitude de sa puissance, nommait qui bon lui semblait; mais la question revenait toujours en dernier ressort au métropolitain, chargé canoniquement de donner la consécration et de conférer les pouvoirs, après examen de la cause. S'il s'en est trouvé qui ont eu la main forcée, ce n'était pas du moins au temps de Clovis ni de Childebert.

Mais laissons parler l'auteur des Actes de saint Gildard, qui complète ce récit.

« Après l'élection, le clergé résolut unanimement d'envoyer une députation à Childebert, roi des Français, pour obtenir son assentiment et l'appui des princes de sa cour, au moyen d'une requête ainsi conçue : « Nous supplions » instamment votre bienveillance, ô roi magnanime, et votre clémence, de » vouloir bien remplacer sans autres délais le pasteur que nous avons perdu » déjà depuis longtemps. Et nous vous prions, ainsi que les princes de votre

(1) Laut; il signait *Lauto*, c'est un nom germanique, qui se prononçait La-ut, comme les deux notes de la gamme.
Voir sur ces détails préliminaires les légendes des plus anciens bréviaires.

» cour, de ratifier l'élection que nous avons faite de Lo, à cause de ses
» mérites nombreux et éblouissants [1], car nous savons que c'est Dieu qui
» nous le donne. »

» Le prince magnanime, après avoir pris connaissance de cette supplique, et de l'avis unanime des grands de sa cour et des évêques, ordonna de sanctionner l'élection par la consécration ecclésiastique.

» L'Eglise de Rouen était alors gouvernée par un pontife aussi distingué par sa sainteté que par ses éminentes qualités, savoir le bienheureux Gildard, et c'est à lui qu'il appartenait de donner la consécration. Il fut donc mandé à la cour, pour donner la consécration pontificale. Mais en apprenant ce dont il était question, et à la vue de cet enfant, qui n'avait que douze ans, il consentit bien à l'élever progressivement aux saints ordres ; quant à lui conférer l'onction épiscopale, il s'y refusa absolument, quels que fussent d'ailleurs ses mérites.

» Le bienheureux Gildard se reposait plein de trouble et d'anxiété en songeant à une pareille affaire, il s'endormait d'un léger sommeil, lorsqu'un ange brillant de lumière lui apparut et lui dit : « Gildard, saint pasteur, vase
» d'élection, pontife de l'Eglise, ne vous inquiétez pas du mérite de cet
» enfant, parce que c'est Dieu qui l'a signalé au choix des habitants de la
» ville de Coutances, et n'hésitez pas à lui conférer l'onction épiscopale;
» sachez que Dieu se propose d'accorder au diocèse des grâces signalées
» par son entremise. » A son réveil et tout animé encore de l'esprit divin, le pontife conféra au jeune Lo l'onction épiscopale. O bienheureux évêque, pontife digne de toutes les louanges, ô homme pacifique dont les yeux et les mains étaient toujours élevés vers les cieux ! Et vous aussi bienheureux, ô Gildard, qui avez joui si souvent de la présence des anges, et avez mérité de vous entretenir avec eux ! »

Tel est le récit de l'auteur des Actes de saint Gildard, qui semble avoir écrit vers le IXe siècle, en suivant de plus anciens documents. Il en ressort d'une manière évidente qu'il y eut des délais, et ainsi pour tout le monde le temps

(1) Laudum, meritorum copia rutilantem, quem scimus a Deo nobis datum...

de la réflexion, lieu et place à toutes les observations et que saint Gildard opposa le premier les objections que font maintenant les critiques. D'où il suit, en dernière analyse, que le roi, ses conseillers, le prélat consécrateur, le clergé et le peuple du diocèse ne cédèrent que devant l'évidence d'un fait divin.

Lorsque le jeune évêque reçut l'onction, une colombe éclatante de blancheur vint se reposer sur sa tête. Lorsqu'il entra dans sa cathédrale pour en prendre possession, bénissant le peuple et imposant les mains, comme il est d'usage aux évêques, une femme aveugle qui se trouvait dans la foule et se prosternait, fut subitement guérie. La pierre sur laquelle le jeune pontife posait alors ses pieds, a été religieusement conservée et transférée de l'ancienne cathédrale à la nouvelle. On la voit à la porte dite de Saint-Lo, par laquelle les évêques de Coutances passent deux fois seulement, au jour de leur prise de possession, et à celui de leur inhumation.

Suivant les traditions les plus anciennes et les plus constantes, Lo était né au village de Courcy, près Coutances. Son père était un des plus grands et des plus riches personnages du pays. La ville de Saint-Lo, Courcy, Trelly, Soules, Saint-Louet faisaient, dit-on, partie de ses domaines; mais il faut, à notre avis, retrancher de cette liste Saint-Lo, qui était une ville royale, puisqu'on y battait monnaie [1]. Le roi seul, en ces temps, avait droit de battre monnaie; mais le père du jeune pontife pouvait avoir le gouvernement de la citadelle, peut-être celui de tout le pays; et c'est cette circonstance qui aurait mis l'enfant en évidence aux yeux de l'Eglise, si Dieu daigna lui-même lui accorder quelque faveur signalée.

Le jeune pontife trouvait son diocèse dans une voie admirable de prospérité, pour ce temps de luttes et de contradictions, où le christianisme et le vieux paganisme, toujours et sur tous les points en contact, faisaient assaut perpétuel l'un de paresse et d'immobilité, pour ne pas mourir, l'autre d'acti-

(1) Outre des monnaies de Claude, de Gallien, de Magnence et de Constantin, la ville de Saint-Lo en a fourni deux mérovingiennes, sur l'une desquelles on lit *Briovero*, *Ebroaldus*, monétaire, et sur l'autre *Briuvirr*, *Cremdulphus*, monétaire.

vité et d'énergie, pour l'éteindre. La principale question n'était pas d'implanter la foi, la foi aux dieux de l'Olympe n'existait plus, mais de transformer les habitudes et les mœurs.

A l'une des extrémités du diocèse, saint Marcoulf et sa jeune congrégation de missionnaires ne se donnaient ni repos ni trêve. A l'autre, saint Pair et les siens étaient en pleine voie de succès. Ils débordaient même du diocèse de Coutances, s'étendaient dans tout l'Avranchin et allaient fonder des missions lointaines dans le Bessin, dans la Bretagne, le Maine et l'Anjou.

De nouveaux secours, des secours inespérés arrivèrent de différents côtés au jeune pontife, pour lui aider à achever définitivement la conversion de son diocèse. Du côté de l'occident, saint Samson et saint Magloire, évêques régionaires en Bretagne, opérèrent celle des habitants des îles. A l'orient, une nouvelle maison religieuse se fonda sous la direction de saint Sever, suscitée peut-être par la divine Providence pour suppléer à celle de Landelles, qui continua d'exister, mais qui paraît être tombée dans la langueur après la mort de saint Ortaire, car il n'est plus question d'elle ni de ses œuvres.

Les actes de saint Sever ne donnent aucune date compréhensible, mais le rang qu'il tient sur la liste des évêques d'Avranches ne permet pas de placer ses commencements à une autre époque [1].

Sever naquit au diocèse de Coutances, de parents chrétiens, de condition libre, peu favorisés des biens de la fortune, mais partageant pourtant avec les pauvres les modestes revenus de leurs champs et de leur travail, et se privant parfois du nécessaire. Quand il fut assez avancé en âge, ils le placèrent à titre de serviteur chez un des seigneurs du pays, nommé Corbécène, homme riche et puissant, mais payen. Corbécène était gouverneur de la contrée. Il avait un domaine qui s'étendait sur les bords de la Vire et de la Beuvrogne, à la jonction des diocèses d'Avranches, de Coutances et de Bayeux, avec

(1) Les bénédictins de la Gaule chrétienne ont grand tort de placer l'épiscopat de saint Sever entre ceux de Népi et de Perpétue. Il ne suffit pas que saint Sever ait eu un compagnon du nom de saint Gilles et qu'il se trouve un saint Gilles sur la liste des évêques d'Avranches après Perpétue, pour déranger un ordre admis de tout temps dans une église. Rien ne prouve d'ailleurs que l'ami de saint Sever ait été évêque.

forêts et herbages, et une maison de campagne, où il passait de longues saisons pour les plaisirs de la chasse. C'est là qu'il établit le jeune Sever, à la garde de ses haras.

Sever n'oublia pas les exemples de générosité chrétienne qu'il avait reçus dans la maison paternelle, on pourrait même dire qu'il les outrepassa, si Dieu n'avait pris soin de le justifier, car il donnait souvent ce qui n'était pas à lui. Il partageait tout, pain et vêtements, avec les indigents; il donnait tout, sans se rien réserver, à ceux qui se trouvaient dans une pressante nécessité; il donnait jusqu'aux riches parures que son maître voulait qu'il portât pour l'honneur de la maison dont il faisait partie. Corbécène semblait parfois y consentir, et remplaçait les vêtements absents; mais il se fâchait aussi quelquefois. Un jour que Sever avait donné jusqu'à une cavale avec son poulain, Corbécène fit compter devant lui les têtes de son haras, afin de le prendre publiquement en flagrant délit de vol. Dieu, par un miracle pareil à ceux qu'il devait opérer en faveur de l'humble bergère de Pibrac et de la reine Elisabeth de Hongrie, substitua des animaux en place de ceux qui manquaient. A la grande surprise du maître, le compte se trouva juste.

Une autre fois que Sever avait donné tous ses vêtements, à l'exception de celui qu'il ne pouvait dépouiller sans manquer à la modestie, Corbécène le condamna à passer la nuit en cet état au milieu de la prairie. On l'y retrouva le lendemain sain et sauf, environné de ses animaux qui le réchauffaient de leur haleine. La neige la plus épaisse n'avait cessé de tomber toute la nuit, mais elle formait tout autour un rempart, de sorte qu'on aurait dit d'une île au sein de l'océan ou d'une verdoyante oasis au milieu des sables du désert.

Les dimanches et les jours de fêtes, Sever fréquentait un oratoire dédié à saint Martin au lieu dit des Sept-Frères, parfois un second, dédié à saint Quentin, recommandant son troupeau à la garde de Dieu, et cette garde ne faillit point.

Quoique les chrétiens fussent peu nombreux dans la contrée, et souvent obligés de se dissimuler, pour éviter les outrages ou la persécution, Sever ne prenait point de précautions et ne dissimulait rien. Les menaces, l'injure, le danger possible résultant de ses absences ne l'empêchaient point d'accomplir

sa religion, sans ostentation, mais sans respect humain. Dieu soutenait, il est vrai, la fidélité de son serviteur par des faveurs signalées; un seul exemple pourra suffire pour le montrer. Un jour que Sever avait fiché sa houlette au milieu du champ, pour servir de signal de ralliement à son troupeau, il s'endormit auprès. Au réveil, ce n'était plus un bâton aride, mais déjà un arbre plein de fraîcheur et de vie, qui l'ombrageait sous son feuillage, comme autrefois Jonas devant Ninive. Le lierre de Jonas fut piqué d'un ver et se dessécha en un soleil; celui-ci, loin de se dessécher comme il avait cru, continua de grandir et devint un des plus beaux arbres de la contrée. Le respect des populations et une protection toute divine l'environnèrent pendant de longs siècles. Les animaux ne broutaient point son feuillage, les hommes n'en détachaient point une branche; on disait que la vengeance divine se serait fait sentir à ceux qui y auraient porté une main téméraire. Quand les reliques protectrices de Sever eurent quitté ces lieux, il vieillit enfin et s'affaissa de vétusté. Au milieu du XIIe siècle, son tronc et ses branches, désormais brisées, gisaient encore sur l'herbe de la prairie, toujours environnées du même respect. L'arbre de saint Sever était toujours chose sacrée. L'auteur du récit, que nous abrégeons, en était témoin, et n'aurait pu mentir devant les populations du pays [1].

A quelque distance, pourrissait sous l'herbe un autre arbre, auquel personne ne touchait non plus, mais par un sentiment opposé ; celui-ci était le maudit : c'était l'arbre qui avait protégé de son ombrage les sacrifices du payen Corbécène, et aux branches duquel il allait suspendre comme autant de trophées idolâtriques la tête des bêtes qu'il tuait à la chasse.

Cependant Corbécène, le payen, céda peu à peu à l'influence de tant de merveilles soutenues par tant de beaux exemples. Sever fut son catéchiste, et son parrain au jour du baptême : il se fit chrétien avec toute sa famille.

Devenu l'ami, le directeur, l'arbitre de ses anciens maîtres, Sever n'éprouva

(1) L'auteur de ce récit, abréviateur d'actes plus anciens, qui seuls ont pu lui fournir les minutieux détails qu'il donne avec simplicité, était moine de l'abbaye restaurée de Saint-Sever, et vivait postérieurement à la translation des reliques qui fut faite par Guillaume Bonne-Ame, promu à l'archevêché de Rouen en 1079 et mort en 1110.

plus d'obstacles à l'accomplissement de ses pieux desseins, et l'exemple de Corbécène exerça une salutaire influence sur le pays. Il donna à Sever le champ où l'arbre miraculeux grandissait prodigieusement. Sever s'y construisit un ermitage, il y éleva une église; les populations y affluèrent pour s'instruire à ses leçons, s'y édifier au spectacle de ses vertus, y recevoir la direction de ses avis. Plusieurs embrassèrent son genre de vie, des grands du monde vinrent s'y ranger sous sa discipline. Un nouveau monastère, c'est-à-dire une nouvelle mission se trouva ainsi fondée en pays infidèle. Mais plus l'œuvre prenait d'accroissements, plus la présence d'un ministre de la religion y devenait nécessaire. Désigné à l'unanimité par ses compagnons et ses néophytes, Sever consentit à recevoir les saints ordres. Il s'y prépara comme s'y préparent les saints, par le jeûne et la prière; il les reçut comme les reçoivent les saints, avec un grand respect et une profonde humilité.

Le diocèse d'Avranches n'était pas absolument déshérité, auprès de cette pluie de dons et de grâces qui inondait le diocèse de Coutances. Saint Pair y fondait et y dirigeait avec sollicitude des monastères qui faisaient progresser partout l'œuvre de la conversion. Il abandonna même la maison mère de Sciscy, pour aller gouverner le monastère d'Avranches, et l'histoire a conservé à cette occasion le souvenir d'une touchante anecdote, qui rappelle la simplicité des mœurs de l'apôtre saint Jean dans sa vieillesse. L'apôtre bien-aimé du Seigneur avait élevé une perdrix, qui venait becqueter familièrement les miettes de pain qui tombaient sous la table de son ami; elle souffrait même qu'il lui passât la main sur les plumes. Saint Pair avait élevé une couple de tourterelles; quand il quitta Sciscy, en se substituant pour le gouvernement l'ami de sa jeunesse, le bon et vertueux Scubilion, celui-ci voulut garder les tourterelles : laissez-les-moi — leur présence me rappellera sans cesse votre souvenir, — j'en aurai grand soin. — Hé bien ! soit, dit Pair, mais laissez-leur la liberté dont elles ont coutume de jouir; elles se décideront d'elles-mêmes suivant leur amour et leur préférence. Le lendemain matin, lorsqu'il était déjà bien près d'Avranches, il vit ses tourterelles qui voltigeaient devant lui, comme pour lui tracer la voie.

Pair devait bénir alors la sagesse de l'abbé Généroux, lorsqu'il lui

commanda de se servir d'un véhicule pour la visite de ses maisons, car il en avait de fort éloignées, notamment en Bretagne. Un jour qu'il se reposait avec un de ses moines, nommé Sénier, qu'il avait pris pour compagnon de route, en celle de Tinténiac [1], après avoir visité le monastère de Rennes, on lui amena de la ville même de Rennes une femme qui était tombée subitement en état de mutisme, afin qu'il la guérît. Pair était alors en oraison, il ne crut pas devoir quitter Dieu pour une de ses créatures, mais sans doute il pria pour elle, car après la fin de sa prière, il lui traça un signe de croix sur les lèvres en invoquant le saint nom de Jésus, et elle fut guérie. Sa langue se délia, Satan avait perdu son pouvoir.

Le diocèse d'Avranches avait non-seulement les monastères de saint Pair et souvent sa présence, mais encore un autre saint personnage, non moins zélé pour le salut des âmes, nommé Evrout, vint l'évangéliser. Evrout, natif du diocèse de Bayeux, issu d'une famille puissante selon le monde, était en grand crédit auprès des princes de la terre. Childebert, roi d'Austrasie, et la reine Failube, son épouse, allaient lui faire visite. Les rois le prenaient pour arbitre : l'année même de sa mort, il négocia un traité entre Gontran et Childebert, son neveu, par lequel Gontran cédait à Childebert, outre le pays d'Avranches, plusieurs beaux domaines en Neustrie [2].

Evrout porta ses pas au pays de Mortain; il fonda à Mortain même un monastère qui subsista jusqu'au temps des invasions normandes, et que le comte Robert releva ensuite de ses ruines, en le transformant. Il fonda ainsi quinze maisons religieuses en différents lieux. Lors de sa mission au pays de Mortain, il résidait au monastère de Montfort, dans la forêt d'Utique, près de Gacé, au diocèse de Séez. Le saint missionnaire mourut environ l'an 596 à l'âge de quatre-vingts ans.

(1) Tintiniaco, Tendeciaco, Tendenaco, suivant les différents m. s.; mais c'est bien Tinténiac. Il y eut là, auprès de la ville, un prieuré appelé du nom de Saint-Pern. Le curé de la paroisse continue toujours de s'appeler *prieur de Saint-Pern*. L'église paroissiale avait été jusqu'à présent sous le vocable de saint Pair, évêque d'Avranches. Les rédacteurs du *Propre* de Rennes ont eu tort de substituer saint Paterne de Vannes à saint Pair d'Avranches, lors du retour récent du diocèse à la liturgie romaine.

(2) Voy. S. Gregoire de Tours. — Orderic Vital, hist. Livre VI. — Acta S. Ebrulphi. Saint Evrout est patron de deux paroisses dans le diocèse : Agon et Mortain.

Au nord du diocèse de Coutances, les deux fidèles amis Marcoulf et Domard s'étaient séparés, pour opérer plus de bonnes œuvres. Mais Domard revenait de temps en temps à Nanteuil se retremper dans la ferveur et l'amitié. Ils faisaient ensemble de saintes retraites au fond des solitudes les plus ignorées. Ils avaient un ami commun, nommé Hélier, qui s'était retiré dans l'île de Jersey, pour y vivre de la vie cénobitique, et y pratiquer la pénitence à son plein vouloir. Il y passait des quarantaines sans prendre aucun aliment, comme on le lit de certains Pères du désert de Nitrie; de sorte qu'à la fin, réduit à la maigreur d'une cigale, il pouvait à peine se traîner vers le petit pain d'orge qu'il s'était préparé avant le carême. Ils allaient passer de bonnes journées en sa compagnie : jeûner, prier, chanter des psaumes, s'entretenir de Dieu, des choses du salut [1].

Hélier avait été appelé jeune encore auprès de saint Marcoulf, par la réputation de ce grand maître dans la science divine. Mais épris d'un plus grand amour pour la retraite, et ne se sentant pas de vocation pour les missions, il s'en ouvrit à l'abbé de Nanteuil. Celui-ci lui indiqua l'île de Jersey, comme le lieu le plus propice à l'accomplissement de ses desseins. Là, au bord de l'Océan, il trouverait un rocher solitaire et une grotte, où il pourrait se livrer à la pénitence et à la contemplation loin de tous les bruits du monde, et élever sans cesse son âme vers Dieu, à la vue du spectacle magnifique et varié que l'Océan et son immensité dérouleraient sans cesse devant ses yeux.

Il y était déjà depuis trois ans, lorsque Marcoulf et Domard vinrent lui faire

(1) Le m. s. que nous abrégeons appelle le compagnon de saint Marcoulf quelquefois Romard, quelquefois Domard; mais c'est erreur de copiste; le nom de Domard est resté populaire.

Il appelle l'île *Agnus* et non *Agna;* il dit *Helibertus* et non *Helerius*. Mais les traditions locales et les autres détails de l'histoire suffisent pour le corriger.

Les pieux moines de l'Armorique, tant bretonne que normande, donnaient des noms mystiques aux lieux qu'ils choisissaient pour retraites : ainsi dans les actes des VIe et VIIe siècles, Jersey s'appelle quelquefois *Agna*, qui est le nom d'une ville de l'Elymaïde, quelquefois *Lexia*, nom d'une ville de la tribu de Benjamin, quelquefois *Aïma*, qui veut dire le sang, en langue grecque; *Sark* veut dire la chair, dans la même langue; le nom est resté. Dans les plus anciennes vies de saint Patrice, le Mont-Tombelaine, le Mont-Saint-Michel et le Mont-Dol s'appellent Morion, Arnon et Hermon. La ville de Quimper est la cité de l'Aigle (S. Jean). *Civitas Aquilæ*, quelquefois *Aquilonia*.

visite pour la première fois. Ils eurent peine à le reconnaître, tant il était amaigri; qu'on s'imagine un squelette ambulant. Marcoulf usa de son autorité d'abbé, pour tracer une limite aux excès d'une telle pénitence.

Pendant que Marcoulf et Domard étaient là, une flottille montée par des pirates saxons apparut en vue de l'île. Il ne se trouva que trente hommes disposés à se défendre [1], les autres étaient en fuite ou cachés dans les retraites les plus secrètes. On pouvait estimer à trois mille environ le nombre des envahisseurs. Servez-vous de vos armes au nom du Seigneur, il vous viendra en aide, dit Marcoulf aux premiers; souvenez-vous des multitudes de Pharaon qui furent englouties dans la mer. Ils le crurent, se précipitèrent sur les premiers qui débarquèrent; en même temps il s'éleva une violente tempête, les bateaux s'entre-choquèrent, se brisèrent, s'engloutirent; il ne resta ni une barque ni un homme pour en porter la nouvelle au pays d'où l'expédition était partie.

Il faut bien que les exemples d'Hélier eussent produit des fruits de conversion dans l'île, puisqu'il s'y trouva des chrétiens qui allèrent chercher près de lui et de ses amis un refuge, des conseils et du cœur pour se défendre contre les étrangers.

A cette pléiade d'hommes éminents, de courageux missionnaires, de fervents religieux, de saints à miracles, il faut encore ajouter Sénier, plus jeune qu'eux tous, celui que nous venons de voir en compagnie de Pair à Tinténiac. Il devait être le continuateur de l'œuvre commencée au monastère de Sciscy.

Sénier était originaire du diocèse de Coutances; il avait reçu le jour en la paroisse de Surtainville, au sein d'une des familles les plus riches et les plus puissantes du pays. Il se fit moine à l'abbaye de Sciscy, et en devint abbé après saint Scubilion. Celui-ci fut appelé à fonder ou à gouverner le monastère de Mandane au pied du grand Mont-

(1) « Insulani qui non plures triginta perhibentur fuisse. » S'il faut s'en tenir à ce nombre, donné dubitativement par l'auteur des actes de saint Marcoulf, il ne peut être question que de ceux qui se trouvèrent en armes sur le point du débarquement. Jersey, la *Cesarea* des Romains, avait plus d'habitants que cela dès les temps antérieurs.

Tombe [1]. Y avait-il alors des terrains cultivés et d'autres habitants dans cette vaste forêt? Peut-être.

Saint Perpétue, évêque d'Avranches, dont la souscription se lit aux actes du second concile d'Orléans en 533, vécut au moins jusqu'en 541, puisqu'il envoya en son lieu et place le prêtre Baudaste au quatrième, tenu cette même année. Les actes du cinquième, en 549, portent la signature de Gilles, évêque d'Avranches. C'est l'abbé Pair qui devait succéder à celui-ci.

Il avait atteint l'âge de soixante-dix ans. Une nuit qu'il dormait d'un paisible sommeil en son monastère d'Avranches, il eut une vision divine : Il lui semblait que trois prélats qu'il avait connus en ce monde, saint Léontien de Coutances, saint Mélaine de Rennes et saint Vigor de Bayeux, lui conféraient l'onction épiscopale. L'étonnement qu'il éprouva au réveil, n'eut d'égal que le silence qu'il garda; mais l'événement vint bientôt expliquer la vision, car l'évêché d'Avranches s'étant trouvé vacant, selon toute apparence, par le retrait de Gilles [2], c'est lui qui y fut appelé, tant par l'élection du peuple, que par la désignation du monarque. Il ne pouvait refuser, après l'avertissement divin qu'il avait reçu.

Childebert, aux oreilles duquel la grande réputation du saint religieux était parvenue, désira le voir. Il lui envoya un chariot couvert, pour lui faciliter le voyage. Pair ne demandait pas mieux, car il avait plus d'une affaire à régler avec le monarque : les biens de l'Eglise étaient dilapidés, de même les biens des pauvres, il y en avait à recouvrer parmi ceux qui dépendaient de la mense épiscopale, il y avait des églises à relever, d'autres à fonder. Il profita donc des offres du roi.

En arrivant à Mantes, Pair apprit qu'un enfant venait d'être piqué d'une vipère et allait mourir. Il s'empressa, afin de le trouver vivant; il imprima un signe de croix sur la blessure, et y répandit quelques gouttes d'huile bénite, l'enfant fut guéri.

(1) Les deux montagnes de la baie d'Avranches s'appelaient alors les deux Tombes, *Duæ Tumbæ*. La petite s'appelait du diminutif de Tombelaine; ce nom lui est resté.

(2) Abrincas pastore recedente successit (Act.)

Les habitants construisirent une église sur le lieu, pour perpétuer le souvenir du miraculeux événement.

Quand il fut à Paris, les démons s'enfuyaient à son approche du corps des possédés, les scrofuleux se trouvaient guéris sur son passage; dans les hôpitaux, les malades recouvraient la santé. Childebert le pria d'organiser les voies et moyens de la bienfaisance publique en faveur des indigents et des malades, et de tenir compte de la part qui incombait à la couronne. Mais ce n'était pas le bénéfice de l'intendant, nommé Crescence, qui était chargé de distribuer les aumônes royales. Crescence parut accueillir avec bonheur l'injonction du monarque, et s'enfuit dès le lendemain, sans rien dire, comme pour faire un voyage en Bourgogne, son pays natal. Il erra pendant deux jours aux alentours de Paris, frappé d'une espèce de cécité, sans pouvoir trouver le chemin ni s'écarter. Quand enfin il reconnut la main de Dieu, il promit de se soumettre et d'agir selon la justice. Dès lors, il put reconnaître sa voie pour le retour. L'homme de Dieu rendit la vue aux yeux de son corps et plus encore à ceux de son âme, disent nos actes.

Lorsque Pair fut rentré dans son diocèse, il déploya une activité merveilleuse et toute juvénile pour le restaurer et procurer l'avancement de la religion. Il était admiré de tous, et l'admiration égalait à peine son zèle et ses œuvres [1]. Il passa ainsi les treize dernières années de sa vie.

Nous avons laissé Marcoulf aux prises avec les Saxons dans l'île de Jersey. Le seigneur de l'île, émerveillé de la sainteté et des œuvres de l'abbé de Nanteuil, lui céda, dans sa reconnaissance, la moitié de l'île en toute seigneurie [2]. Nous avons dit que Marcoulf ne refusait rien de ce qui lui était offert, non pour s'enrichir, mais pour faire de nouvelles fondations. Il accepta donc, et bientôt après un nouveau monastère s'éleva en ce lieu.

En remettant pied à terre sur le continent, Marcoulf se trouva au milieu

(1) « Effectus pontifex, ita se in ecclesiarum instauratione vel nova edificatione exercuit, domuum recuperatione succinxit, culturæ utilitatem disposuit, pauperum administrationem profudit, ut esset in singulis mirabilis et in omnibus singularis. (Acta.) »

(2) « Atque ejusdem sancti viri ditioni eamdem dimidiam insulam devota traditione mancipavit. » (Acta.) *Mancipare ditioni* de la part d'un seigneur ne nous paraît pas vouloir dire donner la propriété foncière, mais bien la seigneurie.

d'une population en émoi autour d'un pauvre enfant qui venait d'être cruellement déchiré par un loup enragé. Il se prosterna la face contre terre et pria. A la fin de sa prière, l'enfant était guéri. Il le rendit sain et sauf à son père.

Après tant de soins et de labeurs, l'âge de la vieillesse arrivait. Il fut d'ailleurs averti par un message divin que le terme de sa vie n'était pas éloigné. Lui aussi, il comprit la nécessité de faire confirmer par le roi ses fondations et ses œuvres, et de faire renouveler l'acte de donation du fief de Nanteuil.

Childebert était alors à Compiègne; Marcoulf s'y rendit. Compiègne faisait partie des états de Clotaire; si donc Childebert se trouvait là comme chez lui, ce ne pouvait être qu'en l'an 557, où il envahit les états de son frère, pour se faire rendre justice de quelque passe-droit, tandis que celui-ci était occupé à faire la guerre aux Saxons.

Parmi les faits merveilleux qui accompagnaient pour ainsi dire chacun des pas du saint abbé, son biographe a conservé la mémoire de celui-ci, qui s'accomplit dans le cours du voyage. Arrivé sur le bord de l'Oise, Marcoulf se mit à l'écart dans la prairie, pour se reposer. Or, voilà que les chasseurs du roi poursuivaient à courre un lièvre, qui se réfugia sous le manteau de l'abbé. Les chiens s'arrêtèrent; mais un des veneurs s'approcha en vociférant des injures et des menaces. Marcoulf ouvrit son vêtement et le lièvre s'enfuit en passant au milieu des chiens demeurés immobiles. Le veneur se mit à le poursuivre avec rage, mais au bout de quelques pas, il fit une chute si terrible, qu'il s'ouvrit le ventre et que ses boyaux en sortirent. Ses compagnons implorèrent la pitié de l'abbé, et il ne leur fut pas difficile de l'obtenir. Marcoulf s'approcha, se prosterna, pria, fit des signes de croix sur la plaie. Bientôt le blessé fut soulagé, guéri. Sur ces entrefaites arrivèrent Childebert et la reine Ultrogote, appelés par le bruit de l'événement, et qui n'eurent pas de peine à reconnaître le pèlerin.

Après quelques jours passés à Compiègne, Marcoulf revint à Nanteuil, muni de toutes les chartes qu'il avait désirées pour la sécurité et l'avenir de ses fondations.

Tandis que la partie continentale du diocèse de Coutances achevait ainsi de

se convertir à la loi du Christ, les îles de Jersey, Guernesey, Serk, Herms et Aurigny, celles-ci, beaucoup plus considérables alors qu'elles ne le sont maintenant, étaient évangélisées par les saints Samson et Magloire.

Samson, né en Angleterre, dans le Clamorganshire, avait été élève du célèbre abbé Iltut, qui l'avait été lui-même de saint Germain d'Auxerre. Ordonné évêque missionnaire à Kaërléon, par saint Dubrice, évêque de cette ville, il passa sur le continent avec quelques compagnons, en vue de l'évangélisation de la Bretagne, peuplée de diverses colonies anglaises. Il fonda le monastère de Dol, origine de la ville de ce nom, et plusieurs autres tant en Bretagne qu'en Normandie. Il eut de fréquents rapports avec le roi Childebert, qui lui concéda diverses propriétés et confirma ses monastères dans la possession de celles qu'ils avaient déjà. On ne dit pas qu'il ait fondé aucune maison religieuse dans les diocèses d'Avranches et de Coutances, du moins en terre ferme ; mais ses biographes, dont un lui fut presque contemporain [1], nous apprennent qu'il passait quelquefois dans les îles d'Aima, de Ledia, d'Angia, de Sargia et de Bisargia, qu'il commença la conversion de Ledia, ou Guernesey, et qu'il y fonda une chapelle, au lieu qui se nomme le port Saint-Samson. La conversion de la même île devait être achevée par saint Sénier.

Saint Samson assista au deuxième concile de Paris, tenu en 557. Comme on ne lit point sa souscription à celui de Tours, qui était sa métropole, tenu en 569, Mabillon conjecture qu'il dut cesser de vivre peu auparavant. Quoi qu'il en soit, il mourut, en son monastère de Dol, à l'âge de cent vingt ans.

Saint Magloire fut son dernier évêque assesseur; Samson le sacra lui-même, et il lui succéda à titre d'évêque-abbé du monastère de Dol, chef-lieu de la mission. En attendant, il fut abbé de Kerfeuten, au même territoire.

Saint Magloire était cousin-germain de saint Samson ; il était venu avec lui d'Angleterre presque au sortir de l'enfance, et saint Samson lui confia le gouvernement avant de mourir. Saint Magloire le garda jusqu'en 568, qu'il le

(1) Voy. pour les diverses vies de saint Samson Act. Benedict. t. I, p. 180. — Bibl. Floriac. — M. s. Montis-S.-Mich. n° 187. — Antiq. Eccles. Britan., de dom Lobineau.

Saint Samson est patron de six paroisses dans le diocèse : Anneville-en-Saire, Geffosses, Anneville près Coutances, Saint-Samson-de-Bonfossé, Angey, Saint-Samson de Guernesey.

remit à saint Budoc. Il se retira ensuite dans l'île de Serk, où il acheva sa vie dans une grande vieillesse.

Là il guérit de la lèpre le comte Loïescon, seigneur de l'île et possesseur de très-grandes richesses. Loïescon demeurait en un autre lieu ; mais, ayant entendu parler de l'homme de Dieu, il vint se jeter à ses pieds. Depuis sept ans, il avait essayé sans succès de tous les remèdes que lui avaient indiqué les médecins, et dépensé des sommes considérables. Le saint évêque pria pour lui et il fut guéri. Dans sa reconnaissance, Loïescon lui donna la moitié d'un des tiers de l'île, car elle était cantonnée en trois portions ; puis, bientôt après, il lui donna la seconde moitié du même tiers.

Magloire y fonda une maison religieuse, dans laquelle il eut jusqu'à soixante-deux moines. En outre, l'affluence des pèlerins et des étrangers qui venaient y demander la guérison de leurs maux, se trouva parfois si grande, que, dans l'impossibilité de fournir du pain à tant de monde, le saint abbé demandait à Dieu des miracles. Quant à lui, les besoins de la nature semblaient ne plus exister : au lieu d'aller avec ses frères prendre du repos, lorsque le soir était venu, il se dirigeait discrètement vers le rivage et passait la nuit au bord des flots à chanter les psaumes et les cantiques du Seigneur, et quand l'heure des Matines était arrivée, il s'y trouvait toujours le premier.

Près de l'île de *Sargia* était une autre île, nommée *Bisargia*, « abondante en moissons et en fruits, » qui appartenait à un homme également très-riche et d'une grande noblesse, nommé Nivon. Mais au milieu de ses richesses « et quoique labourant le sein de la terre avec cent charrues et les flots de la mer avec cent navires, suivant le dicton populaire, » Nivon était bien malheureux : il avait une fille unique, et elle était muette. Saint Magloire la guérit miraculeusement.

L'auteur de la vie du saint n'en dit pas plus à ce sujet ; mais la suite du récit montre les relations établies entre saint Magloire et l'île de Herms, et par conséquent la conversion des habitants de l'île [1]. Le nom qu'elle a porté depuis semble vouloir dire un ermitage (*eremus*).

(1) Voy. Vie de saint Magloire. ap. Mabillon.

Des écrivains bretons ont osé arguer des travaux apostoliques de saint Samson et de saint Magloire dans les îles de la Manche, pour les rattacher originairement au diocèse de Dol, quoique le diocèse de Dol n'ait été fondé qu'au IXe siècle, et encore d'une manière schismatique. D'autres, sous prétexte que l'église de Saint-Malo y posséda de grands biens, prétendent qu'elles faisaient partie du diocèse de Saint-Malo. C'est ignorance de l'histoire du diocèse de Coutances, dont elles dépendaient, et auquel elles n'ont cessé d'appartenir depuis l'origine, sauf le fait violent du schisme de Henri VIII, qui ne pouvait conférer ni ôter la juridiction ecclésiastique. La conversion d'un pays par un missionnaire, même évêque, ne lui confère point de droits épiscopaux sur ce même pays; et les biens qu'une église possède en un autre diocèse, ne lui sont point rattachés pour la juridiction.

Nous ne devons pas omettre parmi les saints missionnaires de ce temps le saint abbé Armel, fondateur d'un monastère au pays de Rennes, qui dut évangéliser, soit par lui-même, soit par les siens, la partie la plus méridionale du diocèse d'Avranches. Plusieurs lieux y portent toujours son nom. Il y eut une chapelle dédiée en son honneur dans la paroisse de la Boulouze.

La plupart des saints personnages dont nous venons de parler, étaient enfin sur le point de sortir de ce monde, et d'aller recevoir au ciel la récompense d'une vie si bien remplie. Le roi Childebert lui-même, leur ami commun et leur protecteur, mourut en 558. La vertueuse reine Ultrogote, à qui revient en grande partie le mérite des bonnes œuvres du monarque, lui survécut longtemps. Elle repose auprès de lui dans l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, et auprès d'eux leurs deux filles, Chrotberge et Chrodesinde.

Dix ans après l'invasion des Saxons qui périrent dans les flots à Jersey, saint Hélier reçut la couronne du martyre de la main d'une autre bande de pirates de la même nation. Un ange l'avait averti trois jours auparavant de se tenir prêt, et de confesser courageusement Jésus-Christ. Il n'y manqua pas; mais les barbares le précipitèrent de son rocher et lui tranchèrent la tête.

Après leur départ, les habitants de l'île lui donnèrent la sépulture [1] sur le lieu même de son martyre, c'est-à-dire au pied du rocher, au bord de cette grève où il avait passé tant d'années dans la contemplation des grandeurs de Dieu, la récitation de ses louanges et les austérités de la pénitence.

Saint Carioulf et saint Domard revinrent mourir à leur monastère de Nanteuil, Marcoulf leur donna la sépulture. Il mourut lui-même peu après son retour de Compiègne, ainsi qu'il lui avait été annoncé. Les religieux de ses monastères, les populations d'alentour s'empressèrent auprès de lui, sitôt que la nouvelle de sa fin prochaine fut répandue. « Lo, le vénérable évêque de Coutances, pasteur excellent, qui conduisait son troupeau avec la plus grande douceur, vint lui-même faire visite au vieillard mourant. » Marcoulf expira le jour des kalendes de mai, en levant les yeux et les mains vers le ciel, et en adressant à Jésus-Christ une fervente prière. Il fut enterré en son monastère de Nanteuil, auprès de ses frères Carioulf et Domard [2].

Le temps d'aller aussi recevoir une couronne au ciel était arrivé pour les saints amis qui avaient fondé le monastère de Sciscy. Ils avaient quitté ensemble pour une vie plus parfaite l'abbaye d'Enesse ; ils l'avaient pratiquée, non pas telle qu'ils l'avaient entrevue, mais telle que Dieu l'avait voulue ; ils avaient toujours vécu d'une seule vie, quoique séparés par

(1) Mabillon (*Annal.* Benedict.) convient que les actes de saint Hélier tels qu'il les donne ne valent absolument rien. En effet, c'est un amalgame des actes de saint Elier de Jersey et de saint Hélibert de Tongres, martyrisé par les Vandales. Le saint Hélier ou Hélibert, dont il parle comme si c'était un même personnage, fut inhumé au confluent de la Meuse, du Rhin et de la Wal. Il y a place, puis transféré à..... Les noms de lieu sont intraductibles. Les Bollandistes ne s'en tirent pas mieux. Tout cela n'est pas même sensé. D'un autre côté, le martyrologe bénédictin, sous la date du 17 juillet, fait mention d'un saint Hélier, martyr, dont les reliques reposent à l'abbaye de Beaubec, au diocèse de Rouen.

D'autre part encore, les traditions de la paroisse de Bréville, dont saint Hélier est second patron, disent que son corps fut apporté par la mer, que personne ne put lever le cercueil, sauf un vieillard de très-sainte vie ; que les bœufs chargés de le transporter, étant livrés à eux-mêmes, l'apportèrent au lieu où l'église est bâtie, et qu'il repose dans le chœur. La belle fontaine qui coule dans le cimetière porte son nom, parce que son corps encore sanglant y fut lavé. Ce chœur peut bien être de l'époque.

(2) La belle vie de saint Marcoulf dont nous tirons ces détails, a été écrite au temps de l'archevêque saint Ouen et à l'occasion de l'élévation des reliques faite par ce prélat. Elle est un peu plus courte et meilleure que celle qui a été publiée par les Bollandistes, n° I, *prima die maii.*

l'espace, comme une seule âme en deux corps; il leur était réservé d'entrer ensemble en paradis, le même jour, à la même heure.

La treizième année de son pontificat, le lendemain de Pâques, le saint évêque d'Avranches tomba malade, au moment où il se disposait à aller visiter ses frères de Sciscy. Saint Scubilion était pris de maladie à peu près en même temps au monastère de Mandane. Saint Lo, évêque de Coutances, qui venait visiter son saint ami à Avranches, sans rien savoir de sa maladie, demeura près de lui jusqu'à la fin, l'espace de huit jours. Quand les deux malades, qui ne s'étaient pas informés l'un l'autre, comprirent que le moment suprême était arrivé, ils s'envoyèrent mutuellement un message en se demandant réciproquement une visite d'adieu. Les messagers se rencontrèrent en route. Ce fut Scubilion qui se leva de sa couche; mais il ne put arriver au terme du voyage, un bras de mer lui intercepta le passage à trois milles d'Avranches, et il expira sur le bord, en même temps que Pair rendait son âme à Dieu (1).

(1) Ceci fixe positivement la situation du monastère de Mandane : Un lieu d'où l'on peut aller à Saint-Pair sans passer par Avranches, et d'où l'on ne peut aller à Avranches sans passer un bras de mer qui en est à trois milles, exactement cinq kilomètres, doit être très-rapproché du Mont-Saint-Michel. La baie est formée depuis ce temps-là, mais non les rivières qui y coulent, et qui devenaient autant de bras de mer à marée haute.

De Avrinches de si quel mont
Aveit sept milles a la rond
De pleine terre e de bocage
Qui ore est tout grève e rivage
Deux eves douces y coulaient
Qui moult au loin dillec sordeient
E des le mont jusqua la mer
Reunie vont roulant par pair.
De la en ca a fait tel guerre
Le flot de la mer a la terre
Es pres es bois a la forest
Que ni a ni bete ni pest
De la forest a fet arene
Au tour du mont e bel e plene.
(Guill. de Saint-Pair.)

Lorsque saint Aubert fonda sa collégiale, l'abbaye de Mandane existait encore, au pied du Mont.

En la forest aveit un mont
En un planistre alte e ront
Deux capelle aveit ez lez
Del mont feites belles assez
De seint Etienvre lune esteit
Qui vers le haut del mont seieit
Aval en bas ceu seije bien
Esteit la seint Simphorien
En ermitage illec esteient
Moine plusors qui Deu serveient
Le nombre dels ne treus en livre
Escharsement aveient a vivre
La forest iert grant et oscure
La ou li moine eurent en cure
De Deu servir e jor e noi.
(Guill. de Saint-Pair.)

Le lendemain, Lo, évêque de Coutances, apportant les dépouilles du saint évêque d'Avranches, et l'évêque Lauscius apportant celles du saint abbé de Mandane, arrivèrent en même temps au monastère de Sciscy. La cérémonie fut commune ainsi que la sépulture. Les deux saints amis reposent côte à côte dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Pair.

Saint Pair assista au troisième concile de Paris, tenu en 557. Il mourut un 16 d'avril, neuf à dix jours après Pâques; il est impossible d'en savoir plus long; mais ce ne fut pas en 565, comme l'ont cru la plupart des chronologistes, puisqu'en cette année la Pâque fut le 15, et que saint Lo, après l'avoir célébrée à Coutances, passa encore huit jours auprès de lui. Ce serait plutôt l'année de devant, où elle arriva nécessairement plus tôt.

Un évêque du nom de Lauscius, sans autre désignation, est souscrit aux actes du même concile de Paris. Or, l'Eglise de Bayeux eut un prélat de ce même nom, qui siégea de 550 à 570; c'est peut-être lui qui se trouva à Mandane au moment de la mort de saint Scubilion. Toutefois ceci ne lève pas l'incertitude qui règne sur ce point, car il y avait dans les monastères de Dol et environs beaucoup d'évêques missionnaires dont l'histoire n'a pas conservé les noms [1].

Malheureusement les actes de l'épiscopat de saint Lo, s'il y en eut d'écrits, ne sont pas arrivés jusqu'à nous. C'est dans les monuments étrangers qu'il nous faut recueillir le peu de documents qui nous restent. Saint Lo assista au deuxième concile d'Orléans, tenu en 533, au troisième, tenu en 538. Il députa à sa place le prêtre Scubilion au quatrième, tenu en 541, et assista personnellement au cinquième, tenu en 549. C'est celui-ci où se trouve la double mention de Coutances et de Briovère. L'addition de Briovère est certainement le fait du notaire rédacteur, mais elle n'en est pas moins bonne à recueillir pour l'histoire, puisqu'elle indique au moins une fréquente résidence en ce lieu.

Les actes de saint Mélaine, évêque de Rennes, font mention à deux

(1) Saint Pair est patron de huit paroisses dans le diocèse de Coutances et Avranches : Gerville, Morville, Digulleville, Marcey, Ducey, Saint-Pair, Sartilly et Saint-Pois.

reprises de la présence de saint Lo. Une première fois à Angers, en participation à une cérémonie pontificale faite par saint Mélaine et en compagnie de saint Aubin d'Angers, de saint Victeur du Mans et d'un évêque du nom de saint Marse, le même probablement qu'un solitaire de Vitré de ce nom, qui fit une courte apparition sur le siége de Nantes. C'était sans doute à l'occasion de la consécration de saint Aubin. Une seconde fois aux funérailles du même saint Mélaine, en compagnie de saint Aubin, de saint Victeur du Mans et de nouveau de saint Marse. Les actes disent que ces prélats avaient été convoqués par le ministère d'un ange, et les vieilles légendes de Rennes ajoutent que l'évêque de Coutances arriva très-fatigué d'une si longue équitation. Saint Mélaine était mort en son monastère de Pletz, au territoire de Brains; ses collègues le rapportèrent par eau, sur la Vilaine, à sa ville épiscopale. Toutefois, l'auteur des actes, qui écrivait près d'un siècle après la mort de son héros, se trompe en faisant figurer aux funérailles de saint Mélaine, décédé en 535, saint Victeur, qui était mort plus de quarante ans auparavant, et même à la consécration de saint Aubin, vers 530.

L'histoire du diocèse d'Evreux nous offre sur la vie de notre grand évêque un trait que nous ne devons pas négliger. Saint Lo se rendait accompagné de quelques serviteurs à la cour de Childebert, pour conférer avec lui d'affaires qui concernaient son diocèse. Il s'arrêta au lieu nommé le Bourg-Achard et s'assit à l'ombre d'un arbre, pour y prendre sa réfection. Il s'éleva subitement un violent tourbillon, qui renversait l'arbre sur les voyageurs, lorsque le pontife, d'un signe de croix, le redressa et le fit choir en sens opposé. Ils virent fuir de sous ses racines le démon sous la forme d'une bête horrible. Il fut érigé une église sur le lieu, pour perpétuer le souvenir du miracle. Plus tard, après la conversion des Normands, cette église fut remplacée par un monastère; et plus tard encore le monastère devint un prieuré qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Le Bourg-Achard est à cinq lieues de Pont-Audemer et autant de Rouen.

Saint Sénier succéda à saint Pair sur le siége d'Avranches, désigné, comme son maître, par l'élection du peuple et du clergé. Dieu aida son zèle épiscopal du don des miracles. Les démons s'enfuyaient à son ordre du corps des

possédés. Il rendit l'ouïe et la parole à un sourd-muet, la vue à un aveugle de naissance. Il ne quitta ni ses habitudes, ni son vêtement de religieux, ni sa vie de missionnaire. Il parcourait son diocèse, il visitait les îles de la Manche, il acheva la conversion de celle de *Lesia*, commencée par saint Samson. Il fit un grand nombre de fondations de son institut, mais non sans leur assurer les moyens d'existence. Lorsqu'il était fatigué de tant de travaux, il venait chercher un peu de repos en la compagnie de ses frères de Sciscy et se retremper dans la prière. C'est là qu'il mourut après un épiscopat de dix années. Il fut enterré auprès de saint Pair et de saint Scubilion, ses maîtres, ses exemplaires et ses amis [1].

Saint Sever succéda à saint Sénier. Il hésita à accepter, si non le fardeau, car il n'était pas dans ses habitudes de reculer devant le sacrifice, quand il s'agissait de servir Dieu, au moins devant la dignité, qu'il trouvait si fort au-dessus de ses mérites. Mais enfin, après le jeûne, la prière, l'offrande du Saint-Sacrifice et les prières de tous les religieux de son monastère, il crut reconnaître la volonté de Dieu et ratifia par son acceptation l'élection libre et spontanée dont il avait été l'objet.

Il fut le modèle accompli des pasteurs, sans renoncer à l'humilité ni à l'austérité de la vie religieuse. Son corps, amaigri par le jeûne et la fatigue, n'en paraissait que plus beau : il resplendissait d'une auréole de dignité et de grandeur tempérées par la mansuétude, qui lui attirait le respect et provoquait la confiance. Plein de douceur et de miséricorde envers les pauvres et les pécheurs pénitents, de zèle et de charité pour le salut des âmes, mais de fermeté à l'encontre du vice et des superstitions que le paganisme avait laissées après lui, il opéra un bien immense dans le diocèse sous le rapport de l'avancement dans la foi et la vie chrétienne. Il fit fleurir la piété et les bonnes mœurs. Tous les souvenirs payens disparurent.

Puis enfin, affaibli par son grand âge, épuisé par les travaux et les austérités de toute sa vie, et désirant ne plus s'occuper que de lui-même, pour se

(1) Saint Sénier est patron de trois paroisses dans le diocèse : Saint-Sénier-sous-Avranches, Saint-Sénier-de-Beuvron et Céaux. — Ledia et Lezia sont la même île.

préparer à mourir, il se déchargea d'un fardeau qu'il ne se croyait plus capable de porter, et revint à son monastère. Il annonça à ses disciples le jour et l'heure de sa mort, et expira doucement au moment qu'il avait marqué. Sa vie de missionnaire et d'évêque avait été honorée d'un grand nombre de miracles, son tombeau ne le fut pas moins.

Après les Samson, les Magloire, les Germain d'Ecosse, vinrent sur le continent les Maclou, les Paul de Léon, les Paterne de Vannes, chercher des solitudes ignorées de leurs familles, pour s'y sanctifier dans la retraite, et des âmes à appeler ou à conduire dans les voies de Dieu. C'était toujours la suite de l'œuvre si puissante d'expansion que le grand évêque d'Auxerre avait fondée au delà du détroit, et qu'avaient conduite les Iltut, les Brandan, les Finian, les Congal. Un jeune cénobite nommé Romphar, animé de la même inspiration, résolut de se rendre aussi en Europe, comme on parlait alors de l'autre côté de la Manche. L'Aquitaine était son but; mais Dieu, qui avait des desseins différents, l'amena, conduit par la tempête, sur la côte de Barfleur. Romphar est un nom Saxon, Bar-fleur également. Il trouva là, sans doute, quelque colonie de ses nationaux et s'y arrêta. Il s'y fit un ermitage. La sainteté de sa vie attira bientôt les foules auprès de lui. Cette réputation de sainteté, soutenue d'ailleurs par des miracles, car il rendit la santé à plusieurs malades qui étaient près de mourir, parvint aux oreilles de l'évêque de Coutances. Saint Lo s'empressa de mettre à profit le secours inattendu que Dieu lui envoyait pour l'édification de son troupeau. Il disposa le nouveau missionnaire à la réception des saints ordres, l'éleva à la prêtrise, et le renvoya exercer le saint ministère au milieu des populations qui le connaissaient. Romphar [1] ne demeura pas étranger à la ville de Coutances et au reste du diocèse, puisqu'il devait être choisi par le clergé et le peuple, pour monter sur le siége épiscopal quelques années plus tard.

Saint Lo gouverna l'Eglise de Coutances pendant quarante-six ans, suivant l'opinion commune, et mourut à l'âge de cinquante-huit. Depuis lors, Briovère n'apparaît plus dans l'histoire que sous le nom de château de

(1) Vulgairement et par euphémisme Romphaire.

Saint-Lo (*Sancti Laudi castrum*), soit qu'il y ait fini sa vie et reçu la sépulture, soit, comme beaucoup d'auteurs l'ont écrit, sans preuves, qu'il en eût obtenu de Childebert le domaine utile, sinon la garde militaire; ce qui ne s'accorderait guère avec les rares documents que l'histoire nous fournit sur son apostolat, ni avec la mission divine qui lui fut départie dès l'enfance. Jean-Baptiste et Jérémie furent appelés dès le sein de leurs mères; non toutefois à commander des armées.

Quoi qu'il en soit, Briovère s'appelait château ou forteresse de Saint-Lo, quand les Normands s'en emparèrent à la suite d'un siége mémorable; et, aussitôt après la conversion des fils des conquérants, elle reparaît comme asile des premiers évêques de Coutances, puis bientôt comme propriété et baronnie, sans qu'il soit possible d'assigner l'origine de ces titres.

L'Eglise de Coutances a choisi saint Lo pour second patron; elle célèbre sa mémoire le 21 septembre [1], jour réputé de sa bienheureuse mort, et renvoie au lendemain la fête de saint Matthieu. Saint Lo est patron de sept paroisses dans le diocèse, Foucarville, Courcy, Ourville, Sénoville et trois du nom de Saint-Louet. En dehors du diocèse, les églises de Saint-Lo-de-Rouen, Saint-Laud-d'Angers et du Bourg-Achard s'honorent du même patronage.

Dès lors, les deux diocèses de Coutances et d'Avranches étaient faits, les souvenirs, au moins les signes matériels du paganisme étaient disparus; les dieux de bois étaient brûlés, les dieux de pierre, enfouis. Les dieux termes, sous la forme de colonnes milliaires, gisaient dans les fossés, quelquefois brisés en morceaux, les dieux *trivius* et les déesses bivoies, jadis placés dans les carrefours, étaient remplacés par des croix, les fontaines dédiées aux nymphes étaient devenues des fontaines Saint-Martin ou de tel autre saint connu dans le pays; des centres de population étaient formés avec des habitudes nouvelles, sous des noms nouveaux, chacun ayant son église, très-modeste, construite en bois, pour le plus grand nombre; la ville épiscopale était un grand centre, auquel se rattachaient les populations voisines; les populations éloignées avaient leurs grands monastères, qui formaient autant

(1) Maintenant, depuis le retour à la liturgie romaine, le dernier dimanche de septembre.

de centres secondaires, et leurs petits monastères, disséminés, dont les moines prêchaient et catéchisaient. Les pasteurs du second rang, ou curés, étaient à peine connus, s'ils l'étaient; l'évêque avait pour résidence son diocèse, il le visitait sans cesse, nul prêtre ne disait la messe ni ne prêchait aux lieux où il se trouvait.

Nous avons dit que les paroisses du vocable de saint Germain d'Auxerre, au nombre de dix-sept dans les deux diocèses, dont seize dans le seul diocèse de Coutances, nous paraissaient se rattacher à la mission de saint Germain d'Ecosse, que les paroisses sous le vocable de la Sainte-Vierge se rattachaient pour une partie à la mission de saint Ortaire. Celles du nord du diocèse ont été fondées, si nous en jugeons bien, par saint Marcoulf et ses moines. Saint Marcoulf professait une tendre dévotion envers la Mère de Dieu. Nous affirmons, sans hésiter, que toutes celles, si nombreuses, qui sont sous le vocable de saint Martin, sauf une au diocèse d'Avranches, dont nous parlerons en son lieu, doivent leur création à saint Pair et à ses disciples, moines de la règle de saint Martin. Toutes celles-ci se groupent par deux ou trois ou quatre, ce qui indique pour chaque groupe une raison commune, c'est-à-dire un centre religieux, chacune avait son église, et autour de l'église son bourg, mot saxon encore en usage; quant à des limites, comme après la conquête des Normands, lorsque les conquérants se furent partagé la terre au cordeau, on ne peut en assigner. Les noms antiques se retrouvèrent; le nom du seigneur propriétaire, ou sous-propriétaire, si l'on peut ainsi parler, y fut adjoint; mais, comme le terrain fut divisé en plus de parcelles qu'il n'y avait eu auparavant d'établissements religieux, le nombre des paroisses devint plus grand, et chacune eut pour limites les limites de la propriété seigneuriale. Dans ce cas, le seigneur choisit lui-même à sa dévotion le titulaire de l'église qu'il bâtit auprès de son château. Par contre, il se trouva quelquefois plusieurs anciens établissements religieux compris dans la propriété seigneuriale, comme à Varreville, à Beauficel, à Livoie, à Pierrepont, à Landelles, à Cuves, etc. L'inégalité des portions s'explique par l'inégalité de rang des co-partageants, ou l'inégalité des services qu'ils avaient rendus à la cause commune.

CHAPITRE IV

SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME SIÈCLES.

Après la mort de Childebert, les évêques eurent beaucoup moins à se louer de leurs rapports avec l'autorité civile : souvent elle voulut en faire des serviteurs, parfois elle les persécuta. Quand la lutte contre le paganisme fut éteinte, la lutte contre le pouvoir commença pour le maintien des mœurs chrétiennes, la liberté et les franchises de l'Eglise.

Saint Romphaire succéda à saint Lo sur le siége de Coutances. Il reçut la consécration épiscopale des mains de saint Prétextat, archevêque de Rouen.

Bientôt après, Prétextat encourut la disgrâce de la reine Frédégonde, et fut exilé dans le diocèse de Coutances, à Jersey. Il avait marié la reine Brunehaut, retirée à Rouen, à qui Frédégonde avait voué une haine implacable, avec le jeune Mérovée, son filleul, fils de Chilpéric et ainsi beau-fils de Frédégonde, qu'elle ne haïssait pas d'une moindre haine. Le mariage était contraire à la discipline de l'Eglise sous un second rapport, puisque Brunehaut était en outre la tante de Mérovée. L'archevêque de Rouen, peu libre peut-être devant ses hôtes royaux, crut pouvoir prendre sur lui d'accorder au nom de l'Eglise la dispense de lois que l'Eglise elle-même avait faites. Frédégonde profita de l'occasion pour citer Prétextat devant un concile qu'elle convoqua à Paris, et demander sa déposition. Les évêques ne s'empressant pas de porter une sentence contre Prétextat, qui était d'ailleurs cordialement défendu par saint Grégoire, archevêque de Tours, Frédégonde le fit enlever violemment du milieu du concile, au nom du roi, et jeter dans les

fers; puis bientôt conduire en exil à Jersey, pour couper court au bruit et à la rumeur qui se faisaient autour du prisonnier.

Prétextat chercha dans la littérature le remède aux ennuis que lui causaient les loisirs forcés de son exil. L'évêque de Coutances, dont il était devenu l'hôte, les lui adoucit par des relations multipliées et des visites fréquentes.

Après la mort du trop faible Chilpéric, Frédégonde se retira sous la protection de Gontran, roi de Bourgogne. De leur côté, les habitants de Rouen, qui aimaient tendrement leur pasteur, allèrent en grande pompe l'arracher de son exil, et le réintégrèrent avec non moins de solennité dans sa ville épiscopale. Prétextat crut se mettre en assurance, en réclamant la protection de Gontran, et en tâchant de conquérir ses bonnes grâces. Mais il n'y avait point d'asile assuré contre la vengeance de Frédégonde. Elle envoya un émissaire qui le poignarda à son trône pendant le chant des Matines du jour de Pâques, le 14 avril 586.

Le prélat eut la force de se traîner jusqu'à l'autel, où il se communia de ses propres mains. Ses clercs le reportèrent à son palais, où il expira. Sa première pensée avait été de faire avertir l'évêque de Coutances. Romphaire arriva à temps de lui donner la sépulture, et informa l'évêque de Bayeux, qui vint fermer les églises et fulminer, à titre de premier suffragant, l'interdit sur le diocèse [1]. Tout le monde accusa Frédégonde, et Frédégonde ne prit pas même la peine de se disculper.

C'est tout ce que l'on sait avec certitude de la vie et des œuvres de saint Romphaire, car il n'assista point à la dédicace de la cathédrale de Nantes, élevée par saint Félix et consacrée en 568 par saint Euphrone, métropolitain de Tours; quoi qu'en aient dit plusieurs écrivains bretons, qui n'ont pas su lire leurs propres annales, et le P. Le Cointe lui-même, éditeur des œuvres de saint Fortunat. Ils ont pris saint Malo, évêque d'Aleth, qui remplit la fonction d'évêque assesseur, par le droit de son âge, comme le dit en fort bons vers l'évêque de Poitiers, car il était alors le

(1) Voy. Gregor. Turon. Hist. Franc. v, 19, — vii, 16, — viii, 20 et viii, 31.

doyen des évêques de la province, pour saint Romphaire, qui était d'une autre province [1].

L'Eglise de Coutances dressa des autels en l'honneur de son saint évêque. Une des paroisses du diocèse porte son nom, et il y a deux chapelles érigées sous son invocation : une à la Cathédrale, l'autre à Barfleur. On célèbre sa fête le 16 novembre, jour présumé de sa mort.

A saint Sever succéda sur le siége d'Avranches Léodovald, dont saint Grégoire de Tours fait mention. « Léodovald, évêque d'Avranches, envoya, dit-il [2], un prêtre de son église en la ville de Tours, demander des reliques de saint Martin, et il lui en fut donné. A leur arrivée, mais dans la campagne encore et à quelque distance de la ville d'Avranches, un paralytique apporté sur un brancard pour les adorer, obtint la faveur d'en être approché jusqu'à pouvoir baiser le voile qui les couvrait. Il fut guéri instantanément. On éleva une église sur le lieu en l'honneur du thaumaturge et en souvenir du miracle [3]. Ce n'est pas assez, ô saint confesseur, ajoute-t-il, d'exaucer les vœux de ceux qui viennent prier auprès de votre tombeau, votre pouvoir s'étend sur des lieux lointains, que vous ne connaissiez même pas lorsque vous viviez. » Un aveugle se fit conduire auprès des saintes reliques pendant l'office de la réception; il recouvra la vue. Une femme paralysée s'y fit porter, elle fut guérie pareillement.

Suivant les traditions locales, l'évêque Léodovald aurait reçu le jour en la paroisse de Vains, aux lieux où fut depuis le prieuré de saint Léonard, et sa jeunesse aurait été beaucoup moins bonne que le reste de sa vie. Fils d'un grand seigneur du pays et ne craignant ni Dieu ni homme, il était un objet de terreur pour tous les environs, à cause de sa force et de sa férocité. Mais enfin, cédant à l'attrait de la grâce, il devint

(1) Domnolus hinc fulget meritis, *Maclovius* inde
Jure sacerdotii, cultor uterque Dei;
Inter quos medius Martini sede sacerdos
Euphronius fulget, metropolita sacer.
(Venant. Fortun. Carminum lib. III.)

(2) Voy. Mirac. S. Martini II, 36.

(3) L'église Saint-Martin-des-Champs, détruite en 1806.

aussi édifiant par sa piété, sa douceur et sa charité, qu'il l'avait été peu jusque-là.

Mais il faut prendre garde à ne pas le confondre, comme l'a fait le savant Robert Cenalis, avec saint Léonard, auquel il éleva lui-même un oratoire sur le lieu de sa naissance.

Saint Léonard, solitaire, ami et catéchiste de Clovis, disciple de saint Rémi, natif de Limoges, est honoré dans toute l'Eglise, et il ne paraît pas que Léodovald ait jamais été placé au nombre des saints, même dans son propre diocèse [1].

A Léodovald succédèrent Childou, dont on lit la signature aux actes du concile de Rheims de l'an 630, et saint Fragaire (*Fegasius*) moine de Sciscy, natif de Beslon, au diocèse de Coutances, dont la vie n'est pas mieux connue, mais qui est honoré d'un culte public. Suivant les traditions locales, saint Fragaire dut naître vers 575, au sein d'une famille noble et qui possédait de grands domaines [2]; mais il dit adieu au monde et aux richesses, presque dès l'enfance, pour se consacrer à la vie religieuse.

La paroisse placée sous le vocable de saint Fragaire était au centre de celle de Beslon, et les deux églises, à quelques mètres seulement l'une de l'autre. Les deux paroisses ont été réunies, les deux églises refaites en une seule depuis quelques années. La paroisse s'appelle maintenant Saint-Fragaire-de-Beslon, saint Fragaire en est le second patron, et sa fête, qui se célébrait jadis le 22 septembre, se célèbre à présent le deuxième dimanche d'octobre.

Les auteurs de la Gaule Chrétienne et les rédacteurs du Rituel de 1846 ont eu grand tort de supprimer le nom de saint Fragaire de la liste des évêques d'Avranches. Si un nom certain, un culte public, un monument dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ne suffisent pas pour affirmer l'existence d'un

(1) Le prieuré de Saint-Léonard de Vains avait été donné à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. L'abbaye remplaça vers le milieu du XVIe siècle l'ancienne statue par une nouvelle qui lui était pareille et qui existe encore. Or, elle représente un solitaire et non un évêque. Elle tient à la main une chaîne, dont il reste encore quelques anneaux, et qui signifie que saint Léonard est invoqué spécialement pour la délivrance des captifs.

(2) La famille dont était saint Fragaire a subsisté en la paroisse du même nom jusqu'en 1826. Les tombeaux de famille ont été replacés dans la nouvelle église de Saint-Fragaire-de-Beslon.
(L'abbé Deschamps du Manoir.)

personnage, que faut-il de plus? Avec de tels procédés, on ne rectifie pas l'histoire, on la défait.

Par compensation, les mêmes ont coupé en deux l'évêque qui succéda à saint Fragaire et qui s'appelait Ragentramne, pour en avoir un second, qu'ils ont nommé Bentrame. C'est grand'pitié que tout cela. L'article de la Gaule Chrétienne relatif aux évêques d'Avranches est mal fait, il ne fallait pas le reproduire dans le Rituel du diocèse, où il devient un état officiel.

Ragentramne était archidiacre de l'Eglise de Rouen pendant l'épiscopat de saint Ouen, qui occupa le siége depuis 646 jusqu'en 689. Ce prélat l'envoya gouverner l'abbaye de Jumiéges en l'absence de saint Philebert, qui avait été obligé de fuir devant les calomnies et les menaces de quelques-uns de ses moines. Lorsque saint Philebert put reprendre le gouvernement de sa maison, saint Ouen donna Ragentramne pour pasteur de l'Eglise d'Avranches. Dom Jean Huynes accorde à ce prélat le titre de saint, mais qui n'est pas justifié par ailleurs.

Il eut pour successeur un évêque du nom de Jean, dont la souscription se lit, sans aucune qualification, il est vrai, aux actes d'un concile de Rouen daté de la seizième année du règne de Thierri III, 689; mais, à pareille époque, elle ne peut appartenir qu'à un évêque d'Avranches.

Pendant l'épiscopat d'un de ces prélats, un illustre solitaire, du nom de Cénerin, vint édifier le diocèse par l'exemple de ses vertus, et attirer l'attention des populations par la réputation de ses miracles.

Cénerin (*Cenericus*) naquit à Spolette, dans l'Ombrie, au sein d'une famille riche et illustre. Ayant reçu de parents pieux une éducation sincèrement chrétienne, il demandait souvent à Dieu la grâce de connaître sa sainte volonté, pour mieux accomplir ce qui lui serait agréable. Or, ayant entendu chanter un jour dans une église ces paroles du Sauveur à un jeune homme qui lui avait demandé ce qu'il fallait faire pour atteindre la perfection : « Allez vendre tous vos biens, distribuez-en l'argent aux pauvres, ce vous sera un trésor pour le ciel; puis revenez et suivez-moi, » il se fit l'application de ce conseil divin et résolut de le suivre. Ayant donc quitté la maison paternelle avec un frère plus jeune que lui et animé des mêmes sentiments, il se rendit

à Rome, pour compléter son éducation chrétienne. Une intelligence heureuse, un travail assidu lui assurèrent de prompts succès; sa haute naissance appela sur lui l'attention; ses grandes vertus relevées encore par la modestie, lui conquirent l'estime universelle. Il fut élevé au diaconat, honoré des premières charges dans l'Eglise. Ce n'était pas ce qu'il avait cherché; il comprit que telle n'était pas sa voie, et demanda à Dieu de nouveau la grâce de connaître sa volonté. Le même ange qui était venu lui dire à Spolette, quittez la maison de votre père, vint lui dire, il est temps de quitter la ville de Rome.

Les deux frères se dirigèrent vers les montagnes qui séparent la France de l'Italie, ils y choisirent une solitude profonde et s'y construisirent un ermitage, dans lequel ils passèrent cinq années. Mais comme ils en sortaient à temps réglés, pour aller évangéliser les habitants des rares villages de la montagne, il finit par s'établir entre eux plus de rapports que les deux ermites n'auraient voulu. Leur retraite avait cessé d'être une solitude. Ils demandaient de nouveau à Dieu que faut-il faire? Un troisième message du Ciel leur apprit que le Seigneur les conviait à pénétrer profondément dans le royaume des Francs.

Ils vinrent, et, sur la route, ils rencontrèrent un enfant abandonné, couvert de haillons et mourant de faim. Ils le reconfortèrent. L'enfant s'attacha à ses sauveurs et ne voulut plus les quitter.

Ils arrivèrent ainsi, non plus à deux mais à trois, jusqu'au diocèse du Mans, où ils se construisirent, en la forêt de Saulges, un petit oratoire qui subsiste encore.

Cependant, Cénerin n'avait pas accompli son dernier sacrifice, car le même ange revint lui dire que Dieu demandait qu'il se séparât de son frère, trop tendrement aimé.

C'est alors que le cénobite, accompagné de son fils adoptif, se dirigea vers le diocèse d'Avranches. Ils se créèrent un nouvel ermitage au bord de la forêt de Lande-Pourrie, au lieu nommé Moutons, près de deux lieues au nord de la ville de Mortain. Ce dut être environ l'an 650, au temps, par conséquent, de l'évêque Ragentramne.

Les prédications de Cénerin, sa vie pénitente, les miracles que Dieu lui

accordait, principalement en faveur des malades, lui acquirent bien vite un grand renom dans toute la contrée. On vint de loin lui apporter des infirmes à guérir; mais, ce qui était mieux, beaucoup de personnes vinrent lui demander les leçons du salut. Quelques-unes se créèrent des abris provisoires dans son voisinage, pour jouir plus longtemps de ses instructions et de ses beaux exemples; plusieurs s'y fixèrent à demeure, pour vivre de sa vie, de sorte qu'au bout de quelques années, il se trouva, sans y avoir songé, le chef d'un véritable monastère.

Mais des persécutions le forcèrent de s'éloigner.

Il alla planter sa dernière tente au diocèse de Séez, au bord de la Sarthe, au lieu qui a depuis porté son nom. Son zèle évangélique y produisit les plus beaux fruits. L'évêque, nommé Amalcaire, le seconda de tous ses efforts. Il se forma autour de sa cellule un monastère, où l'on vit jusqu'à cent quarante religieux. Il y mourut en 669, le septième jour de mai, et fut inhumé sous l'autel d'une église qu'il construisait, et qui n'était pas achevée.

Il semble que le monastère de Moutons exista jusqu'au temps des Normands, car de pieuses filles y trouvèrent encore un asile à la fin du XIe siècle, comme nous le dirons en son lieu. Celui de Saint-Cénerin, au bord de la Sarthe, fut également détruit par les Normands; mais les reliques du saint fondateur avaient été enlevées et transportées à Château-Thierry, où elles reposent.

Pendant cet intervalle, le siége de saint Romphaire avait été occupé successivement par les évêques Ursin, Ulphobert, Lupicin et Népus, dont il ne reste que les noms sur les listes de la Cathédrale. Chairibon, Baudemer, Trabée, Huldéric, leurs successeurs, ne seraient pas mieux connus, si ce n'était la souscription de Chairibon [1] aux actes du troisième concile de Châlons, en 650, et celle de Baudemer à un acte recognitif des priviléges de l'abbaye de Saint-Denis consenti par saint Landry, évêque de Paris, aux Etats de Clichy, l'an 654 environ [2]. Les rois de la première race réunissaient souvent leurs cours plénières, ou Etats de la nation, composés de

(1) Chairibonus episcopus Ecclesiæ Constantinæ subscripsi.

(2) Baldomerus episcopus consensi et subscripsi.

la noblesse et des évêques, en ce même palais, qui était voisin de l'abbaye, et dont les dépendances s'étendaient le long de la Seine jusqu'à Neuilly, du côté du midi, et jusqu'à la voie romaine de Paris à Saint-Denis, au levant [1].

Il nous reste de saint Frémond [2], successeur de Huldéric, un monument

(1) Les paroisses de Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Montmartre, Batignolles, Clichy, les Ternes, Levallois et Neuilly occupent l'étendue de ce domaine royal, ainsi que Saint-Augustin et la Trinité, de plus récente création.

(2) L'inscription, en lettres onciales sans intervalles ni ponctuation, est sur la tranche du carreau. On y lit :

MLOCVMREXCONCESSITADISTVMCEMVBIVMIPSIETENE

MALMISSEMACVMIPSAVIVANTETEXVLTENTINETERNASECOLA

VAEALTARECONSTRVXSITFIDILITERADQVAEDIGNEDEDICAVITMENSE

AGVSTOMEDIOETHICFESTVSCELEBRATVSDIESSITPRANNVSSINGOLVS

PRIMVSCIPITSTR CMONISTIRIVMDEMVMPENTIFEX

†VREMVSADS ERASPARA EPTINAR INOMERO

INHONOREALMEMARIAGENETRICISDNIHOCTEMPLVMHOCQ

PATRAVITCAVLASQVAMPVLCHERREMENECAMORSEBV IVMM

VAERPETVACHORONEXASVIRGENALECVMMA

XPE

† CONSTANTININSISVRBISRECTVRDOMNVSFRODOMVNDVSPONTIFEX

†ANNO''' III IAMREGNANTETHEODORICOREGEINFRANCIAHOCCINVBIVMCHINGXIT

†ABENSCVRAMPASTVRALEMINAMOREDNISVARVMOVIVM

Des quatre angles de l'autel, des inscriptions descendaient sur des colonnettes servant de supports, et qui n'existent plus. On lit encore

C	A	S	M	S	D	C	†
I	N	E	V	I	O	T	S
T	F	M	I	V	M	V	I
E	R	I				S	V
R							

C'était sans doute le complément. La disposition des signes indicatifs de l'année du règne de Thierri III marque une multiplication : telle était alors la formule usitée : on écrivait cxx, pour 120, et $^{XX}_{C}$ ou $^{C}_{XX}$ pour 2000. Quelques lignes sont effacées en partie.

beaucoup plus important qu'une signature au bas d'une charte ou des actes d'un concile : savoir, l'autel de la chapelle d'une abbaye de filles qu'il fonda en la paroisse du Ham et qu'il dédia le 15 août 679, neuvième année du règne de Thierri III. La longue inscription, presque encore entière, de ce joli monument, déposé maintenant à la bibliothèque publique de Valognes, nous apprend que le fondateur avait reçu ce domaine de la munificence royale.

Saint Frémond naquit à Brévands, près Carentan; les traditions sont constantes à cet égard; on n'a pas cessé de l'y honorer et de s'y rendre en procession pour l'invoquer. Les habitants de la paroisse Saint-Frémond y vont eux-mêmes, malgré la distance, dans les pressantes nécessités. Une fontaine appelée de son nom y perpétue sa mémoire.

Il était abbé d'un monastère existant en cette dernière paroisse, soit de sa fondation, soit d'une date antérieure, lorsqu'il fut promu au siége épiscopal de Coutances.

L'inscription de l'autel du Ham prouve qu'il était évêque en 679.

Il finit ses jours en son abbaye de Saint-Frémond, ou du moins il y fut inhumé, car on montrait encore récemment son tombeau dans l'église paroissiale, en même temps que son portrait peint sur le verre de la croisée.

Si nous ignorons les vertus de sa vie de religieux et les actes de sa vie d'évêque, le culte public que nos ancêtres lui rendirent, la consécration d'une paroisse sous son vocable, le soin qui fut pris de sauver ses reliques de la profanation au temps des invasions normandes et leur conservation en la compagnie de celles de saint Lo et de saint Romphaire, montrent que ses contemporains le tinrent pour un saint; non un saint quelconque, mais un saint évêque de Coutances, digne d'éternelle mémoire.

Nous dirons quand et comment les reliques de saint Frémond furent transférées à la collégiale de Saint-Lo de Rouen. Le *Livre des Offices*, ou Livre rituel de cette collégiale, marque la fête de saint Frémond du rite double-majeur, ainsi que celle de saint Romphaire. Elle se célébrait le vingt-quatrième jour d'octobre. Orderic Vital rend témoignage que, dès

avant la fin du xie siècle, il y avait dans l'abbaye de Fécamp un oratoire dédié à saint Frémond. Cet oratoire est remplacé par la paroisse du même nom, qui se glorifiait, il y a peu de temps encore, de posséder des reliques de son saint patron.

Au xe siècle, Roger du Hommet restaura le monastère de Saint-Frémond; Guillaume, son petit-fils, l'enrichit de nouveaux dons, et Richard, petit-fils de celui-ci, et connétable de Normandie sous le règne de Henri I, roi d'Angleterre, augmenta ses revenus et l'attacha à l'abbaye de Cérisy. Or, l'abbaye de Cérisy, tant qu'elle subsista, célébrait la fête de saint Frémond le 24 octobre, et ses plus anciens bréviaires la marquaient en lettres rouges à la manière des fêtes solennelles. On y voyait le portrait du saint en un vitrail de l'église et couronné de l'auréole, marque distinctive d'un culte public.

La petite et très-antique statue qui représentait saint Frémond dans l'église paroissiale de son nom au diocèse de Coutances, et qui a été conservée, est celle d'un évêque. Mais voilà qu'au xve siècle il est venu de différents côtés des légendes d'autres saints Frémond; de Bretagne [1], d'un saint Frémond, d'abord grand scélérat et ensuite plus grand pénitent; après cela, d'Angleterre, d'un saint Frémond, martyr, qu'il faudrait

(1) Il est question dans la *Vie* de l'abbé saint Conwoyon d'un Frémond, parricide et ensuite pénitent, qui vécut en Bretagne.

Le *Monasticon* de Wion et le Martyrologe anglican font mention d'un, ou peut-être plutôt de deux autres Frémond, dont un au moins fut martyr, celui-ci fils d'Offa, roi de Mercie, celui-là d'Algare, duc des Saxons orientaux. Puis naissent des difficultés insolubles. D'abord, le roi Offa n'eut qu'un fils, et il s'appelait Egfert. Ensuite, si on s'en rapporte aux actes publiés par les Bollandistes, Frémond souffrit le martyre au ixe siècle, et saint Birin, évêque de Dorcester, qui vivait au viie, fit l'élévation de ses reliques.

« Sancti Fremundi, monachi et martyris, in Anglia, elevatio facta a sancto Birino episcopo celebratur in Martyrologio Anglicano et Monastico Wionis, Dorganii, Menardi et Bucellini, uti etiam in catalogo generali Ferrarii. » (Bolland. sub 28 mart.)

Mais non, le savant Hugues Menard relève au contraire une partie de ces erreurs. (Lib. II, Obser. maii ii.)

« Mihi aliquando injecta est suspicio num is sit Frotmundus pœnitens de quo multa relata sunt in libro iii de gestis sancti Conwoyonis abbatis. Sane non male convenit tempus; at Frotmundus iste francus erat, qui patrui cædis conscius..... Sed apud Anglos per id tempus nullum ejus nominis invenio, præter Freothmundum abbatem qui concilio Cloveshoviensi anni dccciii subscripsisse invenitur apud Spelmannum, t. I, p. 325. (Mabillon.)

dédoubler, pour le rendre acceptable. Les notions se sont embrouillées; les documents de l'Eglise de Coutances ayant péri à l'époque des invasions normandes, on n'a plus su à quoi s'en tenir dans le diocèse, on a cru que ces personnages de diverses époques et de différente provenance n'en faisaient qu'un. De cet affreux gâchis est née l'affreuse légende du bréviaire de Léonor II Goyon de Matignon, où l'on voit le culte de saint Frémond, réputé martyr, établi dans le diocèse à la suite d'un apport, supposé, des reliques d'un saint Frémond, anglais, martyr, parent du roi Offa, faite vers le dixième siècle. Ainsi l'auteur de la nouvelle légende corrigeait nos traditions diocésaines et nos monuments! peut-on être plus malheureux?

L'abbé Jacques Mauger, supérieur du séminaire et vicaire général, auteur de la refonte des bréviaires de Coutances et d'Avranches, qui fut opérée sous l'épiscopat de Pierre Dupont-Poursat, était homme d'assez de bon sens pour apercevoir cet imbroglio, mais de trop petite science pour le débrouiller. Il fit mieux qu'Alexandre devant le nœud gordien : il supprima saint Frémond.

Il n'a pas été rétabli dans le Propre du bréviaire romain, publié en 1859. Ainsi le diocèse a perdu, ce semble définitivement, une de ses gloires et en même temps un de ses saints protecteurs.

A saint Frémond succéda sur le siége de Coutances un prélat du nom de Willebertus, dont la souscription se lit aux actes du concile de Rouen de l'an 686 ou 687, et qui est le même que l'Aldebertus des anciennes listes de la Cathédrale. Après lui, vient un Salomon, que les critiques du XVIIIe siècle veulent attribuer à l'Eglise de Constance, qui ne le réclame pas, et qui appartient à Coutances; il en reste quelques signatures aux actes du temps. A Salomon succéda un évêque du nom d'Agathée, après lequel la liste de la Cathédrale ajoute : *Suivent les noms des évêques qui ne sont pas saints*. Tous, en effet, jusque-là sont décorés de ce titre. Une pareille note indique un ancien document continué à partir de ce point; ce qui attribue au tout une grande valeur, et fait regretter davantage l'absence de lumières dans laquelle il laisse les lecteurs.

Cette longue période, pendant laquelle l'histoire de l'Eglise de Coutances demeure ainsi couverte à nos yeux de ténèbres épaisses, ne fut pourtant pas stérile. Quèlques faits particuliers, qu'il est possible de recueillir, démontrent, au contraire, que la sève chrétienne y circulait avec abondance. Tels, en premier lieu, que la fondation du monastère de saint Potentin au faubourg même de Coutances.

Le moine Jonas raconte, dans la vie de saint Colomban, que ce saint abbé, ayant quitté Luxeuil pour les intérêts de son monastère, emmena avec lui deux moines, dont un du nom de Potentien, et les envoya à Orléans avec mission de recueillir des aumônes.

Or, le navire sur lequel on les embarqua tous les trois à Nantes, pour les renvoyer en Irlande, ayant été battu par la tempête, ils furent jetés sur les côtes de la Neustrie. Potentien, ou comme on l'appelle communément, Potentin, s'arrêta à Coutances et fonda en un des faubourgs de la ville un monastère, où il réunit beaucoup de moines.

Saint Colomban naquit vers 560 dans le pays de Leinster, en Irlande; il se fit religieux au monastère de Beanchor sous la conduite de l'abbé Congal. Il passa en France à l'âge de trente ans, et fonda le monastère de Luxeuil en 592, avec la permission de Gontran, roi de Bourgogne. Mais il en fut chassé par Thierri, à la sollicitation de la reine Brunehaut, à laquelle il avait eu le malheur de déplaire, parce qu'il reprenait Thierri des désordres dans lesquels elle l'entretenait, pour gouverner à sa place.

C'est alors qu'il fut conduit à Nantes par ordre de Brunehaut avec ceux de ses moines qui étaient venus d'Irlande. Après le naufrage, tandis que Potentin restait à Coutances, Colomban alla évangéliser les peuples encore idolâtres des environs du lac de Genève. Mais Thierri s'étant rendu maître du pays, il fut obligé de fuir de nouveau. Il se retira en Italie et fonda le monastère de Bobio, où il mourut le 21 novembre 615.

C'est donc vers l'an 600, ou peu après, que saint Potentin fonda le monastère de Coutances, au pied de la ville, comme dit le moine Jonas, son condisciple.

Ce monastère exerça immédiatement une heureuse influence dans la

contrée, car il se remplit bien vite d'un grand nombre de religieux. Nous le disons de nouveau, le clergé séculier tardait à se former, parce que l'organisation paroissiale n'existait pas ; il n'y avait donc que les moines pour distribuer aux peuples l'enseignement et les sacrements, et seconder les évêques dans leurs diocèses respectifs. L'organisation paroissiale est œuvre féodale, la seule qui ait duré, et qui durera. La commune, créée par Louis-le-Gros, non en faveur de la liberté, car il n'en créa point dans ses domaines, mais pour l'amoindrissement de la trop puissante féodalité, n'est qu'une réminiscence de l'administration liberticide de l'empire romain. Toutefois, le peuple en fit son profit, et les rois pareillement.

Parmi les disciples qui vinrent se ranger sous la discipline de saint Potentin, il faut mettre en première ligne saint Omer, natif de la paroisse d'Orval, près Coutances, fils de Frioulphe, l'un des personnages les plus considérables du pays par son rang et ses richesses [1]. Sa mère s'appelait Domitta.

Après qu'elle eut cessé de vivre, le jeune religieux attira vers lui Frioulphe, puis l'un et l'autre, afin de se soustraire entièrement aux intérêts d'un pays accoutumé à les considérer comme ses patrons, et aux relations de famille et d'amitié, se retirèrent sans mot dire à Luxeuil, sous la discipline de saint Eustase, autre disciple de saint Colomban, qui avait succédé à son maître, quand la reine Brunehaut l'eut expulsé.

Omer, qui n'était pas allé si loin chercher le repos, mais la gloire de Dieu et le salut des âmes, conquit aussi la grande estime du roi Dagobert, avec lequel il entretint de fréquents rapports à l'occasion de ses missions. Cependant une autre œuvre l'appela d'un autre côté : l'Artois n'était pas

(1) In Constantinense regione, nec longe a Constantia civitate, et in eo specialiter loco qui Aureavallis vocatur, natus est (Audomarus), nobilibus et inclytis secundum sæculi dignitatem parentibus..... Unicum Audomarum habebant filium (Act. S. Audom. ap. Benedict) Comment les Bénédictins sont-ils allés chercher Orval en Souabe ? Comment ont-ils traduit Aurea-Vallis par Guldiudal ? Cette sottise se retrouve jusque dans leur *Gallia Christiana* (t. X.) L'auteur de la légende du bréviaire de Paris (sub 9 septembr.) dit, d'après les Bénédictins, *Aureavallis prope Constantiam ad Rhenum*, sans s'informer s'il y a par là quelque part une paroisse d'Orval. Du reste, l'Eglise de Coutances mérite bien qu'on disperse ses saints aux quatre vents, puisqu'elle ne les honore pas.

suffisamment évangélisé. Omer alla fonder un monastère au lieu où est maintenant la ville de son nom. Dieu sait le bien qu'il fit, et l'histoire en conserve le souvenir; mais le diocèse de Thérouanne était depuis soixante-quatorze ans sans pasteur, et il n'était possible d'y faire refleurir la religion qu'en y remettant un évêque. Saint Achaire, évêque de Noyon, le fit comprendre à Dagobert. L'évêque était trouvé, puisque Omer était là. Il ne nous appartient pas de raconter les œuvres de ce bel apostolat; mais notre Eglise ne peut s'y désintéresser [1].

Saint Omer mourut en 668 et fut enterré par saint Bertin, son disciple, dans l'église du monastère qu'il avait fondé vingt ans auparavant sur le bord de l'île de Sithiu.

Tandis que les fils de l'Eglise de Coutances allaient évangéliser ainsi les pays étrangers, les étrangers venaient l'édifier elle-même du spectacle de leur sainte vie et de leurs œuvres merveilleuses, ou remettre en lumière les saints qu'elle avait connus antérieurement.

Environ l'an 660, saint Ouen, archevêque de Rouen, vint faire l'élévation des reliques de saint Marcoulf, à la demande de l'abbé Erouin. Le corps fut trouvé en un état de conservation parfaite, avec la couleur et l'apparence de la vie, sauf la dessiccation des chairs. Il demeura pendant trois jours exposé aux regards et à la vénération des fidèles, qui accoururent de toutes parts à la nouvelle de la sainte cérémonie. Or, comme il se produisit un grand nombre de guérisons miraculeuses, à la foule des curieux succéda la foule des pèlerins, qui accourut aussi de toute la France et de l'étranger autour de la sainte châsse, demander des grâces temporelles. Le pays ne suffit pas à fournir les aliments nécessaires, et il en résulta une espèce de disette dont le souvenir n'est pas encore perdu. Lever des saints, dit-on, c'est affamer le pays [2].

Saint Ouen, monté sur le siége de Rouen l'an 640, mourut le 24 août 683.

(1) En 1559, le diocèse de Thérouanne fut divisé en trois nouveaux diocèses : ceux de Boulogne, d'Ypres et de Saint-Omer.

(2) L'auteur de la belle vie de saint Marcoulf, auquel nous faisons ces emprunts, était contemporain de l'élévation, et fut témoin des miracles qui la suivirent.

Plusieurs monastères du diocèse ressortissaient à l'abbaye d'Aindres ; entre autres celui d'Orglandes. Saint Ermeland, abbé d'Aindres, venait à temps réguliers en faire la visite. Or, nous dit l'auteur de sa vie, « Un jour qu'il était venu accomplir ce devoir de sa charge, un homme noble du pays l'invita à dîner, ainsi que ceux qui l'accompagnaient. Ermeland, qui était plein de douceur, affable et d'un commerce facile, accepta l'invitation. Il s'y rendit à l'heure convenue et bénit la maison en entrant. Comme il ne croît pas de vin en ce pays, l'hôte, nommé Launus, n'en avait plus qu'un reste de provision dans une amphore d'environ quatre mesures. Mais, dans sa joie de recevoir l'homme de Dieu, il l'oublia et invita beaucoup d'amis à dîner avec lui, sans compter les pauvres et des voyageurs venus demander l'hospitalité. Sous cette impression, il fit distribuer du vin à tous avec largesse, ils en usèrent de même, et, chose merveilleuse, on n'arriva pas à la fin de l'amphore. Loin de là, elle était vide en grande partie, quand on commença, et elle était pleine quand le repas fut fini. Les hôtes n'en savaient rien et ne se doutaient de rien ; mais les gens de la maison le savaient, et le lendemain on en parlait dans toute la contrée. Et tout le monde convenait que celui-là devait être un grand saint, qui, loin de diminuer les biens dont il acceptait une part, les multipliait au point qu'il y en avait beaucoup plus après, même des biens temporels, qui diminuent par l'usage.

» Après le repas, l'homme de Dieu s'en alla à son monastère d'Orglandes.

» Le lendemain, Launus, qui ne s'était pas rendu compte jusque-là, demanda à sa femme s'il restait encore du vin, afin d'en envoyer à l'homme de Dieu, en remercîment de l'honneur qu'il leur avait fait d'entrer sous leur toit. Celle-ci alla voir, et aperçut avec étonnement que loin d'avoir diminué, l'amphore s'était remplie jusqu'au haut. Launus en porta à l'homme de Dieu par forme de remercîment, mais beaucoup plus pour se féliciter en sa présence d'avoir reçu par son intermédiaire une telle faveur du Ciel.

» Taisez-vous donc, lui disait Ermeland, je n'y suis pour rien ; c'est

Dieu seul. Peut-être a-t-il voulu récompenser la charité dont vous avez usé envers nous; peut-être même vous engager à faire de nouvelles aumônes, en vous montrant qu'il enrichit ceux qui font du bien aux pauvres. « Ce n'est pas moi, c'est vous, disait Launus; ce ne sont pas mes mérites, je n'en ai pas, c'est votre sainteté. Vous faites des miracles, parce que vous êtes saint, et non pas moi. »

» Ils contestaient ainsi; heureuse contestation, qui n'était qu'une émulation d'humilité. Mais, du reste, personne ne s'y méprit : chacun reconnut que le miracle était dû aux mérites du saint prêtre, serviteur et ami de Celui qui changea l'eau en vin aux noces de Cana. »

L'auteur, anonyme, mais contemporain, de la *Vie* de saint Ermeland, ajoute quelques lignes plus loin : « Un jour, un paysan, cédant à une tentation de vol, coupa une frange du tabouret de l'homme de Dieu et la cacha adroitement dans son sein. Mais une de ces vengeances divines qui châtient dans le présent, pour épargner les châtiments futurs, le frappa : il se sentit brûlé d'un feu dévorant, et s'écria avec larmes : Secourez-moi, saint Ermeland, pour un petit larcin que j'ai essayé de vous faire, je souffre des douleurs insupportables, et ce disant, il retira de son sein et jeta à terre l'objet qui le brûlait; lequel, en témoignage du fait, est resté suspendu jusqu'à présent dans l'oratoire de l'apôtre saint Pierre à Orglandes, contigu à la cellule où il s'accomplit. Quant à l'homme de Dieu, il délivra par une prière le coupable des douleurs qu'il souffrait, lui fit servir un repas abondant, l'avertit de ne plus céder aux tentations du malin esprit et le renvoya. »

Saint Ermeland acquit une grande célébrité dans le diocèse de Coutances, puisque plusieurs paroisses, celles de Sottevast, Gourbesville, Boutteville et un prieuré au Plessis ont été mis sous son invocation.

Nous dirons la même chose de saint Ouen, qui dut y faire plus d'une visite pendant la durée de sa longue primatie [1]; il était en tournée, lorsqu'il fit l'élévation des reliques de saint Marcoulf. Les paroisses de

(1) L'archevêque de Rouen est Primat de Normandie.

Lengronne, Linverville, Baudre, Carquebut, Catteville, Sideville, Saint-Osvin, la Chaise-Baudoin, le Petit-Celland, Lapenty sont sous son patronage. On pourrait presque affirmer qu'il laissa là des souvenirs.

Saint Ermeland mourut environ l'an 720. On lui attribue la fondation du monastère dont la paroisse des Moitiers-en-Bauptois [1] a tiré son nom, d'un second monastère à Sottevât et du prieuré de Saint-Erblant au Plessis.

Alors, le siége d'Avranches était occupé par saint Aubert, l'illustration, la gloire de son Eglise.

Aubert naquit l'an 660 au pays d'Avranches, au sein d'une famille des plus riches et des plus puissantes. Son nom indique une origine franque, et qui plus est, le commandement [2]. Ses parents l'obtinrent en vertu d'un vœu, le consacrèrent à Dieu avant sa naissance et l'élevèrent en vue de Dieu. Aussi se dévoua-t-il, dès la jeunesse, au service des autels. Héritier de biens considérables, il en employa les revenus aux œuvres de la piété et de la charité. Parvenu à l'âge du sacerdoce, qui était alors trente ans, il le reçut avec la ferveur d'un saint.

Le siége épiscopal d'Avranches étant venu à vaquer en l'an 707, le clergé et le peuple se réunirent pour procéder à une élection. Or, pendant les prières préparatoires, un rayon de lumière s'abaissa du ciel sur la tête du saint prêtre, et une voix divine fit entendre ces paroles : Qu'Aubert soit évêque.

Il se disposa avec d'autant plus de ferveur à la réception de l'ordre sacré, qu'il ne pouvait se tromper sur la grandeur des devoirs et des œuvres que Dieu lui imposait. Ses débuts dans la carrière épiscopale furent marqués par de grandes aumônes, une grande ferveur et de grandes austérités. Dieu le favorisa du don des miracles, et le saint pontife en usa largement. Les infirmes, les pauvres, les populations éprouvées par des calamités s'accoutumèrent à le regarder comme leur protecteur obligé.

(1) Moitiers est la traduction de *monasteria*, ce qui suppose des cellules séparées, ou peut-être plutôt deux églises. Saint Ortaire en consacrait une à la Vierge et l'autre à saint Pierre. Saint Hermeland avait choisi saint Pierre et saint Paul.

(2) Aut-Bert. Prononcez *a-ut*. Si cette diphtongue est teutonique, elle veut dire *haut;* mais peut-être est-ce la contraction d'*Augustus*, comme dans *août*, *Autun*, etc. L'affixe teutonique *bert* veut dire maître. Elle se trouve dans les noms Robert, Fulbert, Dagobert, Childebert, Regnobert, Albert, etc.

Nous ignorons la plupart des œuvres de cette vie d'évêque, qui dut être saintement remplie, puisque la vocation manifeste de Dieu est à l'origine; mais il en est une qui suffit à l'illustrer : savoir, la fondation de la collégiale du Mont-Saint-Michel.

Il y avait au pied du Mont-Tombe un monastère dans lequel Aubert allait de temps en temps faire de courtes retraites, et se retremper dans le silence et la prière. On ne pouvait y aller communément en partant d'Avranches qu'au moyen d'un bac. La Sée, la Sélune, et peut-être alors le Coisnon, formaient là un ou plusieurs hâvres rarement guéables. Le Mont-Tombe s'élevait comme un cône de granit au milieu d'une forêt dont les plus grands arbres semblaient ramper à ses pieds.

Or, une nuit qu'Aubert prenait son repos dans le monastère, l'archange saint Michel lui apparut pendant le sommeil et lui ordonna d'élever un temple au sommet de la montagne. Suivant le conseil de l'apôtre, qui avertit de se défier des révélations, et de s'assurer avant d'agir si elles sont divines, Aubert ne s'empressa pas d'obéir. Il prit du temps et pria. L'archange lui apparut une seconde fois, lui donna un ordre plus pressant et ajouta qu'il voulait être honoré en ce lieu, comme il l'était au Mont-Gargan, en Italie. L'évêque d'Avranches attendit encore et pria avec plus de ferveur, demandant un signe auquel il pût reconnaître qu'il n'était pas le jouet d'une illusion. L'archange apparut une troisième fois, toujours pendant le sommeil de l'évêque, mais celle-ci d'un air menaçant, et dit qu'il fallait élever l'oratoire au lieu qui était foulé dans le moment même par les pieds d'un taureau. En se retirant, il posa le bout de son doigt contre le front de l'évêque.

Dès lors il n'y eut plus d'hésitations ni de retard possible : Aubert avait reçu le signe qu'il demandait : son front était perforé d'une manière qui l'émerveilla à son réveil, qui émerveilla tous ceux qui le virent le lendemain et pendant le reste de sa vie [1].

Aussi mit-il autant de promptitude à obéir, qu'il avait mis de retard

(1) Le chef de saint Aubert, religieusement conservé à l'abbaye, tant qu'elle a subsisté, est maintenant à l'église Saint-Gervais-d'Avranches. Il est possible à chacun de constater cette merveilleuse perforation, qui n'a pu être faite artificiellement après la mort.

précédemment. Il ne fut pas difficile de trouver le taureau : un voleur l'avait ravi à ses maîtres et placé là entre des rochers qui dissimulaient sa présence. Mais ces rochers eux-mêmes mettaient obstacle à la construction d'une église. Aubert en débarrassa le sol à l'aide des populations voisines, qui s'empressèrent de lui prêter leurs concours : les rochers furent roulés de droite et de gauche sur la déclivité de la montagne, sauf un seul, que nul effort ne put ébranler. Or, il y avait là parmi les travailleurs un homme juste et craignant Dieu, nommé Bainus, père de douze fils, dont un encore au berceau, qui demeurait en un village peu éloigné, nommé Its, et qui était venu avec plusieurs de ses fils : Allez aussi chercher celui qui est au berceau, lui dit l'évêque. Il y alla, et sitôt que l'enfant fut arrivé, on lui posa les pieds contre le rocher, et le rocher s'enfuit comme de lui-même, en glissant sur le côté de la montagne, où on le voit encore.

Le sommet aplani de la sorte, Aubert tomba dans une grande perplexité : quelles dimensions et quelle forme faut-il donner au monument? l'archange n'a rien prescrit à cet égard; mais enfin, comment faire pour bien remplir sa volonté? Il pria, et l'archange revint une quatrième fois et lui dit : « Monte dès le matin au sommet de la montagne, tu trouveras les fondations tracées. » Elles l'étaient en effet par un cercle de rosée. Il avait ajouté, « ne quitte pas les ouvriers que l'œuvre ne soit achevée; » Aubert se fit placer là une pierre, pour lui servir de siége jusqu'à la fin de l'ouvrage.

L'église fut donc construite en forme de rotonde et recouverte d'un dôme. Elle pouvait contenir au plus cent personnes; mais c'est l'archange qui avait tout dirigé, car Aubert ne cessait de l'invoquer à tout moment et à toute occasion.

Nous suivons de point en point dans ce récit la narration versifiée de Guillaume de Saint-Pair, moine du Mont, qui écrivait pendant la seconde moitié du XIIe siècle. Sans doute il était déjà loin des événements; mais en comparant son travail avec les documents antérieurs, qui subsistent en grand nombre, on voit qu'il n'a rien inventé et rien ajouté, si ce n'est des mots, pour allonger ses vers.

Quand les fondations de l'église furent sorties de terre, Aubert fit poser

celles d'une maison religieuse, car l'archange avait dit qu'il voulait être honoré là comme au Mont-Gargan; or, le temple du Mont-Gargan n'était pas isolé, l'évêque d'Avranches savait qu'il était desservi par des moines.

Toutefois, il ne savait pas toutes choses. L'archange dut revenir une cinquième fois : il dit au prélat d'envoyer deux de ses clercs en Italie, voir ce qui se passait, et se mettre en rapport avec les gens du lieu.

C'était une grosse affaire qu'un tel voyage. Aubert recueillit une bonne provision d'argent pour ses messagers, il leur fit confectionner des habits neufs de bonne étoffe, des chaussures neuves de première qualité, des houzeaux, pour passer les éviers; c'est qu'alors il n'y avait guère de ponts sur les rivières, encore s'il y en avait, on franchissait les moindres à gué et les grosses en bateau. Il rédigea pour leur usage et à titre de passeport une longue lettre, munie de son seing et de son sceau, et contenant le récit des apparitions de l'archange et des événements subséquents. On se quitta en pleurant, les pèlerins et leurs amis se dirent un adieu à long terme, comme s'ils n'avaient jamais dû se revoir; l'évêque les reconforta, les bénit et les assura que l'archange, qui les députait, serait leur conducteur et leur sauvegarde à l'aller et au retour.

Nous allons les suivre, car le tracé de leur route est singulier; Guillaume de Saint-Pair, qui avait, dit-il, le journal du voyage sous les yeux, le décrit minutieusement. Nous pensons qu'ils se laissèrent détourner de leur voie la plus directe par ces beaux grands chemins que la reine Brunehaut avait fait exécuter dans cette partie de la monarchie qui obéissait à son autorité, dont plusieurs portent encore son nom, et qui n'avaient pas précisément pour but de mener à Rome.

En quittant l'Avranchin, les pèlerins passèrent par l'Hiesmois : c'est la voie romaine d'Avranches à Séez, dont quelques titres du XII[e] siècle, de l'abbaye de Savigny, marquent le tracé par Pabres, paroisse de Ducey. De Séez, ils se dirigèrent par le pays d'Auge, le Lieuvin, le pays de Caux, « un sec pays, » dit notre auteur.

A Séez ils ont donc tourné sur leur gauche, pris par Exmes, Lisieux,

Pont-Audemer, passé la Seine à Quillebeuf, et sont allés prendre à Yvetot la voie de Fécamp à Paris.

Ils revinrent par le Vexin, passèrent l'Epte à gué, arrivèrent à Pontoise et de là à Saint-Denis.

Donc ils se dirigèrent par Rouen et par le gué de Saint-Clair-sur-Epte.

A Saint-Denis était une patte d'oie, suivant l'expression vulgaire, c'est-à-dire que trois routes y partaient du même point, une se dirigeant par Sens, une seconde par Troyes et la troisième par Châlons; c'est celle-ci qu'ils prirent, considérablement la plus longue. Ils passèrent la Marne à Lagny, traversèrent la Brie, arrivèrent à Sézanne, à Vertus, où ils n'étaient plus qu'à quelques lieues de Châlons, traversèrent la Bourgogne, en faisant un coude pareil à celui d'Yvetot, franchirent le Jura, longèrent le lac de Genève, et entrèrent en Italie par Saint-Jean-de-Maurienne[1], ce qui leur donnait

(1) Le morceau vaut la peine d'être reproduit : nous le mettons le plus possible en français d'à présent.

Leur chemin ont ainsi tracé :
Que ils issent de l'Avranchin,
D'Hiesmois, d'Auge et du Lieuvin,
Caux traversent, un sec pays,
Et le Vexin, ce m'est avis.
Normandie ont toute adossée.
Quand l'eve d'Epte ont dépassée,
Passent Pontoise et Saint-Denis,
Devers droite laissent Paris.
Marne traversent à Lagné;
Par la mi Brie s'en sont allé;
Droit à Sézanne sont venus,
Plaière voient et Vertus.
Toute France traversée ont,
Par mie Bourgogne venus sont
Au premier mont, et l'ont passé
De l'autre part; puis sont entré
En la comté de Mauriaine.
Le lac dépassent de Lauzaine;
A grand effort ils ont montés
Très tous les monts et avalés.
. . . .
. . . .
Ce dit l'écrit que j'en ai vu.

une seconde chaîne à franchir. Ainsi, ils avaient doublé la distance et les obstacles.

Ce détail des us et coutumes du temps nous a semblé bon à garder, d'autant plus que les deux clercs, choisis par saint Aubert, ne durent pas être des moins intelligents parmi son clergé.

Cependant la France était en paix sous le gouvernement de Pépin d'Héristel, et le chemin de Rome, battu par une multitude de pèlerins, principalement par les moines.

La lettre de l'évêque d'Avranches obtint aux pèlerins un accueil favorable. Il leur fut donné un fragment du rocher sur lequel l'archange était apparu et avait laissé l'empreinte toujours visible de ses pieds, et un morceau de l'étendard rouge qu'il avait déposé sur l'autel au jour de la consécration.

Pendant le retour, ces saintes reliques multiplièrent les miracles sur leur passage. Les pèlerins en consignèrent douze des principaux sur leur journal de voyage. Ainsi le retour fut triomphant. Quand, enfin, ils ne sont plus qu'à « sept bonnes lieues » de distance, ils gravissent une éminence d'où le Mont leur est en vue [1]. Quelle joie! quel bonheur! leur âme se dilate : ils revoient « leur chère contrée. » L'Avranchin! l'Avranchin!

(1) Encore cette naïve peinture.

Tant sont allés par leur journée,
Que venus sont en leur contrée;
Grâces à Dieu et saint Martin,
Au pays sont de l'Avranchin.
Le haut d'un tertre ils ont gravi,
D'où le mont voient, et sont ravis.
Avis leur est, quand tout est vu,
Que nouveau siècle est advenu.
Ils voient les monts et les vallées,
Les èves douces et les praiées,
Les bois, les villes, les châtiaux,
Et le pays qui est si biaux!
Le jour est clair et très-serain,
Et le pays est bas et plain.
Ils voient les forêts et la mer,
Les campagnes et le dezert.
Bonnes sept lieues à l'environ;
La terre voient à l'abandon.

ses belles vallées, ses vertes prairies, ses beaux ombrages, ses campagnes magnifiques; ce pays délicieux! Le ciel est pur et serein; c'est un nouveau siècle qui commence!

Au ravissement succéda la surprise, quand ils approchèrent du Mont. Plus de bois ni de prairies! En place, une plaine dénudée! Le Mont est isolé, couronné d'une église et de maisons blanchies à la chaux, et qui brillent au soleil! que s'est-il donc passé depuis un an? car il y a un an qu'ils sont partis.

L'Océan avait détruit la forêt, tout rasé, mis tout à niveau et tout changé en grève. Cet événement s'accomplit dans le cours de l'an 709.

La forêt croissait sur un sol d'alluvion formé par l'embouchure des rivières; la mer le fouilla et le sol forestier s'effondra, nous l'avons dit. Mais il faut chercher la cause efficiente dans la puissance de l'archange, qui voulait ainsi la montagne dont il avait fait choix (1).

Les voyageurs étaient alors à Beauvoir. Ils s'y arrêtèrent et firent avertir l'évêque de leur arrivée. Mais il avait dû être informé plus tôt par un message de l'archange, car tout était prêt au Mont; la consécration de l'église commençait. Les clercs, les barons, les évêques voisins, tous les personnages importants de la Bretagne et de la Normandie étaient arrivés; les populations affluaient par tous les chemins, qui en procession avec croix et bannières, qui isolément à pied, à cheval, en char; les voies étaient garnies de tentes avec des tables chargées de comestibles et de rafraîchissements pour les passants. Les chants, le son des instruments, violons, hautbois, cors de chasse, cymballes, flûtes, chalumeaux retentissaient partout et

Sonnaient au point que les monteignes
En retintaient par sur les pleignes.

(1) Auparavant, le Mont était à six milles de l'Océan, dit le m. s. de Saint-Germain-des-Prés, reproduit par Mabillon, et à six milles d'Avranches; « ab Abrincatensi urbe sex millibus distans, —ab Oceani ut æstimatur æstu, millibus distans sex. » Ici le m. s. reproduit par Du Chêne dit *octo millibus*. Trois milles sont égaux à cinq kilomètres. On peut donc tirer une ligne depuis Carolles jusqu'à Saint-Benoît-des-Ondes, en Bretagne, comme limite probable dans les temps anciens: C'est aussi la chute des grèves actuelles de la baie.

Les animaux, effrayés, mugissaient et fuyaient, les oiseaux chantaient, le soleil était magnifique; les abords du Mont étaient changés en avenues de feuillages. Partout des tables chargées de comestibles, « pain et pâtés, fruits et poissons, oiseaux, oublies, venaison, » c'était à qui offrirait et à qui achèterait.

Au Mont, la majestueuse cérémonie de la consécration de l'église s'accomplissait dans le même ordre exactement qu'elle se fait encore maintenant selon le pontifical romain.

Quand l'autel fut revêtu de ses courtines, de ses nappes, orné de la croix et des chandeliers, l'église décorée de ses tentures, la procession se mit en marche pour aller chercher les reliques.

En avant les bannières ruisselantes d'or, puis les bénitiers, puis les candélabres avec leurs cierges allumés, puis les thuriféraires balançant leurs encensoirs d'or et d'argent, puis les enfants de chœur en surplis, puis les grands clercs et les chanoines en tuniques et en chapes, puis les religieux, les moines, les abbés avec crosses et mitres, les évêques en costume et coiffés de mitres d'or; après eux les barons, ensuite les grandes dames en manteaux et robes traînantes, et enfin le peuple.

Les clercs chantaient à gresillons,
Le dessus faisaient les clersons.

Dès le matin, un aveugle, qui était venu vénérer les saintes reliques, avait recouvré la vue. La nouvelle se répandit; une femme, aveugle de naissance, se fit apporter, pour arriver plus vite; ses yeux furent ouverts à la lumière. La foule des infirmes et des malades arriva de tous côtés; à mesure qu'ils passaient et qu'ils touchaient le voile dont les reliques étaient couvertes, ils se trouvaient guéris. L'arrivée de la procession interrompit le cours de ces célestes faveurs.

Elle s'arrêta à la limite de la grève. Aubert s'en détacha et alla, accompagné des barons, vénérer les reliques. Ceux-ci prirent la civière sur leurs épaules, et les rapportèrent jusqu'au point où la procession atten-

dait. Là, les clercs les reçurent et la procession se remit en marche vers le Mont.

Pendant ce temps, les *marguilliers* avaient achevé d'orner l'église : ils l'avaient jonchée de verdure et de fleurs ainsi que les alentours. La journée continuait d'être belle, une lumière abondante pénétrait par les *verrières*.

Aubert célébra la messe, qui fut chantée avec Alleluia *et grésillons* et *séquence* (1). Un évêque monta sur une estrade formée de madriers et prêcha. Aubert y monta à son tour et annonça à l'assemblée qu'il dotait le nouvel établissement de ses propres biens et revenus, en une mesure suffisante pour l'entretien de douze chanoines et d'un clergé inférieur proportionné ; qu'il donnait en plus que le nécessaire les lieux dits *Itium* et *Genitium* (2) ; que les chanoines auraient l'égalité avec ceux de la cathédrale ; et enfin, qu'il avait obtenu de l'*Apostole* (3) et du roi de France les lettres confirmatives de la fondation et de la dotation (4), afin que l'établissement et la dot fussent à jamais inviolables. Ces lettres, il les tenait à la main et les montrait au peuple. Il les lut à haute voix.

Des messagers avaient donc été envoyés à Rome et en cour de France en même temps que les deux premiers au Mont-Gargan. Tout était prêt au jour et à l'heure.

La messe fut reprise ensuite, continuée *avec accompagnement d'orgues*, comme elle avait été commencée, le *Sanctus* fut chanté à *trois voix* et l'*Agnus* à *cinq*.

Que de choses anciennes nous croyons nouvelles ! des orgues en l'an 709 ; des parties de chant à trois voix et à cinq voix ; le point, le contre-point et le contre-alto exécuté par les enfants de chœur ! des

(1) La *séquence* est ce que nous nommons la *prose*.

(2) On croit que c'est le mont *Itier* et *Genets*.

(3) L'*apostole* ou l'*apostolique* : c'est le nom donné pendant tout le moyen âge au Souverain-Pontife. Lui seul est en effet *successeur* direct ; les évêques n'ont succédé qu'au *lieu* et *place*, comme l'a défini le concile de Trente.

(4) Tout ceci est le cérémonial romain, tel qu'il s'observe encore de nos jours.

verrières aux églises ! Saint Grégoire de Tours en avait parlé avant notre auteur [1].

Après la messe et l'heure d'action de grâces, un grand banquet fut servi à tous les pèlerins : tout à tous à discrétion. A l'église les meubles et les tentures; aux chanoines la maison canoniale; aux convives les mets, les tables, les ustensiles, gobelets, couteaux, linge et le reste : Aubert ne reprit rien. Les rois ne sauraient mieux faire; nous n'en savons pas qui aient fait aussi bien [2].

Il n'y avait pas d'eau au Mont, et il était fort incommode d'aller en chercher si bas et si loin; la mer y mettait d'ailleurs obstacle fréquemment et rendait le bord des rivières toujours dangereux; saint Aubert pria l'archange d'y apporter remède. Saint Michel lui désigna une pierre qu'il suffirait de soulever, pour en trouver assez. Cette fontaine devint pareillement une source de grâces et de merveilles, car l'eau avait la vertu de guérir

(1) Mais citons; l'on ne nous croirait pas.

Les évêques qui illuc sont
La messe chantent hautement
Et l'*orguènent* très-richement.
Les chanteurs qui très-bien chantaient,
Leurs bonnes voix illuc montraient.
La kirielle fut chantée
Très-doucement et *orguenés ;*
La Gloire après, et le Respons,
Et l'Alleluia es *gresillons.*
La Séquence parfut si bien,
Qu'on n'y saurait amender rien.

Les orgues envoyées au roi Pépin par l'empereur Constantin-Copronyme, ne furent donc pas les premières en France. On dit de celles-ci *orguener*, pour toucher l'orgue, comme on l'avait dit au temps de saint Aubert. Est-ce qu'à soixante-dix ans d'intervalle, le même mot n'aurait pas la même signification ?

(2) Quand la messe est toute chantée
Et l'heure après toute finée,
Tous vont manger communément
Et saint Aubert très-grandement
A tout donné ce qu'il avait
Qui a la fête appartenait.
Ils sont servis si richement
Que nul n'y a manquant de rien
Soit haut soit bas. Très-doucement
Furent servis à leur talent.

les maladies et les infirmités de ceux qui allèrent au Mont prier avec ferveur.

Aussi les pèlerinages devinrent de plus en plus fréquents, et les miracles se multiplièrent. Saint Aubert continua lui-même de venir très-souvent y accomplir ses dévotions, et garda toujours pour le lieu un tendre amour.

Cette église ronde, recouverte d'un dôme, que saint Aubert fit élever sous la direction de l'archange saint Michel, n'était pas destinée à l'usage du chapitre; il en fit élever en même temps et plus promptement une autre qu'il consacra en l'honneur de l'apôtre saint Pierre, et dans laquelle il dit la messe tous les jours, tant que dura la construction de la première et des maisons canoniales; celle-ci était réservée exclusivement au culte et à l'invocation de l'archange.

Saint Aubert opéra un grand nombre de miracles pendant sa vie d'évêque, particulièrement envers les malades. Les mémoires du Mont lui attribuent aussi l'extermination miraculeuse d'un redoutable serpent qui désolait le nord du diocèse.

Nous ne sommes pas de ceux qui ne voient dans ces destructions de serpents attribuées à un si grand nombre d'évêques des premiers siècles, que des allégories relatives aux victoires qu'ils remportèrent sur le paganisme. A notre estime, ces serpents sont des esculapes, entretenus par les ministres du culte payen, tant qu'il exista, et ensuite livrés à eux-mêmes et obligés de pourvoir à leur vie : de véritables alligators, redoutables, sinon par leur venin, du moins par leur puante haleine et par leur voracité. Ces affreux reptiles vivent dans tous les climats tempérés et prolongent leur existence presque indéfiniment. Les plus forts animaux ne sauraient échapper à leurs étreintes.

Saint Aubert obtint en 712 du Souverain-Pontife Constantin des reliques nombreuses, entre autres des parcelles des vêtements de la Sainte Vierge et de l'apôtre saint Pierre, ainsi que des ossements de saint Patrice. Il les plaça sous le pied du crucifix de son église cathédrale, où l'évêque Guillaume de Tholmé, élu en 1198, les retrouva enveloppées dans des corporaux, des sachets de cuir et des boîtes de plomb, accompagnées d'authenti-

ques signés de la main de saint Aubert. Guillaume de Tholmé les replaça en même état, comme il est dit au Livre Vert de la Cathédrale.

Aubert occupa le siége d'Avranches en tout quinze années. Quand il sentit sa fin approcher, il réunit son clergé et lui manifesta pour dernière volonté celle d'être enterré au Mont, en l'église Saint-Pierre.

Il mourut le 10 septembre 723. Sa mort causa un deuil universel. Ses clercs le vêtirent des ornements épiscopaux, l'exposèrent à la vénération publique et célébrèrent l'office des morts, après lequel il fut porté processionnellement par quatre barons à la sépulture qu'il s'était choisie (1).

Une multitude immense suivit le cortége, le chapitre du Mont vint recevoir la bière au pied de la montagne et la transporta silencieusement jusqu'au sommet. Après la messe et l'absoute, le mort fut enterré la tête sous l'autel et les pieds vers le lieu où se tenaient les chantres, c'est-à-dire derrière l'autel. Le siége d'Avranches demeura vacant.

Les chanoines s'engagèrent à célébrer tous les jours un service pour leur fondateur; mais ils ne persévérèrent pas longtemps dans cet usage, car il s'opéra tant de miracles auprès du tombeau, qu'ils reconnurent promptement la sainteté de celui pour lequel ils adressaient à Dieu des prières. Ils levèrent donc ses reliques et les mirent dans une châsse enrichie d'or et d'argent, qu'ils exposèrent sur l'autel de l'archange (2); à la réserve du chef et du bras

(1) La plupart des auteurs modernes disent 725; dom Thomas le Roi dit 723; nous croyons qu'il a raison.

(2) Miracle sunt maint avenu
Par saint Aubert puis que mort fu
Li chanoine qui ceu veient
Porpense sei que feire deient
En une fierte honestement
Qui couverte iert dor et dargent
De levesque mette le cors
Que osteront del sarcueu fors.
Conseil en vunt et congie quere
A larchevesque de la terre
Et al seignor qui iert en France
Que faire en ont graignor oiance
Apres ont leve le cors saint.
. . . . (Guill. de S. Pair.)

On le voit, saint Aubert n'était pas remplacé.

droit, qu'ils mirent dans une châsse particulière, pour les porter aux processions et les montrer aux pèlerins et aux barons, afin qu'il fût toujours possible de constater l'existence du trou miraculeux qui existait au milieu de l'os frontal. Les miracles continuèrent sans interruption auprès des saintes reliques.

Nous donnons comme objet de comparaison le détail des ornements dont saint Aubert fut revêtu par ses chanoines, lorsqu'ils le mirent en bière : Son rochet, ses houseaux, ses chausses, ses sandales, une aube, un amict orné du pallium, son fanon, ou petit étendard qui surmontait la crosse, une étole, une dalmatique, ses gants, son anneau d'or, une tunique, une chasuble ronde, sa mitre à orfrois, et sous ses mains croisées sur la poitrine sa crosse, non la crosse d'or, mais la crosse d'ivoire à trois feuilles roulées en volute.

Combien dura la vacance du siége, et pourquoi? Jusqu'à la fin du xe siècle, c'est à peine si les monuments fournissent quelques noms d'évêques. On lit celui de Thierry (1) dans le poème de la *Conquête de Bretagne* par Charlemagne, vers 809. Il est vrai que les Bretons ne conviennent pas d'avoir jamais été conquis, pas même par Charlemagne, ni d'avoir jamais relevé d'autres que d'eux-mêmes ; il est vrai que le roman de la *Conquête de Bretagne* n'est pas une pièce de tout point historique ou totalement admise à ce titre, mais le voyage du grand empereur dans les provinces maritimes de l'empire vers 809 ne saurait être révoqué en doute.

Son passage à Rouen est certain, il descendit le cours de la Seine et suivit le rivage jusqu'à la Loire, afin de juger par lui-même, et de poser

(1) Auprès Avranche, une cité garnie,
Là descend Charle, en la lande Armorie;
A Saint-Gervais il eut la messe ouïe
D'un riche évêque, qui ert de bonne vie.
Là messe ouït le grand et preux Charlon
D'un riche évêque, qui moult était prudhom;
Celui évêque Thierri se avait nom.
(M. s. de la Bibl. Sainte-Geneviève.)

Y avait-il alors à Avranches une église dédiée à saint Gervais? Les prétentions des historiens d'Avranches ne remontent pas si haut.

des barrières aux incursions déjà commencées des pirates du Nord, dans tous les lieux par lesquels ils pouvaient pénétrer dans l'intérieur du pays, en remontant le cours des rivières. Sous ce rapport, Saint-Lo et Avranches durent être pour lui des lieux de passage, et probablement appeler sa sollicitude. Mais il ne pouvait encore se rendre suffisamment compte de l'audace de ceux à qui l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie allaient bientôt avoir affaire.

Des manuscrits du Mont-Saint-Michel placent un évêque du nom de Norgot à Avranches, en 833. Et ce n'est pas un double emploi, car un second Norgod n'apparaît que longtemps après, à l'époque de la reconstitution de l'Eglise.

Un évêque du nom de Jean assista l'an 840 à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. En 847, l'évêque Ansegaud consacra un autel dans l'église Saint-Sauveur de Bayeux; il assista en 853 aux conciles de Sens et de Verberies. Remi, son successeur, apparaît en 855 au concile de Bonneuil. Il fut remplacé par Walbert, dont la souscription se lit aux actes de deux conciles [1], en 859 et 860, et à des priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Denis en 862.

Il faut aller de là jusqu'en 990, pour retrouver la mention d'un évêque sur le siége d'Avranches. Celui qui siégeait alors se nommait Norgod. Et, cependant, l'Avranchin ignora très-longtemps les Normands; mais il paraît qu'à la fin, et après tous les autres pays, il fut livré à une dévastation complète.

Après Agathée, le siége de Coutances avait été occupé par des prélats aux noms de Livin, Wifride, Josué, Léon, Angulon, dont l'histoire est absolument inconnue.

L'épiscopat de Livin et de Wifride fut illustré par les vertus et les miracles d'un saint moine de Sciscy, nommé Paterne, et natif de Coutances [2]. Il s'éleva si haut dans la sainteté par la pratique de l'oraison, de la contemplation et de la mortification, et par les œuvres de la charité envers les pauvres

(1) Ceux de Savonières et de Toul.

(2) Armoricana regione, civitate Constantia oriundus. (Act.) ap. Mabillon, sæc. III Benedict.)

et les malades, que Dieu le gratifia du don des miracles. Il dissimulait ses œuvres avec le plus grand soin, mais un aveugle, auquel il avait rendu la vue, en lui imprimant un signe de croix sur les yeux avec de l'huile bénite, répandit le bruit de ce bienfait de telle sorte, qu'on vit bientôt accourir de tous les pays d'alentour une multitude d'infirmes réclamant la guérison. Le charitable moine ne pouvait se refuser à leur empressement, à leurs sollicitations; mais comme l'opération des miracles ne confère ni vertus ni mérites à celui qui les opère, il craignit de se perdre par quelque pensée de vaine complaisance, tout en rendant service à son prochain. C'est pourquoi il quitta secrètement le monastère de Sciscy, pour aller vivre inconnu en un autre lieu. Il se retira au monastère de Saint-Pierre-d'Yonne, au diocèse de Sens. Mais ensuite il crut devoir encore quitter celui-ci pour le même motif, et se retira à Saint-Pierre-le-Vif. Puis, se croyant oublié à Saint-Pierre-d'Yonne, il y revenait, lorsqu'il tomba entre les mains d'une troupe de brigands dans la forêt de Sergines. N'ayant rien à leur donner que de bonnes paroles, il essaya de les convertir, en leur montrant l'horreur de leur vie criminelle et la perte certaine de leurs âmes, s'ils ne faisaient une sévère pénitence. Il les menaça de la colère et des vengeances divines. Ils le massacrèrent.

Le martyrologe romain le range au nombre des martyrs et place sa mémoire au 12 novembre. On met cet événement vers l'an 726. Les reliques du saint martyr furent transférées au xe siècle au monastère de Bray-sur-Seine, au même diocèse.

En 747, pendant l'épiscopat de Josué ou de Léon, il arriva dans le nord du diocèse de Coutances un merveilleux événement, qui excita vivement la curiosité et la dévotion des populations : un beau reliquaire, en forme de tour, contenant des reliques de saint Georges et un fragment de la vraie Croix, vint s'échouer à Portbail. Austrulphe, abbé de Fontenelle, en raconte ainsi les détails :

« Alors le Dieu tout-puissant, modérateur du monde, daigna faire apparaître aux habitants des champs Corialliens [1] un grand miracle et un

(1) Le *pagus* de *Coriallum* : Cherbourg.

précieux trésor. Richwin était dans le temps comte du pays. Un vaisseau ayant la forme d'une petite tour apparut flottant sur la mer devant le port de Ballius [1], et, s'approchant lentement, il vint s'échouer sur la place du marché. Ce que voyant, les habitants, tout étonnés, comme il est ordinaire aux gens du peuple, se demandaient l'un à l'autre ce que ce pouvait être. Ils allèrent aussitôt en porter la nouvelle au comte, en l'invitant à venir, avec tous les hommes religieux et les prêtres, jouir de ce spectacle inouï. Alors, considérant tous ensemble avec une grande frayeur, mais une foi plus grande encore, cette petite tour de plus près, ils aperçurent à l'un des côtés une petite porte scellée à la cire. L'ayant ouverte, pour voir l'intérieur, ils y trouvèrent un beau volume contenant les quatre Evangiles, très-bien écrits en lettres romaines sur une membrane précieuse et de forme élégante. Auprès était un reliquaire; l'ayant ouvert, ils y aperçurent une partie de la très-précieuse mâchoire du bienheureux martyr saint Georges, avec beaucoup d'autres reliques de divers saints, et de plus une parcelle du bois salutaire de la Croix du Seigneur; le tout spécialement désigné par des étiquettes contenues dans le même reliquaire.

» Alors ils indiquèrent un jeûne, pour réfléchir à ce qu'il y avait à faire. Le jeûne accompli, ils firent un chariot, pour y placer cette tour, et la transporter au lieu où la voulait la bonté divine. Dans l'attente de la manifestation du bon plaisir du Tout-Puissant, ils attelèrent au chariot deux vaches. Or, les deux vaches se mettant aussitôt en marche, sans conducteurs et sans guides, mais suivies des populations dans l'attente, conduisirent le chariot au lieu nommé Brucius [2]. Ce lieu appartenait à un homme puissant. L'avis unanime fut d'y bâtir une église en l'honneur du saint martyr Georges; toutefois, c'était le comte qui montrait le plus d'ardeur, et c'est lui qui construisit, à l'aide de ses sujets, la basilique en l'honneur du bienheureux martyr. On éleva deux autres églises encore, l'une en l'honneur de la bienheureuse Marie, mère et toujours vierge, l'autre en l'honneur de

(1) Portbail.
(2) Brix.

la sainte Croix. Dans ces lieux, la bonté divine a jusqu'à ce jour opéré tant de miracles, par l'intercession des saints dont on y conserve les vénérables reliques avec une partie du précieux chef de saint Georges, martyr du Christ, qu'ils surpassent toute croyance, excepté pour les fidèles, qui savent que le Seigneur opère par ses saints beaucoup de merveilles.

» La bourgade (de Brucius) est située sur le plateau d'une montagne escarpée, au pied de laquelle coule, du côté du midi, la rivière d'Ouve, à distance de deux milles environ.

» J'ai vu la tour qui contenait les reliques; en voici la description : Elle est de forme quadrangulaire; les quatre côtés s'élèvent en diminuant peu à peu de largeur depuis la base, en forme de pyramide, de sorte que le haut est pointu et couronné d'une petite boule, qui assujettit le tout ensemble. La petite chambre où étaient renfermés le livre des évangiles et le reliquaire se trouve dans le milieu. Elle est lambrissée et peut avoir huit pieds de hauteur sur trois de largeur environ. »

» De quel pays, de quel lieu et comment (cette tour) est-elle arrivée là, nul homme du pays ne peut le savoir. Mais les savants et les personnes intelligentes ont toujours pensé que le tout avait été disposé à Rome à l'intention de l'Angleterre et était arrivé là par suite d'un naufrage [1]. »

Ceci se passait en 747, avons-nous dit. En 787, Guy, abbé de Fontenelle, désigné dans la chronique de cette abbaye sous le nom de Guy le laïque, mourut au monastère de Pierrepont, qui en était une dépendance. L'église de Saint-Sauveur-de-Pierrepont a conservé un chœur et des bas-reliefs qui semblent remonter à cette époque; elle fit peut-être partie du monastère.

A la mort de l'abbé Guy, Gerbold, évêque d'Evreux, chapelain de la reine Gertrude, demanda l'abbaye de Fontenelle et l'obtint de la munificence du roi. Il se retira pareillement à Pierrepont et y termina ses jours le 14 juin l'an 806. C'était un prélat de très-sainte vie; ses religieux lui érigèrent des autels. Il est patron de l'église de la Mancellière au doyenné d'Isigny, il l'était de l'ermitage de Gratot, près Coutances.

(1) Voy. Luc d'Achery, t. III.

Gerbold paraît avoir été un des confidents de Charlemagne; ce grand prince lui confia des missions importantes.

A Angulon succéda sur le siége de Coutances un prélat du nom de Hubert, sur le compte duquel l'histoire est aussi muette qu'à l'égard de ses prédécesseurs. C'est pendant son épiscopat, vers 808 ou 809, que le grand empereur dut visiter les diocèses de Coutances et d'Avranches. Éginhard en parle, mais sans préciser la date, il dit seulement que le monarque était vieux, qu'il déplorait les ravages continuels que les Normands exerçaient sur les côtes de l'Océan, tant en Gaule qu'en Germanie. Que sera-ce, quand je n'y serai plus, disait-il, s'ils ont tant d'audace, tandis que je vis encore! Afin d'y mettre obstacle, continue Eginhard, il fit établir des forteresses et des redoutes, pour garder les ports et l'entrée des fleuves par où leurs flottes auraient pu s'introduire.

Son passage à Saint-Lo n'est que d'une certitude traditionnelle; mais la tradition a toujours été précise à cet égard. Il fit restaurer les fortifications de l'antique Briovère; il y releva, en dehors des murs, une ancienne abbaye, dans laquelle il mit des moines de la règle de saint Crodegand. Il jeta les fondations de l'église Sainte-Croix, ainsi appelée d'une parcelle de la vraie Croix, dont il lui fit présent.

Jusqu'à la grande restauration faite il y a quelques années, et au malheureux clocher bâti à côté, cette église portait bien en effet le cachet de l'époque. On dirait en vain que l'église de Charlemagne, s'il en fonda une, dut être détruite de la main des Normands : les Normands pillaient, tuaient et brûlaient, mais ils ne perdaient pas leur temps à détruire des murailles. Parmi nos anciens monuments, il y en a peut-être plus qu'on ne croit qui leur ont survécu, et dont les ruines, demeurées debout, ont servi d'appel aux restaurations qu'ils opérèrent après leur conversion.

Les listes du diocèse placent dans l'ordre suivant les prélats qui succédèrent à l'évêque Hubert : Vibard, Erlouin, Séginand, Lista, Ragenard, Herlebold, Agebert.

Vibard assista aux conciles de Paris en 829 et de Thionville en 835; si tant est qu'il faille lui attribuer la signature Willardus episcopus, qui se lit

aux actes de ces assemblées; où serait l'altération? Sur nos listes ou sur les actes?

La signature d'Erlouin se lit à la plupart des actes publics du temps, depuis l'an 843 jusqu'en 862 : en 843, à des priviléges accordés au monastère de Corbie; aux actes du concile de Paris en 847, de Soissons et de Verberie en 853; de Metz et de Savonières en 859; de Pîtres en 861; à des priviléges de Saint-Denis en 862.

Séginand est souscrit aux actes du concile de Soissons de 866, à des priviléges du monastère de Caroffe en 869, aux actes des conciles de Pontion de 876 et de Compiègne de 877.

Liste mourut à Saint-Lo pendant le siége, en 890. Réginon et Flodoard en font mention simplement, sans indiquer le nom, mais les *Annales Védastines* le désignent nommément.

Il ne reste rien de Ragenard, rien d'Agebert, qu'il faudrait peut-être placer avant lui. Il y a de Herlebold une signature sous la date de l'an 905, dont nous parlerons en son lieu.

Les temps étaient alors terribles. La dévastation fut absolue et complète; sauf pour le diocèse d'Avranches, où elle n'eut lieu que plus tardivement, et le Mont-Saint-Michel, où il ne paraît pas que les Normands aient pénétré. Il semble plutôt que les chanoines s'enfuirent, emportant chacun ce qui lui convenait, et ne tardèrent pas à revenir.

Si les premières fortifications que Charlemagne y éleva, probablement, arrêtèrent les pirates, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, s'ils n'allèrent pas jusque-là, il faut l'attribuer à la protection du glorieux archange.

CHAPITRE V

LES NORMANDS. — COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. — LES RELIQUES DES SAINTS.

La déprédation opérée par les Normands fut effroyable et totale. Ce qu'étaient ces hommes? de grands dévastateurs, assurément; mais peut-être des barbares moins féroces que ne les représentent les mémoires du temps; mémoires de vaincus et de victimes, qui n'avaient eu ni l'instinct d'une défense commune, ni la vaillance de l'essayer, ni un gouvernement en mesure de les protéger.

Toutefois, c'était moins la faute du gouvernement que la faute de tout le monde : le navire de l'Etat n'obéissait plus au gouvernail : les ordonnances et les capitulaires ne manquent pas, les plus sages mesures y sont prescrites à l'encontre des envahisseurs; mais personne ne les exécutait. Les dernières années de Charlemagne furent d'une grande faiblesse. Plus tôt, le vaillant guerrier ne se serait pas contenté de s'enfermer, il serait allé détruire la race des brigands. Le règne de Louis-le-Débonnaire disloqua l'empire : chacun des seigneurs apprit à faire sa volonté, à s'établir fortement chez soi. Assez en garde les uns contre les autres et en défiance les uns des autres, chacun était trop faible contre l'ennemi commun, et ils ne savaient pas se réunir. Rien ne sert de se bien garder, quand on ne se prête pas un mutuel appui. Le chacun chez soi perdit tout.

Une grande guerre était possible; mais on ne pouvait la faire que chez lui à cet ennemi si petit, insaisissable, actif, fugace, intrépide, multiple. C'était la fable du lion et du moucheron. Il y eut telle expédition de Normands qui ne comptait pas plus de trois ou quatre cents hommes. Quand on croyait leur avoir fermé la voie du retour par une rivière, ils

transportaient leurs légers bateaux sur une autre, par laquelle ils s'enfuyaient avec leur proie.

Les Normands avaient trop bien l'entente de la guerre, ils payaient trop bien de leurs personnes, ils savaient trop bien déjouer les piéges que leur tendaient leurs ennemis, pour avoir été si barbares. Ils laissaient debout les monastères qui pouvaient se racheter. Fontenelle se racheta pour vingt-cinq livres pesant d'argent, ils n'étaient donc pas si féroces. Le chroniqueur Albéric les représente comme des hommes doux, gracieux, affables; c'est certainement leur attribuer des qualités qu'ils ne possédaient qu'à un faible degré, et dont la finesse seule leur prêtait l'apparence, quand ils y avaient intérêt.

N'étant pas chrétiens, ni églises, ni monastères n'avaient rien de sacré pour eux; de l'or et des richesses, telles étaient leurs aspirations. Leur apparition au milieu des populations champêtres, produisait le même effet que celle du loup au sein du troupeau : tout se cachait ou fuyait éperdu. Aux domiciles qu'ils trouvaient vides et aux pays qu'ils trouvaient déserts, ils dévastaient tout, pour se venger d'avoir été trompés dans leur attente; les villes qui entraient en composition, en étaient quittes pour le pillage; celles qui se laissaient forcer, étaient incendiées, et leurs habitants massacrés.

Cependant, ces règles n'étaient ni générales ni absolues, car il y eut beaucoup de bandes et beaucoup de chefs, s'entendant très-bien entre eux, se portant un secours mutuel, mais sans aucune dépendance. Et de la sorte, ce qui s'était racheté, n'était épargné que pour un temps, c'est-à-dire jusqu'à ce que vînt une autre bande. Ils ne se trompaient jamais d'adresse, sachant fort bien les lieux où le pillage serait fructueux, parce qu'ils accueillaient volontiers les mauvais sujets du pays qui voulaient se joindre à eux. Ceux-ci leur servaient d'indicateurs et de guides; parfois même de chefs : il y eut plusieurs Hasting, car ce nom se lit pendant près d'un siècle dans les annales de la dévastation; or, l'un d'eux était un renégat champenois.

Sitôt après leur établissement à demeure en Normandie, ils nouèrent des relations politiques avec les peuples voisins et se montrèrent mieux

organisés qu'aucun d'eux, plus fins et plus braves que tous et aussi bons que les meilleurs.

La première grande invasion normande dans la péninsule cotentinaise date de l'an 837, s'il faut en croire les mémoires de la cathédrale de Coutances. Il se peut, en effet, puisque les Normands infestaient les côtes de l'empire dès le temps de Charlemagne. Une invasion qui eut lieu en 841 par l'embouchure de la Seine, y jeta pareillement des bandes.

Ce qui est pis, car les invasions n'étaient que passagères, les Normands s'y établirent à demeure dès l'origine, en se faisant une forteresse des huit paroisses de la pointe occidentale, Auderville, Jobourg, Saint-Germain-des-Vaux, les deux Osmontville, Digulleville, Herqueville et Eculleville, qu'ils enfermèrent dans un retranchement, nommé le Hague-Dik, allant d'une mer à l'autre, et qui existe encore presque tout entier. Probablement, ils en exterminèrent les populations. Non contents, ils établirent un *wast* au-devant, c'est-à-dire un désert, afin de n'avoir point de voisins qui les incommodassent, et d'avoir l'espace nécessaire à se mouvoir à l'aise et à se garder. Le périmètre de guerre autour des forteresses n'est pas chose nouvelle. On isolait ainsi même des provinces l'une de l'autre, et ces déserts s'appelaient des marches.

Les capitaines préposés à leur garde, s'appelaient des marquis, *marchiones*. Les paroisses de Vasteville, Martinvast, Hardinvast, Tollevast, le Vast, Brillevast, Sottevast, durent être ainsi expurgées d'habitants, et les habitations, les bois, les arbres détruits par le fer et le feu. Ainsi fit Guillaume-le-Conquérant, en Angleterre, par rapport à l'Ecosse. Les mots *gast* et *wast* sont la racine de *gaster* et *dévaster*, et ceux-ci se prononçaient anciennement de la même sorte et signifiaient la même chose.

Les anses, les criques, les havres des deux côtes ouest et nord de leur retraite abritaient la multitude des bateaux légers avec lesquels ils remontaient les rivières jusqu'au cœur des continents, et qu'ils lançaient même sur la haute mer, pour aller visiter les côtes de l'Angleterre, de la Bretagne, de la Guyenne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Flandre et de la Hollande.

Tandis que ceux-ci s'établissaient fortement dans cette partie du Cotentin

qui s'appelle maintenant la Hague, d'où ils infestaient le reste du diocèse et le Bessin, et d'où ils se précipitaient parfois sur des proies lointaines; d'autres, remontant la Loire, s'établissaient aussi fortement dans l'île de Bière, entre Varade et Saint-Florent, d'où ils allèrent piller Saumur, Angers, Tours, Orléans; d'autres encore dans l'île de Noirmoutiers, d'où ils se précipitèrent sur le pays Nantais, le Poitou, la Bretagne.

Nominoë, d'abord duc d'une contrée de la Bretagne, puis roi de tout le pays, donnait aux Normands de la Loire, pour obtenir la sécurité de ses états, de grosses sommes d'argent, qu'il aurait mieux fait de dépenser à les combattre. Mais, établis sur sa frontière, il ne lui déplaisait pas qu'ils affaiblissent ses voisins. Mauvaise politique, car les voleurs sont toujours des alliés dangereux.

Il nous semble utile de tracer en quelques lignes l'histoire de la Bretagne pendant la seconde partie de ce siècle, pour mieux faire comprendre les détails de notre propre histoire.

La Bretagne était divisée en un nombre très-variable de duchés et de comtés, dont les seigneurs se faisaient des guerres perpétuelles, à qui enlèverait à ses voisins tout ou partie de leurs domaines.

Tous reconnaissaient le roi de France pour suzerain, et lui payaient des redevances, aucun ne se sentant assez fort en particulier pour s'en affranchir.

L'un d'eux, du nom de Nominoë, comte de Vannes, guerrier de grand renom et qui avait commandé les armées de la France, réunit ses pairs, en 843, au château de Coëtlouc, près Vannes, et se fit proclamer roi de Bretagne de leur consentement, afin de s'affranchir tous ensemble du joug de la France.

Toutefois, le comte de Rennes refusa de reconnaître le nouveau monarque, mais Nominoë lui enleva son comté les armes à la main.

En même temps, les Normands, partis du Cotentin avec soixante-sept navires, pillaient la ville de Nantes, massacraient l'évêque dans sa cathédrale avec la foule du peuple qui y avait cherché un asile, puis se répandaient dans le pays d'alentour et le livraient au pillage [1].

(1) Voy. chronic. Nannet.—Acta Britan. t. I.—*Annal.* Fuld.—*Annal.* Bertin.—Cartul. Redon.

De son côté, Charles-le-Chauve arrivait avec une armée, afin de contraindre Nominoë à l'obéissance. Il tua du monde aux Normands, les força de se rembarquer, mais non sans emporter leur proie. Il vainquit Nominoë, ravagea le pays et se retira, appelé vers la Seine par d'autres Normands, qui faisaient le dégât sur ses bords.

Nominoë mit le temps à profit et se fortifia.

L'année suivante, 844, les Normands revinrent en plus grandes forces, pour enlever de cette fois ce qu'ils avaient été obligés de laisser; Charles-le-Chauve revint aussi, pour achever de régler ses comptes avec Nominoë. Il battit les Normands, mais fut battu par Nominoë.

Enhardis par ces deux succès, dont il n'y en avait pourtant qu'un à leur compte, les Bretons se précipitèrent sur le Cotentin, qui n'en pouvait mais, sans trop dépasser Coutances, par prudence, sur le Bocage, ou pays Virois, et le Bessin, sous prétexte de reprendre aux Normands ce que ceux-ci leur avaient ravi. Ils prirent tout, excepté aux vrais Normands, qu'ils ne virent pas [1].

Cependant, les Normands, qui ne purent ignorer l'intention ou le prétexte mis en avant, gardèrent aux Bretons une rancune qui devait éclater en son temps. Trois ans après, en 847, Normands du Cotentin, Normands de la Seine et Normands de la Loire s'entendirent, envahirent la Bretagne, et battirent trois fois de suite Nominoë. Le pauvre peuple des villes et des campagnes fit les frais de l'expédition.

Cela n'empêcha pas Nominoë d'établir son autorité sur tout le reste de la Bretagne depuis la Mayenne jusqu'au Coisnon.

L'année d'après, en 848, Nominoë réunit les évêques de Bretagne en concile au monastère de Redon, il demanda leur approbation pour une rupture définitive avec la cour de France, et leur proposa de rompre eux-mêmes avec la métropole ecclésiastique de Tours, pour n'avoir plus rien de commun avec la France. Ne les trouvant point disposés à le seconder sur un point ni sur l'autre, il mit en avant un argument personnel, qui lui

(1) Voy. Acta translat reliq. S. Regnoberti et S. Zenon.

avait été fourni par saint Conwoyon, abbé de Redon, lequel ne s'attendait pas à l'usage qui en fut fait : il s'agissait de dons et d'offrandes que les évêques recevaient à l'occasion des ordinations et de la collation des bénéfices, ce qui ressemblait à de la simonie. Les évêques répondirent que c'était moins un profit qu'un usage, et que cela ne pouvait regarder que l'autorité ecclésiastique.

Il les destitua de son chef, Suzanne, de Vannes; Salacon, d'Aleth, maintenant Saint-Malo; Félix, de Quimper, et Liberalis, d'Ocismor, ou Saint-Pol-de-Léon, et érigea en évêchés les monastères de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, avec le titre d'archevêché en faveur de Dol. Il prit les nouveaux titulaires parmi les évêques régionnaires, qui n'étaient point accoutumés à la hiérarchie, qui se perpétuaient et ne relevaient que d'eux-mêmes. Ils trouvèrent que cela ne changeait rien à leur état et acceptèrent. L'affaire devait traîner plus de deux siècles, à Tours, dans les conciles, en cour de Rome. Enfin, les nouveaux évêchés furent maintenus, sauf le titre d'archevêché à Dol, qui fut supprimé, en 1229, par Innocent III.

Il faut se défier de *tous* les historiens bretons à cet égard, ils nient, omettent ou altèrent le récit de cet événement. Mais toutes les pièces du procès demeurant, on peut toujours juger [1].

Nominoë mourut en 851, laissant trois fils, Erispoë, qui lui succéda, Wurvant, qui fut comte de Rennes, Paskwiten, qui fut comte de Vannes, et un neveu, nommé Salomon, dont il était tuteur, et qui fut dépouillé par ses cousins.

Charles-le-Chauve apparut aussitôt en Bretagne, pour rétablir son autorité ; mais il fut vaincu par Erispoë. Il s'arrangea avec lui et le confirma dans sa royauté. C'était un titre de suzeraineté qu'il gardait, ce qu'Erispoë ne vit peut-être pas.

Aussi, dès l'année suivante, il entra en Bretagne avec une armée plus puissante, sous prétexte d'arranger les affaires de Salomon. Il remporta

(1) Voy. Chronic. Nannet. — Cartul. Montis S. Mich. — Acta Concil. Turon. — Concil. Xanton. — Art de ver. les dates, art. Conciles.

plusieurs avantages et contraignit Erispoë à céder le comté de Rennes à Salomon.

En 853, un autre essaim de Normands, conduits par un chef nommé Gothfrid, vint ravager le pays de Vannes et remonta la Loire jusqu'à Nantes, qui fut pillé de nouveau. L'historien Anquetil a écrit que Charles-le-Chauve lui céda en toute propriété le Cotentin, à condition qu'il combattrait toute nouvelle invasion des gens de sa nation; mais le fait nous paraît controuvé.

Dans l'intervalle, les Normands de la Loire dévastaient l'Anjou, le Maine, la Touraine; les Normands du Cotentin dévastaient la Flandre, la Belgique, la Hollande, les provinces Rhénanes; les comtes et les ducs venaient de tous côtés dire à Charles-le-Chauve, délivrez-nous des Normands. Le pauvre roi répondait : Je ne suis pas assez fort, aidez-moi. Loin de lui aider, chacun gardait ses troupes, pour les employer contre son voisin; les Normands avaient beau jeu.

En 856, Salomon assassina Eripoë et régna à sa place. Il tâcha d'obtenir le pardon de son crime à force de sagesse dans le gouvernement et d'œuvres de piété; mais la Souveraine-Justice n'aurait pas été satisfaite.

En 859, Charles-le-Chauve assembla à Savonières un concile, ou plutôt un conseil des prélats et des grands de la nation, pour aviser avec eux au salut de la patrie. Il s'y fit sans doute de beaux règlements; il en reste quelques-uns en ce qui concerne les matières ecclésiastiques. Les prélats, au nombre desquels étaient Waltbert d'Avranches et Herlouin de Coutances, écrivirent aux évêques de Bretagne, pour leur représenter que cette province avait toujours payé le tribut au roi de France, et les prier de presser Salomon de s'acquitter de ce devoir. Le résultat n'est pas connu, mais on peut le soupçonner.

Ce qui est fort remarquable, c'est le calme et la sécurité relative dont le diocèse d'Avranches jouissait à pareille époque. Loup, abbé de Ferrières depuis le mois de novembre 842 jusqu'en 862, écrivait à Ansegaud, évêque d'Avranches, pour demander des secours en faveur de son monastère : « Nous voyons s'écouler les jours, et nous ne voyons pas l'accomplissement

de vos promesses. Cependant, les ravages des barbares nous épouvantent. Pour l'amour du ciel ! indiquez-nous un lieu où nous puissions vous exposer la nécessité où nous sommes réduits, et apprendre votre détermination [1]. » Ne semble-t-il pas qu'il s'agit de transférer le monastère?

Vers le même temps, un chevalier du nom de Rodolphe, vassal du roi Charles, comme il s'intitule, donna à celui de Corbion une propriété sise au pays d'Avranches, nommée *Patricliacus*, à condition que les moines y apporteraient les reliques de saint Lomer, leur fondateur; et elles y furent apportées en 872, après la fondation du monastère; il semble même que tous les moines y suivirent leur glorieux patron. Le roi confirma la donation.

En 861, Charles-le-Chauve chargea Robert, duc de France, le plus puissant prince du royaume après le roi, surnommé le Fort, à cause de sa vaillance, du gouvernement et de la défense de tout le pays entre la Seine et la Loire. C'était trop pour ses forces; cependant, il contint assez bien Bretons et Normands, tant qu'il put les combattre isolément. Mais ils se réunirent et se mirent à dévaster ensemble le pays du Maine, afin de l'y appeler. Il leur livra bataille, en 866, sur le bord de la Sarthe, et y perdit la vie. Dès lors, ni les uns ni les autres n'eurent plus de frein. Les Bretons se jetèrent sur l'Avranchin et le Cotentin, dévastant tout sur leur passage; les Normands retombèrent sur la Bretagne et firent de même. Deux lettres datées de la même année, adressées au pape Nicolas Ier, l'une par l'évêque de Coutances, Séginand, pour lui peindre la désolation de son pauvre diocèse, l'autre par le roi de France, pour lui peindre l'état de la Bretagne et lui dire que la ville de Nantes, jadis si belle et si florissante, est entièrement ruinée, présentent à l'imagination les plus affreux tableaux.

Les reliques de saint Lomer ne furent pas longtemps à *Patricliacus;* les religieux s'enfuirent et les emportèrent au Mans.

Landran, évêque de Nantes, échappé aux désastres de sa ville épiscopale, demanda au roi un asile où il fût *à l'abri de la fureur de ces démons*, en

(1) Ad Abrincensem Epis. Epist. 130. Bibliot. Patr. édit. Benedict.

attendant le moment de rentrer dans son diocèse. Charles lui assigna le palais de Canisy [1].

Cette singulière destination s'explique par la négociation entamée avec le roi de Bretagne et peut-être déjà conclue. Charles, ne sachant comment défendre l'Avranchin et le Cotentin contre les Bretons, crut que le meilleur moyen était de les leur donner à garder.

Il conclut donc avec Salomon une alliance offensive et défensive contre les Normands, et lui céda l'Avranchin et le Cotentin, formant ensemble le comté de Coutances, jusqu'à Saint-Lo [2], avec les abbayes, églises, palais, domaines et généralement tout ce qui ressortissait au fisc royal, à la réserve de la nomination aux évêchés. Il faut entendre, ce semble, la limite de Saint-Lo de tout le cours de la Vire: quant au nord du diocèse, il n'était plus aliénable.

Paskwiten alla à Compiègne prêter serment de fidélité entre les mains du roi au nom de Salomon pour cette concession [3].

Salomon donna *Patricliacus* à Wurvant, comte de Rennes, avec beaucoup d'autres propriétés.

Quelques-unes des plus grandes familles du pays, n'ayant pas plus de confiance dans les Bretons que dans les Normands, ou ne voulant pas subir leur domination, émigrèrent, au nombre desquelles la famille de saint Léon de Carentan, dont nous parlerons en son lieu.

Salomon fut assassiné par ses familiers en 874. Paskwiten et Wurvant se disputèrent son héritage. Paskwiten appela les Normands à son aide; ils vinrent, mais ils mirent plus d'empressement à piller les états de son adversaire, qu'à le seconder lui-même. Wurvant, malgré les Normands auxiliaires, lui fit subir une grande défaite, après laquelle ses propres soldats

(1) Dom Lobineau, qui donne cette pièce dans son histoire de Bretagne, t. II, *p.* 42, lit Villam Canabiacum in pago constantino sitam; c'est une mauvaise lecture, il doit y avoir *Villam Canisiacum*. Voy. aussi *Annal.* Bertin.

L'abbé Desroches traduit *Canabiacum* par Hambye, ce qui est tout aussi mauvais.

Il traduit également *Patricliacus* par Précey, ce qui ne nous semble pas meilleur.

(2) Sancti Laudi Castrum dicitur inter Britannos et Francos (chronic. Saxon.) Cujus (Sancti Laudi) castrum inter Britannos et Francos videtur. (Etelwerd. IV, 3.)

(3) Voy. *Annal.* Bertin.)

retombèrent sur l'Avranchin et le Cotentin, et dévastèrent tout d'une manière horrible, sous prétexte d'en chasser les Normands, qui n'y étaient pas, et de se compenser de ce qu'ils avaient perdu en Bretagne.

Seulement, en leur qualité de chrétiens, ils respectaient généralement les églises et les monastères ; ce qui peut expliquer les demandes de l'abbé de Ferrières.

Wurvant et Paskwiten étant morts, en 887, Alain succéda à Paskwiten, son frère, dans le comté de Vannes, et Judicaël à Wurvant, son père, dans le comté de Rennes. Ils se firent pendant trois ans une guerre acharnée, dont les Normands du Cotentin et ceux de la Loire profitèrent, pour les dépouiller l'un et l'autre.

Dans l'intervalle, le pieux Wurvant étant venu à savoir que le domaine de *Patricliacus* appartenait à saint Lomer, et à connaître la grande célébrité du saint, il s'était fait un scrupule de le conserver plus longtemps et l'avait rendu intégralement et avec dédommagement à l'abbé Guarnon, à condition qu'il y reviendrait avec sa communauté et les reliques du saint patron ; ce qui eut lieu ; mais pour bien peu de temps encore.

Enfin, Judicaël et Alain finirent par comprendre l'extravagance de leurs guerres, surtout en présence des Normands. Ils se réunirent et leur livrèrent bataille ; les Normands furent vaincus, mais Judicaël perdit la vie.

Alain resté seul maître de toute la Bretagne, dont les deux diocèses étaient une annexe, vint les visiter. Il sut que Canisy, où l'évêque de Nantes avait eu à peine le temps de s'installer, lui avait pourtant été donné par le roi de France, son suzerain, et que c'était ecclésiastiquement une propriété consacrée à saint Pierre et à saint Paul. Il se fit aussi un scrupule de la garder plus longtemps. Il la rendit par une charte datée de 889, meubles, immeubles et dépendances, aux bienheureux apôtres, et l'attacha à l'église de Nantes en compensation des préjudices que les Normands lui avaient causés. Ce ne devait pas être pour longtemps.

Les Normands du Cotentin, ayant su sa présence, marchèrent au-devant de lui jusqu'au delà de Coutances ; il les vainquit, sur la hauteur de Nicorps, à ce que dit la tradition. Victoire superflue, car dès lors Rollon entrait en

scène. Et d'ailleurs il n'eut pas le temps de se reposer, car il apprit que les Normands de la Loire, en vue de soulager ceux du Cotentin, avaient fait une diversion dans ses états et les ravageaient. Il s'empressa d'aller les repousser; mais il ne les trouva plus.

Le Livre Noir de la cathédrale rapporte à l'an 837, ainsi que nous l'avons dit, la première invasion normande dans le Cotentin. Il l'attribue à Hasting, le véritable celui-ci; homme du Nord, mais dont la patrie et, par conséquent, la famille demeurent inconnues. Wace lui associe Bioern, surnommé Côtes-de-Fer, fils de Regnier-Lodbrog, roi de Danemark, dont Hasting aurait été le mentor dans le métier de la piraterie.

De grands critiques ont pensé que le Livre Noir donnait une date fautive, parce que, disent-ils, le personnage qui se trouve en 882 sur la Loire, traitant avec le roi Louis; en 890, sur la Somme, traitant avec l'abbé de Saint-Waast; en 894, en Angleterre, avec des enfants encore jeunes dont il est le père, ne peut avoir envahi la Normandie l'an 837 en qualité de chef de pirates, étant déjà rompu au métier. Sans doute, mais la légende de Hasting est trop longue et les détails trop multipliés, pour attribuer le tout à un seul personnage. Il en est un que les *Annales* de Fulde, celles de Saint-Bertin, la *Vieille Chronique* de Fleury, appellent indifféremment des noms de Gurmon et de Hasting [1]; un autre, que Glaber-Radulphe fait naître au village de *Tranquillus*, près de Troyes, et qui s'engagea parmi les Normands, loin d'avoir conduit leurs premières expéditions. Sans compter que le seul Hasting, s'il n'y en avait eu qu'un, se serait trouvé en plusieurs lieux à la fois. Il n'y a donc rien à changer à cette première date de 837. Il n'en est pas de même de la seconde, celle de 875; il faut l'expliquer.

Wace attribue à Hasting la destruction de Valognes, qui ferma ses portes et ne put se défendre, des abbayes du Ham et de Saint-Marcouf, de Barfleur, de Gavray, de l'abbaye du Vicel, de Portbail, de Montebourg, du château de Cherbourg; la dévastation des îles de Jersey, Guernesey, Serk, Herms, Aurigny et du rivage continental depuis Saint-Marcouf jusqu'à la pointe

(1) Voy. *Annal.* Fuld. Ap. D. Bouquet, VIII, 41. — Bertin, *ibid.* 36. — Vetus chronic. Floriac. Ap. Duchesne, p. 32.

voisine de la Bretagne. Il nomme en plus quelques localités qui ne sont pas suffisamment connues, telles que Revomminio, Méliant, la Tollette, Saint-Andrieu et Bruscham.

Le Livre Noir de la cathédrale fait commencer en 875 la persécution de Rollon, qu'il appelle la seconde, soit la seconde par rapport à celle de Hasting, soit la seconde de Rollon, qui débarqua plusieurs fois sur la côte normande, et il est d'accord en ce point avec la chronique de l'Eglise de Rouen [1]. Il ajoute que cette persécution dura soixante-quatorze ans, pendant lesquels le paganisme régna dans le diocèse, en place du christianisme totalement aboli; mais il est trop tôt de mettre en 875 l'abolition du culte chrétien, puisque Alain-le-Grand le maintenait encore en 889. D'un autre côté, en ajoutant soixante-quatorze ans à la date de 875, on arrive à 949, année où le duc Richard I commença à restaurer l'Eglise de Coutances, en rétablissant le Chapitre et par lui le culte public dans la ville épiscopale. C'est à cet événement, sans doute, que l'auteur fait allusion.

L'abolition du culte chrétien dans les deux diocèses, consommée en 837 pour toute la partie du nord comprenant la Hague et la plus grande portion du Cotentin, ne devint totale qu'après la prise de Saint-Lo, en 890. Cherbourg et Valognes détruits de longue date, la forteresse de Saint-Lo enlevée, Coutances et Avranches ne pouvaient plus tenir; ce fut si peu de chose pour le vainqueur de s'en rendre maître, que l'histoire n'en fait pas même mention. Saint-Lo, pris d'assaut, fut rasé, la population exterminée. Qu'advint-il de Coutances et d'Avranches? Nous allons voir dans les *actes* de saint Bertevin qu'Avranches n'exista plus.

« Les Normands, dit la chronique de Saint-Waast, tout en faisant le siége de Paris, parcoururent le monde à pied et à cheval, et l'Océan sur leurs navires. Ils assiégeaient en même temps la ville fortifiée de Saint-Lo, et resserraient la place de jour en jour davantage. Pendant ce temps, Liste,

(1) ANNO 875.

Hoc anno, secundum chronicon Ecclesiæ Rotomagensis, Rollo cum suis Nortmannis Franciam penetravit xv kalend. decembris. (Mém. Soc. des Ant. de Norm. 2e série, VIIIe vol. 1851, p. 2, in fine vol.)

qui en était évêque, et qui s'y trouvait enfermé, termina ses jours. Lorsque les plus vaillants défenseurs de la forteresse eurent succombé, les murailles furent emportées d'assaut, les habitants passés au fil de l'épée, et la ville rasée au niveau du sol [1]. »

Qu'étaient devenus Allan-ar-Bras [2] et ses Bretons? Il n'en est plus question; sauf que le flot s'épandit et alla leur mouiller les pieds jusque chez eux, à quelques années de là. Nous le verrons bien. Ce que devinrent les reliques de nos saints, nous allons le dire.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur DCCCLXXV [3], dit le Livre Noir de la cathédrale, éclata la deuxième persécution de Rollon... Toute la Neustrie... fut désolée d'une manière inénarrable. La plupart des villes furent prises et brûlées; les forteresses, rasées; les églises, détruites; les propriétés des saints, les biens des églises et leurs domaines, ravis; le clergé et le peuple, décimés par le glaive, dispersés et mis en fuite; les reliques et les corps des saints, soustraits et serrés dans des cachettes..... Par le fait de ces calamités, qui devinrent chaque jour plus terribles, la sainte Eglise de Coutances fut détruite d'une manière absolue; peuple et clergé ayant perdu propriétés et priviléges, les corps et les reliques des saints ayant disparu et le paganisme ayant pris la place pour LXXIIII longues années, comme on le lit dans les

(1) Voy. *Annal.* Wedast. sub anno 889. C'est l'année de l'Incarnation, en avance de 9 mois sur l'année de la Nativité; mais le siége fut long et ne se termina qu'en 890.

(2) Alain-le-Grand.

(3) La date de 875 est conforme aux récits de Dudon; peut-être en vient-elle; les critiques danois et belges l'admettent. Les *Annales Védastines* semblent mettre cette invasion en 885, les critiques français en général s'y rallient de préférence; peut-être à tort. Il y a eu tant d'invasions par des bandes diverses, tant d'allées et venues de Rollon lui-même en France, en Angleterre, en Belgique, à Rouen, à Paris, à Bayeux, etc., que des récits qui diffèrent, ne se contredisent pas pour cela, ne se rapportant pas au même fait.

872 est une année de paix dans l'Avranchin, selon les actes de saint Lomer. « Anno ab Incarnacione D. N. J. C. DCCCLXXII cum jam peccatorum nostrorum magnitudine justo Dei judicio promerente omnem Neustriam ac pene totam Aquitaniam per decem et octo annos longe lateque Nortmannorum gens vastasset civitates, castella et monasteria usque ad solum destruens, Corbionensis monasterii abbas, Guarno nomine, cum aliquibus fratribus ejusdem cenobii metu ac timore memoratæ perfidæ gentis quæ cotidie majora moliuntur in destructionem sanctæ Dei Ecclesiæ, permittente ac consentiente domno rege Carolo cum proceribus suis, transtulit corpus preciosi ac beatissimi Launomari in pagum Abrincadinum in villa quæ dicitur Patricliacus XVII Kal. maii. Ubi quantis et quam præclaris miraculis emicuerit... »

chroniques. Tout fut livré aux abominations de l'idolâtrie et foulé sous les pieds de brigands payens. »

Le plus grand nombre des corps saints avaient été transférés en des lieux de sûreté, loin du théâtre des événements. Quelques-uns restèrent ensevelis sous les ruines des monastères, et les Normands les y laissèrent en paix, n'ayant nul souci de pareilles richesses. Tels furent ceux de saint Ortaire, de saint Sever, de saint Hélier, de saint Gaud et de saint Aroaste. Il ne paraît pas que celui de saint Aubert ait disparu un seul moment, puisque le Mont-Saint-Michel ne paraît pas lui-même avoir été menacé.

Les moines de *Patricliacus* emportèrent à Blois le corps de saint Lomer, qui ne devait plus revenir.

Les corps des trois saints évêques de Coutances Lo, Romphaire et Frémond furent placés dans des sacs de cuir, enfermés dans des caisses de bois de chêne, transférés à Bayeux, qui passait pour une ville imprenable, et enterrés devant le portail de la cathédrale. Rollon s'empara de Bayeux en 891, d'autant plus facilement que les habitants, pris d'une panique, s'étaient enfuis. Il détruisit la ville, mais les reliques de nos évêques n'y étaient plus; elles avaient été transférées à Thouars, après le sac de 858, dans lequel l'évêque Balfroi perdit la vie, et qui démontra que les fortifications de Bayeux étaient trop faibles contre les Normands. Les moines de Nanteuil s'enfuirent avec les corps des saints Marcoulf, Carioulf et Domard; le roi les reçut dans son palais même à Rosny. Il les fit transférer ensuite à Gassicourt, où il y avait une abbaye de Bénédictins, puis à Mantes, qui était une ville fortifiée.

Charles-le-Simple ne les trouvant pas suffisamment en sûreté à Mantes, les fit transférer en 905 en son fief de Corbigny, en Laonnais, à cinq lieues de Reims, de l'avis de son conseil et avec la permission de l'évêque Erlebold, qui était leur propre évêque, dit le diplôme royal de la translation.

Les corps saints furent déposés avec tout le respect qui leur était dû en l'église Saint-Pierre-de-Corbigny, en attendant l'achèvement d'un monastère dont le prince fit jeter immédiatement les fondations, pour les recevoir ainsi que les moines qui veillaient sur eux avec tant de sollicitude.

L'année suivante, ayant assigné le monastère, l'église Saint-Pierre, le

palais et le fief de Corbigny à la reine Frédéronne pour sa dot, celle-ci donna en 947, par testament, le monastère et l'église à l'abbaye de Saint-Rémi-de-Reims, sauf le patronage du monastère, que le roi s'était réservé, par respect pour les saintes reliques qui y avaient acquis une grande célébrité, à cause des nombreuses guérisons qu'y obtenaient les scrofuleux, et du grand nombre de pèlerins qui y affluaient, comme auparavant à Nanteuil.

Et là est l'origine de l'usage pratiqué par les rois de France de toucher les scrofuleux. Sitôt après la cérémonie du sacre, ils se rendaient à Corbigny, et y tenaient leur cour pendant sept jours. C'étaient des jours de largesses en même temps que de dévotion, les pauvres et les infirmes y affluaient; le roi leur donnait sa main à baiser, son médecin pansait les malades, un page distribuait à tous des pièces d'or. L'usage de donner à boire aux malades l'eau embaumée de l'odeur du saint-chrême, dans laquelle le roi avait lavé ses mains, et la formule *le roi te touche, Dieu te guérisse*, sont d'une date plus récente.

La fondation du monastère de Corbigny fut une œuvre définitive dans la pensée du monarque, parce que, dit son diplôme, la Neustrie étant totalement ruinée et toujours infestée par la présence des pirates, il n'était plus possible, après des maux déjà d'une si longue durée, de prévoir le jour où les saintes reliques s'y retrouveraient en sûreté.

L'abbaye de Saint-Marcoulf était de fondation royale; c'est à cause de cela, sans doute, que les moines cherchèrent un refuge auprès du roi et qu'ils y furent accueillis si favorablement. Une église fut construite à Mantes, en souvenir du séjour que les saintes reliques y avaient fait, et en l'honneur de quelques parcelles que les religieux y laissèrent; elle fut mise sous le vocable de saint Marcoulf.

Le diocèse de Reims a trois fêtes en l'honneur du même saint, le 1er mai, le 7 juillet et le 2 octobre; la première avec indulgence plénière.

Saint Ouen, archevêque de Rouen, étant allé à Cologne, en 677, pour rétablir la paix entre Thierri III et l'Austrasie, qui voulait se séparer du reste de la monarchie en haine du cruel Ebroin, maire du palais de ce monarque, y emporta tout ou partie de celles qu'il avait détachées lui-même du corps

saint. Elles furent reconnues vers l'an 800 par le seigneur Hildebold, archichapelain du sacré palais et de l'empereur Charlemagne. Une portion de celles-ci, consistant en une petite côte et un fragment d'ossement, fut concédée à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anvers, de l'ordre de Cîteaux, par Pierre de Walembourg, évêque de Mysie, suffragant de Maximilien, duc de Bavière, archevêque de Cologne. Elles furent reconnues, le 22 août 1675, par frère Ambroise Capello, évêque d'Anvers, qui institua une fête et une confrérie à cette occasion. Une portion de celles de Corbigny avait été transférée à l'église Saint-Etienne de Trèves [1].

Les reliques de saint Floxel furent enlevées de bonne heure, sans doute, puisque l'invasion commença par le pays où elles reposaient, et transférées au monastère de Saint-Martin-de-Céaulcé, diocèse du Mans. Puis, comme l'invasion, en se généralisant, s'étendit jusque-là, de pieux militaires les enlevèrent de nouveau avec celles de saint Ernée, fondateur et premier abbé de Céaulcé, et les transférèrent à Rouffignac, dans le Périgord; d'où elles arrivèrent enfin à la collégiale de Notre-Dame-de-Beaune, pendant le gouvernement d'Othon, duc de Bourgogne et comte d'Autun, lequel mourut en 965. Ceci résulte du Martyrologe de la collégiale.

En 1265, le légat Simon de Brie, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, accompagné de Girard, évêque d'Autun, en fit la reconnaissance et les exposa à la vénération des fidèles. Le bréviaire de la collégiale contient un office de saint Floxel, du rite double, sous la rubrique du 17 septembre avec octave, plus un second, de la translation, sous la rubrique du 9 novembre. Les leçons de l'un et de l'autre sont empruntées à la légende dont nous avons donné un abrégé.

Les reliques de saint Floxel furent visitées et authentiquées le 3 juin 1640, le 22 juin 1728 et le 5 mai 1731. Elles furent dispersées à la Révolution de 1792, puis recueillies pour la plupart, mais désormais sans authenticité, sauf un gros fragment de l'os pariétal, reconnu et authentiqué à Autun en 1856.

(1) Voy. Acta Sanct. 1 maii. Toutefois le P. Papebrock n'a pas vu clair en cette affaire.

La ville de Coutances avait jadis une chapelle saint Floxel, par la visite de laquelle les évêques commençaient leur prise de possession : hommage rendu au premier martyr du diocèse.

Les religieux de Sciscy s'enfuirent de leur monastère, emportant des reliques majeures de saint Pair, de saint Sénier et de saint Scubilion. Ils laissèrent en place celles de saint Gaud et de saint Aroaste, qui n'étaient point leurs ancêtres dans l'ordre monastique. Ils se retirèrent à Dol, se croyant en sûreté sous la protection des puissants comtes de Bretagne, peut-être du roi Alain, lorsqu'il fut forcé de se replier devant Rollon, plus puissant que lui. Les saintes reliques reposèrent là jusqu'en 963; nous dirons en lieu convenable ce qui advint alors, ne voulant pas devancer les événements.

Le Mont-Saint-Michel avait joui de la paix jusqu'à la même époque. En 863, les chanoines accomplissaient tranquillement leurs pèlerinages accoutumés au Mont-Gargan. L'un d'eux, nommé Pierre, s'étant rencontré au retour avec les moines de Glannefeuil, que la terreur causée par les Normands avait fait fuir de leur abbaye, céda à l'abbé Odon un vieux manuscrit presque indéchiffrable, contenant la vie de saint Benoît et de ses premiers compagnons, Honorat, Simplicien, Théodore, Valentinien et Maur, qu'il avait acheté en Italie et qu'il étudiait chemin faisant [1].

D'un autre côté, lorsque le feu du ciel consuma la collégiale en 992, la châsse contenant les reliques de saint Aubert fut sauvée; nous dirons comment elles étaient restées en place jusqu'à l'introduction des religieux au lieu des chanoines. Les reliques apportées du Mont-Gargan furent également sauvées, parce qu'un voleur enleva pendant l'incendie la boîte qui les contenait; puis, à l'ouverture, au pied de la montagne, voyant ce que c'était, il laissa le tout sur une pierre, où une lumière divine, qui les environna, les fit retrouver le troisième jour. Rien ne semble donc avoir bougé au Mont-Saint-Michel, et aucune chronique n'en fait mention à l'occasion des invasions normandes.

(1) Voy. Epist. Odonis abbatis ad Adelmodum... Ap. Mabillon.

Après le retrait des Bretons, un certain nombre de personnes des environs, que les registres du Mont[1] appellent des voleurs, parce qu'ils faisaient des incursions en terre ferme, pour se procurer les moyens de vivre, s'y retirèrent comme en un lieu de sûreté; et telle est probablement l'origine de la ville et des murailles qui en défendent l'abord, si Charlemagne n'en est pas l'auteur.

A la fin du siècle, il ne restait des églises de pierres que des murs calcinés; des églises de bois, et elles avaient été de beaucoup les plus nombreuses, il ne restait rien; rien des habitations particulières, toutes construites de cette dernière façon. Il ne restait rien dans les lieux où les Normands avaient passé, et ils avaient passé partout où il y avait quelque chose à prendre. Valognes n'était plus; Saint-Lo n'était plus; à en juger par les quelques ruines qu'on en retrouve, Coutances n'était plus; Avranches n'était plus. Que demeurait-il donc? peut-être les cabanes des pauvres et une population clairsemée, appauvrie, écœurée, tremblante.

Les hommes du Nord avaient fini par s'établir eux-mêmes dans les déserts qu'ils avaient faits; ils étaient les maîtres du pays et dès lors la religion chrétienne était proscrite. Si, au commencement, ils avaient tout considéré au seul point de vue du pillage, maintenant, ils se souvenaient de la religion d'Odin et n'en souffraient point d'autre; le christianisme était à leurs yeux un blasphème; certains documents de l'époque montrent qu'ils se faisaient un mérite d'en immoler les ministres. Nous en verrons d'ailleurs la preuve.

(1) Voy. Manuscr. du Mont-Saint-Michel, n° 22 intérieur.

CHAPITRE VI

DIXIÈME SIÈCLE.

Rollon était fils de Ragnevald, roi de Norvége. Ragnevald ayant perdu le trône et la vie dans une révolte de ses sujets, Rollon fut obligé de s'expatrier avec ceux qui avaient soutenu le parti de son père.

Après la prise de Saint-Lo, en 890, il alla assiéger la ville de Bayeux, et s'en rendit maître l'année suivante. Parmi le butin se trouvait une belle captive, du nom de Poppa, fille de Bérenger, comte de Senlis. Il l'épousa *à la manière danoise*, comme disent les vieux historiens, et en eut un fils qui fut nommé Guillaume, et qui a été surnommé Longue-Epée.

Guillaume eut de Sprota, princesse bretonne, prise et épousée, selon toute apparence, de la même manière que l'avait été Poppa, un fils qui reçut au baptême le nom de Richard. Ce prince n'avait que dix ans, lorsque son père fut assassiné, en 943, par le flamand Baldzo.

Richard I eut de Gonorre plusieurs fils, dont l'aîné, appelé comme lui du nom de Richard, devait lui succéder. Il mourut en 996.

Richard II, surnommé Sans-Peur et le Magnanime, régna jusqu'en 1026.

Allan-ar-Bras, ou le Grand, roi de Bretagne, mourut en 907. Après lui, la Bretagne se redivisa en comtés et duchés indépendants.

Ces détails préliminaires nous ont semblé nécessaires pour l'intelligence des récits qui vont suivre.

Après la conversion de Rollon, qui prit au baptême le nom de Robert, en 910, et le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, l'époque de la restauration commença pour les diocèses de Rouen, de Lisieux, d'Evreux et de Séez, où le nouveau duc était le maître absolu : c'était sa conquête.

Mais son autorité n'était que nominale sur les diocèses de Bayeux, de Coutances et d'Avranches, qui lui étaient cédés par le même traité. La prise des villes de Bayeux, Saint-Lo, peut-être Coutances et Avranches, avait pour but le pillage, d'une part, et de l'autre l'expulsion définitive des Français et des Bretons d'un pays désormais normand; mais ne lui conférait point de droits sur ceux qui y avaient fait des conquêtes avant lui et indépendamment de lui. Il était de la même race, chef d'aventuriers comme eux, mais le dernier venu, et l'autorité du roi de France n'était pas d'un grand poids dans leur estime.

Lorsqu'au jour de son baptême, il demanda quelles étaient les églises principales de son duché, afin de les doter convenablement, Francon, archevêque de Rouen, qui avait été le négociateur du traité, qui était de longue date son ami, qui l'avait amené à la conversion, lui désigna les églises cathédrales de Rouen, de Bayeux, d'Evreux, celles du Mont-Saint-Michel, de Saint-Pierre, dans un des faubourgs de Rouen et de Jumiéges. Comment celles de Lisieux, de Séez, de Coutances et d'Avranches ne s'y trouvent-elles pas? Francon devait connaître sa province ecclésiastique; mais sans doute il connaissait aussi les empêchements. Lisieux et Séez avaient moins souffert, mais y avait-il encore des cathédrales? Nous verrons bientôt qu'il n'y en avait plus à Lisieux. Coutances et Avranches n'en avaient plus, ces villes n'étaient pas relevées de leurs ruines, le pays n'était pas réellement au pouvoir du duc, et les habitants, loin d'imiter l'exemple de Rollon, n'étaient pas disposés à se convertir. Si le Mont-Saint-Michel s'y trouve, c'est une preuve de plus qu'il était resté intact; Bayeux y est compris, quoique les habitants du Bessin ne fussent nullement les hommes de Rollon, mais il avait pris personnellement la ville en 891. Probablement les habitants du Bessin la lui reprirent après 912, car il fut besoin d'une nouvelle concession : le roi Raoul lui concéda le Bessin en 924, non pas comme primordiale donation, mais comme exécution des traités conclus antérieurement. Nous venons de voir qu'Evreux appartenait à Rollon; cependant, il fut cédé à son successeur par un nouveau traité en 943; parce que les Français l'avaient repris. Les diocèses de Coutances et d'Avranches furent également cédés par Raoul à

Guillaume-Longue-Epée en 933. Ce n'est pas à dire qu'ils avaient été réservés lors du traité de Saint-Clair-sur-Epte; mais c'est que les ducs de Normandie n'y régnèrent effectivement qu'après la défaite de Rioulf, dont nous allons parler.

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte ne fut pas écrit; on n'écrivait pas alors les conventions politiques, et n'est connu que par les faits immédiatement postérieurs et les quelques bouts de récits échappés à la plume des chroniqueurs. Rollon, en acceptant gracieusement la souveraineté de la province qu'il avait dévastée et que Charles-le-Simple lui offrait humblement, pour le bien de la paix, objecta qu'il ne saurait y faire vivre son monde, parce qu'il n'y avait plus de ressources. Charles lui offrit alors la Flandre en mouvance directe; Rollon répondit que la Flandre était tout aussi ruinée. Charles lui offrit la Bretagne, et Rollon accepta.

Les historiens bretons avaient nié jusqu'à présent cette mouvance de la Bretagne à l'égard de la Normandie; mais, enfin, ils en conviennent maintenant, tant l'évidence qui résulte des faits subséquents est incontestable; moins le dernier [1], dont l'Institut a fait un lauréat, pour son mérite personnel et à l'occasion de son livre. Toutefois, nous n'avons pas à discuter ces questions; mais nous devons en faire mémoire pour explication.

Rollon employa les sept premières années de son gouvernement à répartir entre ses compagnons la portion de province qu'ils avaient conquise ensemble, à y établir l'ordre, le règne de la loi, de la justice, et à organiser toutes choses en vue d'une possession définitive. Puis, enfin, il se souvint de la Bretagne, dont il ne paraît pas avoir eu besoin jusqu'alors, ni pour subsistances, ni pour appoint militaire.

Il faut bien, cependant, que les Bretons eussent refusé de reconnaître sa suzeraineté, ce en quoi ils seraient excusables, n'appartenant guère de fait au roi qui les donnait sans leur aveu; car il envahit la Bretagne, en 919, avec une puissante armée, et y fit le ravage depuis Dol jusqu'à la pointe de Cornouaille,

(1) M. Aurelien de Courson — *Histoire des Peuples bretons*. Paris. Furne. 2 vol. in-4°, 1846.

détruisant toutes les résistances, et expulsant les populations [1]. Ceci ne regarde que la Basse-Bretagne ; mais il ne paraît pas que les ducs de Normandie aient élevé leurs prétentions au delà des comtés de Dol et de Rennes. Bérenger et Alain-Barbe-Torte, vaincus et forcés d'accepter le joug, suivirent le vainqueur et résidèrent dorénavant plus à la cour de Rouen que dans leurs comtés.

Passant si près du Mont-Saint-Michel, Rollon dut le visiter ; cela semble résulter des registres de l'abbaye, où on lit qu'il acheva de la doter [2].

L'Eglise de Coutances ne subit pas d'interruption dans la succession de ses pasteurs. Aux évêques Liste, Herlebold et Agebert avait succédé Thierry ; Rollon l'appela à Rouen auprès de sa personne, en 913, ne pouvant l'établir à Coutances. Il lui donna, de concert avec l'archevêque Francon, l'église Saint-Sauveur de la ville de Rouen, pour y siéger comme en sa cathédrale. L'archevêque soumit à sa juridiction la paroisse de Saint-Sauveur et celle de Saint-Jean-sur-Renelle ; l'archevêque et le duc lui donnèrent ensemble les revenus des paroisses de Bréauté, Aclon, Blôville, Aagon, Raffetot et Froberville. Thierry transféra dans sa cathédrale provisoire les reliques de ses saints prédécesseurs, Lo, Romphaire et Frémond. Or, il s'y opéra de si nombreux miracles, qu'elle acquit promptement une grande célébrité et reçut le nom de Saint-Lo, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Ainsi se continuèrent sur une terre étrangère la chaîne de nos traditions diocésaines et la succession de nos pontifes, en attendant des temps meilleurs.

Ces temps se préparaient, lentement, il est vrai ; mais enfin ils se préparaient. Rollon prenait pied dans le Cotentin et y favorisait la renaissance du christianisme, ce qui était d'une bonne politique, car tout ce qui y devenait

(1) Britannos rebelles sibi subjugavit, atque de cibariis Britonum regnum sibi concessum pavit : (Dudo, lib. II.)

Nortmanni omnem Britanniam in Cornu-Galliæ, in ora scilicet maritima sitam, depopulantur abductis ejectisque Britonibus. (Frodo. chronic. ad annum 919.)

(2) Princeps Normanniæ pro majori parte fundator dicti monasterii inter cætera donavit eidem monasterio directum dominium temporale de Bacilleyo... (M. s. du Mont-Saint-Michel.)

Rollo reditus ac proventus S. Michaelis Archangeli Ecclesiæ ampliores fecit et pinguiores. (*Ibid.* chronica chronic. parte II.)

chrétien, aspirait vers lui. Ainsi il posa à Saint-Sauveur-le-Vicomte Richard, surnommé le Danois, son proche parent, qui s'y établit fortement en y construisant un château, la plus ancienne forteresse normande du pays.

Richard-le-Danois aida à Néel, son fils, à s'établir de même dans son voisinage, et la contrée, divisée depuis en quatre ou cinq paroisses, en reçut le nom de Néhou, *Néel huus*, château de Néel.

Il aida pareillement à Hamon, surnommé le Dentu (*aux dents*), frère de Néel, mais d'une autre mère, à s'établir à Torigny.

Il aida à Lancelot, surnommé le Danois, son neveu, à s'établir à Bricquebec. Ces quatre premières forteresses suffisaient pour tenir la contrée en respect. Aussi rien ne bougea, tant que Rollon vécut.

Or, cette famille s'était faite chrétienne en même temps que le chef. Richard-le-Danois fonda une chapellenie dans son château de Saint-Sauveur, et, dès l'an 914, l'évêque Herbert vint en bénir la chapelle, s'il n'y a pas erreur de date dans le cartulaire de Saint-Sauveur; mais il faut se souvenir que la conversion de Rollon précéda de deux ans le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Néel fonda une collégiale sous le vocable de saint Jean et un hôpital. Lancelot fonda une collégiale de cinq chanoines dans son château de Bricquebec.

Cinq évêques tinrent leur siége à Saint-Lo de Rouen, Thierry, Herbert, Algéronde, Gillebert et Hugues. Les registres de la collégiale disent qu'ils venaient furtivement exercer leurs fonctions épiscopales dans le diocèse.

Rollon, fatigué de travaux et arrivé à l'âge de la vieillesse, remit le gouvernement à son fils en 927. Guillaume-Longue-Épée alla prêter serment de fidélité au roi de France, à titre de duc de Normandie, et le reçut en la même qualité de Bérenger et d'Alain-Barbe-Torte. Rollon mourut en 931.

Aussitôt Alain et Bérenger s'enfuirent de la cour de Rouen et allèrent fomenter une insurrection générale dans leurs comtés. Les révoltés commencèrent par le massacre de Félécamp, officier envoyé de Rouen pour lever les tributs, et de la petite troupe de Normands qui l'accompagnaient. Ensuite ils se précipitèrent comme des furieux sur la Normandie, mettant tout à feu et à sang sur leur passage. Ils étaient arrivés ainsi jusque dans le Bessin, où ils

faisaient le dégât, avant que Guillaume, pris à l'improviste, eût eu le temps de s'armer. Mais les Normands de la Loire, avertis avant lui, s'étaient jetés sur la Bretagne, où ils agissaient de la même sorte, afin de rappeler les Bretons chez eux.

Guillaume les suivit avec une bonne armée, ils osèrent risquer une bataille et la perdirent.

Il était à peine de retour à Rouen, qu'il fut informé d'une nouvelle levée de boucliers, plus générale de cette fois et mieux organisée, de la part d'Alain-Barbe-Torte qui affectait la domination sur toute la Bretagne, à titre de petit-fils d'Alain-le-Grand. Il y retourna et eut encore raison des révoltés. Bérenger put conserver son comté, mais Alain fut obligé de s'expatrier avec ses principaux partisans. Ils se réfugièrent en Angleterre et y restèrent jusqu'en 938, qu'ils obtinrent enfin leur grâce, moyennant soumission.

Au retour de cette seconde expédition, Guillaume passa quelques jours au Mont-Saint-Michel. Après avoir pris connaissance de l'état de la collégiale, il confirma les dons que lui avait faits son père, et y ajouta les fiefs de Mesnil-drey, Chérencé, Marigny, Curey, les Forges, Soligny, la Dodemannerie, Macey, Crollon, Poilley, Cormeray, Vergoncey, le Manoir de Servon et Saint-Jean-près-la-Mer, appelé dans la suite Saint-Jean-le-Thomas.

Une telle largesse prouve que Rollon et son fils avaient su s'établir fortement dans l'Avranchin, puisque tant de fiefs leur étaient venus soit par déshérence, soit par confiscation. Les donner à une congrégation religieuse, était y créer des chrétientés, ou mettre sous sa protection celles qui y auraient existé déjà.

De retour à Rouen, Guillaume s'empressa de se rendre à Paris, pour faire hommage au roi, alors Raoul, de ses comtés de Bretagne ; hommage spontané, mais plein d'une finesse calculée ; car, du moment que le roi l'acceptait, il ne pouvait plus appuyer la moindre révolte en Bretagne, et devenait même obligé d'aider son vassal à l'éteindre en cas de besoin.

Les ducs de Normandie faisant de la sorte assez bien les affaires de Dieu par rapport au rétablissement du christianisme, il semble que Dieu faisait encore mieux les leurs, car une occasion se présenta aussitôt pour

Guillaume d'établir enfin et définitivement son autorité dans le Bessin et le Cotentin.

Pendant qu'il était à Paris, le parti payen préparait une prise d'armes sous la conduite d'un chef du nom de Rioulf, un des principaux personnages du Cotentin, un *quens*, comme dit Wace [1]. Quand les conjurés furent prêts, ils envoyèrent poser au duc des conditions inadmissibles : une cession de territoire jusqu'à la Rille. Jusqu'à la Seine, si vous voulez désarmer et me rendre hommage, telle fut la réponse. Désarmer et rendre hommage était ce que les conjurés voulaient le moins. Les pourparlers furent longs. Guillaume n'armait pas, il semblait écœuré. Cependant, quelques fidèles amis, en petit nombre, se réunissaient autour de lui. Il laissa venir l'armée des conjurés jusque sous les murs de Rouen. Quand il vit son moment arrivé, il dit à ses amis, fuyons ; ils en furent grandement scandalisés. Alors, sortons. Ils étaient trois cents chevaliers.

Ils descendirent du haut du Mont-aux-Malades comme une avalanche sur cette multitude, qui était campée au pied, dans la prairie, et qui ne s'attendait plus à combattre. Tout fut écrasé ou dispersé. Les chevaliers se retrouvèrent trois cents. Ansketil, fils de Rioulf, qui combattait du côté du duc, ramena son père prisonnier et blessé, et le lui remit à condition qu'il aurait la vie sauve. Guillaume conserva la vie au prisonnier, mais lui fit crever les yeux. Cruauté inutile, qui devait lui coûter la vie à lui-même, et faire verser des torrents de sang. C'était en 933 ; le lieu s'appelle le Pré-de-la-Bataille, et celle-ci, bataille du Mont-aux-Malades.

La confiscation des biens des révoltés et l'établissement définitif de l'autorité ducale dans le Bessin et le Cotentin en fut le résultat, et, par suite, la liberté acquise au christianisme de s'y implanter. Il s'y établit, en effet ; nous

(1) Gabriel du Moulin ayant dit que Rioulf était comte du Cotentin, beaucoup d'historiens l'ont répété d'après lui. Mais c'est une erreur : nul écrivain contemporain ne lui donne ce titre. Wace dit qu'il habitait entre Vire et la mer; il y a de l'espace. Mais c'étaient bien les Cotentinais et les habitants du Bessin qu'il entraînait à sa suite. Des gens qui demandent à s'étendre jusqu'à la Rille, doivent demeurer derrière la Touque. Orderic Vital dit que Rioulf était de l'Evrecin, *Ebroicensis*; mais ce n'était pas du moins le lieu de son séjour, autrement il aurait demandé à s'étendre où il était déjà.

allons le voir; mais nous allons voir, en même temps, que la perte d'une bataille ne convertit pas les vaincus.

Guillaume s'empressa de faire hommage au roi de France de cette nouvelle accession à ses états, et d'obtenir une nouvelle confirmation du traité de Saint-Clair. Puis il vint dans le pays pour briser les dernières résistances, et raser les châteaux de ses ennemis. Mortain se laissa forcer, ses murs furent abattus.

Le roi Raoul étant mort en 936, Guillaume-Longue-Epée aida à Louis-d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, à remonter sur le trône de France; ou, pour mieux dire, il l'y replaça. Et cela mécontenta de plus en plus le vieux parti danois, qui n'aimait ni le christianisme ni la France.

Une occasion se présenta pourtant de racheter ce péché, si la haine savait pardonner. En 940, Aigrold, roi de Danemark, chassé du trône et du pays par un de ses fils, vint se jeter entre les bras de Guillaume. Il aborda à Cherbourg avec soixante navires remplis de guerriers, mais de guerriers vaincus. Guillaume le reçut favorablement, et l'établit dans le Cotentin, avec permission de s'y construire des navires et d'y lever des troupes. Aigrold reconquit son trône.

Ansketil s'était rétiré, l'âme remplie d'amertume, auprès d'Arnould, comte de Flandre. Il s'y lia d'étroite amitié avec les ennemis du duc de Normandie, qui étaient nombreux en Flandre, parce que les deux cours étaient en rivalité perpétuelle, et Arnould, le plus souvent humilié par Guillaume. Ansketil perdit la vie dans une rencontre avec des brigands au côté du flamand Baldzo, son ami, et Baldzo devint ainsi l'héritier de sa vengeance à l'égard du duc de Normandie.

Or, Guillaume fut assassiné traîtreusement le 16 décembre 942, par ce même Baldzo, entouré d'une troupe de gens armés, après la conférence de Picquigny, à laquelle le duc et le comte venaient de régler leurs affaires, ce semble, à la satisfaction commune.

Il semble aussi que le crime avait été prémédité de concert avec le parti payen, car il se trouva prêt et se leva aussitôt en armes, sous la conduite d'un certain Turold, pour s'emparer du jeune Richard, fils de Guillaume, et l'*élever*

à la manière danoise. Il avait alors dix ans, étant venu au monde le jour de la bataille du Mont-aux-Malades.

S'il en est ainsi, les chroniqueurs, Dudon de Saint-Quentin, le Livre Noir de la cathédrale ont eu raison de décerner à Guillaume-Longue-Epée le titre de *martyr du Christ.* Cette qualification même est un indice qui ne manque pas de valeur.

En effet, les églises et les monastères sortaient de leurs ruines, et les amis du paganisme s'en vengeaient par l'assassinat.

Ainsi, l'évêque Algéronde fut assassiné par les payens dans le diocèse, où il était venu remplir des fonctions de son ministère pastoral. Les registres de la cathédrale ont également raison de lui donner le titre de saint et de martyr.

Les monastères sortaient de leurs ruines, disons-nous ; l'exemple suivant en est une preuve. En 942, celui de saint Marcoulf était rebâti ; la charpente de la toiture était déposée et montée sur la grève, en attendant son placement; or, une tempête ayant poussé jusque-là le flot de la marée, elle fut enlevée et transportée à Fécamp, où le duc Guillaume venait de faire bâtir une église en l'honneur de la Sainte-Trinité. Les maçons avaient achevé leur œuvre, les charpentiers étudiaient la manière de faire la leur ; ils regardèrent comme un présent du Ciel cette charpente qui leur arrivait toute faite et qui était de mesure. Ils s'en servirent avec actions de grâces.

Environ ce même temps, les reliques de saint Bertevin revinrent au Val de Mortain, à la paroisse natale du saint, d'une manière évidemment plus miraculeuse.

Bertevin était né au diocèse d'Avranches. Il avait reçu l'ordre du diaconat et il en exerçait les fonctions à la cathédrale, lorsque cette église fut détruite par les pirates du Nord et la population exterminée ou dispersée. Il eut le bonheur d'échapper au massacre, et il se retira dans une solitude auprès de la ville actuelle de Laval, afin de se soustraire à la persécution et de vaquer à l'oraison et aux devoirs de la vie ecclésiastique dans la mesure que Dieu jugerait convenable. Laissons parler l'auteur de la narration :

« Bertevin, jeune encore, mais revêtu de l'ordre lévitique, vint de

Normandie au pays de la Vallée-Guyon, et fixa son séjour non loin de la ville, au lieu où se trouve maintenant le village de son nom, et qui était alors une forêt. Le propriétaire, qui se nommait Berlaire, lia avec lui une sincère amitié [1]. Près de là était une église où l'on allait adorer; elle est remplacée maintenant par celle qui porte le nom de saint Bertevin [2]. Berlaire et sa femme, touchés des vertus de Bertevin et certains de sa probité, lui confièrent l'administration de leurs biens et l'intendance de leur maison.

» Tout en accomplissant cette charge, Bertevin allait tous les jours à la ville, pour se faire instruire dans les lettres, et ne manquait jamais de commencer par se rendre à une église dédiée à saint Nicolas, qui était de l'autre côté de la Mayenne. Le bac de passage venait spontanément le chercher sans voile ni aviron. Il le rapportait, sa prière finie, et s'en retournait seul à sa place. Miracle qu'on ne peut attribuer qu'à la puissance de Dieu et à l'intercession de saint Nicolas.

» Au spectacle d'une si grande vertu, la dame du logis devint elle-même d'une fervente piété. Elle se fit fréquemment la compagne des pèlerinages de Bertevin à l'église Saint-Nicolas. Or, la jalousie des serviteurs de Berlaire s'en fit aussi une arme et un moyen d'accusation auprès du maître. Celui-ci, en homme prudent, pénétra vite le dessein, et méprisa l'avis. La haine des serviteurs s'augmentant de leur insuccès, ils complotèrent un assassinat, et l'accomplirent.

» Ils jetèrent le cadavre dans un étang voisin de la chapelle où on allait adorer, et l'y enfoncèrent. L'étang a été comblé, le portique gauche de l'église Saint-Bertevin a été bâti sur le bord; on y voyait jadis un autel de la Vierge.

» Effrayés des recherches auxquelles le maître se livra, dans le but de retrouver le fidèle ami si subitement disparu, bien convaincu qu'il ne s'en

(1) La ville de Laval a porté longtemps le nom de Val-Guyon, qui est celui de ses premiers seigneurs, dont il est fait mention dès le temps de Charlemagne. La famille s'est éteinte en 1567 par la mort de Guyonne dix-septième du nom, qui ne laissa pas de postérité.

(2) *Ecclesia ubi adorabatur.* Cette phrase revient trois ou quatre fois sous la plume de l'auteur, et désigne probablement une église où le Saint-Sacrement était conservé.

était pas retourné en Normandie, les assassins, dans la crainte d'être découverts, retirèrent le cadavre du fond de l'étang et le cachèrent dans une grotte d'où sortait un ruisseau. Il y séjourna quelque temps. Mais, comme une grande lumière éclairait cette grotte pendant la nuit, ils eurent peur, le retirèrent de nouveau et le jetèrent dans la rivière voisine; puis, craignant encore qu'il n'y fût découvert, parce que la rivière est très-fréquentée, ils le poussèrent au milieu du lit et le couvrirent de grosses pierres. Cette précaution ne suffisant pas à calmer leur frayeur, car ils pensèrent qu'il pourrait être attiré vers la rive, ils l'attirèrent eux-mêmes et le hissèrent au moyen d'échelles et de cordages, il n'était pas possible autrement, dans une caverne au haut de la falaise qui se dresse à pic sur le bord du Vicoin. Du côté gauche, la falaise est aussi nue et aussi perpendiculaire. De l'autre côté, elle est recouverte de terre végétale et couronnée d'une forêt. L'étroit sentier par lequel on monte maintenant à la caverne, a été fait depuis [1].

» La marraine du martyr était encore vivante, et demeurait en Normandie. Or, une voix céleste lui commanda une nuit de se lever, d'atteler à un chariot deux génisses qui n'avaient pas été soumises au joug, et de les suivre, sans s'informer du chemin, partout où elles iraient, ajoutant qu'il s'agissait d'aller chercher le corps de son filleul. On dit qu'il poussa des cornes aux génisses la nuit même. Tout ceci est merveilleux à raconter, peut-être difficile à croire; mais n'en est pas moins vrai.

» Arrivées au pied de la falaise, de cette falaise que le plus petit animal ne saurait gravir même en rampant, les génisses continuèrent de marcher comme en place droite, et leur maîtresse à la suite. Elles s'arrêtèrent au bord de la caverne le temps de charger le corps dans le chariot, continuèrent de monter de la même sorte quand il fut chargé, franchirent ainsi la falaise et s'en retournèrent en Normandie par l'autre côté.

» Lorsqu'elles eurent regagné cette province, il arriva qu'une biche vint se blottir sous le chariot; or, elle était suivie et près d'être prise par les

(1) Toutes choses sont encore en même état. On voit du bord de la rivière une petite statue de saint Bertevin placée au bord de la grotte.

chiens du seigneur du lieu, qui chassait sur ses terres. Les chiens s'arrêtèrent subitement devant leur proie. Le seigneur arrivant peu après s'enquit de ce que le chariot contenait, qui fût de nature à paralyser ainsi sa meute. Lorsqu'il le sut, il se mit à genoux devant le saint corps, et promit de bâtir une église au lieu même, si le saint voulait lui rendre le gibier qu'il poursuivait. Cela eut lieu comme il le demandait, et il tint sa promesse.

» Vu notre éloignement, nous ignorons ce que devint le saint corps, en quel lieu il fut inhumé; nous ne savons pas davantage par suite de quels miracles il fut levé de terre et mis dans une châsse à titre de martyr. Mais nous savons toutefois qu'il n'est pas en moins grand honneur auprès de ceux qui le possèdent maintenant, qu'il ne l'était auprès de ceux qui le mirent dans la même châsse que saint Ursin, évêque de Bourges. Nous avons inutilement cherché à savoir sous le gouvernement de quel roi, de quel comte ou de quel évêque arriva la passion du bienheureux Bertevin; tout ce que nous avons pu apprendre, c'est que les événements s'accomplirent à la suite des déprédations des pirates du Nord; et c'est même la cause pour laquelle les auteurs normands n'ont rien écrit sur la vie et les miracles du bienheureux martyr, car le pays était dévasté, il y restait à peine quelques habitants, et ceux qui auraient pu écrire, étaient eux-mêmes en fuite avec les reliques de leurs propres saints, dont beaucoup ne sont pas revenues des pays lointains où on les transporta.

» Il existe encore des personnes qui ont connu le nommé Rénaud, guéri miraculeusement d'une longue infirmité à la fontaine où le saint corps avait été jeté et illuminé divinement, auprès de laquelle il était venu prier en accomplissement d'un vœu. Il s'y fit une demeure, et sa principale occupation, pendant quelque temps, fut de secourir les infirmes qui y venaient comme lui, et de leur verser de l'eau sur la tête. Le nombre des pèlerins qui y vinrent de tous côtés par suite des miracles qui s'y opérèrent, devint si grand, qu'on bâtit de leurs offrandes l'église actuelle de saint Bertevin, en place de l'église où on allait adorer, qui n'était qu'une chapelle de bois, et qui avait succédé elle-même à une église brûlée précédemment par des

pirates d'au delà des mers. On estime à la charge de deux chevaux les dons et les offrandes faites par ceux qui avaient été délivrés miraculeusement des chaînes par l'invocation de saint Bertevin. » Ainsi dit l'auteur.

Il n'est pas difficile d'établir une chronologie approximative sur ces données. Saint Bertevin quitta l'Avranchin vers 890. Ses reliques y furent rapportées vers 920 ou 930, lorsque les églises commençaient à se relever; on ne peut prolonger le temps bien au delà, puisque la marraine vivait et pouvait accomplir un long voyage.

Il est plus facile encore de compléter ce qui manquait à la science de notre auteur au moyen des traditions locales, très-précises à l'endroit de saint Bertevin.

Il naquit à Parigny, au village de l'Orberie, cinq cents mètres environ au nord de l'église.

L'aventure de la biche eut lieu à cent mètres environ de l'église. Une des génisses, furieuse à la vue des chiens, donna de la corne en terre, et se la brisa. Cette corne est conservée à l'église de Parigny, et son état de vétusté est extrême. Une fontaine jaillit sur le lieu même; cette fontaine porte le nom de saint Bertevin, et comme saint Bertevin est invoqué spécialement pour la guérison de la vue, ceux qui l'invoquent y vont prier et y puiser de l'eau, pour en boire et se laver les yeux.

Le seigneur du lieu fit élever une chapelle de bois; cette chapelle était à la place où est le clocher de l'église actuelle. Il forme chapelle et a un autel dédié à saint Bertevin; à la place de ce même autel, ou peut-être dessus, furent placées les reliques de saint Bertevin, quand on fit l'élévation à la suite des miracles qui s'opéraient à son tombeau.

Elles reposèrent à Parigny environ cent vingt ou cent trente ans. Après cela, elles furent ravies de la manière que nous dirons.

Vers ce même temps, l'Eglise de Coutances eut aussi son martyr dans la personne de saint Léon de Carentan. Il avait quitté cette ville dans sa grande jeunesse avec son père et les autres membres de sa famille, lorsqu'elle abandonna le pays, pour ne pas subir la domination des Bretons, et se retira à la cour de Louis de Germanie. Quand Léon fut en âge, son père l'envoya

étudier dans l'école célèbre fondée à Paris par Alcuin. De là, il vint à Rouen recevoir les ordres sacrés de la main de l'archevêque auquel il appartenait par son baptême. Tout chrétien a ainsi un lien d'attache avec son Eglise mère, et ne peut en choisir une autre. Alors l'Eglise de Coutances était opprimée, et la métropole libre encore. Longtemps après, Léon accomplit un pèlerinage aux tombeaux des Apôtres, et se mit à la disposition du chef de l'Eglise. S'il était déjà archevêque de Rouen, comme on le croit en cette ville, c'était son voyage obligatoire *ad limina*, et il faut le placer entre 888, où Jean était encore archevêque, et 892, où Widon l'était déjà. Le surplus serait une démission de son siége entre les mains du Souverain-Pontife, alors Étienne V. Celui-ci lui confia la mission des Marches d'Espagne; il évangélisa, de concert avec deux collègues nommés Gervais et Philippe, la Biscaïe, la Navarre et le pays de Labour. Dieu bénit leur mission. Léon s'avança plus avant dans l'Espagne. Il revint ensuite à Bayonne. Les habitants avaient chassé de leur ville une compagnie de pirates accoutumés au meurtre et au brigandage. Léon et Gervais, s'étant écartés de la ville pour l'œuvre de leurs prédications habituelles, tombèrent entre les mains de ces mêmes pirates, et furent massacrés.

Conformément aux traditions du pays de Labour, qui font de saint Léon un archevêque de Rouen, l'Eglise de ce diocèse l'a inscrit au nombre de ses prélats en 1633, et lui a décerné un office. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette tradition, que nous n'entendons pas amoindrir, l'Eglise de Coutances a un titre assuré pour réclamer saint Léon en qualité d'un de ses fils [1].

Mais revenons aux événements politiques qui suivirent l'assassinat de Guillaume-Longue-Epée; ils nous appartiennent, puisqu'ils tournèrent à l'avantage du christianisme.

Lorsque Louis-d'Outremer apprit la levée de boucliers qui se préparait dans le Bessin et le Cotentin, craignant pour la liberté et la vie du jeune Richard, il arriva à Rouen en forces suffisantes, réclamant la tutelle et la

(1) Voy. *Gall. Christ.*, t. XI, col. 24. Le rédacteur n'est pas favorable; mais le jugement, habituellement malsain, d'un écrivain, n'est guère à considérer à l'encontre du jugement d'une grande Eglise.

garde de l'orphelin, ce qui était conforme à la loi des fiefs, et devenu pour lui un devoir de reconnaissance, après les services que Guillaume-Longue-Épée lui avait rendus. Il l'emmena à Paris, suivi seulement de quelques serviteurs chargés des plus bas ministères auprès de sa personne ; ce qui déplut d'une manière extrême aux Normands des deux partis, et déjà ce deuil commun commença de les rapprocher. Mais ils comprirent qu'une tentative armée serait funeste à celui vers qui s'élevaient leurs aspirations ; ils dissimulèrent. Cependant le sourd mécontentement de la province n'était pas ignoré du roi de France, et ne laissait pas de lui causer des appréhensions et des ennuis. Il trouvait d'ailleurs dans son entourage plus d'un mauvais conseil à l'endroit du pupille dont il s'était chargé. Il se laissa aller à des menaces : il parla de faire crever les yeux. De ce moment, une évasion fut résolue entre le jeune prince et les fidèles amis qui remplissaient près de lui les fonctions de la domesticité. Il fit le malade ; quand, au bout de quelques jours, la maladie fut bien constatée, la surveillance se relâcha, et Osmond, le palefrenier de complaisance, l'emporta sur ses épaules, lié dans une botte de longues herbes et de roseaux destinés à ses chevaux, qui paissaient en une prairie éloignée. Les chevaux y étaient ; mais pour servir à un usage prévu. Après une course vertigineuse, les deux fugitifs avaient mis le pied sur le sol normand. Victoire ! L'enfant avait alors treize ans, il était taillé sur le patron d'un Apollon-Hercule, comme l'avaient été son père et son aïeul.

La joie commune et la prévision de batailles qu'il faudrait bientôt livrer ensemble, acheva de rapprocher les deux partis. Il n'y eut plus que des Normands. Le paganisme se fondit au contact des chrétiens ; on n'en parla plus.

Haigrold est aussitôt prévenu. Il arrive à Cherbourg avec vingt-quatre navires chargés de troupes. Le rendez-vous général étant à Croissanville, il reprend la mer et va débarquer à Varaville, à l'embouchure de la Touque. Les Bretons, qui ont cru l'occasion bonne pour s'affranchir du joug, sont venus apporter un appoint aux Français.

Pendant que les deux armées sont en présence et que les chefs confèrent sur un arrangement encore possible, un soldat normand reconnaît du côté

des Français Hellouin, l'un des assassins du duc Guillaume, il se précipite et le transperce de sa lance. La mêlée devient générale, épouvantable. Les Bretons, convaincus là de félonie, sont l'objet de la haine furieuse des Normands. L'armée française est dispersée, le roi fuit, seul, éperdu. Il est reconnu, ramené à Rouen, bon gré mal gré, et mis en prison. L'otage était précieux, mais on ne le garda que le temps nécessaire pour lui faire reconnaître son impuissance, et promettre de ne plus se mêler des affaires de la Normandie.

Haigrold envoya ses navires l'attendre sur les côtes de Bretagne et conduisit ses soldats à Dol. Le pays fut dévasté, la ville prise, incendiée, l'évêque tué dans sa cathédrale avec tout le peuple qui y avait cherché un refuge.

Lancelot de Bricquebec et Bernard-le-Danois furent chargés par les Etats de Normandie de la tutelle du jeune prince, leur parent.

Richard I épousa Emma, fille de Hugues-le-Grand, comte de Paris, qui ne lui donna point de postérité; mais il eut de Gonorre, *épousée à la manière danoise*, Richard II, Robert, archevêque de Rouen, Mauger, comte de Corbeil et de Mortain, Emma, femme d'Etelred, roi d'Angleterre, Hedwige, femme de Geoffroi, comte de Bretagne, Mathilde, femme de Eudes I, comte de Chartres. Il vécut jusqu'en 996.

Le gouvernement de ce prince fut on ne peut plus favorable à la religion. Il rétablit un chapitre à Coutances et le composa de douze chanoines qu'il dota très-richement. Le Livre Noir ne parle à cette occasion ni de cathédrale ni d'église; mais il est évident qu'il ne laissa pas les chanoines sans un local où ils accomplissent les fonctions de leur ordre. Ou bien il fit réparer l'antique cathédrale, ou, ce qui est plus probable, il fit bâtir cette chapelle Saint-Martin dont nous parlerons dans la suite. Il n'a plus jamais été question de la cathédrale de saint Lo, et nul ne saurait dire où elle fut.

Il mit des religieux au Mont-Saint-Michel, en place des chanoines de saint Aubert. Ceux-ci étaient tombés dans un relâchement, non pas voisin du scandale, mais véritablement scandaleux. Bien déterminé à remédier à de tels désordres, le duc invita les chanoines à rentrer dans les voies de la

vie sacerdotale; ils négligèrent de tenir compte de l'avertissement. Alors il s'entendit avec le pape, le roi de France, son suzerain, et l'archevêque de Rouen. Jean XIII mit pour condition à son consentement que ceux des chanoines qui voudraient rester dans leur ancienne maison, en se soumettant à la règle qui y serait établie, en auraient la faculté : condition de rigoureuse justice à laquelle personne n'avait songé. Richard choisit ce qu'il put trouver de meilleur dans les divers monastères bénédictins du duché, et convoqua tout son monde à jour fixe en la ville d'Avranches, mais sans esclandre et sans bruit, s'y rendant lui-même avec sa noblesse comme en partie de plaisir ou d'affaires. La veille, des commissaires s'étaient présentés au Mont, et avaient posé des gardes aux portes et mis le scellé sur les meubles. Il était déjà trop tard; les préparatifs n'avaient pu se faire sans que les chanoines en eussent connaissance, et chacun s'était emparé de tout ce qui avait pu lui convenir, et l'avait mis en lieu de sûreté. La châsse même de saint Aubert avait disparu, et ne se retrouva pas.

Arrivé au Mont avec toute sa cour et un grand nombre de prélats, le duc donna l'option aux chanoines; ils s'étaient concertés et répondirent qu'ils préféraient se retirer. Excepté deux, dont l'un, nommé Durand, consentait à se conformer aux usages monastiques, et l'autre, nommé Bernier, joua si bien le rôle d'infirme, qu'on eut pitié de lui. Durand se montra digne de la confiance des moines, il devint même chapelain, ou sacristain prêtre du monastère. Le vieux Bernier, qui devait vivre encore une trentaine d'années, obtint par grâce de rester dans sa cellule de chanoine sur le haut du Mont, et ce lui fut une grande douleur, quand il fallut, quelques années plus tard, la quitter pour une maison plus commode, parce que l'abbé en eut besoin pour faire une sacristie et un lieu de réunion à l'usage des marguilliers. Par condescendance, les moines en firent leur commensal, tout en lui conservant la prébende dont il avait toujours eu la jouissance.

Cependant la châsse de saint Aubert ne se retrouvait pas, malgré les informations et les recherches; mais il était inutile d'en parler à Bernier; que pouvait savoir le pauvre infirme! il n'avait rien vu ni rien su. Il était véhé-

mentement soupçonné, mais les questions les plus insidieuses échouaient devant son mutisme.

Après le départ des chanoines, l'archevêque de Rouen, délégué du Souverain-Pontife, procéda à l'installation des religieux. Le duc de Normandie et les seigneurs présents à la cérémonie déposèrent sur l'autel la cédule ou le gage de leurs offrandes, consistant en terres, rentes, dîmes, patronages d'églises, revenus de toutes sortes; le duc ajouta à ses dons de beaux vases enrichis de pierreries et de très-riches parures pour l'église et l'autel. Les religieux élurent pour abbé l'un d'eux, nommé Mainard, personnage d'une grande vertu, d'un grand sens et d'une haute naissance, qui venait de l'abbaye de Fontenelle. C'était l'an 966.

Quoi qu'en dise Guillaume de Saint-Pair, l'Eglise d'Avranches n'avait pas encore d'évêque. Il n'en est fait nulle mention dans les chartes de fondation, et nulle mention dans les récits relatifs à la cérémonie; s'il y en avait eu un, il aurait tenu le premier rang après l'archevêque délégué.

Les nouveaux hôtes du Mont gagnèrent promptement l'estime et le respect des populations par la sainteté de leur vie. Les pèlerinages recommencèrent; les gens riches firent à l'envi des fondations, pour avoir part aux prières des moines. Dieu aida la dévotion publique par de grands et fréquents miracles, en exauçant les prières, en accordant les grâces demandées et par des signes merveilleux. On entendait la nuit de divines mélodies dans l'église, des chants angéliques; les autels s'illuminaient, les portes s'ouvraient de toute leur grandeur, comme pour recevoir des processions aux jours des solennités. Si bien que les religieux convinrent de laisser la nuit aux anges, et de reculer l'office des matines jusqu'à une heure déterminée, *et annoncée par le son de l'horloge extérieure* [1]. On voyait parfois le Mont tout en feu pendant les nuits, principalement aux fêtes de l'archange; et les voyageurs s'arrêtaient pour contempler le spectacle, et les paysans sortaient de leurs maisons pour en jouir ou l'attendre, et les habitants d'Avranches

(1) C'est chose très-remarquable, de trouver à pareille époque une horloge à sonnerie au Mont-Saint-Michel. Le moine Gerbert venait à peine d'en révéler le mécanisme en France.

venaient en grand nombre le lendemain, pour contempler les ruines causées par un embrasement qui n'avait pas eu lieu.

Pendant qu'un si grand spectacle était donné aux peuples de l'Avranchin, le diocèse de Coutances avait deux fervents missionnaires qu'une certaine persécution faisait fuir de lieu en lieu, et qui portaient ainsi l'édification de leur parole et de leur exemple sur un grand nombre de points, Clair et Cyrin, son ami et son compagnon habituel.

Clair était né à Worcester, en Estanglie, pendant le règne de saint Edmond, qui commença en 856 et se termina en 871. Il quitta sa patrie et une famille riche de biens et d'honneurs, pour se consacrer à Dieu d'une manière exclusive et absolue. Il aborda à Cherbourg et se retira à Nacqueville, au bord de la forêt, où il se construisit un ermitage, ou plutôt un abri.

Des auteurs ont écrit qu'il fut ordonné prêtre par Séginand, évêque de Coutances, mais c'est trop tôt, il n'aurait pas eu l'âge de la prêtrise, qui était alors celui de trente ans, et à pareille époque le séjour et les prédications d'un prêtre chrétien n'étaient pas possibles en de tels lieux. Avant la conversion de Rollon, aucun missionnaire ni aucun martyr, s'il y en eut, et cela est probable, ne pouvait laisser de souvenirs dans la mémoire des hommes.

Clair évangélisa la Hague, le pays de Cherbourg et le Val-de-Saire.

Une femme d'un rang très-élevé dut s'éprendre pour lui d'une passion criminelle, lui en faire l'aveu, et l'obséder de telles poursuites, qu'il ne restait qu'un parti à prendre, celui de quitter la contrée. C'est alors qu'il dut se retirer aux environs de Granville et fonder même un commencement de monastère à Donville. Il n'y jouit pas du repos ; sa grande réputation et ses œuvres le faisaient retrouver partout. C'était alors la haine qui le poursuivait, une haine féroce. Il erra de lieux en lieux, même hors le diocèse, sans pouvoir rencontrer la sécurité nulle part.

Cyrin paraît avoir été plutôt le serviteur du fervent missionnaire que missionnaire lui-même : c'est Cyrin qui construisait l'abri provisoire de son ami, et qui cultivait aux alentours les racines et les légumes dont ils vivaient. Cependant, il est honoré d'un culte spécial au Plessis, dont il est patron titulaire, à Lessay, à Saint-Jores et autres localités du voisinage. Il passe

dans les traditions populaires pour y avoir annoncé l'Evangile. Nous croyons cependant qu'il ne faut pas le séparer de saint Clair, là pas plus qu'ailleurs.

Enfin, ils se retirèrent l'un et l'autre au monastère de Madwin, près de Magny, au bord de l'Epte, lequel était alors gouverné par le saint abbé Odobert. Suivant le goût si prononcé de Clair pour la solitude, ils se firent un ermitage à quelque distance du monastère; mais les émissaires de l'ennemie acharnée de Clair les retrouvèrent jusque-là, ils lui tranchèrent la tête, ou plutôt la lui brisèrent d'un coup de hache, en enlevant la partie supérieure depuis les yeux. Cyrin donna la sépulture à son saint ami et subit le lendemain un sort pareil.

Il faut prendre garde à ne pas confondre ces saints martyrs avec saint Clair et saint Quirin, compagnons de saint Nicaise, apôtre du Vexin à la fin du premier siècle, qui souffrirent leur glorieuse passion à Saint-Clair-sur-Epte, et dont il vint des reliques à la cathédrale d'Avranches au XII[e] siècle avec celles de sainte Pience, autre sainte de la même famille. Ni avec saint Clair, disciple de saint Martin, ni avec un autre saint Clair dont le nom se lit aux origines de l'Eglise de Nantes. Le Martyrologe romain et l'Eglise de Paris font la mémoire du premier sous la rubrique du 4 novembre. L'Eglise de Coutances célèbre la fête de son saint apôtre le 18 juillet, jour du glorieux martyre qu'il subit pour l'amour de la chasteté.

Le nom de saint Clair est demeuré très-populaire dans le diocèse de Coutances et plusieurs diocèses voisins. On l'invoque pour la restitution de la vue; non pas tant à cause de la consonnance de son nom, que par suite d'une tradition fondée sur les miracles obtenus dès l'origine par des aveugles au contact de ses reliques; et aussi à cause des anciennes statues qui le représentent avec une moitié de tête dont les yeux sont restés intacts. Il est patron des paroisses de Donville et de Saint-Clair, et du prieuré de Bolleville. Une multitude de chapelles et d'autels lui ont été érigés dans les diocèses de Coutances, de Bayeux, d'Evreux et de Séez. Dans toute la Basse-Normandie, il se tient le 18 juillet beaucoup de foires de son nom, qui ont pour origine les concours populaires au pied de ses autels le jour de la fête.

Il faut se défier de tout ce que disent à son occasion les Bollandistes, les auteurs de la Gaule Chrétienne, le P. Dumonstier, Baillet, Trigan, Toustain de Billy et autres hagiographes, qui, au lieu de discerner les divers saint Clair des différentes époques, les ont réunis en un seul. Comment se seraient-ils reconnus, et que pouvaient-ils dire de bien?

Vers le même temps, les reliques de saint Ortaire furent remises en honneur. Nul ne songea à relever l'abbaye ni la belle église de la Vierge que saint Ortaire avait construite, mais du moins on érigea deux chapelles, dont une en l'honneur de la sainte Vierge et l'autre en l'honneur de saint Ortaire. Elles se voient aux angles supérieurs du cimetière de Landelles. Les reliques de saint Ortaire furent mises dans un sarcophage de granit, à demi encastré dans la muraille du nord de celle qui lui fut dédiée. L'élévation se fit un lundi 21 mai, lendemain de la fête de la Pentecôte. L'Eglise a conservé la date du 21 mai, pour la célébration de l'office annuel du saint abbé, mais le peuple a gardé de préférence celle du lundi de la Pentecôte à Landelles et dans les autres lieux qui sont consacrés à sa mémoire. C'est toujours le lundi de la Pentecôte que se font les concours populaires au pied de ses autels [1].

Par contre, le diocèse perdit les reliques de saint Sever, qui étaient restées jusque-là, aussi bien que celles de saint Ortaire à Landelles, sous les ruines de l'abbaye.

L'interpolateur des actes de saint Sever nous révèle un fait tout à la fois digne d'attention et qui explique cet abandon. Lorsque les habitants des pays destinés au pillage, dit-il, pouvaient prévoir le jour de leur ruine, ils recueillaient tout ce qu'ils pouvaient emporter, leurs trésors et les objets sacrés de leur culte, partaient avec l'intention de ne pas revenir, et, en partant, mettaient le feu aux édifices et aux objets qu'ils ne pouvaient

(1) Les champs voisins de l'église de Landelles se nomment l'abbaye. On y trouve des sarcophages de tuf granulé contenant des ossements.

Le tombeau de saint Ortaire fut violé par les Huguenots de Montgommery au XVIe siècle et les reliques détruites; mais du moins il conserva son inscription : « Cy gist le corps de monsieur saint Ortaire » jusqu'à la révolution de 1793. Maintenant il n'y a même plus d'inscription.

emporter, afin de ne rien laisser au bénéfice des dévastateurs. Lorsqu'ils étaient surpris, les Normands eux-mêmes mettaient le feu à tout ce qu'il ne leur était pas possible de s'approprier, pour se venger d'avoir été frustrés ailleurs dans leurs espérances. Et cela explique comment il arriva que des dépôts aussi sacrés n'eussent pas été soustraits à l'avance, par les moines qui les gardaient avec tant de respect et d'amour.

Les tombeaux de saint Sever et de ses compagnons furent révélés par des événements miraculeux qui s'accomplirent alentour. Les ruines de l'abbaye avaient conservé un nom. Personne ne songeait encore à les relever; mais les chrétiens avaient du moins érigé une petite et pauvrette église à la place de l'ancienne; un prêtre était chargé de la garder et de veiller sur les trésors qu'elle recélait.

Deux ecclésiastiques de Rouen, pèlerins habituels du Mont-Saint-Michel, allaient se reposer la nuit dans cette église, lorsqu'ils étaient de passage; ils connurent le dépôt sacré qui y était renfermé, résolurent de se l'approprier et préparèrent les moyens de s'en rendre maîtres sans esclandre. Le prêtre pénétra leurs desseins et résolut, de son côté, d'y mettre obstacle. Il disposa un siége dont le dossier était garni de pointes de clous, de telle sorte qu'en passant la nuit avec eux, pour les surveiller, au moindre sommeil la douleur le réveillât. Les pèlerins comprirent sa pensée et renoncèrent à la tentative; mais, de retour à Rouen, ils prévinrent le duc, se firent donner des ordres et revinrent en forces.

Le sarcophage était enterré debout [1], entre les tombes couchées de saint Gilles et d'un autre saint, au pied de l'autel; une pierre carrée, superposée à la tête, en marquait la place.

Après que la pierre eut été enlevée, le sarcophage dégagé de la terre qui l'environnait et ébranlé, il en sortit une suave odeur qui embauma l'église et les alentours, et se répandit assez loin pour que beaucoup de malades qui se trouvèrent sous son influence en reçussent la guérison. A

(1) Cette manière d'enterrer les morts est assez rare; cependant il y en a d'autres exemples. L'abbaye de Saint-Etienne de Caen en a fourni plusieurs à notre connaissance.

l'ouverture du tombeau, le corps apparut enveloppé de linceuls d'une grande blancheur, recouvert d'une substance onctueuse et balsamique, très-blanc lui-même et paraissant reposer d'un paisible sommeil.

La châsse, enrichie de soie, d'or et de pierreries, qui avait été préparée pour recueillir des ossements, ne se trouvant pas de dimension à recevoir un corps entier, on la démonta et on en fit un lit de parade.

Quand vint le moment d'enlever le corps vénéré, les habitants du pays, qui n'avaient réclamé jusque-là que par des cris et des larmes contre le vol qui leur était fait, tentèrent de s'y opposer par la violence; mais ils furent obligés de céder devant la force armée dont les commissaires s'étaient fait accompagner.

Les porteurs firent une telle diligence, qu'ils arrivèrent dès le premier soir à un mille d'Evrecy [1]. Ils s'arrêtèrent là, à la chute du jour, déposèrent le corps dans une église et passèrent la nuit en prières, se relevant tour à tour pour veiller. Mais, le lendemain, nul effort et nulle force ne put soulever le précieux fardeau. Ils s'engagèrent inutilement par différents vœux, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent promis, chacun s'obligeant personnellement, de construire une église de pierres en place de celle où le saint avait reposé. Alors il devint d'une merveilleuse légèreté. Il en fut ainsi à chaque station pendant le reste du chemin. Il en fut encore de même à la dernière, à trois milles de Rouen, où l'on s'arrêta pour prévenir l'archevêque. Il vint avec son clergé et une grande partie de la population de la ville. Le saint corps fut déposé en grande solennité dans l'église cathédrale; les miracles se multiplièrent autour de la châsse, comme il était arrivé le long de la route : il suffisait d'un attouchement et parfois d'une invocation, pour obtenir la guérison des maladies et des infirmités.

Lorsque le monastère de Saint-Sever eut été relevé de ses ruines, les religieux obtinrent de l'archevêque, alors Guillaume-Bonne-Ame, qui siégea

(1) Evrecy est à cinq myriamètres de Saint-Sever. Les Bollandistes ont pris Evrecy pour Evreux; et tel est le bénéfice le plus ordinaire de leurs commentaires; encore quand ils n'ont pas mutilé les textes. Les actes indiquent le parcours d'une voie romaine allant d'Avranches à Caen.

depuis 1079 jusqu'en 1110, de rentrer en possession de quelques reliques de leur saint fondateur. A la visite faite en cette circonstance, le corps fut trouvé entièrement desséché et la peau adhérente aux ossements. Dès lors il devint facile d'en détacher une portion. Il leur donna la seconde vertèbre du cou, avec la peau qui la recouvrait, et la phalange du *medius*. Ils auraient été moins heureux de remporter le plus grand trésor.

En 1639, le roi Louis XIII ayant demandé des reliques au chapitre de Rouen, les chanoines ouvrirent la châsse de saint Sever; ils trouvèrent le corps dans le même état et en détachèrent la première vertèbre du cou avec la peau. Ayant ouvert ensuite une autre grande châsse, nommée châsse de tous les saints, parce qu'elle contenait des ossements de beaucoup de saints, ils en retirèrent un qui ressemblait à un talon, et qui faisait partie des reliques de saint Sénier, conservées séparément, ainsi que celles des autres saints, et toutes soigneusement pourvues d'inscriptions et de titres constatant leur identité [1].

La fête de saint Sever se célèbre le 1er février et celle de saint Sénier le 18 septembre, non parce que ce sont les jours anniversaires de leur entrée au ciel, mais ceux des translations de leurs reliques.

Les reliques de saint Pair, de saint Sénier et de saint Scubilion transférées à Dol à une époque déjà lointaine, n'en étaient pas revenues; les moines qui les avaient emportées étaient morts, le monastère de Saint-Pair n'était pas relevé, il ne se trouvait personne pour les réclamer. Les événements d'une guerre terrible, ou plutôt d'une dévastation plus épouvantable qu'on n'en eût vu encore, et qui s'étendit sur une grande partie de la France, obligèrent ceux qui les gardaient de s'enfuir avec elles dans des contrées plus lointaines. C'était le duc Richard qui avait déchaîné la tempête, et Thibault-le-Tricheur, comte de Blois, de Tours et de Chartres qui l'avait amassée.

Thibault, alors le plus puissant seigneur de France, qui se croyait le plus fin, et qui était certainement le plus ambitieux et le plus perfide, affectait

(1) Voy. Ap. Bolland. Sub 1 februarii.

d'étendre sa domination sur toute la France. Déjà il s'était attaqué à la Normandie et avait enlevé quelques places fortes, comme pour reculer et mieux assurer ses frontières. Richard, peu soucieux d'entreprendre une grande guerre, appela les Danois, les Suédois, les Norvégiens, en mettant la France à leur discrétion jusqu'à merci. C'était en 964.

Olaüs, roi des Noriques, c'est-à-dire des Norvégiens, et Lackman, roi des Suèves, ou Suédois, suivis d'une grande multitude de leurs sujets et de Danois, s'empressèrent de répondre à son appel.

Le faible Lothaire eut la maladresse de prendre parti ponr Thibault, ou plutôt il se laissa entraîner, la Bretagne de même. Thibault se précipita sur la Normandie, il dévasta le Roumois, l'Evrecin, s'approcha même de Bayeux. Alors ce fut pillage pour pillage, incendie pour incendie, dévastation pour dévastation, massacre pour massacre. Mais les hommes du Nord se montrèrent de beaucoup supérieurs dans ce redoutable métier. Thibault fut bien vite obligé de voler au secours de ses provinces, qu'il fut impuissant à défendre. La Beauce, le pays Chartrain, la Touraine, l'Ile de France, la Bretagne, plus particulièrement, et le Blésois, furent livrés à une dévastation inouïe dans les fastes de l'histoire. Les religieux abandonnèrent de nouveau leurs monastères et s'enfuirent avec les saints trésors qui y étaient gardés. Le cartulaire du Mont-Saint-Michel en rend compte en ces termes :

« Les Danois couvrirent la face de la terre comme une nuée de sauterelles, et rien ne pouvait leur résister. L'éminent évêque d'Aleth, nommé Salvator, voyant qu'il n'y avait nul secours à espérer, s'enfuit au monastère de Lehon avec le corps de saint Malo, son prédécesseur; déjà beaucoup de ministres des autels y avaient cherché un refuge contre les dangers de la guerre. Le monastère n'était pas moins remarquable par la beauté du site que par les grandes richesses qu'il tenait de la munificence des rois. Il avait l'insigne honneur de posséder le corps de l'*archevêque* saint Magloire, qui y avait reçu la sépulture. Il était gouverné par le vertueux et sage abbé Julien, qui y maintenait un ordre excellent et une piété admirable. Julien reçut, dit-on, un avertissement céleste de la persécution qui était proche, et l'ordre d'aller

chercher en France un lieu où il fût possible de trouver le repos et de prier en paix. De l'avis du vénérable Salvator, il prit donc les reliques d'un grand nombre de saints, que la piété des fidèles avait apportées là de tous côtés, les livres saints, les vases sacrés et les plus précieux ornements du monastère, et tous se mirent en route pour l'exil. Ils avaient à peine franchi les limites de leur territoire, qu'ils furent rejoints par les ministres des églises de Dol et de Bayeux, qui emportaient avec eux les reliques du saint patriarche Samson, du glorieux évêque Sénier, et les vénérables ossements des saints pontifes Pair et Scubilion. Ils commençaient ensemble une longue pérégrination en des pays étrangers et lointains.

» Elle dura trois ans, cette guerre cruelle dans laquelle le comte Richard appela à son aide les Danois, les Allemands et les Déirs. Ils firent peser tant de maux sur la France, que le vénérable évêque Salvator, ayant pris avec lui un petit nombre de fidèles, se rendit à Paris, ville puissante et très-forte, pour se mettre mieux à couvert contre les barbares..... Les saintes reliques furent déposées dans l'église de Saint-Barthélemi, apôtre, fondée par le vaillant comte Hugues et enrichie par les largesses des anciens rois, alors desservie dignement par un collége de chanoines; savoir, les corps du bienheureux Samson, *archevêque* de Dol, de l'*archevêque* du même lieu, saint Magloire, de l'évêque saint Malo, de l'évêque Sénier, de l'évêque Léonor, des reliques du prêtre Wenal..... Une partie des corps de Pair et de Scubilion, une dent de saint Budoc. C'était le XVI des calendes de novembre. »

Ce récit nous fait retrouver les reliques de nos saints du monastère de Sciscy, que les moines avaient transférées à Dol, et nous montre qu'ils n'avaient pris qu'une partie de celles des saints Pair et Scubilion. Le surplus avait donc été caché sur les lieux, ou était resté dans les anciens tombeaux. Et ainsi s'explique le procès-verbal d'une visite faite en 1848 par l'évêque Louis-Jean Robiou : « Dans le tombeau de saint Pair se trouve une couche de poussière grise, au milieu de laquelle nous avons découvert trois ossements de la longueur d'un doigt, plusieurs autres moins considérables, mais

presque pulvérisés, beaucoup d'autres fragments mêlés à la poussière, quelques parcelles de bois pourri..... Dans le tombeau de saint Scubilion se trouve une quantité considérable d'ossements, le chef, qui se trouve au fond du tombeau, un tibia entier, les deux rotules et plusieurs autres ossements, quelques-uns tout-à-fait pulvérisés, d'autres qui ont conservé leur forme, mais qui ne résistent point au contact; ceux qui résistent difficilement au contact, ont laissé sur le fond de la bière l'empreinte de leur forme. »

Quant au corps de saint Sénier, emporté en entier, ce semble, il en est fait mention en 1138 dans l'église Saint-Magloire, à Paris. C'est de là qu'il en revint à Rouen une portion considérable, qui fut déposée dans la châsse dite de tous les saints, et de Rouen une portion à Avranches. « Les reliques de saint Sénier, dit Nicole, vicaire-général du diocèse, en son catalogue des évêques d'Avranches, ont reposé en la cathédrale d'Avranches, dans une châsse élevée de terre et gardée fort religieusement, jusqu'à l'an 1562 au mois d'avril, que les hérétiques calvinistes, ayant ravagé et pillé cette église, brûlèrent les vénérables ossements avec quatre autres châsses de saintes reliques, comme il se voit par le procez-verbal qui en fut faict et est aux archives de la mesme église. »

Il faut prendre garde à ne pas confondre saint Paterne, évêque de Vannes, dont les reliques furent transférées, ainsi que beaucoup d'autres, vers la même époque à Bourges, plus tard à Issoudun, par Dajoc, abbé de Ruys, avec saint Pair, évêque d'Avranches, comme l'ont fait la plupart des hagiographes [1] : Ces deux saints prélats n'ont rien de commun que le nom. Ils n'ont pas vécu dans le même temps, et leurs reliques n'ont pas suivi le même chemin.

Le doyen de Saint-Quentin résume en ces termes les terribles événements de cette lutte dévastatrice : « La France, désolée pendant près de cinq ans

(1) Notamment *Gall. Christ.*, tom. II, col. 153 et 155 — tom. XI, col. 471. — Le P. Bessin. — Dusaussay. — Baillet. — Godescard. — Et, ce qui est pis, l'abbé Desroches, mém. m. s. art. Saint-Pair, — et premier mém. sur les paroisses de la baie du Mont-Saint-Michel, dans les mém. des Ant. de Normandie, année 1844, 1re livraison.

par les ravages multipliés et incessants des Normands et leurs pillages de jour et de nuit, était épuisée, n'en pouvait plus; car c'était la France presque tout entière qui était soumise au gouvernement de Thibault. Les habitants fuyaient, les églises, dévastées, n'avaient plus de fidèles ni d'offices. Tous les évêques de France, tous en effet avaient subi la fureur des Normands payens, s'assemblèrent en un concile, afin d'aviser ensemble au parti à prendre en de telles extrémités, pour venir au secours des chrétiens, soumis à tant de massacres, d'incendies, de déprédations et de pillages [1]. »

Le concile se tint à Laon, la résolution prise fut de se mettre à la merci de Richard, nonobstant la résistance de Thibault. L'évêque de Chartres se chargea de la négociation; un moine alla en tremblant demander un sauf-conduit, qui lui fut accordé avec bonheur. Richard ne demandait rien de plus ni de mieux que la paix avec la France et un bon voisinage avec Thibault. Ce n'était pas lui qui avait commencé la guerre! Il rappela donc ses limiers de partout et la dévastation cessa. Mais que faire de tout ce monde et comment s'en débarrasser? — Diviser.

Et c'est ici qu'apparaît la profonde habileté du duc de Normandie. Il se mit à prêcher la religion chrétienne à ses féroces auxiliaires, à leur en démontrer la vérité et la douceur, comme aurait fait un véritable missionnaire. Nous croyons sincèrement que saint Richard, ainsi que l'appelle Dudon, était lui-même sincère. Il donna des titres et des fiefs dans sa province à ceux qui voulurent se convertir, ce qui achevait de la peupler et lui créait des amis. Une partie de ceux qui ne se convertirent pas, s'en retournèrent en Danemark gorgés des richesses dont ils avaient dépouillé la France. Ceux qui trouvaient ne pas en avoir encore assez ou qui n'étaient pas au bout de leurs aspirations belliqueuses, il leur indiqua l'Espagne comme un pays couvert de richesses et opprimé par une nation étrangère, ennemie de Dieu et des hommes; et il leur donna des Cotentinais pour les y conduire; non, sans doute, de ceux qui étaient bons chrétiens.

Pendant ce temps, l'abbé Mainard était mort au Mont-Saint-Michel après

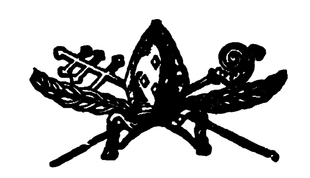
(1) Dudon de Saint-Quentin, lib. IV, n° 115.

une sainte vie. Les religieux avaient élu à sa place un sien neveu du même nom, qui ne montra ni moins de vertu ni moins de talent.

L'Eglise d'Avranches paraît avoir été toujours sans premier pasteur.

Les évêques de Coutances résidaient, toujours aussi, tranquilles en leur manoir de Saint-Lo-de-Rouen.

Le duc Richard I mourut en 996.



CHAPITRE VII

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE COUTANCES.

Richard I eut pour successeur sur le trône ducal de Normandie Richard II, son fils. Celui-ci avait épousé Judith, fille de Conan et sœur de Geoffroi, comtes de Bretagne. Il en eut Richard III et Robert II, qui lui succédèrent, Guillaume, qui se fit moine à l'abbaye de Fécamp, Alix, qui épousa Renoult, comte de Bourgogne, et Eléonore, femme de Baudouin IV, comte de Flandre. Poppe, fille de Swénon, roi de Danemark, que Richard II épousa en secondes noces, le rendit père de Guillaume, auquel il donna les comtés d'Arcques et de Talon, et de Mauger qui devint archevêque de Rouen.

Après la mort de Richard I, Hugues, évêque de Coutances, transféra en son église Saint-Lo-de-Rouen sept des chanoines que le duc avait établis à Coutances. Ce prélat avait succédé à Gilbert ; il devait vivre jusqu'en 1025. Promu en 989, il assista en 990 à la dédicace de l'église de Fécamp. On trouve encore sa signature sur des actes datés du même lieu en 1006 et 1017. Il repose, ainsi que ses quatre prédécesseurs, dans le chœur de l'église Saint-Lo-de-Rouen. On voyait leurs portraits peints sur les vitraux de la croisée, du côté du cloître.

Au moyen des chanoines qu'il retira de Coutances, il transforma cette église en une collégiale et lui obtint les plus beaux priviléges. Les chanoines de Saint-Lo marchaient les égaux de ceux de la métropole, tenant le côté gauche aux processions. Ils y portaient la châsse de Saint-Lo. Le corps de l'archevêque défunt devait être présenté d'abord en leur église, et ils célébraient un service pour lui avant de le rendre à la métropole. Le chapitre de Saint-Lo était l'arbitre né entre les chanoines de la métropole, et entre le chapitre et

l'archevêque primat. Il avait droit de chasse sur le domaine ducal, pour y faire prendre un cerf le jour saint Lo et un sanglier le jour saint Romphaire. Quand il cessa de desservir la paroisse, les curés qu'il institua en son lieu et place, firent de droit l'ouverture du parlement de Normandie. Il faut dire toutefois qu'une partie de ces priviléges étaient dus à l'archevêque Gautier de Coutances, qui tint le siége primatial de 1184 jusqu'en 1208. Il augmenta même les revenus de la collégiale du patronage des églises de Gadencourt, Théméricourt, Cressy, Mesnil-Evrard et Mesnil-Terrier; mais alors les chanoines séculiers avaient été remplacés par des chanoines réguliers, comme nous le dirons en son lieu.

Un grand événement s'accomplit au Mont-Saint-Michel : l'abbé Mainard II étant mort en 1009, fut remplacé par l'abbé Hildebert. Un incendie avait dévoré l'abbatiale en 992 et toutes les habitations construites au sommet de la montagne, sauf une seule, celle-là même que l'abbé Mainard I avait reprise à Bernier. Cette exception fut très-remarquée. D'ailleurs il se passait souvent d'étranges choses en cette maison, des choses qui tenaient du miracle. Il est vrai qu'elle avait été fouillée de fond en comble plus d'une fois, et qu'on n'y avait jamais rien trouvé.

Bernier était mort; un de ses neveux, nommé Foulque, faisait alors partie des moines de l'abbaye; il se souvint qu'étant clerc au Mont, son oncle lui donna, à l'époque de la suppression des chanoines, une caisse assez lourde à emporter, qu'il la porta chez lui, sans savoir ce qu'elle contenait, et ajoutant qu'il ne l'avait jamais vue depuis.

Sur cette révélation, l'abbé Hildebert fit opérer une nouvelle et plus complète recherche; la châsse de saint Aubert apparut enfin dans un état de conservation parfaite en une cachette pratiquée entre le plancher et le lambris. On peut se figurer la grande joie qui saisit l'assistance, les larmes de piété et de bonheur qui furent versées. La nouvelle courut vite par tout le pays. Ceux qui avaient vu la châsse autrefois, vinrent en constater l'identité, la parfaite intégrité des sceaux : rien n'avait souffert. Les moines indiquèrent une grande fête à quelques jours de là. Elle se fit le 18 juin 1010, au milieu d'un concours prodigieux de fidèles. Les reliques furent remises à leur

ancienne place, sur l'autel de l'archange. La dévotion devint plus générale après cet événement; le concours des pèlerins, de plus en plus grand; les miracles plus nombreux et souvent plus éclatants. Les habitants du pays s'accoutumant à voir la foule des pèlerins qui arrivaient de tous côtés, s'accoutumèrent aussi à les désigner par le nom général de miquelots; les chemins qui les amenaient au Mont des différentes directions, reçurent le nom de chemins montais.

L'évêque d'Avranches, nommé Norgod, car enfin il en apparaît un après l'invention des reliques, touché du spectacle de cette universelle piété, des miracles dont il était témoin, des illuminations nocturnes qu'il contemplait d'Avranches, se laissa entraîner au sentiment général, et se fit moine au Mont-Saint-Michel en 1017. Il vécut jusqu'en 1028, car sa signature se trouve à l'acte de donation du fief de *Tessiacum* au Mont avec celle de Robert II, qui monta sur le trône ducal cette même année. Une première se lit à des actes de Saint-Bénigne de Dijon de l'an 1017.

Le diocèse d'Avranches, pour conserver la mémoire du bienheureux événement, institua un office de la Translation de saint Aubert, sous la rubrique du 18 juin, qui s'est célébré jusqu'en 1840, époque où il lui fut imposé une nouvelle liturgie, commune avec le diocèse de Coutances.

A l'évêque Norgod, succéda Maugilde; dont il existe des signatures jusqu'en 1026. En 1028, l'évêque d'Avranches se nommait Hugues. Pendant son épiscopat, les fondations d'une nouvelle cathédrale furent posées au moyen des largesses du duc Robert II. Mais la mort de ce prince, arrivée en 1037, retarda, sans doute, les travaux commencés, car l'œuvre ne devait être achevé que longtemps après, au moyen d'autres largesses.

C'est aussi pendant son épiscopat que le bienheureux Lanfranc vint fonder une école de philosophie, ou, comme on dirait maintenant, de hautes études, à Avranches. Le résultat ne répondit pas à son attente, car il y fut peu d'années; et c'est après sa sortie d'Avranches, qu'il tomba entre les mains des voleurs, et qu'il reconnut la nécessité de se livrer à des études plus profitables au salut de son âme.

Hugues, évêque d'Avranches, mourut un 5 d'avril. En 1060, il eut pour

successeur le célèbre Jean d'Avranches ; mais nous n'oserions affirmer qu'il vécut jusque-là.

Son homonyme, Hugues, évêque de Coutances, mourut en 1025. Il eut pour successeur Herbert, qui rétablit son siége dans le diocèse ; non encore à Coutances, mais à Saint-Lo. Cette ville ne se relevait qu'avec peine de la destruction de l'an 890; il y commença de grandes restaurations qu'il ne devait pas achever, car il permuta au bout d'un an avec Robert, évêque de Lisieux.

Si son passage dans le diocèse fut un bienfait pour l'Eglise et la ville de Saint-Lo, l'Eglise de Coutances dut le noter au nombre de ses années néfastes, car il dépouilla de leurs prébendes les cinq chanoines qui y restaient, sous prétexte de leur ignorance et de leur grossièreté, ce qui ne pouvait les rendre meilleurs. Et ces riches prébendes, dues à la munificence du duc Richard, il se les attribua et les transmit à son successeur. Elles se composaient des paroisses de Blainville et de Courcy, du domaine de Soule et d'une grande étendue de forêt. Si les chanoines étaient illettrés, ils se montrèrent excellents prêtres, et généreux au sein de la pauvreté. L'évêque Robert, loin de rendre les prébendes aux légitimes titulaires, les distribua à ses neveux, à ses nièces, à ses cousins, non avec largesse, mais avec prodigalité, dit avec indignation le rédacteur du Livre Noir.

Ces deux prélats étaient de très-haute lignée. Herbert appartenait à la famille ducale; il joua un très-grand rôle en qualité d'évêque de Lisieux. Robert, que l'on croit originaire du diocèse de Coutances, est qualifié de *très-noble personne* par l'auteur de la relation des *Miracles de saint Wulfran*, honneur qui n'est accordé qu'à lui seul de tous les évêques de la province. Mais il a de meilleurs titres de recommandation auprès de la postérité. Il continua les réparations commencées par son prédécesseur à Saint-Lo, releva les tours et ferma les brèches des murailles, reconstruisit le palais épiscopal et releva en partie l'église paroissiale, appelée alors Notre-Dame-du-Château.

Il commença la construction de la belle cathédrale de Coutances, dont la duchesse Gonorre fut la fondatrice. Elle posa la première pierre au milieu d'un grand concours de prélats et d'abbés, de clercs, de barons et

d'une multitude de fidèles. Tous ceux qui possédaient quelque chose, voulurent contribuer à l'œuvre par des offrandes et des dons. Les riches barons donnèrent avec largesse ; la fondatrice donna un tènement de terrain que les actes appellent la terre de Rolf de Forteville (1).

Il ne restait plus aux chanoines, si cruellement dépouillés, que l'autelage de leur cathédrale provisoire ; ils en donnèrent la moitié pour tout le temps que durerait la construction de la nouvelle.

On appelait autelage les oblations spontanées des fidèles, soit en argent, soit en nature, déposées sur les autels, les unes en actions de grâces pour des bienfaits reçus, les autres comme prières ou sacrifices votifs. L'usage existe encore en beaucoup de lieux de déposer des pièces de monnaie sur l'autel du saint que l'on invoque, ou dans une sébille placée au pied, lorsqu'on réclame quelque cérémonie ou bénédiction particulière. Alors les fidèles offraient aussi les prémices de leurs revenus annuels, qui de la cire ou du miel, qui des agneaux ou des chevreaux, ceux-ci des fruits ou du blé, ceux-là de la laine ou du lin.

La première signature connue de l'évêque Robert est de l'an 1027 ; elle se lit à l'acte de fondation de l'abbaye de Bernay ; la dernière, de l'an 1046 ou 1047, se lit aux actes d'un concile de Rouen. Il signait *Rotbertus Constancie.* Robert mourut en 1048, laissant sa cathédrale dans un grand état d'avancement : la nef actuelle avec les doubles bas-côtés était parachevée.

Le maître ès œuvres était un moine de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, dont les traditions n'ont pas conservé le nom, mais qu'elles désignent constamment par celui de Saint-Jouvin. Tellement que saint Jouvin est resté le patron des corporations de maçons dans le diocèse jusqu'au XVIIe siècle et peut-être après.

Cet œuvre, en style roman ogival, est un des plus élégants, des plus purs et des plus sveltes qui existent en France. Il devait avoir sur le plan une longueur au moins double. L'extrémité occidentale a été retaillée de haut en

(1) Terram in Rolphi de Fortivilla ; peut-être au Mesnil-Raoult. Il y a évidemment omission d'un mot ; v. l'acte recognitif de Philippe-le-Long *apud. Gall. Christ. col.* 278 *Instrum.* Du reste, les diverses copies m. s. de l'acte, quoique dissemblables, sont toutes aussi imparfaites.

bas, et s'appuie aux gros piliers des tours, dont elle fait partie, sans se confondre, environ pour un quart. A l'extrémité orientale est accolée la partie triangulaire des gros piliers de la tour centrale, qui avaient été faits en vue d'une abside. Les hautes nefs latérales sont surmontées d'un triforium, maintenant aveuglé, qui s'éclairait sur la nef principale par de larges baies géminées, avec rampes servant d'appui et formant des galeries longitudinales. Les basses-nefs ont été exhaussées de près de moitié et partagées, chacune en six chapelles, par des murs de refend à grandes claires-voies.

A l'évêque Robert succéda Geoffroi de Montbray, qui devait être l'illustration et l'une des plus grandes gloires de l'Eglise de Coutances. Le peuple le désigna par l'appellation du bon Geoffroi; les registres de la cathédrale lui donnent la qualification de saint.

Mais, avant d'aborder le récit des événements qui signalèrent son épiscopat, il nous semble nécessaire de reprendre brièvement quelques-uns des faits politiques qui précédèrent, afin d'éclairer la narration.

Ethelred, roi d'Angleterre, mécontent de Richard II, son beau-frère, envoya, avec ordre de ravager la Normandie et de lui ramener Richard chargé de chaînes, des troupes qui débarquèrent à Barfleur. Pendant qu'elles assiégeaient le château, Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin, rassembla à la hâte ses Cotentinais et les attaqua d'une façon si imprévue et si vigoureuse, qu'elles se débandèrent dès le premier choc. Ne pouvant regagner leurs vaisseaux, elles se répandirent par le pays; mais les femmes, en l'absence de leurs maris et de leurs fils, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, et complétèrent le carnage. Le petit nombre de ceux qui purent échapper, allèrent raconter à Ethelred, pour cacher leur honte, que les femmes du pays étaient de vraies furies d'enfer, contre lesquelles les armes ne pouvaient rien.

Ethelred crut se venger en faisant massacrer un grand nombre de femmes des familles danoises établies dans ses états. La revanche ne se fit pas longtemps attendre. Olaüs et Lackman envahirent l'Angleterre, prirent de terribles représailles, et poussèrent avec une telle vigueur l'armée

d'Ethelred, qu'il fut obligé de venir chercher un refuge avec sa femme à la cour de Richard. Ils établirent à sa place sur le trône Canut, roi de Danemark.

D'autre part, Richard avait marié Mathilde, sa sœur, à Eudes, comte de Chartres et de Blois, en lui donnant pour dot Pontorson et Dreux, qui devaient faire retour à la Normandie, dans le cas où la princesse mourrait sans héritiers ; ce qui arriva. Eudes ne voulant pas rendre la dot, Richard chargea Néel, devenu son favori, de construire le château de Thillières, et de là de faire des courses dans le pays Chartrain. Eudes rassembla ses troupes et eut le dessous. Il fit alliance avec Robert, roi de France. Richard, pour rétablir l'équilibre, envoya une ambassade à Olaüs et à Lackman. Comme ils n'avaient plus rien à faire en Angleterre, ils s'empressèrent de mettre à la voile pour la Normandie.

Une tempête les ayant poussés vers les côtes de Bretagne, ils prirent terre devant Dol. Les habitants, se croyant envahis, s'armèrent à la hâte et se jetèrent sur les nouveaux venus ; mais ils ne tinrent pas, les Danois entrèrent pêle-mêle avec eux dans la ville : elle fut pillée et livrée aux flammes. De là, ils se rembarquèrent et allèrent descendre à Rouen.

Ce secours ayant rendu Richard de beaucoup le plus fort, le roi Robert s'interposa entre Eudes et lui. Eudes garda Dreux, Richard conserva Thillières et rentra en possession de Pontorson.

Le château de Pontorson, origine de la ville actuelle, avait été construit dès les premières guerres entre les Normands et les Bretons, pour garder le passage du Coisnon, probablement par Rollon lui-même ; si non, par Guillaume-Longue-Epée. Ce passage donnait accès d'un côté à la route d'Avranches, et de l'autre à celles de Rennes et de Dol. Il est probable que l'église est l'œuvre du comte Eudes dont nous parlons, le clocher portant la date de l'an 1010.

Le duc Richard II mourut en 1026. Il eut pour successeur son fils aîné, Richard III, qui ne devait régner que deux années. Ce jeune prince, en épousant Adèle, fille de Robert, roi de France, lui avait donné en dot cent un domaines, faisant partie, comme l'acte l'exprime, de ses propriétés person-

nelles, et dont plusieurs sont situés dans le diocèse de Coutances, savoir : la ville de Coutances et tout le comté, les châteaux de Cherbourg, du Holm, de Brix et leurs dépendances, la cour de Ver avec ses forêts et ses terrains cultivés et incultes, la cour de Cérences, la cour d'Agon, celle de Valanges (1), bois, prés, moulins et toutes les dépendances, l'abbaye de Portbail sur la rivière de Gerfleur et le port, le Val-de-Saire avec les eaux et le port, la Hague avec les bois et le port, le Bauptois, eaux, terres cultivées et incultes, Esglandes, eaux et pêcheries, et la cour de Moyon avec toutes ses dépendances.

Ainsi les ducs étaient devenus les plus riches seigneurs terriers dans tout le pays. Beaucoup de ces biens provenaient sans doute des confiscations prononcées contre Rioulf et ses partisans après la bataille du Mont-aux-Malades.

En voyant ces donations de villes et de provinces, il faut se souvenir qu'il ne s'agit pas d'une propriété territoriale comme nous la comprenons maintenant, mais des revenus fiscaux de la province, du titre seigneurial et des domaines particuliers que le prince y possédait.

Richard III mourut en 1028, non sans soupçon d'empoisonnement, et fut remplacé par Robert II, son frère, dit le Magnifique.

Aussitôt après son avènement à la couronne ducale, Robert demanda l'hommage à Alain III, duc de Bretagne, fils de Geoffroi et de la princesse Edwige. Alain s'y refusa. Il en résulta une guerre dans laquelle l'Avranchin fut dévasté par les Bretons, le pays de Dol par les Normands, sous la conduite de Néel et d'Auvray-le-Géant, et la ville incendiée de nouveau. C'était seulement pour escarmoucher; les deux cousins s'apprêtaient à une plus grande guerre, lorsque Robert, archevêque de Rouen, leur oncle, s'interposa et les réconcilia : l'arrangement fut conclu au Mont-Saint-Michel. Alain rendit l'hommage, la réconciliation fut sincère.

Le peuple était victime toujours; nous disons celui des villes et la classe

(1) *Valangias*. Nous croyons qu'il y avait *Valonias* et que les premiers éditeurs n'ont pas su lire : nous trouverons bientôt à Valognes un domaine ducal considérable.

peu nombreuse des borjois, c'est-à-dire de ceux qui possédaient en propre un borg, ou toit, et un champ. Les vilains avaient en ce point un avantage, car leurs moissons, leurs maisons, leurs animaux, étaient les moissons, les maisons, les animaux des seigneurs; et quand ils étaient ruinés, c'est leur seigneur qui était ruiné; de là tant de dévastations qui tombaient sur le paysan, en vue de la ruine du seigneur.

Le seigneur devait à ses vilains l'abri, le vêtement, la nourriture, la protection. Il ne pouvait les renvoyer; ils ne pouvaient s'écarter. S'ils s'écartaient, ce qui n'arrivait guère, car, que devenir? il les reprenait partout, et leur vie était à sa merci. Il avait intérêt à les bien traiter, puisque leur nombre et leur affection faisaient toute sa force.

En 1031, le duc Robert fonda l'abbaye de Cérisy, qui ne devait être achevée que plus tard. Auvray-le-Géant y prit l'habit religieux.

La vie monastique refleurissait déjà à Sciscy : le duc Richard II avait donné l'ancienne abbaye avec les terres, prés, forêts et moulins qui en dépendaient, au Mont-Saint-Michel, ainsi que son domaine et les droits seigneuriaux dans tout le terrain compris entre la voie publique d'Avranches à Coutances, au levant; l'océan, à l'occident; la rivière de Thar, au midi; et la rivière de Vanlée, au nord; en plus, l'île de Chausey, la paroisse de Chanteloup et l'église, la paroisse de la Colombe, l'église et le moulin. C'est ce qui s'appela plus tard la baronnie de Saint-Pair. Les moines fondèrent aussitôt un prieuré à Saint-Pair.

Les religieux d'Enesse, ou Saint-Jouin-de-Marnes, dont Sciscy dépendait, paraissent avoir embrassé la règle de saint Benoît dès la fin du VIIe siècle. En donnant Saint-Pair au Mont-Saint-Michel, c'était donc le rendre plutôt que le donner [1].

Le duc Robert, à défaut d'héritiers légitimes, élevait et aimait d'affection singulière un bâtard qu'il avait eu de la fille d'un borjois de Falaise, nommée Harlette, et qu'il voulait faire son héritier.

(1) Toutefois, il semble que Saint-Jouin-de-Marnes ne se tint pas pour entièrement dépouillé au profit de l'abbaye du Mont, car on trouve à Saint-Pair, en 1131, un curé séculier, ou du moins indépendant des moines et du prieur du lieu. Plus tard, le droit curial est revenu à l'abbaye, sans qu'on sache comment; mais ce sont des curés séculiers.

Sur le point de partir pour un pèlerinage en Terre-Sainte, entrepris malgré l'avis de ses barons, mais commandé, disait-on, par sa conscience agitée de remords, il réunit les Etats du duché en 1036, et le fit reconnaître à ce titre sans opposition. Il le plaça sous la protection du roi de France et la tutelle d'Alain III, qu'il nomma, à cet effet, sénéchal de Normandie.

Robert II mourut de poison, au retour de son pèlerinage, à Nicée en Bithynie, le 2 juillet 1037. Le bâtard, nommé Guillaume, avait alors dix ans.

Dès que la nouvelle fut connue en Normandie, les Etats s'assemblèrent de nouveau; les barons reconnurent Guillaume pour leur duc, lui prêtèrent serment de fidélité et nommèrent un conseil de régence, à la tête duquel ils mirent, en qualité de tuteur subrogé, Raoul de Gacé, seigneur de Varenguebec, fils de l'archevêque Robert, lequel Robert avait été marié avant de recevoir les saints ordres.

En face de cette longue régence, les barons, rentrés chez eux, s'arrangèrent chacun à son vouloir, sans reconnaître d'autres maîtres qu'eux-mêmes. Ils se bâtirent des châteaux et se fortifièrent à leur entente. La Normandie entra dans un état d'anarchie complète et absolue. Divers neveux et petits-neveux du duc Robert se mirent sur les rangs et affichèrent des prétentions au titre de duc de Normandie, en faisant prétérition de Guillaume, précisément à cause de sa bâtardise. Les barons se partagèrent, suivant leurs inclinations et leurs intérêts. Enfin, Guy de Briosne, fils de Renaud, comte de Bourgogne, et d'Alix, fille de Richard II, semblait devoir l'emporter; les plus grosses chances étaient de son côté. Le seigneur de Gacé était trop faible pour entrer seul en lutte; Alain, trop mal accueilli, vu l'antipathie entre Normands et Bretons, pour qu'il fût tenu compte de lui.

En attendant, le bâtard avait grandi en son château de Valognes; il avait appris à lire et à écrire, il s'était fortifié dans les exercices violents de la chasse et de l'équitation, pour lesquels il avait un goût singulier et autant d'aptitude. Il avait déjà donné plus d'une preuve de vaillance.

Ses ennemis conjurent sa perte; ils vont l'assaillir dans son château de Valognes. Averti par son bouffon, qui se nommait Golet, il s'enfuit la nuit à demi vêtu, arrive à Falaise à travers mille dangers, de là à Rouen. C'était

en 1047. Guillaume avait alors vingt ans. Alain lui amène un puissant secours, mais il meurt de poison à Vimoutier. Le roi de France le supplée et se présente avec une bonne armée. La bataille se donne à Val-ès-Dunes, environ trois lieues au sud-est de la ville de Caen, le 10 août 1047. Guillaume y fait des prodiges et la gagne. Alors, malheur aux barons qui ont levé l'étendard contre lui ; ils perdent leurs titres, leurs terres et leurs châteaux ; entre autres Néel de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui devait obtenir sa grâce plus tard, Grimoult du Plesssis, Renault de Bayeux, comte du Bessin, Hamon de Torigny et Guillaume Werling, fils de Mauger, comte de Mortain, d'Auge et vicomte de Corbeil. Il y aura bien encore quelques forteresses à réduire ; mais le vainqueur prendra son temps. Il ne resta d'autre parti aux vaincus que de s'expatrier ; beaucoup allèrent rejoindre les fils de Tancrède en Italie, afin de retrouver des titres et des châteaux. C'est ainsi que le monde était encore tributaire des Normands.

De ce moment, le fils d'Harlette, pour mieux faire noise à ses ennemis, signa de son surnom, le Bâtard, *batardus* ; car il savait signer, lui, à la différence de ceux qui étaient obligés de donner leur bâton, leur couteau, ou leur couvre-chef en preuve du marché qu'ils venaient de conclure [1].

De ce moment aussi la Normandie entra dans une nouvelle voie ; l'ordre et la paix s'établirent ; la religion fut hautement honorée et favorisée. Le duc choisit ses amis et ses conseillers parmi les prélats les plus sages et les plus dignes ; il favorisa l'étude des lettres et la création des monastères, afin de corriger les mœurs des prêtres séculiers, d'ailleurs en nombre insuffisant, et de pourvoir à tous les besoins des âmes.

Il ne faut pas croire que les moines étaient des fainéants, voués à l'inertie. La prière, l'enseignement, le soin des pauvres, l'accomplissement des devoirs de l'hospitalité, une règle assez dure à observer, tel était le lot de ceux qui demeuraient dans les monastères ; la prédication, l'administration des sacrements, le soin des malades, et toujours la règle en tout ce qui était possible, tel était celui des religieux détachés tour à tour dans les prieurés :

(1) C'est là l'explication des marchés conclus *per baculum, per cultellum* ou *per capucium*.

véritables pasteurs ayant charge d'âmes; plus indépendants que les chapelains seigneuriaux, mais ayant un ministère plus étendu; ordinairement bien dotés du côté du temporel, mais au profit des pauvres; car la règle leur imposait la stricte limite du boire, du manger et du vêtir.

Tandis que les événements dont nous venons de parler s'accomplissaient en Normandie, les fils du vieux Tancrède de Hauteville-le-Guichard se créaient des principautés en Italie et fondaient le royaume de Naples.

La Sicile était partagée entre des princes qui se faisaient des guerres continuelles, l'empire grec y avait conservé quelques lambeaux, les Sarrasins y avaient mis le pied. Des pèlerins normands passèrent par là au retour de Jérusalem, ils mirent leurs bons offices au service de Guimar, prince de Salerne, battirent les Sarrasins et revinrent couverts de beaux présents. D'autres y allèrent et se battirent soit pour l'empire, soit pour l'Eglise, dans le domaine de Saint-Pierre, soit pour les princes; la cause qu'ils servaient était toujours cause gagnée, et ils revenaient riches.

En 1035, trois fils de Tancrède, nés d'un premier lit, Guillaume, surnommé Bras-de-Fer, Drogon et Humfrey, s'en allèrent aussi avec leurs hommes d'armes et leurs varlets chercher fortune dans ces pays. Ils engagèrent leurs services aux princes de Capoue et de Salerne contre les Grecs. Ils firent si bien, que l'empereur Michel IV se hâta de conclure la paix, et les prit à son service moyennant salaire. Il les envoya en Sicile guerroyer contre les Sarrasins. Les Sarrasins expulsés, Michel refusa le salaire, et ses gens volèrent aux trois preux les dépouilles de l'ennemi.

Trop fins pour se plaindre, ils demandèrent seulement à être repassés en terre ferme, pour regagner leur pays de Normandie. Ils avaient pris la juste mesure de la bravoure des Grecs. Ils firent venir cinq de leurs frères cadets, entre autres Robert, surnommé le Guichard [1], parce qu'il avait un œil

(1) Le mot *guicher*, encore usuel en Basse-Normandie, veut dire au sens naturel et au sens figuré regarder du coin de l'œil. Au sens naturel un *guichard* est celui qui louche; au sens figuré, celui qui regarde à la dérobée ou sans avoir l'air. Il n'est pas étonnant que les Italiens aient dit *Ghiscardo*, puisque leur langue écrit et prononce *car*, où la nôtre dit *char*; exemple : *carbonaro*, un charbonnier.

de travers, et Roger, qui ne leur cédaient pas en valeur. Robert amena des recrues. Peu de temps après, la Pouille et la Calabre étaient conquises sur les Grecs ; et ensuite la Sicile sur tout le monde. En 1043 le royaume de Naples et Sicile était définitivement fondé. Là était l'avenir de la cathédrale de Coutances, aux dépens des trésors conquis sur les Sarrasins et sur les Grecs. Là se rendirent bon nombre des barons expropriés par Guillaume après la bataille de Val-ès-Dunes.

Nous avons laissé Ethelred, roi d'Angleterre, à la cour du duc Richard II. Il reconquit une partie de son royaume, à l'aide des Normands, et la laissa à Edmond, surnommé Côtes-de-Fer, son fils. A la mort de celui-ci, en 1017, Canut redevint maître du tout. Il mourut en 1036 et fut remplacé successivement par ses deux fils, Harold et Hardicanut.

Un second fils d'Ethelred, nommé Edouard, avait grandi à la cour des ducs, ses parents. Il aimait la Normandie et ne pouvait oublier les bons offices qu'il y avait reçus. Il envahit le royaume qu'il considérait comme sien et fut vaincu ; la Normandie devint de nouveau son asile. Enfin il fut rappelé par ses sujets en 1041. Il aimait aussi son jeune parent, le duc Guillaume, pour sa bravoure, pour ses bonnes mœurs ; il l'aimait de toute la reconnaissance qu'il devait à leurs ancêtres communs : il y avait là le germe du testament qui amena l'expédition de Guillaume et la conquête de l'Angleterre. Les hommes ne pouvaient encore le prévoir ; mais Dieu le préparait.

Un seigneur, du nom de Herluin de Conteville, épousa Harlette après qu'elle fut devenue mère de Guillaume, et en eut un fils qui fut nommé Robert. Guillaume s'attacha à ce frère utérin de toute l'affection qu'il ne trouvait où placer dans le reste de sa famille. Robert était homme de petit sens, mais d'un dévouement à toute épreuve et d'une bravoure incomparable. Guillaume lui donna le comté de Mortain avec de grandes extensions dans l'Avranchin, le Passais, le Cinglais et le Cotentin ; lot magnifique et riche qui formait un petit royaume.

Guillaume épousa sa parente Mathilde de Flandre, fille de Baudouin, avec laquelle il devait vivre en étroite union. Ce mariage eut lieu l'an 1053, selon

la chronique de Tours, mais plus probablement en 1049. Afin d'obtenir la dispense de parenté qui lui était nécessaire, il s'obligea à fonder cent lits pour les pauvres infirmes dans les hôpitaux de Rouen, de Caen, de Bayeux et de Cherbourg.

Nous pouvons revenir à présent au récit des événements qui concernent d'une manière plus spéciale notre histoire ecclésiastique; les détails qui précèdent serviront à les élucider.

Geoffroi de Montbray, natif de la paroisse de ce nom, était issu d'une des familles les plus riches et les plus puissantes de la contrée. Il reçut l'ordre épiscopal à Rouen de la main de l'archevêque Mauger « l'an de l'Incarnation MXLVIII finissant, moins XII jours, c'est-à-dire le IV des ides d'avril, indiction II [1]. »

Il était jeune, d'une taille avantageuse, beau, instruit et de manières prévenantes et affables.

Quand il arriva à Coutances, il trouva une pauvre église, où cinq chanoines faisaient un pauvre office sans livres de chant ni autres, presque sans ornements, et pour palais, un appentis appuyé aux murs de l'église; il n'y avait pas même d'abri pour sa monture, là, ni dans la ville, ni dans les faubourgs.

C'était un frère de Geoffroi qui avait obtenu sa promotion à l'évêché de Coutances, sinon à prix convenu, du moins au moyen de grandes largesses. Cette introduction simoniaque dans les rangs de la prélature serait une tache indélébile à la mémoire du grand évêque, si les choses s'étaient accomplies à son escient. Mais il affirma avec larmes et sans réclamer aucune indulgence devant le concile de Reims, tenu l'année suivante sous la présidence du pape Léon IX, qu'il l'avait ignoré, et que quand il était venu à l'apprendre, il avait voulu s'enfuir, ce à quoi son frère avait mis obstacle par la violence. Il fut, non pas absous, mais maintenu sur son siége par le suffrage unanime de la

(1) Ce texte du Livre Noir est altéré : en effet, l'an de l'Incarnation finissant le 24 mars, si on ôte douze jours, on arrive au IV des ides de mars et non d'avril.

Pâques tombant cette année le 23 avril, le bon Geoffroi dut être sacré le 1er dimanche de Carême 1048.

sainte assemblée; plusieurs autres prélats, intronisés par de semblables moyens, mais de leur plein gré, furent déposés.

Après le concile de Reims, Geoffroi suivit Léon IX en Italie, il assista au concile de Rome où Bérenger fut condamné, prit part aux solennités de la canonisation de saint Gérard, évêque de Tulle, en 1050, et se rendit dans la Pouille auprès des nouveaux conquérants, qui étaient les uns ses diocèsains, les autres ses connaissances et ses amis, plusieurs mêmes ses parents. Il en rapporta de grandes richesses pour l'achèvement de sa cathédrale et la restauration de son église. Il se mit aussitôt à l'ouvrage. Comme il arrive toujours en pareil cas, il modifia totalement le plan de son prédécesseur, tant pour la disposition que pour le style; mais les parties qu'il devait ajouter à la construction déjà faite, s'y marièrent si heureusement, qu'il en résulta un ensemble harmonieux, et pour ainsi dire parfait. D'autres monuments ont de plus grandes dimensions, quelques-uns des parties ou des détails plus admirables; mais nul n'a cet ensemble proportionné, irréprochable, où l'on chercherait en vain ce qui manque; cette beauté uniforme et sans recherche qui plaît tant à l'œil et qu'on ne se lasse pas de contempler. En fait de détails, nul autre monument n'en a cependant un qui vaille mieux que la lanterne du chœur.

Le maître ès œuvres est inconnu. Il accepta la portion déjà faite, mais en la rognant, comme on peut le voir encore aux piliers du bas de la nef. Sa part à lui est beaucoup moins riche d'ornementation, mais elle a beaucoup plus de hardiesse et d'élancement (1).

Pendant que celui-ci faisait son œuvre, Geoffroi reconstituait les biens et revenus de l'Eglise, afin de pourvoir aux nécessités de l'avenir : l'entretien de l'édifice, la pompe des cérémonies du culte chrétien, la dotation du chapitre et du bas-chœur, la mense et le logement de l'évêque.

Il acquit du duc Guillaume, au prix de trois cents livres, la meilleure moitié de Coutances avec le faubourg, afin d'y percevoir les droits fiscaux que le duc y percevait lui-même; le ténement et les moulins de Grimouville. Il retira des

(1) Il en résulte des fautes considérables contre l'estétique chrétienne; nous les signalerons.

mains du comte de Mortain la terre du Parc, près Coutances, il y sema un bois, l'entoura d'une palissade et d'un double fossé, y mit des cerfs venus d'Angleterre. Il se construisit un palais, il fit deux étangs et deux moulins auprès de la ville. Il dégagea la forêt de Saint-Ebremond, dont il fit un parc, dans lequel il mit des cerfs, des sangliers, des vaches, des taureaux, des chevaux; il acquit de Mauger, son frère, le moulin de Blainville, situé au Homméel; de ses frères et de sa sœur les terres de Crapolt et d'Uncey, ou Fresney-le-Puceux, dans le diocèse de Bayeux. Il reprit aux moines l'église de Saint-Gilles et ses domaines. Il obtint ou acquit du duc Guillaume les églises de Cherbourg, de Tourlaville, Equeurdreville, Barfleur, de grands biens dans les îles de Jersey, Guernesey, Serk, Aurigny. Il acheta le manoir de l'Oiselière, à Lingreville. Il obtint du duc une partie des prairies et des forêts du domaine dans le Cotentin et le Passais, avec la dîme de la venaison du même domaine. Il acquit à Valognes un ténement, dans lequel il sema un taillis, bâtit une chapelle et un manoir. Il attacha ces biens à son Eglise.

Tout cela s'accomplissait en même temps que la construction de la cathédrale; ce ne fut pas l'œuvre d'une année, bien entendu; mais tout était fini avant la conquête d'Angleterre : ce n'est donc pas là qu'il puisa ses ressources.

En même temps également, sous son inspiration ou par ses encouragements, d'importantes maisons religieuses s'élevaient dans le diocèse, telles que les abbayes de Lessay et de Saint-Sauveur-le-Vicomte; d'autres, moins considérables d'abord, mais qui devaient prendre une grande extension, se fondaient plus humblement, telles que celles de Montebourg et de Cherbourg; des prieurés considérables, tel que celui de Bohon. Saint-Sever était relevé de ses ruines.

Nous parlerons de Lessay dans un chapitre spécial.

La chapelle que Richard-le-Danois avait fondée en son château de Saint-Sauveur et que l'évêque Herbert était venu bénir, Roger, petit-fils de Richard, l'amplifia, la dota, obtint, en faveur de ses chapelains, l'exemption de la juridiction de l'évêque, ce qui en fit une véritable collégiale. Après que Néel-le-Vicomte fut rentré en grâce avec le duc Guillaume, il transforma la collégiale en un monastère, parce qu'il n'était pas content de la piété et de

la conduite des chanoines, qu'il trouvait trop mondains. Il appela des moines de Jumiéges, pour les remplacer. Le premier abbé se nommait Bénigne. Peu après, Néel se fit moine lui-même au Mont-Saint-Michel.

Roger, son parent et son successeur, transféra la nouvelle abbaye au lieu où elle fut depuis, et où elle pouvait prendre une extension suffisante. L'église du château resta chapelle seigneuriale, à la desserte des moines.

A l'exemple des vicomtes du Cotentin, les seigneurs de Bricquebec fondèrent une chapelle, à laquelle ils attachèrent cinq chapelains, en les astreignant à l'office canonial.

En 1060, Onfroi de Bohon [1] fonda près de son château un prieuré pour trois religieux de Marmoutiers. Enjuger de Bohon, son fils, et Richard de Saint-Vigor, qui avait épousé une sœur d'Enjuger, achevèrent de le doter trente ans plus tard et y mirent deux religieux en plus. Enjuger les chargea de la desserte des deux paroisses Saint-Georges et Saint-André et de sa chapelle auprès de Saint-Lo.

En 1080, Robert, comte de Mortain, fonda le prieuré de Saint-Martin-de-Héauville pour quatre moines de Marmoutiers.

Néel de Saint-Sauveur, avant de se retirer au Mont-Saint-Michel, avait fondé auprès de son château de Néhou le prieuré de Saint-Jean, dans lequel il recueillit cinq ermites qui habitaient la forêt du lieu; il les chargea de la desserte du château. Le même Néel avait fondé pareillement, en place de l'antique abbaye de Pierrepont, un prieuré sous le vocable de Saint-Nicolas, qui a été l'origine de la paroisse actuelle.

A cette époque, le prieuré de Sainte-Anne-du-Pont-Dadin, fondé probablement par le père du duc Guillaume, ou peut-être même par Richard I, pour recueillir et assister les pèlerins qui allaient au Mont-Saint-Michel, existait et desservait les environs de la ville de Vire. C'est l'origine de la paroisse Sainte-Anne-de-Vire, qui appartint au diocèse de Coutances jusqu'en 1801.

(1) *De Bohon li viell Onfrey* assista à la bataille de Hastings. (Voy. Wace, vers 1383.)

L'ancienne collégiale de Saint-Lo se relevait également de ses ruines. Après avoir obtenu du duc Guillaume la propriété de cette ville, qui avait été à ses prédécesseurs, et qui était une seconde ville épiscopale dans le diocèse, Geoffroi obtint en 1056 un acte spécial et confirmatif de la propriété des deux églises, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Château. Quand il fut devenu de la sorte le seul maître et seigneur du lieu, il releva la collégiale et y mit des chanoines, dont l'église Sainte-Croix fut la première église. Il acheva celle de Notre-Dame, que son prédécesseur avait commencé à relever. Il construisit des moulins, fit jeter un pont sur la Vire. Enfin *ce bourg*, suivant l'expression du Livre Noir, prit de tels accroissements par ses bons soins et la sagesse de son administration, que le revenu du tonlieu [1], qui n'était que de quinze livres, s'éleva promptement à deux cents. Geoffroi eut cette ville en singulière affection; il en prenait quelquefois le nom. Il souscrivit ainsi une charte de donations faites en 1069 par le Conquérant à l'abbaye de Saint-Denis : *Ego Goiffridus episcopus sancti Laudi.*

Guillaume jeta lui-même les fondements de l'abbaye de Montebourg en 1075. Deux ermites qui étaient venus s'établir là et qui évangélisaient la contrée, en furent l'occasion. Le duc songea à une maison religieuse plus importante; il aumôna le lieu, une partie de la forêt, les moulins et le bourg avec ses foires et marchés. Mais, ne pouvant surveiller la fondation, il en confia le soin à Richard de Reviers, comte de Vernon et connétable d'Angleterre, qui y mit des moines de Sainte-Croix d'Evreux, dont Roger fut le premier abbé, et qui s'éprit d'un tel amour pour ce monastère, qu'en mourant à Douvres, en 1087, il demanda que son cœur y fût inhumé. Il le fut, en effet, en une chapelle nommée Notre-Dame-de-l'Etoile, dans l'intérieur du cloître. Richard de Reviers était petit-neveu du Conquérant, étant fils de Baudouin de Meules et d'Albreda, nièce de ce même Conquérant.

Des événements d'une autre nature donnèrent lieu à la fondation de l'abbaye de Cherbourg. Nous entrerons à cette occasion dans des détails

(1) *Teloneum*, location des places du marché.

d'une trop grande longueur, peut-être, mais qui feront connaître du moins un côté des mœurs et des usages du temps.

Le château de Cherbourg avait une chapelle dédiée à Notre-Dame et desservie habituellement par un chapelain. Le duc Guillaume fonda en place deux prébendes pour deux chanoines, lesquelles consistèrent en une petite ferme à Octeville, le moulin de la Roche, une charruée de terre à Equeurdreville, une seconde à Tourlaville, l'emplacement de deux maisons près des murs du château, un porc de cinq sous le jour de Noël à chaque prébendier, et vingt sous à Pâques.

On appelait charruée l'espace que deux bœufs labouraient en un jour dans le champ du donateur; le bénéficier avait la charge du labour et de l'ensemencement [1].

Guillaume de Vauville y fonda également une prébende, et le duc concéda au prébendier le bénéfice d'un porc et de vingt sous, puis il mit en commun la dîme d'une de ses vacheries et accorda aux chanoines le droit de prendre pour leurs constructions du bois dans sa forêt, à délivrer par la main de ses forestiers. Tout ceci n'est pas d'une grande générosité.

La fondation était faite, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui le mit à deux doigts du tombeau. Il était déjà couché sur la cendre, Mathilde était penchée sur le bord du grabat; elle fit vœu au nom du moribond de construire une église en l'honneur de la Vierge, s'il guérissait. Le vœu fut exaucé.

En exécution, Guillaume fit bâtir une seconde église sous le vocable de Notre-Dame, mais celle-ci en dehors du château; Mathilde donna cent sous pour aider à la construction. Il l'unit à celle de Notre-Dame-du-Château et fonda cinq nouvelles prébendes, ce qui porta à huit le nombre des chanoines. Il les chargea de desservir l'église du Château, quand il serait de résidence à Cherbourg, s'engageant à traiter les desservants comme ses pro-

(1) Suivant certains documents cités par M. Dupont dans son histoire du Cotentin, la charruée aurait été à Jersey de deux bovées, la bovée de cinq acres, et l'acre de quatre vergées; à Guernesey, la charruée aurait été de douze bovées; la vergée n'aurait été que de neuf perches au lieu de quarante, mais toujours de quatre à l'acre. Ces documents sont certainement altérés.

pres chapelains, en leur fournissant les mets de sa table. Il ajouta à la commune une charruée de terre en l'île de Jersey, et le bénéfice des vacances, quand il y en aurait à la collégiale.

Nous verrons son frère utérin, le comte Robert de Mortain, faire les choses avec plus de générosité.

Du reste, Guillaume fut bientôt obligé de revenir sur sa trop grande parcimonie ; car la prébende du chanoine Guillaume du Buisson étant venue à vaquer par la mort du titulaire, il ne se présenta personne pour la réclamer ; le fondateur fut donc forcé de l'augmenter de cent sous de rente. Lesquels cent sous de rente furent représentés en nature par douze quartiers de froment évalués à trente-six sous, à recevoir à Cherbourg ; huit, à recevoir à Héauville et à Lestre, évalués à vingt-quatre sous ; seize quartiers d'avoine à Héauville, estimés à vingt-quatre sous ; trois quartiers d'orge au même lieu, évalués à quatre sous et demi ; le service de quatre hommes, estimé à dix sous, pour les besoins éventuels de la prébende, et le surplus, trois quartiers de froment de la mouture du moulin du Vey et un pré à Equeurdreville.

Ayant augmenté la première prébende de quatorze deniers par jour, ce qui fait quatre cent vingt-cinq sous dix deniers l'an, il donna en échange cent acres de terre à Saint-Martin-de-Berlose, en l'île de Guernesey, et l'église du lieu avec la dîme, moins deux gerbes dues aux moines de Saint-Martin-de-Marmoutiers, une maison, une acre de terre à Cherbourg et trente sous à recevoir sur le bureau du péage.

Le quartier de céréales est le quart de la somme, c'est-à-dire environ un demi-hectolitre. L'acre de terrain représente à peu près quatre-vingts ares.

Une troisième prébende, après augmentation, fut estimée à huit livres quatorze deniers l'an, plus la terre d'un serf à Nouainville, et vingt sous de rente.

La terre d'un serf était l'étendue de terrain qu'un homme, ayant famille, pouvait cultiver utilement, de sorte qu'après y avoir pris son nécessaire, sans rien vendre des produits, il restait une part pour le maître. Et le maître avait intérêt à bien traiter ses serfs, puisqu'ils travaillaient à son bénéfice.

Par pure gracieuseté, le duc ajouta à ses largesses l'aile droite du poisson

plat, dit aussi poisson de varecq, qui serait pris entre l'embouchure des rivières de Thar et de Tharel [1].

Plus tard, il dota, pour le service de la collégiale, un diacre, un clerc et un custos ; celui-ci fut surnommé *Passe-les-âmes ;* il avait *les piés tors.* Quand le duc fut devenu roi, il ajouta à la commune le manoir de Harpefford, en Angleterre, dans la marche du Dorset et du Devonshire. Henri I donna plus tard les dîmes de ses laines et de son lin à Equeurdreville et à Tourlaville.

La commune d'un chapitre se composait de certains revenus qui se partageaient entre tous par portions égales.

Hugues, dit le Loup, vicomte d'Avranches, et comte de Chester après la conquête, l'homme le plus excessif de son temps en fait de plaisirs et de bonne chère, de faste et de générosité, qui tenait sa cour comme les rois, ne voulut pas rester en arrière sous le rapport des fondations religieuses : il dépensa de grandes sommes pour la construction de la cathédrale d'Avranches ; il releva de ses ruines l'abbaye de Saint-Sever, et la traita généreusement. Entre autres aumônes, il lui donna la chapelle Saint-Jacques, près de la Haye-Paynel. Mais comme elle était du diocèse d'Avranches, il mit la condition que l'abbé de Saint-Sever et un de ses moines se rendraient chaque année à la cathédrale d'Avranches le jour de la fête saint André d'hiver, et serviraient d'assesseurs à l'évêque. Cette chapelle ayant deux gerbes de la dîme du Tanu, les religieux ne tardèrent pas à l'ériger en prieuré.

Dès l'an 1056, Geoffroi de Montbray eut l'insigne bonheur de voir sa cathédrale en un état suffisant d'avancement, pour pouvoir en faire la dédicace [2]. La cérémonie eut lieu le VI des ides de décembre ; Maurille, archevêque de Rouen, la célébra, en présence du duc Guillaume, des plus

(1) Ne pas confondre avec le Thar et le Tharel de Saint-Pair, qui se réunissent avant de se jeter à la mer.

(2) Il n'est pas fait mention au Livre Noir des statues de Tancrède et de ses fils. Geoffroi de Montbray ne les aurait pas mises à la nef, à la construction de laquelle ils n'avaient pas contribué. Le style des statues était d'une époque postérieure, et probablement aussi l'idée, tout au plus du temps de Jean d'Essey, quand on suréleva la basse-nef et qu'on la transforma en chapelles.

grands seigneurs de la Normandie et de la Bretagne, de tous les prélats, évêques et abbés de la province, d'un clergé nombreux et d'une immense affluence de fidèles.

La cathédrale appropriée au culte divin par la cérémonie de la consécration, Geoffroi la pourvut des livres, des vases sacrés, des ustensiles, des meubles, des ornements nécessaires, tous plus précieux les uns que les autres. Son palais épiscopal et les maisons des chanoines, disposés aux alentours, s'étaient élevés en même temps. Il rappela, en vertu de lettres apostoliques, les sept chanoines qui avaient été transférés à Rouen, il en ajouta deux nouveaux, établit un chantre, un sous-chantre, un écolâtre, des clercs, des custos.

Son attention se portait à tout. Il ne dédaignait pas d'aller inspecter les écoles qu'il avait fondées, de s'assurer du zèle des maîtres et des progrès des élèves, distribuant les avertissements et les récompenses. Mais, comme les soins et la vigilance nécessaires s'augmentaient à mesure que les œuvres qu'il fondait se multipliaient, il fut forcé de se donner un aide sur lequel il pût se décharger en partie, et qui devint plus indispensable encore, lorsque la conquête d'Angleterre lui eut imposé un surcroît de soucis. Mais alors tout était achevé pour Coutances. Les forêts et les vignes plantées et encloses, les maisons et le manoir bâtis, la cathédrale terminée, les chanoines pourvus, l'office canonial régulièrement établi, les écoles fondées et en exercice. Ce fut un chanoine du nom de Pierre, auquel il conféra le titre de son camérier, qui fut chargé de le seconder et de le suppléer en qualité de vicaire-général et de doyen du chapitre.

Geoffroi de Montbray savait tempérer par une bonté exquise et une grande affabilité la majesté empreinte sur toute sa personne; la simplicité de ses mœurs contrastait pour ainsi dire avec la grandeur de ses œuvres. Sa table était frugale, servie peu abondamment en vins et en mets recherchés.

Tous les jours, il distribuait des aumônes aux pauvres et donnait un repas abondant à treize de ceux qu'il croyait les plus nécessiteux. Il entretenait de ses deniers les clercs et les employés de la cathédrale.

Chaque année, il observait trois carêmes, pendant deux desquels il

jeûnait au pain et à l'eau les mercredis et vendredis; les autres jours, il ajoutait à cette nourriture un plat d'herbes crues. Il jeûnait tous les vendredis de l'année. Pendant le Carême d'avant Pâques, il jeûnait au pain et à l'eau trois jours de chaque semaine et assistait tous les jours aux Matines de la nuit et aux vigiles des défunts; ensuite il disait une longue messe et chantait tout le psautier avec beaucoup d'oraisons (1).

Tel fut le grand et vertueux prélat que ses diocésains appelèrent le bon Geoffroi, et auquel ses contemporains attribuèrent le titre de saint. Nous allons le suivre dans une autre carrière, où ses œuvres sont susceptibles d'appréciations diverses et lui ont attiré des jugements sévères, mais parfois injustes. Si nous voulons être justes nous-mêmes, il ne faut pas faire entrer les mœurs et les idées de ce temps-là en comparaison avec les mœurs et les idées de ce temps-ci; ni oublier que des princes de l'Eglise ayant régi parfois les affaires publiques, se sont mêlés aux guerres et sont même intervenus dans les batailles.

Saint Edouard, roi d'Angleterre, l'ami et le protégé, le parent des ducs de Normandie, n'avait point d'héritiers, sauf un petit-neveu encore enfant auquel il destinait sa couronne. Il ne se dissimulait pas que Harold, l'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, l'ambitionnait, et qu'il avait tout à craindre de son audace et de ses intrigues. Il mit donc l'enfant sous la tutelle et la protection de Guillaume de Normandie, lui laissant la survivance, en cas de mort du pupille. L'enfant ne mourut pas, mais il se montra inepte à mesure qu'il grandit.

Harold vint en Normandie, Guillaume le reçut avec magnificence, le fêta, le mena à une expédition en Bretagne, le mit en rapport avec sa noblesse. Harold jura avec solennité, la main sur les reliques des saints, en présence d'un plaids composé des seigneurs et des prélats de Normandie, qu'il s'emploierait de tout son pouvoir en faveur de Guillaume, pour le faire proclamer roi, à la mort d'Edouard.

(1) Il n'est pas question, sans doute, du grand psautier, c'est-à-dire des cent cinquante psaumes dont il se compose; mais des psaumes qui tombaient ce jour-là, car il était dès lors divisé. Nous traduisons du Livre Noir ces touchants détails.

Édouard mourut en 1066. Harold se fit aussitôt proclamer lui-même, sans plus s'occuper du pupille, que s'il n'avait pas été.

Guillaume réunit les prélats et les barons du duché en assemblée générale à Lillebonne. Les forces et les moyens calculés, l'invasion fut résolue. Geoffroi de Montbray fut un des plus ardents promoteurs, et avec lui Odon, évêque de Bayeux, fils d'Herlouin de Conteville, et ainsi frère du comte de Mortain et frère utérin de Guillaume. Ces deux prélats, accompagnés d'un nombreux clergé, s'adjoignirent à l'expédition; la veille de la bataille d'Hastings, qui décida du sort de l'Angleterre, ils reçurent les confessions de ceux des combattants qui purent arriver jusqu'à eux; les prêtres firent de même. Ceux à qui il ne fut pas possible de se confesser aux ministres de Dieu, se confessèrent les uns les autres, beaucoup mêmes firent des confessions publiques. La nuit se passa en prières et en exercices de piété de la part des ecclésiastiques. Le matin venu, qui était un samedi, les deux prélats dirent la messe et bénirent l'armée.

La bataille s'engagea; elle fut terrible; Guillaume perdit plus de quinze mille hommes; les Anglais en perdirent davantage. L'évêque de Bayeux, en aube et en chape, la crosse à la main, monté sur un cheval blanc, mena les soldats à la bataille; il se donna un mouvement extraordinaire.

Le rôle de l'évêque de Coutances paraît avoir été différent, car le moine Orderic Vital, tout en disant qu'il se conduisit vaillamment, ajoute ailleurs, qu'après avoir été l'ardent promoteur de la bataille, il en fut le consolateur; ce qui semble le placer auprès des blessés et des mourants [1].

Le résultat de la journée, déjà avancée, était encore incertain, lorsque Harold reçut une flèche dans l'œil et succomba. Dès lors la cause était finie, ses soldats se débandèrent.

(1) Nous avons dit dans notre *Histoire des Évêques de Coutances*, trompé par l'expression du moine anglais Orderic Vital et la couleur générale de son récit en ce qui concerne Geoffroi de Montbray, que notre évêque se jeta au milieu des combattants et y porta de grands coups d'épée. Nous retractons cette expression malheureuse, que rien ne justifie. La rancune du vaincu à l'égard du principal promoteur de l'invasion perce trop dans ses pages. Il va jusqu'à faire de Geoffroi de Montbray un spadassin « plus propre à ranger des soldats en bataille, qu'à former des clercs à chanter les louanges de Dieu. » Nous savons ce qui en est; il est inutile de protester.

Cette bataille se donna le 14 octobre 1066. Les villes et les forteresses ouvrirent leurs portes. Guillaume se fit couronner à Londres le jour de Noël suivant, en présence de toute la noblesse d'Angleterre et des barons qui l'avaient accompagné. L'évêque de Coutances porta la parole devant cette grande assemblée.

Le Conquérant sembla s'être gagné tous les cœurs par sa modération, sa droiture, comme il avait subjugué les volontés par sa vaillance. Tout était mis en ordre, et tout semblait en paix. Il revint en Normandie pour les affaires de son duché, laissant le gouvernement des provinces conquises à ceux de ses amis qu'il crut les plus capables de s'en acquitter pendant son absence. Geoffroi fut chargé successivement de grands et importants gouvernements; il eut plus d'une fois des corps de troupes sous ses ordres et fut obligé de s'en servir pour réprimer des conspirations ou des attaques venant du dehors. Il paraît même qu'il les dirigea de sa personne.

A partir de la conquête, il semble que l'évêque de Coutances passa plus de temps en Angleterre que dans son diocèse. Son action s'y trouve mêlée à beaucoup d'événements. Le Conquérant paya ses services et sa fidélité de deux cent quatre-vingts manoirs, qu'il lui donna en toute propriété. On l'y voit en 1071, avec le titre de lieutenant de Guillaume, en un plaids général de la nation; en 1074, réprimant avec promptitude et énergie la conjuration de Norfolk; en 1075, au concile de Saint-Paul de Londres, dont il signa les actes du sous-titre : l'*un des primats d'Angleterre*; ce qui était, sans doute, moins l'explosion d'un sentiment de vanité, que l'explication de sa présence à un concile national en pays étranger; en 1088, à la fondation de l'église Notre-Dame d'York, où il est qualifié du titre de gouverneur de Northumberland.

Nous en convenons, nous l'estimerions plus, s'il avait été moins. Mais il faut se souvenir que tel était l'entraînement du temps, surtout parmi cette race normande dont les ancêtres, à peine refroidis dans la tombe, avaient été de si grands batailleurs. Si l'Eglise défendait aux ecclésiastiques de participer de leur action aux batailles, et Geoffroi savait, au prix de ses larmes, ce que valaient les lois de l'Eglise, elle ne défendait pas d'y prendre

part d'une manière plus lointaine. L'abbaye du Mont-Saint-Michel ne crut pas se compromettre, en fournissant au Conquérant des navires et des hommes. Le prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg trouvait légitime de commander les bourgeois de Cherbourg chargés de la garde du château, et de fabriquer les béliers et les chariots de guerre à la fourniture desquels il était tenu au titre de son fief du Lardier, dont la seigneurie s'étendait sur une partie de la ville et lui conférait des droits dans les forêts domaniales de Brix et de Tourlaville. Du reste, si Geoffroi de Montbray prit une trop grande part aux événements de cette conquête et aux terribles répressions qu'elle entraîna dans la suite, il devait subir un châtiment.

Geoffroi de Montbray entretenait en Angleterre cinquante clercs prébendés, pour la desserte de ses nombreux bénéfices.

En 1055 il assista aux conciles de Lisieux et de Rouen; en 1061 à celui de Caen. Il fut présent en 1077 à la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Etienne de la même ville; en 1082 à celle de la collégiale de Mortain. En 1087 il eut la douleur d'assister aux tristes obsèques de son généreux ami, le Conquérant, qui, maître hier de deux royaumes, faillit manquer le lendemain d'un tombeau; car, au moment de descendre son cadavre dans la fosse, creusée au milieu du chœur de l'église Saint-Etienne, un borjois de Caen s'y opposa par clameur de haro, jusqu'à ce que la place lui eût été payée, car elle lui avait été prise sans indemnité.

Le Conquérant avait laissé par testament le duché de Normandie à Robert, surnommé Courte-Heuse, son aîné; le royaume d'Angleterre, à Guillaume, dit le Roux, son second fils, et au plus jeune, nommé Henri, ses trésors et une pension que ses frères devaient lui payer.

Cet ordre de succession déplut à l'évêque de Coutances. Il repassa en Angleterre et forma une ligue avec Robert Bigot, Hugues de Grentemesnil, Bernard de Neufmarché et quelques autres seigneurs, pour rétablir ce qu'ils appelaient le droit de primogéniture, en faisant passer la couronne royale sur la tête de l'aîné. Guillaume-le-Roux en eut connaissance assez tôt pour arrêter la conjuration, en donnant ordre aux ligueurs de repasser en Normandie. Il respecta assez le vieil ami de son père, pour ne pas le

chagriner davantage, en lui reprenant ses deux cent quatre-vingts manoirs; Geoffroi put donc les laisser en mourant à Robert de Montbray, son neveu, comte de Northumberland.

Mais il fut bien plus malheureux en Normandie.

Le Courtes-Cuisses, qui avait plus de vaillance que de finesse et d'argent, à l'encontre de son cadet, qui avait plus de finances et d'esprit que de bravoure, sans pourtant être un lâche, lui vendit le Cotentin, comprenant les deux diocèses de Coutances et d'Avranches, au prix de cinq mille cinq cents marcs d'argent : c'était pour faire la guerre à Guillaume-le-Roux; ce à quoi il perdit ses hommes, son temps et son argent.

Henri, devenu maître du Cotentin, voulut y faire sentir son autorité, d'autant plus qu'il n'avait jamais eu jusque-là l'occasion de dire je veux. L'évêque d'Avranches, Michel I, étranger au pays, et par conséquent à toutes les passions et à toutes les préférences politiques qui pouvaient diviser les Normands, se soumit sans observations à l'ordre de choses établi; mais Geoffroi de Montbray, déjà mécontent de plus vieille date, ne voulut rien entendre. « Je reconnais, disait-il, le prince Henri pour le fils de mon seigneur; mais je ne le reconnais pas pour mon seigneur. » Rien n'y fit, ni l'incendie de ses manoirs, ni l'incendie de ses moissons, ni la destruction des clôtures de ses parcs, ni celle des digues de ses moulins; les amis de Henri, dans leur zèle de courtisans, firent probablement plus de dégâts que le prince n'en commandait. « C'est un moindre mal, disait Geoffroi dans son obstination sénile; je ne veux pas que mon Eglise ait un autre seigneur temporel que l'Eglise de Rouen, qui est sa métropole. » Heureusement la patience et la longueur du temps lui donnèrent gain de cause, car la politique changea.

En attendant, Henri fortifiait Avranches, le Mont-Saint-Michel, Pontorson, Gavray, Coutances, Orglandes et Cherbourg; ce que voyant, ses deux frères se réconcilièrent, au moyen d'une pension annuelle de trois cent mille marcs sterlings d'argent, que Guillaume consentit faire à Robert, et s'entendirent pour lui faire la guerre. Ils allèrent assiéger Henri dans le Mont-Saint-Michel. Il se passa de très-beaux faits d'armes sur les grèves

entre la garnison et les troupes assiégeantes pendant trois semaines; c'est à faire oublier les épisodes de la guerre de Troie. Quand Henri eut épuisé ses provisions d'eau, il fit savoir à Robert qu'il avait soif. Robert lui fit passer quelques tonneaux de vin. Lorsque Guillaume en eut connaissance, il se fâcha. « Fallait-il donc le laisser mourir de soif, dit Robert? Nous n'aurions plus de frère. Je fais la guerre pour vaincre, et non pour exténuer mes adversaires. Le beau mérite, d'entrer dans une place où tout le monde est mort! »

Henri fut obligé de se rendre, par la trahison de Hugues d'Avranches, et perdit le Cotentin. Il erra, pendant deux ans, d'aventure en aventure, hors du pays qu'il avait acheté à beaux deniers comptants; ceci se passait en 1090. Enfin il put se rendre maître de Domfront, où il se fortifia.

Peu content de cette campagne, où il n'avait pas rencontré des triomphes dignes de sa vaillance, le duc de Normandie, qui en avait bien fait une contre son père, le Conquérant lui-même, et qui avait eu l'honneur de le désarçonner et de le porter à terre, sauf à se précipiter à ses genoux en lui demandant pardon, voulut essayer sa bonne lance et son fort poignet contre les Sarrasins de la Terre-Sainte. A cette fin, il engagea pour cinq ans le duché de Normandie à Guillaume-le-Roux, au prix d'une redevance annuelle de dix mille marcs d'argent. Il mit deux ans à faire ses préparatifs, et entraîna à sa suite la meilleure et la plus vaillante partie de la noblesse du Cotentin; ce que Henri dut voir sans déplaisir.

Quand Robert reviendrait de son expédition, couvert d'une gloire sans résultat et à bout de finances, Henri serait comte du Cotentin et roi d'Angleterre; car Guillaume mourut dans l'intervalle, et Henri s'empressa de se faire couronner à Londres et de s'affermir sur le trône, en se faisant rendre hommage.

Dans le même intervalle, Geoffroi de Montbray termina aussi sa laborieuse carrière.

En 1091, le IV des nones de novembre, c'est-à-dire le 2 novembre, un violent tremblement de terre, accompagné d'orage, ébranla la cathédrale, lézarda les tours, la foudre emporta le beau coq doré qui était sur celle

du milieu, démolit une partie du chevet et des tourelles du côté de l'orient, et projeta au loin de fort grosses pierres de taille. On en tira de mauvais augures pour la vie de Pierre, le camérier, qui était alors malade. Mais l'évêque le devint aussi peu après.

Toutefois, ne voulant s'en rapporter qu'à lui-même du soin de réparer son beau monument, il fit venir d'Angleterre, pays du plomb et de l'étain, un ouvrier plombier, du nom de Brismet, qui restaura le chevet et répara les désastres. La cathédrale était entièrement couverte en plomb. Lorsqu'un beau coq doré eut été remis à la place du premier, le bon vieillard se fit soulever dans son lit pour le voir, et cette vue le récréa singulièrement.

Il languit encore longtemps; mais enfin, sentant que l'heure de mourir était venue, après avoir fait sa confession publique et une pénitence proportionnée à ses forces, il manda un notaire et lui dicta son testament. Le jeudi soir, IV des nones de février, c'est-à-dire le deuxième jour du mois, l'an de l'Incarnation 1093, il rendit son âme à Dieu.

Cinq jours avant sa mort, un moine de Cérisy en avait eu révélation, et avait vu son âme emportée au Ciel et adoptée par la sainte Vierge, envers laquelle le bon prélat avait toujours eu une tendre dévotion. Guillaume, évêque de Durham, Odon, évêque de Bayeux, Michel, évêque d'Avranches, Gillebert, abbé de Saint-Etienne-de-Caen, Roger, abbé de Lessay, Roger, abbé de Montebourg, qui étaient venus le visiter dans sa maladie, célébrèrent ses funérailles.

Il fut enterré sous le *lavabo* de sa cathédrale, comme son humilité l'avait porté à le demander [1].

(1) *In stillicidio ecclesiæ.* Le *stillicidium* dont il est question n'est peut-être pas la gouttière de l'église, comme on l'a cru jusqu'ici. L'auteur aurait désigné le lieu d'une manière plus spéciale : il y a tant de gouttières autour de la cathédrale ! et de plus, un homme qui écrivait si bien le latin, n'aurait pas dit *in*, il aurait dit *sub*.

Il faut se souvenir 1° qu'à l'époque il n'y avait point de sacristie aux églises, et qu'ainsi les prêtres s'habillaient à l'autel; 2° que l'usage des essuie-mains étant inconnu, chacun secouait par terre ses mains mouillées; 3° qu'il y avait dans chaque église une piscine où les prêtres allaient se les laver avant d'entrer dans le sanctuaire.

Saint Firmat, contemporain de Geoffroi de Montbray, étant venu dire la messe à la belle collégiale de Mortain, récemment achevée, manifesta, sérieusement ou non, le désir d'y être

Il avait tenu le siége de Coutances quarante-cinq ans moins soixante-six jours; ce qui indique soixante-dix-huit ans d'âge, s'il n'avait que l'âge canonique de trente-trois ans, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat.

enterré; les clercs lui demandèrent où il voudrait l'être. Voilà la place la plus convenable pour un prêtre, répondit-il, en secouant sur le pavé ses mains mouillées.

Etant mort peu de temps après à Mantilly, les habitants de Mortain allèrent ravir son corps, et l'enterrèrent où il avait dit.

Or, son tombeau était entre deux piliers au bas de la nef, vis-à-vis le lieu où est érigé son autel.

Ne serait-ce pas là l'explication du *stillicidium ecclesiæ*? Mais où se trouvait celui de la cathédrale?



CHAPITRE VIII

L'ABBAYE DE LESSAY.

Anno milleno, quinquageno quoque seno
Eudo, genus regum, condidit exaquium.

1056. Acceptons la date, sans égard pour la mesure des vers; ainsi débute le cartulaire de l'abbaye. De quelle famille royale descendait le fondateur de Lessay ?

Ce n'était pas des ducs de Normandie, car il n'aurait pas été au second ou au troisième rang dans la hiérarchie féodale. Eux-mêmes n'étaient pas de race royale, mais ils surent en former une.

Peut-être faudrait-il chercher son origine dans la famille d'Ethelred. Ce prince laissa deux fils, Alfred et Edouard. Après sa mort, ils tentèrent une descente en Angleterre; Alfred y perdit la vie, mais il laissait sur le continent une famille qui ne suivit pas Edouard en Angleterre, lorsqu'il fut rappelé par ses concitoyens. Edouard, n'ayant point d'enfants, fit revenir un de ses neveux, qui ne se montra pas capable de lui succéder. Il le renvoya et légua sa couronne au duc Guillaume, son ami et son parent.

Quant à la famille des seigneurs de la Haye-du-Puits, qui n'était pas elle-même de race royale, le fondateur de Lessay n'avait rien de commun avec elle, que la sujétion; quoi qu'en ait dit Orderic Vital et après lui plusieurs écrivains normands, par suite d'une malheureuse confusion entre Eude-au-Chapeau, fondateur de Lessay, et Eude, panetier de Guillaume-le-Conquérant.

Robert, seigneur de la Haye-du-Puits, qui confirma les fondations des seigneurs, en partie seulement, de Lessay, était fils de Raoul, sénéchal du

comte de Mortain, et neveu de Eude, panetier du duc Guillaume, et ainsi petit-fils de ce seigneur de Rye qui sauva Guillaume après le passage du vey de Saint-Clément, lors de sa fuite de Valognes. Hubert de Rye était sur la porte de son manoir, lorsque le jeune duc se présenta enveloppé dans la couverture de son lit et demandant le chemin. Hubert le reconnut, il lui donna des vêtements, un cheval frais, ses trois fils pour le conduire à Falaise, et se tint lui-même à la disposition des poursuivants, pour les égarer, s'il s'en présentait; ce qui ne manqua pas d'arriver [1].

Richard, surnommé Turstin-le-Haudu, c'est-à-dire le Sourd [2], avait un fils, du nom de Eude, et surnommé au Chapeau, qui eut le rang de fondateur avec lui; une fille, appelée Adélaïde, qui s'était faite religieuse à l'abbaye de la Sainte-Trinité-de-Caen, lors de la fondation, et un frère ou beau-frère du nom de Renault, qui continua l'œuvre de ses parents. Eude-au-Chapeau était marié, sa femme s'appelait Murielle; l'oncle Renault lui obtint la subsistance aux dépens de l'abbaye, quand elle fut devenue veuve; ce qui prouve que toute la fortune de la famille y avait passé.

Quant à Emma, veuve de Renaud d'Echaufour, fils de Guillaume Giroie, à laquelle le premier abbé de Lessay donna l'habit religieux après trente ans de veuvage et d'une vie exemplaire, elle n'était pas sœur de Eude-au-Chapeau, quoi qu'en dise Orderic Vital, et après lui Gabriel du Moulin, mais de Eude, le panetier.

Eude-au-Chapeau s'était réservé quelques biens, car il se retira à l'abbaye

(1) Eude, fils aîné de Hubert de Rye, devint panetier du duc Guillaume; Raoul, le second, seigneur de la Haye-du-Puits et sénéchal de Robert, comte de Mortain; Robert, le troisième, évêque de Séez en 1070. Ce prélat, recommandable par sa piété, mourut en 1081 ou 1082.

(2) Dans le langage populaire de la Basse-Normandie, un haudu ou une haudue sont des personnes qui ont l'oreille dure : *Auditus durus*. On appelle jodu et jodue les personnes qui tendent l'oreille pour mieux entendre. On dit : aus-tu? as-tu oui? pour entends-tu? as-tu entendu?

Richardus qui dicitur Turstinus Haldup. (*Gall. Christ.*, col. 224, Instr.) Vide et. col. 917. Turstin et Haldup, quelquefois Halduc, sont donc des sobriquets. Turstin est conservé dans les noms de famille Toustain, Tôtain, Turretin, etc.

On écrit *al* et *el*, et on prononce au : exemples, *altus*, haut; *cultellus*, un couteau; *capellus*, un chapeau.

Eudo cum capello. La coiffure qu'il portait sur son monument représente plutôt un capuchon.

après la mort de son père, arrivée en 1064, et acheva de la doter. Il prit le gouvernement du temporel, qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1094, et après lui ce fut Renault, son oncle, jusqu'en 1106. Eude assistait en aube aux principales cérémonies religieuses célébrées à l'abbaye, couronné de fleurs, un bouquet en une main, une clochette en l'autre, revêtu d'une chape, et occupant le rang du milieu entre les deux choristes. Après sa mort, le premier vassal de l'abbaye fut chargé de remplir le rôle. Il fut inhumé dans la belle abbatiale qu'il avait fondée, et représenté sur son tombeau en chape et coiffé du couvre-chef auquel il devait son surnom historique.

La fondation eut lieu en présence de l'évêque Geoffroi de Montbray, qui en était l'instigateur, du duc Guillaume et des principaux barons de la Normandie. Un moine du Bec, nommé Roger, fut chargé de l'organisation de ce qui concernait le spirituel; il reçut le titre d'abbé, et les nouveaux religieux furent exemptés de toute sujétion envers aucune autre maison.

Richard, surnommé Turstin-le-Haudu, Anne, sa femme, et Eude-au-Chapeau, leur fils, donnèrent d'abord leur domaine de Sainte-Opportune et, dans les mesnils qui en dépendaient, la part ou portion des églises, des forêts, des terres cultivées et des terres incultes, des eaux, des moulins, des pêcheries et des salines qui leur appartenait. Restait un second domaine, celui du Bauptois, dans lequel ils donnèrent des droits et des usages très-étendus, mais seulement des droits, se réservant la propriété. C'est qu'après avoir assuré le vivre et le vêtement des moines, il faudrait faire de grandes aliénations pour la construction des bâtiments, et principalement de cette belle église qui est restée un des principaux monuments du diocèse après la cathédrale, quoique dans un style différent : ce style roman à plein-cintre que le duc de Normandie avait accepté pour les deux églises abbatiales de Caen et qu'il importa en Angleterre. Le tout fut achevé sous l'administration de l'oncle Renault, qui eut la consolation de voir jusqu'à soixante-dix moines réunis dans l'établissement.

Parmi le nombre, il se trouvait de nobles barons qui avaient donné des dots considérables, et beaucoup des seigneurs du pays s'étaient associés à la générosité des fondateurs, en apportant eux-mêmes de riches offrandes.

Le détail sera long, mais nous croyons devoir le donner comme un curieux spécimen des mœurs et des usages religieux du temps.

Après la mort du dernier fondateur, l'abbaye se trouva posséder de la part de Eude-au-Chapeau et de ses parents, outre la propriété du manoir de Sainte-Opportune avec les belles fermes qui en faisaient partie et une part de l'église, la portion de la villa de Favilliers qui avait appartenu à Adelaïs de Baupte, la forêt de Cats avec le moulin, les eaux et tout ce qui en dépendait, la part que les mêmes fondateurs avaient possédée des manoirs d'Urville, de Hérenguerville et des mesnils qui dépendaient d'Urville, bois, églises, terres cultivées et terres incultes, prés, eaux, pêcheries, et leur part de l'église Saint-Georges-de-Tummeville (Saint-Georges-de-la-Rivière), avec les dîmes et les propriétés, ainsi que les autres revenus provenant du manoir ; une charruée de terre à Longuefame et la dîme de tous les revenus et produits. L'église de Coigny avec les dîmes et les revenus de toute nature qui lui appartenaient, et la dîme de tous les produits du manoir. Une charruée de terre, un vavasseur et tout son tènement en ce manoir et à Beuzeville-au-Plain ; à Appeville, à Ozouville et dans les autres mesnils dépendants d'Appeville, la part qu'ils y possédaient en églises, terres en rapport ou incultes, forêts, prairies, eaux, pêcheries et deux demi-pêcheries dans le vivier de l'Ile-Marie. Une part de l'église Saint-Jores et les revenus afférents, une part de l'église Saint-Ermeland près le Plessis, l'église Sainte-Suzanne et tous ses revenus, toutes les églises du Bauptois, et en plus la dîme du parc dedans et dehors, y compris les pânages, passages, chasses, revenus actuellement existants ou à venir, autant qu'il en sera créé, maisons à bâtir dans le parc et en dehors ; la dîme de tous les animaux domestiques qui y seront élevés et de leurs produits. Dans le parc et en dehors, la pâture de tous les animaux domestiques de l'abbaye, de ceux des serviteurs qui les garderont et de leurs porcs, et le droit pour les serviteurs de se construire des habitations et de prendre du bois dans la forêt pour chauffages et constructions ; de même aussi pour les moines.

Arrêtons-nous en cette nomenclature déjà longue, pour donner quelques explications nécessaires.

Les seigneurs n'étaient riches que des revenus de leurs propriétés; il n'y avait point d'impôts. Ils ne commandaient qu'à leurs vassaux directs; le vasselage ne remontait point : c'est-à-dire que les vavasseurs ne devaient rien au seigneur de leur seigneur. Le seigneur qui refusait l'hommage ou l'obéissance à son seigneur suzerain, devenait félon et perdait ses biens, s'il n'était pas le plus fort. Chacun était suzerain par rapport à ses vassaux, et chaque vassal par rapport à ses vavasseurs. Le roi seul était souverain, mais sa souveraineté s'arrêtait également aux grands vassaux. Il n'était riche, comme eux, que de ses propriétés personnelles et du nombre des hommes qui les habitaient.

Les grands seigneurs avaient leurs châteaux et les fortifiaient à proportion de leur propre puissance et de leur rang. C'était l'habitation en temps de guerre. Ils avaient en outre leurs manoirs (*maneria*), habitations champêtres plus commodes et disposées pour la culture des champs. Autour du manoir se groupaient les mesnils (*mesnila*), habitations moindres, dirigées par des économes. Quelques-uns avaient leur cour (*curia*), maison de plaisance, où ils rassemblaient les vassaux et traitaient de leurs affaires en commun. Les cours plus considérables prenaient le nom de halles (*aula*). Chaque groupe d'habitations seigneuriales avait une forêt pour les usages domestiques, et le seigneur y concédait des droits à ses hommes, tels que d'y prendre du bois pour la bâtisse et le chauffage, d'y mettre, avec ou sans redevance, leurs bestiaux en pâturage, leurs porcs en pânage. Le seigneur entretenait les voies et les ponts qui se trouvaient dans ses domaines; aussi il prélevait des droits de passage et de pontage pour y passer en charrette ou avec des animaux qu'on menait à la foire. Ceci ne regardait que les étrangers.

Au-dessous de la forêt était le bois (*boscus*), au-dessous du bois, le bosquet (*bosquetum*). L'habitation seigneuriale avait une touche (*tusca*), ce que nous appelons maintenant une avenue, ou du moins un touchet (*tusquetum*). Elle avait un parc, où l'on mettait les animaux à courir et à paître en liberté; une friche (*frisca*) ou un friquet, pour les ébats de la famille; une croute (*crusca*), réservée pour la culture des légumes et des arbres à fruits; le courtil était plus petit que la croute.

Un grand seigneur avait son breuil (*brolium* et *brogilum*), portion de forêt enclose et réservée spécialement pour ses chasses, et dans le breuil, son bure (*burrum*) ou maison de repos; le tout était gardé par un breuilli. Il avait des galopins, pour faire ses commissions; des verdiers, verdais et verdelets, pour garder le bois vert de ses forêts contre les usagers, qui n'avaient droit qu'au bois mort, dont faisaient partie la bruyère et la bourdaine. Des espinasses battaient les buissons, pour faire lever le gibier, quand il chassait, et veillaient à l'entretien de ses garennes. Les serfs auxquels il donnait la liberté, devenaient entre eux des colibeaux et des coliberts. Ses serviteurs intimes s'appelaient vulgairement des bisets, parce qu'ils étaient habillés aux couleurs variées de son écu : par exemple, tout rouges par en haut, tout blancs par en bas, ou encore, tout verts à droite, tout bleus à gauche.

La maison était plus petite que le mesnil; le mas, plus petit que la maison, et la masure, plus petite que le mas. Les serfs de la glèbe habitaient des masures, dont la réunion formait la *villa* seigneuriale, de là les mots vilains et village.

Les hommes libres habitaient des bures, dont la réunion formait un *burg*; de là les mots bourg et bourgeois; c'était la classe des marchands et des artisans. Toutefois, comme il n'existait pas de terre sans seigneur, ils devaient au seigneur du lieu respect, assistance et corvée à commandement. Il mettait lui-même les conditions, quand c'était lui qui donnait la liberté. Ils pouvaient l'acheter pleine et entière, bon gré, mal gré le seigneur, alors ils formaient une commune et devenaient les hommes du roi [1].

Les seigneurs avaient des chapelles dans leurs châteaux et leurs manoirs ou auprès, ils étaient obligés par la religion même d'en entretenir à la portée de leurs vilains. D'autre part, les évêques étant obligés aussi, d'après les lois de l'Eglise, de s'assurer que tous les édifices qu'ils sont appelés à consacrer au culte de Dieu, auront un entretien suffisant, et de même les prêtres qui les desserviront, les fondateurs y attachaient des droits de prise

(1) Au XIIe siècle, les *burgs* s'appelèrent des bourgs, et les *boriois*, des bourgeois.

de bois et merrains dans leurs forêts, de pierres dans leurs carrières, pour réparations et fabrications, de là l'origine des conseils de fabrique, et des *aumônes* en faveur des desservants.

Les chapelles plus particulières que publiques conservèrent leur nom de chapelles; celles qui devinrent à l'usage du public, reçurent le nom d'églises. Les communes eurent aussi leurs églises, et celles-ci prirent le premier rang après les églises monacales pour la beauté, la grandeur, le bon entretien : ce fut l'orgueil des bourgeois. Les églises des villages languirent dans l'indigence.

Les prêtres attachés à la desserte des chapelles seigneuriales eurent rang de familiers, c'est-à-dire faisant partie de la famille, lorsque la chapelle était intérieure, et à ce titre reçurent tout leur entretien des mains du seigneur. Si la chapelle était au dehors, ils eurent des droits fixes sur tous les produits, tels que viandes, fruits et légumes, bois et céréales, lin et laines, et sur les issues, telles que pêches, venaisons, droits et redevances payés par les tenanciers. Les tenanciers étaient des fermiers, pris dans la classe des bourgeois, qui cultivaient une portion de terrain, à charge de redevances, partie en argent, partie en nature. Leur bail était à perpétuité.

Les prêtres attachés à la desserte des chapelles éloignées, dans les mesnils, dans les villages, eurent pour leur entretien des droits et usages dans les forêts seigneuriales, dans les étangs et pêcheries, sur les moulins, des traits de dîme à prélever sur la culture des vilains, après le nécessaire de ceux-ci et avant l'acquit de la part seigneuriale. Parfois des terrains en culture ou en nature de prairie, pour qu'ils en tirassent leur aliment. C'est ce qu'on appela les aumônes, ou terrains de l'aumône : ici c'était *alimonia* et non *eleemosina*.

L'installation du culte chrétien fut donc à la charge des seigneurs. Ce n'est pas d'ailleurs un mérite, puisqu'ils étaient les seuls propriétaires terriers. L'autelage et les aumônes déterminés ou libres pour messes, cérémonies religieuses, réception des sacrements, formaient un revenu casuel, c'est-à-dire variable, qui n'entrait point en ligne de compte, sauf exception.

En cet état, les seigneurs, chargés de pourvoir à la desserte de leurs chapelles, nommaient eux-mêmes les desservants; cela devait être.

Mais lorsqu'ils se déchargèrent de ce soin sur les communautés religieuses, il est certain que les choix durent être mieux faits, la surveillance meilleure, la vie cléricale plus régulière et plus exemplaire.

Les moines desservirent par eux-mêmes les chapelles ou églises qui étaient dans leur rayon. Ils fondèrent des prieurés là où il se trouva des revenus suffisants pour l'entretien de deux ou plusieurs moines, jamais moins de deux et toujours révocables. Partout ailleurs, ils mirent des vicaires, soit annuels, soit perpétuels, avec pension alimentaire. Dans tous les cas, l'entretien du matériel et la surveillance du spirituel restaient à leurs charges. Souvent, ordinairement même, il y avait bénéfice pour eux, mais il devait aussi se trouver de lourds fardeaux et ils ne pouvaient plus les décliner.

Les chapelains qui demeurèrent seigneuriaux, ceux des communes et les vicaires perpétuels ne tardèrent pas à devenir des curés.

Chaque branche de la famille aimait à conserver une part de droits dans la chapelle seigneuriale, pour aller s'y asseoir au banc d'honneur, pour y mettre son écusson, y nommer un chapelain à son tour ou même un second ou un troisième, quand la part de revenus qu'elle y fournissait était suffisante, se ressaisir de la part échue par l'héritage. Des étrangers y faisaient par fois une grande largesse, pour obtenir le titre de fondateurs en partie, y jouir d'une place d'honneur, y posséder un tombeau, y mettre un écusson sur la vitre ou sur la muraille.

Mais, revenons aux fondateurs de l'abbaye de Lessay et à l'énumération de leurs largesses : au dire d'une charte recollective, ils avaient donné les églises de Créances, Saint-Georges-de-la-Roque (Montchaton), Arcanchy, Ourville, Avarreville, Sainte-Marie-de-Portbail, Saint-Jean-de-Tourville, Appeville, Ozouville, Saint-Jores, Vaussieux, Sainte-Marie-de-Martragny, Cosnières, avec les dîmes et revenus attachés à ces mêmes églises. Les mêmes droits et profits dans la forêt et le parc de la Feuillie que dans la forêt et le parc du Bauptois; la dîme de tous les biens et revenus du manoir du Plessis, du moulin de la Feuillie et des pêcheries, du moulin de Montchaton, des pêcheries et de tous les revenus du manoir et du manoir de Cosnières.

Le droit d'avoir cent porcs en pânage dans le parc de Baupte depuis la Saint-Martin jusqu'au Carême, dans les années où on louerait le pânage au public, cinquante dans les années où on ne le louerait pas ; avec droits d'usage en faveur des serviteurs qui les garderaient; droits et usages pareils en faveur de l'abbaye et de ses serviteurs dans le parc et la forêt de Cuvilly.

La terre d'une charrue à Longuefame, de même à Coigny ; à Beuzeville-au-Plain, un vavasseur et tout son ténement; à Baupte, le ténement de trois serviteurs, nommés Ravenot, Vimond-le-porcher et Sarasin ; à Créances, un vavasseur et la terre qu'il cultivait, la terre de deux charrues, trois salines, une pêcherie à la mer, le champ dans lequel étaient situées les deux bergeries des moines et six habitants du bourg avec leurs alleux ; la terre de deux charrues à Achanchy, de deux à Vaussieux, d'une à Cosnières et une portion de forêt bornée par la route qui va de Lastelle à l'Épine de Montcâtre et de là en droite ligne vers Gerville, le tout quitte de droits, redevances, exempt d'octrois et de servitudes, et comportant tous droits seigneuriaux en foires, marchés, passages, octrois et priviléges.

On a pu le remarquer, les fondateurs ne donnent que des vavasseurs, ce qui prouve qu'ils étaient eux-mêmes vassaux; aussi, eurent-ils besoin du concours de Robert de la Haye-du-Puits, de Murielle, sa femme, de Richard et de Raoul, leurs deux fils, qui consentirent, confirmèrent et donnèrent eux-mêmes ce que donnait leur vassal. Les biens en vasselage pouvaient faire retour au suzerain par déshérence et forfaiture ; il fallait donc que le suzerain se dessaisît lui-même, pour que la donation faite par le vassal fût perpétuelle et absolue.

Cette fondation devait s'augmenter dans des proportions considérables ; ainsi, dès avant la fin du règne de Guillaume-le-Conquérant, l'abbaye avait reçu de Guillaume, fils de Nicolas Herbolt, une part de l'église de Serk et la dîme de tout ce qu'il possédait dans cette île.

De Robert de Prétot et de Béatrix, sa femme, pour la dot de leur fils, qui se fit moine, l'église Saint-Pierre de Prétot, la ferme de Hodierne et celle de Humfroi Tallevent.

De Eude de la Broche, pour sa dot, l'église d'Angoville et le service de deux vavasseurs.

De Roger de Feugères, pour sa dot, une part de l'église Saint-Samson de Geffosses et un ténement de terrain dépendant des mesnils de Criqueville et de Franqueville.

De Roger d'Aubigny, la dîme du tonlieu de la foire Saint-Christophe, du tonlieu du marché d'Aubigny et de tous les revenus éventuels qu'il en tirait; à Marchésieux, un jardin avec le jardinier, quarante acres de terrain, dont quatre en bois, dépendant de l'ancienne forêt de Linverville, à charge d'en payer la dîme à l'abbaye de Saint-Paul-de-Cormery.

De Renault d'Orval, six acres du marais de Cressonnières, l'église Sainte-Hélène d'Orval avec les terres de l'aumône, une portion de lande, la dîme de tous les rendements de sa forêt, le pânage des porcs des moines, le bois utile à leurs usages, la vaine pâture de toute la paroisse, deux acres de terre à Gerville, une à Lithaire, la dîme de la foire d'Orval, trois acres de terre et trois champs aux Moitiers, la moitié de l'église de Heugueville; Robert de la Haye avait déjà donné l'autre moitié.

Riches de tous ces dons, les moines fondèrent un prieuré à Orval. Hugues, fils de Roger, acheva de le doter, en lui donnant la dîme de deux moulins à Orval, d'un à Baupte et la ferme de Rekverel.

L'abbaye de Lessay reçut encore des frères Richard et Guillaume Blouet un champ à Créances et une acre de terre au lieu dit le Sablon, dans la même paroisse. De Guillaume de Baudreville, une part de l'église et de la dîme de Baudreville, plus une acre de terre et une autre à Varenguebec. Une seconde charte recollective de tous ces dons est signée de Guillaume-le-Conquérant. Les aumônes et donations de toute nature continuèrent à abonder pendant la première partie du règne de Henri I, puis elles se ralentirent et cessèrent, parce qu'il se fonda en différents lieux de nouvelles maisons religieuses qui appelèrent l'attention et l'intérêt des seigneurs. Nous sommes obligé de nous arrêter nous-même au milieu de cette longue nomenclature, nous proposant moins de donner le détail des propriétés d'une abbaye, que de montrer l'esprit religieux, les mœurs et les usages

du temps. Sous ce rapport, nous avons encore quelques explications à fournir.

A Lessay, la mesure des céréales était de vingt-deux pots, elle se divisait en quatre binguets, et se multipliait par quatre pour faire la somme; elle comportait les quatre combles ou regards fournis. Le pot équivaut à deux fois quatre-vingt-douze centilitres.

La vergée de terrain était de quarante perches; l'acre, de quatre vergées. La perche était de vingt-deux pieds; le pied est un peu moindre que le tiers du mètre.

Les déchets d'un manoir se composaient de tout ce qui restait de surplus, quand le maître avait pris largement sa part. Les déchets d'une forêt consistaient dans les menues venaisons, les pailles, ajoncs, bruyères, bois mort, bourrées. Les profits éventuels des foires et marchés, dans les amendes pour survente de marchandises, confiscations de marchandises avariées ou frélatées, surplus de mesure ou de poids, quand la mesure ou le poids annoncés n'y étaient pas, c'est qu'alors il fallait réduire à la mesure ou au poids immédiatement inférieurs, de trois à deux, par exemple, quand les trois ne s'y trouvaient pas. Les animaux atteints de vices rédhibitoires étaient sujets à confiscation. La survente des vins donnait lieu à beaucoup d'amendes, comme on le voit par les rôles normands. C'étaient l'Avranchin et l'Anjou qui fournissaient les vins nécessaires à la consommation. On ne parlait pas encore de cidre ni de pommiers.

En aliénant leurs églises au profit des maisons religieuses, les seigneurs en gardaient le patronage honorifique. En donnant des hommes libres ou des terres dont ils n'étaient plus propriétaires, ils transféraient seulement leur droit seigneurial. Le droit seigneurial était parfois abusif et vexatoire, mais il était considéré plus souvent comme une protection; la preuve en est dans l'empressement que mettaient les gens de la campagne à construire leurs demeures autour des châteaux et autour des abbayes.

En 1186, suivant une bulle confirmative délivrée par Urbain III, Lessay possédait cinquante-quatre églises paroissiales, dont quinze en Angleterre,

dépendantes du prieuré de Boxgrave ; trois, seulement en partie et trois églises non paroissiales ou chapelles.

Nous devons ajouter en terminant que la donation d'une église faite à une communauté religieuse, n'entraînait pas la ruine du prêtre qui la desservait. Voici la règle établie à cet égard au concile de Lillebonne en 1080, avec l'assentiment et sous la sanction du Conquérant.

« Lorsqu'une église est donnée aux moines, que le prêtre qui y est attaché continue à percevoir tout ce qu'elle lui rapportait, d'autant plus qu'il ne doit y avoir de préjudice pour personne dans la compagnie des saints. Quand il viendra à mourir ou à ne plus pouvoir remplir son ministère, l'abbé présentera à l'évêque un prêtre capable pour le remplacer, et, s'il est vraiment capable, l'évêque ne lui refusera pas l'approbation.

» Si le prêtre veut vivre avec les moines, suivant leur règle, il aura toujours soin de s'assurer que son église est pourvue de livres, d'ornements et de toutes les choses nécessaires au culte divin, à proportion des ressources qu'elle possède.

» S'il ne veut pas vivre avec les moines, que l'abbé lui fasse des revenus de son église une part suffisante pour bien vivre et bien remplir ses fonctions ecclésiastiques. L'abbé aura le surplus pour le bénéfice du monastère. Si le prêtre a lieu de se plaindre, qu'il se plaigne à l'évêque, l'évêque lui fera rendre la justice ; mais qu'il soit soumis lui-même à son évêque. »

C'est là un des principaux articles de cette ordonnance synodale devenue si fameuse en Normandie sous le nom de *Charte au Clergé*, et qui fût le palladium des prêtres séculiers contre l'invasion monacale.

Si nous ne nous sommes pas égaré en considérant le don d'une charruée de terre (*carrucatam unam terræ*) comme un simple droit d'usage (Voy. *p.* 176), le don de la terre d'une charrue (*terram ad unam carrucam*) constitue certainement une propriété foncière. Ces deux expressions, qui se lisent souvent dans la même charte et ainsi de la main du même notaire, ne doivent pas signifier la même chose.

Mais quelle est l'étendue de la *terre d'une charrue*, ou *d'une charruée de terre*, en prenant cette dernière expression dans le sens de propriété ? Suivant

Orderic Vital [1], ce serait une hide ; or la hide est de quarante arpents, soit cent vergées, ou encore vingt-un hectares et demi. Si le Conquérant avait ainsi doté ses chanoines de Cherbourg, il n'aurait pas été obligé de revenir à la charge.

(1) Omnes carrucatas, quas Angli hydas vocant..... » (Ord. Vital, lib. VIII, sub anno 1089, alinéa 3) faut-il prendre ceci à la lettre, ou dans un sèns plus vague ?

Si on consulte le savant *dictionnaire* de du Cange aux mots *charruée* et *hide*, tout rentre dans la confusion, et on ne sait plus rien de ce que l'on croyait savoir.

Nous avons entendu souvent le laboureur normand exprimer la quantité de son travail du jour par une charruée.



CHAPITRE IX

RESTAURATION DE L'ÉGLISE D'AVRANCHES.

Le célèbre Jean de Bayeux, dit aussi d'Avranches, à cause de son épiscopat dans cette ville, dut s'occuper activement de la restauration du culte divin dans son diocèse, si l'on en juge par son livre des *Divins Offices*. C'est à Avranches qu'il le composa, puisqu'il le dédia à Maurille, archevêque de Rouen, auquel il devait succéder.

Il était fils de Raoul, comte de Bayeux et d'Ivry, frère utérin de Richard I, et frère de Hugues, évêque de Bayeux. Il ne fut que sept ans et trois mois évêque d'Avranches; mais il laissa à ses successeurs un précieux cadeau dans le manoir-baronnie de Saint-Philebert, situé au diocèse de Lisieux, près Pont-Audemer.

Les religieux, expulsés momentanément de leurs demeures par l'invasion normande, étaient venus en reprendre possession dans les temps plus calmes qui succédèrent au traité de Saint-Clair-sur-Epte. Le prieuré du Rocher, à Mortain, appartenait aux religieux de Marmoutiers, lorsque le comte Robert fonda la collégiale dont nous allons parler. Ils étaient à Saint-Hilaire-du-Harcouet, lorsqu'il y construisit, l'année d'après, la forteresse qui devait être pour son château de Mortain un poste avancé contre les invasions des Bretons, toujours récalcitrants contre l'autorité des ducs de Normandie.

De leur côté, les moines du Mont-Saint-Michel desservaient un grand nombre de paroisses.

Ils desservaient comme leur propre et privée possession la ville du Mont-Saint-Michel, dont les habitants étaient censés leurs hommes, pour eux une

vraie famille; et, à cause des exemptions dont l'abbaye jouissait, les évêques d'Avranches avaient même peine à y maintenir leur juridiction.

Afin de trancher ces difficultés, l'évêque Jean de Bayeux conclut avec eux un arrangement, suivant lequel les abbés du Mont seraient grands vicaires nés de l'évêque d'Avranches à l'égard des habitants de la montagne, sauf en ce qui concerne les causes majeures, telles que l'invalidation des mariages et les jugements par le feu, lesquelles seraient toujours rapportées à l'officialité de l'évêque, d'une part.

Et de l'autre, les abbés fourniraient tous les ans une chape à l'évêque, trois livres d'épices, trois livres d'encens, six tablettes de cire et trois cierges le jour de la Chandeleur ; de plus, les moines se rendraient processionnellement tous les ans à la cathédrale, en apportant le chef de saint Aubert, le jour saint André, et y prendraient les huiles et le chrême nécessaires pour le baptême.

Les causes d'invalidation des mariages étaient fréquentes alors, parce qu'il n'y avait pas de registres ni d'état civil, et que les empêchements dirimants étaient plus étendus que maintenant.

Les jugements par le feu étaient réclamés par la partie accusée d'un crime qu'on ne pouvait lui prouver, lorsqu'elle voulait se purger absolument de tout soupçon. Il y avait des fers destinés à cet usage et conservés dans certaines cathédrales et dans certains monastères. Il s'agissait de marcher les deux pieds sur un fer rougi au blanc, ou de le porter quarante pas dans ses deux mains, sans se brûler. Comme cela s'appelait le jugement de Dieu, et comme le fer devait être bénit, l'affaire ressortissait nécessairement au tribunal ecclésiastique. On y mettait une très-grande solennité, afin d'éloigner les petites causes et les affaires de rien. Il devait y avoir acceptation par le tribunal ecclésiastique, puis débats contradictoires. Le but était de forcer l'accusateur à se désister pleinement de l'accusation, ou de le confondre; la cause, ainsi plaidée, pouvait être renvoyée devant le tribunal séculier. Mais, enfin, c'était le préjugé du temps, il fallait bien trouver des moyens de composer avec lui. Il en est resté une locution proverbiale encore assez usuelle : Je n'en mettrais pas ma main dans le feu.

Jean de Bayeux fut transféré à l'archevêché de Rouen l'an 1068. Il eut pour successeur un prélat italien du nom de Michel, ami de Lanfranc, probablement son collègue et son successeur à l'école d'Avranches. Michel jouit parmi ses contemporains d'une grande réputation de sagesse, de science et de vertu. Il siégea jusqu'en 1098. Son épiscopat vit s'élever la belle collégiale de Mortain et quelques maisons religieuses moins importantes.

L'année précédente, le Conquérant avait achevé et doté le prieuré de Saint-James-de-Beuvron ; aux dépens du Mont-Saint-Michel, disent les annalistes du Mont; il avait repris, en effet, les terrains du prieuré, quelques autres immeubles et propriétés, des églises, le bourg de Beuvron avec foires et marchés, les dîmes de la mouture de l'Avranchin, la foire et le marché de la Croix-Avranchin; seulement ils oublient d'ajouter qu'il les dédommagea par des largesses, au moyen desquelles l'abbaye fit construire la Merveille.

C'était Guillaume qui avait donné une partie de ce qu'il reprenait alors; mais il arriva, quand il fit bâtir le château-fort de Saint-James, en vue de mettre obstacle aux incursions des Bretons, que les moines de Fleury se présentèrent, pour réclamer le lieu à titre de propriété : ils avaient eu là autrefois un couvent, ou du moins à Saint-Benoît sur le Beuvron, et la paroisse était à eux. Guillaume fit droit à leurs réclamations. Ils demandaient seulement la moitié de leurs anciennes propriétés, et offraient de partager le surplus avec le Mont-Saint-Michel. Ainsi fut fait et réglé par l'autorité du duc, au mois d'avril 1067. De ce moment, les moines de Saint-Benoît furent chargés de la desserte de la nouvelle forteresse, de la bourgade que le duc formait alentour, sous le vocable de saint Jacques, de la chapelle Saint-Martin-du-Bellé, ou du combat, élevée en mémoire de la bataille d'Hastings, et de l'ancienne paroisse de Saint-Benoît sur le Beuvron. Saint-Martin-du-Bellé ne tarda pas à devenir l'église paroissiale de la bourgade de Saint-Jacques, autrement dite Saint-James [1], et même de la paroisse Saint-Benoît, qui ne vécut guère de sa propre vie à partir de ce moment.

(1) Les origines de Saint-James se compliquent de beaucoup de détails. Le duc Richard I avait établi là des retranchements qui ne suffirent pas à arrêter les Bretons, et qu'ils ruinèrent. Richard II les reprit et les établit mieux, sans plus de succès. Richard III y fit jeter

En 1082, le prieuré des Biards fut fondé pour deux moines de l'abbaye de la Couture, au Mans, par Johel d'Astin, abbé de la Couture, et ses deux frères, Gautier et Raoul d'Astin, seigneurs de Vezins. La fondation comprenait les églises des Biards et de Vezins, avec leurs propriétés, aumônes, dîmes et revenus, et six acres de terres arables, plus une septième destinée à être convertie en vignoble, de la donation de Guillaume des Biards.

C'est bien peu comparativement à celle dont nous allons parler.

Le comte Robert de Mortain s'était signalé à la bataille d'Hastings parmi les plus vaillants capitaines. Sa bravoure naturelle et la puissance de son bras s'étaient exaltées encore de tout l'amour qu'il portait à son frère et de la volonté qu'il avait de le faire triompher. Si Guillaume n'avait pas été reconnu de tous pour le plus brave, c'eût été Robert. Aussi Guillaume le récompensa généreusement, il lui donna neuf cent soixante-treize manoirs en Angleterre. Il aurait fait mieux, si Robert avait eu une intelligence proportionnée à sa bravoure.

Enrichi de la sorte, Robert songea à relever l'ancien monastère de Saint-Evroult, dont les ruines dominaient son château, de telle sorte qu'il ne pouvait sortir sans les voir. Il fit donc construire une église digne du but qu'il se proposait [1], des habitations, et lorsque tout fut prêt, il convoqua ses barons, les évêques de la province et quelques grands personnages de ses amis. Le Conquérant daigna s'y trouver, pour sanctionner la fondation de sa présence et de sa signature. Rien ne devait se faire sans l'aveu du suzerain :

les fondements d'une forteresse plus solide, que Robert II acheva. Dès lors il s'y forma un village, et on y éleva une chapelle sous le vocable de Sainte-Marguerite et Saint-Jacques. Or, c'était un terrain dépendant de la paroisse Saint-Benoit, qui était, paraît-il, aux moines de Fleury. Cependant Robert II ayant trouvé tout ruiné, même le prieuré et la paroisse de Saint-Benoît, lorsqu'il entreprit de rétablir la défense du passage, donna tout à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Tout était ruiné de nouveau, quand le Conquérant conçut la pensée de tout relever, et rendit aux moines de Fleury une part de ce qui leur avait appartenu. De là les plaintes du Mont-Saint-Michel, qui conserva pourtant sur le lieu un fort beau fief, dépendant de la seigneurie d'Ardevon.

(1) L'église actuelle de Mortain, en style roman ogival, comme la cathédrale de Coutances ; mais avec beaucoup moins d'apparence qu'elle n'en a maintenant. L'édifice ne comportait que des planchers. Les bas côtés paraissent avoir été refaits depuis et voûtés, pour servir de points d'appui à la colonnade trop légère. Le pourtour et la chapelle de la Vierge sont plus modernes encore, et enfin la fausse voûte.

les barons étaient par rapport à lui des tenanciers, et ne pouvaient sans son aveu aliéner la moindre parcelle de leurs domaines.

Robert, la comtesse Mathilde de Montgommeri, sa femme, et le vicomte Guillaume, leur fils, aidés des barons du comté, fondèrent seize prébendes canoniales, et les dotèrent avec une générosité quasi-royale. Il est vrai que les barons n'agirent pas dans la plénitude de leur liberté : tous donnèrent *par le conseil* du comte, quelques-uns *par son ordre*, comme le porte la charte de fondation. Ne pouvant citer dans son entier cette trop longue nomenclature de dons et d'offrandes, nous donnerons comme spécimen le détail d'une prébende, celui qui est le plus court.

« A la prière et de l'assentiment du comte Robert, Unfroi de Champ-Ernout donna, pour constituer une prébende, l'église Saint-Pierre, près Tinchebray, avec toutes les dîmes en dépendant et deux cents acres de terre dans la même paroisse, auxquelles Raoul du Val en ajouta quarante. Néel de Muneville donna en outre quarante acres à Saint-Sauveur et la dîme du tonlieu. Guillaume de Champ-Ernout ajouta en plus la dîme du moulin de Saint-Sauveur, la dîme de la paroisse, la dîme de ses bergeries et de son bois [1]. »

Ainsi deux cent vingt-quatre hectares de terre pour une seule prébende, sans compter les traits de dîme.

Les trois premières, savoir celles du doyen, du chantre et de l'écolâtre furent encore mieux partagées. Le doyen, le chantre et l'écolâtre furent institués dignitaires du chapitre. Le comte en fit ses chapelains, à charge de les traiter comme tels et de les admettre à sa table toutes les fois qu'il résiderait à Mortain; il accorda le même titre et la même faveur aux autres en dehors de Mortain, toutes les fois qu'ils se trouveraient aux lieux de sa résidence.

La prébende de l'écolâtre fut de toutes la plus richement pourvue ; mais à charge de donner l'instruction à la jeunesse, et condition de surveiller les écoles dans tout le Val de Mortain, de supprimer celles qui seraient à sup-

(1) Voy. la charte de fond. Mém. des Ant. de Norm. IIe série, VIIe vol. 3e livraison, p. 332.

primer, de les fermer et de saisir les livres, et telle fut l'origine du collége de Mortain. Cependant il arriva quelques siècles plus tard que le prébendier ne fut plus assez riche pour rétribuer le nombre nécessaire de régents, à mesure que le champ de l'instruction s'étendit. Le collége languit, puis les protestants achevèrent de le ruiner.

Le comte accorda au chapitre le droit de basse et moyenne justice chez lui, dans toutes les propriétés et sur tous les hommes appartenant aux chanoines à un titre quelconque, ne se réservant que le plaid de l'épée, c'est-à-dire les causes capitales. Pour marque de cette réserve et en signe de son autorité protectrice, il fit porter par un massier une épée nue en guise de bannière en tête des processions du chapitre. Cet usage s'est conservé jusqu'à la fin.

La collégiale eut vingt-quatre églises sous sa dépendance, dont cinq dans le diocèse de Coutances, dix dans celui d'Avranches, sept dans celui de Séez, une dans le diocèse du Mans et une dans celui de Bayeux. Les évêques là présents, ratifièrent le tout de leurs signatures.

L'évêque d'Avranches accorda toutes exemptions, excepté celle de l'interdit général, auquel le chapitre serait obligé de se soumettre [1]; il lui imposa en plus l'obligation de se faire représenter aux synodes par deux délégués et d'envoyer un chanoine à Avranches recevoir les huiles saintes nécessaires dans l'administration du baptême. Sans ces trois réserves, tout lien de juridiction aurait été rompu entre l'évêque et le nouveau chapitre.

Cependant, il s'éleva une difficulté : le comte avait donné à sa collégiale l'église Sainte-Marie de Mortain avec le prêtre, nommé Norgot, qui la desservait. Comme l'église Sainte-Marie dépendait de Marmoutiers, Norgot ne laissa pas la mesure s'accomplir sans réclamation. Quand Robert en fut convenablement informé, il régla les choses d'une manière toute royale, en fondant là, avec munificence, un prieuré, appelé depuis le prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher, et le rendit à Marmoutiers considérablement augmenté,

(1) Lorsque l'archevêque jetait l'interdit sur un diocèse de son ressort, les chapitres et les monastères exempts ne l'observaient pas; d'où il arrivait que la sentence était éludée en partie. On finit par leur concéder les offices à huis clos.

en majeure partie de ses largesses, et, pour le reste, des largesses de ses barons. La fondation suivit presque immédiatement celle de la collégiale; Norgot fut nommé prieur. Le prieuré du Rocher eut onze églises paroissiales sous sa dépendance avec dîmes, aumônes et revenus, sans compter les autres traits de dîmes sur les foires, les marchés, les moulins, les forêts domaniales et les manoirs seigneuriaux. A la première vacance, Robert donna la prébende à Norgot, faisant ainsi du prieuré une annexe de la collégiale; mais cet arrangement déplut de part et d'autre et ne fut pas durable. Lorsque le prieuré se trouva assez riche, peu d'années après la mort de Robert, pour entretenir vingt religieux de Marmoutiers, la collégiale rompit l'union et ne voulut plus garder le prieur du Rocher qu'à titre de chanoine d'honneur. La question de juridiction avait été une des premières causes de la mésintelligence : le prieur du Rocher était d'ancienneté le curé de la paroisse; mais le chapitre avait la chapellenie du château, et par suite un droit curial à l'égard de tous les habitants qui résidaient *intra muros*. Cependant il n'y avait qu'un cimetière; il était au Rocher, et de là, sinon des querelles, au moins des discussions.

La collégiale était de beaucoup la plus jeune, mais il lui était réservé un honneur que le prieuré dut lui envier : celui d'être le lieu favori des pèlerinages de saint Firmat, le lieu de sa sépulture, des miracles qui s'accomplirent à son invocation et, par suite, d'un nombreux concours de pèlerins. Nous aurons bientôt occasion d'en parler.

Le comte Robert fit une troisième fondation religieuse, moins importante que celles-ci, il est vrai.

Les Bretons s'entendaient enfin pour secouer définitivement le joug des Normands. Guillaume avait entrepris contre eux une expédition qui ne lui avait pas fait honneur; il avait été obligé de lever le siége de Dol, et avait perdu la meilleure partie de ses bagages dans une retraite qui ressemblait à une fuite. C'était au moment de prendre la mer pour l'invasion en Angleterre; cette seconde affaire devant avoir la priorité sur ses querelles avec la Bretagne, il s'en tint là; puis l'Angleterre lui donnant assez d'occupation après la conquête, il ne songea plus à la Bretagne. Cette dernière retrouva

donc son indépendance. Plusieurs seigneurs bretons n'en suivirent pas moins Guillaume à la conquête, et peut-être même d'autant plus volontiers, car en devenant les compagnons et non plus les serviteurs des Normands, leur ambition était satisfaite.

Toutefois, Guillaume ne perdit pas le souvenir de sa déconvenue. Non content de ses deux forteresses de Pontorson et de Saint-James, pour garder sa frontière du côté de la Bretagne, il en voulut une troisième et donna ordre à son frère de la bâtir. Une telle confiance et une pareille occupation durent flatter singulièrement les goûts du belliqueux comte de Mortain. Il choisit pour emplacement le point de jonction des deux rivières de Sélune et de Dairou, afin d'intercepter en même temps la voie du Maine et celle de la Bretagne.

Mais là encore se retrouvèrent les moines de Marmoutiers, nous venons de le dire, le terrain était à Notre-Dame et à Saint-Benoît. Le comte prit ce qui était à sa convenance, et dédommagea les moines en leur donnant une étendue beaucoup plus vaste, à condition toutefois qu'ils en cèderaient une vergée à toute personne qui voudrait venir y bâtir une habitation, leur accordant un bourgeois sur dix des nouveaux habitants, la dîme du tonlieu et des revenus des foires et marchés à établir, des fours, des moulins et du rendement des églises autant qu'il s'en construirait dans le lieu.

Il leur fit bâtir un beau prieuré, une église, qui, au moyen de quelques additions, servait encore de paroissiale il y a moins d'un demi-siècle, et que Michel, évêque d'Avranches, vint consacrer en 1083 sous le vocable de saint Hilaire, en compagnie de Tillebert, évêque de Lisieux, et de Hugues, abbé de Cérisy.

Dès le siècle suivant, on trouve deux nouvelles chapelles construites dans le même territoire, avec des propriétés et des revenus assurés, suivant les constitutions de l'Eglise, savoir celles de Saint-Blaise et de Sainte-Marie-de-la-Béchane.

Ce même siècle nous fournira un beaucoup plus grand nombre de fondations religieuses et de plus importantes; le onzième avait, pour ainsi dire, donné seulement l'impulsion. Mais avant de le quitter, il nous faut revenir

à la glorieuse école d'Avranches, que nous avons perdue de vue depuis longtemps.

Lanfranc y avait eu pour disciples deux prélats qui devaient lui faire un grand honneur, le célèbre Jean de Bayeux et Michel, son successeur, desquels nous venons de parler. Il prit l'habit religieux à l'abbaye du Bec, en 1042, et y fonda une nouvelle école, qui acquit en peu de temps une grande célébrité par toute l'Europe. Mais bientôt le duc Guillaume ayant reconnu le mérite du maître, l'en tira pour le charger d'une importante négociation en cour de Rome, relative au mariage qu'il avait contracté avec Mathilde, sa parente, sans avoir obtenu dispense du Saint-Père; car on ne trouvait pas suffisante à Rome la dispense donnée par l'archevêque de Rouen et pour l'obtention de laquelle il avait déjà fondé l'hospice de Cherbourg [1]. Lanfranc obtint la confirmation de l'union, sans la séparation préalable des époux, ce qui était le but désiré. Le Souverain-Pontife imposa pour pénitence aux délinquants de fonder chacun une abbaye. Mathilde fonda celle de la Sainte-Trinité, à Caen, et Guillaume celle de Saint-Etienne, dans la même ville. C'est Lanfranc qui fut chargé de construire et de diriger la dernière. Dès qu'elle fut ouverte, son école rivalisa de réputation avec l'école du Bec et finit même par l'effacer.

Un autre italien, appelé à une célébrité non moins grande, Anselme, né en 1033, dans la ville d'Aoste, vint peu après le départ de Lanfranc occuper une des chaires de l'école d'Avranches. Mais il suivit la même voie et alla s'enrôler dans la sainte milice à l'abbaye du Bec en 1060. La perte d'aussi grands maîtres dut amoindrir considérablement cette école; l'ouverture de celle de Caen et la réputation qu'elle conquit achevèrent de l'éteindre. Il n'en est plus fait mention depuis.

(1) Ou plutôt il y avait un second empêchement, que l'archevêque n'avait pas su : Mathilde était fiancée! Le mariage était donc doublement irrégulier.

CHAPITRE X.

PREMIÈRE MOITIÉ DU DOUZIÈME SIÈCLE.

§ I.

Le bon Geoffroi de Montbray avait été remplacé sur le siége de Coutances par un de ses archidiacres, nommé Raoul, homme sage et prudent, qui connaissait le diocèse d'autant mieux qu'il l'avait gouverné avec Pierre, le camérier, pendant les absences de l'évêque, et seul pendant la vieillesse de Pierre et de Geoffroi. Il fut sacré à Rouen, le III des nones d'avril, troisième jour du mois, l'an 1093, le samedi veille de la Passion.

L'épiscopat de Raoul fut traversé par une suite de petites guerres et de grandes guerres qui couvrirent de ruines tout le sol de la Normandie. Elles provenaient de la mésintelligence des deux frères, dont l'un était roi d'Angleterre, et l'autre duc de Normandie. Henri I, le beau clerc, comme on l'appelait à cause de la culture de son esprit, avait la supériorité de l'intelligence et de la puissance; il regardait le duché de Normandie comme un apanage de la couronne qu'il avait placée si déloyalement sur sa tête, ce que Robert, son aîné, ne pouvait supporter. Henri mettait de la suite dans ses desseins, ce qui manquait absolument au Courtes-Cuisses, autrement dit Courte-Heuse. Robert était débauché avec affectation, fantasque, oublieux de sa parole, toujours brave, tout aussi imprudent, commençant tout, sans rien finir, laissant la plus grosse affaire pour une partie de plaisir, emporté, paresseux, brutal envers ses meilleurs amis, malheureux dans ses entreprises.

Avec un tel maître, les barons livrés à eux-mêmes se faisaient la guerre les uns aux autres, qui pour leur propre compte, qui pour le compte du duc, qui contre lui : des ruines, des flammes, le carnage partout; à qui fera le plus de mal aux autres ! tel était l'état de la Normandie. Les châteaux seuls tenaient debout, car leurs murailles étaient épaisses, mais la misère du pauvre peuple était inimaginable.

Heureux alors les serfs des églises et des couvents; heureux les hommes des moines et des abbayes; heureux ceux qui avaient eu le bon esprit de venir abriter leurs masures à l'ombre des monastères. C'était la part de Dieu, on n'y touchait pas. Il est vrai que les gens d'église n'étant armés ni pour l'attaque ni pour la défense et n'appartenant à personne, n'avaient point de part à prendre dans ces querelles; aussi ils en étaient les pacificateurs, et ils partageaient le pain qu'on leur laissait avec ceux qui n'en avaient plus.

Les églises étaient des asiles, les cimetières des asiles, les chemins autour de l'église et les dépendances de l'église des asiles, sous la protection de l'évêque; ainsi l'avait réglé le concile de Lillebonne, sans déterminer, heureusement, la grandeur du périmètre. Là se réfugiaient les malheureux paysans avec leur famille, leurs animaux domestiques, leurs instruments aratoires. L'église était pleine de paillasses et de charrues; le cimetière, de brebis et de vaches; le chemin, de gaules et de tas de foin : aux premiers venus les meilleures places.

L'Eglise, toujours attentive au soulagement de ses enfants, avait institué contre ces débordements la trêve de Dieu, avec peine d'excommunication envers ceux qui ne l'observeraient pas : c'était un temps pendant lequel il n'était permis à personne de guerroyer. La trêve durait depuis le dimanche de Quasimodo jusqu'au lundi d'après l'Octave de la Pentecôte; depuis le mercredi d'avant l'Avent jusqu'après l'Octave de l'Epiphanie; chaque semaine depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin; tous les jours des vigiles et des fêtes de la Vierge et des Apôtres; à perpétuité pour les clercs et les religieuses, les femmes, les pèlerins, les marchands, les laboureurs et toutes les choses à eux appartenantes, « de sorte qu'en aucun jour il ne fût

permis à personne de les attaquer, de les dépouiller, les appréhender, ni leur causer le moindre dommage. »

Les premiers règlements relatifs à la trève de Dieu remontent à l'an 1020, environ. Ils furent renouvelés et étendus par les conciles subséquents; l'assemblée de Lillebonne les renouvela pareillement en 1080; le concile de Clermont, présidé par le pape Urbain II, en 1095; le concile de Rouen, présidé par l'archevêque Guillaume-Bonne-Ame, en 1096. C'eût été un petit remède à un grand mal, qui aurait fini cependant par le guérir, si la trève avait été bien gardée. Avec des hommes tels que le Conquérant, elle pouvait l'être; avec des princes semblables à Robert-Courte-Heuse, nous venons de voir qu'elle ne l'était guère. Mais il amassait sur sa tête un orage sous lequel il resterait abîmé.

Le désordre des mœurs était à l'avenant du désordre des guerres. Il est des époques où il circule dans l'atmosphère des souffles maudits et empestés de libertinage, de dévergondage et de révolte; ce qui s'appelait le mal devient le bien et passe en usage, en loi commune. On était alors à une de ces époques.

Mais la Providence suscite des hommes puissants par la parole et l'exemple, qui s'opposent seuls au torrent et qui l'arrêtent enfin.

Le bienheureux Bernard, d'Abbeville, fut un de ces envoyés divins, infatigables comme saint Paul, armés comme lui pour la cause du Ciel, et qui, comme lui également, pouvait dire à tous : Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ. Il parcourut le diocèse à plusieurs reprises, il prêcha dans les plus grandes chaires, il réunit les populations dans les places publiques. Il remuait les masses au souffle de ses lèvres.

Un jour qu'il prêchait à la cathédrale de Coutances, et qu'il s'élevait avec force contre les mauvaises mœurs du temps, sans respect humain, sans ménagements pour le clergé, à visage découvert, pour ainsi dire, un archidiacre de l'évêque se leva du milieu de l'auditoire, protesta contre le rigorisme du missionnaire, et se posa lui-même pour exemplaire, en faisant lever autour de lui une famille qui était sienne.

Il eut l'imprudence de qualifier d'âne le prédicateur; celui-ci en profita

pour lui rappeler, et à l'auditoire, qu'il avait suffi à Samson d'une mâchoire d'âne pour réprimer l'orgueil des Philistins; il continua l'allusion pendant quelques phrases, s'estimant heureux et glorifié d'être un tel instrument entre les mains de Dieu.

Il y eut un grand tumulte, mais Bernard avait gagné sa cause. Il fut obligé d'apaiser l'effervescence populaire, et de protéger la vie du misérable. Quand le scandale du mauvais exemple descend de si haut, quels doivent être les inférieurs sur qui il tombe? Le concile de Lillebonne avait pourtant remis aux évêques le soin de réprimer de pareils déportements.

Saint Bernard était né à Abbeville en 1046. Il fut reçu parmi les bénédictins de Saint-Cyprien de Poitiers l'an 1066, et devint abbé du même monastère en 1096. Il s'enfuit, pour éviter cette charge, et se retira à Chausey, où les moines du Mont-Saint-Michel avaient construit un ermitage à leur usage et à l'usage de ceux des leurs qui voudraient en profiter. C'est de là qu'il revint une première fois en terre ferme, pour évangéliser le Cotentin et l'Avranchin. Mais forcé d'accepter enfin le titre d'abbé, principalement parce que le monastère de Saint-Cyprien avait une affaire importante à soutenir en cour de Rome, il alla la plaider et la gagna à force d'insistance et de fermeté.

Croyant son devoir rempli à l'égard de l'abbaye, il revint avec trois de ses moines à son cher ermitage, d'où ils furent chassés peu après par des pirates. Ils se retirèrent alors dans la forêt de Savigny. Là, Bernard se lia d'étroite amitié avec deux autres saints personnages, Vital, de Mortain, et Robert d'Arbrissel, aussi fervents, aussi éloquents, d'un esprit aussi élevé, aussi ardents pour la cause de Dieu. Ils donnèrent beaucoup de missions dans le Maine, dans l'Avranchin et le Cotentin. Puis, voyant que le succès de leur parole était sans cesse détruit par les mauvais exemples qui venaient d'en haut, ils songèrent à ouvrir des asiles de pénitence pour les grands pécheurs, qui voudraient expier leurs péchés dans l'austérité, et terminer une vie de scandales par l'exemple d'une sainte mort.

Bernard se retira dans le Perche, où il fonda, l'an 1109, le monastère de Tiron, qui fut bientôt peuplé d'un grand nombre de religieux, et qui devint

chef d'une grande congrégation. Il mourut le 14 avril 1117, à l'âge de 70 ans.

Robert d'Arbrissel fonda l'ordre si fameux de Fontevrault, dans lequel il y eut une part réservée, la première, aux dames du grand monde qui voudraient trouver un abri pour l'innocence de leur vie, ou un asile de pénitence pour en expier les fautes. Il mourut au prieuré d'Orsan le 24 février 1116.

Vital fonda l'abbaye de Savigny. Mais il nous faut de ce côté reprendre le récit de plus haut.

Dans le comté de Mortain, au petit pays nommé le Passais, qui avait Domfront pour capitale, vivait un saint ermite du nom de Firmat, en très-grande vénération dans toute la contrée.

Firmat était né à Tours, de parents nobles. Il fut promu dès l'enfance à un canonicat dans la collégiale de Saint-Venance; mais, arrivé à l'âge d'homme, il le quitta pour se livrer à l'étude de la médecine, et prit ensuite le parti des armes. Après avoir amassé beaucoup d'argent, à la garde duquel il se complaisait, Dieu lui rappela dans une vision la vanité des biens du monde en comparaison des biens du ciel.

Firmat reçut les saints ordres, puis, de concert avec sa mère, il distribua aux pauvres tout ce qu'il possédait, et elle le suivit dans la solitude. Ainsi avaient fait Monique et Augustin. Ils se retirèrent dans une forêt de la Touraine, et la mère y mourut. Libre désormais, Firmat s'éloigna davantage; il vint au pays de Laval et se fit un ermitage dans la forêt Concise. La réputation de sa grande sainteté lui attira de nombreuses visites, mais autant de persécutions et même des embûches.

Il quitta le lieu et partit pour un pèlerinage en Terre-Sainte; pèlerinage marqué par des miracles, accompli au milieu des plus rudes épreuves, la faim, la soif, la captivité; mais enfin accompli.

Firmat reprit sa route par Constantinople, afin de visiter les saintes reliques conservées dans cette ville. En traversant *le pays de Grèce*, il entra dans une église pour prier; or, les évêques de la province y étaient rassemblés en vue d'une élection. En l'apercevant, les Pères du concile crurent à une

révélation divine : ils l'élurent, l'entourèrent, l'ordonnèrent évêque, malgré sa résistance, et l'intronisèrent [1].

Dans ce ministère, qu'il remplit, ce semble, moins d'une année, Firmat ayant rencontré la persécution de la part d'un gouverneur auquel il n'avait pas voulu rendre des honneurs qu'il croyait n'être dus qu'à Dieu, et ne se croyant pas lié à une Eglise qu'il avait épousée par force, prit secrètement la fuite.

A son retour, il s'arrêta au pays de Vitré, dans la paroisse de Dorden; puis il se fit un ermitage dans la forêt de Savigny, et ensuite à Mantilly, dans le Passais. Il fuyait ainsi de lieu en lieu la réputation qui s'attachait à ses pas, et qu'entretenait le bruit des œuvres merveilleuses qu'il accomplissait. L'opération des miracles semblait en lui un don naturel.

Dieu le permettait ainsi, pour que le parfum d'une vie si austère et si sainte, l'exemple d'une bonté si suave et si évangélique, d'une douceur et d'une charité si parfaite, accompagnée de la beauté des formes et de la grâce des manières, fût en beaucoup de lieux une prédication muette, mais éloquente.

Firmat accomplit un second pèlerinage à Jérusalem et revint à sa chère solitude de Mantilly. C'était au temps des cruelles guerres de dévastation dont nous avons parlé, car au retour les habitants du pays le conjurèrent, les larmes aux yeux, de ne plus les quitter, tant ils avaient souffert de maux en son absence.

Il ne les quitta plus, en effet, que pour aller de temps en temps conférer sur les choses de Dieu avec les ermites de la forêt de Savigny, et accomplir des pèlerinages en certains lieux de dévotion, notamment à Mortain, où avaient vécu les religieux de saint Evroult. Les souvenirs de ses pèlerinages sont toujours vivaces; les étapes où il se reposait sur la route de Mantilly à Mortain sont encore marquées par la dévotion des fidèles; la fontaine où

(1) L'auteur de la belle vie de saint Firmat, Etienne de Fougères, évêque de Rennes, mort en 1178, et qui avait appris dans la familiarité des moines de Savigny ce qu'il raconte, ne donne ni le nom de la ville ni celui de la province; et de là les Bollandistes ont feint qu'il s'agissait de Constantinople et rejeté le récit. Mais c'est mauvaise foi de leur part. Ainsi, ils ont mutilé beaucoup d'actes, pour paraître rigides. Ainsi les chenilles émondent les jardins.

il se désaltérait, et qui porte son nom [1], après avoir été jusqu'à la fin du siècle dernier le but de nombreux pèlerinages, principalement de la part des habitants du Maine, n'a cessé d'être en vénération. Saint Firmat est toujours le saint le plus populaire des pays de Mortain et du Passais.

Il mourut le 24 mai 1095 à Mantilly. Deux chanoines de la collégiale, qu'il avait tant de fois honorée de sa présence, nommés Joscelin et Hubert, ayant appris l'événement, firent une diligence extraordinaire, et lui donnèrent la sépulture.

Le saint vieillard avait annoncé à ses amis le jour de sa mort; il leur avait dit aussi qu'il serait enterré à Mortain. Or, voilà que dix jours plus tard, les habitants de Domfront se rendaient en grand nombre à Mantilly, pour le ravir; de leur côté, les habitants de Mayenne arrivaient en armes dans le même but. Mais les habitants de Mortain les avaient prévenus de quelques heures. Quand les derniers arrivés apprirent que c'était par l'ordre du comte Robert, ils n'osèrent poursuivre les ravisseurs; ou, pour mieux dire, ils s'arrêtèrent à moitié chemin.

Il y avait dans la carrière de Maisoncelles un sarcophage ou cercueil de carreau qu'on n'avait pu soulever, malgré de grands efforts, ni pour l'inhumation de Michel, évêque d'Avranches, ni pour celle d'un vicomte nommé Gillebert; peut-être Dieu le gardait-il à l'usage de son serviteur Firmat : on y alla, l'enlèvement s'accomplit avec facilité; on l'apporta à Mortain.

Le saint corps répandait la plus douce de toutes les odeurs, comme de baume et de parfums, quoique la mort remontât déjà à un si grand nombre de jours.

Quand il fut question de choisir le lieu de sépulture, des clercs se souvinrent d'avoir entendu le saint anachorète dire, en secouant ses mains qu'il venait de laver avant d'entrer dans le sanctuaire : Vous me demandez

(1) La fontaine Saint-Guillaume, non loin de l'église. A Mortain, saint Firmat est invoqué sous le nom de saint Guillaume-Firmat. C'est une tradition locale étrangère à Etienne de Fougères, qui écrit Firmat, sans aucune addition.

où il faut enterrer un prêtre? tenez, voilà la place. C'est donc là qu'on le mit [1].

Il s'opéra un si grand nombre de miracles auprès du saint tombeau, qu'on vit une multitude d'infirmes y accourir de tout le pays et de tous les lieux où la renommée s'en répandit, ou s'y faire transporter, pour recevoir la guérison. On y vit des sourds, des aveugles, des paralytiques, des possédés, des lépreux; il y eut des captifs qui, en invoquant saint Firmat, même de loin, virent tomber leurs chaînes.

Alors, le comte Robert retenait dans les fers Baudouin, comte de Boulogne, le futur roi de Jérusalem, frère de Godefroi de Bouillon. Baudouin sortait de son cachot sur parole, mais toujours les fers aux pieds; il priait beaucoup saint Firmat de le délivrer. Or, une nuit, Firmat lui apparut pendant le sommeil, et lui dit : Frère, allez demain à la collégiale et faites dire une messe en l'honneur de l'âme de Firmat et pour la délivrance des âmes des défunts. Il y alla. A la fraction de l'hostie, ses chaînes se rompirent avec bruit et se trouvèrent jetées de côté.

Lorsque le comte de Mortain apprit la nouvelle, il s'écria : il y a quelque ruse là-dessous ; je vais lui en faire mettre de meilleures, et si c'est Firmat qui a rompu les premières, il rompra bien les secondes demain en ma présence. Le lendemain, au même moment de la messe, en présence du comte, les nouvelles chaînes se rompirent à grand bruit et se lancèrent au loin.

On les a conservées longtemps à la collégiale, suspendues à la muraille, en témoignage et en souvenir du merveilleux événement.

Le comte de Mortain, convaincu de la sorte par ses propres yeux, n'osa plus garder son prisonnier. Il lui fit remise de la rançon, et le renvoya comblé d'honneurs.

Baudouin se croisa l'année suivante, 1096, et partit pour la Terre-Sainte avec Godefroi de Bouillon.

(1) Firmatum, cum in ecclesia illa, ingressurus ad Sancta-Sanctorum, manus ablueret, dixisse...

Michel, évêque d'Avranches, était mort en 1094. Il fut remplacé la même année par Turgis, qui mourut en 1133, laissant une grande réputation de sainteté. A Turgis succéda Richard de Beaufort, prélat distingué par sa science et sa piété, qui gouverna le diocèse jusqu'en 1143.

Robert, comte de Mortain, mourut l'an 1100. Il fut enterré à l'abbaye de Grestain, fondée par son père. Il laissait le comté à Guillaume II, son fils.

Saint Vital évangélisait avec un zèle infatigable les populations du Maine et du Mortainais. Il s'était fait un ermitage dans la forêt de Savigny, et plusieurs ermites étaient venus se grouper auprès de lui, pour vivre sous sa direction, quelques-uns même l'accompagnaient dans ses missions du Maine. Quand il évangélisait le pays de Mortain, il se retirait en une solitude au milieu des rochers de l'Abbaye-Blanche ; le comte de Fougères l'avait autorisé à user à discrétion de sa forêt de Savigny, et le comte de Mortain lui avait permis de même d'habiter dans ses rochers. La comtesse Mathilde lui donna en plus un terrain voisin, nommé l'Aumône, qui dépendait de l'église de Mortain avant la fondation du prieuré, mais dont il fit hommage peu après à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen.

Vital avait une sœur du nom d'Adeline, qui s'était formée à la vie pénitente et contemplative suivant les exemples de son frère et d'après ses leçons, comme autrefois Scolastique, la sœur de saint Benoît. Il ébauchait alors, avec la protection des comtes de Fougères, la célèbre abbaye de Savigny. Guillaume, le nouveau comte de Mortain, lui concéda en faveur d'Adeline le terrain compris entre la Cance et le Canson, aux portes de Mortain, pour y construire une abbaye de religieuses ; c'est-à-dire presque toute la paroisse du Neufbourg, avec l'église du lieu ; il y ajouta une ferme à Appeville, le domaine de Modelonde, en Bauptois, la moitié du marais, une pêcherie, deux fermes à Tinchebray, les droits et revenus, le tonlieu des foires et marchés du village de Saint-Hilaire-du-Neufbourg, tous droits d'usage dans la forêt de Lande-Pourrie et le droit d'y prendre les bois de construction nécessaires ; le droit de bâtir, construire, établir fours, étangs, moulins à eau et moulins à vent dans toute l'étendue des propriétés con-

cédées [1] Il donna en même temps les serfs et les bourgeois du Neufbourg, de manière que la nouvelle abbaye fût seule maîtresse en son territoire. Et comme plusieurs seigneurs y perdaient des propriétés, des hommes et des droits, il les dédommagea au moyen d'échanges. L'église du lieu appartenant à la collégiale, il lui donna en place celle d'Yvrande avec le fief du prêtre qui la desservait, et la foire de Juvigny.

Quelques seigneurs ajoutèrent leurs largesses à celles du comte; Hugues de Pontivy donna le fief des Pendus à Sourdeval; Richard de l'Estre, une ferme au même lieu; Adam de Malherbe, sept masures auprès du pont d'Egraine; Robert, fils d'Osberne, soixante acres de terre à Reffuveille et dix à Montfautrel; Lodefroi de Séez, la moitié de Beaumont.

Ainsi fut fondée, en 1105, l'abbaye du Neufbourg, près Mortain, sous la règle de saint Benoît. Sainte Adeline en fut la première abbesse, sous la direction de Vital.

Cependant, les religieuses se trouvèrent mal placées au Neufbourg. Vital obtint en 1120 de Eudes, abbé de Saint-Etienne-de-Caen, la rétrocession de l'Aumône de Mortain; elles y transportèrent leur établissement, au lieu où est maintenant le Petit-Séminaire. Il reste de cette première fondation des cloîtres en plein cintre, et la belle église romane ogivale.

Tant que les nouvelles religieuses gardèrent la règle pure de saint Benoît, elles portèrent l'habit gris. Quand elles s'affilièrent à Clairvaux avec l'abbaye de Savigny, elles prirent le vêtement blanc; d'où elles reçurent le nom de dames blanches, et l'abbaye, celui d'Abbaye-Blanche.

Sainte Adeline mourut en 1125.

Le plus terrible des malheurs allait fondre sur la tête du généreux fondateur de la Blanche. Le duc de Normandie, à bout de finances et de ressources, fâché avec la plupart de ses barons, persécutant les évêques, ruiné dans une province ruinée, ne ménageait pas dans ses propos le frère qui lui avait ravi le trône d'Angleterre, et ne dissimulait pas l'espoir de reconquérir ses droits.

(1) C'est la première mention que nous ayons rencontrée des moulins à vent. Les Normands avaient été les introducteurs des moulins à eau. Jusque-là on n'avait connu que les meules à la main.

Guillaume de Mortain, plus consciencieux et brave que fin politique, conservait une inviolable fidélité à son légitime suzerain, le duc Robert; Henri ne l'ignorait pas; il n'ignorait rien de ce qui se passait en Normandie. Pour le punir, il confisqua ses riches manoirs du comté de Cornouaille. La punition ne corrige pas les délinquants : Guillaume n'en devint que plus dévoué au duc [1].

Henri avait conservé ce Cotentin qu'il avait acheté jadis à beaux deniers comptants et quelques places fortes, entre autres le Mont-Saint-Michel et Domfront. Robert ne comprenait pas le danger qu'il y avait pour lui dans un pareil état de choses, on n'avait pas assez de suite dans les idées, pour y chercher remède.

En 1106, Henri vint passer le printemps au Cotentin. Il débarqua à Barfleur fort bien accompagné, et ne demandant pas mieux que de rencontrer une aventure. Il se rendit à Carentan, pour y passer les fêtes de Pâques. Ses amis vinrent l'y rejoindre et lui apportèrent un appoint considérable; parmi eux Serlon, évêque de Séez, chassé de son siége par les déportements du duc de Normandie.

L'église se trouva pleine de charrues et de meubles de toute sorte, que les paysans y avaient entassés, comme dans un asile inviolable, pour les soustraire à la fureur destructive des gens de guerre.

Animé par ce spectacle et inspiré d'un zèle ardent, Serlon harangua l'assemblée. Il se plaça en face de la cour, à genoux entre deux cercueils; il tonna d'abord contre le duc de Normandie, cause de si grands maux. Ce premier point obtint un plein succès : il fut résolu par acclamation de lui déclarer la guerre, avec déchéance et perte de son duché. Cherchant ensuite la cause de la colère du Ciel contre la Normandie, l'orateur la trouva dans les mauvaises mœurs de ses habitants; il s'éleva donc contre les vices trop nombreux et trop éhontés de l'époque, et contre le luxe, qui en est l'effet et

(1) Quel était par rapport au comte de Mortain le véritable suzerain, du duc de Normandie ou du comte du Cotentin? S'il se posa cette question, il la résolut mal dans son intérêt et dans l'intérêt de ses barons, car ceux-ci étaient obligés de le suivre, sous peine de félonie. Il se perdit et les perdit avec lui.

la démonstration; puis il conclut par la pénitence. L'effet ne se fit pas attendre : en descendant de la chaire, il tondit les cheveux du roi, les courtisans se rendirent le même service les uns aux autres; mais ce fut tout : chacun s'en tint à ce signe de pénitence, et se regarda comme sanctifié, pour avoir les cheveux plus courts. On ne dit pas si les dames renoncèrent à leurs beaux manteaux traînants, à leurs belles fourrures, à leurs belles chaussures, nommées des pigaces, dont le bec effilé, relevé, ressemblait à des queues de scorpion, et mieux encore à la queue des sauterelles qui désolèrent l'Egypte.

Henri n'était pas précisément préparé pour la guerre. Le duc de Normandie et le comte de Mortain allèrent s'enfermer dans le château de Tinchebray; la position était bonne; Guillaume fit même entrer dans la place un grand convoi de vivres; il est probable que Thomas de Saint-Jean, qui avait la direction du siége, ne serait pas venu à bout de les forcer, malgré la puissance de ses machines de guerre; mais ils cédèrent au funeste conseil d'aller combattre en rase campagne. Ils furent vaincus; le duc et le comte, faits prisonniers. Henri les jeta dans les cachots. Il fit crever les yeux à l'infortuné Guillaume, et donna le comté de Mortain à Etienne, comte de Blois, qui avait épousé Mathilde de Boulogne, petite-fille de Guillaume Werling, le comte dépossédé par Guillaume-le-Bâtard après la journée du Val-ès-Dunes. Ce fut la veille du jour Saint-Michel.

Le duc de Normandie mourut dans son cachot après vingt-huit années de captivité; l'infortuné comte de Mortain languit plus de trente ans dans le sien, et n'en sortit enfin qu'après la mort de son cruel vainqueur; il ne revint point en Normandie.

Pendant cette guerre, les évêques de la province étaient rassemblés à Rouen. Raoul, évêque de Coutances, y raconta ce qui suit aux Pères du concile : Il y a près de Coutances une antique église dédiée en l'honneur de saint Pierre, et en grande vénération parmi le peuple, à cause des merveilles qui s'y sont fréquemment accomplies; or, il vient de s'en accomplir une nouvelle des plus menaçantes. Déjà à plusieurs reprises une religieuse, dont la chambre a vue sur l'intérieur de l'église, avait aperçu des cierges allumés

descendant de la voûte sans appui ni soutien; elle en avait même recueilli, qui s'étaient trouvés le lendemain consumés dans son coffret, sans y avoir communiqué l'incendie. Mais récemment, le jour de la dernière fête saint Pierre, il en est descendu trois, fort gros, qui ont brûlé pendant le temps de l'office du jour et la nuit suivante, toute la ville est accourue au spectacle, et tout le monde a pu constater qu'ils se soutenaient en l'air sans aucun support; en outre, celui du milieu était carré et avait sur ses côtés une menaçante inscription, que les clercs et les gens lettrés lurent facilement : Malheur à la nation coupable; la colère de Dieu tombera sur le peuple pervers.

Le concile fut épouvanté de ce récit, et chacun des Pères en conclut qu'il fallait s'attendre de nouveau à de grands et prochains malheurs. La Normandie ne tarda pas en effet à subir de grandes calamités, des tempêtes, de nouvelles batailles, des famines et des mortalités. L'orgueilleux vainqueur de Tinchebray subirait bientôt lui-même un terrible châtiment. Etienne de Blois ne prit pas non plus possession du comté de Mortain, sans des combats où il fut tour à tour victorieux et vaincu.

L'évêque Raoul mourut en 1109, victime d'une maladie pestilentielle, qui faisait de grands ravages dans le diocèse.

Roger, son successeur, paraît avoir été d'une des plus grandes familles de la Normandie, autant qu'on en peut juger par ses rapports avec la cour du roi d'Angleterre : il perdit au naufrage de la *Blanche-Nef*, dont nous allons bientôt parler, son fils, son frère et trois neveux. Or, c'était la fleur de la noblesse de Normandie qui s'était embarquée sur ce malheureux vaisseau.

Il faut ajouter, pour expliquer ceci, qu'à cette époque, un grand nombre d'hommes, mariés ou non mariés, entraient dans la cléricature, afin de jouir de ses priviléges ou des bénéfices ecclésiastiques. La plupart ne s'élevaient pas au delà des ordres mineurs, où la continence n'est pas encore obligatoire. Ceux qui voulaient passer outre, devaient se séparer de leurs épouses, si déjà ils ne l'avaient été par la mort. En rencontrant dans les pages de l'histoire des fils d'évêques, et cette grande plaie des

fils de prêtres qui prétendaient hériter des bénéfices de leurs pères, il ne faut donc pas toujours mal augurer des mœurs de ceux qui sont notés au titre de pères de famille.

Outre les guerres flagrantes entre Robert de Vitré, neveu du comte Guillaume II, et Etienne de Blois pour le comté de Mortain, une guerre civile plus étendue désolait toute la province. Henri avait donné le duché à son fils Guillaume-Adelin, et le soutenait par les armes. Louis-le-Gros, roi de France, soutenait de la même manière un second Guillaume, fils de Robert-Courte-Heuse; la division, la guerre et la dévastation étaient donc partout à l'état permanent.

En 1119, Roger assista au concile de Reims et y porta la parole au nom des malheurs de la Normandie, en présence du pape Calixte II, de quinze archevêques et de plus de deux cents évêques. Malgré les efforts de Geoffroi, archevêque de Rouen, il fit proclamer la fin de la guerre par la sainte assemblée. Mais en vain, les haines étaient trop envenimées. Les partis, successivement vainqueurs et vaincus, croyaient tous avoir des revanches à prendre; personne n'obéit.

L'évêque Roger mourut en 1123.

Il fut remplacé par Richard de Brix, de la noble famille de ce nom, qui donna des rois à l'Ecosse, desquels Robert Bruce fut le premier, dont descendaient et dont héritèrent les Stuarts. Bruce est l'altération du nom de Brix, qui se traduisait par *Brucius* dans le latin du moyen âge. Là est le berceau de la famille, dont une branche s'établit en Angleterre au temps de la conquête.

Roger avait vécu assez longtemps, pour assister au terrible naufrage de la *Blanche-Nef*, où périt son fils. Il avait eu la douleur de se voir moqué par cette folle jeunesse que Dieu avait condamnée. On ne sait s'il eut la déplorable consolation de revoir le cadavre de celui qu'il aimait au double titre de la paternité et du sacerdoce.

C'était le 25 novembre 1120. De grandes contrées étaient désolées, un grand nombre de villes et de châteaux étaient en ruines; les champs, ravagés et abandonnés, ne produisaient plus de récoltes; la faim, les pleurs, la maladie étaient partout.

Henri, l'auteur de cette désolation, se disposait à repasser en Angleterre. Ses navires l'attendaient dans le port de Barfleur.

Quand tout fut prêt pour l'embarquement, Thomas, fils d'Etienne, fils d'Airard, nautonier du port de Barfleur, se présenta devant le roi et lui dit, en lui offrant un marc d'or : « Sire, mon père eut l'honneur de porter le vôtre quand il alla conquérir l'Angleterre, et que le bonheur lui donna la victoire contre Harold; depuis fut continué en la qualité de pilote royal. Je sais, ou peu près, aussi bien les routes de la mer que lui, et tiens tout prêt un vaisseau qu'on appelle la *Blanche-Nef*, pour vous servir en cet office, duquel je supplie Votre Majesté m'honorer. »

Le roi lui répondit qu'il en était satisfait, mais que, pour cette fois, il avait pris d'autres dispositions, qu'il ne changerait pas. Cependant, il ajouta qu'il lui confierait ses enfants et la plus grande partie de sa noblesse, et lui recommanda de les bien conduire. Heureux d'une si grande faveur, les matelots vinrent demander au prince royal le vin des compagnons; Guillaume-Adelin leur en fit délivrer trois muids.

Henri s'embarqua avec les siens. C'était le soir, la mer était houleuse, l'air frais et froid, le ciel sombre et brumeux, le vent en poupe, et la marée favorisait le départ. Le lendemain, avant le jour, on serait de l'autre côté du détroit. Le navire du roi ouvrait la marche, il était déjà loin en mer.

Guillaume-Adelin, Richard et Adèle, ses frère et sœur illégitimes, mais également aimés, le comte de Chester, fils de Hugues-le-Loup, et la comtesse, sa femme, nièce de Henri; seize autres dames, toutes filles, sœurs, nièces ou femmes de rois et de comtes; Otwer, frère du comte de Chester; Gillebert d'Hiesmes; le jeune Thierri, neveu de l'empereur d'Allemagne; deux jeunes fils d'Yves de Grente-Mesnil, et Guillaume de Redolent, leur cousin; Guillaume, fils de Roger, évêque de Coutances, chapelain du roi, et trois autres chapelains; le frère du même évêque et trois neveux, personnages d'un rang distingué, que l'évêque avait bénis pontificalement et qui s'en étaient moqués; Raoul Le Roux, Geoffroi Ridel, Robert Mauduit, Guillaume Bigot, Guillaume de Pirou, écuyer tranchant, Hugues de Moulines; en tout

cent soixante personnes de qualité, cent cinquante soldats, cinquante matelots et trois pilotes s'embarquèrent sur la *Blanche-Nef*.

Tous étaient ivres, beaucoup jusqu'à la perte de la raison. Les prêtres vinrent pour bénir le navire au départ. Arrière les prêtres et leurs clercs, cria Guillaume-Adelin, et toute l'assistance accompagna ces paroles de grandes huées et d'éclats de rire.

Descendons et quittons ces maudits, se dirent deux moines de Tiron, Etienne, comte de Mortain, et deux chevaliers, Guillaume de Roumare, le chambellan Rabel, Edouard de Salisbury et plusieurs autres; ils descendirent.

Au signal, tout le monde mit la main à la manœuvre, le navire partit comme un trait et alla se défoncer sur le rocher de Cotterase, une demi-lieue en mer.

Aussitôt de grandes clameurs se mêlent au bruit de la vague et arrivent jusqu'au rivage, jusqu'à Barfleur, jusqu'au vaisseau du roi, qui, malgré une inquiétude mal dissimulée, les attribue aux cris de joie du départ.

Guillaume-Adelin s'était jeté dans la chaloupe; il était sauvé, lorsqu'il entendit les cris de sa sœur bien-aimée, la comtesse Mathilde, femme de Rotrou, comte de Mortagne, qui l'appelait à son secours. Il se rapprocha du bord, mais aussitôt la frêle nacelle se remplit de monde et sombra; tout fut perdu. Il n'avait pas encore dix-sept ans, et laissait une femme âgée de douze ans, Mathilde, fille de Foulques d'Anjou, qu'il avait épousée au mois de juin précédent. Devenue veuve, elle se fit religieuse à Fontevrault.

Un boucher de Rouen, nommé Bérold, et Geoffroi, fils de Gillebert de l'Aigle, étaient restés suspendus à la grande vergue. Thomas, le capitaine du navire, luttait contre les flots. A la faveur de la lune qui, alors dans son dix-neuvième jour, éclairait ce désastre, il les vit et leur demanda ce qu'était devenu le fils du roi; il est noyé, lui répondirent-ils. Je ne lui survivrai pas, répartit-il, et il s'enfonça dans les flots. Geoffroi tomba bientôt après de la vergue, et fut englouti. Bérold fut recueilli le lendemain à la grève sur une épave par des pêcheurs.

Les habitants de Barfleur relevèrent le navire. Ils y trouvèrent les effets

des passagers, le trésor du roi et le cadavre du comte de Chester; on retrouva encore quelques cadavres dans les rochers.

Henri, heureusement débarqué en Angleterre, ne voyant point arriver son fils, combattait son inquiétude en disant : ils seront allés prendre terre on ne sait où. La terrible nouvelle parvint le surlendemain aux oreilles de Thibault, comte de Blois. Les courtisans fondirent bientôt tous en larmes, pour la perte de leurs parents et de leurs amis. Un enfant alla se jeter aux pieds du monarque et lui dit : hélas! Sire, tout est perdu! Ce mot le frappa comme un coup de foudre. Il tomba privé de sentiment. Il fallut l'emporter. Revenu à lui, sa douleur s'exhala en plaintes amères et en un torrent de larmes. De ce moment jusqu'à la fin de sa vie, nul homme ne le vit plus jamais rire.

Le malheur sans remède qui l'accablait, ne le rendit pas meilleur. Il ne répara aucun des maux qu'il avait faits, il n'ouvrit pas ses prisons, il ne diminua rien de ses habitudes libidineuses; il ne pouvait rien y ajouter; d'ailleurs, il se faisait déjà vieux.

Le peuple dit que Dieu avait bien fait toutes choses, et que ceux qui avaient péri, l'avaient bien mérité (1).

Turgis, évêque d'Avranches, eut le bonheur de voir enfin sa cathédrale terminée en 1122, par les largesses principalement de Hugues, dit le Loup, vicomte d'Avranches, et comte de Chester après la conquête. Il en fit la dédicace le 9 octobre. Jusqu'au moment de l'expédition, Hugues s'épuisait trop en folles dépenses, pour maintenir une cour brillante : les revenus du comté de Chester lui donnèrent le moyen de fermer les brèches faites à son avoir et de continuer l'œuvre commencée.

Hugues-le-Loup était membre de la famille ducale de Normandie; il descendait de Anslech-le-Danois, premier vicomte d'Exmes, parent de Rollon, par Richard-Goz, dit aussi Richard d'Avranches, son père, qui était

(1) Omnes, aut fere omnes, sodomitica labe dicebantur, et erant, irretiti. (Hunt. n° 218.) Filii regis et socii sui incomparabili superbia tumidi, luxuriæ et libidinis omni labe maculati. (Gervas. n° 1339.)

fils de Turstin-Goz, chambellan du duc Robert II. Turstin était fils de Ansfrid, dit le Goz, vicomte d'Exmes et de Falaise, et celui-ci, fils d'Anslech, dit le Danois [1]. Après une vie très-dissipée, Hugues acheva sa vieillesse en 1101, sous l'habit monastique, dans l'abbaye de Chester qu'il avait restaurée. Ses ossements furent rapportés à la cathédrale d'Avranches et inhumés dans la chapelle de la Vierge. Son fils acheva le gros œuvre de la cathédrale.

Cet édifice lourd, peu gracieux, mal proportionné, devait durer jusqu'en 1793. Alors des murs d'appui ayant été démolis pour faire plus de jour au clergé constitutionnel, deux arcades et les voûtes restées sans soutien, s'affaissèrent et tombèrent avec un fracas épouvantable. Loin de reconstruire, les hommes du temps prirent les plombs de la toiture, pour en faire des balles. La destruction augmentant de jour en jour, on enleva les ruines, en ne laissant debout que les deux clochers, à usage de télégraphe; maintenant, à la place où fut le monument, il n'en reste pas une pierre.

La cathédrale d'Avranches avait deux cent cinquante pieds de long, seulement trente de large au droit de la croisée, à peine marquée, une moyenne profondeur sous voûte et d'étroits bas côtés, dont la couverture réduisait les fenêtres du clair étage à la moitié de leur juste hauteur. A l'orient, elle se terminait carrément, sauf une abside et deux absidions, accostés de trois chapelles de chaque côté, creusées en demi-cercle dans les murs et faisant bosses au dehors.

Le pignon occidental avait une porte en plein cintre, basse, ornée des zigzags et des étoiles à quatre rayons de l'architecture romane. Ce qu'il y eut d'abord au-dessus de cette porte, on ne sait; en dernier lieu, c'était une fenêtre de style gothique, surmontée de trois fenêtres allongées de style roman, puis de trois fausses fenêtres du même style, et, dans le galbe, d'une lucarne cintrée, pour éclairer le dessus de la voûte.

Ce pignon était flanqué de deux tours carrées, correspondant à la

(1) Anslech-le-Danois était aussi la tige de la famille Bertrand, de Bricquebec, et de la famille de Montfort, sur Rille. Il était fils de Hrolf Turstan, cousin-germain et compagnon de Rollon, et de Gerlotte de Blois.

largeur des bas côtés, appuyées de contre-forts romans, très-peu éclairées, s'élevant d'un jet à cent cinquante pieds de haut, et recouvertes d'une pyramide régulière : c'est-à-dire que chaque côté formait un triangle équilatéral.

Le transept, à peine accusé, était central. L'intérieur de l'édifice était soutenu de trente-huit piliers monocylindriques, accostés chacun de quatre colonnettes supportant des arcades en tiers point. Les arcatures d'ornementation au dedans et au dehors, très-peu nombreuses, étaient au contraire à plein cintre.

On y avait ajouté depuis au chevet une campanille carrée, formant dans le pied une chapelle obscure, et couronnée d'un chapeau très-pointu; puis, aux XIVe et XVe siècles, des chapelles en hors d'œuvre de dimensions diverses et de style divers, en disparate avec le bâtiment principal. Il y en avait pourtant cinq au nord, correspondantes à la longueur du chœur, très-ornées et qui formaient entre elles une belle ligne architectonique. Les longues côtières au-dessus des bas côtés n'avaient pour repoussoirs que les maigres et plats contre-forts de style roman qui marquaient les travées. Deux longues galeries formant triforium régnaient sur les voûtes des bas côtés. Elles s'éclairaient sur la nef, qui s'éclairait elle-même par le haut à la naissance des voûtes.

Nous donnerons en son lieu l'état de cet édifice au moment de la destruction.

§ II.

Avant la bataille de Tinchebray, le bienheureux Vital, qui était l'oracle des princes et dont la parole éloquente remuait les populations, essaya de réconcilier les frères ennemis ; il se rendit au camp et pénétra dans la ville assiégée porteur de paroles de paix et de conciliation ; mais sans rien obtenir, tant était grande l'animosité réciproque.

Vital était né à Tierceville, près Bayeux. Jeune prêtre, il avait été envoyé à titre de chapelain par son évêque à la cour du comte de Mortain. Il lui fut donné une prébende à la collégiale lors de la fondation ; mais son goût pour les missions l'empêchant de remplir les devoirs qu'elle lui imposait, il en fit la remise, tout en conservant son titre de chapelain. Il habitait, nous venons de le dire, un ermitage voisin de la ville. Il en avait un second dans la forêt de Savigny, qui lui servait de retraite lors de ses excursions apostoliques au pays du Maine.

D'autre part, un certain nombre de solitaires s'étaient fait aussi des ermitages dans la forêt de Fougères ; mais Raoul, seigneur de Fougères, craignant qu'ils ne *défrichassent ses plaisirs,* les pria de se retirer dans sa forêt de Savigny, fit enclore celle de Fougères, et partit pour un pèlerinage en Terre-Sainte. Les ermites se groupèrent autour de l'ermitage de Vital, et ce fut l'ébauche d'une nouvelle et célèbre abbaye.

De retour de son pèlerinage, Raoul de Fougères leur céda la portion de forêt comprise entre la Cambe, la Cambette et le Noireau, l'an 1110. Une telle faveur permit à Vital de concentrer davantage les ermites et de leur donner une règle uniforme ; mais ce n'était pas encore un monastère.

Enfin, ils convinrent de vivre ensemble en 1112, sous l'observance de la

règle de Saint-Benoît. Dès lors le monastère était fondé, il ne restait qu'à bâtir les cellules.

Raoul de Fougères, « voyant s'écouler ses jours, et marchant dans une voie par laquelle on ne revient pas, pour le salut de son âme et de celles d'Avice, sa femme, de ses fils et de ses filles, de son père, de sa mère et de ses barons, vu l'approche de la fin du monde, considérant la vanité des pompes du siècle caduc, sachant que les fleurs des couronnes des rois, des empereurs, des ducs et des grands du siècle se flétrissent, donna à Dieu tout-puissant et à frère Vital, avec l'approbation de Henri, roi et duc des Normands, de Mathilde, sa femme, et de *notre évêque* Turgis, toute sa forêt de Savigny, pour y construire un monastère, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et s'y livrer à la prière..... L'an de l'incarnation M. C. XII, indiction V, épacte XX. » Nous nous arrêtons dans la nomenclature des dons, parce qu'elle serait trop longue.

Raoul de Fougères prit l'habit à Savigny en 1122 ; peu après, un de ses fils, qui avait contrarié vivement les volontés de son père, s'y fit moine avec lui. Raoul y mourut en 1123 et y fut inhumé. Dès lors Savigny devint le lieu de sépulture des seigneurs de Fougères.

Le bienheureux Vital mourut le 15 septembre 1121, au prieuré de Dampierre [1]. Ses disciples le rapportèrent au milieu d'eux. Il fut remplacé par un moine de Cérisy nommé Geoffroi, natif de Bayeux, qui s'était rendu à Savigny en 1113, en vue d'une vie plus parfaite. Il se fit un grand nombre de miracles auprès du tombeau de Vital, qui ne fut plus dès lors connu du public et parmi les siens que sous le nom de saint Vital.

Un religieux, muni d'une cédule de l'abbé Geoffroi, fut alors député pour aller porter la nouvelle de la bienheureuse mort à toutes les grandes églises, c'est-à-dire aux églises cathédrales, abbatiales et collégiales où il pourrait prendre langue de par le monde, afin de faire inscrire le nom du mort dans les obituaires, de recueillir, par conséquent, le plus possible de suffrages pour son âme, et de rapporter aussi des noms à inscrire sur les registres de

(1) XVI *Calendas octobris anno ab incarnatione Domini* M. C. XXII.

l'abbaye, afin qu'il y eût une communauté de prières entre un grand nombre de membres. Autrefois, certaines églises s'envoyaient des eulogies, c'est-à-dire des parcelles de la sainte Eucharistie, de province à province, et quelquefois dans des contrées fort éloignées, pour établir entre elles une communion réelle par la participation à la même hostie (1). Ici, c'était une communion spirituelle par l'union de la prière. Les églises visitées inscrivaient leur nom sur la pancarte du moine voyageur et à la suite une sentence en rapport avec l'objet de la visite, souvent un quatrain ou un sixain composé pour la circonstance, puis les noms des morts qu'elles recommandaient elles-mêmes aux suffrages de l'église visitante.

La pancarte se composait de feuilles de parchemin cousues bout à bout et enroulées; c'est ce que l'on appelle les rouleaux des morts. Le rouleau de Savigny, relatif à la mort de saint Vital, se compose encore de quinze feuilles de cinquante centimètres de largeur; il a un développement de neuf mètres et demi et contient deux cent sept inscriptions recueillies en France, en Angleterre et en Ecosse. Les premières feuilles manquent, on ne saurait dire combien; les inscriptions des Eglises de Coutances, d'Avranches et des diocèses de Bretagne n'y sont plus.

L'Eglise cathédrale de Bayeux recommande aux prières des moines de Savigny l'évêque Odon, les chanoines Conan et Serlon, l'archidiacre Helgot, les chanoines Hugues, Turgis, Symon, Thomas et l'archidiacre Raoul.

Le clergé du diocèse était alors assemblé en synode, et les prêtres présents s'engagèrent chacun pour trois messes à dire aussitôt et un trentain après Pâques ; le Chapitre s'engagea pour un service. L'archevêque de Rouen et le clergé du diocèse s'engagèrent pour mille messes. La collégiale de Lillebonne, au même diocèse, promit trente messes et la récitation de vingt psautiers. L'abbaye de femmes de Saint-Amand de Rouen inscrivit ce vers :

Quod petitis vestris, eadem sic reddite nostris.

(1) Le concile de Laodicée, en 370, corrigea cet abus, en substituant à la sainte Eucharistie du pain non consacré mais béni dans le cours des divins mystères; l'usage devint plus général.

puis les noms de huit religieuses décédées et de quatre autres personnes envers lesquelles la communauté avait sans doute à acquitter une dette de reconnaissance.

Telles étaient les mœurs, tels étaient les usages.

Saint Vital avait commencé sa communauté avec quarante moines; quand il mourut, il y en avait déjà plus de cent quarante. En même temps que les bâtiments claustraux, il fit élever une église, que l'abbé Geoffroi acheva en 1124; mais qui ne devait être que provisoire.

A une réputation de sainteté aussi grande que méritée, Vital joignait une éloquence persuasive, entraînante; il exerçait une véritable séduction. Son successeur, non moins saint, était d'une des plus grandes familles de la Normandie. La communauté, dès qu'elle fut fondée, montra la plus généreuse hospitalité envers ceux qui voulurent y recourir, la plus parfaite charité envers les pauvres et les malheureux; il n'est donc pas étonnant qu'elle prît dès l'abord de grands accroissements, et qu'elle se trouvât favorisée d'une multitude de largesses [1]. Ceux qu'elle avait accueillis, hébergés, cachés, protégés en vertu de ses exemptions, le nombre des infortunes était grand dans ces temps

(1) L'abbaye de Savigny fut fondée en 1112.

Lorsque l'abbé Serlon la réunit à l'ordre de Citeaux, en 1147, elle comptait dix-neuf filles (*filiæ propriæ*.)

1118 Bolbec, en Normandie— Vaux-Cernay, en France.

1120 Furness, dans le Lancashire, Angleterre — Foucarmont, en Normandie — Saint-André-de-Goufer, en Normandie — Néath, dans le Clamorganshire, en Angleterre — Gallocey, en Anjou.

1131 La Bussière, en Anjou.

1133 Cambermère, dans le Straffordshire, en Angleterre.

1135 Longvillers, dans le Boulonnais — Bildwas, province de Chester, en Angleterre, — Stratford, province d'Essex, en Angleterre.

1136 Buchfestein, province de Devon, en Angleterre.

1137 Coggeshall, province d'Essex, en Angleterre; — Quarr, en l'ile de Wight.

1138 Bellelande, province d'York, en Angleterre.

1140 Barbery, en Normandie.

1144 Vieuville, en Bretagne.

Plus trois abbayes de filles : la Blanche et Villers-Canivet, en Normandie, et Moncey, en Touraine.

Si on y ajoute la Champagne, au Mans, fondée en 1188, on aura le premier degré de la filiation, (*propriæ filiæ*).

Celles-ci, à cette dernière date, avaient déjà produit trente-trois petites-filles (*Neptes*.)

tourmentés, se souvenaient, quand ils étaient devenus plus heureux. Ils ne gardaient pas le secret des bienfaits qu'ils avaient reçus, du bien qu'ils avaient vu ; et de là ces accroissements, dont le détail paraîtrait merveilleux maintenant.

L'évêque de Coutances, Richard de Brix, mourut en 1131 et fut inhumé à la cathédrale, dans le transept, au nord, au pied de l'autel Saint-Sébastien. Il fut remplacé par Algare, un des plus méritants et des plus saints prélats qui soient montés sur ce siége.

Algare avait été chanoine de Laon [1]; il l'était alors d'une des églises de la province du Devonshire et demeurait en Angleterre, lorsqu'il fut promu au siége de Coutances. Il était très-lié avec saint Malachie, archevêque d'Armagh. Une telle promotion doit être attribuée, selon toute apparence, au choix du duc-roi Henri I. Quoique l'Angleterre et la Normandie fussent alors réunies sous un même gouvernement, c'était l'élément normand qui dominait partout, et il n'a jamais été dit qu'Algare fût d'origine étrangère. Il était du diocèse de Coutances, si l'on en juge par le don qu'il fit à l'abbaye de Saint-Lo de plusieurs propriétés situées en ce même diocèse.

Algare trouva bon de remplacer les chanoines séculiers du prieuré de Saint-Lo-de-Rouen et de la ville de Saint-Lo, dont la vie trop mondaine ne lui plaisait point, par des chanoines réguliers de Sainte-Barbe-en-Auge, qui étaient alors en grande réputation. L'archevêque de Rouen, Hugues de Cluni, y donna un facile consentement, et peut-être fut-il le promoteur de la mesure, de même le duc-roi Henri I ; mais le Souverain-Pontife, Innocent II, y mit pour condition que ceux des chanoines séculiers auxquels il ne conviendrait pas d'embrasser la réforme, conserveraient cependant leurs prébendes. Il faut rendre cette justice à l'Eglise de Rome, qu'elle a toujours usé d'une grande mansuétude envers les hommes, et pris un grand soin de garder la justice et de respecter les droits acquis. Cette réserve retarda l'accomplissement de la mesure, de sorte que ce qui était résolu et décrété en 1131, ne reçut son accomplissement définitif qu'en 1139. Algare, nous venons de le dire, ne se

(2) Canonicus Laudunensis. (Gall. christ.) Nous aimerions mieux lire Londinensis.

contenta pas de changer le personnel de la maison de Saint-Lo, il la releva, en lui donnant plusieurs fermes, des dîmes, et la dîme des dîmes qu'il percevait lui-même.

Le duc-roi Henri I mourut en 1135. Il avait fait reconnaître, par les Etats d'Angleterre et de Normandie, Mathilde, la seule enfant légitime qui lui restait, pour héritière de ses deux couronnes.

Mathilde avait été mariée à l'âge de cinq ans à Henri V, dit le jeune, empereur d'Allemagne, et couronnée impératrice, d'où elle conserva jusqu'à la fin de sa vie le nom d'impératrice Mathilde.

Après la mort de Henri V, arrivée en 1125, elle revint en Angleterre auprès de son père, et se remaria à Geoffroi Plantegenêt, comte d'Anjou [1].

Mais à la mort de Henri I, Etienne, comte de Boulogne, fils d'Etienne, comte de Champagne, et d'Alix, fille puînée de Guillaume-le-Conquérant, s'empressa de passer en Angleterre et se fit couronner avec l'appui d'une partie des barons. Il avait un fils, nommé Eustache, qu'il proclama duc de Normandie. Les seigneurs normands se divisèrent entre les deux partis; celui du Plante-genêt était de beaucoup le plus fort tant en Angleterre qu'en Normandie. Mathilde passa en Angleterre et y remporta la victoire ; mais ses partisans, dans la crainte qu'elle ne devînt trop puissante et qu'ils ne cessassent eux-mêmes d'être des hommes nécessaires, de ces hommes qu'on ménage et dont on paie les services, ne voulurent pas tirer les dernières conséquences de leur victoire, de manière que les deux partis continuèrent de se balancer.

Sur le continent, Geoffroi, malgré des revers, gagnait constamment du terrain. Il prit Mortain en 1136, puis, en 1137, Saint-Hilaire, La Basoge, Pontorson. Une trève intervint, pendant laquelle il sut gagner des amis à sa cause : Baudouin de Reviers, Etienne de Granville, Renaud de Doustainville, fils naturel de Henri I, qui déploya une grande activité en faveur de Mathilde. Roger, vicomte du Cotentin, l'un des plus fervents défenseurs d'Etienne de Blois, succomba dans la lutte. Dès lors les armes devinrent inégales : Tin-

(1) Du nom latinisé en *planta genistæ*, les historiens ont fait Plantagenet. Il portait dans ses armes une branche de genêt avec cette devise : *Pourquoi?* Nous dirons aussi Plantagenet.

chebray, le Teilleul, Cérences, Avranches, le Mont-Saint-Michel, Tombelaine se soumirent. Les seigneurs de Moidré, Ardevon, Genest, Saint-Jean-le-Thomas, Saint-Pierre-Langers, Ronthon vinrent à Avranches rendre hommage à Geoffroi en 1139.

Peu avant, il avait pris et rasé le château de Saint-Pois, dont le seigneur, nommé Richard du Bois, avait fait un repaire de brigandage, pillant à main armée le pays d'alentour sans distinction de parti. Richard du Bois reçut le juste châtiment de ses méfaits.

Les puissants seigneurs de la Roche-Tesson, de Varville, de Bohon se rallièrent à leur tour au comte d'Anjou.

L'évêque Algare, qui avait hésité d'abord et semblé prendre parti contre Mathilde, en faisant armer Saint-Lo, dont il était baron en tant qu'évêque de Coutances, et en contribuant à l'armement de Coutances, déjà soumis à l'influence des Paynel, maîtres puissants du pays d'alentour, ne tarda pas à voir plus clair dans les intérêts de son église, et à se rallier franchement, non-seulement à la cause victorieuse, mais à celle qui, après tout, paraissait la plus légitime. Il usa même de son influence en faveur de Geoffroi. Saint-Lo, après avoir fait mine de résister durant deux jours, ouvrit ses portes; Coutances suivit son exemple quelques jours après. D'ailleurs, le sire de la Haye-Paynel n'était plus là, pour aider à la défense de Coutances.

Quand la guerre devint plus menaçante pour les intérêts d'Etienne, deux seigneurs de la Haye, Richard de la Haye-du-Puits et Raoul de la Haye-Paynel, prirent fait et cause pour lui. Richard de la Haye-du-Puits se jeta dans Cherbourg; Raoul de la Haye-Paynel arma et marcha au-devant du Plantagenet: il livra bataille, fut vaincu et fait prisonnier. Geoffroi confisqua ses châteaux de la Haye-Paynel, Muneville-sur-Mer, Bricqueville, Chanteloup, Saint-Georges-de-la-Roque à Montchaton, et Regnéville; ce fut en 1140. De son côté, Richard de la Haye-du-Puits, voyant approcher l'orage, et comprenant que la garnison à laquelle il commandait, n'était pas de force à défendre le château contre Geoffroi, dont l'armée grossissait à mesure qu'elle avançait, s'embarqua pour aller réclamer du secours en Angleterre auprès du roi Etienne, espérant n'être que quelques jours absent. Mais

on fut longtemps sans plus entendre parler de lui. Cherbourg capitula en 1142.

Sur quoi nous avons à faire deux remarques :

1° Que Richard de la Haye-du-Puits et Raoul de la Haye-Paynel n'étaient point frères, comme l'ont cru si mal à propos beaucoup d'écrivains normands. Les sires de la Haye-du-Puits descendaient des sires de Rye ; nous l'avons dit précédemment, et les seigneurs Paynel, beaucoup plus riches et plus puissants, étaient une branche de la famille Paynel des Moitiers-Hubert. Guillaume Paynel, qui prit part à la bataille d'Hastings, était sire des Moitiers-Hubert. La branche de Coutances n'est pas antérieure en ce pays à la bataille des Dunes, et paraît avoir reçu tous ses biens de la grande confiscation qui la suivit.

2° Que le château de Regnéville, confisqué sur Raoul de la Haye-Paynel, est contemporain de la cathédrale de Coutances ou antérieur. Le gigantesque débris qui en reste, accuse une dimension plus grande que celle du château royal de Vincennes, et une force incomparablement supérieure : ce serait encore une forteresse de premier ordre, si sa situation était en rapport avec les armes d'à présent. Or, ni le Conquérant, ni Henri I n'auraient souffert la construction d'une pareille forteresse au bord d'un havre important et en face de la côte d'Angleterre. Sa construction ne peut dater du faible et désordonné gouvernement de Robert-Courte-Heuse, car les Paynel l'accompagnèrent en Terre-Sainte et s'obérèrent, sans doute, comme lui et comme tous les autres seigneurs, pour faire belle figure à cette entreprise. Il doit donc être au plus tôt du temps de la minorité de Guillaume-le-Bâtard. Or, il est en ogive au rez du sol, à ouvertures carrées au premier étage et à ouvertures de plein cintre du plus pur roman au second ; ce qui est le contrepied du système anglais tant vanté sur l'âge des monuments.

Eustache, déclaré duc de Normandie, mourut avant son père ; Etienne de Boulogne fut vaincu et fait prisonnier par Geoffroi Plantagenet ; ce que voyant et n'ayant plus d'intérêt dynastique à ménager, il s'arrangea avec son vainqueur de manière à lui abandonner la Normandie et à conserver durant sa vie le trône d'Angleterre, en laissant la succession à Henri, fils de Geoffroi et de Mathilde.

C'était bien la peine de faire tant de ruines et de verser tant de sang! mais la guerre est un fléau de Dieu : les hommes la subissent plutôt qu'ils ne la font.

Avant de passer outre, il nous faut mentionner le don de quatorze acres de terrain fait aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem par le duc-roi Henri I, et qui fut l'origine de la ville de Villedieu. Les chevaliers y fondèrent un hospice, probablement à l'intention des lépreux, qui se multipliaient alors en France d'une façon effrayante, et dont le soin incombait aux chevaliers de Saint-Jean, puisque c'était le but de leur ordre. Cette maison prit le nom de Saint-Hôpital et eut pour première église une chapelle voisine, dédiée à Saint-Blaise, qui appartenait à une famille de Grisey. Mais, peu après, l'ordre jugea à propos de fonder là un établissement plus important, et d'y mettre une commanderie sous le nom de la Ville-Dieu, par similitude avec les hospices généraux, qui s'appellent des Hôtels-Dieu. Les premiers bâtiments importants de cette commanderie ne furent achevés qu'en 1170, et alors elle porta le nom populaire d'abbaye du Saint-Hôpital. L'emplacement, c'est-à-dire les onze ou douze hectares de terrain donnés par Henri I, faisait partie de la paroisse de Sautchevreuil, qu'on trouve aussi écrite Saukevel, ce qui paraît être le plus ancien et le véritable nom. Les troubles dont nous venons de parler, apportèrent des obstacles au prompt accomplissement des desseins de l'ordre et de ceux du donateur.

Une seconde branche de la famille Paynel possédait les domaines de Hambye, qui était le lieu habituel de son séjour, Bréhal, Bourrey, Saint-Martin-le-Vieux, celui-ci en fief de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et plusieurs autres encore; mais elle paraît avoir été moins militante, n'ayant pas de si grandes forteresses pour refuge.

L'évêque Algare inspira à son chef, nommé Guillaume Paynel, la pensée de fonder auprès de son château de Hambye une abbaye de bénédictins de la règle de Tiron. La charte de fondation est datée de 1145 et porte le consentement de Hugues et de Foulque Paynel, fils de Guillaume; mais il y eut de grands retards dans l'exécution, car les religieux n'y furent introduits d'une manière définitive qu'en 1199.

Algare fut plus heureux à Cherbourg; il vit, là du moins, l'accomplissement de son œuvre. Il entreprit, de concert avec l'impératrice Mathilde, la réforme de la collégiale, dont les chanoines ne menaient pas une vie assez édifiante à son gré, ou assez utile : ils n'avaient pas été fondés pour la prédication ni pour les œuvres du saint ministère. L'évêque les remplaça par des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Victor-de-Paris.

L'impératrice Mathilde obtint de son fils la concession d'un terrain marécageux contigu à la ville, nommé le Holm, c'est-à-dire l'île, ou encore chantereine, à cause des grenouilles, dans le langage populaire des raines, qui y avaient leur refuge, et y fit construire le nouveau monastère [1]. Depuis lors, il n'est plus question de la collégiale; sans doute les prébendes auront été attribuées à l'abbaye, à mesure du décès des titulaires. En attendant, Mathilde pourvut par quelques largesses à l'entretien des religieux ; mais, avec parcimonie, comme avait fait son grand-père ; nous le verrons bientôt.

On a toujours dit que ce fut en accomplissement d'un vœu, prononcé en un pressant péril de mer, que Mathilde fit cette fondation ; il est possible, mais la preuve n'existe pas. Le nom d'abbaye du Vœu, sous lequel l'établissement monastique a été connu depuis, se rapporte aussi bien au vœu certain de la première Mathilde qu'au vœu hypothétique de la seconde.

La fondation de l'abbaye date de l'an 1145 ; mais on ne trouve d'abbé titulaire que beaucoup plus tard.

Les malheurs épouvantables de l'époque et la ruine totale et absolue qui résulta des guerres entre Geoffroi et Eustache, furent certainement la cause du retard que les deux fondations éprouvèrent dans leur achèvement. La désolation fut si grande et la famine qui en résulta si affreuse, qu'on vit de la chair humaine mise en vente sur le marché. Geoffroi fit punir de mort le boucher; mais il suffit d'un pareil fait, pour peindre une situation.

Distingué parmi ses contemporains par un grand zèle pour la religion, une

(1) Il est un grand nombre de lieux qui portent le nom de chantereine pour cette même cause, notamment un près d'Avranches. L'allocution prétendue du capitaine du navire à Mathilde, *cante, reine, vechi la terre*, a tout l'air d'un conte. Nous rétractons ce que nous avons dit à ce sujet dans notre *Histoire des Évêques de Coutances*, p. 149, et de même ce que nous avons dit d'Algare à la suite de ce récit.

piété admirable, une charité inépuisable, Algare a mérité l'éloge unanime et sans réserve des écrivains. Il en est même qui le qualifient de saint et de bienheureux; ce qui est la preuve du respect qu'il sut inspirer à ceux qui le connurent, et de la bonne renommée qu'il laissa après lui.

Il mourut le 7 novembre 1150, à Saint-Lo. Son corps fut rapporté à Coutances et inhumé dans la cathédrale sous l'autel de la chapelle Saint-Mathurin. On a dit Saint-Lo de Rouen; mais à tort.

Un siècle environ après la dédicace de l'église de l'abbaye du Vœu, qui était l'œuvre de Hosbern de la Heuse, connétable du duc-roi Henri II, gouverneur de Cherbourg et bienfaiteur de l'abbaye, une flotte anglaise, sortie de Yarmouth, vint piller et brûler la ville ; l'abbaye fut presque détruite. Elle aura toujours à souffrir des guerres entre l'Angleterre et la France.

A l'évêque d'Avranches Turgis, mort en 1133, avait succédé Richard de Beaufort, l'un des chapelains du duc-roi Henri I, et qui plus est un des membres de sa famille, car les sires de Beaufort, baronnie située aux environs de Pont-l'Evêque, descendaient en ligne féminine de Raoul, comte d'Ivry, frère utérin de Richard I. Robert de Beaufort était à la bataille d'Hastings. Il finit ses jours, ainsi que deux de ses fils, à l'abbaye du Bec. Cette famille possédait aussi de grands biens en Angleterre : l'évêque d'Avranches fit des dons considérables à l'église de Norwich pour la fondation d'un hôpital. Il résida en Angleterre beaucoup plus qu'à Avranches.

Richard de Beaufort mourut en 1143 et fut inhumé à l'abbaye du Bec auprès de son père et de ses frères.

Il fut remplacé par Richard de Subligny[1], doyen du chapitre d'Avranches, natif de Curey, au même diocèse.

Ce prélat contribua avec Hascoulf de Subligny, son frère, et Guillaume Heiron, archidiacre d'Avranches, à la fondation d'une nouvelle maison religieuse, connue depuis sous le nom d'abbaye de la Luzerne et qui eut de bien modestes commencements. Ce fut en 1143. Les fondateurs firent venir de l'abbaye d'Ardennes, près Caen, et de récente fondation, deux religieux

(1) Il était fils de Otwer de Subligny et de Lesceline du Grippon.

nommés Tankerède et Etienne, et les établirent dans le bois de Courbefosse, où il y avait déjà une chapelle ou ermitage peu fréquenté. Tankerède était venu à Ardennes de l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois, de l'ordre de Prémontré, à Dammartin, au diocèse d'Amiens. Il eut la charge de prieur, mais ne vécut qu'une année. Le lieu très-aride et sans abri était impropre à toute habitation. Tescelin, successeur de Tankerède, transféra, au bout de deux ans, le séjour des religieux au pied de la montagne dans la vallée du Thar ; ils emportèrent avec eux les ossements de leur vénéré fondateur, et se construisirent une chapelle de bois. Mais là encore leur séjour ne devait pas être définitif, l'espace était trop restreint et ne pouvait suffire à l'entretien d'une communauté déjà nombreuse ; ils y furent seize ans six mois et cinq jours.

Dans l'intervalle, Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, leur donna le lieu et l'abbaye d'Ardennes, qui ne prospérait pas. Ils s'y retirèrent, en rendant à Hascoulf de Subligny ce qu'il leur avait donné. Ce n'est pas que ce seigneur manquât de générosité, car il avait donné tout son domaine à la Luzerne, mais c'est que personne ne voulait se prêter à faire les augmentations nécessaires.

L'évêque Richard de Subligny mourut en Italie l'an 1154, en revenant de son pèlerinage *ad limina.*

Nous aurions dû parler plus tôt, peut-être, du rapt des reliques de saint Bertevin; mais le fait n'a pas de date précise. Elles reposèrent à Parigny jusqu'à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, puis elles disparurent, sans qu'on ait su depuis dans le lieu ce qu'elles étaient devenues ; ensuite on les retrouve à Lisieux, dans une même châsse, avec celles de saint Ursin, premier évêque de Bourges et d'un saint Patrice, qui n'est pas autrement désigné. Or, voici ce qui était arrivé.

« La tradition constante de notre Eglise, dit l'abbé Le Prevôt dans ses *Vies des saints Patrons du diocèse de Lisieux*, est que, l'an 1055, le vénérable Hugues, évêque de Lisieux, se voyant prêt à commencer le grand ouvrage de sa nouvelle cathédrale, dont il voulait rendre la dédicace des plus solennelles, et voyant d'ailleurs son peuple affligé d'une maladie contagieuse, instruit des merveilles qui s'opéraient par l'intercession de saint Ursin, premier

évêque de Bourges, trouva moyen d'engager l'archevêque, le clergé et le peuple de Bourges à lui confier pour un temps le corps de ce saint. La ville de Lisieux et le pays d'alentour furent aussitôt délivrés du fléau. Saint Ursin ayant miraculeusement fait voir qu'il voulait honorer la ville de Lisieux de la présence continuelle de ses saintes reliques, on les mit derrière le grand autel de l'église cathédrale en terre avec celles de saint Patrice et de saint Bertevin. On les couvrit d'une petite table de marbre rougeâtre, sur laquelle on fit graver en quatre lignes

CORPORA SANCTORUM
URSINI
BERTHIVINI
ATQUE PATRICII.

« Ce précieux trésor ayant été levé de terre quelque temps après, on le mit dans une châsse d'argent... »

Voilà un vol manifeste et avoué relativement aux reliques de saint Ursin. L'histoire en a inscrit à la suite plusieurs autres qui ne nous regardent pas. Il fut formé, par ces moyens, un grand trésor de reliques à la cathédrale de Lisieux.

Mais comment les reliques de saint Bertevin en font-elles partie? Les gens de Lisieux n'en savent rien; cependant, leurs plus anciens bréviaires manuscrits donnent le mot de l'énigme : *Elles furent apportées par certains fidèles* [1].

Autant vaudrait dire des pèlerins du Mont-Saint-Michel, et c'était sur leur passage, qui abusèrent de l'isolement d'une chapelle, pour ravir un trésor que personne ne gardait.

Trois corps saints dans une même châsse : ils étaient devenus si riches!

Or, ils ont perdu même cette tradition. Les bréviaires manuscrits du

(1) Tandem a quibusdam fidelibus in pago Lexoviensi in capsa honorifice conditum est (corpus S. Berthivini) cum corpore sanctissimi Ursini... (Brev. manuscr. antiq. lect. V in festiv. S. Berthivini.)

XIIIe siècle disent saint Bertevin (de Lisieux) entre parenthèse ; sa marraine (de Lisieux) également entre parenthèse. Puis les leçons passèrent sans parenthèses dans les bréviaires imprimés. Puis leçons et parenthèses furent supprimées dans le bréviaire de l'évêque Guillaume Aleaume, imprimé en 1624, et remplacées par les leçons du commun d'un martyr.

On en est là à Bayeux, au Mans et à Laval.

Les saintes reliques ont été cinq fois visitées canoniquement, la première fois par l'évêque Guillaume d'Estouteville, en 1399 ; la seconde par Jean le Hennuyer, en 1564 ; la troisième par Guillaume Aleaume, en 1626 ; la quatrième, en 1664, par Léonor II de Matignon ; la cinquième, en 1731, par Henri Ignace de Brancas. Le premier procès-verbal, le plus important dans l'espèce, s'exprime ainsi : « Nous avons examiné attentivement une châsse d'une grandeur considérable et de tout temps en très-grand respect, qui repose depuis la plus ancienne date sur le maître-autel, dont voici la description : Elle a environ six pieds de long, deux de large et deux de haut, moins le couvercle. Elle est toute d'argent et dorée, enrichie convenablement de pierres précieuses et ornée d'une multitude de bas-reliefs d'un beau travail..... Après l'ouverture, nous avons procédé à la reconnaissance de l'inestimable trésor qu'elle contient..... Nous avons trouvé d'abord des authentiques d'ancienne écriture et en particulier une tablette de marbre portant ces mots : *Les corps des saints Ursin, Bertevin et Patrice;* puis dans un sac de peau de cerf le corps du bienheureux Ursin...... Et dans un autre sac, également de peau de cerf, beaucoup d'ossements des saints Bertevin et Patrice, suivant l'antique inscription attachée au sac, lequel était fermé de trois sceaux... » L'abbé Le Prevôt donne tout au long les procès-verbaux. Rien ne saurait être plus authentique.

CHAPITRE XI

SECONDE MOITIÉ DU XIIe SIÈCLE.

Le fils de Geoffroi Plantagenet et de Mathilde parvint au trône d'Angleterre en 1154, par la mort d'Etienne de Boulogne, et prit le nom de Henri II.

L'un des premiers actes de son règne, fut de donner la liberté à Raoul de la Haye-Paynel, et de lui rendre ses châteaux de Regnéville, de la Roche, de Muneville et de Chanteloup ; mais non celui de la Haye-Paynel, dont il avait fait don, en 1150, à Richard du Hommet, son connétable et un de ses familiers.

Richard de la Haye-du-Puits reparut en Normandie environ à la même époque ou peu après. Dans le trajet de Cherbourg à Londres, son navire avait été capturé par des pirates, et lui emmené captif on ne sait où, peut-être en Espagne, peut-être dans les provinces barbaresques. Mathilde de Vernon, sa femme, fit vœu de fonder une maison religieuse en l'honneur de saint Nicolas, si son mari lui était rendu. Il le fut, on ne sait par quel événement, s'il fut miraculeux ou non. Ses biens n'ayant point été confisqués, puisqu'il avait disparu à temps de la lutte, il ne lui fut pas difficile de faire sa paix avec Henri II, qui n'avait pas de parti à prendre dans des querelles depuis longtemps éteintes.

Saint Nicolas, évêque de Myre, avait été le grand thaumaturge de son siècle, sa réputation était demeurée célèbre dans le monde entier. La multitude des miracles qui s'opéraient à son tombeau, était la continuation des miracles qu'il avait opérés durant sa vie ; on ne s'y recommandait point en vain. Son corps nageait dans une huile parfumée, dans laquelle les religieux préposés à sa garde descendaient par une ouverture et faisaient imbiber

les objets qu'on leur présentait à cet effet ; ces mêmes objets, appliqués aux malades, les guérissaient sur l'heure.

Or, des habitants de Bari, au royaume de Naples, conçurent le projet de le ravir ; d'autant mieux que c'était en pays devenu mahométan, et que les pauvres pèlerins n'y arrivaient que difficilement, et non sans subir parfois des avanies ou courir des dangers.

Ils prirent si bien leurs mesures, qu'ils réussirent dans l'entreprise [1]. L'enlèvement eut lieu le 19 avril 1087 ; les ravisseurs rentrèrent à Bari le dimanche 9 mai. La relation en fut faite par deux historiens, des noms de Nicephore et de Jean, celui-ci archidiacre de Bari ; des copies circulèrent par toute l'Italie et la France. Des objets touchés aux saints ossements, parfumés ou imprégnés du baume qui ne cessait d'en suinter, furent dispersés partout et partout ils opérèrent des guérisons miraculeuses. La réputation de saint Nicolas devint donc encore plus répandue, et il se fit à son nouveau tombeau un merveilleux concours de pèlerins, partis de tous les points de l'horizon.

Mais ce fut principalement dans les diocèses de Coutances et d'Avranches que le nom de saint Nicolas se popularisa davantage. Les allées et venues des barons cotentinais dans le royaume de leurs amis, les fils de Tancrède, étaient continuelles. Après la bataille du Val-ès-Dunes, Guillaume Werling et les chevaliers de son parti s'y étaient retirés ; or, ils revenaient maintenant sans obstacles dans leur ancienne patrie. Un fils de Onfroi du Teilleul, qui n'avait point pris part à la révolte, nommé Guillaume, fervent missionnaire, alla voir tant de parents et d'amis qu'il avait en ce pays, et leur parler de Dieu. Il devint abbé de Sainte-Euphémie, dans la Calabre, et ne cessa d'entretenir des relations avec les Eglises de Coutances et d'Avranches. De là

(1) Les ravisseurs étaient des Normands. Ils se partagèrent en deux bandes ; l'une resta cachée au fond des navires, l'autre alla se faire pourchasser par la garnison de Myre. Quand la garnison fut suffisamment éloignée, ceux des barques sortirent et coururent promptement au trésor. Le tombeau était scellé sur une grosse pierre, ce qu'ils n'avaient pas prévu ; mais, pour aller plus vite, ils emportèrent le tombeau, les scellements et la pierre, et mirent le feu à la ville en se retirant, afin de rappeler la garnison et de délivrer ceux de leurs compagnons qui se faisaient poursuivre.

cette grande et populaire dévotion à saint Nicolas dans nos contrées pendant le XII[e] siècle.

Sitôt après son retour, Richard de la Haye-du-Puits prit ses mesures pour acquitter le vœu que sa femme avait fait. Il s'entendit avec l'abbaye de Dammartin, qui lui envoya huit moines, sous la conduite de l'un d'eux, nommé Renault. Il les établit provisoirement au lieu nommé Brocquebeuf, dans des cellules de bois, avec une chapelle de bois pour église. Ils y passèrent six ans.

Lorsqu'enfin tout fut préparé, les revenus suffisants pour une communauté, trouvés et assurés, Richard convoqua ses amis et ses tenanciers; une grande assemblée se réunit au lieu choisi pour élever l'habitation définitive, appelé la Blanche-Lande, au pied de la butte de Brocquebeuf; un autel de gazon y était disposé, Richard de Bohon, évêque de Coutances y dit la messe, les donateurs déposèrent sur l'autel les chartes de leurs donations, et aussitôt les travaux de construction commencèrent : c'était en 1161; ils devaient durer neuf ans, les religieux étaient alors au nombre de trente; ils travaillèrent seuls et aux heures seulement qui n'étaient pas absorbées par les exercices de piété prescrits par la règle. L'église ne devait être achevée et bénie qu'en 1185. En attendant, les religieux continuèrent d'habiter Brocquebeuf, qui demeura à la fin un simple prieuré, dans lequel ils laissèrent trois des leurs. Ils avaient choisi dès l'abord Renault pour leur abbé; il mourut en 1167, avant l'achèvement de la nouvelle maison.

Non contents de cette fondation, Richard de la Haye et Mathilde de Vernon fondèrent, en 1159, un prieuré pour des religieuses en un lieu peu éloigné nommé Saint-Michel-du-Bosc, du nom d'une chapelle dédiée à Saint-Michel, qui se trouvait au bord du parc du seigneur de la Haye-du-Puits. Il la donna avec les deux chapelains qui la desservaient et les terrains qui y étaient attachés, pour être l'église du nouveau monastère, à condition que les chapelains seraient aussi ceux de la communauté. Raoul, cinquième abbé de Lessay, qui en avait le patronage ecclésiastique, concéda ses droits sur la chapelle et les terrains en dépendant, de sorte que le monastère fut construit en un lieu contigu à la chapelle.

Cette fondation, ainsi que celle de Blanche-Lande, indiquent une gêne excessive dans les affaires du fondateur et dans celles de ses amis : on fonde, mais sans générosité, on donne pour donner, mais sans créer même l'aisance pour la nouvelle maison. Evidemment, c'était faute de pouvoir mieux faire.

La donation du Mont-aux-Epines, c'est la signification de Brocquebeuf [1], n'était pas une grosse générosité. La Blanche-Lande, où le monastère s'établit enfin, valait encore moins, si ce n'est l'espace et l'eau qui y coule. Tant d'années de culture n'ont pas suffi à changer la nature du terrain. Nous allons donner, comme spécimen de la bonne volonté et de l'indigence du moment, le menu de la fondation de Saint-Michel-du-Bosc.

Le fondateur donna dix quartiers de froment sur son moulin de Cretteville; sa ferme de Saint-Josse des deux côtés de l'eau jusqu'à la route d'Orval; dix acres de terre à Helleville et la dîme de son moulin; la dîme et le tiers de son autre moulin, la moitié de la dîme de son pain et de sa cuisine.

Raoul de la Haye, dix quartiers de froment sur son moulin de Planquery; Enjuger de Bohon, cinq quartiers de froment et autant d'orge à Picauville; Olivier d'Aubigny, autant sur son moulin; Hugues Borda, un quartier de froment, Hélia de Fontenay et Simon de Vesly, chacun un quartier; Farec de Tamerville, douze deniers; Raoul Fribon, un quartier de froment; Roger Cadot, deux boisseaux; Thomas Vanne, un quartier; Guerlin de Fermanville, un quartier; Richard Avenel, douze deniers; Richard de Pirou, un quartier de froment à Varenguebec; Gilbert Pola, douze deniers; Guerlin de Vindefontaine, un quartier d'avoine; Roger de Méautis, cinq cents anguilles, à prendre dans sa pêcherie; Gilbert Mauvoisin, un boisseau de froment; Raoul de Magneville, la dîme de ses moulins du Vretot et de Pierreville.

De pauvres recluses ne pouvaient aller recueillir le bénéfice de ces dons, et l'établissement n'était pas constitué en un état suffisant de richesses, pour défrayer un économe qui allât les recueillir aux quatre points du ciel; aussi, l'établissement fut toujours pauvre.

(1) *Broc* : un *brot*, c'est-à-dire une épine; on dit dans le langage populaire, *se mettre un brot dans le doigt*. *Beut*, racine des mots *but* et *butte*. On dit encore en quelques lieux, atteindre *son beut*.

Les religieuses furent tirées de Moutons, au diocèse d'Avranches, monastère de nouvelle fondation, dont nous allons parler, mieux établi, mais dans des conditions de situation pareilles; c'est-à-dire dans un grand isolement et au sein des bois.

Précédemment, la fondation de l'abbaye de Montebourg, ébauchée par le Conquérant, continuée par Richard de Reviers, connétable d'Angleterre, à qui le fondateur en céda l'honneur et la charge, avait été conduite à son terme. La dédicace de l'église eut lieu en 1152 par le ministère de Hugues de Cluni, archevêque de Rouen, avec l'assistance de Richard de Bohon, évêque de Coutances, et de Rotrou, évêque d'Evreux. Henri d'Anjou, alors duc de Normandie, le futur Henri II, roi d'Angleterre, avait réuni à cette occasion une brillante et nombreuse assistance de barons du duché de Normandie. Il donna un tournoi magnifique, qui fut suivi des offrandes des seigneurs.

Plusieurs églises ayant été aumônées à l'abbaye, Richard de Bohon lui en confirma la possession et accorda aux abbés le droit de tenir les plaids épiscopaux et les procédures de la Pentecôte à l'égard des églises et propriétés de leur dépendance; sauf en ce qui concerne la violence envers les clercs, la pollution des églises et des cimetières, le divorce et la simonie.

Les plaids épiscopaux et les assises de la Pentecôte étaient des assises ecclésiastiques où se jugeaient, après plaidoiries publiques, les causes majeures ressortissantes au tribunal de l'évêque, d'abord celles que nous venons d'indiquer, et en plus l'usurpation des biens et des droits de l'Eglise et la résistance aux censures et excommunications.

Richard de Reviers, fondateur de Montebourg, était fils de Baudouin de Meules, comte de Vernon. Mathilde de Vernon, sa tante, dame de Varenguebec, femme de Richard de la Haye-du-Puits, porta cette seigneurie dans la famille de la Haye-du-Puits.

Richard de Bohon avait succédé, en 1151, au bienheureux Algare sur le siége de Coutances; lorsqu'il y fut promu, il était archidiacre de Lisieux. En lisant sa signature au bas d'un grand nombre d'actes relatifs aux affaires tant générales que particulières de ce temps-là, il est naturel d'en conclure que ce

prélat fut doué d'une grande activité et d'un grand zèle, tant pour les intérêts de l'Eglise en général, que pour ceux de son Eglise en particulier. Il n'est pas temps encore de parler de ses relations avec saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

Dans le diocèse d'Avranches, un monastère de femmes s'était fondé dans des conditions exceptionnelles, et qui nous paraîtraient maintenant impossibles : celui de Moutons, dans la paroisse actuelle de Saint-Clément.

Il existait encore en ce lieu, isolé, sauvage, marécageux, au bord de la vaste forêt de Lande-Pourrie, quelques restes de l'antique ermitage de saint Cénerin. Une fille pieuse, nommée Emma, s'y était retirée, pour y vivre en ermite; elle y fut rejointe par une première compagne, puis par une seconde, bientôt par trois ou quatre. Elles fuyaient le monde, et cependant le monde les connut. Henri I les connut, il leur donna le lieu et des droits usagers très-étendus dans sa forêt de Lande-Pourrie. Il les prit sous sa protection, et commença même à leur faire bâtir une chapelle. Etienne de Boulogne, comte de Mortain, continua l'œuvre, les prit sous sa protection plus spéciale encore et plus prochaine, manda à ses barons de leur accorder en toutes choses honneur, aide et protection, et réserva à son propre tribunal toutes les causes, même les moindres, qu'elles auraient à faire juger ou qui leur seraient suscitées. Il érigea l'établissement en prieuré. Les religieuses adoptèrent la règle de saint Benoît. La chapelle était bénie, l'établissement fait et parfait et en plein exercice avant l'an 1150.

Beaucoup de riches familles du pays s'étaient complues à le doter. Robert Avenel avait donné une métairie au Mesnil-Benoît; Alain de Falaise, sa propriété de Tournay et deux parts de la dîme du même lieu; Guillaume Patrice, la dîme de son moulin de Bois-Daniel et de ses propriétés à Gouéley; Acarie de Bourrey, deux acres de terre et un quartier de froment; Roger Risdalle, deux acres de terre; Roger des Moitiers, neuf quartiers de froment et un demi-mille d'anguilles; Roger de Prétot, trois quartiers de froment et la ferme du Hecquet; Raoul de Magneville, des parties de dîmes à Poupeville et au Vretot; Raoul de Pirou, six quartiers de froment; Renaud

de Château-Gonthier, une charruée de terre à Château-Gonthier. Henri II et le pape Alexandre III signèrent des actes confirmatifs.

Tout cela était bel et bon pour le moment; mais au bout de dix ans? Comment de pauvres femmes confinées au bord d'un bois seraient-elles allées recueillir sur tant de points éloignés ce qu'on ne leur apportait plus; comment auraient-elles envoyé de Mortain faire une journée de labour à Château-Gonthier, puis la récolte? Le plus clair et le meilleur de leur affaire était donc résumé dans la propriété territoriale du lieu de Moutons, leurs droits d'usage dans la forêt, et la protection des comtes de Mortain.

Les donations faites à Saint-Michel-du-Bosc étaient attribuées en principe à Moutons; de sorte qu'en les retrouvant dans les deux cartulaires, il faut se souvenir que c'est un double emploi. Cette situation anormale devait créer pour plus tard des contestations entre les deux maisons, et amener une séparation de fait.

Un prélat du nom de Herbert [1] avait succédé à Richard de Subligny sur le siége d'Avranches, et devait l'occuper jusqu'en 1160. C'était un des chapelains de Henri II, et qui plus est un membre de la famille, car il était fils ou petit-fils de Henri I et d'une damoiselle Corbet de Saint-Lo. Il dut naître au château de la Vaucelle.

Il vit la transformation de Savigny et ses immenses progrès. L'abbé Geoffroi, successeur de saint Vital, fonda vingt-neuf maisons de l'ordre, et termina l'église commencée. Elle fut dédiée, en 1124, par les évêques Turgis d'Avranches, Richard de Coutances, Richard de Bayeux, Jean de Séez et Hildebert du Mans. Geoffroi mourut en 1139. Evan, son successeur, eut à peine le temps de se reconnaître; mais le célèbre Serlon, quatrième abbé, acheva, en la modifiant, l'œuvre de saint Vital. Serlon était natif de Vaubadon, près Bayeux, il était venu du monastère de Cérisy avec l'abbé Geoffroi. Devenu abbé de Savigny en 1140, il soumit l'abbaye et toutes les

(1) La Gaule Chrétienne fait ici un déplorable brouillamini, en séparant cet évêque en deux, pour mettre dans l'intervalle un certain Richard, qui fait aussi double emploi. Les rédacteurs se sont laissé égarer par des actes où les dates sont altérées, et qui appartiennent à Richard de Beaufou.

maisons, tant d'hommes que de femmes, qui en dépendaient, à saint Bernard, abbé de Clairvaux, avec l'approbation du pape Eugène III. L'union, ayant été affirmée de nouveau au concile de Reims, en 1148, par le même pape, sous l'obligation de suivre la règle de Clairvaux, les maisons dissidentes furent obligées de se soumettre.

Serlon se retira à Clairvaux; il y mourut saintement en 1158. Il reste de lui quelques sermons, qui ont été publiés dans la bibliothèque de Citeaux. Pendant l'administration de Richard de Courcy, le sixième abbé, en 1154, il y avait trente-une abbayes, tant en France qu'en Angleterre, qui dépendaient de Savigny, sans compter les maisons d'une moindre importance.

Josselin, neuvième abbé, fit jeter en 1173 les fondements d'une nouvelle église, dont il reste encore de déplorables ruines, et qui fut dédiée l'an 1200. C'était un monument d'une grandeur imposante et majestueuse. Elle avait deux cent cinquante pieds de long dans œuvre avec des collatéraux, un pourtour de treize chapelles, soixante-quinze pieds de largeur et cent cinquante au droit de la croisée, soixante-sept pieds sous clef de voûte. La voûte était supportée par quarante piliers et contenue au dehors par cinquante-deux contre-forts et vingt-deux arcs-boutants. L'édifice était éclairé par soixante-douze grands vitraux et des rosaces de dix-huit pieds de diamètre aux trois pignons. Le grand clocher avait deux cents pieds d'élévation.

Les bâtiments claustraux furent exécutés dans des proportions non moins grandioses. Le réfectoire eut cent soixante-huit pieds de long sur vingt-sept de large et quarante-deux pieds d'élévation avec voûte sur voûte; le cloître, cent vingt pieds de long sur chaque côté, d'où cinq cents pieds de pourtour intérieur; il était soutenu de cent vingt-quatre colonnes avec rosaces entre les arcades.

Une seconde église s'éleva en même temps que la grande et fut terminée plus tôt; Richard, troisième du nom, évêque d'Avranches, en fit la dédicace sous le vocable de sainte Catherine, en 1181. Simon, alors abbé, y fit apporter l'année suivante les corps des bienheureux Vital et Geoffroi, de sainte Adeline, prieure de la Blanche, de deux religieux nommés Pierre et Haymon, d'un

autre religieux nommé Guillaume, morts en odeur de sainteté et demeurés en grande vénération dans l'ordre de Citeaux. Cette église a subsisté jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Etienne de Fougères, évêque de Rennes, petit-fils du fondateur de Savigny, l'un des hommes les plus lettrés et les plus distingués parmi les beaux esprits d'alors, en même temps que l'un des plus pieux évêques, crut s'entendre dire par un personnage mystérieux, pendant qu'il s'occupait de poésie et de littérature profane : cesse de te livrer à ces jeux téméraires, lève-toi vite et secoue cette poussière (1).

Il se leva, en effet, et se rendit peu après à l'abbaye de Savigny, pour y terminer sa vie dans la retraite et la prière. C'est là qu'il composa la vie de saint Firmat, que nous avons suivie, et celles des bienheureux Vital et Geoffroi, que nous donnerons. Il mourut en 1178.

L'an 1157, l'archevêque de Rouen, Hugues de Cluni, et les évêques Herbert d'Avranches, Richard de Coutances et Rotrou d'Evreux firent l'élévation des reliques de saint Firmat dans la collégiale de Mortain. Le saint corps fut trouvé en un état de conservation parfaite, sauf la dessiccation des chairs. Les prélats en détachèrent le bras gauche, toujours maculé d'une glorieuse cicatrice (2), pour le déposer dans une châsse qu'on porterait aux processions, et le chef, moins la mâchoire inférieure, pour l'exposer à la vénération des fidèles et l'imposer aux malades. Ils enfermèrent la mâchoire et le reste du corps en un sarcophage de tuf, qui fut élevé sur quatre colonnettes et placé entre deux piliers de la nef, en partie sur le lieu même de la sépulture. Il devait y demeurer en l'état jusqu'au moment des guerres de religion. Alors les saintes reliques furent portées au Mont-

(1) Desine ludere temere,
Nitere surgere propere de pulvere.

Ces deux vers en jeux de mots sont selon le goût du temps; le prélat s'occupait peut-être alors de quelque combinaison pareille.

(2) La vertu du pieux solitaire avait été mise à l'épreuve par une femme que de jeunes débauchés avaient conduite jusqu'à sa porte. Firmat prit un charbon ardent et se l'appliqua sur le bras. Que faites-vous, s'écria celle-ci? Je veux voir, répondit-il, si je supporterai bien le feu de l'enfer. Elle s'enfuit épouvantée. C'est ce même bras que les prélats détachèrent.

Saint-Michel, comme en un lieu de sûreté. Maintenant, il ne reste plus que le chef.

L'évêque Herbert eut l'insigne honneur de recevoir à Avranches les deux rois Louis VII et Henri II, qui vinrent de concert accomplir un pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Au retour, ils passèrent deux jours à Avranches. Henri devait y revenir plus tard dans un appareil bien différent.

Herbert mourut au Bec le 6 septembre 1161 et y fut enterré à côté de Richard de Beaufou, son parent; un monument commun recouvrit leurs restes.

Henri II était le plus despotique des monarques, brutal, ou plutôt furieux dans ses volontés. Il était fastueux. Il entretenait à sa cour un grand nombre de gens de lettres, et, sous ce rapport, l'Angleterre et la Normandie lui doivent beaucoup, car c'est à cette pléiade de littérateurs, dont les écrits se répandirent dans toute la France, qu'on dut la disparition de la langue latine, qui se parlait encore partout, sauf parmi la classe populaire, et qui se parlait fort mal. Ils vulgarisèrent l'idiome normand, et l'idiome normand devint en fin de compte la langue française. Comme ils écrivaient en roman, ainsi appelait-on alors le langage populaire, et comme leurs productions roulaient sur des fictions, le nom de romans est resté attaché aux œuvres d'imagination. Les *trouvères* ou trouveurs du Nord l'emportèrent ainsi sur les *troubadours*, autres trouveurs du Midi, dont la langue était plus retentissante, mais qui n'avaient pas de Mécène.

Outre ses hommes de lettres, Henri II entretenait une cour aussi nombreuse que brillante ; ses dépenses étaient excessives. A bout de ressources, et pour se procurer de l'argent, il créait un prétexte et s'emparait des biens de l'Eglise. L'abbaye du Mont-Saint-Michel en fit une cruelle expérience.

Les religieux ayant élu un abbé en 1149 sans le prévenir, il saisit leur temporel et ne le rendit qu'après une longue négociation, et au prix d'une forte amende, en l'acquit de laquelle ils furent obligés d'emprunter de grandes sommes.

Cet abbé, nommé Geoffroi, mourut au bout d'un an. Les religieux attendirent des ordres pendant une année, et, comme Henri, qui attendait lui-même

l'occasion, ne donna point d'ordres, ils retombèrent dans la même faute, en élisant Richard de la Mouche, parent de l'évêque Richard de Subligny, qui conseillait lui-même cette élection, et dont ils crurent que l'autorité suffirait à les couvrir. Il n'en fut rien : Henri envoya à l'abbaye des commissaires qui pillèrent tous les trésors, jusqu'aux vases sacrés, et qui s'y établirent à demeure, pour intercepter les ressources et les revenus. Alors les religieux cassèrent l'élection et élurent, en 1154, non sans avoir pris, de cette fois, leurs précautions, le célèbre Robert de Torigny, dit aussi Robert du Mont, prieur claustral de l'abbaye du Bec, ami intime de Henri, et qui devait être une des gloires du Mont-Saint-Michel.

Henri d'Anjou, jusqu'alors duc de Normandie, était arrivé cette année même à la couronne d'Angleterre. Là, le gaspillage des biens de l'Eglise devait lui attirer une de ces catastrophes qui laissent une grande amertume pour le reste de la vie, et sur la mémoire une tache indélébile : nous voulons parler du meurtre de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Mais avant d'en venir à ce récit, il nous semble utile d'ajouter quelques mots relatifs à l'histoire du Mont-Saint-Michel.

Depuis le vénérable abbé Hildebert II, décédé en 1023, l'abbaye avait marché de prospérités en prospérités; ses propriétés s'étaient considérablement accrues. Elle ne possédait pas, comme Savigny, le zèle de l'expansion et de l'apostolat, et ce serait à se demander ce qu'elle pouvait faire de ses grands biens, si le Ciel ne lui avait ménagé de temps en temps quelqu'un de ces grands désastres, après lesquels il faut tout recommencer.

Le siége soutenu par le jeune Henri contre ses deux frères, Guillaume-le-Roux et Robert-Courte-Heuse, avait épuisé temporairement les vivres, les trésors et les ressources ; les religieux furent obligés d'aliéner plusieurs de leurs plus beaux fiefs.

Le vendredi 25 avril 1113, le feu du ciel consuma l'abbaye ; il ne resta de l'église et des lieux réguliers que des murs noircis, et dans la chapelle dite des Trente-Cierges une image de la sainte Vierge, dont la parure même ne fut pas atteinte. Cette statue fut dès lors regardée comme miraculeuse et demeura jusqu'à la fin en grande venération.

A la même époque, Thomas de Saint-Jean ravageait les forêts et les propriétés de l'abbaye et s'emparait à main armée de plusieurs de ses domaines; mais les moines en eurent raison sans violence; il devint même un de leurs hommes les plus dévoués.

L'abbé Roger, deuxième du nom, répara les désastres de l'incendie, il eut à refaire presque tous les bâtiments. Il remit la Merveille à peu près dans l'état où nous la voyons maintenant; mais il n'eut pas le temps d'achever l'église.

Elle ne l'était pas encore, quand un nouvel incendie vint détruire de cette fois la ville avec l'abbaye; l'église fut épargnée, parce qu'elle ne contenait encore aucune matière combustible. L'incendie avait été allumé par la main des habitants d'Avranches, qui mirent le feu aux premières maisons de la ville. Les flammes montèrent et enveloppèrent toute la montagne. C'était dès le commencement des guerres de la succession, après la mort de Henri I, le Mont s'était déclaré pour Geoffroi Plantagenet, et Avranches pour Etienne de Blois. L'administration sage et ferme de l'abbé Robert et de l'abbé Martin, son successeur, avait permis de restaurer la ville et l'abbaye, de réparer les désastres, de rétablir et d'augmenter les revenus, lorsqu'un nouvel incendie allumé par les soldats de Guy de Thouars, lors de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, viendrait de nouveau tout consumer en 1204.

Henri II avait promu Thomas Becket à la dignité de chancelier d'Angleterre. Le siége de Cantorbéry étant venu à vaquer en 1162, il l'y éleva malgré ses résistances, mais aux applaudissements du clergé d'Angleterre. Ce que Thomas redoutait ne manqua pas d'arriver : Henri continua de dépouiller les églises et les monastères, et de violer toutes les franchises concédées par ses prédécesseurs, à son profit et au profit de ses courtisans. Devenu primat d'Angleterre, et obligé ainsi de défendre toutes les églises et tous les monastères, toutes les plaintes arrivaient et toutes les causes ressortissaient à son tribunal; Thomas Becket se montrait l'intrépide défenseur des opprimés; il contraignait par la voie des censures ecclésiastiques les délinquants et les injustes détenteurs du patrimoine de l'Eglise à réparer

leurs injustices. Beaucoup étaient commises par les seigneurs, à l'exemple du monarque. Henri était furieux, il avait sans cesse la plainte ou la menace à la bouche. Enfin, l'archevêque reçut l'ordre de s'exiler. Il se retira en France, à l'abbaye de Pontigny, puis à Paris et ensuite à Lyon, où le chapitre le reçut et le traita honorablement.

Quand on jugea que la colère du monarque avait eu le temps de se calmer, les amis de Thomas Becket, au nombre desquels était Richard de Bohon, évêque de Coutances, et les nonces du pape Alexandre III, s'interposèrent et obtinrent une conférence de conciliation. Elle se tint à Bayeux, le dernier jour d'août 1169. L'évêque de Coutances y porta la parole avec tant de bonheur, que la réconciliation désirée s'accomplit. Elle ne devait pas être de longue durée.

Suivant les traditions de Saint-Lo, l'archevêque de Cantorbéry vint passer quelques jours en cette ville au manoir de l'évêque de Coutances, et ils allèrent ensemble visiter les travaux d'une église que les habitants élevaient en exécution d'un vœu fait, en 1161, sous l'émotion produite par un violent tremblement de terre qui s'était fait sentir le premier janvier.

Après l'achèvement, cette église devait lui être dédiée à lui-même [1].

Richard de Bohon était digne de l'amitié de Thomas Becket, car il était aussi un grand et saint évêque, dévoué aux intérêts de son Eglise et au salut de ses diocésains. Son épiscopat fut traversé par les plus rudes épreuves. Dès l'an 1155, un effroyable tremblement de terre avait épouvanté les populations. Il sembla, disent les historiens d'Avranches, que le Mont-Saint-Michel allait s'engloutir dans les entrailles de la terre. C'était au mois d'avril. Le mois de juillet amena des tempêtes et des orages si terribles, que les moissons furent perdues. Il en résulta pour l'hiver suivant et pour toute l'année une si grande disette d'aliments, qu'il surgit des maladies pestilentielles, probablement le typhus de la faim ; et, par suite, une mortalité prodigieuse.

(1) On a coutume d'ajouter que le chancelier en disgrâce aurait dit : Vous la dédierez au premier martyr qui remportera la palme; mais le propos est de Lyon et non de Saint-Lo. C'est le poète Guillaume Ybert qui a créé cette confusion.

L'an 1156, une trombe, qui avait son centre à la Lande-d'Airou, dévasta une grande lisière des diocèses de Coutances et d'Avranches.

Le tremblement de terre de 1161 fut suivi des mêmes malheurs que celui de 1155. La disette fut si grande qu'on craignit de voir se renouveler les abominables boucheries de chair humaine de l'an 1149.

Richard de Bohon se prodigua. Il se trouvait partout où il y avait de grandes douleurs à calmer, des secours pressants à porter, des consolations et des espérances à distribuer. Les populations étaient affolées de terreur, de faim, de désespoir. Il institua des prières publiques, des processions, des cérémonies expiatoires auxquelles il participa lui-même, tantôt sur un point du diocèse, tantôt sur l'autre, afin d'implorer la clémence de Celui de qui vient tout secours, et de porter les âmes vers la piété, la pénitence, la prière, qui est mère de la résignation et de l'espérance, et la source des grâces.

Il ajouta aux litanies cette supplication, qui se chantait à genoux après chaque invocation :

℣. *O vere Deus, trinus et unus, exaudi preces populi hujus.*

℟. *Non sumus digni a te exaudiri; peccatis nostris immo puniri.*

Ce qui signifie : O vrai Dieu, un seul en trois personnes, exaucez les prières de ce peuple.

Nous ne sommes pas dignes de votre miséricorde; nous méritons bien plus vos vengeances, à cause de nos péchés.

A Avranches, l'évêque Herbert avait laissé une grande réputation de piété; il fut remplacé par un prélat non moins pieux et dont la réputation devait être beaucoup plus grande, Achard, que les historiens du diocèse qualifient de bienheureux ou même de saint.

Le bienheureux Achard était né, ce semble, en Angleterre, mais d'une famille dont les branches principales étaient établies dans le Passais, et qui a encore des représentants. Il avait étudié à Saint-Victor de Paris et y avait pris l'habit religieux. Il en devint abbé par l'élection de ses confrères. Le clergé du diocèse de Séez l'élut pour évêque en 1157, et le pape Adrien IV confirma l'élection; mais Henri II, à qui l'agrément n'avait pas été demandé, la cassa.

Cependant il agréa Achard pour évêque d'Avranches après la mort de Herbert, parce qu'il avait eu le temps de le mieux connaître, et que toutes les conditions de prévenance et de déférence furent remplies envers lui.

Ce prélat conserva sur le siége épiscopal les habitudes de travail, de prière, de piété, de régularité monastique qui lui avaient valu les suffrages de ses confrères de Paris et ceux du clergé de Séez.

Il composa quelques ouvrages de piété dont nous parlerons bientôt.

Il concourut avec bienveillance et empressement à la nouvelle fondation de l'abbaye de la Luzerne.

Il engagea les chanoines de sa cathédrale à vivre en communauté et leur donna des règlements.

Quant à l'abbaye de la Luzerne, voici ce qui arriva. Les chanoines ayant remis à Hasculfe de Subligny leur établissement du bois de Courbefosse avec toutes ses dépendances, lorsqu'ils se retirèrent, en 1160, à Ardenne, celui-ci le donna à l'évêque; Achard rétrocéda la donation à Guillaume de Saint-Jean, en l'engageant à reconstituer l'abbaye sur de plus larges bases. Guillaume réclama le titre exclusif de fondateur, et Hasculfe reçut de lui un gobelet d'argent, en signe de rénonciation à tous droits et prétentions ultérieures.

Quelques détails sur les arrangements qui s'en suivirent ne seront pas superflus.

Guillaume de Saint-Jean céda aux religieux du Mont-Saint-Michel l'église de la Rochelle; mais comme cette église appartenait à Roger-le-Pauvre, Guillaume lui donna en échange la masure de Hugues-Ail-en-Bourse, au Luot, et la masure de Lambert. Les religieux du Mont-Saint-Michel donnèrent en contre-échange à Guillaume de Saint-Jean une ferme qui était contiguë à l'ancien établissement des moines. Moyennant ces arrangements, ceux-ci purent revenir, en 1164, prendre possession de leur ancien lieu, désormais suffisamment agrandi.

Guillaume leur donna en plus, du consentement de Robert, son frère, l'église de Saint-Jean-le-Thomas et l'église d'Angey avec ses biens et revenus. Philippe et Henri de Saint-Pierre-*Langier* donnèrent l'église de Montviron.

Achard donna, du consentement de son chapitre, la première année du revenu de toute prébende qui viendrait à vaquer, à condition d'une union de prières entre le chapitre et les religieux, de sorte que ceux-ci assisteraient aux obsèques des chanoines et les chanoines aux obsèques des religieux.

Ces conditions convenues, il posa, en 1164, la première pierre de l'église de l'abbaye. Elle ne devait être achevée qu'en 1178.

En 1186, suivant une bulle confirmative du pape Urbain VI, l'abbaye avait les églises de Saint-Jean-de-Château-Guillaume, Sainte-Marie-de-la-Rochelle, Champeaux, Montviron, Subligny, Angey; dans le diocèse de Coutances, celles de Sainte-Marie-de-Tourville, Saint-Georges-de-Raids, Saint-Martin-de-Tribehou, dit plus tard Saint-Martin-des-Champs, et Saint-Pierre-du-Mesnil-Gildouin, avec permission de placer dans chacune deux ou trois chanoines, dont un serait agréé par l'évêque et lui rendrait compte du spirituel, et dispense de l'interdit jeté par l'évêque ou l'archevêque, pourvu qu'ils célébrassent sans cloche, sans chant et à portes closes.

Outre les dîmes des paroisses ci-dessus, l'abbaye en avait des traits à Saint-Pierre-Langers, la Luzerne, Donville, Grimouville, Tourville, Courbefosse, au Grippon, à Hyenville, à Courtils, à la Meurdraquière, à Tribehou, à Romagny.

Puis dans les deux diocèses de petites propriétés d'une ou deux masures, d'une ou deux acres, d'une vergée ou une demi-vergée, d'un moulin, d'une pêcherie, de quinze ou vingt sous de rente, de quelques quartiers de seigle ou de froment. Somme toute, le suffisant peut-être, difficile à recueillir, mais non l'aisance.

Un moine, il est vrai, devait peu dépenser trois cents ans avant l'époque où la dépense d'un écolier de l'Université de Paris ne s'élevait pas encore à un sou par jour; mais la communauté avait à pourvoir à l'entretien des bâtiments, à l'aumône envers les pauvres, à l'hospitalité envers les passants, aux frais du culte divin.

Achard eut le bonheur de voir une seconde maison religieuse s'élever dans son diocèse, celle de Montmorel, et il y contribua, sans aucun doute,

non de ses biens, car un religieux n'en a plus, au moins de ses conseils et de tout son empressement. On doit le supposer d'autant plus facilement, que ce fut un de ses confrères de Saint-Victor de Paris qui en prit l'initiative. Il se nommait Raoul de Montmorel et était devenu héritier d'un fief sis dans la paroisse de Poilley. Déjà il existait non loin de là, au lieu nommé Longue-Touche, une chapelle où de pieux ecclésiastiques, faisant l'office de missionnaires, donnaient des retraites à ceux des prêtres du diocèse qui voulaient se retremper dans l'esprit de leur état. Raoul de Montmorel, afin d'en faire un établissement fixe, y attacha son fief, du consentement de ses deux neveux, Galebran et Valérien. L'évêque érigea l'établissement en prieuré, et Raoul en prit la direction. Les nouveaux hôtes quittèrent le bois aride de Longue-Touche et vinrent se fixer au pied de la butte de Montmorel, au confluent des deux rivières de Sélune et de Beuvron. En attendant qu'ils eussent une église, Guillaume de Ducey leur donna la chapelle Saint-Blaise, au bord du bois d'Ardenne, pour qu'ils y célébrassent leurs offices.

Jean de Subligny donna l'emplacement du monastère; de la sorte, les sires de Montmorel, de Ducey et de Subligny eurent rang égal de fondateurs.

Il vint de nouveaux mais faibles dons de la part de Juhel du Bois, de Guillaume de Bois-Yvon, de Guillaume de Ferrières, de Robert de Saint-Jean, de Raoul Hamelin; Fréelin de Malesmains donna la chapelle de la Béchane à Saint-Hilaire, déjà surnommé le Hascouelf. Enfin le prieuré prit rang d'abbaye avant la mort de Raoul de Montmorel, environ l'an 1180, après que Rualem du Holm lui eut fait aussi une aumône.

Montmorel ni la Luzerne ne devinrent jamais riches.

Le saint évêque Achard mourut en 1171 et fut remplacé sur le siége d'Avranches par Richard, troisième du nom, qui était alors archidiacre de Coutances. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de la Luzerne, auprès de la porte par laquelle les religieux entraient au chœur. Ils élevèrent sa tombe de quelques doigts au-dessus du pavé, afin de ne pas être

exposés à la fouler aux pieds, et y gravèrent cette simple et touchante épitaphe :

HIC JACET ACHARDUS EPISCOPUS CUJUS
CHARITATE DITATA EST PAUPERTAS NOSTRA.

Ci-gît l'évêque Achard, dont la charité enrichit notre pauvreté.

Les évêques passaient vite sur le siége d'Avranches, Richard III ne devait non plus l'occuper que dix ans. Il fut un prélat recommandable par sa piété, ses vertus sacerdotales, sa douceur et sa bienveillance.

Pendant l'absence de l'archevêque de Cantorbéry, l'église d'Angleterre avait été mise au pillage; les barons, enhardis par les colères du monarque, avaient pris ou repris chacun ce qui l'arrangeait. Thomas, que l'exil n'avait pas rendu plus accommodant avec les lois de sa conscience, lança une sentence d'excommunication contre les détenteurs des biens de l'Eglise et d'interdit sur toutes les églises dépouillées, jusqu'à ce que justice eût été rendue.

Alors de grandes plaintes et de grandes clameurs arrivèrent aux oreilles de Henri II, qui tenait sa cour au château de Bures, près Caen. Parmi tant de fainéants que je nourris, s'écria-t-il avec fureur, ne s'en trouvera-t-il donc pas un qui me délivre du prêtre qui trouble mon royaume [1] !

Il s'en trouva quatre; Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard le Bréton et Renaud fils-Ursey partirent immédiatement pour Cantorbéry et massacrèrent le primat dans sa cathédrale le 29 décembre 1170, avec les affreux détails que chacun sait et que nous n'avons pas à rapporter ici.

Quand le monarque l'apprit, il en fut atterré; il protesta qu'il n'avait jamais eu une telle pensée; il prit le deuil.

L'émoi fut grand en Angleterre, l'indignation monta dans toutes les âmes, le peuple comprit que c'était pour sa cause que le saint et universellement vénéré prélat avait succombé. Il se fit un prodigieux concours à son tombeau; de grands et nombreux miracles s'y accomplirent.

(1) Dans ses moments de colère, il se roulait et gesticulait sur le parquet, comme un enfant qui crie contre sa nourrice à l'occasion du refus d'un jouet.

Henri crut que sa présence calmerait l'émotion, imposerait silence ; mais il ne put soutenir le spectacle qu'il vit, ni supporter les preuves de l'indignation publique qu'il recueillit; il quitta donc l'Angleterre et passa en Irlande.

Cependant une députation ayant à sa tête Rotrou, archevêque de Rouen, auquel s'était adjoint Robert, abbé de Cherbourg, délégué par l'impératrice Mathilde, était en route pour Rome, afin de prévenir la sentence d'excommunication. Robert était déjà allé à Rome une première fois en 1165, à l'occasion de l'exil du primat.

Alexandre III suspendit en effet la sentence, prête à être fulminée, et envoya deux légats en Normandie avec les députés, afin d'informer sur les lieux. La cause du monarque était ainsi gagnée. La négociation fut pénible d'abord; elle se fit par intermédiaires; mais enfin Henri comprit qu'il était nécessaire, dans son propre intérêt, car l'indignation gagnait aussi la Normandie, d'accomplir un acte public d'humilité et de désaveu. Il revint, fit porter de bonnes paroles aux légats et se rendit à l'abbaye de Savigny, où il conféra avec eux le 2 mai. Enfin, au jour convenu, le 22 du même mois, il jura la main sur l'Evangile, en présence d'un public nombreux et des prélats de la province, réunis dans la cathédrale d'Avranches, qu'il n'avait ni ordonné ni voulu le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, et qu'en l'apprenant il en avait été grandement affligé.

Après ce serment, il se rendit hors de l'église [1], suivi des légats, se mit à genoux et reçut de leurs mains l'absolution pour la part involontaire qui lui revenait à cause de ses paroles imprudentes.

Il n'est pas vrai qu'il ait été dépouillé de ses vêtements ni battu de verges, comme le prétendent les écrivains hostiles à la religion. Les mémoires de Roger de Hoveden, chapelain et secrétaire de Henri, et ceux de Jean de Salisbury, secrétaire et ami de Thomas Becket, établissent le contraire.

Le monarque fit les choses avec grandeur d'âme et majesté; il avait

(1) On conserve religieusement à Avranches la pierre sur laquelle le roi s'agenouilla pour recevoir l'absolution.

convoqué ses barons, il était accompagné de son fils aîné, le prince Richard. Il s'engagea spontanément à faire restituer à l'Eglise ce qui lui avait été ravi, à la faire respecter et honorer dorénavant. Il se mit à la disposition du Souverain-Pontife pour faire une croisade contre les infidèles soit en Terre-Sainte, soit en Espagne. Il s'engagea à envoyer deux cents de ses chevaliers à Jérusalem et à les y entretenir pendant un an, ou bien à verser de suite aux chevaliers du Temple la somme nécessaire pour le suppléer dans les mêmes conditions. Il fit jurer à son fils de prendre ces promesses à sa charge, au cas qu'il ne lui fût pas possible à lui-même de les remplir. Il ne lui fut pas possible, en effet, et ce fut Richard-Cœur-de-Lion qui acquitta la dette de son père et son propre engagement.

Les prélats présents à la cérémonie indiquèrent un concile à Avranches pour le 27 septembre suivant, jour de saint Côme et saint Damien, sous la présidence des légats. Henri y convoqua les évêques de ses nombreuses provinces de terre ferme, la Bretagne, qu'il avait conquise sur le duc Conan IV, l'Anjou, le Maine et la Touraine, qu'il tenait du chef de sa mère, la Guyenne, la Saintonge, le Poitou, la Gascogne, du chef de sa femme.

Il parut avec grande solennité devant la sainte assemblée, accompagné de ses fils et de sa cour; il renouvela ses serments et ses engagements.

Le concile arrêta douze canons disciplinaires : 1° De ne point donner de bénéfices à charge d'âmes à ceux qui n'ont pas l'âge de recevoir les saints ordres. 2° De ne point donner aux fils les bénéfices tenus par leurs pères. 3° Les laïques sont privés de tous droits sur les oblations des fidèles. 4° Ne plus confier les églises à des vicaires annuels. 5° Obligation aux curés des grandes paroisses de se faire aider par un vicaire, si leurs revenus le permettent. 6° Ne recevoir personne aux ordres sacrés, s'il n'a un titre assuré, c'est-à-dire un bénéfice ou une fortune personnelle suffisante pour le faire vivre. 7° Ne point donner les églises à ferme, afin que le revenu appartienne à ceux qui les desservent. 8° Le tiers des dîmes au moins sera acquis au prêtre qui dessert l'église. 9° Ceux qui ont des dîmes en propriété, pourront les donner à un clerc; mais, après lui, elles feront retour à l'église. 10° L'époux ne pourra entrer en religion, si le conjoint qu'il laisse dans le

monde n'a atteint l'âge de la vieillesse. 11° Le concile engage ceux qui en sont capables à observer le jeûne de l'Avent, principalement les ecclésiastiques et les seigneurs, même à la guerre. 12° Les ecclésiastiques n'exerceront point les magistratures séculières, sous peine de perte de leurs bénéfices.

Les légats réclamèrent l'abolition des offrandes faites aux prêtres pour la réception des sacrements et des prélèvements sur l'héritage des morts pour frais de sépulture ; mais les évêques s'y opposèrent : c'était un usage établi, qui ne causait point de scandale, et une source de revenus dont beaucoup de curés et de vicaires perpétuels très-pauvres avaient besoin pour vivre.

L'archevêque de Tours demanda le retour à sa métropole des diocèses de Bretagne et la suppression de l'archevêché schismatique de Dol. Mais les évêques de Bretagne résistèrent avec tant d'énergie, que les légats, qui d'ailleurs n'avaient pas mission de trancher la question, n'osèrent passer outre.

L'an 1178, le 21 décembre, Richard, évêque d'Avranches, introduisit les religieux de la Luzerne dans leur église et en consacra le maître-autel en l'honneur des douze apôtres. Le 28 mai 1181, il consacra l'église Sainte-Catherine de l'abbaye de Savigny, et mourut le 29 juillet 1182. Il fut inhumé dans sa cathédrale, près de la chapelle Saint-Martin.

Son successeur, Guillaume Burel, était doyen du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Couture, au Mans, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat. Ce prélat vécut dans une retraite presque absolue, il ne quittait guère son palais que pour sa cathédrale et sa cathédrale pour son palais, ou bien l'une et l'autre pour son ancienne maison de la Couture. Il mourut à Avranches en 1194, et fut enterré dans la cathédrale, près de la porte de la sacristie.

De son successeur, Guillaume de Chemillé, tout est irrégulier, et il n'a aucun titre à prendre rang parmi les évêques d'Avranches. Il fut nommé par Richard-Cœur-de-Lion en 1196, après deux ans de vacance. Il gouverna l'église d'Avranches au spirituel et au temporel, sans être sacré. Les archevêques de Tours et de Rouen s'entendirent pour le transférer à Angers, sans en référer au pape. Quand Innocent III fut informé de pareils procédés, il délégua l'archevêque de Bourges pour y mettre ordre, suivant la rigueur de la

discipline ecclésiastique. Les deux archevêques envoyèrent des députés à Rome excuser leur conduite, et Guillaume de Chemillé y alla lui-même solliciter son pardon. Il avait administré deux ans l'église d'Avranches.

L'élection de son successeur, remise au chapitre, en 1198, devait causer de graves embarras sur lesquels nous reviendrons.

A Coutances, l'excellent Richard de Bohon continuait de gouverner le diocèse avec sa prudence et son zèle accoutumés.

Il fit consacrer, le 26 juillet 1174, la nouvelle église de Saint-Lo sous le vocable de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, par Renauld de Bohon, évêque de Bath, son parent, avec l'assistance de Guillaume de Martinville, abbé de Saint-Lo. Une partie de la paroisse Sainte-Croix fut détachée de son ancienne église, pour former la part de celle-ci, et la collégiale de Saint-Lo fut chargée de la desservir.

En 1178, l'archevêque de Rouen, Rotrou, vint faire la consécration de l'église de Lessay, pendant le gouvernement de Pierre, qui était le neuvième abbé depuis la fondation.

Richard de Bohon mourut le 1er juin 1179.

Il eut pour successeur Guillaume de Tournebu, doyen du chapitre de Bayeux, natif de la paroisse du même nom, dans l'arrondissement de Falaise. L'élection de Guillaume de Tournebu fut confirmée par l'archevêque Rotrou, qui mourut en 1183. Le sacre, différé jusque-là à cause des infirmités de l'archevêque, ne devait encore avoir lieu que longtemps après, parce qu'il se passa deux ans avant que Rotrou ne fût remplacé. L'Eglise de Coutances resta donc six années sans évêque.

Pour abréger les délais, le chapitre en référa à celui de Rouen, qui en référa à celui de Reims. Le chapitre de Reims répondit qu'il fallait réunir les évêques de la province, et que la consécration serait faite par le plus ancien, suivant l'antique usage, fondé sur les canons du concile de Nicée.

Le chapitre de Rouen ne se pressant pas, celui de Coutances s'adressa au pape, et c'était par là qu'il aurait fallu commencer.

Luce III, par un bref du 22 avril 1184, prescrivit la mesure indiquée par le chapitre de Reims.

La consécration dut avoir lieu comme le Souverain-Pontife l'avait ordonné ; c'était alors Jean, deuxième du nom, évêque de Bayeux, qui était le plus ancien évêque de la province de Normandie.

Guillaume de Tournebu dédia l'église de l'abbaye de Blanche-Lande le 14 janvier 1185 ; l'archevêque Gautier de Coutances n'ayant pris possession du siége de Rouen que le 24 février de la même année, il s'ensuit que la consécration de ce prélat n'a pas été faite par ses mains.

La souscription de Guillaume de Tournebu se trouve dans les cartulaires de toutes les abbayes du diocèse et des diocèses voisins, et aux actes du concile provincial tenu à Evreux, en 1188, au sujet de la croisade.

L'année suivante, il déféra au concile provincial de Rouen les plaintes de ses curés contre les archidiacres, dont le train fastueux qu'ils menaient dans leurs tournées de visite, était pour eux une trop lourde charge.

Originairement et suivant les canons de l'Eglise, c'était l'évêque lui-même qui faisait la visite du diocèse en temps et à intervalles opportuns. Il réglait sur place, jugeait, dispensait, ordonnait *ex informata conscientia*, suivant l'expression consacrée, c'est-à-dire en connaissance de cause. Il conférait la confirmation et les saints ordres. Ses archidiacres le précédaient de quelques jours, chacun dans son archidiaconé, afin de préparer et de disposer toutes choses, pour que le temps du prélat ne fût pas pris inutilement.

Mais comme ces visites, qu'on appelait alors *de circata* ou de circuit, étaient souvent empêchées pour cause d'absence, d'infirmité, de vieillesse de l'évêque, les archidiacres les faisaient eux-mêmes et pourvoyaient à tout, de l'autorité épiscopale, à la réserve des ordinations et de la confirmation.

A mesure que les visites de tournée tombèrent en désuétude, les visites archidiaconales devinrent de droit commun ; mais alors il fallut des archidiacres évêques ou du moins quelques personnages revêtus du caractère épiscopal et résidant dans le diocèse, pour remplir les fonctions d'ordre. C'est ce que l'on appela des évêques suffragants ; non pas chorévêques, car ils seraient entrés en partage de la juridiction, ni coadjuteurs, car ils auraient eu droit à la succession. Il n'y avait plus d'évêques régionnaires. Ceux-ci étaient

des évêques *in partibus*, sans autre charge que de suppléer dans les fonctions d'ordre les évêques titulaires.

Il y eut dès lors tournées de visites et tournées d'ordres; les curés n'y gagnèrent pas.

Mais il fut réglé au concile que les archidiacres ne mèneraient pas un train de plus de six ou sept chevaux; qu'ils ne recevraient d'amendes, de droits et d'hospitalité que de ceux qui pourraient leur en donner de leurs revenus personnels, et sans se mettre à la gêne; que les ecclésiastiques pourraient se réunir à plusieurs pour les héberger à frais communs, et que, dans le cas où il ne serait pas possible de leur fournir l'hospitalité, ils n'auraient droit qu'à trois sous angevins pour tout dédommagement, et de plus, qu'ils feraient les visites par eux-mêmes et non par procureurs.

Eux qui étaient chargés de rappeler les ecclésiastiques à la simplicité, à la modestie, de raser la barbe et de tondre les cheveux, bon gré mal gré, à ceux qui les auraient laissés croître, ils portaient cheveux et barbe, des fourrures et des manteaux, rouges, verts, jaunes, à grandes manches !

Outre le maintien du bon ordre, le jugement des procès, la tradition de la cléricature et des ordres, l'audition des plaintes et des réclamations, la suppression des abus, le maintien de la discipline, l'évêque ou son remplaçant avaient charge de faire rentrer quatre redevances, dans le cas où il se serait trouvé des retardataires : 1° *Jus cathedraticum*, honoraires pour la réception des ordres, en faveur de l'évêque qui s'était déplacé pour les conférer. 2° *Jus pro circata*, consistant en deux sous pour les frais de tournée. 3° *Jus synodaticum*, deux sous également payables au synode de Pâques, en dédommagement à l'évêque, qui avait fourni de ses deniers les huiles et le chrême nécessaires aux paroisses. 4° *Procurationes*, les trois sous dus par les curés, bénéficiers et clercs sujets à la visite, lorsqu'ils n'avaient pas fait de fournitures en nature.

Le nombre des ecclésiastiques simplement tonsurés, ou revêtus seulement des ordres mineurs, était très-grand, nous l'avons dit; soit pour l'honneur d'être clerc, soit pour le bénéfice des exemptions accordées à l'Eglise, soit pour la jouissance de certains bénéfices qui n'obligeaient qu'à la récitation

du très-court bréviaire de ce temps-là, soit pour le ressort au tribunal de l'évêque, qui était toujours plus favorable.

Il résultait de là que la justice séculière se trouvait dessaisie d'une multitude de causes, la partie ecclésiastique entraînant la partie laïque au tribunal de l'évêque. Mais, de restrictions en restrictions, les rois finirent par tout reprendre, sauf les causes purement canoniques; et encore n'en tint-il pas aux parlements, qui outrepassèrent la mesure dans le sens laïque.

Déjà, dès le temps où nous sommes arrivés, les juges séculiers tâchaient de ressaisir la juridiction. Il y eut une affaire de ce genre entre l'archevêque Gautier de Coutances et Guillaume, sénéchal de Normandie; c'était en 1190. Guillaume de Tournebu siégea en qualité de juge pour l'Eglise. L'Eglise gagna la cause, de cette fois; mais la contestation était engagée, et ne finirait pas de sitôt.

Le Livre des Offices de Saint-Lo de Rouen, rédigé à cette époque, et qui était d'une part spécial à la collégiale, mais conforme pour tout le reste aux usages du diocèse, puisque la collégiale en faisait partie, nous montre que le rite romain s'était assez bien conservé à Coutances.

On ne fêtait pas encore saint Jean-Evangéliste, lès Saints-Innocents ni la Circoncision.

La Sainte-Trinité et la Saint-Augustin s'y trouvent, mais à titre de fêtes spéciales à la collégiale.

Il ne se disait qu'une messe en chaque église le Jeudi, *le Vendredi* et le Samedi-Saints; les prêtres devaient communier *chacun de ces trois jours,* les laïques le pouvaient également.

Les fêtes étaient distinguées en quatre degrés, de triples, de doubles, de moyennes et de simples; les triples et les doubles se subdivisaient en trois autres degrés, de triples ou doubles-majeures, moyennes ou communes. Aux fêtes triples, les antiennes se disaient trois fois : avant le psaume, avant le *Gloria Patri* et après.

Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Saint-Lo, la Dédicace, la Toussaint étaient des fêtes triples. Les doubles-majeures se réduisaient à

l'Epiphanie, la Purification, l'Annonciation, la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Frémond et la Saint-Romphaire.

Guillaume de Tournebu donna à son clergé, et plus spécialement au chapitre, un statut en forme de règlement, qui est le plus ancien de ceux qui nous sont parvenus. Il y est dit que le prêtre doit être chaste et de bon exemple, qu'il doit éviter avec soin la fréquentation des personnes mal famées ou même d'une réputation équivoque. Qu'il ne doit point s'absenter de son domicile pendant la nuit, à moins de raisons graves. Il lui est enjoint d'éviter les cabarets sous peine de perdre le revenu de son bénéfice pendant huit jours, avec privation de l'habit de chœur pendant le même espace. Cette censure était encourue *ipso facto* par les contrevenants, sans préjudice de peines plus graves, s'il y avait lieu. La résidence dans le lieu du bénéfice et dans celui où le prêtre a des fonctions à charge d'âmes, est déclarée obligatoire.

Le chapitre devra nommer, dans sa première réunion après la fête de l'Assomption, des délégués qui feront la visite des vicairies de la cathédrale ainsi que de l'église Saint-Nicolas.

Lors de leur promotion, les vicaires perpétuels et les chapelains jureront obéissance à l'Eglise de Coutances, au chapitre ou à l'évêque, suivant qu'ils relèvent de l'un ou de l'autre, et l'observance des statuts du diocèse.

Les fêtes Saint-Maur, Saint-Clair et Saint-Georges sont élevées au rang de semi-doubles.

Il y aura un registre dans lequel seront inscrits les miracles qui s'opéreront dans l'église cathédrale et dont le garde du luminaire aura aussi la garde.

Ces dernières prescriptions demandent quelques mots d'explication.

Il y avait alors à la cathédrale huit vicaires du chœur et un nombre indéterminé de chapelains; leur principal revenu consistait en rentes à charge d'obits; le chapitre devait donc veiller à ce que les rentes fussent payées et les obits acquittés, afin que les fondateurs ne fussent pas frustrés dans leurs intentions. Il aurait d'ailleurs été moralement responsable.

Les communautés religieuses et les chapitres avaient des paroisses dans lesquelles ils nommaient des vicaires perpétuels, quand ils ne pouvaient les desservir eux-mêmes; mais il fallait bien que ces prêtres, qui étaient parfois

des étrangers, pratiquassent pourtant la subordination envers l'évêque du diocèse, se conformassent aux lois de ce même diocèse et ne se prévalussent pas d'un titre perpétuel contre le chapitre de la cathédrale, quand c'était lui qui avait fait la nomination. La cure de Saint-Nicolas était une vicairie capitulaire.

Dès les temps qui suivirent immédiatement la fondation de la cathédrale, la chapelle de Notre-Dame-du-Puits, dans le transept méridional, fut en grande réputation par tout le diocèse, à cause des nombreux miracles qui s'y opéraient, et du grand nombre des grâces singulières que la piété des fidèles y obtenait par l'intercession de la sainte Vierge. Le registre en est long, quoiqu'il ne dépasse pas l'épiscopat de Geoffroi de Montbray; la continuation n'est pas arrivée jusqu'à nous.

Le miracle le plus éclatant était celui de la descente de flambeaux allumés, qu'on voyait s'abaisser du ciel sur le saint édifice, ordinairement sur la tour centrale, le soir ou la nuit qui précédait les fêtes de la Vierge. La population courait à la cathédrale et contemplait avec ravissement ce divin luminaire disposé sans appui ni soutien, quelquefois devant le maître-autel, mais le plus souvent devant l'image de Notre-Dame-du-Puits.

On laissait discrètement la nuit à Dieu et à sa sainte Mère, en admirant du dehors l'illumination intérieure de l'édifice; puis, le matin venu, après l'ouverture des portes, les flambeaux allaient s'éteindre ou du moins disparaître dans le puits de Notre-Dame.

La dévotion envers cette chapelle a duré quasi jusqu'à nos jours. Elle n'est pas même oubliée totalement, et il ne manque pas de pèlerins qui viennent y prier et qui remportent, pour l'usage de leurs malades, de l'eau du puits qui est au pied de l'autel.

CHAPITRE XII.

BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE.

Le siècle qui produisit des monuments tels que la collégiale de Mortain, l'église abbatiale de Lessay, la nef de la cathédrale de Coutances, le chœur et la tour centrale du même édifice, car il est de deux écoles distinctes, n'était pas un siècle de barbarie. L'architecture est le premier des beaux-arts. Les arts et les lettres sont également des fruits de la culture de l'esprit, de même la science. L'esprit peut aller plus vite dans l'une de ces voies, y approcher même de la perfection, et il crée alors un beau siècle, mais sans trop s'attarder dans les autres; car il n'est pas donné à l'homme de marcher d'un seul pied, ni de comprendre pleinement une chose, sans en savoir plusieurs.

La littérature prit aussi son essor. Les sermons de Serlon, évêque d'Evreux, de saint Vital, fondateur de Savigny, sont des œuvres remarquables; ils n'atteignent pas la beauté de ceux de saint Bernard. Mais saint Bernard fut la couronne de son siècle, comme Démosthènes, comme Cicéron, comme Bossuet. A défaut d'un saint Bernard, nous avons notre bienheureux Lanfranc, notre saint Anselme, surnommé le second saint Augustin.

L'école fondée à Coutances par Geoffroi de Montbray forma des littérateurs qui parlèrent un bon et beau langage. La biographie de Geoffroi, écrite par un de ses élèves et qui résume l'histoire de l'Eglise de Coutances depuis la première invasion normande jusqu'à l'avènement de l'évêque Raoul, n'est pas un morceau de littérature sans valeur; il vaut mieux que ce qui s'écrivait alors au Mont-Saint-Michel; car ce qui s'écrivait au Mont-Saint-Michel admet des barbarismes; mieux que les pages de Dudon de Saint-Quentin et que celles d'Etienne de Fougères, où il y a trop de recherche d'esprit et de jeux de mots.

Jean d'Avranches précéda d'un siècle Guillaume Durand, évêque de Mende. Le Livre des Offices de Jean d'Avranches est l'origine probable et la pensée inspiratrice du Rational des divins Offices de Guillaume de Mende. Celui-ci devait traiter le même sujet avec beaucoup plus d'ampleur et d'un point de vue plus élevé; mais Jean d'Avranches a sur le dur Durand, comme on l'a justement nommé, le mérite du style et de la pensée première.

Jean d'Avranches était lié d'une étroite amitié avec le docte Lanfranc, il entretenait avec lui un commerce littéraire, de même avec le savant Anastase et avec Robert de Tombelaine, moines du Mont-Saint-Michel en grande réputation de savoir, quoique plus jeune qu'eux. Anastase était grec d'origine; il quitta le Mont-Saint-Michel, pour aller prêcher la foi aux Sarrasins d'Espagne. Il reste de Robert de Tombelaine un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* qui est estimé. Orderic Vital en parle avec louanges.

De cette école sortit sans doute Juhel, abbé de la Couture, au Mans, frère de Gautier et de Raoul d'Astin, sires de Vezins, qui est auteur d'une *Vie de saint Nicolas,* et qui mourut lui-même en odeur de sainteté en 1097.

Le rouleau de saint Vital fournit la preuve qu'on parlait aussi un bon et beau langage à Savigny. Le peu qu'Etienne de Fougères en a conservé, suffit amplement pour qu'il soit possible d'asseoir un jugement [1].

Etienne de Fougères appartient lui-même au diocèse d'Avranches par ses derniers travaux. Il écrit le latin avec pureté et élégance : c'est un bel esprit, trop bel esprit; il a pris saint Fortunat pour modèle; mais il dépasse le modèle par une trop excessive recherche.

Il est loin d'avoir l'onction du bienheureux Achard, évêque d'Avranches, dans son *Petit traité de l'Abnégation.* Achard conduit l'âme chrétienne à la plus éminente perfection par les sept degrés de l'abnégation évangélique, qui la font parcourir sept déserts, où, dépouillée d'elle-même et de toutes choses, elle s'unit intimement à Dieu.

Comme Jésus-Christ, entrant dans le désert aussitôt après son baptême, est

(1) Voy. Mém. Antiq. Normand. IIe série, 7e vol. p. 229.

le plus excellent modèle de cette abnégation, l'auteur s'applique à rechercher les principaux traits qui ont caractérisé la solitude de l'Homme-Dieu, afin de les proposer pour exemple. Cet ouvrage est assorti à toutes les conditions de la vie chrétienne, et principalement à la vie religieuse, qui est la perfection de la vie chrétienne [1]. Après un écrivain des plus pieux, parlons d'un rimailleur plus remarquable par sa fécondité que par son génie ou son mérite littéraire, Wace, chanoine de Bayeux, né sur notre territoire, à Jersey, non point pensionné de Henri II, mais aspirant, et qui eut enfin une prébende, en se plaignant de l'avoir attendue trop longtemps.

Wace termina en 1155 son roman du *Brut d'Angleterre*, qui contient environ dix-huit mille vers; en 1160, celui de *Rou et des Normands*, qui en contient seize mille cinq cent quarante-sept; en 1174, la *Chronique ascendante des ducs de Normandie*, qui n'est que de trois cent quatorze vers. Wace mit aussi en vers l'*Etablissement de la Conception Notre-Dame*, *la vie de saint Nicolas, et la vie de saint Georges.*

Il a quelque mérite comme historien exact et candide; il n'est pas capable de donner la moindre entorse à la vérité : il dit *je ne sais mie;* mais combien il en donne au langage, pour trouver une rime !

Sous tous les rapports, Guillaume de Saint-Pair lui est de beaucoup supérieur. Il est aussi exact en qualité d'historien; il ne se contente pas de rimer, il fait de la véritable poésie, sans altérer les mots pour créer les rimes. Son roman du Mont-Saint-Michel, qui contient encore trois mille sept cent quatre-vingt-un vers, mais qui est évidemment mutilé, commence aux révélations de saint Aubert et continue l'histoire de la Montagne privilégiée jusqu'au gouvernement de Robert-Courte-Heuse. Toutefois il ne saurait suppléer les anciens documents, mais il les résume.

La fin du poème est consacrée au récit des miracles qui se sont opérés au Mont jusqu'au moment où l'auteur écrivait.

C'était du temps et sous les yeux du savant et célèbre abbé Robert de Torigny, mieux connu dans le monde littéraire sous le nom de Robert du Mont.

(1) Voy. Hist. litter., par Dom Brial, t. XIII.

Robert était né à Torigny; son père s'appelait Tedwin, et sa mère, Agnès, ils étaient de grande famille. Le futur abbé du Mont-Saint-Michel fut élevé à l'abbaye du Bec, où il prit l'habit religieux en 1128, et dont il devint prieur claustral. Elu abbé du Mont-Saint-Michel en 1154, il devait être par sa science l'honneur de cette maison; il y apporta le bonheur et la paix, et la restaura par sa sagesse et son esprit d'ordre. Aimé des grands du monde, qu'il contenait et dirigeait par sa douceur et sa haute raison, aimé de ses moines, qu'il édifiait par l'exemple de ses vertus, et dont il conduisait les affaires temporelles avec application et succès, Robert du Mont fut un des hommes les plus remarquables de son temps.

Il enrichit son abbaye d'un grand nombre de livres; il y fit fleurir les sciences et les lettres. Il transcrivit lui-même de nombreux volumes et composa plusieurs ouvrages. Malheureusement l'écroulement d'une tour, qui contenait sa bibliothèque et la plupart de ses œuvres, détruisit presque tout en l'an 1300. Il nous reste de lui des *Additions* à la chronique de Sigebert et une *Continuation* de la même chronique jusqu'à l'an 1184, d'une grande autorité parmi les savants, et une vie du duc-roi Henri II, qui se trouve en manuscrit dans le chartrier de la cathédrale de Bayeux.

C'est à lui que revient le mérite de la transcription d'une grande partie de ces beaux manuscrits qui font la richesse et la gloire de la bibliothèque d'Avranches, car beaucoup sont de son temps, et ainsi le fruit du travail dont il sut inspirer le goût et l'amour à ses moines; plusieurs sont écrits ou annotés de sa main.

Le diocèse de Coutances eut l'honneur de fournir à l'Eglise un prélat d'un grand savoir également et d'une grande distinction, le célèbre Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, surnommé le Magnifique. Gautier était, à ce que l'on croit, de la ville même de Coutances, et c'est de là que viendrait son surnom [1]. Il était prieur de Bléhou, à Sainteny, lorsque Henri II reconnut son mérite. Il en fit son aumônier, puis son secrétaire, ensuite son chancelier. Il l'éleva au siége de Lincoln, et enfin à l'archevêché de Rouen

(1) Il existe pourtant, et de très-ancienne date, une famille noble de ce même nom.

en 1185. Gautier accompagna Richard Cœur-de-Lion à la croisade. Il mourut le 16 novembre 1207.

Le diocèse d'Avranches donna à l'Eglise un prélat qui s'éleva à de beaucoup plus grands honneurs encore : Roland, doyen de la cathédrale, puis abbé du Bourgdieu, en Berry, élu évêque de Dol en 1177. Le pape Luce III le créa cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu* et en fit son légat en Ecosse. Urbain III le chargea de la légation de Lombardie.



CHAPITRE XIII.

COMMENCEMENT DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Pendant le demi-siècle dont nous venons d'analyser l'histoire, la commanderie de Villedieu prit de grands accroissements, mais non encore les derniers, car elle devait achever de s'enrichir aux dépens des Templiers, lors de la suppression de l'ordre.

Le commandeur partageait le revenu des foires et marchés du lieu avec l'abbaye de Saint-Désir de Lisieux, plus anciennement en possession de la seigneurie de Sautchevreuil, dont les foires et marchés avaient été absorbés par ceux de Villedieu; mais il avait à lui seul les halles, qui lui formaient un bon revenu. Il jouissait du droit de harage sur tous les grains vendus dans ces halles, dont il louait en outre les étaux pour la vente des autres marchandises. Le droit de harage, et ailleurs havage, consistait en une have à prendre sur chaque boisseau; la have était la seizième partie du boisseau, et le boisseau contenait seize pots, une chopine, un demion et un demiard: trente-trois litres trois quarts. L'orge, l'avoine et les autres grains se havageaient avec les deux mains plongées dans le sac et retirées pleines autant que possible.

Le commandeur avait droit de haute, moyenne et basse justice dans sa commanderie et dans les lieux qui y ressortissaient; lots, vente, cens et rente sur les vassaux qui en dépendaient. Il faisait exercer sa justice par un bailli-vicomtal, un procureur fiscal et un greffier.

La chapelle Saint-Etienne, antérieure à la commanderie, appartenait à Saint-Désir, elle était près de la route de Caen, à un quart de lieue de la ville; mais la commanderie avait son église paroissiale, entretenue aux frais du

commandeur, qui assignait à cet effet au curé une somme de huit cents livres à recevoir sur la foire Saint-Clément, qui se tenait à Villedieu le 23 septembre.

Le commandeur avait en outre une officialité, composée d'un official, d'un garde des sceaux, d'un appariteur et de gardes à sa nomination. Il connaissait des empêchements de mariage, donnait dispenses de bans et autorisait le mariage dans ses églises, indépendamment du consentement des parents, à messe basse et à huis-clos. Il donnait dispenses de jeûne, d'abstinence et beaucoup d'autres encore. Toutefois, il était soumis à la visite de l'évêque.

Pendant que la commanderie de Villedieu se fondait de la sorte et s'enrichissait d'exemptions et de priviléges, tant au spirituel qu'au temporel, deux abbayes, trop pauvres chacune dans leur isolement, Cherbourg et Jersey, se réunissaient.

L'abbaye de Jersey avait été fondée en 1125, sous le vocable de saint Hélier, par Guillaume, fils de Hamon, pour des chanoines de Sainte-Barbe-en-Auge, mais dotée d'une manière insuffisante. L'impératrice Mathilde l'unit, en 1187, à celle de Cherbourg, à condition qu'elle resterait prieuré, et que l'abbaye du Vœu y entretiendrait à perpétuité cinq chanoines pour la desserte et l'acquit des fondations. La charte de l'union projetée, donnée en 1184 par Henri II, porte que les deux maisons étaient trop pauvres, chacune en particulier, pour pouvoir subsister.

La dernière année du siècle vit la fondation d'une nouvelle maison religieuse, destinée également à des chanoines de Sainte-Barbe, celle de la Bloutière.

Dès 1167, deux ermites de l'ordre de Saint-Augustin s'étaient retirés dans la forêt du lieu, les gens du pays leur firent le meilleur accueil et leur bâtirent un ermitage et une église, qui fut mise sous le patronage de saint Antoine.

La seigneurie appartenait alors ainsi que celle de Bricqueville, près Coutances, à une famille Blouët, qui descendait de Hugues d'Avranches, comte de Chester, en ligne féminine.

Ces deux fiefs passèrent ensuite par mariage dans la famille des sires de Roulours, près Vire. En 1199, « Richard, sire du château et terre de

Roulours, baron de la Bloëtière et de Flore aux droits de sa femme, homme de sainte vie, d'honnête conversation, de grande dévotion, pourvu de sagesse, garni de richesses [1], » fonda un prieuré pour des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, en place de l'ermitage. Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances, en consacra l'église le 3 mai, l'an 1200, et confirma de sa signature l'acte de fondation et celui d'exemption de la juridiction épiscopale, exigé par le prieur de Sainte-Barbe.

L'excellent et très-pieux Guillaume de Tournebu mourut peu après, en 1202. Il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-Pierre-ès-Liens.

Un prélat du nom de Vivien, dont la famille et le lieu de naissance sont ignorés, mais qui paraît avoir été originaire de Bréhal, car il fit une fondation obituaire en l'église de cette paroisse, lui succéda presque immédiatement.

Le diocèse s'enrichit dans le même temps d'une troisième maison religieuse; celle des Ecrehous; Jean-sans-Terre avait donné, en 1200, à Pierre des Préaux, les îles de la Manche, moins l'ile de Wigt; Pierre des Préaux donna les Ecrehous à l'abbaye de Valricher, à condition d'y bâtir une église où la messe serait dite tous les jours, et d'y entretenir deux moines pour la desserte. Ecrehou n'est plus qu'un rocher que la mer affleure et sur lequel on voit encore quelques pierres de l'église; mais alors l'île avait de l'étendue et de la valeur, puisque l'abbaye de Valricher accepta. La charte de donation est de 1203.

A Avranches, la succession de Guillaume de Chemillé avait donné lieu aux plus grandes contestations.

Dès que sa translation au siége d'Angers fut connue, quoique non encore acceptée du Souverain-Pontife, le chapitre s'assembla et procéda à une élection, de laquelle sortit le nom de Guillaume de Tholmé à la majorité des voix des membres présents. Il paraît que tout se passa de la façon la plus irrégulière. On dit dès le moment qu'il n'y avait que les deux tiers des membres du chapitre, qu'on avait porté comme votants des chanoines qui

(1) Guillaume Gros, douzième prieur de la Bloutière, Chroniques du prieuré.

n'y étaient pas; admis à voter un enfant de quatorze ans, et que les voix données à l'élu étaient des voix achetées.

Guillaume de Tholmé était un simple clerc; il était de famille noble, appartenait au diocèse de Bayeux et remplissait les fonctions de secrétaire du sénéchal de Normandie, Richard du Hommet.

Après le dépouillement du scrutin, le scolastique de la cathédrale, nommé Nicolas de Laigle, prêtre vénérable par sa piété et sa science, représenta à ses confrères la faute qu'ils venaient de commettre : d'abord l'élection était irrégulière, ensuite l'élu n'était pas apte, puisqu'il n'avait pas d'ordre et n'était pas du giron de l'Eglise d'Avranches; il était ignorant et de mœurs dissolues. Voyant qu'il ne gagnait rien, il en appela au Souverain-Pontife, et partit aussitôt pour Rome.

Il en revint, bien entendu, avec une sentence qui invalidait l'élection.

Mais, pendant son absence, Guillaume de Tholmé avait reçu les saints ordres, et les chanoines avaient procédé à une nouvelle élection, dont la régularité ne laissait, de cette fois, rien à désirer. Ils la firent porter à Rome avec les pièces justificatives et des informations contraires aux premières allégations. Le pape approuva.

Le nom de ce prélat a été défiguré de diverses façons par les historiens de l'Eglise d'Avranches et par les rédacteurs de la Gaule Chrétienne; il signait *ego Willielmus Tholmei*, ce qui ne peut se traduire que par ces mots : *moi, Guillaume de Tholmé*. Sa signature se lit sur tous les actes publics du temps de son épiscopat. Elle se lit pareillement à une charte de donations faites par Foulques de Clopel à l'église et aux moines de Sainte-Marie-sur-Dive, environ l'an 1198, et dès lors antérieure à son élection. Ce n'était donc ni un homme de rien, ni un homme absolument inconnu. Il paraît qu'il fut bien accueilli de ses confrères dans l'épiscopat, car il se trouve à peu près partout, et notamment à la consécration de l'église de l'abbaye de Saint-Lo, en 1202, avec Vivien, évêque de Coutances. Il ne paraît pas non plus que l'Eglise d'Avranches ait eu à s'en plaindre; le chapitre eut, au contraire, beaucoup à s'en louer, car, après sa mort, arrivée le 31 août 1210, ses chanoines lui votèrent un service annuel en souvenir de ses bienfaits. Son

adversaire anticipé, le scolastique Nicolas de Laigle, était devenu doyen du chapitre.

Guillaume de Tholmé fut enterré devant le maître-autel de sa cathédrale, du côté droit [1].

Vivien, évêque de Coutances, était mort deux ans plus tôt, le 15 février 1208. Il fut inhumé à la cathédrale.

Dans l'intervalle, il s'était opéré un grand changement dans l'état politique de la Normandie.

Henri II avait eu quatre fils et les avait apanagés de son vivant, excepté le jeune, nommé Jean, qui eut l'Irlande seulement en expectative, et fut, à cause de cela, surnommé *Sans-Terre.* Les deux aînés moururent avant leur père, mais Geoffroi, le second, laissait la duchesse de Bretagne, sa jeune épouse, enceinte d'un fils qui fut nommé Arthur. C'était à lui que revenait la couronne d'Angleterre; mais comme il était encore enfant quand son grand-père mourut, Richard, dit *Cœur-de-Lion,* le troisième des fils de Henri, se la posa sur la tête. Il mourut en 1199 et la laissa à Jean-sans-Terre, au préjudice d'Arthur.

Jean-sans-Terre, prince astucieux et lâche, ayant tout à craindre d'Arthur, qui valait beaucoup mieux que lui, et ne pouvant l'amener à renoncer à ses droits, lui déclara la guerre, le fit prisonnier et l'enferma dans le château de Rouen, où il le poignarda de sa propre main en 1203.

Ce crime révolta toutes les consciences. Philippe-Auguste, roi de France, qui méditait de longue date la conquête des provinces anglaises, et qui en avait enlevé des lambeaux dès le temps de Henri II et de Richard Cœur-de-Lion, trouva là un excellent prétexte, ou même, si l'on veut, un juste motif pour mettre ses projets à exécution. Arthur de Bretagne était son vassal, de même Jean-sans-Terre. Il le cita donc à comparaître devant ses pairs, afin de s'y purger du crime qui lui était imputé. Jean ne comparut pas, et ainsi fut

(1) La droite d'une église est à la droite du crucifix de l'autel, à la gauche, par conséquent, du public qui assiste à l'office, et *vice versa.*

déclaré félon ; ce qui emportait la confiscation de ses provinces. Telle était la loi des fiefs.

Philippe-Auguste, sachant bien qu'il n'avait pas à craindre une grande guerre de la part d'un pareil adversaire, entreprit aussitôt la réduction des provinces confisquées. Les populations voyaient avec dépit leur réunion à la France, mais on ne les consultait pas et on ne les menait pas à la guerre. *Il a trahi*, disaient les paysans en parlant de ceux de leurs seigneurs qui se rendaient spontanément. Les évêques de Séez, de Lisieux, de Bayeux, de Coutances agissaient en faveur du roi de France ; cependant plusieurs châteaux et toutes les places fortifiées se laissèrent forcer ; d'où il advint que la réduction ne s'opéra pas aussi vite que Philippe-Auguste l'aurait voulu, et qu'à la fin ses capitaines s'impatientèrent de tant de résistances inutiles.

C'est sous une telle impression que Gui de Thouars incendia le Mont-Saint-Michel en 1213. Avranches se laissa prendre également, aussi fut-il pillé et démantelé. Mortain avait été pris l'année précédente par Philippe-Auguste en personne, après trois jours de la plus furieuse bataille, sur Renault, comte de Boulogne, qui en avait reçu de lui l'investiture, puis s'était rangé du parti des Anglais, soit par *traîtrise*, comme on disait, soit parce qu'il n'avait pu dominer la garnison [1]. Mais nous n'avons pas à raconter ces luttes.

Il est vrai que la Normandie, qui était sous le gouvernement direct de Jean-sans-Terre depuis la mort de Henri II, n'avait pas à s'en plaindre.

Ce changement de maître mit en contact l'Eglise et l'Etat sur une multitude de points. Tout ce qui était propriété ou domaine du duc de Normandie, passa aux mains du roi de France : nominations aux abbayes, aux cures, réserves, priviléges, l'Eglise fut obligée de prouver tous ses droits ; les évêques s'entendirent assez bien avec Philippe, mais il leur fallut justifier leurs prétentions ; il en fut de même pour les domaines confisqués sur les seigneurs qui se laissèrent vaincre. Le roi de France prit très-exactement tout ce qui était à lui. Nous allons en citer un exemple.

(1) Mortain se soumit dès l'abord ; Philippe-Auguste le donna à Renault de Boulogne, fils de Matthieu et petit-fils du roi Etienne. Renault devint félon.

L'évêque Vivien passait pour être fort bien auprès du monarque français, il l'avait mérité d'ailleurs par l'appui moral qu'il avait donné à sa cause. Or, l'archevêque Gautier de Coutances étant mort en 1207, Philippe se saisit du temporel. Le chapitre prétendit être exempt du droit de régale, sous prétexte que les ducs de Normandie n'en avaient jamais usé envers l'Eglise de Rouen. Vivien fut chargé de présenter la requête. Déjà une première fois il avait réussi, en demandant que, dans tous les cas litigieux entre l'Eglise et l'Etat, il y eût une commission nommée moitié par le roi, moitié par l'évêque du lieu, pour juger le différend; ce qui, après tout, était selon la justice et le bon sens.

De cette fois il écrivit donc au monarque :

« Vivien, par la grâce de Dieu évêque de Coutances, à son révérend et sérénissime seigneur, Philippe V, par la même grâce roi des Français, salut, au nom de Celui de qui vient tout salut.

» Ayant appris par des témoignages dignes de foi, qu'à la mort de l'archevêque de Rouen tous ses biens, tant spirituels que temporels, demeurent à la régie du chapitre de son Eglise, sans que les rois d'Angleterre, tant qu'ils ont gouverné la Normandie, ni leurs officiers ayant jamais usé de main-mise sur rien de ce qui appartient à l'évêché, nous supplions, autant qu'il est en nous, Votre Majesté, de conserver, pour son honneur et son salut, selon sa pieuse coutume, l'Eglise de Rouen dans la jouissance de libertés dont elle est en possession de temps immémorial, tant par droit que par usage. Je vous souhaite une longue santé. »

Le roi nomma treize chevaliers pour informer sur la vérité du contenu de la lettre. Il se trouva que Vivien avait été induit en erreur, et elle resta sans effet [1]. Ce prélat mourut le 15 février 1208.

(1) Outre la fondation obituaire faite en l'église de Bréhal par l'évêque Vivien, et qui semble révéler son lieu d'origine, il a existé dans le pays une famille nobiliaire de ce même nom : En 1621, le 7 novembre, Gilles Vivien, sieur de Chomme, lieutenant général du bailli du Cotentin, épousa Anne des Douétis, fille de Ollivier et de Hélène de la Paluelle, de Saint-James, demeurant à Mortain. Ange-Charles Vivien de la Champagne, dernier descendant de Gilles et de Anne des Douétis, est décédé à Avranches le 24 novembre 1837, en léguant une riche bibliothèque au Séminaire de Coutances. Cette famille réclamait l'évêque Vivien pour un de ses membres. (V. Guiton de la Villeberge, Mém. sur le château de Charruel.)

Philippe-Auguste confisqua les domaines des seigneurs qui optèrent pour l'Angleterre; Jean-sans-Terre en fit de même à l'égard des familles qui optèrent pour la France. Il devait rester cependant des complications différées à un avenir prochain, car les biens tombés en quenouille et ceux des mineurs n'étaient pas confiscables; puis il y aurait des héritages d'un côté à l'autre du détroit. Les églises furent dépouillées réciproquement, mais celles de Normandie perdirent le plus. Le chapitre de Coutances perdit son manoir de Winterbourne, qui lui avait été donné par Geoffroi de Montbray.

Nous ne parlerions pas d'un fait si minime, s'il ne nous fournissait l'occasion de montrer quelle était alors l'appréciation de la valeur d'une ferme. Philippe-Auguste prit tout sans compter; Jean-sans-Terre fit estimer ce qu'il prenait : Or, voici l'article qui concerne l'Eglise de Coutances :

« Winterbourne. Propriété des chanoines de Coutances.

» Les experts jurés déclarent que cette ferme, déduction faite du bétail, vaut sept livres, et avec le bétail qu'elle nourrit, savoir quatre cent soixante-deux brebis, trente bœufs, dix vaches et cinq veaux, seize livres dix sous. Elle pourrait nourrir trente-huit brebis de plus et vaudrait dix-sept livres. Robert du Cotentin y a perçu au terme de Pâques deux ponds et demi de laine et trois ponds de fromage. »

Le ponds était un poids de douze livres, de quinze onces à la livre.

A Vivien succéda un prélat au nom impérissable, qui devait être une des gloires de l'Eglise de Coutances, Hugues de Morville, le plus grand peut-être après Geoffroi de Montbray, qui occupe après saint Lo le premier rang dans nos souvenirs.

L'Eglise d'Avranches eut aussi, après l'évêque Guillaume de Tholmé, un grand prélat dans la personne de Guillaume d'Oteilley.

Hugues de Morville, sieur de Néret, du nom d'un fief de la paroisse de Morville, au doyenné d'Orglandes, était natif de cette même paroisse. Il remplissait les fonctions d'archidiacre du diocèse pendant l'épiscopat de Vivien, et dut son élévation sur la chaire épiscopale à l'élection.

Il paraît que Guillaume d'Oteilley était pareillement du diocèse d'Avran-

ches. Un de ses frères, du nom de Jean, était scolastique du chapitre lorsqu'il fut élu [1].

Ces deux prélats fondèrent chacun un Hôtel-Dieu dans leur ville épiscopale, et il semble qu'ils se concertèrent, car les moyens qu'ils employèrent furent les mêmes. On lisait dans la chapelle de celui d'Avranches cette inscription commémorative :

HUIC DOMUI PRIMUM GUILLELMUS PRÆBUIT ORTUM,
QUEM DOMINUS FACIAT CŒLI CONSCENDERE PORTUM.

Dans celui de Coutances :

HANC TIBI, CHRISTE, DOMUM CONTULIT HUGO PIUS
DE MORVILLA. URBIS HUJUS PRÆSUL FUIT HUGO.

Guillaume d'Oteilley fonda le sien auprès de l'église Saint-Gervais. Il construisit les bâtiments à ses frais, obtint quelques faibles dons et rentes des bourgeois d'Avranches, et donna lui-même une rente de cent sous à recevoir sur la moitié du patronage de Bouillon, qui lui avait été concédé par un pieux chevalier du nom de Nicolas de Verdun.

Outre les pauvres et les malades de la localité, l'Hôtel-Dieu devait aussi recevoir les pèlerins indigents et leur fournir le souper, le coucher, le déjeuner du lendemain et quelques provisions pour la route.

Le fondateur institua une confrérie de personnes pieuses, hommes et femmes, pour faire le service de l'établissement, sous l'habit religieux, mais sans vœux ni engagements, les unes s'occupant des soins de l'intérieur, les autres allant recueillir les aumônes et les secours nécessaires ; le tout sous la direction d'administrateurs élus annuellement par les confrères dans le sein de la confrérie, et obligés de rendre compte de leur gestion à époques fixes en assemblée générale.

(1) Les historiens du diocèse d'Avranches varient encore à qui mieux mieux sur le nom de cet évêque. Il signait *Guillelmus de Ostilleio*, et portait trois *ôtelles*, ou fers à moulin, dans ses armes. Il semble qu'on ne peut traduire autrement que par *Oteilley* ou *Oteillé*. Il n'y a rien de commun entre des ôtelles et les paroisses du Theil ou du Teilleul.

Les Petites-Sœurs des Pauvres, de récente création, ne font ni mieux ni autrement.

Cependant l'emplacement devint bientôt trop exigu, et il fallut en changer au bout de quelques années; pour une seconde raison encore : c'est qu'il se trouvait dans l'intérieur de la ville, dont les portes se fermaient à la chute du jour, et qu'ainsi les pèlerins et les voyageurs attardés ne pouvaient être reçus.

On le reconstruisit donc à Malloué, au delà du ruisseau qui forme la limite de la paroisse de Ponts, en dehors de la ville, sur le bord du grand chemin le plus fréquenté. Mais comme il fallait une chapelle et un chapelain, le curé de Ponts se plaignit de cette création d'une paroisse dans sa paroisse, et de la privation d'un casuel auquel il aurait droit. L'Hôtel-Dieu lui accorda par arrangement quarante sous de rente, payables en deux termes, de Pâques et de la Saint-Michel, s'engagea à lui rendre les morts de sa paroisse et à ne point donner les sacrements à ses paroissiens.

Nous citons ces détails, moins pour leur singularité que pour montrer que le droit paroissial était dès lors établi. Le principal de l'affaire n'est pas dans les quarante sous de rente, mais dans la fixité des limites à l'intérieur desquelles le pasteur du lieu est chez lui, avec juridiction temporelle et spirituelle sur les morts et les vivants. La paroisse est devenue une famille, dont le curé est le chef.

Hugues de Morville fonda l'Hôtel-Dieu de Coutances dans les mêmes conditions, mais sur un plus vaste emplacement et des bases beaucoup plus larges. Ce fut en 1209.

Il choisit le pied méridional de la colline et le lieu où jadis l'abbaye de saint Potentin avait existé. Le terrain et les deux versants du coteau, jusques et y compris la butte de la Roquelle, faisaient partie de la propriété acquise du comte de Mortain par Geoffroi de Montbray, et appartenaient ainsi à l'Eglise de Coutances. Hugues de Morville eut donc à sa disposition de grands espaces; non toutefois la totalité de celui que nous venons d'indiquer, car il y avait déjà eu des aliénations sur la butte de la Roquelle, moins le sommet.

L'établissement fut fondé en l'honneur et révérence du Saint-Esprit, de la

bienheureuse Vierge Marie, des saints apôtres Jacques et Jean, et de saint Antoine, confesseur. Le fondateur établit, comme à Avranches, une confrérie de personnes charitables, qui se chargèrent d'y faire le service et de l'entretenir de leurs dons et aumônes et par le moyen de quêtes, leur accordant remise de la septième partie de la pénitence sacramentelle pour chaque bienfait, et de plus une association et la confraternité des prières avec le chapitre et les abbayes du diocèse; de sorte qu'il y aurait un service acquitté annuellement pour les membres défunts par le chapitre et les abbayes de Cherbourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Blanche-Lande, Montebourg, Lessay, Saint-Lo, Hambye et Saint-Sever, et droit d'être ensépulturés en terre bénite même en temps d'interdit.

L'établissement dut recevoir les malades, les orphelins, les délaissés, les pèlerins indigents.

Il était desservi par ceux des associés et des associées qui désiraient s'y consacrer sérieusement, pour le seul amour de Dieu et du prochain, quoique librement, et par des prêtres y donnant leur ministère, mais sans autre rang ni privilége que celui d'associés.

L'évêque y établit une comptabilité aussi régulière que tout ce que l'on peut imaginer de mieux même maintenant : une caisse à trois serrures pour renfermer les aumônes et dons en argent; une visite mensuelle suivie d'état de caisse, afin d'être toujours au courant des besoins et des ressources; obligation rigoureuse d'y verser la moindre aumône, si non réprimande pour le détournement d'un sou et pénitence pour le détournement de deux sous, perte de rang et d'emploi, sans préjudice de peines plus graves, pour un détournement de plus de deux sous. Il ne s'agit pas d'un abus ou d'un vol, mais d'un emploi irrégulier. Registres de recettes et de dépenses; vérification des écritures toutes les semaines par deux ou trois associés nommés *ad hoc;* compte trimestriel par *devoir* et *avoir;* compte général de fin d'année par devant l'évêque.

Trois mois de cellule, sans préjudice de peine plus grave, contre tout agent responsable trouvé en défaut. Un prieur a l'ordonnance et la vérification de la moindre dépense, et est responsable, sous peine d'amende, de l'autorisation

qu'il a donnée et de l'usage qui en a été fait; en cas d'abus, la décision appartient au conseil de l'établissement présidé par l'évêque.

Qu'aucun membre de l'association n'introduise dans l'établissement un des siens, parent ou ami, s'il en doit résulter la moindre gêne ou la moindre dépense, à moins d'autorisation de l'évêque donnée en conseil.

Et l'établissement ainsi constitué marcha, marcha bien, marcha longtemps, avec des fonctionnaires gratuits, des serviteurs gratuits, sujets à la réprimande, à la cellule, à l'amende; pour le seul amour de Dieu et du prochain, en vue des bonnes œuvres à accomplir, et dans l'espoir de gagner le salaire promis à l'aumône d'un verre d'eau froide.

Les charges s'accrurent de jour en jour, mais les aumônes vinrent à mesure maintenir l'équilibre et faciliter l'extension des bienfaits.

L'évêque donna le patronage de Cametours et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye avec les deux tiers des dîmes, plus la moitié des aumônes avec les maisons qui y étaient construites. Divers particuliers donnèrent des dîmes, des prairies, des moulins, des bois, des droits d'usage. Dès 1221, l'Hôtel-Dieu avait des économies et achetait des champs en culture, nonobstant les distributions quotidiennes d'aliments faites à la porte aux pauvres valides, et à domicile aux malades.

Comme à Avranches, les associés adoptèrent un costume religieux. Les prêtres associés eurent la direction des âmes avec charge pastorale à l'égard de l'établissement. Ceux d'entre eux qui le voulurent, l'administration les nomma curés des paroisses dont elle avait le patronage, à condition de verser à la caisse commune tous les revenus, leur nécessaire prélevé.

La cure de Saint-Pierre-de-Coutances était une prébende à la desserte du chapitre sous la direction des archidiacres. Les revenus en étaient attribués aux neveux des chanoines qui voulaient étudier le latin. Le chapitre et les archidiacres renoncèrent à ce bénéfice en faveur de l'Hôtel-Dieu, en se réservant seulement douze livres de rente et la dîme des novales à partir de 1190, c'est-à-dire des terrains mis en culture depuis cette date ou qui viendraient à l'être par la suite. Ce fut donc la confrérie de l'Hôtel-Dieu qui fit desservir dorénavant la paroisse de Saint-Pierre et qui y nomma les curés.

Les curés décimateurs dîmaient partout, sans distinction de novales; les monastères ne dîmaient que sur les terrains en culture lors de la donation qui leur avait été faite; alors les novales, c'est-à-dire les terrains défrichés depuis, revenaient aux curés. Mais dans les paroisses dont les chapitres ou les monastères d'hommes avaient le titre curial, les prêtres qu'ils y nommèrent en leur lieu et place, d'abord à titre de vicaires annuels, puis de vicaires perpétuels et enfin de curés, n'eurent qu'une pension alimentaire sans aucune part aux dîmes.

Il y avait les grosses dîmes et les menues dîmes : les grosses dîmes étaient celles des céréales; les menues dîmes, celle de la laine, du lin, du chanvre, des fruits, du poisson des viviers, du croît des troupeaux; mais les menues dîmes étaient d'usage purement local, suivant l'étendue de la donation faite primitivement par les seigneurs.

Hugues de Morville fut obligé aussi de faire rebâtir à neuf son Hôtel-Dieu, vu la vétusté et l'insuffisance des bâtiments dans lesquels il l'avait établi; ce fut en 1217, après une épreuve de huit années. Assuré du succès, il fit confirmer la fondation en 1220, par le Souverain-Pontife Honoré III, et de nouveau en 1225, dans la forme qu'il lui avait donnée.

Les maisons hospitalières des autres villes du diocèse attirèrent également sa sollicitude; il reprit pour ainsi dire à neuf la fondation de l'hospice de Cherbourg, créé d'abord par le Conquérant et dont les ressources ne suffisaient plus aux besoins présents. Il releva pareillement celui de Vire, de plus ancienne date, devenu tout-à-fait pauvre. Il en fonda un à Saint-Lo, non-seulement en vue des pèlerins et des pauvres ordinaires, mais plus spécialement en faveur des tisserands, qu'il organisa en une confrérie d'artisans, à laquelle il traça des règles, et qui devait faire plus tard la prospérité et la richesse de la ville. A Saint-Lo, il était le maître absolu, plus qu'à Coutances, puisqu'il en avait la baronnie. Il donna le terrain, éleva les bâtiments, créa les ressources et érigea l'établissement en paroisse, sous le nom de Sainte-Catherine-de-l'Hôpital. L'abbaye se chargea de la desserte.

Il ne faudrait pas croire que Hugues de Morville, qui ordonnait des quêtes générales dans le diocèse en faveur de ses établissements privilégiés, et qui

accordait des indulgences pour les moindres aumônes, recevait de toutes mains et les yeux fermés. C'est le contraire : il provoquait; mais, avant d'accepter, il s'assurait si les gens qui offraient avaient moyen de donner. L'exemple du noble chevalier Michel Meurdrac, qui voulait donner à l'abbaye du Vœu la moitié du patronage et des revenus de l'église des Pieux, et qui fut obligé de fournir un état de ses biens et revenus, en est la preuve. Le succès n'était pas tout aux yeux de l'honorable prélat, l'honorabilité des moyens passait encore avant. C'est en se plaçant à cette hauteur de vues, qu'il put faire de si grandes choses et opérer la rénovation du diocèse.

A Avranches, l'excellent Guillaume d'Oteilley consumait sa vie dans des contestations avec l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Après la mort du docte Robert de Torigny, arrivée en 1186, l'abbaye retomba dans son triple orgueil de la richesse, de l'indépendance et du rien faire. L'évêque du diocèse était pour elle à peine un enfant de chœur. Pourvu que rien ne manquât de ses rentes, que les nobles feudataires de ses baronnies fissent bien leur service et qu'on ne lui demandât rien, tout était au mieux dans le meilleur des mondes; l'historien fantaisiste du Mont, dom Jean Huines, ne tarit pas ses lamentations contre un évêque qui avait la prétention d'être évêque de tout son diocèse, et qui avait d'autant plus le temps, que le diocèse était moins grand.

Guillaume d'Oteilley avait du moins un dédommagement dans les excellents rapports qu'il entretenait avec l'abbaye de Savigny. Là il était chez lui et on ne contestait pas. Il est probable qu'il n'abusait pas.

Il eut la douce consolation d'en faire consacrer la belle église, celle dont nous pouvons contempler les tristes ruines, en 1220, par Robert Poulain, archevêque de Rouen, en présence de Robert des Ableges, évêque de Bayeux, Guillaume du Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux, Hugues de Morville, évêque de Coutances, et Gervais, évêque de Séez.

Guillaume d'Oteilley mourut à Avranches le 28 octobre 1236. Sa dépouille fut transférée le lendemain à Savigny, où il avait choisi le lieu de sa sépulture.

Son pieux et saint ami, Hugues de Morville, qui l'avait précédé de deux

années dans l'épiscopat, lui survécut deux ans et mourut à pareil jour en 1238. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, et son tombeau, entouré d'une belle, mais très-incommode grille de bronze, que l'on souffrit cependant plusieurs centaines d'années par respect pour sa mémoire.

Hugues de Morville avait conclu, en 1238, un arrangement avec Louis IX relativement au fief de Soule. L'évêque et le chapitre accordèrent le fief, terre et forêt, et de plus trois cents livres tournois une fois payées, à la réserve du patronage de l'église, et le roi donna en contre-échange la terre de Fôville, « qu'il tenait de la forfaiture des Anglais, » et déchargea le chapitre de l'entretien d'un soldat, qu'il devait pour le fief.

Pendant l'administration de Hugues de Morville, le chapitre s'accrut de deux nouveaux titres canoniaux : en 1208, Jean de Martigny, dix-neuvième abbé de Saint-Taurin d'Evreux, fit remise des églises de Périers et de Vaudrimesnil, dîmes et revenus, en se réservant seulement une prébende en celle de Périers pour lui et ses successeurs, à condition de jouir du titre, des honneurs et droits du canonicat, moins le droit de vote à l'élection de l'évêque, sinon du consentement du chapitre. En 1222, Guillaume, dixième abbé de Lessay, conclut un pareil arrangement et céda le patronage des églises de Montchaton, Saint-Sauveur-Lendelin en partie, Osmontville, Ouville, Orval, Laulne et Heugueville. L'évêque et le chapitre lui créèrent une prébende consistant dans les revenus de l'église d'Ourville. Les abbés de Saint-Taurin ne conservèrent leur droit que jusqu'en 1526.

De son côté, le chapitre ne crut pouvoir marquer mieux sa reconnaissance à l'évêque pour tous les bienfaits qu'il en avait reçus, qu'en fondant des obits pour les membres de sa famille.

Le prélat en régla ainsi l'ordre par une charte datée de l'an 1236 : « Les quatre obits que le chapitre de Coutances Nous a offerts et concédés par une gracieuse libéralité, seront célébrés annuellement à la cathédrale avec solennité, savoir : le premier, le v des calendes de septembre, pour Herbert, mon père [1]. Le second, le vi des ides de novembre, pour Emmeline, ma mère.

(1) *Nobis* obtulit et concessit... pro Herberto, patre *meo*... ceci convainc d'erreur la *Gallia-Christiana*, qui donne au père de notre évêque le nom de Nicolas.

Le troisième, la veille des calendes de janvier, pour maître Raoul, cardinal de la sainte Eglise Romaine; Raoul, chanoine régulier; Auvray, Guillaume et Nicolas, mes frères; le quatrième pour Nous, au jour anniversaire de Notre décès. »

Ainsi, Hugues de Morville eut un frère du nom de Raoul, qui était cardinal de la sainte Eglise Romaine, et son service anniversaire fut établi à la cathédrale dès l'an 1222.

Or, il n'y a point d'autre cardinal Raoul sur les listes cardinalices que Raoul de Neuville, évêque d'Arras, cardinal du titre de Sainte-Sabine, décédé en 1220.

Tout ce que l'Eglise d'Arras sait des origines de son insigne pontife, c'est qu'il était de Vienne, en Dauphiné, *Viennensis*, qu'il remplissait les fonctions d'archidiacre dans le diocèse d'Arras, lorsqu'il fut élevé sur le trône pastoral par les suffrages du clergé, en 1203, qu'il fut sacré à Rome, de la main du pape Innocent III, et ensuite promu au cardinalat par ce même pape.

Raoul de Neuville serait-il un fils de Herbert de Morville et d'une première femme, élevé à Vienne par quelque grand parent? peut-être!

Il nous semble inutile d'ajouter que le prétendu Henri, évêque de Coutances, mentionné par quelques auteurs, n'est autre que Hugues de Morville lui-même, dont ils n'ont pas su lire la signature. Il écrivait parfois *H. Ep. Const.*

Quand Philippe-Auguste confisqua les châteaux et propriétés des seigneurs qui avaient pris parti pour Jean-sans-Terre, il resta, nous venons de le dire, beaucoup de fiefs, alors tombés en quenouille ou possédés par des mineurs, sur lesquels il n'y eut pas lieu à une main-mise; ils demeurèrent donc incertains entre la France et l'Angleterre jusqu'au temps de saint Louis. Et cette réunion, dont l'Eglise de Coutances faisait encore très-récemment la mémoire en ses offices, par ordre de la cour à l'origine, n'était pas subie patiemment par tout le monde. Le trouvère maître André de Coutances, comme il s'intitule, cousin germain de la dame de Tribehou, c'est lui qui révèle le détail, déposa à ce sujet maintes imprécations contre la France en ses sirventes. Lorsque les Anglais suppliaient le diable de ne pas répudier le

roi Jean [1], quoiqu'il fût capable d'empester l'enfer, maître André de Coutances ne savait quelles invectives trouver, pour mieux maudire la France. Les sirventes, vaudevilles de ce temps-là, reflétaient l'opinion populaire.

Lorsque Philippe-Auguste eut repris Mortain sur Renaud de Boulogne, en 1212, il en fit don, en y joignant le Cotentin et le Passais, à Philippe Hurepel, son fils légitimé, à titre de Comté-Pairie, sauf la forteresse qu'il garda. Louis VIII laissa les choses en même état. Pendant l'administration si agitée de la reine Blanche, Philippe Hurepel, esprit inconstant, brouillon, toujours mécontent, prit les armes plus d'une fois contre son neveu, les seigneurs à demi-français et à demi-anglais ne manquaient pas d'épouser sa cause, afin d'augmenter les troubles. Quand Louis IX fut devenu majeur, il leur donna une option définitive : Français ou Anglais. Il fallut bien en venir là ; mais, dans sa justice, le monarque y mit un tempérament qui rendit l'option facile : ceux qui optèrent pour l'Angleterre, eurent le droit de disposer de leurs domaines situés en France.

Les troubles qui avaient agité les années de sa minorité, avaient aussi amené la ruine de quelques-unes des plus grandes familles de la Normandie, et la diminution de fortune de quelques autres, en particulier des Paynel. Il n'y avait pas à compter sur Philippe Hurepel : un sourire ou une promesse de sa belle-sœur, la reine Blanche de Castille, le transformaient en un autre homme.. Henri III, successeur de Jean-sans-Terre, descendit en Bretagne avec un certain nombre de chevaliers, mais n'osa pas s'engager trop avant. Si bien que Foulques et Guillaume Paynel, et Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, comte de Bretagne, furent à peu près seuls à supporter la charge. Louis IX, alors âgé de quatorze ans, prit le commandement de ses troupes, ce qui montre que Blanche ne jugeait pas l'expédition par trop dangereuse. C'était un vaillant capitaine, nommé Jean des Vignes, qui menait la bataille, comme on disait alors. Pontorson fut repris sans coup férir ; Saint-James se laissa forcer. Mais le principal effort de la guerre se porta vers

(1) **Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis?**
Sordida fœdatur, fœtente Johanne, gehenna.

le château de la Haye-Paynel, que ses maîtres avaient cru rendre inexpugnable. Jean des Vignes le prit d'assaut, malgré la plus vigoureuse défense. Il fut rasé, la ville rasée, l'emplacement labouré, fieffé pour douze deniers et un chapon, et tous les arbres étêtés une lieue à l'entour, Foulques s'enfuit sur un cheval ferré à rebours. Le château n'a jamais été relevé ; longtemps après les Paynel firent bâtir un manoir dans le voisinage, mais qui fut toujours peu habité, tant les souvenirs étaient pénibles et les noms devenus ignominieux. La Haye-Paynel avait reçu le nom injurieux de la Haye-Iscariot, et les restes du château, celui de Château-Ganne : c'est le nom, encore populaire alors, du traître qui livra aux Sarrasins l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne à Roncevaux, où périt le brave Roland, la fleur des chevaliers. Les romans de chevalerie avaient popularisé ces souvenirs.

Voilà ce qu'il en coûte de se révolter, quand on ne sait pas être le plus fort ou se retirer de la lutte à propos.

Foulques Paynel assista en frappant des pieds au rembarquement de ses amis les Anglais, qui repartirent chargés d'un riche butin, qui ne leur avait coûté qu'à prendre et à charger dans leurs navires. Il se retourna vers le Mauclerc, qui faisait alors sa soumission, en se ménageant les plus douces conditions possibles ; il eut le bonheur de s'y faire comprendre et en fut quitte pour la perte de ses forteresses et sa déconvenue; mais il conserva encore la plus belle et la meilleure partie de ses domaines du Cotentin et de la Bretagne, qui étaient très-nombreux.

Il semble qu'il tourna ses pensers vers la bienfaisance. Il fit des dons à l'abbaye de Hambye. Le manoir de Hambye devint le principal séjour de la famille.

Il fonda, en 1230, un Hôtel-Dieu à la Haye-Paynel. Guillaume Meurdrac, seigneur de la Meurdraquière et de Trelly, y réunit celui du Repas, à Folligny, qui avait été fondé en 1139 par Henri Meurdrac, son aïeul. Les chanoines de la Bloutière furent chargés de le desservir. Il ne resta au Repas que la chapelle de cette première Maison-Dieu, qu'ils desservirent également.

En 1232, Foulques Paynel fonda à Coutances une maison de Dominicains, à laquelle il donna cette partie du versant ouest de la colline qui s'étend

depuis le séminaire actuel, construit à la place du couvent, jusqu'à la rivière et au Château-Pisquin. Ce bel enclos a été connu depuis sous le nom de la Croute-aux-Moines. Il est de tradition, à Coutances, que saint Dominique vint lui-même conduire ses religieux et les installer; mais alors Foulques Paynel serait plutôt le bienfaiteur que le fondateur; ce qui est possible, car les établissements religieux ont le plus souvent de petits commencements. Saint Dominique mourut en 1221.

Les Paynel et leurs successeurs, les Destouteville, furent les constants protecteurs de cette maison. C'est à Foulques Paynel qu'il faut attribuer la construction ou la reconstruction du bel aqueduc des Piliers, dont il reste encore des piles, afin de fournir de l'eau à son couvent de prédilection. Les écrivains du diocèse en mettent la fondation en 1240; il paraît n'avoir été achevé qu'après 1260.

Nous disons la reconstruction, car il était surmonté d'une rigole qui ne pouvait transmettre les eaux qu'à son niveau, et ce niveau est celui du Château-Pisquin, pays d'antiquités romaines, s'il en fut; tandis que pour les transmettre au niveau de l'établissement des Frères-Prêcheurs, et de la Cathédrale, où elles arrivèrent, il fallait un siphon, et dès lors l'aqueduc devenait un soulagement et non une nécessité. Dans ces conditions, les frais d'entretien surpassaient parfois les services rendus.

Nous ne devons pas clore ce chapitre, sans donner une mention des plus honorables à une des grandes célébrités littéraires de l'époque, Alexandre de Villedieu, ainsi appelé du lieu de sa naissance, chanoine d'Avranches puis de Dol, où il paraît avoir suivi l'évêque Jean de la Mouche, ce qui fit qu'on l'appela aussi Alexandre de Dol. Il fut le Lhomond de son temps et mieux que cela, car sa réputation dura plus longtemps, et il embrassa plusieurs branches de l'enseignement.

Attiré d'un irrésistible attrait vers la pédagogie, il se rendit à Paris et s'associa quelques maîtres. Il composa pour l'usage de ses élèves une grammaire en vers latins fort corrects, malgré l'aridité du sujet, et tous en aphorismes, ce qui les rendait plus faciles à retenir. Il l'intitula *Doctrinale puerorum;* or, ce Doctrinal a eu la vogue dans toute l'Europe pendant trois

siècles; jusqu'à ce que vint le lourd Despautère, plus complet et plus méthodique; et encore fallut-il une sentence des docteurs de Malines, en 1514, pour faire abandonner Alexandre de Villedieu.

Le même auteur composa aussi un *Traité du comput ecclésiastique*, un *Traité de la sphère*, un *Traité d'arithmétique*, qu'il intitula *Algorisme*, et un *Traité du calcul manuel*, espèce de barême à l'usage des personnes qui ne savent pas tenir une plume [1].

Jean de la Mouche, évêque de Dol depuis 1199 jusqu'en 1224, lui confia l'éducation de deux de ses neveux; on dit même que ce fut à leur occasion qu'il composa son Doctrinal.

On dit aussi, mais nous aurions plus de peine à le croire, qu'un de ses vers causa la mort du cardinal Bessarion. Pour dire que les substantifs empruntés à la langue grecque conservent leur genre en passant dans la langue latine, Alexandre de Villedieu avait écrit :

Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

Or, dans une discussion avec le cardinal Bessarion, qui était grec d'origine, Louis XI, ne pouvant l'amener à son sentiment, lui jeta avec amertume, pour en finir, ce vers à la tête, et ne voulut plus le voir. Bessarion mourut à Ravenne en s'en retournant, le 18 novembre 1472, de chagrin de n'avoir pas réussi dans sa mission.

(1) De plus un Traité de l'art de se souvenir, *De arte memorandi*, et un Abrégé de la Bible en deux cent douze vers latins, qui furent traduits en français par Jacques Leclerc, curé de Choisy, en 1678. Alexandre de Villedieu mourut en 1240.

CHAPITRE XIV

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Guillaume d'Oteilley eut pour successeur à Avranches un prélat de grande distinction également, Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, doyen du chapitre, élu immédiatement après la mort de son prédécesseur. Il était né à Sainte-Mère-Eglise et avait été secrétaire de Richard Cœur-de-Lion. Il gouverna l'Eglise d'Avranches jusqu'en 1252. La Chronique de Savigny et les notices contemporaines le représentent comme pieux et lettré. Il fut inhumé à sa cathédrale dans la chapelle de la Vierge, du côté gauche.

Le siége de Coutances éprouva une longue vacance après la mort de Hugues de Morville; on ne sait ce qui y donna lieu, mais tous les actes de l'administration diocésaine, jusqu'en 1246, sont intitulés *sede vacante :* les retards ne vinrent pas du côté de la cour, puisque c'était pendant le règne de saint Louis. Le mode de l'élection peut avoir du bon; mais, en toute matière, aussi bien en matière ecclésiastique, il se présente toujours à la fin quelques mauvais côtés. Nous allons en avoir un exemple authentique et détaillé.

Enfin, l'an 1246 fournit deux signatures de Gilles, évêque de Coutances; elles se lisent dans les archives des monastères de Cérisy et de Fontenelles. Ce prélat est désigné par les historiens sous les noms de Gillain et de Gilles de Caen; il était de l'ordre des Cordeliers, pénitencier du pape Grégoire IX, et cette qualité suffit pour indiquer qu'il fut nommé à Coutances par un *motu proprio*. On ne sait rien avec certitude de sa famille ni du lieu de sa naissance; mais le legs de sa bibliothèque au chapitre d'Avranches, à charge

d'obits, semble indiquer qu'il avait fait partie du clergé de la cathédrale du lieu.

Ce prélat est signalé comme ayant prêché, en 1240, des doctrines hétérodoxes sur le libre arbitre dans le couvent des Franciscains de Paris, pour lesquelles il fut condamné à se rétracter publiquement, ce qu'il fit le jour Saint-Pierre en suivant. Son père s'appelait (dit-on) Jean Laurmer, et était bourgeois de Caen. Il mourut le 1er décembre 1248.

Le chapitre avait profité de la vacance du siége, pour se débarrasser des paroissiens de Saint-Nicolas, qui avaient fait jusque-là de la cathédrale leur église, et dont la présence et les offices gênaient les chanoines dans leurs propres offices. Le chapitre éleva une église en face de la chapelle Saint-Floxel, nomma un prêtre pour la desservir, et leur ordonna d'y aller dorénavant. Toutefois, le changement ne se fit pas sans une grande résistance; car il intervint, en 1241, une sentence de l'archidiacre Jean d'Essey, qui les contraignait d'agir ainsi sous peine d'une amende de deux cents marcs d'argent.

C'est ce même Jean d'Essey qui devait succéder à Gilles de Caen, après une nouvelle vacance de deux années. Il était du diocèse ; le fief d'Essey comprenait la paroisse de Périers, avec extension sur les paroisses voisines. On l'appelait aussi Jean d'Yvetot et Jean de Fresville.

Le 13 janvier 1251, le chapitre de Coutances présentait une requête à la reine Blanche, pour lui notifier l'élection récente de Jean d'Essey, archidiacre, à la dignité épiscopale et la prier d'y mettre son approbation. Blanche approuva et renvoya la requête à l'archevêque de Rouen, frère Eudes Rigaud, afin qu'il lui donnât les suites que de droit canonique. Il confirma l'élection le 23 du même mois en son manoir de Deville, et conféra la consécration à l'élu le 26 février suivant. Saint Louis était alors en Palestine.

Frère Eudes Rigaud est un des prélats les plus zélés que l'Eglise de Normandie ait jamais eus, tant par rapport au maintien de la discipline ecclésiastique, que dans l'accomplissement des devoirs de sa charge; il fit deux fois la visite des Eglises de sa province, consignant chaque jour ses observations et les ordres qu'il donnait. Le registre de ses visites présente la statistique la

plus curieuse des établissements religieux de nos deux diocèses au XIII[e] siècle. Avranches fut visité en 1250 et 1263, Coutances en 1250 et en 1266.

L'archevêque entra le 24 août 1250 dans le diocèse d'Avranches par Mortain, dont il visita la collégiale : Elle avait seize chanoines, dont quatre seulement observaient la résidence. Il passa la nuit au prieuré du Rocher, aux frais du chapitre; le prieuré était habité par des moines de Marmoutiers.

Le 26, il visita Savigny, de l'ordre de Citeaux, et le lendemain le prieuré de Saint-Hilaire, de l'ordre de Saint-Benoît.

Le 28, il alla à l'abbaye de Montmorel, de l'ordre de Saint-Augustin : il y trouva quinze chanoines, huit autres étaient détachés dans divers prieurés. La communauté jouissait de sept cents livres de revenus; il lui était dû plus qu'elle ne devait. Elle avait dix patronages d'églises.

Le 31, il visita le prieuré de Sacey, habité par trois moines de Marmoutiers, prêtres tous les trois, jouissant de deux cents livres de revenus et n'ayant point de dettes.

Le 1[er] août, il se rendit au Mont-Saint-Michel, qu'il visita le lendemain. L'abbaye avait quarante moines; elle jouissait de cinq mille livres de revenus et ne devait rien. Le 2, il se rendit à l'abbaye de la Luzerne, de l'ordre de Prémontré. Le 4, il fit son entrée à Avranches au son des cloches et processionnellement. Il y avait à la cathédrale quatre prêtres célébrant la grand'messe au maître-autel et chantant toutes les semaines l'office des morts. Il passa les journées du 4 et du 5 avec l'évêque, tant à Avranches qu'au manoir du Parc.

Le 6, le prélat visita l'abbaye de Saint-Sever, du diocèse de Coutances : il y trouva dix-sept moines, peu attentifs à l'observance de leur règle, possédant trois prieurés, dont deux en Angleterre, jouissant de huit cents livres de revenus, payant cinquante livres de pensions, n'ayant point de dettes et comptant vingt-deux églises sous leur patronage.

Le 8, il se rendit à la Villedieu de Sautchevreuil, et fut reçu par les hospitaliers. Le prélat consigne sur son registre cette observation *reçu ou non reçu*, parce qu'il y avait un certain nombre de maisons qui refusaient la visite sous prétexte de leurs exemptions; la commanderie de Villedieu était exempte, mais elle se montra courtoise. Pendant qu'il y était, un prêtre, du nom de

Nicolas de Houistreham, vint lui déposer une plainte contre le chapitre de Coutances, qui refusait de le mettre en possession d'une prébende à lui conférée par l'évêque défunt.

Le 9, le prélat visita l'abbaye de Hambye. Elle avait dix-sept moines, dont deux habitaient chacun dans un prieuré, ce qui était contraire aux règles monastiques : ils devaient être au moins deux par prieuré. Il n'y avait qu'un seul calice pour tous; un dortoir commun en place de cellules; la règle était tout aussi mal gardée sur les autres points. La maison avait six cents livres de revenus; la gestion était en désordre; les hôtes n'étaient pas reçus convenablement; il y avait onze cents livres de dettes; elle disposait de six patronages d'églises.

L'abbaye de Saint-Lo fut visitée le 11. C'était l'image du désordre, non pas énorme, mais en toutes choses : vingt-cinq chanoines, dont vingt prêtres, acceptant les cures qui leur étaient offertes, même malgré l'abbé, ayant tous quelque chose en propre, ce à quoi ils étaient réduits par la manière sordide dont l'abbé se conduisait envers les membres de leurs familles, quand ils venaient les visiter. La règle était mal observée, la clôture mal gardée. L'abbaye avait mille livres de revenus, elle était grevée de cent quarante livres de dettes et de huit livres de pensions. Les comptes étaient mal tenus.

Le 11 et le 13, l'archevêque demeura à Saint-Lo à ses dépens.

Le 24, il fit son entrée solennelle à Coutances et visita le chapitre le lendemain. Il le trouva composé de vingt-six chanoines, dont sept dignitaires, savoir : quatre archidiacres, le chantre, l'écolâtre et le trésorier, les trois derniers, obligés à une résidence perpétuelle. Toutes choses n'étaient pas au mieux : les chanoines parlaient haut pendant l'office, les ornements étaient mal tenus; les chanoines Guillaume d'Oissel, Richard de Trégoz, Richard Trigalos, Avisard, Thomas Lefevre et Jean Lefevre reçurent de sévères réprimandes.

Le 16, le prélat visita le prieuré de Saint-Pair. Il y trouva deux moines du Mont-Saint-Michel, qui touchaient mille livres de revenus, dont ils rendaient compte à l'abbaye. Ils étaient endettés de quarante livres. L'archevêque leur interdit l'usage de la viande et des matelas.

Le 17, la visite se fit à Bricqueville-la-Blouette, où l'archevêque reçut l'hospitalité dans la maison de l'archidiacre Jean Pamernel; il arriva le 18 à Périers, le 19 à Lessay. Cette abbaye fut visitée le lendemain; il y avait trente-six moines, mille quatre cents livres de revenus, quatre cent cinquante livres de dettes: elle avait plusieurs prieurés, dans chacun desquels un moine habitait seul, ce qui était contraire à la règle; du reste, l'ordre était fort mal gardé en fait de régularité et de comptabilité. L'archevêque ordonna à l'abbé de rendre ses comptes à la communauté deux fois l'an, et aux moines d'observer le jeûne et l'abstinence selon leur règle.

Ces détails nous semblent suffisants pour montrer l'état moral des corporations religieuses au XIIIe siècle, et en plus, que l'exemption d'obéissance envers l'autorité diocésaine est chose mauvaise, parce que les abus s'introduisent, se perpétuent, deviennent des coutumes locales et finissent par remplacer la règle. La ferveur des premiers jours est un feu qui s'éteint vite, quand il n'y a pas une main chargée de l'entretenir.

Cependant, nous devons continuer jusqu'au bout la statistique.

Le journal du prélat mentionne la visite de Blanche-Lande, de l'ordre de Prémontré, sans ajouter aucun détail. Saint-Sauveur-le-Vicomte avait vingt-cinq religieux résidants, plus quatorze répartis dans six prieurés; mille livres de revenus. Montebourg, trente-sept moines en résidence, huit répartis dans quatre prieurés et un au prieuré *des Iles* (probablement l'île de Serk); trois cents livres de revenus. Le prieuré de Héauville avait deux moines de Marmoutiers; celui de Vauville, quatre moines de Cérisy, sept cents livres de revenus; l'abbaye de Cherbourg, de l'ordre de Saint-Augustin, vingt-sept chanoines, plus un au prieuré de Barfleur; huit cents livres de revenus. Saint-Côme-du-Mont était un prieuré de Cluny, le prieur s'appelait Richard de l'Angle, nous ne savons rien de plus. Bohon avait huit moines de Marmoutiers, jouissant de deux cent quatre-vingts livres de rentes. Le prélat les avertit lui-même qu'ils étaient exempts. Sainteny avait deux moines de Saint-Nicolas d'Angers, peu réguliers et qui ne purent donner l'hospitalité, vu l'exiguité de l'habitation; Marchésieux, trois moines de Cormeray, avec deux cents livres de revenus; mais pas même un exemplaire

de leur règle, pas plus que ceux de Sainteny. Saint-Frémond était riche de cinq cents livres de revenus, il avait quinze moines de Cérisy, tous prêtres, peu observateurs de leur règle.

Là se termina la visite pour cette fois. L'archevêque adressa, en quittant le diocèse, une longue ordonnance concernant les abus généraux à réformer et spécialement l'ordre à rétablir dans l'abbaye du Vœu à l'archidiacre Jean d'Essey. Mais, comment faire? autant d'immixtions de l'évêque ou de l'archidiacre dans les affaires locales, autant de procès à engager, soit par-devant la justice royale, soit en cour de Rome, pour peu que les prieurés ou leurs maisons-mères, ou les abbayes diocésaines excipassent de leurs priviléges et exemptions. Les complications étaient grandes et par conséquent les difficultés, d'autant plus que les maisons exemptes se retranchaient dans un silence absolu contre la violence, que quelques-unes étaient exemptes de l'interdit local, et plusieurs de l'interdit général moyennant certains tempéraments, tels que de célébrer les portes fermées et sans sonner les cloches.

Les observations le plus fréquemment consignées sur le journal des visites d'Eudes Rigaud, concernent la clôture des monastères généralement mal observée, les jeûnes et abstinences de règle également mal observés, le coucher trop peu austère, les matelas ayant été substitués en beaucoup de lieux aux paillasses, et la comptabilité presque partout mal en ordre. Le prélat ordonna en tous lieux la tenue de registres en partie double, par devoir et avoir, recettes et dépenses quotidiennes, reddition de comptes mensuelle et semestrielle. L'état et la tenue des infirmeries lui déplut généralement. Il donna des ordres sévères relativement à la bonne et suffisante tenue de l'hôtellerie.

Il faut se souvenir qu'il n'y avait dans ce temps-là ni voitures publiques ni hôtelleries à prix d'argent. C'étaient les Hôtels-Dieu et les Communautés qui exerçaient l'hospitalité envers les voyageurs, et elle était gratuite. Les grands monastères qui se trouvaient dans la direction des voies publiques, devaient sonner la cloche avant l'heure du repas, afin d'inviter les passants; ceux qui se trouvaient dans les forêts ou dans les solitudes, devaient sonner

le soir jusqu'après la chute du jour et perpétuellement dans les temps de brouillard, afin de donner une indication aux voyageurs égarés; quelques-uns entretenaient des fanaux pendant la nuit.

En considérant la modicité des revenus, c'est à se demander ce qu'il restait pour le vêtement et la victuaille des moines après le prélèvement de l'entretien des bâtiments et des frais de l'hospitalité. L'archevêque, qui était si exigeant sur ce dernier point, avait donc raison de l'être sur l'article de la comptabilité, puisque l'ordre est le seul moyen de suppléer aux ressources et de prévenir les ruines.

Le journal des visites des années 1263 et 1266 nous fournira quelques suppléments bons à recueillir.

Le prieuré du Rocher était exempt, mais il reçut la visite et prit en bonne part les observations de l'archevêque. Les bâtiments étaient en ruines, sans doute faute de ressources.

Le prieuré des Biards, de l'ordre de Saint-Benoît, avait deux moines seulement; ils étaient vieux et infirmes, fort pauvres. L'archevêque leur fit la remise des quatre livres qui lui étaient dues pour droit de visite.

Le prieuré de Saint-Hilaire-du-Harcouet avait été la proie des flammes, les moines étaient dispersés, et le prieur réfugié en celui de Saint-James-de-Beuvron; l'archevêque lui intima l'ordre de rétablir le sien.

Saint-James-de-Beuvron avait quatre moines de Saint-Benoît-sur-Loire, deux cent soixante livres de revenus.

Sacey avait quatre moines de Marmoutiers, deux cents livres de revenus. On y donnait l'aumône deux fois la semaine à tous ceux qui se présentaient.

Le chapitre d'Avranches se composait de vingt-un chanoines, dont six dignitaires, savoir: un doyen-trésorier, deux archidiacres, deux chantres et un scolastique; il avait quatre vicaires de chœur, deux diacres et deux sous-diacres d'office; ces huit serviteurs recevaient chacun soixante sous de gage.

On faisait l'aumône tous les jours au Mont-Saint-Michel.

En 1266, il y avait cinquante-un moines résidant à Lessay; ils portaient des chemises de toile à défaut d'étamine, qu'on ne pouvait se procurer depuis

longtemps, à cause des guerres avec l'Angleterre. L'abbaye donnait l'aumône quatre fois la semaine à tous ceux qui se présentaient. Il n'avait pas été fait d'état de l'actif et du passif de la maison depuis plus de soixante ans.

Le prieuré de Saint-Germain-sur-Ay était habité par deux moines du Mont-Saint-Michel. Ils refusèrent la visite et l'acquit des droits, nonobstant deux sommations. L'archevêque avait été obligé de coucher dans le village. Ils étaient exempts ; ce que l'archevêque ignorait ; l'abbé du Mont les excusa.

Le prieuré de Héauville était exempt et ne se laissa pas visiter non plus.

Le prélat alla faire ses dévotions au tombeau du bienheureux Thomas Hélye, à Biville, où il s'opérait de nombreux miracles.

Il s'aperçut que l'abbaye de Cherbourg possédait beaucoup de livres bons et instructifs; il ordonna de les recueillir en une seule bibliothèque, de prendre soin de leur conservation, à charge par le bibliothécaire d'en rendre compte au moins une fois l'an en chapitre général.

On faisait quatre ans de noviciat à Montebourg ; l'abbaye distribuait l'aumône à tous venants trois fois la semaine.

Le prieuré de Saint-Côme était déjà en commende et fort mal tenu.

Les moines de Bohon n'avaient pas de ciboire suspendu sur l'autel; l'archevêque ordonna d'en établir un. Dans ce temps, l'usage des tabernacles était encore inconnu; l'usage des armoires latérales pour serrer la sainte réserve commençait à se passer, celui de grands ciboires de formes variées suspendus au-dessus de l'autel devenait général ; l'archevêque fut surpris et peu édifié d'une pareille négligence.

Les moines de Sainteny avaient reconstruit leur monastère et distribuaient l'aumône trois fois la semaine, malgré leur état de gêne momentané.

Le prieuré de Marchésieux donnait l'aumône tous les jours, depuis Noël jusqu'à la Saint-Clair. L'abbaye de Saint-Lo faisait des distributions trois fois la semaine ; mais le moment arrivait où elle serait obligée de les restreindre, à cause du nombre croissant des indigents.

Les prieurés de la Bloutière, de l'ordre de Saint-Augustin, Saint-Nicolas-de-Bosc-Roger, dépendant de Cormeray, et Savigny, près Coutances, dépendant de Sainte-Barbe-en-Auge, ne furent point visités, parce qu'ils

étaient pauvres, et que l'archevêque voulut leur épargner les frais de visite, s'élevant à quatre livres en sus de l'hospitalité.

En somme, point de désordres graves dans les monastères, point de religieux à mettre en pénitence, quelques-uns à réprimander, parce que leur réputation souffrait de leur trop peu de réserve envers les gens du monde; l'oubli de la règle dans beaucoup de prieurés, ou trop éloignés du monastère pour en conserver l'esprit, ou manquant de ressources, la substitution de la viande aux aliments maigres, parce qu'on ne pouvait se procurer ceux-ci, et que la viande ne coûtait rien; l'indigence, la gêne et le malaise à peu près partout, sauf au Mont-Saint-Michel, qui était relativement riche. Il pouvait être quelquefois pressuré par les pèlerins, mais non par les voyageurs et les passants, vu son éloignement de tout chemin praticable. Savigny était réduit à l'indigence; ce n'était pas le temps de dire :

De quelque côté que le vent vente,
L'abbaye de Savigny a rente.

Le prélat n'était pas favorable aux communautés de femmes : point de jeunes novices, la vocation n'est pas assez sûre; point de vœux avant vingt-quatre ans, il faut, pour en prononcer qui ne laissent pas de regrets, liberté entière et âge complet de discrétion; point d'élèves séculières dans les couvents, c'est y introduire l'esprit du monde. Il y avait des religieuses qui élevaient qui un poulet, qui un perdreau; supprimez cet abus; à la basse-cour les volailles; il ne faut pas qu'une religieuse puisse dire celui-ci est à moi, celui-là est à vous.

Le diocèse de Coutances n'avait qu'une chétive communauté de femmes : Saint-Michel-du-Bosc; celui d'Avranches en avait deux, non moins chétives, Moutons et la Blanche, celle-ci d'abord abbaye, alors prieuré et qui redeviendrait abbaye, elles ne furent pas trouvées répréhensibles.

Le prélat, qui se montrait si peu favorable à l'instruction des femmes, était d'une juste sévérité à l'égard des hommes. A quiconque se présentait pour réclamer un bénéfice ou obtenir la permission de recevoir les saints ordres,

il ouvrait un livre d'offices : traduisez ceci mot à mot — maintenant dites-le en français. Quiconque ne savait pas, était exclu. Le journal présente quelques exemples de la plus singulière fatuité en fait d'ignorance [1].

Jean d'Essey, qui avait donné l'hospitalité à l'archevêque Eudes Rigaud dans son manoir d'Yvetot, lorsqu'il n'était encore qu'archidiacre, ne fut pas toujours d'accord avec lui après être devenu évêque.

Le primat de Normandie recevait directement les appels des sentences de l'archidiacre, sans que l'évêque eût été appelé à juger. Ses suffragants se plaignirent d'un tel manquement aux premiers rudiments du droit canonique et portèrent la cause en cour de Rome. Jean d'Essey et Robert de Cornegrue, évêque de Séez, furent députés par leurs confrères pour soutenir devant le Souverain-Pontife la cause commune. Le pape jugea en faveur des évêques, et par suite il y eut une convention conclue en un concile assemblé à Pont-Audemer, en 1256, entre l'archevêque et ses suffragants. Jean d'Essey assembla aussitôt son synode, afin de communiquer à ses curés les décisions arrêtées. L'acte synodal est daté du mercredi avant la fête saint Denis.

Le même évêque eut avec son propre chapitre une affaire plus désagréable et plus compliquée; la procédure roulait sur trente-deux chefs principaux. L'animosité s'en mêla de part et d'autre, et les choses en vinrent au point que le chapitre jeta l'interdit sur la cathédrale; c'était en 1268, huit jours avant Noël. L'interdit durait encore à la Purification, lorsque l'évêque arriva. Il convoqua le peuple au son de toutes les cloches et célébra l'office avec la pompe accoutumée. Le chapitre, dans son indignation, cassa les employés, sonneurs, chantres et bedeaux qui avaient concouru à la violation de l'interdit. C'est chose inouïe qu'un chapitre interdise une église cathédrale devant l'évêque du diocèse et contre lui. Jean d'Essey fit assurément bien de se moquer d'une pareille sentence.

(1) L'*Archevêque :* déclinez le mot *Genitrix ?*
Guillaume de Wardres,
promu à une cure : *nominatif*, hic Genitrix.
accusatif, hanc Genitricam,
ablatif, ab hoc Genitrice.
ce nom n'a pas de pluriel.

Mais comme il n'était plus possible de faire un pas dans une pareille voie; il y eut convocation d'arbitres, pour régler le différend : le chapitre accepta le blâme de ses violences, et l'évêque s'accorda à célébrer pontificalement aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et Saint-Lo, sous peine de huit livres tournois d'amende pour chaque manquement [1].

D'où il semble résulter que l'évêque avait tort au fond, et le chapitre en la forme. Mais comment faire, sinon de commencer par où l'on finit? On ne s'en avisa qu'après.

L'épiscopat de Jean d'Essey fut illustré par les vertus et les miracles du saint prêtre Thomas Hélye, de Biville.

Thomas naquit en cette paroisse environ l'an 1187, de parents laboureurs, jouissant d'une honnête aisance et qui lui donnèrent une première éducation assez forte, pour qu'il pût ouvrir à Cherbourg une école de langue française et de langue latine, dans laquelle il obtint de grands succès; sa science, son habileté, son aménité, sa vertu lui avaient gagné tous les cœurs, lorsqu'une grave maladie vint l'arrêter dans cette carrière. Thomas fut recueilli par un sien frère, qui demeurait à Biville.

Il reconnut que Dieu l'appelait à d'autres œuvres, et, en attendant la manifestation de sa sainte volonté, il se livra tout entier aux pratiques de la dévotion, et d'une telle pénitence que son frère, qui en était le témoin habituel et intime, se fâchait souvent contre lui, mais sans parvenir à le modérer.

Le grand évêque Hugues de Morville ayant eu occasion de connaître le *saint régent*, comme on l'appelait, lui commanda de se disposer au sacerdoce. Thomas se rendit à Paris, où il fit ses études théologiques sous la direction des plus grands maîtres du temps, Hugues de Saint-Cher et Eudes de Châteauroux, chancelier de l'université, qui l'honorèrent d'une bienveillance particulière et de leur durable amitié.

Il reçut le sacerdoce vers 1235, âgé déjà de plus de quarante-cinq ans,

(1) Ce fut le cardinal Raoul de Grosparmy qui prononça la sentence arbitrale, au gré, ce semble, des deux parties. L'acte est intitulé. *Radulphus, miseratione divina episcopus Albanensis, apostolicæ sedis legatus...*

après avoir accompli un pèlerinage à Rome, aux tombeaux des apôtres, et un en Espagne, à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Devenu prêtre, il se livra aux missions avec une ferveur extraordinaire et un zèle inépuisable dans les diocèses de Coutances et d'Avranches, sous la direction et souvent avec le concours des évêques Hugues de Morville, Jean d'Essey et Guillaume de Sainte-Mère-Eglise. Ce n'était plus alors, comme autrefois dans le petit rayon de son pays natal, le *saint régent :* c'était pour tous et partout le *saint prêtre;* il n'avait point d'autre nom.

Une vie d'une piété admirable, d'une pénitence absolue, de nombreux miracles accompagnaient la prédication de la divine parole, la continuaient dans un muet langage, en doublaient les heureux effets et en multipliaient les fruits.

Louis IX eut occasion de connaître le *saint prêtre* dans son voyage de Cherbourg en 1256. Il l'honora du titre de son aumônier et lui fit don d'un calice et d'une chasuble qui sont conservés à l'église de Biville, à titre de reliques d'un grand prix.

Que Thomas Hélye ait eu le titre d'aumônier de saint Louis, c'est une tradition antique appuyée sur des monuments presque contemporains (1). Il dut en remplir les fonctions au moins une fois, sinon plusieurs.

Le calice est bien de l'époque ; toutefois, rien, sauf la même tradition, n'en affirme la provenance.

Mais il n'en est pas de même de la chasuble : c'est une étoffe tissée aux armes de France, de Castille et de Provence, pareille à tout ce que présentent les monuments du règne, et qui n'a pu être d'usage qu'à la cour. Nul en France, pour grand qu'il fût, ne se serait paré des insignes royales. Les fleurs de lis de France alternent avec les châteaux de Castille, et les aigles de Provence avec les lions de Léon.

Usé de travaux et presque au terme de sa carrière, le *saint prêtre* avait renoncé aux missions; il était curé de Saint-Maurice depuis une année, lorsque saint Louis vint en Normandie ; il mourut l'année suivante, 1257, le

(1) Voir l'*Histoire du Bienheureux Thomas Hélye*, par l'abbé Gilbert. Coutances, Salettes, in-12, 1867.

vendredi 19 octobre, non dans sa paroisse de Saint-Maurice, mais au manoir de Vauville, chez le seigneur du lieu, nommé Gauvain, qui était un de ses amis les plus intimes. Son corps fut reporté à Biville, son lieu natal, et inhumé dans le cimetière.

Les grands et nombreux miracles qui s'opérèrent auprès de ce tombeau, dès le moment de la sépulture et depuis, y attirèrent un concours considérable de pèlerins, qui s'est continué jusqu'à nos jours. L'appellation populaire de *saint prêtre* a été remplacée par celle de *Bienheureux Thomas*, qui n'est ni moins populaire ni moins étendue.

Sa tombe fut enfermée dans une chapelle, qui est devenue le chœur d'une nouvelle église, et recouverte d'un tombeau élevé au-dessus du pavé, dont les bas-reliefs représentaient les circonstances principales de sa vie.

L'évêque Jean d'Essey envoya, dès l'an 1259, un des vicaires du grand-autel de la cathédrale en cour de Rome, demander l'autorisation d'informer sur la vie, les vertus et les miracles du *saint prêtre*. Une première enquête, commencée en 1261, fut renvoyée pour défaut de forme. Une seconde, faite avec le concours de frère Raoul des Jardins, prieur des Jacobins de Coutances, et des cardinaux Hugues de Saint-Cher et Eudes de Châteauroux, présentait toutes les chances d'un succès prochain, lorsque la mort de Jean d'Essey et la longue vacance de siége qui la suivit vinrent tout suspendre. La cause ne devait être reprise qu'en 1628, et de nouveau sans aboutir, mais pour des raisons qui en étaient indépendantes.

Jean d'Essey fit dresser ce pouillé des bénéfices du diocèse qui passe pour être le plus ancien et qui fut transcrit au Livre Noir. L'autographe a été dérobé ; mais l'expédition appartenant au chapitre est toujours aux archives. Le but proposé était d'établir entre les bénéficiers une juste répartition des taxes et décimes si souvent imposées au clergé soit par la cour de Rome, soit par l'Etat, pour les besoins du Saint-Siége ou en vue des croisades. Le premier aperçu dressé par l'ordre de l'évêque eut besoin d'être revu et contrôlé. L'enquête, commencée en 1251, ne fut enfin close et arrêtée qu'en 1278.

Par un singulier bonheur pour la ville de Périers, pendant que son seigneur

gouvernait avec tant de distinction le diocèse de Coutances, un de ses citoyens, Raoul de Grosparmy, s'élevait par son propre mérite à la plus haute charge de l'Etat et au rang de prince de l'Eglise. Il était chancelier de France, lorsqu'il fut promu, en 1259, à la chaire épiscopale d'Evreux par l'élection du chapitre. Louis IX et ses deux fils, les princes Louis et Philippe, assistèrent à la consécration, qui eut lieu à Evreux le 17 octobre 1259. Raoul de Grosparmy fut créé cardinal en 1261 par le pape Urbain IV, et appelé à l'évêché d'Albano, puis chargé de la légation de Sicile en 1263. Mais il résidait habituellement en France, près de Louis IX, dont il était le féal ami, le conseiller et le ministre. Il suivit ce prince à la croisade, et mourut à Tunis au mois d'aout, l'an 1270, près des ruines de Carthage.

Un de ses neveux, nommé aussi Raoul de Grosparmy et natif de Périers, doyen de la cathédrale d'Orléans, fut élu à l'évêché de cette ville en 1308. Il mourut le 18 septembre 1311.

L'épiscopat de Jean d'Essey vit s'élever deux nouvelles maisons religieuses, celles de Saint-Frémond et de la Perrine, au Dézert. Les seigneurs Robert, Pierre et Enguerrand du Hommet, fils de Guillaume, fils de Richard, rétablirent à titre de prieuré l'ancien monastère de Saint-Frémond, et le donnèrent à l'abbaye de Cérisy, à charge de desservir les paroisses de Saint-Frémond, du Dézert, de Cavigny, d'Esglandes et de Saint-Jean-de-Daye.

En même temps, Eustachie de Montenay, leur mère, femme de Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, fondait le couvent de la Perrine pour des religieux de la Mercy, en place d'une chapelle dédiée à Sainte-Catherine. L'œuvre, commencée en 1251, ne fut terminée qu'en 1258, quatre ans après la mort d'Eustachie, et par les soins de ses fils.

Les religieux du Dézert devaient sonner la cloche du monastère pendant leurs repas, afin d'inviter les voyageurs et de les guider.

Il reste de l'épiscopat de Jean d'Essey un livre cérémonial, copié en 1259 par un des clercs de la cathédrale pour son propre usage, où l'on voit qu'alors le rite de Coutances était le pur romain, sauf une demi-douzaine de fêtes propres au diocèse.

La procession matinale qui a continué de se faire à la cathédrale le jour de

Pâques, était représentative : des clercs et des enfants de chœur en aube allaient au tombeau en chantant le *Victimæ paschali*; ils rencontraient Marie sur la voie, un premier chœur lui disait :

Dic nobis, Maria,
Quid vidisti in via?

Elle répondait :

Sepulchrum Christi viventis
Et gloriam vidi resurgentis.

Le second chœur répétait :

Dic nobis, Maria,
Quid vidisti in via?

Elle répondait :

Angelicos testes,
Sudarium et vestes.

Le troisième chœur reprenait :

Dic nobis, Maria,
Quid audisti in via?

Elle répondait :

Surrexit Christus, spes mea,
Præcedet vos in Galilæa.

Un enfant de chœur chantait en *a parte* :

Magis est credendum
Mariæ veraci
Quam Judæorum
Turbæ fallaci.

Puis tous ensemble chantaient avec allégresse :

Scimus Christum surrexisse
A mortuis vere.....

Ce rite était encore du pur romain. Saint Pie V devait le retrancher et mutiler la prose *Victimæ paschali* en l'état où elle est.

Il reste aussi du même épiscopat un acte très-singulier, probablement

parce qu'il est demeuré inexpliqué, savoir une prestation de serment envers l'Eglise de Coutances faite au nom du roi par les baillis du Cotentin lors de leur entrée en charge, pour le comté de Mortain.

Il n'y est point question d'un fief relevant de l'Eglise de Coutances, comme l'a avancé l'abbé Lefranc dans ses mémoires, mais bien du comté de Mortain.

Jean d'Essey le réclama de la part de saint Louis, selon l'ancien usage. Saint Louis, après avoir fait vérifier en chancellerie si l'allégation était fondée, donna mandement à Renaut de Radepont, son bailli, de prêter le serment demandé; ce qui se fit avec solennité à la cathédrale. L'acte royal est daté de Paris, le vendredi d'après le dimanche *Reminiscere* (deuxième de carême), l'an 1269, et il porte cette clause, qu'en cas d'aliénation du comté, ceux qui l'auront reçu des mains du roi ou des mains de ses successeurs, seront tenus au même serment.

Jean d'Essey mourut en 1274, le 31 octobre. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale, près de l'autel, du côté de l'épître. Il avait doté quatre des chapelles du latéral du nord, suivant l'inscription qui s'y voit encore en écriture du temps. Elles existaient, puisqu'il les dota; mais le style de leur construction ne permet pas de les reculer jusqu'à une époque antérieure: C'est une basse nef, surhaussée, plus amplement éclairée et partagée en six tronçons par des murs à claires-voies. Le dessin est d'une grande beauté et l'exécution laisse tout à désirer.

Après la mort de Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, le diocèse d'Avranches avait eu pour premiers pasteurs un évêque du nom de Richard, puis un second du nom de H..... et un troisième du nom de Richard, entre lesquels il existe une grande et jusqu'ici inextricable confusion. L'un des deux Richard s'appelle Laine (*Laneus*); l'autre s'appelle l'Anglais (*Anglicus*, et par altération *Anglus* et *Angelus*). Quel est le premier? Il est impossible de le savoir, parce que les écrivains des deux n'en ont fait qu'un; mais l'évêque H... vient se poser entre eux avec certitude pendant l'année 1264.

Nous croyons toutefois, jusqu'à plus ample informé, qu'il faut commencer par Richard Laine. Ce prélat faisait partie du chapitre d'Avranches; il était en

cour de Rome lorsqu'il fut élu, et il reçut la consécration des mains du pape Innocent IV, suivant la chronique de Savigny [1].

Les actes revêtus de la souscription *Richard, évêque d'Avranches*, sont en grand nombre jusqu'à l'année 1264. En cette année, qui était la onzième de son pontificat, il postulait en cour de France pour obtenir la remise des droits de régale, suivant la même chronique; ce qui serait extraordinaire à une pareille date; mais peut-être n'avait-il pas été agréé d'abord par le roi; car après son élection, une protestation fut transmise à l'archevêque Eudes Rigaud, pour en faire l'usage que de droit.

Ou peut-être plutôt n'était-il question que du fief de Fresneuse, appartenant aux évêques d'Avranches, et sur lequel l'Etat prétendait avoir des droits régaliens.

Quoi qu'il en soit, l'épiscopat de Richard Laine se termina en cette même année par mort ou par résignation; car il existe des titres de l'an 1264 souscrits *H..... episcopus Apprencensis*. L'un est une donation de deux maisons situées à Paris, rue de l'Hirondelle, à Robert de Sorbon, pour l'usage des pauvres étudiants en théologie, sur lesquelles le donateur se réserve seulement trentre-deux livres de rente viagère.

Ce n'est pas une mince recommandation, d'avoir ainsi contribué à la fondation du collége de Sorbonne; il ne faut pas en priver celui à qui l'honneur revient, comme l'ont fait les historiens d'Avranches. Mais ils ignoraient qu'il existe une seconde charte souscrite de la même signature, datée de la même année 1264, conservée aux archives de la ville d'Evreux avec quatorze autres, provenant du manoir de Saint-Philbert, et munie d'un sceau qui ne permet de l'attribuer à aucun autre évêque.

Il en existe même une troisième au Trésor des Chartres avec son sceau à demi-brisé, sur lequel on lit distinctement *Hugonis* : C'est une autorisation donnée à Robert de Sorbon d'échanger les deux maisons de la rue de l'Hirondelle, contre quelques autres qui étaient plus à sa convenance. Il n'y a donc pas lieu au moindre doute [2].

(1) Magister Richardus dictus Laneus, canonicus Abrincensis, qui tunc erat Romæ, canonice electus est, et a D. Papa Innocentio consecratus. (Chron. Savin., sub anno 1253.)

(2) Voy. Tres. des ch. Paris, II, n° 15; carton J. 151.)

L'évêque Hugues n'apparut que pour un instant sur le siége d'Avranches, car la signature Richard, évêque d'Avranches, se retrouve sur les actes de l'an 1265 et jusqu'en 1269. Celle-ci doit appartenir à l'évêque Richard l'Anglais.

Saint Louis visita une seconde fois les pays de Coutances et d'Avranches pendant l'intervalle que nous venons de parcourir, savoir : en 1269.

La première visite eut lieu en 1256. Il entra dans le diocèse par Carentan, s'arrêta à Valognes, à Cherbourg, revint par Valognes, Périers et Coutances; il était le 16 avril, jour de Pâques, à Avranches; le vendredi suivant, à Savigny, après avoir visité Pontorson, le Mont-Saint-Michel et Saint-James; il revint par Mortain et sortit du diocèse d'Avranches par Vire, d'où il alla à Tinchebray, Domfront, Falaise et Séez.

La piété du saint roi se révélait en ces voyages aux yeux des populations; il allait prier dans les églises et y laissait des offrandes dignes de son rang. Dans les abbayes, il conversait avec les religieux et partageait leur dîner; ainsi fit-il à Savigny. Si la réputation de quelque saint personnage arrivait à ses oreilles, il n'avait rien de plus à cœur que de s'entretenir avec lui. A Rouen, en 1255, il gravit la côte de Sainte-Catherine pour s'entretenir avec un ancien religieux, connu sous le nom d'Adam-le-Reclus, qui n'était pas sorti de sa cellule depuis vingt-trois ans.

Les hôpitaux et les Maisons-Dieu étaient l'objet spécial de sa sollicitude; il les visitait, il y servait de ses mains les pauvres et les malades; il s'informait de l'état des revenus de l'établissement, il les augmentait en cas de besoin, confirmait les priviléges, en accordait de plus grands.

A chacun de ses repas, il y avait une part réservée pour les pauvres; il la leur présentait lui-même, en se faisant aider par ses gens de service, quand les pauvres étaient venus en grand nombre; aux jours de fête, il en faisait appeler trois cents. Avant le lever de table, il faisait distribuer à chacun douze deniers parisis.

Louis IX, lorsqu'il passa à Avranches la première fois, traça une enceinte fortifiée qui coupait en beaucoup de points les propriétés de l'Eglise et du chapitre; mais il dédommagea le chapitre en lui concédant immédiatement

une grande dîme qu'il possédait dans la paroisse Saint-Martin-des-Champs. Plus tard, il céda à l'évêque les terrains qui s'étendaient de son palais jusqu'à la porte Baudenge. Enfin, lors de son voyage de 1269, il autorisa les chanoines à prendre celui qui se trouvait entre leurs maisons et le mur d'enceinte, leur permettant même de les reconstruire sur le mur, sans dégradations, toutefois, et de manière que la défense de la place en fût plutôt augmentée. L'ancien palais épiscopal, tel qu'il existe encore, est construit dans ces conditions, sauf que le fossé a été comblé. Le monarque autorisa de plus la construction, dans le fossé, de deux chapelles, l'une du titre de Saint-Gilles, l'autre sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Il est probable qu'il en avait été détruit le même nombre pour la construction du rempart. L'acte de ces concessions fut signé à Coutances, au retour, à la date du mois de juillet 1269.

L'évêque Richard l'Anglais mourut en 1269, il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge, en une arcade pratiquée dans la côtière méridionale.

Les chanoines élurent en son remplacement Raoul de Thieuville, doyen du chapitre, de la famille des seigneurs de Vains. Ce prélat, qui devait gouverner l'Eglise d'Avranches jusqu'en 1292, est remarquable entre tous par une grande piété, une tendre et compatissante charité, une grande science, une bonté toujours égale et une grande humilité. Le Livre Vert de la cathédrale l'appelle le père des pauvres, le refuge des opprimés, l'asile de la vertu, le modèle achevé de la piété.

Après la mort de Jean d'Essey, l'Eglise de Coutances demeura pendant huit ans sans premier pasteur. Les chanoines présentèrent une requête à la date du 2 novembre 1274 au roi Philippe-le-Hardi, pour l'informer de la mort de l'évêque et lui demander la permission de procéder à une élection ; mais ils ne purent s'entendre. Plusieurs s'abstinrent de donner leur suffrage, parce qu'ils voulaient un évêque qui fût du giron de l'Eglise de Coutances. Après cette tentative sans résultat, ils convinrent de remettre leurs pouvoirs à quatre commissaires, Guillaume de Landelles, pénitencier, Mathieu d'Essey, Geoffroi d'Yvetot et Julien de Zancat, chanoines ; l'élection résulterait de

l'accord de trois d'entre eux. L'accord ne se fit pas ; deux laissèrent éteindre la chandelle sans voter. Toutefois, ils convinrent de s'en rapporter au choix de Mathieu d'Essey. Celui-ci nomma Robert de Goubert, archidiacre du Bauptois. Les trois s'y rallièrent, puis le chapitre, et Robert de Goubert accepta.

Mais un chanoine, nommé Jean de Grosparmy, voyant au fond de tout cela la cabale et l'intrigue, en appela à Rome. Le pape référa la caúse à son légat en France, le cardinal Simon de Brie. Le légat fit donc une enquête, puis une contre-enquête, et manda près de lui tous les témoins propres à éclairer sa religion.

L'affaire n'était pas terminée, lorsqu'il fut rappelé en Italie par le pape Nicolas III. Il la remit en temps utile à Philippe de Chaours, évêque d'Evreux. Philippe de Chaours recommença toutes les procédures.

La nouvelle information était déjà avancée, lorsque Jean de Grosparmy, mécontent de la tournure qu'elle prenait, porta de nouveau appel en cour de Rome, pour des griefs également nouveaux et distincts de ceux qu'il avait formulés la première fois. Le pape nomma auditeur de la cause celui qui l'avait déjà étudiée une première fois, c'est-à-dire le cardinal Simon de Brie.

Elle était pendante pour la troisième fois, lorsqne Nicolas III mourut. Il fut remplacé par ce même Simon de Brie, qui prit à son avènement le nom de Martin IV. Le nouveau pape nomma, pour en connaître à sa place, le cardinal Bénoît Cajetan, du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tullano*, c'est-à-dire le futur pape Boniface VIII. Celui-ci avait mis encore une fois la cause à l'étude, lorsqu'enfin Robert de Goubert se désista de toutes poursuites et prétentions. Dès lors la cause était finie, il n'y avait plus rien à juger.

Mais l'Eglise de Coutances avait besoin d'un premier pasteur, ce n'était plus le temps des délais ; Martin IV nomma, par un *motu proprio*, frère Eustache, moine profès de l'ordre des Frères-Mineurs, son chapelain et pénitencier, et lui donna la consécration épiscopale.

Ce sont les lettres apostoliques, datées d'Orviette le 13 avril 1282, adressées par le Pontife à Philippe III, pour le prévenir et le prier d'accueillir

favorablement l'élu de son choix, qui révèlent ces détails, et nous les rapportons, moins pour la singularité, que comme exemple des mœurs et usages de la fin du XIIIe siècle, et des inconvenients que l'élection entraînait parfois après elle.

Frère Eustache était de Rouen, gardien des Cordeliers de cette ville et neveu, à ce que l'on croit, de frère Eudes Rigaud, archevêque. Pendant son séjour en France, le pape Martin IV l'avait connu et se l'était attaché.

Les intérêts de l'Eglise de Coutances avaient considérablement souffert pendant cette longue vacance; le premier soin du prélat fut d'y mettre ordre et de faire rentrer ce qui était dû et ce qui avait été détourné. Il eut même à soutenir des procès en cour de Parlement contre les gens du roi, qui avaient soumis indûment à la régale des bénéfices à charges d'âmes, tels que les cures d'Ourville et de Brucheville.

Les revenus de ces deux cures consistaient en bénéfices d'abord simples, c'est-à-dire sans charges d'âmes, et à ce titre soumis à la régale; mais, depuis leur union aux cures des lieux, ils étaient devenus bénéfices spirituels. Ainsi jugea le parlement de Rouen, conformément aux réclamations de l'évêque.

La régale conférait au roi la jouissance des revenus des évêchés et des bénéfices simples en l'absence de titulaires. Il ne faut pas dire que la cour prolongeait exprès les vacances, mais elle en avait le bénéfice; et ses employés ne demandaient pas mieux que d'être gardiens le plus longtemps possible des revenus d'un évêché, d'une abbaye ou d'un bénéfice.

Le gouvernement de l'*humble serviteur de l'Eglise de Coutances*, comme le pieux évêque aimait à s'intituler, n'offre rien de saillant.

L'un de ses soins de prédilection fut de se préparer un tombeau. Il choisit, à cet effet, la première chapelle du latéral gauche en descendant, la dédia sous le vocable de saint François, l'orna d'une grande quantité de bas-reliefs représentant la vie et les miracles du saint fondateur de son ordre, et s'y érigea un monument; ou plutôt il la fit aux dépens de l'extrémité de la nef, conformément à ce qui avait été pratiqué de l'autre côté au temps de son prédécesseur. Elle est restée en l'état, sauf les mutilations que les protestants

firent subir aux bas-reliefs, et le tombeau qu'ils brisèrent, lorsqu'ils se rendirent maîtres de Coutances en 1562.

Le frère Eustache était un bâtisseur : Outre cette jolie chapelle, qui servit d'amorce pour la construction des autres du même côté, il fit édifier un nouveau palais épiscopal, tout en laissant subsister le vieux, devenu impropre à l'habitation.

Eustache mourut le 7 août 1291, et fut inhumé dans le tombeau qu'il s'était préparé.

Son épiscopat avait vu s'élever une nouvelle maison religieuse, celle de Barfleur, pour des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Il y avait eu précédemment une maison religieuse, que l'historien Masseville appelle le couvent des Sachets. L'archevêque Eudes Rigaud n'y trouva plus qu'un moine, qu'il renvoya à sa communauté. Or, Philippe-le-Bel ayant fait vœu, en un péril de mer, d'élever un monastère au lieu où il débarquerait, si Dieu lui accordait la vie sauve, et ayant abordé à Barfleur, son confesseur, Gilles Colonne, augustin, qui fut depuis évêque de Bourges, le pressa de mettre son vœu à exécution. C'est pourquoi il fonda à nouveau le prieuré, l'an 1286, et Gilles Colonne y remit des Augustins, comme précédemment.

A la mort du frère Eustache, les chanoines de Coutances se gardèrent de retomber dans leurs errements précédents. Il y avait d'ailleurs parmi eux un ecclésiastique que sa grande naissance, sa vertu, sa science, ses qualités personnelles recommandaient suffisamment à leurs suffrages, Robert d'Harcourt, archidiacre de Coutances, docteur en théologie et en droit canon, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris. Il était fils de Jean Ier, dit le Prud-Homme, sire et baron d'Harcourt, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur d'Elbeuf, d'Auvers, de Néhou, de Cailleville, de Beauficel, de Blouville, de Potigny, etc., et de Alix de Beaumont-sur-Oise.

Robert fut élu en 1291, au mois de septembre, et sacré peu après son élection. C'est un des plus grands prélats qui soient montés sur le siége de Coutances.

Dès le commencement de son administration, Robert d'Harcourt songea à

enclore d'une muraille son palais, la cathédrale et les maisons des chanoines, afin de se mettre, ainsi que l'église, en sûreté contre les troubles publics et les surprises, et qu'il fût possible en tout temps de vaquer librement au service divin. Il présenta à cet effet une requête à la cour. Le roi chargea Lucas de Villiers, bailli du Cotentin, de vérifier l'exposé; sur son rapport favorable, les fins de la demande furent accordées par lettres royaux datées de janvier 1293, et le mur d'enceinte s'éleva aux frais de l'évêque et du chapitre. Quoique ce ne fût pas un rempart construit en vue de la guerre, il se trouva assez fort cependant pour retenir, pendant plus d'une semaine, Geoffroi d'Harcourt, lorsqu'il vint, en 1356, mettre le siége devant la cathédrale.

Avant de clore ce chapitre, nous avons deux faits, de minime importance en apparence, à signaler, mais qui mènent à des inductions plus considérables. Le premier est la construction du nouveau palais épiscopal par l'évêque Eustache. Nous retrouverons bientôt le vieux, celui de Geoffroi de Montbray, qui était au nord-ouest. Celui-ci dut être construit au nord-est, car le levant a toujours été libre et passablement escarpé, et Geoffroi d'Harcourt attaqua la cathédrale par le côté du midi, qui n'était protégé que par les maisons des chanoines.

Le second est l'inféodation par le chapitre, en 1292, à un nommé Jean Gosset, du manoir Saint-Martin avec toutes ses dépendances, à condition qu'il ne changerait la destination de la chapelle à aucun *mauvais usage*.

Ce manoir était situé rue Saint-Martin. D'où provenaient au chapitre un tel immeuble et une chapelle qu'il sécularisait si lestement? Evidemment tout cela n'était pas neuf : on ne sécularise pas une église neuve; un chapitre ne se défait pas de ce qu'il vient de bâtir, ni d'une propriété en bon rapport.

Ne serait-ce pas l'ancien manoir capitulaire et l'ancienne cathédrale provisoire, devenus hors d'usage depuis que Geoffroi de Montbray avait achevé la nouvelle cathédrale et construit alentour des maisons pour les chanoines? Le docte abbé Lefranc l'a cru, et nous nous rangeons à son avis.

CHAPITRE XV

LA LÈPRE.

Le XXI[e] canon du cinquième concile d'Orléans fournit la preuve qu'il y avait alors des lépreux et des léproseries en Gaule, puisqu'il impose aux évêques l'obligation de visiter les lépreux et de « les assister des revenus de la maison de l'Eglise. » Le concile de Lyon, tenu en 583, veut pareillement « que l'Eglise leur fournisse le nécessaire, et qu'ils ne puissent avoir aucun prétexte de se mêler aux autres hommes. » Une multitude de documents postérieurs démontrent que cette terrible affection était demeurée à l'état endémique jusqu'au temps des croisades, sans causer toutefois de grands ravages. Mais les Croisés en rapportèrent d'Orient une branche qui, entée sur la première, la raviva d'une manière effroyable.

La lèpre se présentait sous plusieurs aspects, de tubercules nombreux et de toute grosseur, jusqu'à la grosseur d'une tête humaine, de plaies sèches, purulentes ou sanieuses, de clous et de boutons cuisants, d'une affreuse pâleur, accompagnée de gerçures profondes et sanieuses. Les malheureux lépreux étaient en proie à un prurit perpétuel, et à une excitation non moins perpétuelle à la luxure. On les appelait des ladres, des mézeaux, et les hospices dans lesquels on les confinait, des ladreries, des maladeries et même des maladreries. Il y en eut environ cinquante dans les deux diocèses, dont quinze dans celui d'Avranches, et sans doute plusieurs autres qui n'ont pas laissé de souvenirs.

Le Livre Noir de la cathédrale nous apprend que l'évêque Raoul, successeur de Geoffroi de Montbray, était très-compatissant envers les lépreux.

C'est en grande partie pour prendre soin des lépreux, que l'ordre hospitalier

de Saint-Jean-de-Jérusalem fut fondé. Il se composait de frères, plus occupés des affaires du dehors, et de sœurs, chargées du soin des hôpitaux. La supérieure, ou grande maîtresse, devait être choisie nécessairement parmi les sœurs lépreuses.

Il n'existe ni remèdes contre la lèpre, ni guérison à espérer ; mais une mort toujours certaine à attendre, quoique parfois assez lointaine.

Les Juifs chassaient les malades dans les déserts, en leur interdisant tout contact avec la partie saine de la société, l'Evangile nous en présente plusieurs exemples. Cette maladie est en effet contagieuse à un haut degré.

La religion chrétienne ne chasse pas les malades, elle les recueille ; mais tout en recueillant ceux-ci, elle leur élevait des asiles dans des lieux isolés et leur donnait des signes de reconnaissance, en les obligeant de s'en servir, tels que personne ne fut exposé à se mettre en contact avec eux par ignorance ou par surprise. Elle attachait des biens et des rentes à leurs hospices. Elle créa pour eux un grand nombre de foires, afin de leur préparer des revenus éventuels ; elle érigea auprès de leurs asiles des chapelles, dans lesquelles elle mit des chapelains, pour qu'ils ne fussent pas privés des consolations et des secours de la religion ; et, lorsque les revenus de la maladerie n'étaient pas suffisants, les curés des paroisses, hommes voués par vocation à la maladie et à la mort, restèrent chargés du ministère [1].

Les usages relatifs à la séquestration des lépreux varièrent d'une province à l'autre et surtout d'un siècle à l'autre, à mesure que la maladie, en se concentrant dans certaines familles, devint de moins en moins contagieuse. Mais voici ce qui se pratiquait le plus généralement au XIIIe siècle dans nos diocèses de Basse-Normandie.

(1) Léproseries. 1° Diocèse d'Avranches : à Ardevon, Avranches, Bacilly, Beuvrou, Champeaux, Genets, Saint-Hilaire-du-Harcouet, Montmorel, Mont-Saint-Michel, Mortain, Ponts, Pontorson, Le Teilleul, Moidrey, Saint-James.

2° Diocèse de Coutances : à Brévands, Bolleville, Cérences, Bréville, Condé-sur-Vire, Coutances, Périers, Guilberville, Héauville, Le Hommet, Saint-Floxel, Surtainville, Saint-Lo (deux), Maupertuis, Mesnil-Hue, Moyon, Montaigu, Saint-Amand, Anneville-en-Saire, Carentan, Cherbourg, Eroudeville, Hérenguerville, Le Dézert, Mobecq, Montfarville, Néhou, Quettehou, Quettreville, Quinéville, Rauville-la-Place, Saint-Germain-de-Tallevende, Sainte-Marie-du-Mont, Yquelon, Tessy, Torigny, Valognes.

Le clergé de la paroisse, le curé en tête, allait chercher le lépreux à son domicile et le conduisait processionnellement à la léproserie, en chantant des psaumes et des antiennes de pénitence. Le malade ne subissait aucune contrainte; c'était en vue de son propre avantage; il aurait été d'ailleurs impossible d'employer des moyens de coercition, sans en venir au contact si justement redouté. Le lépreux de la léproserie était un objet de compassion et de pitié; le lépreux vivant au milieu du monde aurait été un objet d'horreur et de haine, exposé à de fâcheuses violences. D'ailleurs, la léproserie ne pouvait répugner aux lépreux, puisqu'ils y trouvaient un asile sûr, des secours certains et la liberté d'aller et venir moyennant des conditions faciles à garder. On ne voit nulle part qu'il y ait eu des peines édictées contre le lépreux qui aurait manqué aux règles imposées, ce qui prouve qu'il était dans son propre intérêt et dans l'intérêt de sa sécurité de les garder.

Arrivé à la léproserie, le curé disait la messe des lépreux; messe arrangée et composée pour la triste solennité, mais qui n'était point une messe mortuaire, quoi qu'en aient écrit quelques auteurs. Le public y assistait de dehors.

A l'offertoire, le célébrant se tournait vers le lépreux et lui commandait de ne point sortir de la léproserie sans son manteau de toile, qui le ferait reconnaître de loin; sans ses cliquettes ou sa tartavelle, qui avertiraient les gens de se mettre en garde contre son approche; sans ses gants, pour toucher ce que les personnes saines seraient exposées à toucher après lui; sans être chaussé de ses sandales, crainte que quelqu'un ne marchât pieds nus par le chemin où il aurait passé; sans sa baguette, pour montrer, sans le toucher, l'objet dont il avait besoin; sans son écuelle, pour recevoir l'aumône qu'on lui offrait [1] ou puiser l'eau qui lui était nécessaire, afin de ne souiller du contact de sa main ni l'eau de la fontaine ni celle du ruisseau.

Il lui recommandait de ne pas cracher sur la terre, sans recouvrir sa salive de poussière; d'éviter soigneusement tout contact avec les petits enfants; d'oublier les siens, sa famille, sa maison, ses proches, ses amis. Il le

(1) Le lépreux pouvait *recevoir* une offrande, mais non *demander* une aumône.

prévenait que les liens et les devoirs étaient rompus entre lui et les personnes saines ; non qu'il ne pût travailler de son métier, pourvu que le travail se fît à la léproserie. Les objets ainsi confectionnés devaient subir certaines purifications de précaution, comme en temps de peste, et être livrés absolument neufs. On y prenait le fer forgé et presque rien de plus.

Il lui disait, vous êtes désormais le malade du bon Dieu, le protégé de l'Eglise, qui aura soin de vous dans vos besoins spirituels et temporels ; l'ami de Notre-Seigneur, qui s'est assis à la table d'un lépreux, son pareil ; car il a été réputé lépreux parmi les hommes. Respectez-vous, respectez votre état, faites-en un moyen de vous sanctifier ; le moyen est assuré, si vous y êtes résigné chrétiennement.

Après la messe, il bénissait le manteau, les cliquettes, le havre-sac, l'écuelle de bois, le petit baril à mettre la boisson, les gants, la chaussure, la baguette, et les donnait au malade, en lui expliquant pièce par pièce l'usage qu'il en fallait faire.

Il l'exhortait à n'adresser le premier la parole à personne hors de la léproserie, sans nécessité, et, dans ce cas, comme dans celui où il serait obligé de répondre, de ne point ôter son couvre-chef et de prendre le dessous du vent, pour que son haleine n'allât pas souiller la personne à qui il parlait.

Rien ne devait sortir de la ladrerie, ni le pain qui y avait été cuit, ni la chair des porcs qui y avaient été nourris, ni les meubles qui y avaient servi, ni les haillons qui étaient hors d'usage, tout devait être brûlé, et la cendre enfouie.

Au bout de huit jours, le curé allait constater l'état physique et moral de son malade, lui porter des consolations ; puis, de temps en temps, afin de veiller et de pourvoir à tout.

Comme il n'y avait pas de ladreries partout, la paroisse qui avait des ladres ou des mézeaux, les faisait recevoir dans les ladreries voisines, en payant des redevances. On appelait mézeaux ceux qui étaient atteints de tubercules.

Toutes les ladreries avaient des chapelles ; mais comme il n'était pas toujours possible d'y entretenir des chapelains, principalement quand les

revenus étaient absorbés par le grand nombre des ladres, il y avait un coin réservé à leur usage dans l'église de la paroisse, enfermé de grilles, dans lequel ils pénétraient par une petite porte très-basse, un couloir très-bas. Ils avaient leur clef, leur bénitier, leur coin de cimetière. Ils entraient les derniers, sortaient les premiers, n'adressaient la parole à personne, recevaient l'eau bénite, la communion après tout le monde; l'aspersoir, la nappe de communion étaient à leur usage spécial ainsi que l'instrument de paix. S'ils avaient manqué à quelqu'une de ces prescriptions, le public les y aurait rappelés, non au moyen de la main, mais d'une gaule.

Le dix-neuvième article des statuts de l'évêque Robert d'Harcourt ordonne aux lépreux de porter toujours hors de la léproserie une chape fermée, afin que les personnes saines puissent les reconnaître et s'éloigner d'eux. Le même article leur défend strictement de hanter les foires et les marchés, de se trouver dans le lieu des réunions populaires, de mendier, de vendre à qui que ce soit les porcs élevés dans leurs léproseries.

Au moyen de ces précautions, la lèpre finit par se consumer d'elle-même dans les foyers où on la concentrait, s'éteindre et disparaître.

A la fin du xv[e] siècle, il se trouvait encore quelques ladres; mais la plupart des ladreries étaient désertes ou en ruines. Cependant, tout n'était pas fini dans les souvenirs populaires ni dans les précautions. Les familles de lépreux s'étaient alliées entre elles; elles avaient été amenées à se confiner dans des villages où personne n'allait s'établir avec elles. Elles s'y livraient pour vivre à des métiers de diverses sortes, mais plus généralement à la tisseranderie et au charronnage.

Il en était résulté une race malsaine, atteinte de beaucoup d'infirmités, d'un flux de ventre perpétuel, qui faisait donner à ses membres le nom de cacous, et à leurs villages celui de cacouries. Il y avait parmi eux beaucoup de crétins et de lunatiques.

Quoiqu'ils eussent toujours leur place marquée à l'église, on ne les évitait plus que par habitude et par l'instinct de la répulsion. Ils ne portaient plus la chape ni les cliquettes, mais sur leurs vêtements une *patte de guy*, c'est-à-dire de canard, d'étoffe rouge, de la grandeur de la main, et ce sous

peine d'amende et de prison ; ce qui les faisait appeler aussi du nom injurieux de cagnards et chaignards.

Il y eut pourtant deux recrudescences fort graves; l'une au commencement du xve siècle, dans le diocèse d'Avranches et la partie méridionale de celui de Coutances, qui avaient été infestés par Saint-Malo, et Saint-Malo l'avait été par les provinces Basques. De cette fois, c'était la cagoutille; les pauvres cagots étaient blêmes comme la cire et puaient affreusement. On s'éloigna d'eux. Les armées de Charles VIII rapportèrent d'Italie le virus siphilitique, autre transformation de la lèpre, qui fit d'affreux ravages en France pendant un demi-siècle. Il se gagnait à l'origine par le seul contact de la main. Nous n'entrons pas dans plus de détails, parce que dès lors l'Eglise ne s'occupait de ces maux que comme de tous les maux ordinaires, recueillant et soignant dans ses hospices et ses hôtels-Dieu ceux qui avaient besoin de secours.



CHAPITRE XVI

COMMENCEMENT DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

Raoul de Thieuville, évêque d'Avranches, mourut en 1292; il fut inhumé auprès de son prédécesseur, à la droite. Le chapitre élut pour lui succéder Geoffroi Boucher, trésorier de la cathédrale, natif de Villedieu, et qui avait été chanoine de Notre-Dame de Paris. Il mourut en 1309, après un épiscopat paisible et sage, et reçut la sépulture au-devant de la même chapelle de la Vierge, à la droite de ses deux prédécesseurs.

Le roi nomma alors un de ses chapelains, appelé Nicolas de Luzarches, chanoine de Sainte-Geneviève, et le pape Clément V, qui était à Paris, lui conféra l'ordre épiscopal.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel avait subi, en l'an 1300, un cinquième et total incendie par le feu du ciel, le treizième jour de juillet; la ville même avait été détruite en majeure partie. Tout était déjà restauré, lorsque le nouvel évêque s'y présenta dès l'arrivée, pour faire sa visite; mais il fut requis de signer, avant d'entrer, un acte portant que cette visite ne tirerait point à conséquence. Il eut la vertu d'y revenir encore, soit par dévotion ou curiosité; il voulut voir l'église en détail. L'abbé, qui s'appelait Guillaume du Château, fit les mêmes réserves et l'accompagna partout, mitre en tête et crosse en main.

Lequel des deux était le meilleur? Du reste, Nicolas de Luzarches n'a laissé que des souvenirs excellents. Il mourut en 1311.

Un de ses archidiacres, nommé Robert le Fèvre, qui était chapelain et médecin de Philippe-le-Bel, fonda, en 1307, en son manoir de la Févrerie,

qu'il donna à cet effet avec d'autres biens et rentes à Aulnay, l'abbaye de Sainte-Marie-de-Torigny. Il céda aux religieux le patronage de la paroisse Notre-Dame-de-Torigny, et recommanda à perpétuité à leurs prières les âmes de son seigneur, Philippe, roi des Français, de la reine Jeanne et de Louis, leur fils aîné, qui l'avaient comblé de bienfaits. Reconnaissance d'autant plus méritoire et plus touchante, que la reconnaissance envers les monarques est chose plus rare.

Nicolas de Luzarches fut inhumé à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Les chanoines, rentrant dans leur droit d'élection, lui choisirent pour successeur Michel de Pontorson. Le diocèse avait fondé de grandes espérances sur ce prélat, qui était rempli des plus belles qualités; mais il ne fit qu'apparaître sur la chaire pontificale : Il l'occupa environ quinze mois, et mourut. Il fut enterré à la cathédrale. Son convoi fut accompagné d'un concours extraordinaire de peuple et de clergé.

Il eut pour successeur Jean de la Mouche, né au château du même nom, en la paroisse de Saint-Pierre-du-Plain, qui est réunie depuis longtemps à celle de la Mouche. Les voix du chapitre avaient été tellement partagées, que Jean de la Mouche eut deux compétiteurs, un chanoine du nom de Guillaume, et le seigneur Jean Tesson, curé de la Godefroy. La cause évoquée en cour de Rome, le pape se prononça en faveur de Jean de la Mouche, qui avait réuni le plus grand nombre de suffrages; il reçut la consécration à Rouen le 17 novembre 1316.

Il mourut le 13 mars 1327, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de la Luzerne, auprès de son père, devant l'autel Saint-Michel.

Jean de la Mouche n'eut de successeur réel sur le siége d'Avranches qu'en 1332, dans la personne de Jean de Hautfaney, chanoine de Saint-Victor de Paris, vicaire général du dernier évêque, et qui avait continué d'administrer le diocèse à titre de vicaire capitulaire jusqu'au moment de son élection, le 4 février 1332. Car il ne faut pas compter Jean de Vienne, qui avait été nommé par le roi; il reçut, il est vrai, la confirmation du Souverain-Pontife; mais il n'eut le temps de s'occuper du diocèse d'Avranches, que pour y paraître deux ou trois fois en grand seigneur; il fut transféré à celui de

Térouane, avant d'avoir été sacré [1]. Il est mort archevêque de Reims en 1351.

Jean de Hautfaney [2] est un des plus grands prélats qui soient montés sur le siége épiscopal d'Avranches; mais, avant de parler de sa vie et de ses œuvres, il nous faut revenir au diocèse de Coutances, que nous avons perdu de vue depuis trop longtemps.

Robert d'Harcourt prit une part des plus actives aux affaires de l'époque, et notamment dans les regrettables démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. Il siégea dans les conseils du roi aux mois de janvier des années 1296 et 1298. En 1302, il fut membre de la chambre des enquêtes de l'échiquier de Normandie. En 1310, il assista à un parlement d'hiver assemblé à Paris. En 1302, il avait été député par l'assemblée du clergé de France, avec les évêques de Nevers et de Béziers, vers Boniface VIII, pour lui porter des paroles de paix, et plaider la cause du roi. Mais tandis qu'ils s'efforçaient d'opérer la réunion et la paix, Boniface lançait une sentence d'excommunication contre le roi, et chargeait Nicolas de Bienfaite, archidiacre de l'évêque de Coutances, de la publier en Normandie. Nicolas de Bienfaite n'arriva pas jusqu'à sa destination; car les gens d'armes du roi l'arrêtèrent en route et le mirent en prison. Peut-être Boniface, en agissant de la sorte, voulait-il manifester son mécontentement à l'évêque, qui avait participé à la fameuse réponse faite, en 1296, à la constitution *Clericis laicos*, et qui depuis soutenait trop ardemment le parti du roi de France.

Robert d'Harcourt était riche, mais il savait user de ses biens avec générosité. L'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fondée par ses ancêtres, lui dut de grands accroissements ou plutôt sa restauration. Il fonda, en 1303,

(1) Dom Bessin renvoie Jean de Vienne à l'Eglise d'Evreux, sur l'autorité de Guillaume de Nangis, *sub anno* 1329; mais c'est une erreur. Jean de Vienne loua pour trois années, à partir du 8 septembre 1329, la chasse du bois de Néron. L'acte passé à ce sujet entre lui et l'abbé du Mont-Saint-Michel est daté du château du Parc, maison de plaisance des évêques d'Avranches. Il met à sa place un Nicolas II qui n'exista point, si ce n'est le même que Nicolas de Luzarches.

(2) Le nom de ce prélat a été ridiculement travesti en Austfrien, Haute-Frine, Hautfrise, par la *Gallia* et tous les biographes du diocèse d'Avranches ou à peu près. L'écriture du temps est difficile à lire, mais sur tant d'actes, on aurait dû suffire pour éclairer l'histoire. Jean de Hautfaney était grand-chantre de la cathédrale de Coutances en 1326.

les chapelles de Saint-Louis, de Saint-Gilles et des Docteurs à la cathédrale. En 1314, il fonda six enfants de chœur et les dota de six deniers par jour chacun. Il contribua pour des sommes beaucoup plus considérables à la fondation du collége d'Harcourt, à Paris; maintenant collége Saint-Louis.

Robert avait deux frères prêtres, Gui, promu à l'évêché de Lisieux, qu'il eut le bonheur de consacrer lui-même, en 1303, par délégation de l'archevêque de Rouen, et Raoul, archidiacre du Cotentin, premier auteur de la fondation du collége. Raoul acheta quelques maisons à Paris, pour loger des écoliers indigents. Plus tard, il leur donna des maîtres, qu'il établit dans des maisons voisines; enfin, l'an 1300, il acheva d'y constituer un collége avec une dotation suffisante. Il mourut en 1309, et institua l'évêque de Coutances son légataire universel.

Robert augmenta la fondation; dès 1311, il y eut vingt-huit boursiers, dont seize artistes, comme on les appelait alors; les douze bourses de théologie furent réparties entre les diocèses de Coutances, de Rouen, d'Evreux et de Bayeux. L'étude des beaux-arts comprenait la grammaire, la rhétorique et les mathématiques; l'étude de la théologie comprenait la dialectique, la théologie proprement dite et le droit canon.

Jean d'Essey avait eu un grand procès à soutenir contre l'archevêque Eudes Rigaud à l'occasion des archidiacres, dont celui-ci recevait les causes en appel, sans qu'elles eussent passé par le tribunal de l'évêque. Robert d'Harcourt en soutint un pareil contre ses archidiacres, qu'il voulait réduire au rôle d'informateurs et non de juges, le premier étant le seul qui leur convînt; les officiers de l'évêque n'ayant d'autorité qu'autant qu'il lui plaît de leur en communiquer. Cela était vrai, mais la voie était tracée par un long usage, et les archidiacres perdaient à cette réforme de beaux émoluments : ceux des jugements et des amendes. La cause fut portée au tribunal de Boniface VIII, qui jugea dans le sens de l'évêque, moyennant compensation pécuniaire aux archidiacres. Il fut convenu que l'évêque serait seul juge, que le grand archidiacre recevrait deux cents livres de dédommagement et chacun des trois autres cent livres.

Zélé pour le bon ordre et le maintien de la discipline ecclésiastique, Robert d'Harcourt tint régulièrement ses synodes; il y publia un grand nombre de statuts, qui furent recueillis dès le temps en un seul corps d'ouvrage, peut-être par ses ordres, et adoptés en d'autres diocèses, notamment à Tréguier, tant ils parurent sages et convenablement appropriés aux besoins de ce temps-là. Nous en extrairons quelques articles seulement, pour montrer les mœurs et les usages d'alors.

Le quatrième autorise les curés à se faire remplacer par des vicaires, s'il leur convient de s'absenter, et l'évêque le leur permet, pour accomplir des pèlerinages ou aller dans les colléges acquérir la science.

Nous venons de voir que Robert et Raoul d'Harcourt étaient de généreux protecteurs de l'instruction ecclésiastique, et qu'ils avaient consacré une partie de leur fortune à la fondation d'un collége.

C'est cependant chose étonnante que cette autorisation générale et sans limites donnée aux curés qui veulent s'instruire; car nous ne croyons pas qu'il soit question des ecclésiastiques nommés aux cures avant la réception des saints ordres, et auxquels le droit commun imposait le devoir de se mettre en mesure dans l'espace d'une année. Le roi recevait les fruits du bénéfice en attendant; mais ils n'en devaient pas moins pourvoir à leur remplacement, et ceux-ci n'avaient pas besoin de permission.

Le gage d'un vicaire avait été fixé à douze livres par le concile de Rouen de l'an 1214, présidé par le légat Robert de Courçon; et, en cas que la cure ne valût pas douze livres et que le curé ne voulût pas se charger de l'administrer lui-même, l'évêque était autorisé à saisir le temporel et à contraindre les abbés, prieurs ou gros décimateurs de parfaire la somme.

Le statut de Robert d'Harcourt est de 1294; il l'élève à quinze livres.

Une sentence de Hugues de Morville condamna les religieux de Cherbourg à nourrir et entretenir comme l'un d'eux le curé de Mesnil-au-Val, devenu perclus de ses membres par vieillesse, ou bien à lui payer annuellement six livres tournois, sa vie durant. Tel fut le progrès de la richesse. En 1030, le froment était coté à six sous le boisseau. En 1140, le prix de l'avoine, qui était le manger ordinaire du peuple et des grands seigneurs,

s'étant élevé jusqu'à quinze sous le boisseau, il y eut une affreuse famine, dit Gabriel du Moulin.

Le boisseau dont il est question, est celui de vingt-quatre pots, soit environ quarante-cinq litres.

Le cinquième article des statuts de Robert d'Harcourt parle de vicaires et de chapelles vicariales d'institution épiscopale, ce qui forme une seconde classe de vicaires; la troisième était celle des vicaires perpétuels; ceux-ci sont devenus les curés à portion congrue : on appelait portion congrue une part fixe des revenus ou un traitement suffisant pour la vie du prêtre, fourni par le gros décimateur.

Le douzième défend aux ecclésiastiques et aux moines de gérer les affaires et de diriger les procès des laïques. C'est qu'il n'y avait encore de culture des lettres et de science des lois que parmi les ecclésiastiques. Ceux-ci ne pouvant plus agir en nom propre, prêtèrent du moins le secours de leurs lumières et de leur plume aux gens d'affaires, et de là viennent les clercs des notaires et autres officiers de justice. Clerc veut dire ecclésiastique, en d'autres termes, un homme d'église.

Le seizième oblige les prêtres à se confesser une fois l'an à l'évêque ou à un confesseur désigné par lui. Il se posait ainsi comme le *propre prêtre* des prêtres de son diocèse; c'est une manière sévère d'entendre le décret du quatrième concile de Latran. Le suivant montre que les paroissiens n'avaient point d'autre confesseur autorisé que leur curé ou son remplaçant.

Le dix-huitième défend aux prêtres de porter des habits ouverts ou trop courts, autorise toutes personnes à dépouiller publiquement ceux qui en seraient revêtus et à donner la dépouille aux pauvres.

La tenue ecclésiastique n'était pas meilleure dans le diocèse d'Avranches, car l'évêque Geoffroi Boucher défendit aux ecclésiastiques d'entretenir des chevaux de luxe, des meutes de chiens, de paraître en public l'épée au côté. Il défendit de vendre du vin et d'établir des jeux dans les églises et dans les monastères.

Le vingtième peut se traduire ainsi : que les clercs n'aillent point au cabaret; mais, s'ils y vont et qu'ils y soient maltraités, nous ne recevrons point leurs

plaintes. Pour comprendre cet article, il faut se souvenir qu'à cette époque lesserviteurs de l'Eglise et beaucoup de personnes qui participaient à son service sans être gagés, avaient reçu la tonsure ou les ordres mineurs. Vu leur qualité d'ecclésiastiques, ils ressortissaient au tribunal de l'évêque et y entraînaient leurs adversaires. L'évêque avait raison de leur dénier une pareille faveur en une pareille cause.

Le vingt-cinquième défend aux prêtres de dire la messe avant d'avoir récité Matines, Laudes et Prime.

Le vingt-septième défend aux prêtres de mettre leur mobilier dans l'église.

Un statut de l'an 1375 montre que celui-ci n'avait pas obtenu un plein effet, car il défend de nouveau d'y mettre des meubles, des chevaux et des vaches, *hors le cas de nécessité*.

Le trente-deuxième ordonne aux curés d'avoir une liste de tous les excommuniés de leur paroisse et de la lire chaque dimanche au prône, en relatant la cause de l'excommunication. Il n'était question, bien entendu, que des fautes notoires, comme de n'avoir pas fait ses Pâques.

Le trente-cinquième est dirigé contre les moines mendiants ou frères quêteurs, dont le zèle n'était pas toujours éclairé, et qui, sous prétexte de leurs priviléges, entreprenaient sur la juridiction de l'évêque, en publiant des indulgences, en se livrant à la prédication et en exerçant le ministère de la confession, sans avoir demandé son approbation. Il est vrai qu'ils avaient des priviléges très-étendus, mais ils en abusaient, en dépassant les règles canoniques et les intentions des pontifes romains ; car ceux-ci n'ont jamais voulu écarter la surveillance et la juridiction de l'ordinaire des lieux, ce qui serait le renversement de la hiérarchie ecclésiastique. En cas de circonstances exceptionnelles, il faut que mention soit faite de l'exception.

En 1343, les Capucins obtinrent de l'abbaye du Mont-Saint-Michel la permission de se bâtir un couvent dans l'île de Chausey, en place de l'ancien prieuré que le Mont y avait laissé choir en ruines. Le roi Philippe de Valois en fit la dépense. Ceux-ci, du moins, étaient sous la main de l'évêque et ne pouvaient rien entreprendre dans le diocèse sans son aveu.

Le trente-septième défend aux prêtres de négocier, d'acheter pour revendre et de faire des marchés au terme de la foire de Montmartin.

La foire de Montmartin, transférée déjà de Montchaton, ayant été pillée plusieurs fois par les Anglais, la dernière en 1418, fut transférée à Guibray, ou plutôt s'éteignit d'elle-même. Ces marchés au terme de la foire de Montmartin, semblent pareils aux jeux de bourse à échéance de fin du mois. Si la marchandise vaut moins à l'échéance, l'acheteur ne se livre pas, mais il paie la différence ; si elle vaut plus, c'est le vendeur.

Le quarante-unième défend aux prêtres de dire deux messes en un même jour, ou une seule avec deux Introït pour deux intentions diverses, *hors le cas de nécessité*. S'il dit deux messes, il doit donner l'ablution au répondant, *pourvu qu'il soit de bonne conscience*.

Ainsi, d'abord, le binage était de droit commun en cas de nécessité.

Ensuite, l'usage du diocèse était conforme aux prescriptions données, en 1212, par Innocent III à l'évêque de Maguelonne : « le prêtre doit faire une ablution avec du vin, et la prendre, à moins qu'il ne dise le même jour une seconde messe. »

Après cette ablution, le prêtre allait laver le calice et ses mains avec de l'eau à la piscine. Comme il avait touché l'hostie de tous ses doigts, il lavait ses mains en totalité et les essuyait ainsi que le calice à la touaille, qui était là auprès. Il revenait ensuite achever la messe.

Les antiques églises ont conservé de ce temps-là une piscine à double compartiment vis-à-vis un des bouts de l'autel, ordinairement à la droite du prêtre. L'ablution des doigts au *lavabo* se versait dans le compartiment de gauche, celui de droite était réservé pour l'ablution du calice et l'ablution des mains après la communion.

Le quarante-septième montre que l'usage de donner la communion aux laïques sous les deux espèces était de règle générale. Des documents postérieurs de plus d'un siècle parlent encore de cuillers d'argent propres à *bailler* la communion du précieux sang.

Le cinquante-sixième impose une pénitence de trois jours de jeûne au pain et à l'eau pour un péché d'ivrognerie.

L'intempérance devait être rare à l'époque, car il ne paraît pas que l'on cultivât encore la pomme à cidre. Le midi du diocèse, au moins depuis Coutances, avait quelques vignobles, l'Avranchin en avait beaucoup plus; mais c'était le luxe des grands seigneurs et des grandes abbayes. Le vin du commerce venait de l'Anjou, et les marchands le tenaient à des prix exagérés, autant qu'on en peut juger par les rôles des échiquiers, où on voit que les amendes pour survente de vins formaient une branche importante des revenus de Jean-sans-Terre.

Le soixante-neuvième règle ainsi le nombre des fêtes d'obligation : Noël, la Saint-Etienne et l'Invention du corps de saint Etienne, les Saints-Innocents, les jours Saint-Thomas, martyr, Saint-Sylvestre, l'Octave du Seigneur, l'Epiphanie, la Nativité de la Vierge, l'Assomption, la Purification, l'Annonciation, la Conception, l'Invention et l'Exaltation de la Sainte-Croix, Pâques et les trois jours suivants, l'Ascension, la Pentecôte, la Nativité et la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Thomas, Saint-Barthélemi, Saint-Mathieu, Saint-Simon et Saint-Jude, Saint-Marc, Saint-Luc, Saint-Vincent, Saint-Clément, Saint-Denis, martyr, Saint-Michel, la Dédicace de chaque église, dans le lieu, la Toussaint, Saint-Martin, Saint-Nicolas, Sainte-Marie-Madeleine, Sainte-Catherine et la fête des Reliques de la cathédrale au lendemain de la Saint-Michel. En tout quarante-deux jours de fêtes chômées.

Le soixante-dixième article fixe ainsi les jours de jeûne : les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, les vigiles de Noël, de l'Assomption, de la Saint-Jean-Baptiste, de la Saint-Pierre et Saint-Paul, de la Saint-Mathieu, de la Saint-Simon et Saint-Jude, de la Saint-André, de la Saint-Laurent, de la Toussaint, le jour Saint-Marc et les trois jours des Rogations, en tout soixante-deux jours de jeûne pendant l'année.

Le soixante-quatorzième établit les doyens ruraux juges des contestations élevées entre les ecclésiastiques de leur doyenné jusqu'à concurrence de dix sous, et les autorise à imposer deux sous d'amende.

Le même défend, sous peine de suspense réservée au pape, de bénir les

secondes noces; non de remarier des veufs, mais de leur donner la bénédiction qui commence par *Propitiare, Domine*.

Les articles soixante-dix-neuf et quatre-vingts règlent la matière des héritages *ab intestat* et des testaments, dont la connaissance était dévolue à l'évêque, non en vue de bénéfices ou d'émoluments, mais à titre d'interprète de la volonté des défunts et de régulateur du juste et de l'injuste selon les lois de la conscience. Le vingt-cinquième canon du quatrième concile d'Orléans, tenu en 541, fournit la preuve que dès cette époque les évêques étaient juges de la validité et arbitres de l'exécution des testaments, tellement que la prescription était interrompue pendant la vacance du siége.

Robert d'Harcourt fut convoqué nommément au concile de Vienne, par un bref à la date du 12 août 1310.

Il mourut à Paris, le 7 mars 1315, et fut inhumé en l'église cathédrale devant le maître-autel; son cœur fut rapporté au prieuré du Parc, près d'Harcourt, qu'il avait fondé.

Voici la notice nécrologique qui accompagne la mention de sa mort sur le registre métropolitain : « Evêque excellent parmi les meilleurs, recommandable sous tous les rapports, et en particulier par sa fidélité envers son roi, son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique, le soin de son troupeau, sa sollicitude à l'égard de toutes les églises, sa charité sincère envers tous, et ses dispositions pacifiques et bienfaisantes envers chacun. »

Le chapitre de Coutances lui donna un témoignage non équivoque de ses regrets, en élisant pour lui succéder Guillaume de Thieuville, archidiacre, qui avait été son autre lui-même.

Le père du nouvel évêque s'appelait pareillement Guillaume [1], et sa mère, Isabelle de Beaufay. Il était neveu de l'évêque d'Avranches, Raoul de Thieuville, il avait passé près de lui la première partie de sa jeunesse; il passa la seconde en la compagnie de Robert d'Harcourt, qui était aussi son parent, et qui le forma à la science et à la pratique des vertus sacerdotales.

(1) Il était seigneur du Mesnil-Garnier, Chantore, Vains, Thieuville et Mesnil-Ranger.

Guillaume avait trente-huit ans, quand il fut promu à l'épiscopat; il fut sacré à Rouen par l'archevêque Gilles Aiscelin. Il était né à Coutances et y avait reçu le baptême.

Si Robert d'Harcourt avait acquis de la célébrité dans le monde ecclésiastique, en prenant part comme intermédiaire pour le roi de France dans les querelles de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, Guillaume de Thieuville en acquit pareillement dans un sens opposé, en prenant part pour l'Eglise dans la célèbre dispute provoquée par le conseiller général au Parlement de Paris, Pierre de Cugnières, qui voulait faire venir aux mains du roi toute la juridiction contentieuse des évêques, prétendant qu'elle n'était qu'une usurpation ou une dévolution de la justice royale. Cette grande querelle passionna tout le parti clerc de la Basoche et le parti anti-clérical, comme on dirait maintenant, et intéressa vivement les évêques de France. Bertrand, évêque d'Autun, Pierre Roger, archevêque de Sens, et Guillaume de Thieuville gagnèrent la cause des évêques. Pierre de Cugnières, auparavant archidiacre de Paris, jurisconsulte éminent et orateur d'un grand talent, avait posé sa thèse d'une manière trop générale.

Le gouvernement épiscopal de Guillaume de Thieuville fut marqué également à des œuvres importantes. Il fit faire des réparations et de grandes augmentations au palais épiscopal construit par le frère Eustache. Il fit élever autour de la cathédrale une galerie couverte, pour l'usage des processions extérieures, avec des greniers pour serrer les blés du chapitre. Il faut noter que le pourtour était d'une régularité parfaite, les trois regrettables appendices qui terminent les bras du transept et le chevet n'étant pas encore construits. Il fit faire un relevé de tous les biens et propriétés de la cathédrale depuis la fondation, et en obtint un titre nouvel de Philippe de Valois. Il unit à la cathédrale quatre des anciennes prébendes de Cherbourg, dont les charges et fondations ne s'acquittaient plus, afin de les faire acquitter désormais. En 1336, il conclut avec son chapitre un arrangement beaucoup plus important relativement à la nomination *ad turnum* aux bénéfices capitulaires et à la récitation quotidienne et intégrale du *Psautier* à la cathédrale, en le divisant par portions égales entre chacun,

eu égard aux prébendes et non aux personnes, sans préjudice des offices publics et de l'acquit des fondations [1].

L'ordre de récitation du *Psautier* suivit l'ordre des quinzaines. L'évêque, à titre de premier chanoine, prit la première quinzaine, à partir du 16 août, et à sa part les huit premiers psaumes. Le prébendé de Lengronne, qui vint après, eut les nominations de la seconde quinzaine, et le neuvième psaume avec les six qui le suivent. Le prébendé de Saint-Louet eut la troisième quinzaine et les psaumes seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf; et ainsi jusqu'à la fin.

Il fut convenu que le prébendé qui laisserait passer sa quinzaine, sans pourvoir au bénéfice qui y serait devenu vacant, perdrait son droit pour cette fois, et que le droit serait dévolu à la quinzaine suivante.

Les abbés de Troarn, de Saint-Taurin, de Lessay et le prieur de Saint-Lo de Rouen étaient chanoines, avec honneurs et priviléges, mais sans droit de vote, sauf l'agrément du chapitre. Ils n'eurent point de quinzaines réservées, ni de psaumes à réciter.

« Il faut supprimer toute cause de cabale et de brigue, avait dit l'évêque à ses chanoines, en leur proposant ce règlement, afin que ceux qui doivent agir et vivre comme des frères, conservent toujours entre eux une union qui permette à la charité mutuelle de se resserrer et de s'accroître de jour en jour. »

Guillaume de Thieuville mourut en sa maison du Mesnil-Garnier, le dernier jour d'octobre 1347, à l'âge de soixante-dix ans, après trente-deux ans

(1) Le roulement par quinzaines fut établi ainsi :
L'évêque eut la première quinzaine, à titre de premier chanoine, à partir du 16 août 1336. Les autres furent tirées au sort et vinrent dans l'ordre suivant : Prébende de Lengronne, — de Saint-Louet, — de Saint-Samson, — première de Quibou, — deuxième de Quibou, — première de Trelly, — d'Equeurdreville, — première de Muneville, — deuxième de Trelly, — de Saint-Sauveur-Lendelin, — première de Saint-Gilles, — de Blainville, — première de Coutances, — de Barneville, — troisième de Quibou, — première de la Mancellière, — deuxième de la Mancellière, — d'Yvetot, — deuxième de Saint-Gilles, — d'Urville, — deuxième de Muneville, — deuxième de Coutances, — troisième de Trelly, — troisième de la Mancellière, — troisième de Coutances, — de Huberville.

d'épiscopat. Sa dépouille mortelle a été rapportée à Coutances, en tout ou en partie [1], et inhumée dans le chœur de la cathédrale.

Il fut remplacé par Louis d'Erquery, natif de Beauvais, chanoine de Paris, conseiller et premier aumônier du roi, fils de Raoul Herpin, sire d'Erquery, grand panetier de France.

Ce prélat, qu'on dit avoir été doué des plus belles qualités, resta à peu près étranger à son Eglise, à cause, sans doute, de l'état de guerre et d'anarchie auquel le pays était en proie. Il paraît même qu'il ne vint que deux fois à Coutances, la première en 1352, pour exercer ses fonctions épiscopales; la seconde en 1354, pour lever l'argent d'une décime accordée par le Souverain-Pontife, en vue d'une croisade qui ne devait pas se faire. Sa commission de collecteur est datée du 3 mars 1354.

On lit dans l'*Histoire de Charles VI*, par le Laboureur, que Louis d'Erquery disant un jour la messe à Saint-Denis, l'un des assistants affecta de rester debout pendant les élévations, de quoi il fut vivement repris par un moine; mais il répondit: Je ne m'agenouille point, parce que je ne crois pas au Dieu de cet évêque; s'il y croyait lui-même, il serait dans son diocèse à gouverner son Eglise.

Le jugement pouvait être plus sévère que de justice; car Louis d'Erquery, conseiller du roi de France, aumônier du roi, nommé directement par le roi, devait être particulièrement odieux au parti anglais, qui triomphait alors; et tout le monde n'a pas le cœur d'aller au devant du martyre.

L'évêque de Coutances n'entrait dans son diocèse que jusqu'à Rouen; là, il accomplissait ses fonctions dans le prieuré de Saint-Lo; là étaient sa chapelle et ses insignes; il y venait souvent et y passait de longs moments. Le reste du temps, il suivait la cour.

Il était à Rouen, lorsque Charles V s'y rendit en 1364. Louis d'Erquery

(1) Nous croyons que c'est là le vrai; mais il y a de grandes incertitudes : le diocèse était alors dans un état de bouleversement épouvantable. Divers écrivains ont dit qu'il fut inhumé au Mesnil-Garnier, dans l'église, et que l'église ayant été changée de place, la pierre sépulcrale fut mise dans le mur du cimetière, où on la vit longtemps. L'abbé Lefranc dit la même chose de Gavray. Rouault dit le 2 novembre 1347. L'obituaire de la Perrine dit le 1er décembre. La *Gallia* dit 1345 *die incerta*. L'abbé Lefranc dit 1348 ou 1349.

s'avança à la tête de la procession, en dépassant tout le monde, pour présenter le livre d'évangiles au baiser du roi, peut-être en sa qualité d'aumônier. Mais l'archidiacre d'Eu, nommé Bernard de Cariti, le prit par le bras et le força de retourner à sa place : Aumônier à la cour, le premier chez lui et pas ailleurs !

Pendant l'épiscopat de Louis d'Erquery, le diocèse de Coutances était représenté au dehors par deux prélats recommandables, Guillaume Bertrand de Bricquebec, monté sur le siége de Bayeux en 1337, qui fut transféré à celui de Beauvais en 1347, et Pierre de Venois, son parent, qui le remplaça à Bayeux.

L'Eglise d'Avranches, plus favorisée, jouissait du moins de la présence habituelle de son évêque. Il est vrai que Jean de Hautfaney fut chargé de hautes et importantes missions qui l'éloignèrent souvent d'Avranches : c'est lui que les Etats de Normandie députèrent, en 1339, vers Philippe de Valois avec l'archevêque Aimery et Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux, pour obtenir l'allégement des charges de la province. Philippe l'avait honoré, en 1335, d'une ambassade auprès du roi d'Angleterre. Ce fut entre ses mains que, pendant une absence, l'archevêque Aimery remit les pouvoirs métropolitains; délégation en vertu de laquelle il présida, le 14 décembre 1342, un concile provincial. Peu de mois auparavant, il avait béni solennellement, en présence d'un grand nombre de prélats et de seigneurs, l'église abbatiale du Bec-Hellouin; mais ses absences n'étaient que momentanées. Il résida ainsi, malgré les désastres de la guerre, jusqu'en 1351 ; alors il fut forcé par les événements de se retirer à Rouen, où il devait mourir en 1358.

Jean de Hautfaney fit grand honneur à son Eglise. Il l'aimait. Il fonda une prébende en faveur du chapitre. Combien son âme dut souffrir à la vue des fléaux que l'année 1346 déchaîna sur son diocèse et sur sa ville épiscopale! Les querelles de Philippe de Valois et d'Edouard III, roi d'Angleterre, devaient aboutir à ce terrible résultat.

Un certain nombre des plus grands seigneurs de Normandie et de Bretagne entretenaient des intelligences avec le monarque anglais, entre autres Olivier de Clisson, Guillaume Bacon, Richard de Percy et Jean de la Roche-Tesson ;

Philippe de Valois ne l'ignorait pas. Ils eurent l'imprudence de se rendre à Paris, et de tenter d'y faire des recrues. Informé de leurs agissements, Philippe, qui était alors à Orléans, envoya l'ordre de les appréhender et de leur trancher la tête. Ils furent décapités sur la place des Halles, sans autre forme de procès, le 2 août 1344, leurs corps mis au gibet, leurs têtes envoyées à Saint-Lo [1] et accrochées sur une des portes de la ville.

Edouard marqua une grande colère et adressa au roi de France un cartel, que celui-ci méprisa, sans déshonneur, puisqu'il venait d'un vassal. Edouard tenait la Guyenne en vasselage; mais ce fut la preuve que Philippe avait frappé juste. On se prépara de part et d'autre à la guerre. Les Français comptaient la porter en Guyenne, les Anglais prenaient leurs dispositions pour s'y défendre.

Geoffroi d'Harcourt, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, félon et mécontent du roi de France, qui se défiait de lui et ne le traitait pas comme il aurait voulu l'être, tout indigne qu'il en était [2], disparut de son château, sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Il était en Angleterre, à préparer la guerre contre la France. Il fit comprendre à Edouard qu'une descente en Normandie, où il avait beaucoup d'amis et n'était pas attendu, aurait toutes les chances de succès, et que la province serait conquise avant que les troupes du roi de France, qui se disposaient à attaquer la Guyenne, n'en fussent avertis et ne fussent arrivés.

La flotte anglaise, forte de douze cents voiles et portant quarante mille hommes de débarquement, atterrit au port de Saint-Vaast-la-Hougue la

(1) A Carentan, dit Ephrem Houel. (*Notes sur l'Histoire du département de la Manche*, p. 38, *Histoire de Saint-Lo*.) Edouard les aurait emportées à Saint-Lo en 1346.

(2) Geoffroi d'Harcourt était sous le coup d'une sentence de bannissement, sauf à comparaître devant le Parlement, pour un duel déloyal avec le maréchal de Bricquebec.

Les gens de Nicolas de Chiffrevast ayant tué par mégarde à la chasse, en 1353, une biche apprivoisée qui appartenait à Geoffroi d'Harcourt, celui-ci, pour s'en venger, vint à Chiffrevast à main armée le premier dimanche de Carême, prit, pilla, démolit en partie le château et en brûla les titres. Nicolas de Chiffrevast eut recours à l'autorité royale; mais la révolte de Geoffroi, la perte de la bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean empêchèrent qu'il ne fût donné suite à cette affaire (de Gerville). Tel est l'homme qui entre en scène.

première semaine de juillet 1346. Ainsi fut ouverte une guerre qui devait durer cent vingt ans.

Edouard partagea son armée en *trois batailles*, comme on disait dans ce temps-là, ou trois corps, l'un sous la conduite du prince de Warwick, qui devait tenir le nord; le second, sous le commandement de Geoffroi d'Harcourt, qui tiendrait le midi, et le troisième au centre, dont il prit la conduite avec le prince de Galles, son fils.

L'armée française, commandée par le prince Jean, fils de Philippe de Valois, bataillait déjà dans la Guyenne.

Edouard fit la guerre avec la fureur d'une bête féroce : tout tuer, tout brûler, tout détruire, afin de venger la mort de ses amis; sur des gens qui n'y étaient pour rien et qui n'en pouvaient mais. Attila n'avait fait ni pis ni autrement.

Edouard incendia les navires du port de Saint-Vaast; il dévasta et brûla la Pernelle, Anneville, Réville, Valcanville et Montfarville. Sa flotte incendia les nombreux navires du port de Barfleur, prit, pilla et incendia la ville, qui était pleine de richesses. Les habitants eurent la vie sauve, pour s'être rendus à merci; mais ils furent embarqués, veillards, femmes et enfants, et déportés en Angleterre.

Geoffroi d'Harcourt prit Cherbourg, sauf la citadelle, trop forte pour lui, il pilla, brûla la ville, l'abbaye et les navires du port, se jeta dans les campagnes d'alentour et détruisit tout ce qu'il put atteindre, villages, habitants et richesses.

Edouard, avec trois mille hommes d'armes, six mille archers et dix mille sergents de pied, prit Valognes, même la citadelle, pilla, incendia, tant que ses soldats, fatigués de luxure, de meurtre et de pillage, purent tenir une torche. Geoffroi vint le rejoindre le lendemain, acheva la destruction de la ville, brûla Montebourg et les environs, auprès et au loin.

Les deux armées, après avoir été arrêtées deux jours aux Ponts-d'Ouve, prirent Carentan, puis la citadelle, qui les retint deux jours encore; elles incendièrent la ville, à la réserve de l'église, la citadelle, le pays d'alentour. Elles jetèrent sur les navires la garnison, ceux des habitants que le massacre

et l'incendie avaient épargnés ; Edouard les envoya en Angleterre. Les gens de la campagne fuyaient éperdus dans les bois, emportant avec précipitation ce qu'il leur était possible de sauver, heureux quand des détachements ne suivaient pas leurs pistes pour tout massacrer.

De là, d'Harcourt prit par le Cotentin, Warwic par le Bessin et le monarque anglais par Saint-Lo.

Il est inutile de répéter, pillage, incendie, massacre. Le mot d'ordre était le même partout : ne laisser rien debout ni rien de vivant, pas même les bêtes.

Arrivé devant Saint-Lo, l'Anglais trouva le Pont-de-Vire rompu. Il s'arrêta le temps de le refaire et manda à la hâte ses deux autres batailles. Saint-Lo fut pris, pillé pendant trois jours, incendié, à la réserve des églises. Cette ville était extrêmement riche d'argent et de marchandises. Les fabriques de drap, de coutil, de toile, de droguet, de serge, fondées par Hugues de Morville, avaient eu une grande prospérité. Les soldats se fatiguaient à porter dans leurs havre-sacs l'or et l'argent dont ils s'étaient emparés. Les tissus étaient réunis en monceaux dans la prairie. On emporta aux navires tout ce qu'on put emporter; quand ils furent pleins, on mit le feu à ce qui restait.

Le premier soin d'Edouard, en mettant le pied dans Saint-Lo, avait été de faire détacher du gibet les têtes de ses amis. Il marqua un jour pour leur faire des funérailles solennelles, et envoya un hérault d'armes porter à Philippe de Valois l'invitation d'y assister.

Le service religieux eut lieu avec un grand appareil à l'église de l'abbaye, et les têtes y reçurent la sépulture dans le chœur, à dix ou douze pieds du maître-autel, du côté de l'épître [1].

Edouard se rendit de là à Caen, qu'il saccagea, sans pouvoir prendre la citadelle; de là, vers Poissy, ravageant tout sur son passage; de là, dans le Ponthieu, où il gagna la bataille de Crécy.

Edouard avait en Bretagne un corps de troupes qui soutenait le parti de Jean de Montfort contre Charles de Blois, héritier légitime du duché. Il

(1) Ces têtes, depuis longtemps oubliées, furent retrouvées en 1747. On les reconnut aux branches de fer qui les traversaient et qui avaient servi à les accrocher.

donna ordre, le 21 juillet 1346, à Thomas d'Agorne, qui le commandait, de se rapprocher de l'Avranchin, et lui envoya deux compagnies, commandées par Renaut de Gobehen. Ces troupes brûlèrent les faubourgs d'Avranches, sans pouvoir pénétrer dans la ville, suffisamment défendue par les remparts de Saint-Louis. Les campagnes d'alentour payèrent cher cet insuccès : tout fut ravagé. Les Anglais se jetèrent ensuite sur Ducey, ils brûlèrent le bourg et le manoir; puis sur Saint-James, qu'ils détruisirent, sans pouvoir prendre toutefois le château, auquel ils donnèrent deux fois l'assaut. Il était défendu par Raoul de Guiton. Les campagnes d'alentour payèrent encore d'une façon cruelle cet insuccès.

Nous n'avons pas à raconter les détails de cette guerre désastreuse, dont les plus grands événements s'accomplirent d'ailleurs sur d'autres théâtres; mais les diocèses d'Avranches et de Coutances restèrent occupés en partie par les Anglais, en partie par des garnisons françaises. Un château, une ville, tenaient bon pour la France, qui se laissaient ensuite surprendre ou forcer; ce que d'Harcourt ou les Anglais avaient pris, leur était repris le mois ou l'année d'après. Chaque garnison faisant des sorties sur les lieux qui appartenaient à ses adversaires, tout était pillé, incendié, dévasté par les uns ou par les autres.

Le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte était imprenable par les moyens alors usités. Il aurait fallu une armée pour le cerner, un siége d'un ou deux ans pour le réduire ; il renfermait une garnison sans cesse renouvelée, qui allait faire des courses cinq ou six ou sept lieues à la ronde, brûlait, tuait, pillait et se réfugiait à la hâte dans son repaire. Les Français en faisaient autant de leur côté envers tout ce qui sentait l'Anglais (1); de manière que tout était couvert de ruines et qu'il n'y avait de lendemain probable pour personne.

(1) Nous employons l'expression à dessein ; elle était consacrée. Il en est résulté un préjugé populaire que nous avons entendu exprimer bien des fois : savoir, que les Anglais exhalent une odeur fade. Mais ce qui sentait l'Anglais sentait bon pour beaucoup de personnes. Il est certain que si Edouard avait eu la sagesse de s'en tenir à occuper fortement la Normandie, en la ménageant, sans épuiser ses forces à la conquête de la France, la patrie normande aurait retrouvé son autonomie. Vaut-il mieux être devenus Français ? C'est selon.

CHAPITRE XVII

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

La perte de la bataille de Crécy, le 26 août 1346, laissa la Normandie, quasi la France entière, à la merci de l'Anglais. Le 3 août suivant, après onze mois de siége, Edouard devint maître de Calais, d'où il chassa les habitants y compris et principalement les ecclésiastiques, autant qu'il s'en trouva qui parurent hésiter à lui prêter serment de fidélité, ou qui lui furent dénoncés comme ayant opposé de la résistance à ses armes. On peut juger de ce qui se passa dans nos diocèses de Coutances et d'Avranches.

La prise de Calais fut suivie d'une trève de six mois entre la France et l'Angleterre; trève renouvelée à plusieurs reprises, mais fort mal gardée presque partout. C'est-à-dire que les choses furent censées devoir rester en l'état, qu'à la guerre succéda un calme qui n'était ni la paix ni la guerre, et qui permettait de tout oser.

La vengeance de Dieu n'était pas épuisée : l'année 1348 fut marquée par une épidémie générale, qui enleva un tiers des habitants de la France, sans parler des autres pays. La piété se réveilla, mais cette piété inspirée par la peur, qui n'est que de passage.

Les malheurs immenses dont nos églises furent accablées, se rattachent tellement aux événements politiques du moment, qu'il nous semble nécessaire de donner encore quelques détails, en apparence étrangers au sujet, mais indispensables en réalité pour mieux comprendre toutes choses.

Philippe de Valois mourut à Nogent-le-Roi le 22 août 1350. Il fut remplacé par Jean, son fils. Le roi Jean avait marié Jeanne, sa fille, à Charles, dit le Mauvais, roi de Navarre.

Charles-le-Mauvais était fils de Philippe, comte d'Evreux, et de Jeanne de France, fille de Louis X, dit le Hutin.

Après la mort de Philippe Hurepel, tué en 1233 au tournoi de Corbie, Mathilde de Boulogne, sa femme, porta le comté de Mortain par mariage à Alfonse III de Portugal, puis Jeanne, leur fille, à Gaucher de Châtillon. Il revint par déshérence à la couronne de France en 1251, par la mort de Jeanne, et Charles-le-Mauvais en avait hérité du chef de sa mère.

Ce comté, alors diminué des deux tiers de son étendue et n'ayant plus les forteresses de Mortain, de Domfront et de Tinchebray, demeurées aux mains du roi, n'avait pas son importance d'autrefois; c'était le souvenir d'un grand nom, la source d'un gros revenu, rien de plus. La division en trois parts avait été faite par Mathieu de Brie et Simon des Levis (de Livoie), commissaires du roi, lors du mariage de Mathilde de Boulogne avec Alfonse de Portugal; le roi avait gardé deux parts [1] et les avait réunies à la couronne.

Les premières relations entre Charles-le-Mauvais et le roi Jean paraissaient excellentes; mais bientôt ces deux princes s'aperçurent mutuellement qu'ils cherchaient à se tromper l'un l'autre, Charles était redoutable par sa puissance, par le prestige qu'il exerçait sur les barons normands, par sa méchanceté capable de tout. Jean cherchait à le diminuer. Il avait donné à un étranger, son favori, le connétable de la Cerda, plusieurs riches domaines que Charles-le-Mauvais espérait pour la dot de sa femme. Il fit assassiner la Cerda le 6 janvier 1354.

(1) Première part, au roi : Le Theil, Barenton. Ger, Saint-Clément, Coutances, la Haye-d'Ectot, Lestre, Gouey, Baudreville, Flottemanville, Contrières, Anctoville, Geffosses, Saint-Sauveur-Lendelin, Muneville-sur-Mer, Grimouville, Barneville, Créances, la Feuillie, Linverville, Gouville, le Hommet, Hauteville, Carantilly, Savigny, Servigny, Saussey. Barfleur, Hudimesnil, Appeville, Orval, Marigny, un grand nombre de fiefs et plusieurs foires,

Troisième part, au roi : Toutes les paroisses en dehors des deux diocèses, les forteresses de Mortain, Domfront, Tinchebray, les forêts d'Andaine et de Lande-Pourrie, les foires du Repas, de Muneville et de Montmartin.

Deuxième part, à la comtesse : Mortain, le Teilleul, Chérencey, Brécey, les Cellands, la Mancellière, Chevreville, Mesnil-Thébault, les Loges, la Chapelle-Urée, Parigny, Bion, Romagny, Mesnillard, Mesnil-Ozenne, Reffuveille, Montchaton, Cérences, beaucoup de fiefs et plusieurs forêts. (Acte de partage du mois d'avril 1235.)

Pendant que Jean se préparait à la vengeance en dirigeant des troupes vers la Normandie et la Navarre, Charles traitait avec l'Angleterre et mettait dans ses intérêts Geoffroi d'Harcourt et tout son parti.

Le roi eut peur, car le Navarrais pouvait mener les Anglais jusqu'aux portes de Paris sur ses domaines; il négocia et accorda à son adversaire, outre le pardon, les châteaux et châtellenies de Beaumont-le-Roger, Conches, Breteuil, Pont-Audemer, le Clos de Cotentin, les vicomtés de Valognes, Coutances et Carentan, à la réserve des églises cathédrales et des abbayes privilégiées, avec permission d'asseoir sur le Closet du Cotentin une rente de douze mille livres pour la dot de sa femme [1].

Le traité fut mal observé de part et d'autre. Le roi ne donna pas ce qu'il promettait, le roi de Navarre ne cessa pas ses relations avec l'Anglais. On négociait et on guerroyait; Evreux, Pont-Audemer, Cherbourg, Gavray, Avranches et Mortagne fermaient leurs portes devant le roi Jean, puis Avranches et Evreux se soumettaient, et bientôt après Charles-le-Mauvais les reprenait et portait le pillage, le massacre et l'incendie aux environs de ces deux villes.

Un nouveau traité intervint avec le roi de Navarre, la guerre continuait avec l'Angleterre.

Jean nomma Charles, son fils, depuis Charles V, duc de Normandie. Le nouveau duc fit de grandes avances au roi de Navarre, son beau-frère, tout en le compromettant de plus en plus dans l'esprit du roi Jean. Le roi de Navarre administra au dauphin un poison, dont il ne devait plus guérir, mais dont les médecins localisèrent l'effet, en ouvrant à la jambe du malade une plaie qui servirait d'exutoire pendant le reste de la vie. Le dauphin donnait un festin, dans son palais de Rouen, au roi de Navarre et aux principaux seigneurs de Normandie, lorsque, vers la fin du repas, au moment de la gaîté et de l'expansion, le roi Jean se précipita dans la salle l'épée au poing, accompagné de gens à la mine aussi menaçante, et arrêta le roi de Navarre [2] et une partie

(1) Le *Clos de Cotentin* se composait de tout le pays d'herbages; le *Closet* comprenait sept paroisses des environs de Carentan.

(2) « En le prenant par la couenne » (la peau du cou), dit la relation.

des convives. Il fit jeter celui-ci en prison et conduire sur des charrettes, les mains liées, le comte Jean d'Harcourt, Jean Mallet de Graville, Maubué de Mainesmares et Colinet Doublet derrière le château de Rouen, et leur fit trancher la tête, sans même leur accorder de confesseur, sauf à Colinet Doublet. De plus, comme pour mettre le comble à l'extravagance de l'action, il épargna les plus puissants et garda prisonnier le roi de Navarre, comme si un prisonnier de cette qualité ne devait pas toujours s'échapper. L'exécution eut lieu le 5 avril 1356.

La Normandie frémit de rage; Philippe et Louis de Navarre, frères de Charles, levèrent l'étendard de la révolte et s'unirent à Geoffroi d'Harcourt. Les gens de leurs forteresses saillirent sur les biens et les gens du roi et du dauphin; Geoffroi d'Harcourt et ses alliés réunirent une armée dans le Cotentin. Jean de Mobec et Guillaume de Carbonnel passèrent en Angleterre, pour demander du secours. Le duc de Lancastre amena de Pontorson cinq cents lances et huit cents archers, Robert Knoll, trois cents hommes d'armes et cinq cents archers des garnisons de Bretagne.

L'armée alliée partit de Montebourg le 22 juin, se dirigea par Carentan, Saint-Lo, Torigny, Caen, Argences et Lisieux vers Pont-Audemer, au-devant de l'armée française. Elle était forte, dit Froissart, de douze cents lances, seize mille archers et deux mille brigands, ce sont les uhlans de ce temps-là, mais ces chiffres paraissent exagérés. Quoi qu'il en soit, elle dévasta tout sur son passage, dans une largeur de deux ou trois lieues. Les gens de Geoffroi d'Harcourt et des princes de Navarre faisaient tout le mal qu'ils pouvaient aux amis du roi et du dauphin, et les Anglais à tout le monde, disant qu'ils étaient venus pour s'entretenir la main et qu'ils n'entendaient rien aux querelles des Français.

L'armée alliée joignit l'armée française près de Laigle, mais refusa la bataille, masqua sa retraite, gagna un jour de marche, se dispersa, et chacun des capitaines rentra dans sa forteresse avec sa compagnie.

Après la funeste journée de Poitiers, le 17 septembre 1356, Geoffroi d'Harcourt *tint la frontière*, comme on disait alors, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, d'où il ne cessait de courir et de dévaster le pays depuis les

faubourgs de Saint-Lo jusqu'à ceux de Caen, d'Evreux, d'Avranches et de Coutances. Les Français avaient pris quelques places, entre autres Avranches et Coutances ; les Anglo-Navarrais reprirent Avranches au mois de novembre.

Coutances était une ville ouverte, mais la cathédrale était défendue par l'enceinte claustrale que l'évêque Robert d'Harcourt avait élevée.

Au mois d'octobre, Geoffroi essaya de l'enlever par surprise ; mais, n'ayant pas réussi, il entreprit de la forcer ; il attaqua du côté du midi. Les maisons canoniales étaient démolies, il en lançait les pierres avec ses engins sur les chapelles, qui étaient déjà écrasées en partie, lorsqu'il apprit que Robert de Clermont arrivait avec une bonne troupe bien armée. Ne voulant pas être pris entre deux batailles, il quitta brusquement l'entreprise et marcha au-devant de l'ennemi. La rencontre eut lieu dans la lande de la Feuillie, au lieu qui s'appelle encore le champ de la bataille.

Les Français serrèrent les rangs, se couvrirent de leurs boucliers et laissèrent les gens de d'Harcourt épuiser leurs traits, puis se précipitèrent. Le premier choc décida le sort du combat ; ce que voyant, Geoffroi entra dans un champ d'ajoncs, s'adossa dans l'angle du fossé, décidé à vendre chèrement sa vie. Là, debout, un pied en avant, la hache à la main, il attendait. « Il était boiteux, dit la chronique, mais fort sur ses jambes, et plus fort encore de ses bras. » Il portait les coups les plus terribles à tout ce qui se présentait. Déjà il avait abattu plusieurs ennemis à ses pieds, lorsque deux cavaliers, à la vue de ce qui se passait, se concertèrent et coururent sur lui de toute la force de leurs chevaux la lance en arrêt. Il fut renversé du choc et achevé sur place comme une bête féroce [1].

Ainsi périt le terrible athlète, la veille de la Saint-Martin d'hiver, 10 novembre, en adressant à Dieu une fervente prière de vengeance contre

(1) Froissart a fort mal rendu compte de cet événement, mettant avant ce qui ne fut qu'après et plantant un vignoble en place d'un champ de vignon, c'est-à-dire d'ajonc. M. Gustave Dupont, dans son *Histoire du Cotentin*, IIe partie, p. 357 (Caen, Legost, 1870), place le champ de bataille à Brévands. Mais qu'allait donc faire dans ce cul-de-sac une armée française qui, après avoir passé la Vire à Pont-Hébert, devait avoir pour objectif Saint-Sauveur ou Coutances, puisqu'elle cherchait l'ennemi ? Pour repasser la Vire au gué de Saint-Clément, dit l'auteur. Hé quoi, sans combattre ? alors ce n'était pas la peine de la passer.

ceux qui avaient versé le sang de son parent, et en même temps de foi et d'espérance chrétiennes.

Robert de Clermont, au lieu de marcher sur Saint-Sauveur, dont il se serait saisi facilement, vint établir son quartier général à Coutances.

Les Anglais, profitant de sa faute, s'y logèrent en forces le surlendemain. Geoffroi le leur avait vendu en haine de Louis, son neveu et héritier, qui combattait dans l'armée du roi de France.

Charles-le-Mauvais fut tiré de sa prison, dans la nuit du 8 au 9 novembre, par Jean de Pecquigny, qui surprit la forteresse où il était gardé. C'était le commencement d'une nouvelle série des malheurs qui étaient encore réservés à la France et en particulier à la Normandie. Il y eut entre lui et le dauphin, régent pendant la captivité du roi Jean, un simulacre de traité comme il y en avait eu déjà tant, et que de part et d'autre on n'etait guère décidé à garder. Il fut convenu, dans un des articles, que les corps des suppliciés de Rouen seraient détachés du gibet et recevraient la sépulture chrétienne. Le roi de Navarre fit procéder à la cérémonie avec une pompe extraordinaire, et ce fut l'évêque d'Avranches, Jean de Hautfaney, qui la célébra le 10 janvier.

Il mourut peu après, c'est-à-dire le 4 juin 1358, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen.

Le dauphin lui donna pour successeur Foulques du Pessis-Bardoul, doyen du chapitre d'Angers, conseiller du roi et garde des sceaux. Il se fit sacrer et vint prendre possession de son siége. Mais comment un étranger, un prélat ayant au cœur des sentiments français, aurait-il pu tenir dans notre Basse-Normandie? Il fallait être Navarrais, ou s'enfuir, ou périr. Les maisons incendiées n'étaient pas tout-à-fait restaurées, que déjà de nouveaux incendies les dévoraient. Les blés, qui n'étaient pas encore assez mûrs pour la moisson, étaient incendiés de crainte de la moisson, soit par les Navarrais, pour faire du mal aux Français, soit par le peu de Français qui osaient encore paraître tels, pour nuire aux Navarrais, soit par les Anglais, pour s'amuser aux dépens des uns et des autres.

Le désordre était à son comble : le parti français faisait des progrès ; au

fond du parti anglais et du parti navarrais était le vieux patriotisme normand : tout plutôt que la France !

Les princes trinquaient ensemble et s'excusaient les uns en présence des autres, sous prétexte qu'ils n'avaient pas commandé le mal ; ils envoyaient même à leurs gens des ordres très-sévères en apparence ; mais parmi les capitaines, les uns savaient fort bien ce qu'ils faisaient, les autres répondaient que, n'étant pas payés, ils vivaient comme ils pouvaient.

Par surcroît de maux, les seigneurs qui s'étaient si follement laissé vaincre à Poitiers, revenaient sur parole demander aux paysans de payer leur rançon ; Jacques Bonhomme, qui n'avait plus ni moisson, ni animaux, ni toit, ni argent, ne pouvait payer ; le seigneur se servait du bâton ; les Jacques se révoltaient, s'attroupaient et allaient brûler le manoir, si le manoir existait encore ; les seigneurs, qui avaient des armes et savaient beaucoup mieux s'en servir que les Jacques, fondaient sur ceux-ci et en faisaient des boucheries. La révolte générale des Jacques commença le 21 mai ; Guillaume de Pecquigny en fut une des premières victimes ; elle dura six semaines et fut noyée dans le sang. Elle en avait aussi beaucoup versé et allumé beaucoup de brasiers. Les maisons religieuses où les Jacques croyaient avoir des ennemis, le payèrent cher : Jumiéges fut prise par huit cents d'entre eux et dévastée pendant six jours. L'anarchie était au comble. Chacun se défendait, s'il pouvait, et commettait un crime en se défendant sans permission. Les habitants de Saint-James ayant chassé la garnison navarraise, ce qui était favorable au régent, eurent besoin de lettres de rémission du régent, « pour ce meffait et attentat contre les prérogatives de la couronne, avec remise des peines et amendes encourues, si le cas y échéait. » Le Cotentin était presque désert ; ceux qui avaient pu garder un peu d'argent, avaient acheté un asile, qui dans les forteresses des Français, qui dans celles des Navarrais ; ceux qui n'avaient pas d'argent, étaient réfugiés dans les bois.

Survint la paix de Pontoise, le 19 août 1359, qui fit naître une lueur d'espérance. Mais Philippe de Navarre refusa de s'y laisser comprendre ; il se jeta dans Saint-Sauveur-le-Vicomte, occupé par la garnison anglaise. D'autre côté, la guerre recommençait avec l'Angleterre.

Que pouvait devenir un évêque en de pareilles circonstances? à moins de se replacer dans les conditions que le Sauveur traçait à ses premiers missionnaires : ni sac, ni bourse, ni habit de rechange, pas même un bâton, mais simplement une baguette à la main, et aller partout, sans s'obstiner devant la résistance, et en disant partout : La paix soit avec vous ! Personne n'y songea ; aucun ne le crut possible.

Foulques du Plessis-Bardoul, évêque d'Avranches, se démit de son siége presque aussitôt après en avoir pris possession. Il fit mieux que son prédécesseur et que l'évêque de Coutances ; il aurait mieux fait peut-être de ne pas devenir évêque.

Pendant ce temps, Louis d'Erquery vivait en paix ; il vivait toujours.

Que devenait son diocèse? La garnison anglaise de Saint-Sauveur-le-Vicomte brûla l'abbaye, dont le voisinage l'incommodait ; le 11 juin 1356, elle alla brûler celle de Lessay. Peu après, celle de Saint-Sever fut changée en caserne par Charles-le-Mauvais. L'abbaye de Cherbourg avait été incendiée dès le commencement des guerres par un parti anglais. L'abbaye du Mont-Saint-Michel, à l'abri de ces grandes calamités, et qui entendait bien ne prendre aucune part aux maux de la patrie, se faisant rendre par Philippe de Valois la dépense de deux hommes d'armes que Guillaume Paynel, gouverneur de Coutances, y avait *posés induement*, fut totalement incendiée par le feu du ciel en 1350.

Que devenaient les diocèses sous la direction de vicaires généraux livrés si longtemps à eux-mêmes, avec une autorité de second degré pour le spirituel, hommes d'affaires avant tout pour le temporel?

Que devenaient les ordinations, et par suite l'esprit et la qualité de la famille sacerdotale, avec des évêques suffragants que le Saint-Esprit n'avait pas institués pour le gouvernement de l'Eglise de Dieu, et qui n'avaient pour mission que d'imposer les mains? Que devenaient les clergés diocésains sans exemplaire et sans direction ; les fabriques, les fondations, les œuvres diocésaines sans frein ni protection?

Il ne reste pas de mémoires particuliers ; mais qui écrivait, qui pouvait écrire? Où aurait-on caché les écritures, lorsque ni les meubles, ni l'argent, ni

les titres, ni les maisons, ni les vêtements, ni les moissons, ni les personnes n'étaient nulle part en sûreté ?

C'est, sans nul doute, quelqu'un de ces évêques suffragants que les auteurs de la Gaule Chrétienne et dom Bessin ont inscrit parmi les évêques de Coutances, aux dates de 1361, 1362 et même 1366 sous le nom de Jean. Il est vrai que plusieurs actes publics, entre autres celui de l'hommage rendu le 13 décembre 1366 à Charles V par Jean de Montfort, duc de Bretagne, portent une telle souscription; mais il y a certainement erreur, soit dans la manière de lire, soit dans l'interprétation, car Louis d'Erquery était évêque de Coutances en 1368, comme le prouve sa présence au baptême du prince Charles, fils de Charles V, célébré en l'église Saint-Paul de Paris le mercredi 21 décembre. Il vivait encore en 1369, puisqu'il assista au lit de justice tenu le 9 mai, et les actes du diocèse sont intitulés jusqu'à cette époque : *En l'absence de l'Evêque.*

Foulques du Plessis-Bardoul fut remplacé sur le siége d'Avranches par Robert Porte, natif de Caen, docteur en droit canon, conseiller du roi de Navarre. Cette nomination aura été agréée par le dauphin à la suite d'un de ces traités de pardon et réconciliation, alliance durable et amitié mutuelle, que les beaux-frères ennemis signaient de fois à autre, avec l'intention de ne les observer que le temps d'aviser à les enfreindre. Du reste, le bon rôle était du côté du dauphin, qui défendait son héritage, la monarchie légitime, contre des compétiteurs astucieux et pervers. Henri III, roi d'Angleterre, était un second compétiteur non moins dangereux et beaucoup plus puissant [1].

Robert Porte fut l'agent, l'ambassadeur, le lieutenant du roi de Navarre en Normandie, l'ami, presque le favori du roi d'Angleterre. Charles de Navarre le nomma son exécuteur testamentaire.

S'il fit quelque chose pour le bien de son diocèse, nul ne saurait le dire. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il fut en arrivant victime d'une mystification

(1) Charles de Navarre était fils de Jeanne de France, fille de Louis X, et de Philippe, comte d'Evreux, petit-fils de Philippe-le-Hardi.

Edouard III était fils d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel.

ridicule. Il était d'usage aux évêques d'Avranches de commencer la cérémonie de la prise de possession de leur Eglise par une visite à la chapelle Saint-Gervais, et de là ils se rendaient pieds nus à la cathédrale. La monture de l'évêque devenait le profit de la chapelle, si mieux il n'aimait donner trente francs d'or; sa robe ou sayon ainsi que ses chausses, ses housses et ses digarts étaient le profit du chapelain.

Or, Robert Porte négligea de se conformer à cet usage. Aussi reçut-il quelques jours après assignation par huissier, au nom de « messire Henry Regnault escuyer, seigneur des Regnauldières et de Romyre, sergent hérédital des ressorts de Bretaigne, fils et seul héritier de monsieur Samson Regnault escuyer, capitaine de Baieulx, etc., etc., descendants en ligne directe de messires Gervese Regnault et Prothais Regnault, chevaliers sous Judicaël, roi de Bretagne, fondateurs de ladite chapelle...., où tous les prédécesseurs evesques d'Avranches ont de touls temps et toulsiours accoustume fere ainsi que avoit faict monsiour Aubert evesque dAvranches en lan de grace sept cens et oict..... »

Robert Porte fut condamné par jugement arbitral et se soumit à renouveler sa prise de possession suivant les formes accoutumées.

Or, depuis ce moment, on n'a plus jamais entendu parler du seigneur Regnault ni du manoir seigneurial des Regnauldières en la ville d'Avranches, et il n'est pas sûr qu'on en eût entendu parler auparavant.

Et si Roberte Porte avait été aussi savant en histoire qu'il pouvait l'être en droit canon, il aurait su que « monsiour Aubert evesque d'Avranches » ne pouvait aller faire sa prière en 708, dans une chapelle qui ne devait être bâtie que cent soixante-dix ans plus tard, puisque Judicaël ne devint roi en Bretagne qu'en 877, après la mort de Pascwiten, tué par les Normands, et régna à peine deux ans [1].

Au moment du traité de Bretigny, le 8 mai 1360, l'état de la Normandie était déplorable; les campagnes manquaient presque d'habitants. Il n'y avait plus de champs cultivés, de bétail, d'instruments aratoires. Ruinés par les

(1) Voy. M. Aurelien de Courson, *Histoire des Peuples Bretons*, t. I, p. 367.

guerres, les contributions excessives, l'incendie, les paysans n'avaient plus ni argent, ni toit, ni pain, ni vêtement. Il s'en suivit une affreuse mortalité, causée par le typhus de la faim et l'usage d'aliments impropres à la nourriture de l'homme.

Il restait encore quelques compagnies de trois ou quatre cents hommes chacune, qui n'avaient pas voulu désarmer, espérant vivre de pillage, mais qui furent elles-mêmes victimes du typhus et de la faim, car il n'y avait plus rien à piller. Une faisait sa résidence au château du Demaine et désolait le Mortainais, tellement que Charles-le-Mauvais donna ordre aux habitants de se munir de gourdins, pour leur propre défense.

Dès 1363, il se fit des préparatifs de guerre. Charles-le-Mauvais remit en état ses forteresses de l'Avranchin et du Cotentin, ordonna de nouvelles levées; une partie des compagnies franches se mirent à son service, et limitèrent dès lors leurs ravages.

Boucicault et du Guesclin entrèrent en ligne pour le roi de France; du Guesclin tint frontière à Pontorson; c'est-à-dire qu'il y établit son quartier général. Mais déjà Jean de Grailly, captal de Buch, cousin-germain du roi de Navarre, était descendu à Cherbourg avec quatre cents hommes d'armes; il se réunit à l'aventurier anglais Jean Jouel, capitaine d'une compagnie de trois cents hommes.

La bataille de Cocherel, gagnée par du Guesclin le 16 mai, ne dégagea que la Haute-Normandie.

Charles-le-Mauvais fit publier par tout *le Cotentin*, expression qui voulait dire alors la baillie de Coutances, comprenant les deux diocèses, l'ordre à tout ami ou partisan du roi de France de vider le pays sous les peines les plus graves.

Le roi de France, c'était encore Jean. Il s'en était retourné en Angleterre, on ne sait trop pour quel motif, on ne le dit pas même des plus honorables. Il y mourut le 8 avril, à Londres. Alors Charles V prit en nom propre les rênes du gouvernement et mit plus d'activité que par le passé à rétablir les affaires du royaume.

C'est alors aussi que Boucicault et du Guesclin, principalement celui-ci, entreprirent pour tout de bon de chasser les Navarrais de la baillie du Cotentin.

Il ne nous appartiendrait pas de raconter les détails de cette lutte suprême, si l'histoire de l'Eglise ne s'absorbait dans celle des maux que ses enfants avaient à endurer; heureusement le schisme et l'hérésie ne se mêlaient pas aux querelles politiques. Toutefois, que devenaient les ministres de la religion qui avaient donné quelques gages aux Navarrais, quand les Français reprenaient le dessus? Que devenaient ceux qui s'étaient trop empressés de reconnaître la domination française, quand les Navarrais redevenaient les maîtres? car c'était une alternative sans fin. Quels couvents de femmes pouvaient exister dans un pays livré à la merci de compagnies armées pour toutes sortes de brigandages? Quels monastères d'hommes pouvaient se défendre, excepté le Mont-Saint-Michel? Quelles vocations sacerdotales ou monastiques pouvaient naître, ou se développer, ou aboutir?

Il nous semble nécessaire de présenter un rapide aperçu des événements.

Du Guesclin, créé maréchal de Normandie par Charles V, se dirigea vers le Cotentin avec mille hommes d'armes. Mille hommes d'armes, c'est-à-dire montés, et couverts d'armures de fer ainsi que leurs montures, supposent une armée de six à huit mille combattants, archers, brigands, varlets et autres.

En même temps, Bureau de la Rivière se rendait dans le comté d'Evreux, où il prit le château-fort d'Acquigny, après un siége laborieux. La garnison eut la vie sauve et la permission de se retraire à Cherbourg.

Arrivé à Valognes, du Guesclin s'empara aisément de la ville; mais la forteresse lui imposa de terribles et inutiles efforts. Cependant la garnison, voyant sa résolution inébranlable, finit par se rendre à composition; les soldats sortirent chargés d'or, d'argent, de bijoux, de toutes sortes de richesses, et se dirigèrent les uns vers Cherbourg, les autres vers Saint-Sauveur-le-Vicomte. Pendant qu'il organisait sa conquête, il détacha Olivier de Mauny vers Carentan, qui se rendit, puis il alla lui-même attaquer le fort des Ponts-d'Ouve. La place se défendit; du Guesclin donna plusieurs assauts inutiles; mais une mine habilement conduite le mena jusque sous l'église, dans laquelle il entra par la contre-mine. La garnison anglaise eut la vie sauve; mais les Français qui furent trouvés parmi elle portant les armes contre leur patrie, eurent la tête tranchée. On était alors au mois de septembre.

Du Guesclin s'apprêtait à attaquer le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, lorsque Charles V l'envoya en Bretagne au secours de Charles de Blois, contre Jean de Montfort. Chacun sait le sort qui l'attendait à la bataille d'Auray, avec les chevaliers normands qui l'avaient suivi.

Boucicaut le remplaça en Normandie, mais ne put faire aucun progrès, parce que son armée était trop diminuée.

Cependant les affaires de Charles de Navarre allaient assez mal en ce pays. Ce n'est pas qu'il n'eût encore un certain nombre de places fortes, mais c'est qu'il ne pouvait plus compter sur les populations. Exaspérées enfin du brigandage auquel ses gens se livraient, elles s'étaient armées et couraient sus aux Navarrais, partout où ils paraissaient sans être en forces suffisantes. Charles signa une trève avec le roi de France, à Saint-Denis, le 6 mars, et remit pour prix les châteaux de Hambye et de Bricquebec. La trève servit à peu de chose, car il se forma aussitôt des compagnies franches, en vue du pillage. La principale fut prise aux environs de Gavray, et emmenée prisonnière à Caen. Mais le repos qu'on en espérait ne fut pas long, car des compagnies bretonnes envahirent la baillie du Cotentin, en 1368, dans le but de dévaster ce qui appartenait au roi de Navarre. Elles n'y manquèrent pas, et se trompèrent aussi parfois d'adresse. Elles se retirèrent chargées de butin l'année suivante, et furent immédiatement remplacées par les compagnies anglaises chassées de Castille après la défaite de Pierre-le-Cruel. L'une de celles-ci s'empara de Vire, d'où elle ravagea le pays cinq ou six lieues alentour, d'où elle sortit ensuite, moyennant une grosse rançon, mais sans quitter la contrée ni diminuer ses ravages.

Les deux frères Pierre-le-Cruel et Henri de Transtamare se faisaient une guerre acharnée pour la possession de la couronne de Castille; Charles V profitant de l'occasion de débarrasser la Basse-Normandie, chargea du Guesclin de réunir les bandes et de les mener en Espagne au secours de Henri de Transtamare. Le héros breton fit valoir aux yeux des bandins le mérite qu'ils acquerraient lui et eux dans cette sainte guerre [1] pour la

(1) La guerre était sainte, leur disait-on, parce qu'il s'agissait de chasser de Castille le tyran qui l'opprimait.

rémission de leurs péchés, et joint à cela l'avantage de piller un pays encore inexploré. Ils le suivirent, lui aidèrent à vaincre les compagnies anglaises qui soutenaient la cause de Pierre-le-Cruel; il les laissa dans leur nouvelle conquête et revint seul en France, ce qui était son but.

Les compagnies anglaises quittèrent la Normandie au printemps de 1369, et se rendirent en Aquitaine sur l'appel du prince de Galles; mais, avant de partir, elles se firent remettre de grandes sommes d'or par les habitants, en les effrayant par les plus terribles menaces. La guerre recommençait avec l'Angleterre. Le Navarrais négociait avec les deux rois. Il vint en Normandie, fit mettre ses places en état de défense. Coutances, Néhou, Bricquebec et Saint-Sauveur-le-Vicomte étaient aux mains des Anglais. Les garnisons anglaises dévastaient tout indistinctement, sous prétexte que c'était partout terre de France, et qu'elles n'avaient nulle alliance avec personne. Jean Cocking, capitaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, possédait au suprême degré l'art du chantage, pour soutirer l'argent des pauvres paysans, sans trop les maltraiter; car après le meurtre et l'incendie, il n'y aurait pas eu lieu de revenir à la charge.

Les vicomtés de Valognes, Carentan, Mortain, Avranches et Coutances se rachetèrent du pillage pendant l'année 1369, moyennant cinq mille francs d'or; Charles-le-Mauvais les racheta pour l'année 1370 au prix de douze mille francs de la même monnaie. Il gagna encore l'année 1371, en accordant à Edouard la liberté de s'établir partout où il le jugerait bon, pourvu que les places de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Coutances, Néhou et Bricquebec lui fussent remises après la conquête de la France.

C'était un moyen de retrouver une partie de ce qui n'était déjà plus à lui, car les paysans des environs de Saint-Sauveur, poussés à bout par les pilleries des Anglais, avaient mis à leur tête un gentilhomme du pays, nommé Jean Folliot et surnommé Quenilles, enlevé Néhou aux Anglais et n'étaient pas disposés à le rendre. En ce pays, les gens de Charles-le-Mauvais faisaient cause commune avec les gens du roi de France; ailleurs, avec les Anglais. On voit que l'anarchie était à son comble.

L'année 1372 fut assez calme relativement.

Mais la garnison de Saint-Sauveur-le-Vicomte ayant recommencé le pillage en 1373, Charles V envoya Jean de Vienne, amiral de France, y mettre ordre. Il prit la *bastide* de Beuzeville, la ville de Pierrepont, celle de Pont-l'Abbé, où il fit construire une *bastide* (1). Il passa l'hiver dans le pays conquis, en préparant le siége de Saint-Sauveur. Ce siége devait être laborieux ; on y vit plus de six mille lances du côté des assiégeants, ce qui suppose au moins dix-huit mille hommes. Il ne fut possible de s'approcher de la place qu'au mois d'avril 1375. Elle capitula le 2 juillet. La garnison se retira la vie sauve seulement et alla s'embarquer à Carentan pour l'Angleterre.

En 1376 et 1377, Charles-le-Mauvais négociait une reprise d'hostilités avec Edouard. Son secrétaire en Normandie, Pierrre du Tertre, capitaine de Bernay, et Garcias Martinez de Peralta, son secrétaire en Navarre, correspondaient en un langage énigmatique : L'évêque d'Avranches, toujours l'un des plus fins et des plus féaux amis du roi de Navarre, s'appelait le Chauve, le comte d'Harcourt était l'Adhérent, Gavray se nommait Hauterive, la Normandie était la Mipartite, Charles-le-Mauvais était devenu le Fin, titre qu'il ne méritait guère auprès de son adversaire, Charles V, nommé le Thésauriseur. Cherbourg était le Capitole; Coutances, la Dégénérée; Pont-l'Abbé, Belle-Prairie ; Pont-d'Ouve, la Caverne ; Avranches, Ephèse ; Regnéville, la Marécageuse. Charles-le-Mauvais avait fait restaurer à grands frais cette citadelle, dont on ne voit pas qu'il ait tiré un grand parti, malgré sa position au bord d'un beau havre, bien clos. Il n'anoblit pas les habitants, comme il avait fait pour ceux de Cherbourg, auxquels il concéda le rang de pairs à barons ; mais il y en attira beaucoup, en leur accordant des foires, des marchés et de grandes franchises commerciales.

La négociation fut si bien menée avec l'Anglais et les mesures et moyens si bien combinés que, si Charles V était venu à mourir dans le moment, la France se serait trouvée à deux doigts de sa perte. Charles-le-Mauvais essaya pour la troisième fois de l'empoisonner, tout en maintenant près de lui ses deux fils, pour entretenir la paix et l'amitié. Le complot fut découvert à temps.

(1) On disait alors bastide où nous disons bastille.

Edouard III étant mort en 1377, Charles V profita de la minorité de Richard II, pour expulser les Anglais et ruiner légalement les affaires du Navarrais.

Celui-ci avait perdu, pour ne pas dire fait mourir de chagrin, sa femme la princesse Jeanne, sœur de Charles V. Les biens qu'il possédait en Normandie, lui venaient en partie de ce chef; or, les enfants devenant héritiers par la mort de leur mère, la tutelle et garde-noble appartenait à l'oncle ; mais il ne pouvait être tuteur, sans mettre sous sa main les biens de la tutelle ; ce qu'il fit. Quant aux autres, la question se réduisait à être le plus fort.

Dès 1375, après le traité conclu avec l'Angleterre, Charles V avait chargé Enguerrand VII de Couci de débarrasser la Basse-Normandie de quelques compagnies bretonnes qui existaient encore : il les mena batailler sur les bords du Rhin ; mais elles se laissèrent battre par les Suisses et revinrent en grande majorité. Charles V « pensant qu'il pourrait en avoir besoin, comme dit Froissart, les autorisa à rentrer en Normandie, pour séjourner et se reposer. »

En effet, le 8 avril 1378, il donna ordre au duc de Bourgogne de rassembler une armée, et mit sous son commandement le duc de Bourbon, le connétable du Guesclin, l'amiral Jean de Vienne et le comte d'Harcourt. Le principal corps se dirigea vers la baillie du Cotentin. Le roi fit annoncer partout à son de trompe l'invitation à ses amis de se mettre à couvert corps et biens dans ses forteresses, ce qui annonçait une guerre sans rémission aux Navarrais. Il n'en fut pas besoin, les populations allèrent d'elles-mêmes au-devant des Français ; les forteresses se laissèrent conquérir, sans de trop grandes résistances. Tinchebray ne tint que trois jours. Avranches tint huit jours et se défendit vigoureusement les cinq premiers jours, après quoi la ville demanda trêve, puis se rendit à merci. Mais, en punition de sa résistance, ses murs furent rasés. L'évêque, qui était le principal instigateur de la rébellion, vit son temporel saisi et mis aux mains du roi. Le moment n'était pas encore venu de lui demander des comptes plus sévères. La ville eut à entretenir « une forte garnison de bonnes gens d'armes ; » François du Carémel,

qui en fut nommé commandant, y fit une montre de ses troupes, ce qui s'appelle maintenant une revue, le 29 avril.

Coutances et le fort du Pont-d'Ouve se rendirent à la première sommation. L'armée établit son quartier général à Valognes, pour surveiller Cherbourg. Néhou, qui avait été repris par les Navarrais, se rendit. Regnéville fut pris d'assaut et ruiné; la population, dispersée. Carentan se laissa assiéger, puis se rendit, et reçut en punition une forte garnison. Saint-Lo fit sa soumission. Gavray, « le plus beau château de Normandie, » résista. Le duc de Bourgogne en fit le siége avec une partie de son armée, tandis que l'autre assiégeait Evreux. Les deux siéges furent extrêmement laborieux. Ferrando de Ayens, gouverneur du château de Gavray, ayant laissé tomber par mégarde une chandelle allumée sur un tas de poudre, fut tué avec son compagnon, et le quartier s'écroula. Les assiégeants, ayant pu s'approcher des murs, virent une porte bouchée, qu'ils parvinrent à rouvrir et par laquelle ils s'introduisirent dans la place. Le donjon était très-fort, la garnison ne se rendait pas : elle avait la garde du trésor du roi de Navarre, consistant en soixante mille francs d'or, trois couronnes et beaucoup de pierreries. Elle tint encore trois jours et se rendit enfin la vie sauve, le 12 mai. La forteresse fut rasée.

Les garnisons se dirigeaient à mesure vers Cherbourg; les Anglais y envoyaient de leur côté de nouvelles troupes, de sorte que l'armée de Cherbourg se trouva bientôt plus forte que celle du roi de France.

De son côté, du Guesclin, après avoir réduit les forteresses du Lieuvin et en dernier lieu Pont-Audemer, vint assiéger Mortain. Il écrasait la ville avec les boulets de granit et les carreaux de poudingue ferrugineux lancés par ses engins, lorsque quelques-uns de ses soldats s'avisèrent de monter à l'assaut du château par le côté le plus escarpé de la falaise, qu'on n'aurait jamais songé à fortifier, tandis que la garnison était occupée ailleurs; ils mirent le feu, les habitants et la garnison coururent à l'incendie, l'escalade se fit alors de tous côtés, la ville fut livrée au pillage pendant trois jours; après cela, du Guesclin fit raser les murailles.

Il ne restait plus alors au roi de Navarre que Cherbourg, où les Anglais étaient maîtres, parce qu'il le leur avait engagé pour une forte somme d'argent.

Ils y étaient en forces, trop en forces pour l'armée de Charles V, affaiblie par les garnisons qu'elle fournissait en différents postes.

Olivier du Guesclin, frère du connétable, resta prisonnier avec une partie de ses gens dans une reconnaissance qu'il faisait vers Cherbourg. Il fallut reculer la frontière jusqu'à Montebourg. Guillaume des Bordes, capitaine de Montebourg, perdit la bataille de Pastoi le 4 juillet et resta prisonnier. Il fallut reculer encore la frontière jusqu'au Pont-d'Ouve, Carentan et Saint-Lo. Charles V fit évacuer le Cotentin à toute la population. Ce pays, « le plus riche et le plus plantureux de France, » resta absolument désert pendant plusieurs années.

Lorsque Charles V mit en ses mains le temporel de l'évêque d'Avranches, pour tout le temps de la vie du dit évêque, il prévint le Parlement, en le lui dénonçant comme « faux traître, mauvais parjure, conspireur et machineur, ayant commis et perpétré par renchief une multitude de crimes et mesfaicts contre le roi et la chose publique; ayant tenu assemblées de gens d'armes et chevauché par plusieurs villes et forteresses au proufict du roi de Navarre; tant de paroles publiquement comme par lettres, messages et aultrement, s'estant esforciez et s'esforçant encore d'induire et commouvoir plusieurs subjects par fausses et desloyaux suggestions et par toutes les voies et cautèles à ensuivre le parti du roi de Navarre. » Le monarque terminait sa requête en ordonnant des poursuites sur les faits et gestes de l'évêque.

Robert Porte méritait les qualifications de traître et de parjure, puisqu'il avait fait serment de fidélité au roi de France, à cause du temporel de son Eglise. C'était alors la raison du serment de fidélité. Il est probable que le Parlement donna suite à la plainte; mais le résultat n'est pas connu, et la cause n'alla peut-être pas jusqu'à résultat, car Robert Porte mourut en 1379.

Charles V mourut lui-même le 16 septembre 1380.

Louis d'Erquery mourut en 1371 au prieuré de Saint-Lo de Rouen et fut inhumé dans l'église; les religieux, parmi lesquels il avait passé une grande partie de sa vie, le firent représenter sur une verrière au-devant du tombeau. Homme excellent et pieux, il lui manqua d'être plus évêque; il l'aurait été, s'il avait vécu dans des temps meilleurs.

Sitôt que sa mort fut connue à Coutances, le chapitre demanda à Charles V la permission de procéder à une élection, et cette permission fut accordée, nonobstant les précédents et sans tirer à conséquence pour l'avenir.

Le chapitre élut Silvestre de la Cervelle, du diocèse d'Avranches, né à Saint-James-de-Beuvron, fils de Jacques de la Cervelle et de Jeanne des Pins, parents de du Guesclin. L'élection eut lieu le 21 mai 1371 ; elle fut approuvée par le cardinal Philippe d'Alençon, patriarche de Jérusalem, archevêque de Rouen, et confirmée par Grégoire XI, siégeant à Avignon, le 27 mai suivant. Le nouvel élu ne différa son sacre que le temps nécessaire pour s'y préparer, et vint aussitôt résider parmi son troupeau.

Mais comment réparer les maux causés par la longue absence de son prédécesseur ? Il tint régulièrement ses synodes ; il visita toutes les parties de son diocèse ; il ôta aux curés la permission d'absence accordée par Robert d'Harcourt et qui était devenue, dans ces circonstances anormales, une source de criants abus. Il imposa aux clercs l'obligation de subir des examens, pour monter aux ordres sacrés ; il voulut qu'ils eussent en propre et non d'emprunt les livres nécessaires à leur instruction et à l'accomplissement de leurs fonctions. Il exigea le respect du lieu saint et frappa d'amendes pécuniaires la violation et même le simple manque de respect. Restaurer la discipline, revivifier ce qui était mort, contraindre le clergé à se relever à la hauteur de ses devoirs, telle fut l'œuvre qu'il entreprit, et il pouvait d'autant plus la mener à bonne fin, qu'il était personnellement l'exemplaire de la vie sacerdotale. On a dit de lui, *in præsulatu factus est forma gregis.*

A côte du tableau que nous avons tracé des maux de la guerre, de la famine et de la peste ; de mortalités qui firent sortir les loups des bois, pour se repaître des cadavres, si on plaçait celui des mœurs publiques, ce serait à se demander lequel est le plus affligeant. Le seizième article des statuts de Silvestre, de l'an 1375, montre que les temples du Seigneur étaient devenus des maisons de divertissements et de jeu, de bruit et de tumulte, de bouffonneries, même de la part des clercs, pendant la durée des offices,

Guillaume le Gros, douzième prieur de la Bloutière, dans ses notes historiques relatives à ce monastère, dépeint sous les plus sombres couleurs

la vie et les mœurs de ses contemporains « tout est déhonté, dit-il, toute subtilité se tourne vers le mal, et aucune justice temporelle ni spirituelle ne peut corriger ni homme ni femme. »

On rapporte que les Anglais de la garnison de Saint-Sauveur-le-Vicomte disaient aux gens du pays en le quittant : « Nous reviendrons vous châtier de vos désordres, car vous êtes pires que nous. »

Tous les soins de Silvestre de la Cervelle ne se bornèrent pas au gouvernement spirituel de son troupeau : le légitime et saint amour de la patrie tenait une grande place dans son âme ; il applaudissait aux triomphes de la France ; il y prenait part ; il assista au siége du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte ou du moins il se mêla de temps en temps aux combattants, et notamment au mois de juin 1374. Non plus, comme Geoffroi de Montbray, pour conseiller ou diriger les opérations militaires, Bertrand du Guesclin, Jean de Vienne, le maréchal de Blainville s'y entendaient mieux que lui ; mais en qualité d'évêque en son diocèse, d'ami parmi ses amis et ses parents, de français parmi ses concitoyens. Aussi merita-t-il la haine du parti anglo-navarrais, et fut-il obligé plusieurs fois d'aller chercher un asile aux lieux où son prédécesseur avait vécu, au prieuré de Saint-Lo de Rouen.

La cathédrale avait été tellement endommagée par Geoffroi d'Harcourt, que Silvestre de la Cervelle ordonna des quêtes générales dans le diocèse, pour contribuer à sa restauration, ainsi qu'on le voit par ses ordonnances synodales du mois d'octobre 1375. Dès son entrée en fonctions, il s'était occupé de cet objet et avait imposé ses curés ; impôt qui est l'origine de la *débtie*, somme de moins de vingt sous, applicable à la réparation de la cathédrale,

Il est à croire que ces moyens suffirent, puisque l'évêque fit élever en plus la chapelle de la Vierge qui est au chevet de l'édifice[1]. Construction disparate

(1) Démonter et reculer trois pans de maçonnerie de neuf mètres de pourtour sur sept mètres de hauteur, et construire dans l'intervalle deux côtières de huit mètres de longueur, telle fut l'opération, fort mal réussie par le dehors. Il y a une frise, encore très-célèbre parmi le peuple, sur laquelle des porcs broutent des choux, gardés par un porcher que le poids de la voûte semble écraser; cela nous paraît être une allégorie relative au séjour des Anglais et à leur expulsion.

et superflue, à laquelle il n'aurait pas songé, s'il n'avait eu de l'argent de reste, après que le nécessaire eut été accompli; mais qui ne dut pas coûter cher. Quoi qu'on en ait dit, le roi ne donna rien pour les réparations.

L'excellent prélat mourut le 3 septembre 1386. Il fut inhumé dans cette même chapelle, au côté gauche de l'autel. Le chapitre fit peindre son portrait sur la verrière du côté de l'Evangile; il était représenté à genoux, auprès d'un saint Jean qui le présentait au ciel.

Il fut remplacé par Nicolas de Tholon, grand-chantre de la cathédrale d'Autun, chancelier du duc de Bourgogne. Nicolas de Tholon se fit sacrer; mais la main qui l'avait donné au diocèse le lui reprit au bout de onze mois et le transféra à Autun. Rien ne prouve qu'il ait mis le pied dans son premier diocèse. S'il y vint, il n'y séjourna pas, car tous les actes de l'année sont donnés *en l'absence de l'évêque.*

En place de son chancelier, le duc de Bourgogne mit à Coutances un de ses aumôniers, nommé Guillaume de Crévecœur, natif de Beauvais, abbé de Beaupré au même diocèse. Celui-ci, du moins, passa de longs intervalles au sein de son Eglise, et s'il n'y résida pas toujours, c'est que les événements politiques lui rendaient la résidence impossible. Sa qualité de créature et d'ami du duc de Bourgogne le rendait particulièrement odieux aux Orléanistes puis aux Armagnacs, dont le parti reprenait parfois le dessus et accomplissait de terribles vengeances. Dans les moments de persécution, il se retirait soit à la cour, auprès de son protecteur, soit en son abbaye de Beaupré, qu'il affectionnait, soit au prieuré de Saint-Lo de Rouen.

L'évêque d'Avranches, Robert Porte, mort le 2 août 1379, eut pour successeur Laurent de Faye, du diocèse de Tours, alors évêque de Saint-Brieuc, dont l'épiscopat ne présente rien de mémorable; mais qui n'en fut peut-être pas moins sage. Laurent de Faye paraît avoir résidé le plus souvent en son diocèse, malgré l'irrégularité et le malheur des temps. Il mourut subitement au commencement de l'année 1391 [1].

(1) Jacet apud S. Maximum de Cainone (D. Bessin).

Il fut remplacé par Jean de Saint-Avit, natif de Châteaudun, moine de Saint-Denis et alors abbé de Saint-Médard de Soissons, dont l'épiscopat devait se prolonger pendant près de cinquante années au milieu des temps les plus divers et souvent très-difficiles [1]. Il fut obligé, comme tous ses contemporains, de se soumettre à la domination étrangère ; mais s'il la subit, il ne paraît pas du moins qu'il l'ait acceptée ni servie.

Pour expliquer ceci, il nous faut reprendre la suite des événements politiques.

Après leur victoire de Pastoi-les-Bois, aux environs de Valognes, plus près de Cherbourg peut-être, les Anglais restèrent maîtres de la presqu'île du Cotentin jusqu'aux portes de Carentan. Cependant, ils ne possédaient Cherbourg qu'à titre de gage, pour une grosse somme d'argent qu'ils avaient prêtée à Charles-le-Mauvais. Ce prince n'avait alors rien de plus en Basse-Normandie.

La bataille de Pastoi eut lieu le jour Saint-Martin-le-Bouillant (4 juillet), l'an 1379.

Charles V mourut le 16 septembre 1380. Charles VI, son successeur, rendit à Charles de Navarre, fils aîné de Charles-le-Mauvais, les comtés d'Evreux, de Beaumont-le-Roger, de Mortain, du Cotentin et autres, non plus à titre de seigneuries mouvantes de la couronne de France, mais en garde et gouvernement révocable à volonté, et avec cette condition que le roi nommerait lui-même les capitaines de Valognes, de Carentan, des Ponts-d'Ouve, de Regnéville et d'Avranches, et y tiendrait garnison. Le jeune prince eut droit de choix et de nomination pour toutes les autres forteresses tenues jadis par son père, sauf l'agrément préalable du roi. Ainsi tout était changé, et la réunion à la couronne était consommée.

Charles-le-Mauvais tenta de nouveau l'emploi du poison : Charles VI et ses deux oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, objets de la tentative, y

(1) Mais non immédiatement, suivant dom Bessin, qui met avant lui pendant un an ou deux Bertrand de Chenac, à titre d'administrateur du diocèse d'Avranches ; mais il y a confusion : le cardinal Bertrand de Chenac fut nommé administrateur de l'évêché du Puy (*Ecclesiæ Aniciensis*) en 1383, et mourut à Avignon, le 20 mai 1404, et non 1391, comme le dit dom Bessin.

échappèrent; mais, comme le crime fut amplement démontré, Charles VI en profita pour retirer aux deux fils de l'empoisonneur les gouvernements qu'il leur avait confiés en Normandie et ailleurs.

Charles-le-Mauvais mourut le 1er janvier 1387, brûlé vif dans un drap imbibé d'esprit de vin, dans lequel il s'était fait envelopper, pour ranimer ses forces épuisées par la luxure. La femme qui avait cousu le drap, n'ayant point ses ciseaux sous la main, approcha la bougie pour rompre le fil, et causa ainsi l'incendie.

Lorsque le jeune Charles de Navarre fut devenu roi à la place de son père, Charles VI lui aida à retirer Cherbourg des mains des Anglais. *Les gens des baillages de Caen et de Cotentin*, convoqués à cet effet, accordèrent un subside de trente mille francs d'or *pour le videment des Anglais*. Ceux-ci remirent donc, à leur grand déplaisir, Cherbourg aux gens du roi de Navarre le 21 janvier 1394. Il fallait une seconde opération pour le faire revenir aux mains du roi de France; mais Charles VI et *les gens* des deux baillages s'étaient créés des intérêts et des droits ainsi qu'une bonne hypothèque, en avançant de l'argent.

L'affaire fut définitivement reglée le 9 juin 1404; le roi de Navarre renonça à tous droits et réclamations sur les terres et comtés que lui ou ses ancêtres avaient possédés en France, et en particulier à Cherbourg, dont il dut faire la remise aussitôt, moyennant une somme de deux cent mille livres tournois.

Ainsi le règne de Charles VI, qui advint au trône à l'âge de douze ans, sous la tutelle de Louis, duc d'Anjou, son oncle, s'ouvrit sous de favorables auspices pour la Normandie. Mais l'état de frénésie dans lequel le jeune monarque tomba pour le reste de sa vie au mois d'août 1392, allait attirer sur la France entière de longs et épouvantables malheurs.

Avant de passer outre, nous avons à recueillir quelques faits particuliers qui n'ont pu trouver place dans le cours de notre récit.

La tentative de Geoffroi d'Harcourt sur la cathédrale de Coutances, fit apercevoir à la cour l'importance qu'il y avait à fortifier la ville, dans cette guerre de partisans à laquelle la province était alors livrée. Une ordonnance du régent, depuis Charles V, à la date du mois de mars 1358, prescrivit de

l'enfermer dans une enceinte continue. Le tracé en est indiqué par les rues Milon, d'Harcourt, des Douves, Daniel, Quesnel-Morinière, Geffroi-Herbert, du Lycée et Passemaire; lesquelles occupent l'emplacement des fossés, que Louis XI fit combler en 1468, au moyen des décombres du rempart. Il y eut au moins trois bastilles, dont la principale a fait place à l'évêché actuel. Deux autres existèrent aux lieux dits le Puy-Sainte-Anne et la Tour-Morin [1]. L'enceinte coupa les beaux jardins de l'évêché, qui descendaient jusqu'au village de Guesney, et dont le champ de foire appelé la Croute, jadis la Croute à l'évêque, est un reste. Il y eut beaucoup de maisons démolies sans aucune indemnité, entre autres plusieurs maisons de chanoines, et les matériaux furent employés à la confection de la muraille.

Le vieux palais épiscopal, celui de Geoffroi de Montbray probablement, délaissé depuis que l'évêque Eustache en avait construit un nouveau, était contigu au portail principal de la cathédrale. Silvestre de la Cervelle l'abandonna aux chanoines en 1385, à la seule condition d'en démolir, à leur gré, une portion suffisante pour faire une place au-devant de la cathédrale et y ériger une croix, comme cela existait devant le portail de la cathédrale de Bayeux. Tels sont les termes de la donation.

Les rues Geoffroi-de-Montbray et Tancrède s'étaient formées sur l'alignement des portails latéraux, et il n'y avait moyen de communiquer de l'une à l'autre, qu'en traversant la cathédrale.

Ce vieux palais et les jardins contigus existaient sur l'emplacement de la nécropole du Coutances gallo-romain, comme il fut prouvé par les nombreux tombeaux maçonnés qu'on y découvrit au XVe siècle, en faisant des fouilles pour conduire les eaux de l'aqueduc sur la place même que les chanoines avaient ouverte.

En 1374, l'abbaye du Mont-Saint-Michel fut consumée pour la septième fois, le 8 juillet, par le feu du ciel. Geoffroi de Servon, qui en était alors abbé, fit travailler avec une ardeur fiévreuse à la restauration; le travail ne fut

(1) Nonobstant ce qu'en a dit de Mons dans ses *rues de Coutances*. La tour ou bastille du Puy-Sainte-Anne était à l'angle sud-ouest de la place actuelle de l'hôtel-de-ville. Ici le mot *puy* ne veut pas dire un *puits*, mais une pointe escarpée. Nous avons vu niveler ces terrains.

interrompu ni jour ni nuit jusqu'à parfait achèvement. Ce qui pressait ainsi le vaillant abbé, qui était en même temps gouverneur militaire, suivant ordonnance de Charles V à la date du 18 octobre 1364, c'étaient les guerres de partisans auxquels le pays était en proie, et principalement le voisinage des Anglais, qui s'étaient emparés du rocher de Tombelaine deux ans auparavant, et y avaient élevé une bastille, pour tenir le Mont en échec.

Nous avons parlé du désordre des mœurs qui avait attiré sur la France la vengeance céleste et le poids des immenses malheurs sous lequel elle était opprimée. Ces malheurs mêmes révélèrent aux âmes la voie dans laquelle il fallait rentrer, pour en voir la fin. Il s'opéra un grand retour vers Dieu, et ce retour se manifesta par de nombreux pèlerinages aux sanctuaires les plus vénérés. Le Mont-Saint-Michel, en particulier, vit accourir à l'autel de l'Archange des foules pressées, compactes, sans cesse renouvelées; de telle sorte que l'abbé, dans la crainte d'une surprise de la part des ennemis, obtint une ordonnance royale, pour opérer la visite de ceux qui se présentaient, et leur faire laisser à la porte *couteaux*, *pointes*, *dagues* et *épées*, à l'exception des seuls frères du roi.

Ce qui attirait ainsi les pèlerins, c'étaient des auréoles lumineuses qu'on apercevait pendant les nuits au-dessus ou à l'entour du Mont, et qu'on appelait la lumière de l'Archange.

L'abbé Geoffroi de Servon mourut le 28 février 1386. Il fut remplacé par le célèbre Pierre le Roi, natif d'Orval, dont nous aurons occasion de parler plus amplement. Pierre le Roi était un des hommes les plus savants de cette époque en même temps qu'un des plus éminents par la piété et les qualités de l'esprit. Il était docteur *ès décrets*, ou comme on dirait maintenant, en droit canon. Il avait été abbé de Saint-Taurin d'Evreux; il était abbé de Lessay, lorsque le roi le nomma au Mont-Saint-Michel. Si, comme le dit dom Huynes, historien du Mont, « ce fut un trait de haute sagesse aux religieux de l'avoir esleu pour leur abbé, » ils n'y eurent pas un grand mérite, ne pouvant faire autrement. Dès lors, le roi nommait aux évêchés et aux grandes abbayes; et déjà le prédécesseur de Pierre le Roi, proposé ou nommé comme lui par le roi, avait fait deux parts des revenus de l'abbaye et s'en était attribué une pour

sa mense abbatiale. Il s'opérait dans les usages une transformation qui amènerait à bref délai les abbés commendataires.

Pierre le Roi rétablit au Mont les bonnes études, depuis longtemps mises en oubli, et fut le premier professeur de ses moines.

Il mit en ordre les titres de l'abbaye, augmenta ses revenus de quelques acquisitions, embellit l'église, enrichit la sacristie, fit plusieurs constructions importantes, celle, entre autres, des logements militaires ; mais ce dont ses moines lui surent plus gré, ce fut de quelques adoucissements qu'il apporta à la règle.

Les hommes de lettres sont bien rares à de pareilles époques ; le cliquetis des armes les distrait. Il n'y eut peut-être dans tout le pays que la belle Tiphagne Raguenel-de-la-Beslière, femme de Bertrand du Guesclin, qui alla se réfugier en la ville du Mont, pendant que son mari était occupé d'assauts et de batailles, à se livrer à l'étude. Elève de la célèbre Christine de Pisan, Tiphagne était savante en astrologie. L'astrologie est une science vaine dans ses déductions ; mais encore pour faire de l'astrologie, fallait-il savoir l'astronomie, connaître l'usage de la sphère et de l'astrolabe, et posséder une teinture des hautes mathématiques.



CHAPITRE XVIII

PREMIÈRE MOITIÉ DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Les troubles continuels auxquels l'Italie était en proie, décidèrent le pape Clément V, français d'origine, à quitter la ville de Rome en 1307, et à établir son séjour en France, à Avignon. Un de ses successeurs, Clément VI, acheta même la propriété de cette ville et du comté, en 1348, de la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence. La résidence des papes en ce lieu devait durer soixante-dix ans, sous le gouvernement de sept pontifes, tous français.

Enfin, les supplications du peuple romain et les exhortations de sainte Catherine de Sienne déterminèrent Grégoire XI à retourner à Rome en 1377. Il n'y vécut que deux ans.

Lorsque le conclave fut réuni pour l'élection d'un nouveau pape, le peuple de Rome se souleva, en réclamant à grands cris un pontife romain d'origine, avec menace de mort contre les cardinaux, s'ils élisaient encore un étranger.

Effrayés du péril, les cardinaux convinrent de presser l'élection, et mirent pour condition que celui d'entre eux qui serait élu, donnerait sa démission de la papauté après le rétablissement du calme. Urbain VI fut élu, reconnu et accepté comme vrai pape par les cardinaux eux-mêmes et par l'Eglise universelle. Le calme se rétablit aussitôt; mais Urbain VI ne donnna point sa démission, considérant que le principal l'emportait sur l'accessoire, et qu'il ne convenait pas de troubler l'Eglise pour l'accomplissement d'une condition imposée par la peur, et qui n'était pas résolutoire.

Loin de calmer le mécontentement des cardinaux, il les traita durement. Ceux-ci s'enfuirent de Rome en grand secret au bout de cinq mois, se réunirent à Fondi, élurent un autre pape, qui prit le nom de Clément VII, et

vint résider à Avignon. Les nations chrétiennes se divisèrent par moitié environ entre les deux papes, ce qui produisit ce grand schisme d'Occident, dont nous aurons à parler, à cause de la part que nos évêques prirent à son extinction.

Urbain VI devait avoir à Rome trois successeurs, Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII; Clément VII n'en eut qu'un seul à Avignon, qui fut le trop fameux Pierre de Lune, dit Benoît XIII.

La minorité de Charles VI avait déjà donné lieu à de grands troubles à Paris, à cause du mauvais gouvernement du duc d'Anjou et de la rivalité des autres oncles du roi, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Lorsqu'il tomba en frénésie, le désordre et les troubles devinrent plus grands encore, et s'étendirent par toute la France. Le duc d'Anjou périt en 1384 dans une campagne en Italie, et avec lui toutes les réserves et les trésors du gouvernement.

Une expédition préparée contre l'Angleterre en 1386, et qui avait coûté des sommes énormes, fut manquée par la jalousie du duc de Berry; rien ne bougea, ni les soldats du camp, ni les navires du port. Toutes les dépenses furent perdues; mais le défi imprudent était jeté, et la trêve qui le suivit ne pouvait guérir la blessure faite à l'amour-propre de la nation rivale.

Dès le moment où Charles VI tomba en frénésie, le 5 août 1392, son frère, le duc d'Orléans, prétendit entrer en part dans le gouvernement de la nation avec ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne; et de là cette funeste rivalité qui devait avoir de si terribles suites.

Le duc de Bourgogne, pour rendre son neveu odieux, fit répandre le bruit que c'était lui qui avait jeté un sort sur son malheureux frère, afin de régner à sa place. Indignés d'une pareille calomnie, le duc d'Orléans et ses amis armèrent; ils étaient maîtres du gouvernement en 1401, et le duc de Bourgogne en exil. Il y mourut, à Hall, en Brabant. Mais en 1404, son fils, Jean-sans-Peur, avait repris le dessus, et la reine ainsi que le duc d'Orléans étaient en exil à leur tour. Il y eut ensuite une réconciliation entre les deux cousins, mais aussi peu sincère que le sont toujours les réconciliations entre des rivaux.

Nous n'entendons pas raconter toutes les péripéties de ce long et déplo-

rable antagonisme : ceci nous a semblé nécessaire et nous paraît suffire pour l'éclaircissement des quelques événements de notre histoire locale qui s'y réfèrent. Nous n'avons plus que peu de mots à ajouter.

Le 23 novembre 1407, le duc de Bourgogne fit assassiner son cousin d'Orléans; mais loin que la faction de celui-ci en fût éteinte, le comte d'Armagnac, son gendre, se mit à la tête, et dès lors les deux partis, Armagnac et Bourguignon se livrèrent les plus terribles assauts par toute la France.

D'autre part, les Anglais ne pouvant pardonner à leur roi, Richard II, d'avoir rendu Cherbourg, le détrônèrent en 1399 ; il fut remplacé par le duc de Lancastre, son cousin, qui prit le nom de Henri IV, et mourut en 1413, laissant le trône à Henri V, son fils.

A Paris, le comte de Saint-Paul, gouverneur, et du parti des Bourguignons, arma la plus vile populace pour l'opposer aux Armagnacs ; cette garde civique commandée par un boucher, nommé Caboche, se rendit coupable des plus grands excès ; le jeune duc d'Orléans, fils du prince assassiné, appela les Anglais à sa défense. C'était en 1414.

Nous avons dit que Jean de Saint-Avit gouvernait alors l'Eglise d'Avranches.

Alors aussi les îles de la Manche étaient perdues une première fois pour le diocèse de Coutances. La France avait accepté l'obédience de Clément VII, le pape d'Avignon, l'évêque, Guillaume de Crévecœur, était lui-même un ardent Clémentin. L'Angleterre suivait l'autre obédience. Or, le roi d'Angleterre obtint de Boniface IX, le légitime pontife, une bulle qui relevait les îles de toute sujétion envers l'évêque de Coutances, et les soumettait à la juridiction de l'évêque de Nantes. Elle fut publiée au moyen de lettres royaux à la date du 1er mars 1400, qui déclaraient l'évêque de Coutances « fils de la trahison » et le privaient de toute juridiction, biens et revenus dans les îles. Toutefois, la mesure n'était que personnelle et temporaire. Elle prit fin en 1419, en faveur de Pandolphe de Malatesta.

Guillaume de Crévecœur mourut en son abbaye de Beaupré le 20 avril 1408 et y fut inhumé dans le chœur de l'église, auprès de son père et de sa mère. Il était absent depuis huit ans.

Le souvenir le plus important de son administration est peut-être

l'ordonnance, datée de Rouen, par laquelle il autorisa, en 1391, les chanoines de Saint-Lo et du prieuré de Saint-Lo de Rouen à porter l'aumusse.

Alors elle se portait sur la tête en forme de capuchon.

Pendant ses absences du diocèse, il envoyait Richard de Caumont, prieur de Saint-Lo, son évêque suffragant, remplir les fonctions d'ordre à Coutances. Richard de Caumont mourut en 1393. On ignore qui le remplaça.

Les maisons religieuses étaient ruinées en grand nombre : Saint-Sauveur était détruit jusqu'à la dernière pierre depuis des années déjà, l'abbaye du Vœu, ruinée et détruite en partie; l'abbé, alors Thomas des Iles, présenta requête en 1406 à l'antipape Benoît XIII, aux fins de disperser ses religieux dans les cures de leur patronage, parce qu'il ne leur était plus possible de vivre réunis, ni d'habiter les ruines de l'abbaye, ni de payer des vicaires en leur remplacement. Benoît XIII l'accorda. C'étaient les paroisses de Sainte-Geneviève, Octeville, Hardinvast, Martinvast, Magneville, Tollevast, le Theil, Vasteville, le Mesnil-au-Val, Tamerville, Sideville, Saint-Paul-des-Sablons, Urville-Hague, en partie les Pieux et le Rosel.

A la mort de Guillaume de Crévecœur, l'évêché de Coutances fut disputé par deux gradués de l'Université, Jean de Marle, fils du chancelier, et Ursin de Tallevende, né à Campagnoles, près Vire, d'une bonne famille. Celui-ci présenta requête, le 5 août 1408, au recteur de l'Université, afin d'obtenir une nomination, en vue du titre auquel ses grades lui donnaient droit; mais le recteur ne jugea pas à propos d'accorder la requête, et il s'ensuivit entre eux une querelle qui finit peu théologiquement, quoique sans effusion de sang.

Nous citons ce trait, non pour l'édification, mais pour montrer que la réserve faite en faveur des gradués de l'Université, qui avait pour objet de favoriser les hautes études ecclésiastiques, en offrant un appoint aux capacités, avait aussi un mauvais côté; car il ne suffit pas d'être capable, il faut pareillement être digne.

Les gradués avaient droit aux bénéfices qui venaient à vaquer pendant les mois d'avril et octobre, juillet et janvier. Les gradués simples attendaient leur tour; les gradués *nommés*, c'est-à-dire désignés spécialement dans une

assemblée générale de l'Université, avaient le choix et des tours de faveur. Les prieurés, les cures, les abbayes, les évêchés étaient comptés parmi les bénéfices. Avec le grade universitaire il fallait la qualité d'ecclésiastique, c'est-à-dire être au moins tonsuré. L'aptitude se perdait pour les simples clercs par le mariage, et pour tous par l'hérésie dénoncée et par l'indignité résultant d'un crime manifeste. L'épiscopat était réservé et l'est encore aux seuls docteurs.

Toutefois, le droit des gradués n'était pas aussi défini qu'il l'a été depuis, et le pape avait ses réserves. La cour lui présenta Gilles des Champs, fils de Robert, sieur de Tourville, maire et capitaine de Rouen, et de Thomasse de Maudétour, docteur lui-même en théologie, chanoine de Rouen, ancien grand-maître du collége de Navarre, premier aumônier et confesseur du roi, nommé à l'évêché de Senlis. Le pape Benoît XIII, dont la France avait accepté l'obédience, l'agréa; il reçut la consécration épiscopale des mains de Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, le 27 septembre 1408. Mais il ne devait voir son diocèse que de la ville de Rouen et du prieuré de Saint-Lo, où il passa quelques jours.

Du moment que les évêchés devinrent des titres bénéficiaires, les plus productifs furent réputés les meilleurs, et la question se réduisit à les faire administrer par des vicaires généraux, y pourvoir aux fonctions d'ordre au moyen de suffragants en soutane noire et toucher exactement les revenus. Et si les revenus n'étaient pas suffisants pour les besoins du titulaire, la cour y ajoutait ceux de quelques abbayes ou prieurés de nomination royale, dont les moines, ayant désormais leur mense fixe et séparée, étaient gouvernés par tel prieur claustral qu'il leur plaisait d'élire. Ce n'est pas que l'abbé, choisi hors du monastère, fût déchargé du droit ni du devoir de le gouverner; mais ce n'était plus qu'une affaire de conscience, dont il s'arrangeait avec Dieu. Et puis, l'usage commun devenait la loi commune.

Gilles des Champs joua réellement un grand rôle en son siècle, et s'il ne rendit pas de grands services à son Eglise, il lui fit du moins grand honneur. Il avait été député par Charles VI, en 1395, avec les plus notables personnages du royaume à Avignon, auprès de Benoît XIII, en vue de la paix de l'Eglise et de

l'extinction du schisme; c'est lui qui porta la parole à titre d'orateur de l'ambassade. Il avait été député ensuite auprès de l'empereur Winceslas avec le même titre et pour le même objet. Il assista, en 1409, au concile de Pise, réuni encore dans ce but, en qualité d'ambassadeur du roi de France. Il s'y lia d'étroite amitié avec le cardinal Balthasar Cossa, qui devint pape l'année suivante sous le nom de Jean XXIII, et le nomma cardinal en 1411. Mais Gilles des Champs mourut le 5 mars 1413, à Rouen, sans avoir été titré. Il fut inhumé à la métropole, dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur. Les protestants brisèrent son tombeau en 1562.

Pierre le Roi, abbé du Mont-Saint-Michel, joua un rôle non moins actif dans ces grandes affaires. Charles VI, venu en pèlerinage au Mont l'an 1393, en compagnie des princes du sang et des fonctionnaires les plus élevés du royaume, avait discerné son mérite et l'avait nommé capitaine du Mont. Bientôt après, il en fit son conseiller et l'appela à la cour, en lui assignant mille livres de pension, somme que l'abbé ne trouva pas suffisante, nonobstant ses vœux de pauvreté, comme dit Jean Huynes, et à laquelle il fit ajouter par les moines douze cents livres de rentes sur les revenus de l'abbaye, pour faire plus belle figure parmi les princes.

Malgré ses malheurs et ses divisions, la cour de France n'en travaillait pas moins avec une ardeur digne d'un meilleur résultat à l'extinction du grand schisme. Pierre le Roi prit part à des négociations délicates en Italie, en Hongrie, en Espagne et en Angleterre, soit pour obtenir la démission des pontifes, soit pour réunir les nations sous une même obédience. Et, malgré la pénurie des finances, la cour faisait largement les choses; les évêques recevaient pour leurs dépenses journalières dix écus d'or, les abbés six et les docteurs trois, en sus de leurs traitements. L'or avait environ onze fois la valeur actuelle.

Pierre le Roi fut envoyé au concile de Pise avec l'évêque de Coutances, il s'y concilia l'estime d'Alexandre V, qui le nomma son référendaire; Jean XXIII, successeur d'Alexandre, lui conserva le même honneur.

La charge de capitaine, ou de gouverneur militaire du Mont-Saint-Michel, déférée à des abbés, est plus rationnelle pour ce temps-là, qu'il ne paraît

d'abord. L'abbaye est la forteresse de cette montagne, qui est elle-même une forteresse. En donnant aux abbés le titre de gouverneurs militaires, c'était le moyen de leur laisser choisir la garnison nécessaire en temps de guerre; et comme ils étaient les premiers intéressés à la défense, il n'y avait guère à craindre qu'ils ne fissent pas bonne garde. Les habitants de Huisnes et d'Ardevon étaient leurs hommes, et venaient à réquisition faire les veillées de jour et de nuit. Deux religieux, un frère lai et un clerc de l'église, désignés nommément dès le matin après l'office et à tour de rôle, faisaient le guet la nuit suivante sur le sommet du Mont et autour de l'abbaye; un religieux et quatre ou cinq serviteurs gardaient la porte; deux hommes de Huisnes et deux hommes d'Ardevon montaient la garde sur les murailles.

En temps de guerre, l'abbaye pouvait appeler à sa défense au moins cent hommes d'armes, qui étaient siens et lui devaient le service militaire à réquisition, tant de sa baronnie de Saint-Pair que des nombreux fiefs qu'elle possédait par ailleurs, et qui s'y rattachaient.

La baronnie de Saint-Pair avait pour limites la rivière de Thar, au midi; l'embouchure de la Vanlée, dans le havre de Bricqueville, au nord; à l'orient, la grande route d'Avranches à Coutances, et l'océan à l'occident. Ce vaste terrain donné à l'abbaye, terres cultivées et incultes, bois et prairies, eaux et moulins, par le duc Richard II, en 1024, comprenait les paroisses de Anctoville, Granville, Saint-Pair, Hocquigny, la Beslière, Saint-Planchers, Mesnildrey, Saint-Ursin, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Sauveur-la-Pommeraye, Hudimesnil, Saint-Léger, le Loreur, Longueville, Bréhal, Bréville, Coudeville, Saint-Martin-le-Vieux, Chanteloup, Bourrey, Sainte-Marguerite, Donville, Saint-Aubin-des-Préaux, Bricqueville, Yquelon, Kairon, partie de Folligny, de Cérences et de la Haye-Paynel, plus vingt-une autres paroisses disséminées, en tout quarante-sept, dit Jean Huynes. Or, plusieurs de ces paroisses avaient trois ou quatre fiefs à charge de service militaire. Ainsi il y avait cinq fiefs à Granville, quatre fiefs à la Pommeraye; trois ou quatre sur le nombre étaient tenus en franc-alleu de l'abbaye, parce que leurs seigneurs faisaient le service à sa place à l'armée du roi; mais la plupart devaient le

service à l'abbaye avec lance et écu, ce qui suppose deux ou trois varlets (1) et plusieurs archers avec chaque homme d'armes.

Le Mont avait donc à son service une petite armée, qu'il pouvait convoquer en cas de besoin.

Pierre le Roi mourut à Bologne, le 14 février 1411. Robert Jolivet, son secrétaire, revint en toute hâte au Mont-Saint-Michel, porteur d'une bulle du Souverain-Pontife qui le nommait abbé, et d'une somme de quatre mille écus d'or, légués au monastère par son prédécesseur : « de quoy les moines demeurèrent fort satisfaits et joyeux, » dit Jean Huynes.

Après des commencements conformes aux traditions de patriotisme laissées par son maître, le nouvel abbé deviendrait un traître des plus détestables. Charles VI le nomma pareillement capitaine du Mont. Il le mit en état de défense, fit remplacer quelques palissades par des murailles, augmenta les logements destinés à la garnison; ce dont il devait être bien marri plus tard.

A Gilles des Champs succéda sur le siége de Coutances, qu'il avait précédemment ambitionné, Jean de Marle, protonotaire apostolique, fils du chancelier Henri Le Corgne de Marle et de Mathilde Le Barbier. Il fut sacré à Paris le 31 août 1414. Aussitôt après son arrivée à Coutances, le métropolitain l'invita à aller prêter entre ses mains le serment accoutumé à l'Eglise de Rouen, et s'acquitter du *past* envers ses chanoines. Le past était un festin, remplacé le plus souvent par une somme de trois cents livres, que les évêques de la province donnaient aux chanoines de la métropole le jour de leur consécration. Jusqu'à la prestation du serment de fidélité, soit entre les mains de l'archevêque, soit entre celles des vicaires généraux, en cas de mort ou d'absence du premier prélat, les évêques n'étaient point reconnus dans la province, ni convoqués aux conciles ou aux assemblées ecclésiastiques.

Jean de Marle s'était acquis une grande réputation, tant dans la charge de conseiller que dans celle de maître des requêtes, et ce prélat, d'un talent et d'un savoir éminents, aurait fait en des circonstances plus heureuses beaucoup

(1) Les varlets étaient des serviteurs armés et habillés aux couleurs de leurs maîtres, comme sur l'écu; c'est de cette variété de couleurs sur un même vêtement que venait leur nom : *varii*.

de bien au diocèse de Coutances, dans lequel il vint résider et qu'il paraissait affectionner; mais des maux aussi grands que jamais allaient recommencer, et il serait bientôt victime de ceux qui existaient déjà. Charles VI était devenu complétement insensé, sans plus avoir de moments lucides; les factions orléaniste et bourguignonne lançaient alternativement l'une contre l'autre les forcenés des deux camps, en vue d'une extermination mutuelle.

En 1415, l'Angleterre déclara la guerre à la France. Henri V gagna le 25 octobre la bataille d'Azincourt, aussi désastreuse que celles de Crécy et de Poitiers. Il engagea les joyaux de la couronne d'Angleterre, pour continuer la guerre. Le comte d'Armagnac affaiblit les garnisons des places de la Normandie, pour avoir des soldats à opposer aux Bourguignons. Le Bourguignon se lia avec l'Anglais. Henri V gagna devant Harfleur une bataille navale qui lui ouvrit les ports de la Normandie.

Le 1er août 1417, il aborda à l'embouchure de la Touque avec quinze cents voiles. Caen fut emporté d'assaut et livré au pillage. Le château, défendu par les généraux de Lafayette et Jean d'Harcourt, comte de Mortain, résista six semaines. Bayeux, Coutances, Carentan, Lisieux, Falaise, Harcourt, Argentan, Beaumont-le-Roger, Evreux subirent la loi du vainqueur et les plus affreuses atrocités de la part de ses soldats. La trahison de Jean d'Angennes, gouverneur de Cherbourg, livra cette place après trois mois de siége.

Au printemps suivant, Henri V partit de Cherbourg et soumit Condé, Vire et Domfront. Pontorson, Avranches, Mortain et les autres places fortes de l'Avranchin ne purent résister davantage.

Jean Tesson et Guillaume Carbonnel, chevaliers, avaient rendu Saint-Lo le 13 mars; Jean Fouques, sire de Rochefort, et Jean de Saint-Germain, chevaliers, Carentan le 14; Nicolas Paynel, chevalier, Coutances le 16. La conquête se faisait avec cette rapidité.

Le 1er avril 1418, Henri V envoya les évêques de Winchester, de Bath et de Coventry avec Thomas, doyen d'York, vers Jean Langret, évêque de Bayeux, pour exiger de lui le serment de fidélité, ainsi que du chapitre de sa cathédrale. Il en fut de même partout, évêques, chapitres, curés, bénéficiers

quelconques durent prêter serment de fidélité au vainqueur. Après la prestation du serment, il leur était délivré de nouveaux titres, pour jouir des revenus de leurs bénéfices. Ceux qui refusaient, étaient dépouillés, titres et bénéfices passaient en d'autres mains. L'évêque d'Avranches se soumit. Celui de Coutances, pour ne pas subir la loi du vainqueur, ne l'avait pas attendu ; il s'était retiré à Paris.

Mais Villiers de l'Ile-Adam s'étant rendu maître de la place pour le duc de Bourgogne, les personnages marquants du parti Armagnac furent jetés en prison, et il en fut du nombre avec son père et les évêques de Bayeux, d'Evreux, de Senlis, de Saintes. Le 12 juin 1418, une populace ivre et furieuse, déjà souillée des plus affreux brigandages, meurtres, vols et incendies, envahit la prison, en tira les prisonniers et les massacra. Henri Le Corgne offrait pour racheter sa vie une grande somme d'or, dont il était porteur. Les assassins ravirent tout, l'or et la vie. Ils se portèrent aux excès les plus féroces sur les cadavres de leurs victimes. Ceux de l'évêque et de son père restèrent trois jours brisés et sanglants dans le champ de la clôture Saint-Martin, où ils furent ensuite enfouis plutôt qu'inhumés. Les massacres durèrent trois jours. Beaucoup de cadavres pourrirent dans les rues ou dans le fumier; la peste se déclara ; il périt cent mille habitants dans Paris.

Dès ce moment, l'administration civile, politique, le gouvernement militaire, tout était double en Normandie : la cour de France, sans tenir compte de l'occupation anglaise, nommait ses amis aux places, aux emplois, aux gouvernements. De son côté, Henri V nommait ses gens, tant Anglais que Français traîtres à leur patrie, aux mêmes charges et dignités; il distribuait avec largesse les châteaux, les fiefs, les manoirs des seigneurs demeurés fidèles, à ceux qui consentaient à se souiller d'une trahison.

Le nombre des traîtres ne fut pas le plus grand, à en juger par le registre des donations, où l'on voit souvent un seul et même personnage gratifié de cinq ou six manoirs [1] et trois ou quatre fois plus de noms anglais que de noms français.

Enfin la bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette, en 1421,

(1) M. s. Bibl. de Cout.

sur le duc de Clarence, frère de Henri V et lieutenant général anglais de Normandie, qui y fut tué, devint l'aurore d'une délivrance, encore lointaine, mais enfin de la délivrance.

Ce n'est pas le clergé qui eut le plus à souffrir, les Anglais étant bons catholiques; cependant ceux des curés qui refusèrent de recommander aux prières du prône Henri V, roi de France, ou de chanter ses *Te Deum*, plusieurs du diocèse d'Avranches, entre autres, furent expulsés impitoyablement. Et comme les lois de l'Eglise ne permettaient pas de destituer un curé autrement que pour des causes canoniques, les nouveaux titulaires, présentés par l'administration anglaise, ne pouvaient être introduits de plain-pied. Il y eut donc des paroisses privées de pasteurs pendant des années; d'autres, administrées par des pasteurs intrus. Il y eut, pour la même cause, des couvents qui restèrent déserts, et dont les biens devinrent la proie du fisc anglais ou des soldats. Des quatorze chanoines de Mortain, il n'y en eut qu'un seul qui s'abaissa à rendre l'hommage au roi d'Angleterre, il se nommait Jean Louvet. Les treize autres furent expulsés en attendant, et les revenus de leurs prébendes, donnés à des soldats.

Il y en avait alors, car Philippe-Auguste avait introduit l'usage des gens de guerre payés à l'année par la couronne. On les appela d'abord des soudoyés et des soudoyers, puis des soudarts.

La collégiale de Mortain perdit du coup ses revenus d'Angleterre; ils ne lui furent point rendus. Henri les transféra à la collégiale d'Eton. Nicolas Maidou, archidiacre du Val-de-Mortain, et Jean Alleaume, abbé de Savigny, se soumirent. Il n'est pas jusqu'aux couvents de femmes à qui Henri V ne fît demander le serment de fidélité. La Blanche et Moutons se soumirent. Comment faire autrement et que devenir? Les pauvres recluses n'étaient pourtant guère plus à craindre, qu'elles ne pouvaient être utiles pour la conquête de la France. Ces traits peignent la situation.

Les Anglais commirent les plus affreux brigandages envers tout ce qui ne se soumit pas. Mais encore comment faire? Jean de Bedford était gouverneur de Normandie pour les Anglais, duc d'Anjou, d'Alençon, comte du Maine, de Mortain, de Beaumont, etc., etc. Jean d'Harcourt, vicomte de Saint-Sauveur,

était lieutenant-général en Normandie pour le roi de France, comte du Maine, gouverneur d'Anjou, capitaine du Mont-Saint-Michel, qui tenait toujours bon. La soumission ostensible envers celui qui avait le dessus aujourd'hui, exposait davantage aux vengeances du vainqueur du lendemain.

Les laboureurs n'étaient pas les plus malheureux. Henri V les ménageait : ils étaient sa ressource ; il ne leur faisait rendre que juste ce qu'ils pouvaient ; comment sans eux aurait-il dégagé tous les ans des mains des Juifs, les joyaux qu'il réengageait quelques semaines après ? Mais les artisans et les habitants des villes, gens propres à rien, qui mangeaient et ne produisaient ni blé ni viande, et sans ressources, quand ils étaient ruinés, Henri les abandonnait, corps, biens et maisons à ses soldats. Plus de trente mille familles de Basse-Normandie prirent le parti d'émigrer. La plupart se dirigèrent vers la Bretagne, où on ne les recevait qu'à moitié bien ; car la disette fut grande quatre ou cinq années de suite. Cependant, Jean, duc de Bretagne, mieux avisé, se montra favorable aux émigrants ; Nantes, Vitré, Fougères, Dinan leur donnèrent asile par ses ordres. Il fit considérablement élargir les faubourgs de Rennes : les peaussiers de Coutances, les tisserands de Saint-Lo, les drapiers de Caen, les teinturiers de Vire, importaient en Bretagne des industries inconnues. Les artisans d'Avranches, de Pontorson, de Saint-James émigrèrent principalement au pays de Dol. Henri faisait largesse aux siens de tous les biens délaissés, meubles, maisons, hôtels. En multipliant ses dons, il ne multipliait pas ses amis ; il augmentait plutôt le nombre de ses adversaires, car les gens de cœur parmi les déshérités allaient grossir les armées de la France.

Cependant, les paysans eux-mêmes n'y tinrent bientôt plus ; les bâtons noueux, les bâtons ferrés, les fourches de fer bien aiguisées, les faux emmanchées à contre-sens, les dagues fichées au bout d'une gaule, les fléaux plombés, les haches longuement emmanchées, les marteaux de forge, les couteaux à tailler le marc, les faucilles et les faucillons se transformèrent en armes homicides. Mort à l'Anglais ! devint le signal, le cri de ralliement. Il y eut d'innombrables massacres ; quatre contre un, douze contre quatre. On courut à l'Anglais comme au loup. Ceux-ci serrèrent leurs rangs, ne

sortirent plus que par compagnies et bien armés. Les paysans se formèrent eux-mêmes par compagnies et accomplirent de nouveaux massacres : pas de quartier *aux godons!*

Une vaste conspiration, embrassant le Bessin, le Cotentin, l'Avranchin, le pays de Caux, le Maine et le Perche, s'organisa sous la direction d'un gentilhomme des Chambres nommé Cantepie ; le duc d'Alençon, gouverneur du Maine, et son maréchal, Ambroise de Loré, devaient la seconder ; ils ne furent pas prêts à temps. D'ailleurs, cette multitude indisciplinée, qui aurait pu former une armée de plus de cinquante mille hommes, qui prenait ses colères pour de la valeur et qui n'attendait nul ordre et nul signal, qui fit un mal inouï aux Anglais par le nombre qu'elle en détruisit, fut toujours battue en rase campagne, donna dans toutes les embuscades qui lui furent tendues, et se trouva anéantie au bout de deux ou trois semaines. De tant d'insurgés, bien peu rentrèrent chez eux.

Après la mort de Jean de Marle, deux gradués de l'Université, Jean d'Harcourt et Nicolas Habart, de Granville, se mirent sur les rangs, pour obtenir l'évêché; mais ils furent écartés par un Italien, auquel personne ne songeait.

Le grand schisme d'Occident n'ayant point été terminé par le concile de Pise, parce que les deux pontifes refusèrent de reconnaître son autorité, le pape Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, élu à Pise, indiqua un nouveau concile à Constance pour 1414. Il y donna sa démission de la papauté et fut remplacé par le cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V.

Or il y avait alors à Rimini une famille illustre du nom de Malatesta, dont un des membres, nommé Charles de Malatesta, parut avec éclat à ce même concile en qualité de plénipotentiaire de Grégoire XII. Pandolphe, fils de Charles, y assistait également, à titre de député du chapitre de Bologne, dont il était chanoine. Etant aussi référendaire du siége apostolique, il fut adjoint au conclave qui élut Martin V. En reconnaissance de ses bons offices, le nouveau pape, dès qu'il connut les événements de Paris, le nomma de son propre mouvement et par droit de réserve à l'évêché de Coutances, et le sacra de ses mains. Pandolphe tarda peu à venir prendre possession de son évêché; il paraissait même disposé à y fixer son séjour.

Henri V, devenu maître de Rouen après un siége long et mé-
ɔ, convoqua les prélats de la province à Pontoise, pour y
nt de fidélité; l'archevêque, Louis d'Harcourt, s'enfuit
. et laissa saisir son temporel. Cet acte de patriotisme
s cœurs et sembla poser une règle de conduite pour ses
andolphe de Malatesta s'empressa, au contraire, d'aller rendre
ge. Il est vrai qu'il n'était pas français, mais il aurait dû le paraître.
son retour, il recueillit des marques nombreuses de mécontentement; le vide se fit autour de lui. Ce que voyant, il institua des grands vicaires pour l'administration du spirituel et du temporel, et reprit le chemin de l'Italie, avec l'intention de ne pas revenir (1).

Il fut transféré au siége de Patras en 1424; et il ne paraît pas qu'il s'en soit mieux trouvé que de celui de Coutances.

Philebert de Montjeu, natif de Lyon, issu d'une famille noble et ancienne, chanoine d'Amiens et archidiacre du Ponthieu, disputait l'évêché d'Amiens contre Jean d'Harcourt, lorsque celui de Coutances vint à vaquer par la translation de Pandolphe de Malatesta; Martin V l'y promut le 10 mai 1424, sur la présentation simultanée, ce semble, du duc de Bourgogne et du duc de Bedford, ou du moins de leur aveu. Le nouveau prélat reçut l'onction des mains de Jean de la Rochetaillée, archevêque de Rouen, et vint prendre possession de son siége vers la fin de l'année.

Nicolas Habart, dont nous venons de parler, était monté sur le siége de Bayeux en 1421. Il fut un des partisans les plus déterminés de la domination anglaise. Quelques historiens imputent, mal à propos, à Philebert de Montjeu la même souillure. Jean de Saint-Avit alla aussi à Pontoise prêter le serment de fidélité; mais plus tard l'occasion lui sera donnée de se relever de l'abjection où le parti anglais croyait l'avoir plongé, et il paiera cher ses manques de cœur.

Ceci nous oblige de rentrer dans les détails généraux de l'histoire, pour

(1) Venit, non oves pasturus, sed opimis Ecclesiæ facultatibus pascendus. (Concil. Norm., parte II, p. 534.)

plus de clarté, et de jeter de nouveau un coup d'œil sur les événements militaires.

La frénésie de Charles VI était due à un philtre que l'infâme Isabeau de Bavière, sa femme, lui avait fait administrer, du moins l'opinion en courut. Des charlatans essayèrent ensuite de le faire mourir, sous apparence de le guérir ; on la crut de complicité avec eux. Avare, ambitieuse et débauchée ; dégoûtée du pauvre roi et en colère contre lui, parce que dans un moment lucide il a fait noyer un de ses amants nommé Boisbourbon, en colère contre les Armagnacs et le dauphin, son fils, qui lui ont enlevé des trésors qu'elle avait accumulés aux dépens de l'Etat ; elle prend la résolution de livrer la France à l'Anglais. Elle livre d'abord Tours et Paris, et force le dauphin de se retirer à Poitiers, où il prend le titre de régent du royaume, puis à Bourges. Elle marie Catherine, sa fille, à Henri V, et passe avec lui, le 21 mai 1420, le traité de Troyes, par lequel il est convenu que ledit Henri sera régent du royaume en attendant la mort de Charles VI, et après lui roi de France aux droits de sa femme.

Henri V mourut à Vincennes le 31 août 1422, laissant la régence au duc de Bedford, son frère, et pour héritier un enfant de neuf mois, auquel on donna le nom de Henri VI.

Charles VI mourut la même année à Paris, le 20 octobre.

Le dauphin, Charles VII, qui avait vécu jusque-là dans la mollesse, prit alors en main sa propre cause, qui était celle de la France. Il n'y eut plus qu'un parti parmi les hommes de cœur : ils se rallièrent au drapeau du roi. Dieu leur vint en aide en suscitant la miraculeuse bergère de Domrémy, Jeanne d'Arc, qui acheva le salut, et que les Anglais brûlèrent vive à Rouen à titre d'hérétique et de sorcière, parce qu'elle les avait vaincus.

Reprenons maintenant le récit des événements militaires. Les affaires de la France ne se rétablirent pas sans peine, les débuts ne furent pas même encourageants ; la Pucelle n'intervint qu'en 1429. Mais la guerre reprit partout avec une ardeur que les revers ne purent éteindre.

Les Anglais n'osant pas risquer une attaque sur le Mont-Saint-Michel, s'établirent à demeure au Mont-Tombelaine en 1419 et y bâtirent une forteresse.

L'abbé le Jolivet, qui ne comptait pas trop sur son courage militaire et qui d'ailleurs préparait une évolution vers le parti anglais, s'était retiré dans un prieuré sous prétexte d'étude. Jean d'Harcourt le remplaça dans le commandement militaire, et dès lors une garnison sérieuse fut installée au Mont; la fleur de la noblesse du pays s'y donna rendez-vous [1]; bientôt les nouveaux venus commencèrent à courir sus aux Anglais et à ravager les domaines de ceux qui les acceptaient pour maîtres. La garnison du Mont-Tombelaine entra plus d'une fois en lutte avec eux; les grèves furent souvent ensanglantées; mais à mesure qu'ils se signalaient par plus de courage, de nouveaux secours leur arrivaient; ils se trouvèrent à la fois plus de cent vingt chevaliers, et dès lors ils défièrent toutes les forces de l'Angleterre [2].

Jean d'Harcourt mourut en 1424; il eut pour successeur le brave par excellence, Dunois; mais Dunois n'y resta qu'une année environ, et fut remplacé par Louis d'Estouteville, sire d'Ausseboc et de Moyon. C'est celui-ci qui devait supporter les plus grands efforts de la guerre. Il eut à repousser les plus terribles assauts. Le Mont fut assiégé par terre et par mer en 1423, en 1424, en 1434. Les Anglais occupaient toujours Tombelaine, ils avaient construit une forte bastille à Ardevon; ils entretenaient une grosse garnison en la ville de Genets; ces trois postes correspondaient au moyen de signaux. Mais tout fut inutile. En 1423, leur artillerie ouvrit une large brèche aux murailles; ils y furent repoussés. Et lorsqu'ils semblaient se reposer en leurs bastilles, la garnison du Mont allait leur donner de terribles réveils; elle ruina

(1) Les premiers dont les noms se lisent sur les listes des *montres* ou revues militaires sont Olivier de Mauny, sieur de Thieuville, lieutenant, Louis de Tournebu, Jean de Marle, Jean de Vains, Guillaume des Biards, Nicole Paynel, Colin Boucan, Henri Meurdrac, Guillaume de la Luzerne, Richard et Colin de Clinchamps, Robert de Fontenay, Hervé Thezart, Jean de la Motte, Jean de Sainte-Marie, Guillaume de Percy, Jean de la Haye, Jean du Homme, Guillaume Patry, Guillaume de Colombières, Thomin de Percy, Jean Gohier, le sire d'Esquilly, Olivier Roussel, Guillaume des Marets, Jean Pigace, Bertrand de Monts, Robert Roussel, Michel de Plomb.

Le 1er mai 1421 arrivèrent de compagnie Jean Houel, Etienne du Raflay, Jean Bunet, Thommelin Rabez, Guillaume de Sottevast, Jean de Reviers, Jean Thierry, Amet le Fevre, Michelet Auber, Marguerin et Colin Houel.

(2) On les appelle ordinairement *les cent dix-neuf*. Mais on peut recueillir au moins cent cinquante noms dans les divers documents. Le siége devait durer vingt-quatre ans presque sans interruption.

plusieurs fois celle d'Ardevon; elle alla plusieurs fois piller et incendier la ville de Genets [1].

Pendant ce temps, Robert le Jolivet, passé tout-à-fait aux Anglais, se donnait un mouvement extraordinaire pour les seconder. Il était aux gages de mille livres par an, plus cinquante livres par mois pour ses vacations. Il passait des revues de troupes, inspectait des navires de guerre et des places fortes, assistait aux conseils du duc de Bedford. Nicolas Habart, évêque de Bayeux, était aux mêmes gages; il vaquait à une besogne analogue, quoique avec moins d'activité.

Gilles de Duremort, abbé de Fécamp, n'était pas moins bien payé.

Pendant ce temps aussi, le pays était infesté de brigands qui pillaient partout à main armée. Les archers des diverses garnisons, non moins dangereux que les brigands, plus peut-être, étaient chargés de les réprimer; mais, soit peur les uns des autres, soit concert, ils s'entendaient à merveille, pour ne pas se rencontrer. Les archers parcouraient bruyamment les chemins dont ils avaient la garde; les brigands en étaient quittes pour se jeter de côté en les entendant venir.

Les capitaines qui les employaient à ce service, étaient si peu confiants dans leur probité, qu'ils s'adressaient de préférence à des prêtres, à des religieux ou à des femmes, pour transporter les sommes d'argent qu'il leur était nécessaire de faire parvenir d'un lieu à un autre. Le souvenir des brigands est passé, celui des archers est resté; les appellations de maréchaussée et de gendarmerie n'ont pu effacer le vilain nom des archers.

Tel était l'état des campagnes. Les hôtels des monnaies manquaient de métaux : Jean de Caumont, directeur de celui de Saint-Lo, ne frappa que des tersains en 1422 et 1423, et n'en put fournir que pour neuf cents quatre-vingt-sept livres sterling. Jean Ferry, son successeur, en frappa seulement pour trois mille six cent seize livres. En 1429, la monnaie de Saint-Lo ne livra que huit cent cinquante-sept livres sterling d'argent et trente-cinq saluts d'or.

Et cependant la province devait payer des aides, et le clergé des décimes.

(1) Les documents de l'époque disent toujours la ville de Genets.

En 1423, celui de Coutances paya une décime de deux cents livres tournois. Le clergé d'Avranches ne paya rien.

En 1424, le siége du Mont-Saint-Michel coûta aux assiégeants onze mille quatre cent trois livres quinze sous tournois, sans compter les dépenses accessoires pour chevauchées, montres et faits d'armes.

Du mois de mai 1428 au mois de mars 1429, l'aide pour le siége du Mont-Saint-Michel fut de vingt-cinq mille livres. Dans le même intervalle, la Normandie contribua à celui d'Orléans pour soixante-onze mille quatre-vingt-neuf livres seize sous onze deniers. Les frais de guerre de l'année se soldèrent au compte de la province par une somme de huit cent quarante-six mille huit cent trente-trois livres dix-neuf sous neuf deniers tournois, suivant le compte de Pierre Surreau, intendant général [1].

Pendant ce temps, Robert le Jolivet, plus intéressé que personne à la prise du Mont par les Anglais, était « commissaire pour le roi (d'Angleterre) au pays des Basses Marches, pour le recouvrement de la place du Mont-Saint-Michel, » dont il dirigeait les opérations, ordonnait les dépenses et inspectait les montres : on appelait montres les revues militaires. Il faut avouer que le froc de saint Benoît n'avait pas été taillé à l'origine en vue de telles besognes, et que les officiers et soldats de notre époque seraient moins endurants que ceux de ce temps-là. Robert le Jolivet passa la revue des hommes d'armes à Ouistreham le 21 avril 1425 ; celle des navires, à Regnéville le 8 mai ; celle de l'armée de Suffolk, le 13 juin.

Il serait trop long de nombrer les prises et reprises de villes, châteaux, bastilles. La guerre se faisait avec un acharnement sans pareil, il suffira d'un seul exemple : Mortain avait une forte garnison anglaise, nous allons dire ce qu'était une forte garnison. Le siége était conduit par Jacques de Saint-Pol, lieutenant du comte de Richemont, le maréchal de Lohéac, les sires de Montauban, de la Hunaudaie, Geoffroi de Couvran, Olivier de Broon, Joachim Rouault. Il y eut plusieurs assauts donnés avec fureur, la garnison les repoussa avec autant de vaillance. Enfin, lorsqu'elle se rendit par com-

(1) Voy. *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.* IIIe série, IVe vol. 2e livr.

position, les vainqueurs ne trouvèrent plus dans la place que cinq hommes valides.

L'Angleterre était sur les dents, mais elle retenait sa proie avec l'acharnement du désespoir. Elle n'avait bientôt plus de soldats : en 1424, le capitaine Thomas Bourck gardait Avranches avec quarante hommes d'armes à cheval, lui compris, vingt à pied, cent vingt archers à cheval et soixante à pied; Simon Fleet gardait Carentan avec six hommes d'armes à cheval, deux à pied et vingt-quatre archers. Le capitaine Guillaume Routelland n'avait qu'un homme d'armes à cheval au Pont-d'Ouve, un à pied et six archers. Wautier de Hongerford, capitaine de Regnéville, avait deux hommes d'armes à cheval, trois à pied et quinze archers.

Le voisinage du Mont-Saint-Michel obligeait à maintenir de plus fortes garnisons dans les places environnantes : Jean de Harpeley, capitaine de Genets, eut, en 1428, jusqu'à cent hommes à cheval. En 1429, Thomas de Scales, capitaine de Pontorson, eut quatre-vingts hommes d'armes à cheval et deux cent quarante archers également à cheval.

C'est qu'alors la levée du siége d'Orléans avait fait refluer des hommes vers la Normandie.

La guerre devait durer encore vingt-une années.

Les manoirs, les abbayes devinrent des places de guerre; le manoir du Parc-l'Evêque, à Sainte-Pience, eut une garnison anglaise; l'abbaye de Savigny, une garnison anglaise; l'abbaye de Lessay, une garnison anglaise; et chaque poste fut pris, repris, pour être pris encore; par la raison que ni les Anglais, ni les Français n'étaient de force à garder ce qu'ils avaient conquis.

Enfin la guerre touchait à son terme en 1449; les armes de la France triomphaient partout. Conches, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, Vernon, Lisieux, Saint-James sont repris. Dunois, le vicomte de Saint-Pol, Blainville, le duc d'Alençon se signalent par une série de triomphes, Fécamp, Alençon, Bellême, Mortain, Coutances, Gavray, Carentan, Saint-Lo, le Pont-d'Ouve, Valognes, Hiesmes et Argentan tombent en leur pouvoir. La victoire gagnée dans la plaine de Formigny le 15 avril 1450 par le connétable de Richemont,

fixe le sort de la Normandie : Avranches, Bricquebec, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Vire et Bayeux rentrent sous la main du roi de France. Falaise se rend à Xaintrailles le 21 juillet, Domfront ouvre ses portes, et Cherbourg, la dernière place qui restât à l'ennemi, est emportée le 12 août.

Dans cet intervalle, il s'était accompli quelques événements dont l'histoire ecclésiastique doit prendre note.

En 1435, un couvent de Capucins se rétablit à Chausey avec la permission de l'abbé du Mont-Saint-Michel, et sous la même réserve d'en quitter lorsqu'il pourrait convenir à l'abbaye. Chausey avait été donné au Mont par le duc Richard en même temps que la baronnie de Saint-Pair. L'abbaye y fit un ermitage pour ceux de ses moines qui voudraient s'y retirer; plus tard elle y fonda un prieuré, qui existait encore au XIIIe siècle, car Robert de Granville légua alors deux sous de rente à l'église, qui était dédiée à Notre-Dame, pour l'entretien du luminaire. Les Franciscains s'y étaient établis une première fois en 1343, ainsi que nous l'avons dit, mais sans pouvoir s'y maintenir, à cause des guerres ; ce dernier essai ne devait pas non plus être durable.

Deux villes importantes se fondèrent : Villedieu d'abord, Granville ensuite. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient favorisé l'établissement de quelques magnans auprès de leur commanderie. Ils en recueillirent d'autres, lorsque les ouvriers des villes furent obligés d'émigrer, et les placèrent dans leur propre domaine, terrain neutre et inviolable. Dès 1406, les chevaliers avaient obtenu de Charles VI des lettres patentes pour la reconnaissance légale de la corporation et la validité des règlements qu'elle s'était donnés. Elles furent confirmées en 1428, et enfin définitivement en 1434 par Charles VII.

Granville dut son existence à une plus brusque résolution : Il y avait là de longue date un village habité principalement par des pêcheurs et une église dédiée à la Vierge. Jean d'Argouges, sire de Gratot, était le seigneur temporel du lieu. Il le fieffa à lord Scales, sénéchal du roi d'Angleterre en Normandie, pour un chapeau de roses vermeilles payable à la Saint-Jean. Lord Scales isola la presqu'île par une profonde tranchée, éleva des murailles le long du port, le seul côté qui ne fût pas escarpé, et y transféra l'établisse-

ment naval et militaire de Genets, trop exposé aux incursions de la garnison du Mont, et qu'elle avait déjà ruiné plusieurs fois. Philippe Badin, abbé de la Luzerne, bénit la première pierre de la nouvelle ville en 1440. Mais quand le rempart fut achevé, le sire d'Estouteville arriva de nuit avec une partie de la garnison du Mont, et s'empara de la place en y pénétrant par la porte qui avait été ménagée pour descendre au port, dont un anglais, mécontent du bâtard Scales, qui y commandait, lui livra la clef. Jean d'Argouges avait reçu son châtiment, car il avait vu flamber ses châteaux et ses manoirs, autant que les défenseurs du Mont purent en atteindre.

Robert le Jolivet termina sa déplorable vie le 17 juillet 1444, à Rouen, après quarante-trois années de profession religieuse, dont les vingt-quatre dernières s'étaient écoulées au milieu des occupations les plus mondaines et des complots contre sa patrie, loin de son couvent, dont il touchait cependant les revenus. Il fut remplacé par le cardinal Guillaume d'Estouteville, frère du brave commandant qui défendait si bien ce poste avancé.

L'évêque Jean de Saint-Avit avait terminé sa carrière, en 1442, dans la prison de Rouen, après une captivité de dix années [1]. Le procès de Jeanne d'Arc lui avait fourni l'occasion de se relever noblement de l'humiliation de ses engagements passés envers le monarque anglais. Lorsque la sainte héroïne, dont la mission était terminée et qui ne restait plus que malgré elle à l'armée, fut tombée entre les mains des Anglais au siége de Compiégne, en 1430, Bedford résolut de la faire brûler vive en qualité de sorcière et d'hérétique; le seul embarras était de trouver pour ce faire des commissaires complaisants, ce qui n'est jamais impossible en pareil cas. Cependant l'évêque d'Avranches, que Bedford fit pressentir, répondit que, de l'avis de saint Thomas, une question aussi douteuse devait être soumise à la décision d'un concile ou du pape. C'était bien; mais pourquoi s'être mis dans ce mauvais pas, en assistant sans nécessité peu auparavant à la réception de ce même duc de Bedford, lorsqu'il se fit nommer chanoine honoraire de la métropole de Rouen? Jean de Saint-Avit fit mieux; il plaida la cause de l'inno-

(1) Le 22 juillet. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-André de l'église Saint-Ouen.

cence opprimée ; ce que le gouvernement anglais ne lui pardonna pas. Il le fit jeter en prison peu après, sous prétexte qu'il avait voulu livrer la ville de Rouen aux Français ; crime tout aussi bien imaginé que la sorcellerie de Jeanne d'Arc.

Le nom d'un ecclésiastique appelé Philebert de Montjeu, ou Montjoie (*Philibertus de Montejoco*) apparaît sur les registres de l'Eglise métropolitaine et sur ceux de la chancellerie romaine, où il est pris note de ses lettres de soumission en qualité d'évêque d'Avranches ; mais il n'en est fait nulle mention postérieure. Celui de Martin Pinard se présente au contraire d'une manière définitive dès le 3 septembre de la même année avec la sanction du pape Eugène III, et suivant présentation faite par le roi d'Angleterre. Martin Pinard, originaire du diocèse de Lisieux [1], avait été chanoine d'Avranches, il était alors doyen de Bayeux. Il n'attendit pas l'expulsion des Anglais de sa ville épiscopale, pour s'engager envers le roi de France par le serment de fidélité ; il le prêta le 17 février 1449.

Il faut ajouter cependant, puisque c'est la vérité, que Martin Pinard était aux gages du roi d'Angleterre six mois auparavant ; car il reçut le 27 juin 1448 une somme de cent trente livres tournois, pour mission remplie aux pays de Caen et de Rouen.

Mais les temps étaient difficiles et malheureux ! Les princes de l'Eglise, obligés de vivre entre deux partis ennemis et armés, ne pouvaient toujours garder la neutralité : le refus du concours demandé par l'un ou par l'autre, passait nécessairement pour un acte d'hostilité.

C'est ce que Thomas Bazin, évêque de Lisieux, fait justement observer dans l'apologie qu'il fut obligé de composer pour justifier sa propre conduite : plusieurs évêques de la province, entre autres deux de Coutances, Pandolphe et Philebert, avaient été forcés, aussi bien que lui, de s'exiler de leurs siéges.

L'Eglise d'Avranches avait eu un personnage d'une très-grande distinction,

(1) Il était né à Nonant, près Bayeux ; mais cette paroisse était une enclave du diocèse de Lisieux.

auquel l'histoire doit une mention : le célèbre Jean Juvénal des Ursins, l'auteur de l'*Histoire du règne de Charles VI*, le vengeur de la mémoire de la sainte héroïne de Domrémy. Il était grand doyen du chapitre, lorsqu'il fut promu au siége épiscopal de Beauvais en 1432. Il devint ensuite évêque de Laon, puis archevêque de Reims en 1449. C'est à ce titre qu'il sacra le roi Louis XI. C'est aussi lui qui présida à la révision du procès de Jeanne d'Arc.

Les six premières années de l'épiscopat de Philebert de Montjeu, évêque de Coutances, s'accomplirent au milieu de circonstances difficiles. En 1431, il quitta le diocèse, pour se rendre au concile de Bâle, dont l'ouverture se fit le 23 mai. C'est lui qui célébra la messe du Saint-Esprit, qui lut le décret d'indiction et traça l'ordre des travaux préparatoires.

Il présida la congrégation générale dans laquelle l'assemblée dénonça sa résolution de rester à Bâle et d'y continuer ses travaux, malgré la volonté de la cour de Rome, ce qui était une première déduction de sa déclaration antérieure de suprématie.

Il dit encore la messe d'ouverture de la deuxième session et porta la parole. Il présida la quatrième, la cinquième et la sixième par l'élection des Pères : les nonces, qui étaient présidents de droit, s'étant abstenus, quand le concile se fut mis en opposition avec le pape.

Dans la sixième, il parla longuement sur ce texte : « Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise, » et le développa dans le sens de la prédominance du concile. C'était la marotte du moment : mettre le porte-clefs à la queue de la procession.

Philebert eut bientôt l'occasion de conquérir une meilleure gloire : les peuples de la Bohême et de la Moravie, séparés de l'Eglise par l'hérésie de Jean Hus, se montraient disposés à rentrer dans l'orthodoxie ; le concile leur envoya une députation composée de ses meilleurs théologiens, à la tête de laquelle il plaça l'évêque de Coutances. Des conférences s'ouvrirent à Prague le 6 juin ; les députés des villes de Bohême et de Moravie se rendirent aux démonstrations de la foi catholique, et signèrent la réunion, sous la réserve de l'usage du calice. Philebert repartit donc de Prague le 11 août 1433 avec les ambassadeurs des deux nations, pour apporter au

concile le texte des conventions et en solliciter la sanction. Le concile accorda sans trop de peine la continuation d'un usage qui n'était point proscrit ni totalement tombé en désuétude.

Philebert de Montjeu reprit alors le chemin de la Moravie avec les ambassadeurs, afin de faire signer le concordat. Mais des difficultés d'un nouvel ordre surgirent en foule : la Bohême et la Moravie étaient divisées en un grand nombre de principautés et de villes libres, qui avaient eu pour trait d'union la haine de l'Eglise catholique, et dont plusieurs n'étaient nullement converties; la guerre même était déjà commencée : la ville de Pilna étant assiégée par deux partis dissidents. Le négociateur en vint à bout à force d'habileté, de persévérance, de courage : on le vit déployer toutes les ressources d'une politique profonde, pour maintenir la supériorité du parti catholique et diviser entre eux les adversaires.

Toutefois, rien n'aurait été stable, si les Bohêmes et les Moraves, livrés à eux-mêmes comme par le passé, n'avaient pas reconnu un commun maître ayant autorité et puissance pour faire exécuter les conventions et maintenir l'union entre les membres de la confédération. Ce fut l'objet de longues et pénibles négociations entre le prélat et les confédérés ainsi qu'avec l'empereur Sigismond.

Philebert et la légation étaient revenus à Bâle. Une assemblée générale des deux nations était convoquée à Brinn; il s'y rendit avec ses collègues; les conférences occupèrent les mois de juin et de juillet 1435; mais sans aboutir à un résultat. L'un des membres de l'ambassade, Jean de Polémar, archidiacre de Barcelone, revint faire part au concile des discussions et des oppositions soulevées dans l'assemblée. Philebert se rendit auprès de l'empereur Sigismond. Une nouvelle assemblée générale fut indiquée pour le mois de septembre à Albe-Royale; elle s'y tint sans plus de succès. L'empereur en indiqua une autre à Iglaw pour le mois de juin 1436; il s'y rendit, la députation du concile également. Enfin, après de nouveaux et longs débats, la réunion désirée y fut conclue le 5 juillet : la Bohême et la Moravie rentrèrent dans le giron de l'Eglise catholiqne, en mettant les conventions arrêtées sous la tutelle de l'empereur.

Le lendemain, l'évêque de Coutances, revêtu de ses ornements pontificaux, environné d'un appareil extraordinaire, au milieu des membres de la légation, entouré d'une foule innombrable, étendit ses mains vers les deux royaumes, et d'une voix forte et émue donna l'absolution aux deux peuples. La lettre que les députés du concile écrivirent à l'assemblée, pour lui rendre compte de la clôture de leurs travaux, est toute palpitante de l'enthousiasme et des émotions de cette glorieuse journée. Elle est signée Philebert, évêque de Coutances, Jean de Polémar, auditeur du palais apostolique, Martin, doyen de Tours, Thomas de Haselbach, professeur de théologie.

Cette grande affaire ainsi terminée, Philebert revint à Bâle ; mais alors les évêques qui s'y trouvaient encore, étaient en schisme déclaré avec le Souverain-Pontife. Ils allèrent jusqu'à le déposer et à lui donner un successeur, Un des députés du diocèse de Coutances, nommé Nicolas Thibout, entra dans le conclave qui élut Félix V. Philebert de Montjeu ne voulant point participer à ces actes schismatiques, quitta l'assemblée ; les embarras que les affaires politiques causaient en Normandie, ne lui souriant pas davantage, il s'en retourna vers ses chers Bohêmes, pour veiller à la consolidation de la foi, qu'il avait rétablie par tant de travaux. Il mourut à Prague le 20 juin 1439, et fut inhumé dans l'église métropolitaine.

Le diocèse était gouverné pendant son absence par ses deux neveux, Guillaume d'Aubert et Hugues de la Haye. En l'absence du pasteur, le loup entra dans la bergerie : l'officialité eut à prononcer des sentences pour cause d'hérésie contre un bourgeois de Saint-Lo, nommé Jean le Couvreur, et un capucin, nommé frère Guillaume Janneis, qui fut arrêté à Carquebut, et délivré une première fois par la populace. Ils firent amende honorable un cierge à la main, l'un à Notre-Dame de Saint-Lo, l'autre en l'église de Saint-Côme-du-Mont. Nous verrons germer bientôt les semences qu'ils avaient jetées.

Les vicaires généraux tinrent des synodes et publièrent des statuts. On voit dans ceux de 1434 que le curé recevait une offrande pour le baptême, la confession et l'extrême-onction. Il y est dit que celui qui avait fait ses pâques, « devait payer enterrement au curé de sa paroisse, en quelque lieu qu'il

mourût dans l'année, fût-ce à mille lieues. » On y lit qu'il fallait, pour présenter un enfant au baptême, « trois parrains et trois marraines sans plus. Qu'une femme grosse d'enfant ne payait pour sa confession que selon ce qui est d'usage. » L'honoraire du sacrement de mariage est ainsi fixé : quatre deniers pour chaque ban, autant pour la confession; pour l'offrande, un denier et deux cierges bénits; douze deniers pour la bénédiction du lit; dix-huit deniers pour le registre; cinq sous de supplément, lorsqu'une des parties est d'une paroisse étrangère; dix-huit deniers pour la messe du lendemain des noces.

Gilles de Duremort, natif de Rouen, professeur émérite de théologie en Sorbonne, abbé de Fécamp et précédemment de Beaupré et de Beaubec, fut nommé en remplacement de Philebert de Montjeu. Ses provisions sont datées du 9 octobre 1439. Il fut sacré à Rouen le 28 juillet suivant. Gilles de Duremort avait été avec Nicolas Habard et Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, l'un des juges qui condamnèrent au feu l'héroïne de Domrémy, comme hérétique, sorcière et relapse.

Le nouvel évêque pouvait en toute sûreté venir résider en son diocèse, puisque ses amis les Anglais y étaient toujours les maîtres; cependant il n'y vint point : il préféra l'oisiveté du prieuré de Saint-Lo de Rouen. Il y mourut au bout de quatre ans, sans avoir vu son Eglise, et sans avoir rien fait pour elle; sinon de donner une permission à ses hôtes de transférer dans le diocèse un des bras du cinquième évêque; ce qu'ils firent avec une pompe et une solennité dignes du saint prélat, il est vrai, mais non désintéressées, car ils en profitèrent pour recueillir des aumônes en faveur de leur monastère.

Lorsque l'évêque de Coutances y résidait, les chanoines lui devaient des nappes sur les tables, des serviettes et du sel; des coupes et des plats de bois ainsi que des pots de terre cuite. Le jour de son ordination, quand elle avait lieu à Rouen, ils lui donnaient des gants, le ruban de sa croix pectorale, ses souliers de cérémonie et une paire de bottes. Ils allaient le chercher processionnellement à la métropole, accompagnés du clergé des deux paroisses de Saint-Lo et de Saint-Jean, des Templiers, des Carmes, des moines du Bec, de

Jumiéges, de Vallemont et de Beaubec, et le conduisaient en leur église, où il remplissait ses premières fonctions.

Gilles de Duremort mourut subitement le 29 juillet 1444. Il fut inhumé dans cette même église.

Le pape Eugène IV lui substitua en vertu de son droit de réserve, le 2 septembre, un prélat italien du nom de Jean de Castiglione, qui ne devait pas davantage venir en son diocèse. Il obtint du gouvernement anglais des délais pour la prestation du serment, sous prétexte d'une estimation des revenus de l'évêché, et le prêta enfin à Charles VII le 3 novembre 1449, après la reprise de Coutances.

Jean de Castiglione était natif de Milan; issu de cette noble famille qui donna à l'Eglise le pape Célestin IV et les cardinaux Geoffroi et Branda de Castiglione; il était neveu du dernier et cousin germain de Zanon de Castiglione, évêque de Lisieux et ensuite de Bayeux. Le cardinal Branda avait été lui-même évêque de Lisieux.

Il se trouva, en 1449, à l'entrée solennelle de Charles VII à Rouen; mais pénétra-t-il plus avant dans la Normandie? Son grand vicaire, qui était aussi son intendant, lui faisait passer les revenus de l'évêché; il se nommait Guillaume de Varoc.

Le pape Nicolas V transféra Jean de Castiglione au siége de Pavie en 1453. Calixte III l'éleva au cardinalat. Il mourut à Macerata en 1460.

C'est pendant le cours de son épiscopat de Coutances, sinon à Coutances, que le diocèse et celui d'Avranches furent enfin délivrés de la présence des Anglais. Les habitants, las de la domination étrangère, secondaient les Français de tout leur pouvoir, allaient au-devant des troupes du roi et les invitaient à venir les délivrer. Si bien, dit Amelgard, historien comtemporain, que « les troupes du roi de France voyaient avec douleur les villes et les bourgs de la Normandie rentrer d'eux-mêmes sous la domination du roi, parce que cette reddition volontaire leur ôtait le moyen de s'enrichir par le pillage. »

Cherbourg ayant été enlevé le 12 août, ainsi que nous l'avons dit, la garnison anglaise évacua la ville le 15, « vies et bagues sauves, un bâton

blanc à la main. » Le peuple se porta en foule à l'église et y chanta le *Te Deum* avec un enthousiasme extraordinaire.

En mémoire de cette délivrance, attribuée à la protection de la sainte Vierge et accomplie le jour de sa fête, un mécanicien, nommé Jean Aubert, inventa une ingénieuse représentation de l'assomption et du couronnement dans le ciel, dont le jeu était admiré encore longtemps après. Les personnages exécutaient leurs mouvements au moyen de ressorts. On éleva le groupe à la voûte de l'église, d'où il prit le nom de Notre-Dame-Montée; on le faisait jouer à certaines solennités, ce qui attirait toujours beaucoup de spectateurs. Il se forma même à cette occasion une très-nombreuse confrérie sous le vocable de Notre-Dame-Montée [1].

(1) Le jeu de N.-D.-Montée fut supprimé en 1782, et la machine brisée en 1789.



CHAPITRE XIX

SECONDE MOITIÉ DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Martin Pinard, évêque d'Avranches, mourut au commencement de l'année 1452, vers la fin du mois de janvier. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, vis-à-vis la chaire. Le siége demeura vacant plus d'une année, sans qu'on en trouve la cause; mais le retard provint probablement des lenteurs de la cour, dont il fallait le consentement, pour procéder à une élection.

Enfin, le 24 avril 1453, Jean Boucard, sire de la Vaucelle et du Mesnil-Amey, né à la Vaucelle, près Saint-Lo, docteur en théologie, professeur émérite du collége de Maître-Gervais, chanoine d'Avranches et archidiacre, fut élu par le chapitre. Il prêta serment au roi pour le temporel de son Eglise et la baronnie de Saint-Philebert le 2 juillet suivant, et le 10, serment d'obédience envers la métropole.

Malheureusement pour le diocèse, il était destiné à jouer dans le monde un rôle qui l'empêcha longtemps de le gouverner par lui-même. Il en confia alors la direction au doyen du chapitre, nommé Jean le Marchand, homme vertueux et sage, qui sut se faire aimer. Les diocèses s'étaient accoutumés à cette administration de seconde main et de pareille valeur, que le concile de Trente réformerait bientôt.

Charles VII mourut le 22 juillet 1461. Louis XI, son successeur, afin de régler tout personnellement et à tous les degrés de la hiérarchie gouvernementale, renvoya les ministres, les amis et les serviteurs de son père, sauf quelques-uns qu'il savait lui être dévoués, et s'entoura de gens de petite

extraction, qu'il supposait devoir être plus serviles, ne voulant que des services et point de conseils.

Les princes et les grands ainsi disgraciés formèrent entre eux une alliance, qu'ils décorèrent du nom de *Ligue du bien public*, comme si leur propre disgrâce eût été une calamité publique. Cette ligue aboutit à la guerre, puis à la bataille de Montlhéri, suivie du traité de Conflans, par lequel le roi céda le duché de Normandie à Charles, son frère, en échange du Berry. C'était en 1465.

Dès l'année suivante, le nouveau duc de Normandie, mécontent du roi, forma une alliance avec le duc de Bretagne, pour recommencer la guerre; le roi lui reprit le duché. Mais le duc de Bretagne avait des troupes prêtes à entrer en campagne; il envahit la Normandie, s'empara de plusieurs places, de Coutances entre autres, dans lequel il entra sans coup férir, quelques habitants lui ayant ouvert une poterne qui était au service de l'évêché. Le roi déclara la guerre au duc de Bretagne, et en eut facilement raison.

Il vint à Coutances en 1468, donna l'ordre de raser les fortifications, et confisqua l'emplacement au profit de la couronne. Il ne rendit pas la portion des jardins de l'évêché qui s'étendait auparavant jusqu'au village de Guesney; de sorte qu'il ne resta définitivement que la parcelle devenue, en 1802, la place Milon. Ce fut la punition de l'évêque.

Sa rancune ainsi satisfaite, il se rendit à Avranches, où il passa la revue des gentilshommes de sa maison, qui étaient appointés à vingt écus de gages; ceux qu'il ne trouva pas en suffisant équipage, il leur distribua des écritoires en leur disant : puisque vous n'êtes pas en état de me servir de l'épée, servez-moi de la plume. Il causa beaucoup avec les petites gens, s'informant de leurs affaires. D'Avranches, il alla au Mont-Saint-Michel. Il combla les religieux des témoignages de sa bienveillance et de petits dons. Il donna à l'Archange six cents écus d'or et un bijou qu'il avait coutume de porter par dévotion, représentant saint Michel terrassant le démon et le perçant de sa lance.

C'est dans ce voyage qu'il eut l'occasion de connaître d'une manière plus intime l'évêque d'Avranches. Il l'attacha à sa personne à titre de confesseur,

et c'est de ce moment aussi que Jean Boucard devint pour longtemps étranger à son diocèse.

Quelle influence il exerça sur l'esprit du roi et quelle part il eut dans les événements du règne, nul ne pourrait le dire ; on sait seulement que le pape Paul II le fit prier, par l'intermédiaire de l'archevêque de Tours, d'engager le royal pénitent à mettre à exécution son projet de croisade contre les Turcs. La croisade n'eut pas lieu, et si jamais Louis XI laissa entrevoir un pareil dessein, c'était sans intention de l'exécuter. Sa croisade à lui était à l'intérieur et à la frontière contre tout ce qui lui faisait ombrage.

Mais Jean Boucard se souvint qu'il avait été professeur de théologie ; il était *réaliste*, et probablement les arguments des disciples du *Docteur invincible* lui avaient fait passer de mauvais quarts-d'heure : Il fit interdire par lettres royaux datées de Senlis, en 1473, l'enseignement de la philosophie *nominaliste* et clouer aux planches dans tous les colléges de l'université les livres de Guillaume Occham. Il se fit donner en même temps commission de réformer l'université ; et tel fut, sans nul doute, le sens dans lequel il la réforma.

Les *réalistes* prétendaient que les êtres abstraits, humanité, grandeur, bonté, méchanceté, etc., étaient des êtres réels, les êtres réels pouvant seuls avoir un nom ; les *nominaux* prétendaient que ces mots et autres semblables exprimaient des idées sans réalité, et n'étaient que des noms sans la chose ; *nomina sine re*. Cette querelle tint une place énorme dans l'enseignement de la philosophie au XVe siècle.

Louis XI était on ne peut plus réaliste en fait d'autorité ; Jean Boucard l'était aussi dans la pratique, car il fit ajouter aux revenus de son évêché ceux des abbayes du Bec et de Cormery. Il faut dire cependant à sa louange, qu'il fonda douze bourses au collége d'Harcourt, tant à la disposition du chapitre d'Avranches, qu'à la disposition de l'église Notre-Dame de Saint-Lo et à celle de sa famille.

En 1469, par ordonnance datée du château d'Amboise le premier jour d'août, Louis XI créa l'ordre de Saint-Michel, dont il vint tenir le premier chapitre au Mont l'année suivante.

« Voici le préambule des lettres patentes d'institution :

» Nous, à la gloire et louange de Dieu, notre créateur tout-puissant et révérence de la glorieuse Vierge-Marie, à l'honneur et révérence de Monseigneur Saint Michel, archange, premier chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, victorieusement batailla contre l'ennemi envieux de l'humain lignage, et le trébucha du ciel, et qui son lieu et oratoire le Mont-Saint-Michel a toujours gardé, préservé et défendu sans estre pris, subjugué ou mis en mains des anciens ennemis de nostre royaume, et afin que tous bons, hauts et nobles courages soient excités et plus esmeus à toutes vertueuses œuvres, le premier jour d'août de l'an 1469, en nostre chasteau d'Amboise, avons constitué, créé et ordonné, et par ces présentes créons, constituons et ordonnons un ordre de fraternité ou amiable compaignie de certain nombre de chevaliers jusqu'à trente-six, lequel nous voulons estre nommé ordre de Saint-Michel, sous la forme et article ci-après descripts.

» Les statuts étaient au nombre de soixante-six. Le collier de l'ordre était d'or à coquilles enlacées d'un double lacs et émaillées, avec une médaille représentant la lutte de l'Archange contre Satan, et portant en exergue la devise : *Immensi tremor Oceani*. Outre ce collier, les chevaliers avaient, pour les chapitres, de longs manteaux de damas blanc, fourrés d'hermines et brodés d'or avec des coquilles d'argent. L'hérésie, la couardise et la trahison excluaient de l'ordre. Chaque chevalier était obligé de payer au trésor quarante écus d'or pour la décoration de l'église du Mont, et, à la mort de chaque membre, de faire dire vingt messes et de donner six écus d'or en aumônes. Le roi était grand-maître de l'ordre et avait deux voix dans le chapitre. »

« Parmi les premiers chevaliers, on peut citer les ducs de Guyenne et de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, les maréchaux de Laval et de Comminges, Jean d'Estouteville, l'amiral Louis de Bourbon, les comtes de Chabanne-Dammartin et de Sancerre, Georges de la Trémouille, Tanneguy du Châtel, etc. [1]. »

(1) L'abbé Deschamps du Manoir, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, p. 140.

Louis XI revint au Mont-Saint-Michel en 1472, apporter une pierre qui s'était détachée de la porte du château d'Alençon au moment qu'il passait, et avait failli le tuer; elle avait arraché un morceau de son sayon de camelot. Le roi, qui était très-dévot, fit un grand signe de croix, se jeta à genoux, remercia Dieu et saint Michel de l'avoir préservé, et fit vœu d'apporter la pierre au Mont en offrande ; ce qu'il fit en effet. On la vit longtemps suspendue à une chaîne de fer auprès du crucifix.

Pendant cet intervalle, le diocèse de Coutances avait pour évêque un des plus grands prélats qui aient illustré l'Eglise.

Richard-Olivier de Longueil, fils de Guillaume de Longueil, vicomte d'Auge, seigneur de Varangeville et d'Offreinville, gouverneur de Caen, et de dame Catherine de Bourguenoles, licencié ès lois, protonotaire apostolique, président en la chambre des Comptes, chantre de Lisieux, chanoine et official de la métropole de Rouen, archidiacre d'Evreux, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, de Sorèse, de Vendôme, d'Ambournay, avait partagé les suffrages avec Philippe de Roses, autre official de Rouen, à la mort de l'archevêque Raoul Roussel, en 1452. Mais Nicolas V écarta les deux candidats en faveur de Guillaume d'Estouteville, abbé du Mont-Saint-Michel, et nomma Richard-Olivier à l'évêché de Coutances, lorsqu'il devint vacant peu après par le déplacement de Jean de Castiglione. Le nouvel évêque fut sacré le 28 septembre 1453, et prêta serment de fidélité le 12 mai suivant.

Richard-Olivier de Longueil est assurément une des gloires de l'Eglise de Coutances; mais il faut convenir qu'elle eut trop souvent et trop longuement lieu de déplorer son absence. Pendant ce temps, le diocèse fut gouverné d'abord par son neveu, Pierre de Longueil, qui devint évêque d'Auxerre et qui était alors archidiacre de Coutances, ensuite par Guillaume de Longueil, autre neveu, et Jean le Rat, official. Les fonctions d'ordre étaient remplies par un suffragant du nom de Jean, évêque *in partibus* de *Junopolis* [1], qui est une ville de Paphlagonie. Nous croyons que ce suffragant n'est autre que Jean le Rat lui-même.

(1) La *Neustria pia* dit à tort *Justinopolis*. Ce serait Capo-d'Istria, qui n'est point un évêché *in partibus*.

En 1462, il conféra les ordres les 18 et 19 septembre en la ville de Coutances, le 20 à Hauteville, le 21 à la Perrine, le 22 à Saint-Lo, le 9 octobre à Périers et à Sainteny, le 11 à Carentan, le 12 à Emondeville, le 13 à Orglandes, le 14 à Valognes, le 15 à Quettehou, le 16 à Barfleur, le 17 à Gatteville, le 18 à Cherbourg, le 19 à Helleville, le 20 aux Pieux, le 21 à Barneville, le 22 à Saint-Sauveur-le-Vicomte, le 23 à Blanche-Lande, le 24 à Lessay, le 25 à Montsurvent, le 26 à Montmartin, le 27 à Granville, le 28 à la Haye-Paynel, le 29 à Villedieu, le 30 à Hambye, le 31 à Tessy, le 2 novembre à Soules. L'évêque ou son suffragant accomplissaient ainsi tous les deux ou trois ans une tournée d'ordination ; les aspirants qui se présentaient, munis avant tout de bons certificats de leurs curés et du *placet* de l'archidiacre, devaient offrir un don, pour indemnité des frais de tournée. En 1513 il y eut six cent vingt-six tonsurés, qui donnèrent cent cinquante-cinq francs, et cent quarante-quatre minorés, dont le total des offrandes s'éleva à trente-six francs. Les ordinations de tournée ne comprenaient que la tonsure et les ordres mineurs. Les ordres majeurs se conféraient seulement à Coutances, Saint-Lo ou Bonfossé.

Les manoirs de Saint-Lo et de Bonfossé provenaient, on s'en souvient, des libéralités de Geoffroi de Montbray. Il en était de même à Avranches : les évêques conféraient les ordres soit à Avranches, soit au manoir du Parc; mais non à Saint-Philebert, parce que là ils n'étaient plus dans leur diocèse.

En 1460, Richard-Olivier de Longueil avait conféré lui-même les ordres : Il y avait eu vingt-trois tonsurés à Villedieu, quarante-sept à Gavray, quarante-trois à Bonfossé, cent dix à Saint-Lo, cent six à Carentan, quarante-trois à Laulne, quinze à la Haye-du-Puits, cent soixante-dix à Valognes. Il célébra en outre une ordination générale à Coutances, dans laquelle il y eut cent trente-un tonsurés, soixante-trois acolytes, onze sous-diacres, douze diacres et vingt-trois prêtres.

Richard-Olivier de Longueil était président du conseil de Charles VII et le plus intime des confidents de ce monarque, qui lui donna un grand nombre de marques de sa confiance. Il le chargea de la commission délicate d'obtenir du duc de Bourgogne le renvoi du dauphin, depuis Louis XI, révolté contre

son père et qu'il avait accueilli. Il le mit en tête de la députation qui alla recevoir les ambassadeurs du roi de Hongrie, venant demander pour leur maître la main de la princesse Madeleine. Il le nomma président de la commission qui fut chargée de juger le duc d'Alençon accusé de haute trahison. En 1456, il le chargea avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, un inquisiteur du nom de Jean de Bréhal et plusieurs docteurs de l'université, de la révision du procès de Jeanne d'Arc et de la réhabilitation de sa mémoire.

En la même année 1456, Calixte III le nomma cardinal du titre de Saint-Eusèbe; mais il ne reçut le chapeau qu'en 1458, de la main de Pie II. Aussitôt après sa promotion, l'évêché de Coutances fut mis en régale, et Branda de Castiglione, chanoine et archidiacre de Coutances, fut chargé par le roi de l'administration de la régale. Il ne paraît pas cependant que l'ordonnance ait sorti son effet, puisque Richard-Olivier remplissait encore ses fonctions épiscopales à Coutances en 1460, ainsi que nous venons de le voir.

La régale était une sorte de garde-noble royale, ou droit éminent de la couronne, qui mettait à chaque vacance les fruits et revenus bénéficiaires en la main du roi. Elle s'ouvrait par la mort de l'évêque, sa résignation, sa félonie et sa promotion au cardinalat.

Si nous suivons hors de son diocèse le cardinal de Coutances, c'est le nom sous lequel il fut connu à Rome et dans le grand monde, nous verrons en lui l'homme toujours éminent, mais négligeant la finesse au profit de la droiture, et conservant l'estime de ceux qui l'emploient, lors même qu'il ne réussit pas ; à l'encontre du cardinal Geoffroy, son ami, préférant la finesse à la droiture, servant les mêmes causes et réussissant toujours ; mais laissant une moins bonne mémoire.

Richard-Olivier n'obtint rien du duc de Bourgogne, si non de belles paroles, et ne perdit pas pour cela la confiance de Charles VII ; il ne perdit pas même celle du dauphin, puisque celui-ci, à son avènement, continua de l'employer dans les plus grandes affaires, et le convoqua nommément à son sacre.

Adversaire déclaré de la pragmatique, qui était la panacée de Charles VII

et l'idole du parlement, mais en horreur à la cour de Rome, il en parla avec tant de liberté et si peu de ménagement en plein parlement, qu'il fut condamné à dix mille livres d'amende. Charles VII lui en fit remise.

Louis XI, qui aimait à défaire ce que son père avait fait, l'envoya à Rome porter la révocation de la pragmatique, et demander l'investiture du royaume de Naples; Richard-Olivier n'obtint pas l'investiture désirée ; aussi la pragmatique ne fut-elle pas révoquée du premier coup, car le parlement résista ; Louis XI l'inspirait-il en secret? Peut-être ; il en était capable.

Pie II garda Richard-Olivier près de lui, pour le soustraire à de si misérables intrigues, et laissa de la sorte le champ libre aux finesses de Geoffroy, qui valait en ce métier pour le moins autant que Louis XI.

On appela du nom de pragmatique-sanction une ordonnance rendue à Bourges l'an 1438 en une assemblée du clergé convoquée par Charles VII, et réglant la matière des bénéfices ecclésiastiques conformément aux décrets du concile de Bâle. La collation était rendue aux ordinaires, avec réserve d'un tiers pour les gradués; l'élection des prélats rétablie et sa forme déterminée; les déports, les réserves et les annates, abolies. L'ordonnance établissait les prébendes théologiques et ne laissait au pape que les préventions; droit presque illusoire, puisqu'il n'avait pas les expectatives.

Mécontent de l'insuccès de Richard-Olivier de Longueil et de la prolongation de son séjour en Italie, Louis XI lui retira ses emplois à la cour, et conféra à un autre sa charge de premier président de la chambre des comptes ; mais Pie II lui donna les abbayes de Bernay et de Saint-Pierre-sur-Dive, et le nomma évêque de Porto et Sainte-Ruffine, l'un des évêchés suburbicaires. D'autre part, il ne paraît pas que Louis XI l'ait privé des revenus de celui de Coutances, car il n'y eut pas de nomination faite de son vivant.

Richard-Olivier était archiprêtre de Saint-Pierre de Rome; il rétablit le palais archipresbytéral et légua l'argent nécessaire pour restaurer et entretenir l'autel principal de la basilique, auprès duquel il repose. Il fit jeter en fonte, aux dépens d'un Jupiter-Capitolin, cette statue assise du Prince des Apôtres qui est toujours en grande vénération auprès du peuple romain et parmi la foule des pèlerins.

Richard-Olivier mourut le 15 août 1470 à Pérouse, où il remplissait les fonctions de légat d'Ombrie par mission du pape Paul II. Son corps fut rapporté à Rome. « Plût à Dieu, avait dit de lui Pie II, que l'Eglise eût plus d'un cardinal de Coutances, elle s'en trouverait bien : c'est un homme grave, rempli d'autant de douceur et de science, que de droiture et de sincérité [1]. »

Par un honneur peut-être unique, l'Eglise de Coutances vit deux de ses évêques, le précédent, Jean de Castiglione, et l'évêque actuellement siégeant, Richard-Olivier de Longueil, promus à la dignité cardinalice dans le même consistoire. Le premier porta le nom de cardinal de Pavie.

Pendant l'administration du cardinal de Longueil, en 1458, le diocèse paya une décime de douze cent quatre-vingt-dix livres quinze sous trois deniers [2]. Le marc d'argent étant alors à huit livres dix sous, et maintenant à cinquante francs, cette somme représente environ sept mille cinq cent quatre-vingt-huit francs, prélevés uniquement sur le clergé.

A un prélat plein de mansuétude et de grandeur d'âme, le pape Paul II substitua un brouillon d'origine savoisienne, nommé Benoît de Montferrand, abbé de Saint-Antoine de Vienne, en Dauphiné, insupportable à ses religieux et à toute la contrée, auquel le pays et ses religieux étaient insupportables. Les religieux et l'abbé agissaient avec énergie les uns contre les autres en cour de Rome, lorsque l'évêché de Coutances devint vacant *in curia*, par la mort de Richard-Olivier de Longueil. Paul II profita de l'occasion, pour se débarrasser des procès et de l'homme, en le nommant à l'évêché de Coutances; d'autant plus qu'il était digne par sa grande naissance, sa doctrine et ses mœurs irréprochables de devenir évêque.

Cette vacance *in curia* prouve que le cardinal de Coutances conserva jusqu'à la fin le titre et les revenus de l'évêché, nonobstant son cardinalat,

(1) Voy. Epist. 97 Joann. Castigl. cardin.

(2) Les décimes étaient des taxes prélevées sur le clergé par le pape avec permission du roi, ou par le roi avec ou sans permission du pape. En 1516, Léon X accorda une décime à François I, pour faire la guerre aux Turcs; François leva la décime et s'allia avec les Turcs. En 1561, le clergé, dans une assemblée de Poissy, consentit une décime de un million deux cent mille livres par an, pour faire la guerre aux Huguenots. Il donna ainsi jusqu'à sept millions cinq cent mille livres. En 1583, la décime devint annuelle, et, avec les dons gratuits, s'éleva à deux millions par année.

son absence, son évêché de Porto et Sainte-Ruffine et sa légation d'Ombrie, et quoique l'inscription de l'autel Saint-Pierre de Rome n'en fasse pas mention[1]. On appelait vacants *in curia*, c'est-à-dire en cour de Rome, les siéges dont le titulaire mourait à Rome, ou même en Italie remplissant une commission pontificale. Alors le pape pourvoyait directement à la vacance, sans attendre ni élection, ni présentation.

Benoît arriva à Coutances dès avant la fin de l'année et fit afficher ses bulles à la porte de la cathédrale, sans les avoir soumises à la vérification du chapitre, comme il était d'usage et de droit. Le chapitre refusant de le recevoir, il excommunia le chapitre; le chapitre appela au métropolitain et cessa ses offices, comme il le devait, puisque l'appel ne suspend pas l'effet de la sentence. Le métropolitain, Guillaume d'Estouteville, annula l'excommunication.

Le diocèse suivait les mêmes errements que le chapitre : l'évêque ne pouvait se faire recevoir ni reconnaître nulle part. Autant de refus, autant de sentences d'excommunication; autant d'appels et de causes gagnées devant le métropolitain. Le gouvernement suivait les mêmes voies, en maintenant la régale jusqu'à prise paisible de possession. Louis XI eut même la pensée de transférer Jean Boucard à Coutances; mais la cour de Rome s'y refusa.

Les choses allèrent près de quatre ans de la sorte, puis Benoît de Montferrand s'en retourna à son abbaye de Saint-Antoine, où les troubles recommencèrent. Enfin, sur les instances de la cour de France, le pape autorisa, en 1476, une commutation entre lui et Julien de la Rovère, évêque de Lausanne. Il ne se trouva pas mieux à Lausanne, ni à Moustiers, où il fut transféré en dernier lieu.

Julien de la Rovère était neveu du pape Sixte IV. Il fut évêque de Carpentras, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Albano, d'Ostie, doyen des cardinaux, évêque de Bologne, d'Avignon, de Lausanne;

(1) Richardus episcopus Portuensis cardinalis Constantiensis Normandia oriundus hoc altare vetustissimum nova facie et dote nova testamento jussit ornari ubi in pace requiescit.

tel était son titre, lorsqu'il fut transféré à Coutances le 15 juillet 1476. Il envoya, pour gouverner le diocèse et en percevoir les revenus, Georges du Mesnilpény, docteur ès lois, doyen de l'église collégiale de Sainte-Marie-la-Neuve de Villeneuve, qui prit possession en son nom le 18 octobre de la même année. Pour lui, il ne vint jamais à Coutances.

Pendant l'administration du grand vicaire Georges du Mesnilpény et avec son autorisation, les Cordeliers de Saint-Marcou transférèrent définitivement leur séjour à Valognes. La communauté, établie d'abord à Guernesey, avait été obligée de quitter cette île, par le fait des guerres entre l'Angleterre et la France. Elle s'était fixée aux îles Saint-Marcou, en 1424, avec la permission de l'abbé de Cérisy. Mais Guillaume Letellier, baron de la Luthumière, lui ayant donné un emplacement à Valognes en 1458, elle se décida d'y construire un couvent et d'y venir demeurer. Elle se composait alors d'une dizaine de religieux.

Toutefois, l'emplacement étant insuffisant aussi bien que les ressources, Louis de Bourbon, amiral de France, comte du Roussillon, seigneur de Valognes, lieutenant-général du roi en Normandie, acheva de doter l'établissement et termina les bâtiments en 1477. Il reçut le titre de fondateur et choisit le lieu pour sa sépulture.

Sa femme, Jeanne de France, fille de Louis XI, fonda l'Hôtel-Dieu de la même ville dans son propre enclos, dont elle abandonna deux acres de terrain.

Julien de la Rovère donna sa démission de l'évêché de Coutances le 16 janvier 1478 en faveur de Geffroi Herbert. De ce moment, son histoire ne nous appartient plus. Nous dirons seulement qu'il fut promu à la papauté le 31 octobre 1503 et qu'il prit le nom de Jules II.

La résignation de Julien de la Rovère et la nomination de Geffroi Herbert furent faites *in curia*, ce qui mécontenta fort Lous XI, mais, selon sa maxime favorite, il dissimula.

Geffroi Herbert était fils de Jean Herbert, seigneur d'Ossonvilliers, surintendant général des finances de France, et de damoiselle Jeanne Guérin. Il avait en expectative l'évêché de Mende, lorsqu'il reçut la rési-

gnation de Julien de la Rovère. Il prêta serment de fidélité au roi pour le temporel de son Eglise la même année, et différa sa prise de possession jusqu'au 31 décembre de l'année suivante : ce fut Etienne de La Mare, archidiacre des Iles, qui prit possession en son nom ; mais il se présenta personnellement vingt-cinq jours plus tard.

Le diocèse dut s'apercevoir bien vite qu'il avait de cette fois un évêque pour tout de bon, et un évêque qui s'occuperait de ses intérêts spirituels.

Geffroi ne tarda pas à réunir son synode, et le tint régulièrement dans la suite, autant que les circonstances lè permirent. Il publia dans tous des ordonnances, dont quelques détails appartiennent à l'histoire, en tant que peinture des mœurs et des usages du temps.

Le dix-neuvième article de l'ordonnance synodale de 1481 institue des processions qui doivent être faites chaque dimanche avant la messe paroissiale, pour demander à Dieu la paix intérieure du royaume. L'ancien usage des processions dominicales était donc tombé en désuétude : on se rappelle que Guillaume de Thieuville avait fait construire à cet effet une galerie autour de la cathédrale.

Le nombre des fêtes chômables fut réglé à nouveau dans le même synode ; il y a plusieurs différences avec l'ancien règlement, mais ce n'est pas en faveur de la liberté du travail, car le nombre des fêtes d'obligation est porté à quarante-neuf, sauf la permission donnée aux moissonneurs de travailler les jours Saint-Louis, de la Décollation de saint Jean, de l'Exaltation de la Sainte-Croix, de Saint-Pierre-aux-Liens et de Saint-Barthélemi, pourvu qu'ils aient entendu la messe au moins ces deux derniers jours.

Le neuvième article des statuts de 1487 défend les danses, les assemblées, les jeux dans les églises et les cimetières.

Le seizième montre que les prêtres se rendaient de tous côtés aux inhumations des personnes riches, même sans invitation, en vue de la rétribution fixée par les règlements. L'abus est sévèrement proscrit.

Le vingtième fait voir que les moines mendiants étaient tombés en grande défaveur auprès des curés et de l'autorité diocésaine, à cause du grand nombre de moyens qu'ils employaient pour se procurer des aumônes.

Il en a toujours été et il en sera toujours de même, nonobstant la légitimité des moyens et la légitimité de l'emploi, parce que ces quêtes hors ligne tarissent la source de l'œuvre paroissiale et des œuvres diocésaines.

D'autres articles établissent contre les blasphémateurs des pénitences de sept jours de jeûne au pain et à l'eau, et de plusieurs stations les pieds nus à la porte de l'église pendant les offices, avec la corde au cou au moins le dernier jour.

Il en est qui affranchissent les curés de la redevance d'un dîner aux clercs de la paroisse les jours de fête, sans toutefois les priver du droit de l'offrir, avec injonction de célébrer les vêpres en un cas comme dans l'autre, et menace d'excommunication contre ceux qui refuseraient d'y assister.

Il faut se rappeler qu'il y avait dans chaque paroisse un grand nombre d'ecclésiastiques n'ayant que la tonsure ou les ordres mineurs.

L'archidiacre appelait aux synodes les noms des dignitaires dans l'ordre suivant : 1° les abbés de Montebourg, Lessay, Saint-Lo, Saint-Sauveur, Cherbourg, Blanche-Lande, Saint-Sever, Hambye ; 2° les prieurs de Saint-Frémond, de la Bloutière ; 3° les doyens de la Chrétienté, de Cérences, de Saint-Pair, de Gavray, de Cenilly, de Périers, de Carentan, du Bauptois, de la Haye-du-Puits, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Barneville, de Saint-Lo, du Hommet, du Val-de-Vire, de Percy, de Montbray, de Valognes, d'Orglandes, du Plain, des Pieux, du Val-de-Saire, de la Hague, de Jersey, de Guernesey.

Geffroi Herbert ne tarda pas à ressentir les effets du mécontentement de Louis XI ; on voit aux actes du parlement de Paris qu'il comparut le jeudi 22 juin 1480 à la barre de cette cour, pour rendre compte de sa conduite et, qu'en raison de la prévention, il fut écroué dans la tour carrée de la conciergerie. Au mois de septembre, son temporel fut mis en la main du roi, par arrêt de la cour ; puis le vendredi 22 décembre, il fut élargi par un nouvel arrêt prononcé sur le simple reçu d'une lettre du roi.

Geffroi jouissait de l'amitié de la puissante famille d'Amboise, et par elle il avait eu quelques relations avec le duc de Bourbon, auquel Louis XI faisait alors un procès capital ainsi qu'à plusieurs de ses officiers.

Cependant l'évêque n'était pas au bout de ses tribulations, quoique relaxé : Louis XI lui fit intenter un nouveau procès pour cause de sorcellerie ; il vint un orfèvre qui déposa lui avoir vendu une bague enchantée. En bonne logique, c'était l'orfèvre qu'il aurait fallu mettre en prison.

Ce n'étaient là que des taquineries, qui ne pouvaient aboutir. Le roi en gardait pourtant une dernière, qu'il croyait plus cruelle : il le fit mettre hors de cause en qualité d'insensé.

Tout cela est digne de la vieillesse de Louis XI.

S'il lui avait été demandé de jurer sur la croix de Saint-Lo que l'évêque était fou, il n'y aurait jamais consenti, *par respect*, comme il disait, *pour la croix de Notre-Seigneur*. C'est qu'on mourait dans l'année, quand on se parjurait sur cette relique. Il aurait mieux aimé jurer sur un reliquaire vide, afin de ne pas s'exposer ni s'engager.

Louis XI mourut le 30 août 1483, entre les bras de saint François de Paule, qui l'exhortait à se convertir, tandis que lui ne voulait que vivre. Et c'était, a-t-on dit, le meilleur prince de son temps !

Son confesseur vint mourir un an après à Saint-Lo, son lieu natal, le 28 novembre 1484. Il légua en mourant sa bibliothèque, riche pour le temps, à l'église Notre-Dame de Saint-Lo. Les protestants la brûlèrent en 1562.

Jean Boucard était savant ; il composa une analyse des livres de la Bible, qu'on dit estimable.

Il fut enterré dans le chœur de sa cathédrale.

Jean Boucard fut remplacé par Louis de Bourbon, fils légitimé de Jean, comte de Vendôme, maître ès arts, licencié en droit, conseiller clerc au parlement de Paris, chantre de l'église collégiale de Vendôme, chanoine de la cathédrale d'Avranches.

Louis de Bourbon dut son élévation sur la chaire épiscopale à l'élection de ses collègues ; il montra par le reste de sa vie qu'ils avaient fait un bon choix. Elu le 17 septembre 1485, il reçut la consécration épiscopale la même année, et vint prendre possession de son siége au mois d'avril suivant.

On peut se douter qu'un si grand personnage ne demeura pas absolument étranger aux affaires séculières de l'époque. Outre quelques ambassades

dont il fut chargé, ses fonctions de conseiller au parlement l'appelèrent souvent à Paris ou hors de son diocèse; mais la résidence fut sa règle et l'absence, une exception.

Aux revenus de son évêché, il joignit ceux de l'abbaye de Savigny, dont il fut le premier abbé commendataire, et du prieuré d'Epernon; mais il sut faire un noble usage de ses richesses. Il augmenta les revenus de sa cathédrale, il y fit construire plusieurs chapelles, élever un jubé dont on admirait les belles cariatides; il la dota de beaux meubles et de riches ornements. Il fit reconstruire à neuf le manoir du Parc et le palais épiscopal. La partie qui subsiste encore est son ouvrage.

Il paraît qu'il en était dans le diocèse d'Avranches comme en celui de Coutances par rapport au peu de respect que les populations gardaient envers les églises, car Louis de Bourbon alla lui-même réconcilier, en 1493, celle de Carnet, que les confrères de la Nativité de la Vierge avaient profanée par un banquet-orgie.

Il profita de l'occasion pour interdire à l'avenir, sous les peines canoniques, de pareilles réunions dans les temples du Seigneur, et recommander le respect qui leur est dû.

A Coutances, Geffroi Herbert reçut bien vite de la part de Charles VIII les dédommagements qui lui étaient dus pour les injustes persécutions dont Louis XI l'avait abreuvé. On le voit figurer dans les conseils du roi dès l'an 1483. L'année suivante, il y fit résoudre, malgré l'avis de beaucoup de conseillers, qui voyaient dans le fait une insulte à la France et à la mémoire de son roi, la réception, à titre de légat *a latere*, du cardinal de la Balue, que Louis XI avait retenu onze ans captif dans une cage de fer. Traitement excessif, qui dépassait énormément la mesure des malversations dont la Balue avait pu se rendre coupable envers lui.

Plus tard, il fut permis au cardinal d'Amboise, devenu ministre de Louis XII, de dédommager son ami d'une façon plus ample encore, en le nommant son lieutenant pour le gouvernement de la province de Normandie, son auxiliaire dans l'archevêché de Rouen.

En 1499, il lui fit donner la présidence du parlement de Normandie.

Geffroi la garda pendant huit années, et s'en acquitta avec une grande supériorité de talent et une impartialité qui lui méritèrent le respect unanime. Il fit bâtir ce beau palais du parlement que la ville de Rouen conserve avec un religieux souvenir.

L'an 1500, comme il faisait l'ouverture du jubilé séculaire en place du cardinal-primat, il arriva un très-grand malheur : c'était le 8 décembre, la place et les rues étaient couvertes d'une couche de verglas ; lorsque la foule, très-compacte, vint à s'incliner pour recevoir la bénédiction que l'évêque lui donnait du haut de la galerie, quelques personnes glissèrent et en entraînèrent d'autres dans leur chute, il y eut des cris, une panique, un sauve qui peut général. Un certain nombre périrent foulés aux pieds, étouffés dans la foule, ou ne se relevèrent qu'avec des membres brisés.

Geffroi Herbert dut être fort riche de son patrimoine, car il dépensa de très-grandes sommes, sans autres revenus que ceux de son évêché, dit Guillaume de la Mare, son panégyriste; on ne voit pas en effet qu'il ait possédé aucun bénéfice en commende.

Il acheta de Jeanne de France, veuve de l'amiral de Bourbon, la baronnie de Saint-Vaast-la-Hougue, la terre de Courcy au diocèse de Séez et celle d'Anneville-en-Saire; il acquit de belles propriétés à Sainteny, la terre du Bosc-des-Préaux à Saint-Jean-des-Champs ; il paya au prix de deux mille livres la dîme d'Hébécrevon et la donna à son chapitre. Il donna de même à la cathédrale une partie de ses autres acquisitions, à charge de quelques fondations.

Il dépensa de grandes sommes à la reconstruction de l'église Saint-Pierre de la ville épiscopale, dont il posa la première pierre le jour Saint-Georges de l'an 1494. « Il se proposait, dit le sieur de Mons dans ses conjectures sur Coutances, de faire des augmentations à la cathédrale; mais il en fut empêché par son chapitre, qui lui demanda caution. Alors, pour se venger de cette défiance, il porta ses dépenses ailleurs. » Tant mieux pour la cathédrale, à en juger par le style de l'église Saint-Pierre, qui ne s'y marierait pas.

Toutefois, il n'eut que la part principale dans la reconstruction ; car un bref d'indulgences accordé par la cour de Rome à la date du 15 janvier 1495, et

concédant cent jours de rémission aux principales fêtes de l'année à tous ceux qui auront concouru à l'œuvre de façon quelconque, montre que l'on recourut aussi à l'aumône. Geffroi Herbert ne vit certainement pas la fin des travaux, car la tour centrale est exécutée dans ce style de la renaissance qui fut introduit en France par le Primatice après 1531. Les quatre piliers qui la supportent, n'avaient pas été disposés pour un couronnement si lourd. L'évêque ne s'en tint pas là; à défaut de ses armes, qui sont sur un côté et celles de Hugues de Morville sur l'autre, on pourrait reconnaître à première vue que le joli clocher pointu de l'Hôtel-Dieu est aussi son ouvrage.

Geffroi Herbert fut certainement un grand bâtisseur. Il fit reconstruire depuis la première pierre le palais épiscopal de Saint-Lo, qui occupait l'emplacement actuel de la préfecture avec tous ses appendices du côté de l'ouest. Il n'y avait pas alors de rue qui isolât au nord l'église Notre-Dame; les jardins de l'évêché venaient jusque contre les murs, et la chaire en pierre qui fait saillie sur la côtière, était disposée à l'usage d'un public réuni dans les jardins du palais; elle n'a rien de commun avec les prédications des Huguenots du siècle suivant. Il régularisa en même temps ce côté de l'église, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Geffroi rétablit avec un luxe princier le château de la Motte, à Bonfossé : il le transforma en une maison de plaisance pour les évêques en temps de paix, et une maison de refuge en cas de troubles. Il excusait ce goût décidé pour la bâtisse, en disant qu'on ne pouvait mieux employer son argent, qu'à donner aux travailleurs le moyen de gagner leur vie; ajoutant qu'il aimerait mieux occuper des ouvriers estropiés, que de jeter l'aumône à des fainéants bien portants.

Il resserra les liens de la confrérie des tisserands de Saint-Lo, jadis si prospère, et lui donna de nouveaux règlements; ceux-là même que les législateurs modernes cherchent en vain à imposer aux industriels : création d'une caisse de retraite, réglementation des heures du travail, exclusion des enfants de tout atelier jusqu'à l'âge de quatorze ans. L'évêque Adrien Gouffier renouvela ces mêmes statuts.

Il fonda quatorze nouvelles bourses au collége d'Harcourt et augmenta

celles de théologie; il lui donna par testament son fief du Bosc-des-Préaux. Il fit de grandes aumônes à la cathédrale, accrut ses revenus, y fonda six enfants de chœur; il réédifia les maisons du chapitre. Il donna à la cathédrale un magnifique tapis de haute-lice, fond argent, or et soie, sur lequel étaient représentés les travaux d'Hercule, accompagnés chacun d'un huitain allégorique. On y voyait aussi les sept péchés capitaux terrassés par les vertus qui leur sont opposées. Cette belle œuvre servit longtemps à la décoration de la cathédrale aux grands jours de fête; elle existait encore en 1789. Geffroi Herbert fonda en outre les vêpres canoniales en sa cathédrale; il établit pour tout le diocèse l'office du samedi en l'honneur de la sainte Vierge.

Il sut s'entourer d'hommes capables et éminents, parmi lesquels il faut compter un de ses frères, du nom de Louis, qui fut chanoine de Coutances, de Bayeux et de Rouen, curé de Tamerville et de Saint-Germain-de-Tallevende, puis abbé de Saint-Lo et enfin évêque d'Avranches; un cordelier, son vicaire-général, natif de Beuzeville, bel esprit, poëte et auteur fécond, nommé Nicolas Denyse; un autre de ses vicaires-généraux, nommé Jean de Pellevé, de l'illustre famille des vicomtes de Valognes, qui donna à l'Eglise le cardinal Nicolas de Pellevé, et qui se distingua pareillement dans les lettres; Jean de Cerisay, de la famille des seigneurs de Vesly, son official, qui devint grand prévôt de Normandie; un autre official, déjà cité, Guillaume de la Mare, savant théologien et bon prédicateur. Le grand-vicaire Jean de Pellevé fut député par le bailliage du Cotentin aux Etats de Tours assemblés au mois de janvier 1484.

Sous cette administration, indépendamment ce semble de son action, mais par suite de l'impulsion qu'elle donnait aux études, la ville de Coutances songea à fonder un collége, ses administrateurs acquirent même un terrain; mais le projet en resta là pendant vingt années. Un chapelain de la cathédrale, nommé Jean Hélye, natif de Heugueville, fit mieux : il donna, par acte du 10 décembre 1499, un manoir avec cour et jardin et un clos y attenant sis à Saint-Nicolas, pour le logement des maîtres et des écoliers. De ce moment, la ville eut au moins les rudiments d'un collége, et il ne fut plus nécessaire d'aller étudier la grammaire à Paris.

Quant aux ordinations, il n'y avait pas encore de différence notable avec les errements du passé. Au suffragant Jean *de Junopolis*, succéda Guillaume Chevron, curé de Sautchevreuil, puis de Savigny, évêque de Porphyre *in partibus*, qui fit les tournées. Il conféra les saints ordres pendant les mois de juin et de juillet 1497 dans les îles de Jersey et de Guernesey.

Il n'est pas de tableau qui puisse se passer d'ombres, nous en avons à mettre ici, sans sortir de notre sujet.

Lorsque les religieux du Mont-Saint-Michel apprirent la mort de Robert le Jolivet, ils se réunirent en chapitre et élurent Jean Gonault, qui gouvernait la communauté depuis un quart de siècle à titre de prieur.

Mais Louis d'Estouteville, le vaillant défenseur du Mont, qui croyait bien avoir acquis quelques droits, se pourvut en même temps auprès du roi et engagea son frère, le cardinal Guillaume d'Estouteville, à se pourvoir de même auprès du pape, afin d'obtenir cette riche abbaye. Les choses ayant tourné à leur désir, le cardinal délégua aussitôt des commissaires, pour prendre possession en son nom.

Leur arrivée suscita un orage parmi les religieux, et à la suite la résolution d'une résistance opiniâtre : Ils en appelèrent à l'évêque du lieu, dont ils refusaient fièrement l'ingérence, quand il s'informait seulement de ce qui se passait au Mont; puis au métropolitain, qu'ils ne reconnaissaient pas non plus dans les temps prospères; puis à l'archevêque de Lyon, en son titre de primat des Gaules, qui s'arrêtait aux limites de la primatie de Rouen. Mais comment un évêque, un archevêque ou un primat auraient-ils pu invalider ce que le Souverain-Pontife avait fait?

Déboutés de tous côtés, ils portèrent la cause devant le parlement. Le parlement n'avait pas ces scrupules, et ne demandait pas mieux que de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. Il allait donner gain de cause aux moines, lorsque les d'Estouteville s'avisèrent de circonvenir l'abbé Jean Gonault.

Celui-ci céda ses droits moyennant le prieuré de Saint-Victeur du Mans, appartenant au cardinal, deux cents écus de pension, qu'il lui consentait, une somme de deux mille çinq cents écus d'or, qu'il lui versait, et une

dispense *ad majora*, qu'il lui promettait, pour posséder d'autres bénéfices avec le prieuré de Saint-Victeur. Cet arrangement fut signé à Chinon le lundi 31 janvier 1446.

Le prétexte de Louis d'Estouteville était d'avoir pour abbé quelqu'un qui ne le gênât pas dans la défense militaire du Mont. Son frère ne le gêna pas, car il n'y parut qu'une fois.

« Guillaume d'Estouteville, fils de Jean d'Estouteville, grand bouteiller de France, était issu du sang royal par sa mère, Marguerite d'Harcourt, fille de Catherine de Bourbon. Il était entré dans la congrégation bénédictine de Cluny, et était devenu prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris. En 1437, Eugène IV l'avait créé cardinal du titre des saints Sylvestre et Martin-sur-les-Monts, et il lui avait donné l'évêché de Digne en 1439. »

« Outre l'abbaye du Mont-Saint-Michel, il posséda les prieurés de Lehon, Cunauh, Saint-Michel-de-Frigolet, Saint-Broladre, Saint-Victeur du Mans, l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, etc., et il occupa les siéges épiscopaux de Thérouanne, d'Angers, de Beziers, de Lodève, puis le siége métropolitain de Rouen, et, en 1461, l'évêché d'Ostie, qui lui donna le titre de doyen du sacré-collége, attaché à ce plus antique des siéges suburbicaires, après qu'il avait été évêque de Porto et camerlingue de la Sainte Eglise Romaine. Tous les avantages semblaient s'être réunis en sa personne. Doué des grâces les plus séduisantes du corps et de l'esprit, rempli d'une science aussi profonde que variée, il jouit de la faveur des papes et des rois. Ce fut sans doute le plus magnifique abbé du Mont; mais ce fut le premier des abbés commendataires, et sa prélature fut le prélude de ces commendes, rares encore dans ces temps où la Pragmatique-Sanction était en vigueur, mais que le concordat de François Ier rendit générale au siècle suivant, et qui amenèrent la décadence de la vie monastique [1]. »

Ce tableau tracé avec une bienveillance très-amicale, nous semble une critique bien amère des mœurs et des usages de l'époque; mais peut-être ne faut-il pas juger des idées de ce siècle avec les idées du nôtre.

(1) Voy. l'abbé Deschamps du Manoir, *Hist. du Mont-Saint-Michel*, p. 133 et suivantes.

L'abbé Jean Gonault et Guillaume d'Estouteville étaient des religieux ; à ce titre, ils avaient fait des vœux de pauvreté ; comment s'arrangeaient-ils avec leur conscience ? faisait-on donc de tels vœux comme premier pas, avec la pensée d'en être un jour relevé ? Les pieux fondateurs des monastères auraient-ils consenti à un tel usage de leurs dons, s'ils avaient été appelés à le ratifier ? Mais passons.

En 1421, la ville du Mont-Saint-Michel fut réduite en cendres par un huitième incendie; la flamme atteignit le chœur de la basilique, et il fut impossible de le restaurer à cause du siége. Les religieux, forcés de l'abandonner, se réfugièrent dans la nef. Livré ainsi aux intempéries, il finit par s'écrouler.

Le prieur, Jean Gonault, songeait à le relever, lorsqu'un neuvième incendie réduisit de nouveau la ville en cendres l'an 1433, le lundi de la Quasimodo. Les Anglais en profitèrent pour resserrer le blocus et préparer un assaut suprême. Ils le donnèrent le 17 juin, veille du jour Saint-Aubert, avec des forces et une furie qu'ils n'avaient pas encore montrées. Il leur en coûta près de deux mille des leurs, et les deux énormes canons appelés les *michelettes*, formés de barres de fer reliées par des cercles, qu'on voit à l'entrée de la ville. Ce fut la dernière tentative, les pertes de la garnison avaient été insignifiantes. On y vit un miracle de l'Archange et de saint Aubert.

En attendant, le chœur de la basilique ne se relevait pas.

Aussitôt la paix rétablie et la patrie française délivrée de la présence de l'étranger, les pèlerinages recommencèrent avec une ferveur d'autant plus empressée, qu'ils avaient été plus longtemps interrompus.

« Le cardinal d'Estouteville songea à mettre à profit la piété des peuples pour relever les ruines. Dans ce but, il obtint du Souverain-Pontife des indulgences pour les pèlerins et pour ceux qui *aumôneraient à la fabrique*. On commença donc à rebâtir l'abside, non pas, dit D. Huynes, comme elle était auparavant, mais avec tant d'artifice et de magnificence que, si l'ouvrage eût été continué et parachevé, l'église aurait pu passer pour une des plus belles de France [1]. »

(1) Voy. l'abbé Deschamps du Manoir, *ibid.*, p. 136.

bientôt les agents de l'abbé, qui étaient là pour recevoir et non pour ser, trouvèrent la dépense trop grande, et arrêtèrent les travaux. Le rdinal y vint en 1452, et fut de leur avis. Les chapelles du pourtour étaient arrivées à la hauteur des impostes, les piliers du chœur étaient au même niveau. Il fit tout couvrir de plomb uniformément, et l'œuvre en resta là, sauf à l'égard des lambris de la nef, dont il fit réparer la moitié.

Son deuxième successeur, nommé Guillaume de Lamps, plus généreux, fit tout achever sur le premier plan, et lorsque la foudre, tombant sur le clocher en 1509, eut allumé un dixième incendie, il fit tout restaurer.

Tandis que le cardinal d'Estouteville agissait avec une si blâmable parcimonie envers son abbaye du Mont-Saint-Michel, un pèlerin se montra plus généreux. Jean de l'Aigle, seigneur de Cugny, vicomte de Vaudreuil et de Clery, administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts, ayant attendu longtemps auprès du Gué-de-l'Epine que le passage fût praticable et sûr, et reconnu ainsi le désagrément qu'il y avait pour les pèlerins de rester un jour ou une nuit sans toit ni abri au bord de la grève, ce qui était cause que plusieurs prévenaient par impatience le moment opportun et périssaient victimes de leur témérité, y fonda en 1480 un hospice à l'usage exclusif des pèlerins, non-seulement pour attendre le moment du passage, mais aussi pour y recevoir les aumônes et les secours dont ils avaient besoin. Telle est la différence entre la convoitise et la charité.

Cette fondation prouverait à elle seule l'entraînement qui existait alors vers la montagne de l'Archange et le grand nombre de grâces merveilleuses qu'y obtenaient les pieux pèlerins ; car si le voyage, les vœux et les prières avaient été ordinairement stériles, la dévotion n'aurait été ni aussi étendue ni aussi durable.

Ce qui le prouve encore mieux, ce sont ces étranges pèlerinages d'enfants arrivant par bandes de vingt-cinq ou trente, venant des bords du Rhin, bannières déployées, et entraînant dans leur mouvement irrésistible des vieillards, des artisans, des prêtres. Pourquoi, leur demandait-on sur les routes, que prétendez-vous? C'est un pèlerinage téméraire, impossible à votre âge : il y avait des enfants de neuf et de dix ans. Marchons, répondaient-ils,

marchons; il nous est impossible de ne pas y aller, l'Archange nous appelle. Et ils avaient quitté la maison paternelle en vertu d'une inspiration subite, sans plus de précautions ni de provisions qu'on n'en prend à pareil âge. Ceci se passait en l'année 1457.

Il en périssait beaucoup sur la route; mais la mort de quelques-uns n'arrêtait pas les survivants, et ils arrivaient au Mont en processions; on n'en avait jamais tant vu, et c'était un sujet d'admiration, disent les annalistes.

S'il n'y avait que ceux-ci à en rendre compte, on pourrait soupçonner leurs récits d'exagération; mais de graves personnages, tels que Denis-le-Chartreux et Nicolas de Machenhem, professeur de théologie en l'université d'Heidelberg, écrivirent pour détourner les populations allemandes de pérégrinations si téméraires. Ce dernier n'hésitait pas à considérer comme sataniques ces inspirations soudaines de tout quitter et de marcher vers un but si lointain, sans y être engagé par aucun devoir ni par aucun intérêt [1].

Des faits analogues s'étaient déjà produits en 1333, et alors d'une façon plus générale; c'est-à-dire que les pèlerins venaient non-seulement d'une province, mais de diverses parties de la France. Le souvenir n'en est pas moins bien conservé dans les archives du Mont [2].

Les exemples de ces frénésies qui deviennent contagieuses peu après le début, c'est-à-dire qui se communiquent par le contact des personnes atteintes aux personnes saines, ne sont pas rares dans l'histoire des peuples,

(1) Dionys. Cartus., Epistola de cursu puerorum ad sanctum Michaëlem. — Nicol. de Machenhem, Tractatus contra errores quorumdam juvenum.....

Voy. L. Delisle, Pelerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.* XVII° vol. 3° livraison, *p.* 388.

(2) Dom Thomas le Roi consacre plusieurs notes à ces étranges pèlerinages dans son livre des *Curieuses Recherches* (Sub anno 1333).

Pour mieux en conserver le souvenir, on en fit un quatrain mnémonique :

Une M soule, comme semble,
Trois C, trois X, trois I ensemble
Le temps que ces pastoureaux vindrent
Au Mont-Saint-Michel, nous apprindrent.

sans remonter plus haut que le moyen âge ; mais c'est toujours un sentiment général et vivement éprouvé qui en détermine la tournure.

Ainsi, en 1213, après la prise de Jérusalem par Saladin, lorsque toute l'Europe était encore dans la consternation et que tout s'agitait en France pour de nouvelles expéditions, cette croisade de quatre-vingt mille enfants et adolescents, partant d'une manière irrésistible de tous les points de la France au cri de *Seigneur Jésus-Christ, rends-nous ta sainte Croix.* On sait que les trois quarts périrent avant d'arriver à Marseille, et le reste en mer.

Ainsi les bandes de pastoureaux conduits par Eon de l'Etoile, quarante-cinq ans plus tôt, pour la délivrance de la Terre-Sainte; on sait aussi à quel degré d'insanité ils étaient arrivés, et à quel degré leur approche était contagieuse.

Ainsi les compagnies de nouveaux pastoureaux pour la délivrance de saint Louis, que la reine Blanche elle-même fut obligée de faire disperser ou détruire.

Ainsi la terrible frénésie des flagellants en 1260 et en 1349, sous l'impression de la terreur causée par des mortalités.

Ainsi l'épidémie également frénétique des fanatiques et des petits prophètes des Cévennes et du Dauphiné, causée par la terreur des dragonnades que Louis XIV avait ordonnées.

Il serait facile de multiplier de tels exemples ; mais ceux-ci nous semblent suffire pour montrer que ces pèlerinages si extraordinaires d'enfants se dirigeant par bandes et d'une manière irrésistible vers le Mont-Saint-Michel, en 1333 et en 1457, avaient pour cause première la grande réputation dont jouissait le pèlerinage, les grâces nombreuses que les pèlerins obtenaient auprès de l'autel de l'Archange et les récits merveilleux qui s'en faisaient.

Mais il nous faut rappeler encore l'attention du lecteur vers le grand évêque de Coutances, pour compléter l'histoire de son épiscopat. Geffroi Herbert publia, en 1487, avons-nous dit, un corps de statuts remarquablement sages et pleins de fermeté contre les abus, dont nous avons signalé le règlement qui concerne les fêtes d'obligation, portées à quarante-neuf. Nous nous réservons

de parler plus amplement des mœurs et des usages du temps à l'occasion de ceux de Robert Ceneau, évêque d'Avranches, qui les reproduisent avec plus d'ampleur (1).

(1) Les fêtes d'obligation se trouvent ainsi fixées : En janvier, la Circoncision, l'Epiphanie, la Saint-Vincent, la Conversion de saint Paul. En février, la Purification, la Chaire de saint Pierre, la Saint-Mathias. En mars, l'Annonciation. En avril, la Saint-Marc. En mai, la Saint-Jacques et Saint-Philippe, l'Invention de la Sainte-Croix. En juin, la Saint-Barnabé, la Nativité de saint Jean-Baptiste, la Saint-Pierre et Saint-Paul. En juillet, la Dédicace de la Cathédrale et de toutes les églises non consacrées, les églises consacrées ont chacune leur jour spécial, obligatoire dans la paroisse, la Sainte-Marie-Madeleine, la Saint-Jacques. En août, la Saint-Pierre-ès-Liens, la Saint-Laurent, l'Assomption, la Saint-Barthélemi, la Saint-Louis, la Décollation de saint Jean-Baptiste. En septembre, la Saint-Gilles, la Nativité de la Vierge, l'Exaltation de la Sainte-Croix, la Saint-Lo et Saint-Mathieu, la Saint-Michel, la fête des Reliques. En octobre, la Saint-Denis, la Saint-Luc, la Saint-Simon et Saint-Jude. En novembre, la Toussaint, la Commémoration des Morts jusqu'après l'office de None, la Saint-Martin, la Sainte-Catherine, la Saint-André. En décembre, la Saint-Nicolas, la Conception de la Vierge, la Saint-Thomas, Noël et les trois jours qui suivent. En plus, les lundi et mardi de Pâques et de la Pentecôte, l'Ascension, le jeudi du Saint-Sacrement, et la fête patronale de chaque lieu. Sauf la permission aux moissonneurs de travailler les 1er, 24, 25 et 29 août et le 14 septembre, après avoir entendu la messe. Aux Rogations, il était d'obligation d'envoyer une personne par chaque maison assister à la procession.

Saint Lo et saint Mathieu se fêtaient ensemble.



CHAPITRE XX

PREMIÈRE MOITIÉ DU SEIZIÈME SIÈCLE

Geffroi Herbert se démit en 1507 de la présidence du parlement de Normandie, afin de ne plus s'occuper que de son salut et des soins qu'il devait à son troupeau. Il mourut le 1er février 1510 en son château de Courcy, près Argentan. Sa dépouille mortelle ayant été rapportée trois ans plus tard à Coutances, il reçut la sépulture dans le sanctuaire de l'église cathédrale, sous le reliquaire qui était placé alors entre les deux premières colonnes du côté de l'évangile.

Louis de Bourbon devait suivre dans la tombe son collègue de Coutances au bout de moins d'une année; il mourut à Tours le 21 octobre 1510 et son corps ayant été pareillement rapporté à Avranches, il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge à la cathédrale; son cœur, à Savigny, dont il avait été le premier abbé commendataire.

Geffroi Herbert fut remplacé à Coutances par Adrien Gouffier, présenté à l'élection capitulaire par la cour de France; il n'y eut point de retards.

Adrien était fils de Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi, gouverneur de Charles VIII, sénéchal de Saintonge, gouverneur de Touraine, et de Philippine de Montmorency. Il avait été pourvu de dignités ecclésiastiques dès sa jeunesse, par l'effet d'une dispense d'âge; aussi devint-il doyen de Thouars, abbé de Cormery, du Bourg-Dieu, de Fécamp, de Saint-Florentin, de Saint-Nicolas d'Angers, du Bec et de Cormeilles. Il obtint en outre une charge de protonotaire apostolique.

Le Souverain-Pontife ayant approuvé l'élection le 15 avril, le nouvel évêque reçut la consécration le 2 mai suivant, mais différa sa prise de pos-

session personnelle jusqu'au 10 février 1511. Il arriva le 9 au soir à l'Hôtel-Dieu et y coucha. Le lendemain matin, il se rendit à la chapelle Saint-Maur et de là, pieds nus, à la cathédrale, accompagné du clergé des paroisses, suivant l'antique cérémonial.

Les choses se passèrent différemment à Avranches, sans marcher plus vite. Les chanoines ne purent s'entendre pour donner un successeur à Louis de Bourbon, et laissèrent périmer leur droit d'élire, qui ne durait que trois mois. Le siége métropolitain étant alors vacant, l'élection incomba au chapitre, et le chapitre nomma Louis Herbert, frère du dernier évêque de Coutances, le 25 février 1511, sur des lettres royaux de recommandation. Louis Herbert prit possession par procureur le 3 juin suivant, et différa jusqu'au 23 mai 1512 son entrée personnelle dans le diocèse. Il se soumit, à l'exemple de son collègue de Coutances, à accomplir le cérémonial des réceptions solennelles usité à Avranches.

Ces deux prélats, remplis de bon vouloir et doués de qualités éminentes, prirent à cœur le bien de leurs Eglises; mais Adrien Gouffier manqua trop vite à la sienne.

Honorablement accueilli par ses diocésains, il s'éprit lui-même d'attachement pour eux, et ne quitta le diocèse qu'au bout de trois ans, par suite de la fièvre noire, qui fit de tels ravages à Coutances en 1514, que la ville demeura presque déserte. Tous ceux qui pouvaient s'éloigner, se dispersèrent chacun de son côté; l'office canonial cessa, l'officialité diocésaine transféra ses bureaux à Orval; les villageois ne vinrent plus approvisionner les marchés; nulle affaire et nul intérêt n'auraient pu les déterminer à mettre le pied dans la ville empestée.

Adrien se disposait à revenir en son diocèse, lorsque Louis XII mourut, le 1er janvier 1515. François Ier, son successeur, avec lequel il était lié d'une longue amitié, en fit son premier aumônier, et dès lors on n'eut plus d'espoir de le revoir à Coutances; il n'y revint pas en effet. Aimeri Gouffier, son frère, gouverna le diocèse à titre de grand-vicaire, et le suffragant, Guillaume Chevron, continua de remplir les fonctions d'ordre.

L'évêque de Coutances accompagna François Ier à Bologne, lors de l'en-

trevue de ce prince avec Léon X, pour arrêter les bases du concordat, et c'est lui qui ouvrit la négociation le 19 décembre. Peu de jours après, le pape le nomma cardinal du titre de Saint-Pierre et Saint-Marcellin.

Le 20 septembre 1519, Adrien Gouffier résigna son évêché, moyennant la retenue d'une pension, au cardinal-légat Bernard Diviti, et fut presque aussitôt promu à celui d'Albi, d'un beaucoup plus grand revenu [1].

Quelques écrivains, principalement parmi ceux qui se montrèrent hostiles au concordat, ont accusé Adrien Gouffier d'en avoir posé les conditions ou même d'en être l'auteur; mais une telle part ne saurait lui revenir, puisqu'il fut chargé par le parlement de faire à ce sujet des remontrances au roi, et qu'il s'en acquitta à la satisfaction du roi et du parlement. Tout le mérite ou le démérite doit rester au chancelier Duprat [2].

Bernard Diviti, plus connu sous le nom de cardinal de Bibienne, qui était son lieu de naissance, et appelé aussi par plusieurs auteurs Tarlati et Uncini, avait été secrétaire de Laurent de Médicis et précepteur de son fils, le cardinal Jean de Médicis, qui devint pape sous le nom de Léon X. L'un des premiers actes de l'élève, après son avènement, fut d'honorer son maître de la pourpre romaine : il le créa cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, et l'employa ensuite dans les plus importantes négociations. Il était en France avec le titre de légat *a latere* auprès de François Ier, pour traiter la question d'une croisade contre les Turcs, lorsqu'il prit avec Adrien Gouffier les arrangements que nous venons de dire : non pas quant au titre d'évêque de Coutances, mais seulement d'évêque administrateur du diocèse de Coutances. Et quoique la translation d'Adrien Gouffier au siége d'Albi laissât celui de Coutances en vacance totale, Bernard Diviti ne passa pas outre, car les actes de l'évêché continuèrent à lui donner le titre d'évêque administrateur.

Il fut rappelé à Rome au mois d'octobre 1520 et mourut le 9 novembre suivant, en complète disgrâce, parce qu'il avait quitté la voie des négociations

(1) L'évêque de Coutances payait en cour de Rome deux mille cinq cents florins pour ses bulles, et l'évêque d'Albi, vingt mille; or la taxe était proportionnelle.

(2) Adrien Gouffier mourut au château de Villendrein, près Issoudun, le 24 juillet 1523.

et embrassé la cause du roi de France avec plus de chaleur que Léon X ne le voulait.

Il est à peine besoin de relever les calomnies contradictoires de Guichardin, qui prétend que ce prélat était animé de sentiments hostiles contre la France, et de Paul Jove, prétendant qu'il fut empoisonné à la table même de Léon X.

Sa maladie dura plusieurs jours. Il fit son testament en faveur de ses neveux et demanda à être enterré en l'église de Notre-Dame-de-Lorette, dont il était *Protecteur*. Léon X écrivit de son côté au roi de France en vue de la mort probable du cardinal, pour le prier d'accorder à un de ses neveux, du nom de Florent, l'évêché de Coutances, « afin qu'il pût, au moyen des revenus du dit évêché, rétablir les affaires de sa famille, qui étaient en mauvais état. » Cette lettre fut apportée par un exprès, chargé de donner verbalement de plus amples détails, et d'en remettre une seconde dans le même sens à la reine-mère.

François Ier, qui ne s'était réservé les nominations par le concordat que pour délivrer le royaume de l'invasion des prélats italiens [1], n'eut garde d'accorder les fins de la requête, mais, pour ne pas offenser le pape, il paraît qu'il en concéda le côté utile, car les revenus de l'évêché demeurèrent cinq ans en régale, sans cause apparente.

Le cardinal de Bibienne fut enterré, nonobstant son désir, en l'église Sainte-Marie *de Ara Cœli*, où l'on voit son tombeau.

Plus heureuse que l'Eglise de Coutances, sa sœur d'Avranches avait un évêque qui résidait et qui la gouvernait avec le zèle et l'amour d'un véritable pasteur. D'une âme bienveillante et d'un esprit cultivé, Louis Herbert se plaisait en la compagnie des gens de lettres et plus encore en celle des gens de bien, disent ses biographes. Plein de mansuétude et d'aménité envers ses

(1) La seule province de Normandie nous présente, en 1418, Pandolphe de Malatesta, de Rimini, à Coutances — 1420, Branda de Castiglione, Milanais, à Lisieux — 1421, Paul Capranica, Romain, à Evreux — 1424, Zanon de Castiglione, Milanais, à Lisieux — 1431, le même Zanon de Castiglione, à Bayeux — 1444, Jean de Castiglione, Milanais, à Coutances — 1470, Benoît de Montferrand, Savoisien, à Coutances — 1476, Julien de la Rovère, Ligurien, à Coutances — 1514, Louis de Canossa, Véronais, à Bayeux — 1519, Bernard Diviti, Florentin, à Coutances — 1531, Augustin Trivulce, Milanais, à Bayeux, après une tentative sur Avranches.

prêtres, il les traitait en amis, se faisant tout à tous ; il assistait les pauvres, visitait les malades, faisait le catéchisme aux petits enfants. Il montait souvent dans la chaire chrétienne, non-seulement en sa ville épiscopale, mais aussi dans les paroisses de la campagne.

Louis Herbert acquit plusieurs maisons autour de la cathédrale et les donna à son chapitre; il releva la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, qui avait beaucoup souffert par le fait des guerres, et l'orna de vitraux peints, représentant les scènes de la Passion ; il en mit pareillement à plusieurs fenêtres de la cathédrale. Il fonda des rentes au profit du chapitre, une autre de cent soixante livres tournois, pour faire des distributions de pain aux pauvres.

Le bon évêque mourut au château du Parc le 4 avril 1526, et fut inhumé en la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans le tombeau qu'il s'était préparé.

Le pape Clément VII lui substitua par un *proprio motu* le cardinal Augustin Trivulce, Milanais, ou peut-être le proposa seulement; quoi qu'il en soit, son nom se lit sur les registres de la chancellerie romaine; mais il ne fut point agréé de la cour de France. Le roi nomma, en vertu du concordat, Jean de Langeac, fils de Tristan et de Jeanne d'Aligre, maître des requêtes, qui avait rempli à plusieurs reprises et d'une manière honorable le rôle d'ambassadeur. Il fut agréé en cour de Rome le 22 octobre 1526, prêta serment de fidélité le 6 janvier suivant et prit possession de son siége peu après. Prélat hautain et rebelle à toute observation, il fut en tout l'opposé de son prédécesseur. Mais il ne garda que peu de temps le siége d'Avranches, ayant été transféré à celui de Limoges en 1532.

Le diocèse d'Avranches devait être dédommagé par la nomination de Robert Ceneau.

Celui de Coutances n'avait pas de dédommagement. Sans être riche, il était assez bien doté pour exciter les convoitises.

Quoique Claude Robert et Belle-Forêt aient inscrit Florent Diviti sur la liste des évêques, Florent n'eut pas ce titre et n'en remplit pas les fonctions, car tous les actes du temps sont donnés en la vacance du siége.

Le clergé de la province fut appelé pendant cette vacance à voter un

subside ; il se réunit à Rouen au mois de février 1523 et accorda une somme de quatre-vingt mille livres tournois, à prélever sur les bénéfices ecclésiastiques, au prorata du rendement de chacun; la part contributive du diocèse de Coutances se trouva être de neuf mille six cent soixante-six livres treize sous quatre deniers.

Le suffragant Guillaume Chevron était mort pendant l'administration de Bernard Diviti; ce fut Jean d'Aloigny, archidiacre du Bauptois, évêque de Castorie, qui le remplaça [1]. Il y eut aussi Robert de Cagnebourne, abbé de Saint-Lo, évêque de Ros, qui accomplit quelques fonctions d'ordre; mais par permission, ce qui montre qu'il n'était pas suffragant.

Castorie est une ville de l'exarchat de Dace, sur la côte d'Albanie; son évêque était prototrône de la province d'Ocrida. Ros, maintenant ruinée, était dans la seconde Cilicie, et dépendait du patriarcat d'Antioche.

Après la mort de Bernard Diviti, le roi ne lui nomma point de successeur, nonobstant la lettre formelle du concordat; il adressa au chapitre une défense de procéder à une élection, avant d'avoir prouvé son droit d'élire, ce qui était un moyen dilatoire; la cour de Rome laissa expirer les délais convenus, sans mettre un terme à la vacance, et tout cela prouve qu'il y avait concert entre le roi et le pape relativement aux revenus de l'évêché.

Le roi devait présenter au pape dans les six mois de l'ouverture de la vacance; si le sujet n'était pas agréé en cour de Rome, le roi avait trois mois de sursis, pour en choisir un autre. Passé ces délais, c'était le pape qui faisait la présentation au roi. Le concordat contenait des réserves en faveur des provinces qui viendraient à être unies à la monarchie et dans lesquelles le droit d'élection pourrait être en vigueur, mais la Normandie n'était pas dans ce cas.

Cependant deux chanoines, plus récalcitrants que les autres, et qui espéraient peut-être trouver un appui dans le parlement, toujours hostile au concordat, se mirent en devoir de procéder à une élection, et nommèrent Louis d'Estouteville, protonotaire apostolique, abbé de Savigny, qui eut la

(1) On l'appelait Monseigneur de Castoire.

débonnaireté de faire valoir sérieusement un pareil titre. On ne prit pas garde à lui.

Enfin, le 13 novembre 1525, le diocèse apprit qu'il avait, non un évêque, mais un *évêque administrateur*, du nom de René de Bresche de la Trémoille. René était religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de Flavigny, Saint-Bénigne, la Bussière, Sept-Fontaines, Saint-Etienne de Dijon, premier aumônier du roi. Sa mère s'appelait Charlotte d'Autry, et son père, Louis de Bresche, fils de Jean, qui l'était en bâtardise de Louis, baron de Sully. Il fit prendre possession par procureur et donna des lettres vicariales à Guillaume Quetil, qui avait été pareillement grand vicaire de ses deux prédécesseurs. Pendant la vacance, le diocèse avait été gouverné par Nicolas Cadier, vicaire capitulaire.

René de Bresche ne resta pourtant pas tout-à-fait étranger à ses *administrés;* il vint à Coutances le 6 octobre 1527 et y passa cinq mois. Il fit une ordination le 21 décembre, puis une seconde le 7 mars, après quoi il s'en alla.

Il mourut le 19 novembre 1529 en son abbaye de Flavigny, où il est enterré.

A un évêque commendataire succéda un autre commendataire du nom de Philippe de Cossé, religieux profès également de l'ordre de Saint-Benoît, précepteur des enfants du roi, abbé de Saint-Jouin-de-Marne et de Saint-Michel-en-l'Herm, fils de René de Cossé, seigneur de Brissac, et de Charlotte Gouffier. Il fut nommé le 9 mars 1530, agréé par la cour de Rome au mois d'août et prit possession le 16 mai suivant, par l'entremise de Robert de Glos, prieur du Moutier-Neuf-lez-Poitiers, qu'il envoya pour gouverner en qualité de grand vicaire, et de François de Lautrec, son secrétaire, chargé de l'intendance.

Les choses allaient de mal en pis, car Philippe de Cossé ne devait pas mettre le pied en son diocèse.

Si les évêques ne sont pas plus nécessaires que cela, n'aurait-il pas mieux valu les supprimer, et supprimer du même coup les prieurs et les abbés ?

Nous ne saurions mieux formuler notre jugement sur la valeur de pareils

prélats, qu'en rapportant cette appréciation d'un auteur, sinon toujours exact et savant, du moins presque toujours laudatif et bienveillant, Rouault, curé de Saint-Pair, dans sa *Vie des Evêques de Coutances*. « Philippe de Cossé, dit-il, est extrêmement loué pour ses grandes connaissances dans les langues latine, grecque et hébraïque, la philosophie et la poésie. Mais comme toutes ces sciences n'étaient pas des mets que son troupeau pût digérer, quand même il aurait été présent, elles lui ont plutôt acquis la réputation d'homme savant que celle de pasteur vigilant. »

Notre auteur oublie que Philippe de Cossé n'était pas pasteur, mais usufruitier, et que la responsabilité en atteignait d'autres, en passant par-dessus sa tête.

Il continue : « Tout le plaisir de Philippe était d'être le Mœcenas des gens de lettres, dont sa maison était continuellement remplie, et qui chantaient ses louanges, comme on les voit pompeusement étalées dans une lettre dédicatoire de Louis le Roy, natif du diocèse de Coutances, qui, après s'être acquis la réputation d'une grande science, se retira auprès de lui, et le servit dans ses ouvrages d'esprit. »

« Si l'évêque de Coutances dont on parle ici a mérité de grandes louanges pour la passion violente qu'il avait pour les sciences, et le plaisir qu'il prenait dans la conversation des gens de lettres, dont il était le protecteur et le rémunérateur, il n'est guère estimé pour sa vigilance pastorale, car il négligea tellement son troupeau et son Eglise, qu'il ne les vit jamais. Ce qui a fait dire au compilateur des conciles de Normandie, qu'il ne fit rien digne d'un évêque [1]. Il n'accompagna pas même le roi son maître, lorsqu'il vint à Coutances en 1532, où il séjourna depuis le 21 d'avril jusqu'au 5 may. »

Jean d'Aloigny continua de remplir les fonctions d'ordre jusqu'à sa mort, arrivée en 1537. Pierre Pinchon, curé de Saint-Romphaire puis abbé de Hambye, institué suffragant par un acte du 25 janvier 1538, lui succéda avec le titre d'évêque de Porphyre [2]. Il y avait encore dans le diocèse un autre

(1) Ecclesiam suam nunquam invisit, nec aliquid episcopale gessit. (Bessin, Concil. Norm., part. II, p. 537, col. 2.

(2) Porphyreon, maintenant Cayfa, dans la Phénicie maritime, patriarcat d'Antioche.

évêque *in partibus* du titre de la ville de Mégare [1] et du nom de Charles le Boucher d'Orsay, abbé de Montebourg, duquel il reste quelques registres d'ordinations.

Pendant l'administration de Philippe de Cossé, trois des prélats qui devaient lui succéder sur le siége de Coutances, prirent rang dans le diocèse : d'abord Nicolas de Briroy, qui fut nommé curé de Fierville à l'âge de quatorze ans, par provision de la cour de Rome, en 1540. Ensuite, Payen le Sueur d'Esquetot, qui fut pourvu de la prébende de la Vauterie, à Quibou, le 6 juillet 1546. Enfin, Etienne Martel de Bacqueville, qui fut nommé curé de Montpinchon le 20 avril 1547.

Philippe de Cossé mourut le 24 novembre 1548; sa mort fut connue à Coutances le 2 décembre.

Le diocèse dut à ses deux grands vicaires une édition des anciens statuts, qui se retrouvèrent à Guingamp, au diocèse de Tréguier, dans lequel ils avaient été adoptés, et qu'ils firent imprimer à Rouen en 1538.

Les Cordeliers de Chausey ayant été pillés par les Anglais en 1543, pour la seconde fois depuis peu de temps, et voyant de celle-ci leur couvent à peu près ruiné, se décidèrent à quitter cet étroit rocher et à venir chercher un asile plus sûr en terre ferme. Un bourgeois de Granville, nommé le Pigeon, les reçut provisoirement et les logea pendant trois ans. Enfin, ils obtinrent en 1546, de la libéralité de Jacqueline et d'Adrienne d'Estouteville, un terrain sis à Saint-Nicolas, dans lequel ils se construisirent une habitation et une chapelle, que le suffragant Pierre Pinchon bénit en 1547. Les derniers religieux de cette maison étaient en grande estime et en grande vénération parmi le peuple.

Tels sont les faits les plus notables de l'administration de Philippe de Cossé, ou plutôt de ses grands vicaires. Les registres de l'évêché le qualifient : « Par la grâce du Siége-Apostolique, administrateur perpétuel de l'Eglise et évêché de Coutances. » Il s'intitulait personnellement « administrateur de l'évêché de Coutances, abbé de Saint-Jouvin-lez-

(1) Megara, ville de la première Achée, exarchat de Macédoine.

Marne, prieur de Sainte-Croix-de-la-Vallette, de Saint-Eutrope et de Saint-Florent. »

Pendant ces années d'accalmie où il n'était possible à l'Eglise de Coutances d'avancer ni de reculer, l'Eglise d'Avranches avait un évêque, l'un des plus grands évêques dont puisse se glorifier un diocèse : Robert Ceneau [1], qui avait pris le vocable de *Cenalis*, suivant l'usage alors adopté parmi les savants, de latiniser leurs noms.

Robert Ceneau était né à Paris, sur la paroisse Saint-Paul. Doué d'une intelligence prompte et d'une mémoire facile, il fut, après de brillantes études, reçu avec distinction docteur de Sorbonne, et se plaça bientôt parmi ses collègues au rang des plus laborieux et des plus instruits.

Il était trésorier de la Sainte-Chapelle, lorsque François Ier le nomma à l'évêché de Vence, puis peu après à celui de Riez, avant qu'il n'eût été sacré. Il occupa ce siége moins de deux années, parce que ses chanoines, plus vexés, quoi qu'ils en dissent, de l'exactitude de sa doctrine, qu'ennuyés de la fréquence de ses sermons, car il ne manquait pas d'éloquence, lui suscitèrent tant d'ennuis et de déplaisirs, qu'il demanda sa translation à un autre siége. Le roi le désigna pour celui d'Avranches à la fin de l'année 1532; il prêta serment de fidélité à l'Eglise de Rouen le 10 janvier suivant.

Comme il est d'usage parmi les hommes de s'obstiner dans leur tort pour avoir raison, les chanoines de Riez exigèrent de Baltazar de Jarente, successeur de Ceneau, la promesse qu'il ne monterait point en chaire, sous prétexte que c'était le lot d'un moine et non celui d'un évêque. C'est chose incroyable, mais prouvée par des monuments authentiques, dit le sieur de Bremesnil dans ses notes manuscrites sur l'histoire d'Avranches.

Le peuple d'Avranches ni les chanoines ne se plaignirent pas de la faconde de leur évêque. Ce prélat se montra plein de zèle et d'exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs. Sa vigilance s'étendait à tout et à tous. Il

(1) Il est souvent difficile de retrouver le véritable nom dans ce latin de contrebande : par exemple, Jacques de *Pertugio*, en français Jacques du Trou, dans *Jacobus à Voragine;* François Gastebled, dans *Vatablus;* Pierre Noël, dans *Petrus a Natalibus;* Antoine de Monchy, dans *Democharès*; François Dubois, dans *Sylvius;* Jean de Hagen, dans *de Indagine*, etc...

tenait régulièrement ses synodes d'avril et d'octobre. Il était aidé dans son administration par Cloud Ceneau, son frère, auquel il avait confié la charge de grand vicaire.

Il publia un corps de statuts qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du savoir et de l'exactitude. C'est un long ouvrage, où toutes les prescriptions épiscopales sont authentiquées par des textes du droit canon, des décisions de souverains-pontifes ou des décrets de conciles; chacun des chapitres est résumé en un petit nombre de vers sententieux, faciles à retenir, mais plus anciens. Il en est un pourtant qui excita de grands éclats de rire et des questions empressées dans le synode, celui-ci :

Post pen, cru, lu, ci, sunt tempora quatuor anni.

Il n'y en a pas d'autres d'une pareille facture.

Le prélat l'expliqua en disant qu'il était mnémonique, et que les syllabes pen, cru, lu, ci, étaient les initiales des mots Pentecôte, Sainte-Croix, sainte Lucie et Cendres, qui marquent le retour des Quatre-Temps.

Peut-être aurait-il été préférable de le supprimer.

Le nombre des fêtes chômées est fixé à soixante-sept, ce qui fait dix-huit de plus qu'à Coutances ; mais sur le nombre il y en a dix-neuf où il est permis de travailler après l'audition de la messe, ce sont les jours Saint-Sébastien, Saint-Georges, Sainte-Anne, Sainte-Marthe, Saint-Pierre-ès-Liens, de la Décollation de Saint-Jean, de l'Exaltation de la Sainte-Croix, Saint-Denis, de la Commémoration des Morts, Saint-Clément, Saint-Thomas, martyr, des Cendres, du Jeudi-Saint, du Samedi-Saint, des mercredis de Pâques et de la Pentecôte, et des Rogations.

Avranches a en plus les fêtes Saint-Fabien et Saint-Sébastien, Saint-Georges, Saint-Jean à la porte Latine, de la Translation de Saint-André, Sainte-Marthe, Sainte-Anne, Saint-Clément, Saint-Eloi, du mercredi des Cendres, des Jeudi, Vendredi et Samedi-Saints, des mercredis de Pâques et de la Pentecôte, des Rogations et de la Saint-Michel-au-Mont-Tombe, qui ne

se trouvent pas à Coutances ; mais Coutances a la Saint-Louis et la Saint-Gilles, qui ne se trouvent pas sur le catalogue d'Avranches.

Avant de partir pour le synode, les curés devaient se rendre un compte exact de leurs paroisses, afin de ne pas laisser sans secours des malades en danger de mort, ou des enfants sans le baptême. Les prêtres devaient se présenter au synode rasés, les cheveux fraîchement coupés, en surplis, tenant en main un exemplaire des statuts, par ordre de doyénnés, le doyen à la tête, revêtu d'une étole. Sont obligés, par une ancienne coutume qui remonte à plus de deux cents ans, d'assister au synode, les abbés du Mont-Saint-Michel, de la Luzerne, de Montmorel, le chapitre de Mortain, les prieurs de Sacey, de Saint-James, de Saint-Hilaire, des Biards, de Reffuveille, de Saint-Léonard, du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine, de Pontorson, de Genets, de Brion, des Loges-Marchis, de Céaux, de Saint-Jean-le-Thomas, de la Baleine, de Poilley, de Précey, de la Mancellière, de Martigny et le prêtre du Mont-Saint-Michel.

Il est ordonné aux prêtres de porter la tonsure et d'avoir les cheveux coupés avec des ciseaux à la hauteur des oreilles, de sorte qu'elles soient découvertes, d'être totalement rasés; et cela pour diverses raisons; d'abord il ne faut pas de moustaches, à cause de la communion du précieux sang; or, il serait souverainement ridicule d'avoir la lèvre rasée et le menton barbu; ensuite parce que ce serait ressembler aux boucs, lesquels au dernier jour seront exclus du troupeau.

Que durent penser les Capucins? Du reste, ils n'étaient pas en odeur de sainteté dans le diocèse; les statuts, aussi bien les anciens que ceux-ci et d'autres encore postérieurs, ne s'occupent d'eux que pour porter à leur endroit les plus sévères défenses : qu'on ne les laisse pas prêcher, sous peine de censure, ni administrer les sacrements, s'ils ne sont munis d'une lettre de l'évêché.

A Coutances, on admettait du moins le bref pontifical, seulement ils devaient le présenter à réquisition. Ils y étaient d'ailleurs mieux connus, puisqu'il y en avait deux couvents. Les peines édictées contre les prédicateurs mendiants, ne pouvaient regarder ceux du diocèse. A Avranches, il était défendu aux curés de les laisser même mendier dans leurs paroisses.

Au rebours du clergé d'Avranches, celui de Coutances pouvait rogner sa barbe avec des ciseaux et la garder *de longueur moyenne*. Il portait le vêtement fermé, long, descendant jusqu'aux talons; à Avranches, l'habit ne devait être *ni trop long*, *ni trop court*, mais surtout pas trop long; les statuts ne s'expriment pas avec plus de précision.

Il y a des prêtres qui vont le cou nu comme des Suisses[1], il y en a qui ont de longues chevelures comme les soldats, ceux-ci portent des collerettes empesées et même brodées, qui s'étalent sur leurs épaules, ceux-là des manchettes à leurs chemises, comme les femmes : Autant d'abus à supprimer. Les uns se servent à l'église de barrettes rouges, les autres de bonnets entourés de bourlets; cela est mal: la seule coiffure convenable pour assister à l'office et au synode, c'est le petit camail à capuchon.

On le voit, l'habit et le costume ecclésiastiques n'étaient pas encore complétement définis.

Le prélat confirme l'usage de la procession *des croix* le lundi et le mardi de la Pentecôte et le prescrit à nouveau. Le lundi, les doyennés de l'Avranchin, de Genets et de Tirepied se réunissent dès le matin, chaque paroisse avec sa croix de procession, à Notre-Dame-des-Champs, se rendent en chantant le *Veni Sancte Spiritus* à la cathédrale, et y chantent l'antienne de saint André qui commence par *Gloriosus*. Le lendemain, c'est le tour des doyennés de Mortain, Saint-Hilaire et Cuves, qui se réunissent à Saint-Gervais.

Aux jours des fêtes où la messe est seule d'obligation, elle se dira dès le matin. Aux autres fêtes, les curés permettront à leurs paroissiens de travailler à leurs récoltes, si l'été n'est pas favorable, ils les y exhorteront au besoin. La messe paroissiale sera à dix heures en hiver, à neuf heures en été, pour que les gens de la campagne aient le temps de faire ce qu'ils ont à faire au milieu du jour. Pressante exhortation de revenir à vêpres.

Les curés donnent à dîner, *s'ils veulent*, aux ecclésiastiques de la paroisse à certains jours de fêtes, mais ils n'y sont pas obligés; ceux-ci, au contraire, qu'ils aient eu à dîner ou non, *doivent* assister à tous les offices de la paroisse

(1) Ut Suitenses.

en habit de chœur et chanter au lutrin fêtes et dimanches. Aucun laïque ne doit se mettre à leur rang ni devant eux. Nulle femme ne doit être admise dans le chœur. A Coutances, il y a exception pour les patronnes et les femmes des patrons.

Sylvestre de la Cervelle avait proscrit dès l'an 1372 l'usage des barrettes rouges, des bonnets à bourlets et des coiffes à cornettes décousues.

Les curés procureront à leurs paroissiens une messe matinale, autant que faire se pourra, en faveur des domestiques; si les maîtres y assistent, ils ne seront pas dispensés pour cela de la grand'messe.

Ceux des curés qui auront besoin d'un vicaire, présenteront un prêtre, il subira un examen à l'évêché et recevra, s'il y a lieu, des pouvoirs renouvelables de six mois en six mois.

Tous les dimanches et fêtes, on chantera vêpres et complies. Pendant le carême, les vêpres du jour seront suivies des vêpres des morts. Aux fêtes triples, on chantera matines avant la messe paroissiale, et il y aura premières vêpres sonnées, quoique non obligatoires pour le peuple.

Que les pères et les mères de famille qui n'auront pas communié dans le cours de l'année, commencent leur confession pascale la première ou, au plus tard, la seconde semaine de carême; sinon, leur communion pascale est remise après l'octave, avec obligation de continuer le jeûne jusque-là.

Le *propre prêtre* désigné par le concile de Latran pour la confession annuelle, est le curé pour tous les paroissiens, prêtres ou laïques.

Cette doctrine a toujours été admise sans conteste dans les deux diocèses, jusqu'à ces dernières années.

L'évêque est le *propre prêtre* des curés.

Ordinairement, les évêques donnaient au synode d'automne une permission aux curés de se confesser les uns aux autres; mais les abbés et les prieurs devaient la demander.

Son de la cloche le midi et le soir; à midi, pour la récitation d'un *Ave Maria*, lequel comporte indulgence; le soir, pour la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave*, à genoux. A Coutances, il est ajouté, pour demander à Dieu la paix du royaume. Ceci est dû à l'initiative de Louis XI.

Défense d'inhumer les personnes mortes subitement ou accidentellement, avant d'avoir obtenu une permission de l'évêché. Maintenant, le recours nécessaire est par devers les autorités civiles, mais le motif est le même.

Qu'il y ait partout des écoles; que des prêtres soient chargés de l'école des garçons, autant que faire se pourra. Qu'on apprenne aux enfants à lire, à écrire, à chanter, à respecter leur père et leur mère, à obéir, à se conduire honnêtement. Que les laïques qui veulent tenir une école, se présentent à l'évêché porteurs de bons renseignements, pour qu'on leur délivre une autorisation. Défense, sous peine des censures ecclésiastiques, aux maîtres d'école de recevoir des petites filles, et aux maîtresses de recevoir des petits garçons. Et si dans quelques paroisses on ne peut avoir les deux écoles, qu'on laisse les petites filles sans instruction; sauf pour les questions du catéchisme sur lesquelles l'acte de foi est nécessaire. Le chantre et le scolastique de la cathédrale sont chargés de tout ce qui concerne la création, la surveillance des écoles, et surtout de protéger les maîtres et les maîtresses.

Défense, sous peine d'excommunication, aux cabaretiers et aubergistes de servir à boire ou à manger pendant les offices de la paroisse, excepté aux voyageurs.

Il y avait encore des lépreux, car il leur est enjoint de se conformer strictement aux ordonnances qui les concernent.

Suppression absolue des foires et marchés dans les cimetières *et les églises.* Défense aux gens de loi d'annoncer dans les églises des ventes ou autres affaires civiles ou commerciales pendant les offices. Défense d'y déposer en garde ou pour plus de sûreté des meubles, des marchandises ou autres objets étrangers, *sauf le cas de nécessité.*

La résidence est imposée aux curés. Défense, sous peine de censure, aux curés de quitter leurs paroisses sans une permission par écrit.

Le jeûne est obligatoire aux vigiles de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint, de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, des fêtes Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Mathieu, Saint-Simon et Saint-Jude, Saint-André, Saint-Laurent, la Pentecôte, la Nativité, la Conception, la Purification et l'Annon-

ciation de la Vierge. Cette dernière vigile n'est pas prescrite par le droit canonique; mais c'est un usage reçu dans la province, et il faut s'y conformer. Le prélat veut parler d'un renvoi de la fête, car le jeûne est de droit, quand elle se solennise en carême.

On assiste à jeun à la procession de la grande et des petites litanies. Sous peine de cinq sous d'amende, tous les clercs de la paroisse doivent y être en surplis, et au moins une personne de chaque maison.

Nous signalons ces prescriptions, parce qu'elles annoncent des mœurs et des usages différents de nos mœurs et de nos usages. Ainsi changent les habitudes et toutes choses se transforment; mais l'Eglise veille à la répression des écarts, et au maintien d'une règle nécesssaire au milieu de la mobilité du siècle.

Un aveu rendu par Robert Ceneau, en 1535, au lieutenant du roi pour le bailliage d'Avranches, contient le détail des droits et redevances de l'évêque ainsi spécifiés.

L'évêque était baron d'Avranches, et la baronnie s'étendait, outre la ville, sur les paroisses du Val-Saint-Père, de Ponts, Saint-Jean-de-la-Haize, Vessey, Juilley, Poilley, Saint-Quentin, Saint-Osvin, Saint-Ouen-de-Celland, la Gohannière, Sainte-Pience, Braffais, Champeaux, Angey, Plomb, Vains, le Luot, Saint-Senier, Saint-Brice, Lolif, Saint-Pierre-Langers, Bacilly et les deux Cresnay.

L'évêque devait pour ce fief quatre chevaliers pendant quarante jours à l'ost du roi, en cas de guerre et après convocation, bien entendu. Il en devait cinq en plus pour sa baronnie de Saint-Philebert.

Les évêchés et les monastères qui avaient ainsi des baronnies en mouvance directe de la couronne, cédaient en vavasorrerie, ou arrière-fief, des portions de leur territoire à des chevaliers qui s'obligeaient à faire le service à leur place. Ceux-ci n'y manquaient pas, autrement ils auraient perdu leur vavasorrerie; en cas de minorité des représentants ou si l'arrière-fief venait à tomber en quenouille, le roi donnait des lettres de rémission.

L'évêque avait en outre la terre du Gué-de-l'Epine, d'une contenance de quatre-vingts vergées environ, dans la paroisse du Val-Saint-Père; le château

du Parc, dans celle de Sainte-Pience; les moulins de Ponts, sur la Sée, avec droit de pêche en amont et en aval.

René de Grimouville, écuyer, sieur de la Lande, et François le Bannois, écuyer, tenaient ensemble, par portions égales, le fief du Homme, en plein fief de Haubert, sis dans la paroisse de Poilley, pour lequel ils devaient un chevalier à l'ost du roi. Ils devaient en outre conduire l'évêque depuis l'église Saint-Gervais jusqu'à la cathédrale le jour de son entrée, le servir à table pendant le dîner et lui verser à boire; pour lequel service, la coupe dans laquelle l'évêque avait bu leur appartenait.

Il était dû à l'évêque le même jour un bœuf ou vingt sous à prendre sur le ténement du jardin de Jean d'Argences, écuyer, sis en la paroisse de Saint-Jean-de-la-Haize.

En l'absence du roi, de la reine, ou des enfants de France, l'évêque avait droit au premier choix du poisson exposé sur le marché d'Avranches.

Il avait la dîme de la venaison et des issues de la forêt de Lande-Pourrie : on appelait issues les ajoncs et le bois, fagots et merrains, qui en provenaient. Dans les années de grande faîne, ou autre paisson, il avait droit de pasnage pour cent porcs pendant la saison. C'étaient les tenants du fief, ou aînesse, de Poresse, au Val-Saint-Père, auxquels incombait la charge de les conduire, garder ou faire garder et ramener. La faîne est le fruit du hêtre, l'autre paisson comprenait les glands, les châtaignes, les gênottes et autres racines sauvages dont les pourceaux font leur aliment [1]. Ceci remplaçait la dîme des issues, au gré de l'évêque. En place de la dîme des grosses bêtes, le maître des eaux et forêts devait lui prendre et livrer un cerf, également à son choix; comme il pouvait, s'il l'aimait mieux, en place de la dîme du gibier à plume, chasser avec un tiercelet.

A l'évêque appartenait la dîme, d'origine royale, du poisson pris dans la Sélune depuis le pont de Ducey jusqu'à la roche de Genêts; le droit d'avoir bateaux sur la Sée depuis les moulins de Ponts jusqu'au Gué-de-

(1) Le *pasnage* se disait des porcs; le *pacage*, des veaux, et le *pâturage*, des moutons. Paisson, dérivé de *pasci*.

l'Epine; lesquels moulins, nommés les Moulins-le-Roi, il tenait de la libéralité du monarque, moyennant la redevance d'un épervier blanc chaque année. Il avait pareillement droit de coutume en sa baronnie sur les foires d'Avranches, du Val-Saint-Père, de Saint-Michel-des-Loups et de Ponts; et enfin sur la recette de la prévôté d'Avranches, douze livres tournois de rentes concédées par saint Louis en dédommagement des terrains pris sur ses jardins pour le creusement des douves et fossés de la ville.

Robert Ceneau mourut à Paris le 7 avril 1560, et fut enterré dans une des chapelles de l'église Saint-Paul, sa paroisse natale. Un beau cénotaphe en marbre blanc, surmonté d'une statue de bronze, fut érigé sur sa tombe. Nous parlerons en un autre lieu de ses travaux littéraires.



CHAPITRE XXI

FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE. — PROTESTANTISME.

Au lit de mort, Ceneau avait résigné son évêché à Antoine le Cirier, conseiller au parlement de Paris et doyen du chapitre de Notre-Dame; Charles IX confirma le choix, et le nouveau prélat reçut la consécration épiscopale le 15 juin 1561, à Paris. Il prit possession par procureur le 28 novembre suivant, et ne vint de sa personne faire une première et courte visite à son Eglise que le 26 août 1562. Il trouva son palais, sa cathédrale, les églises et les communautés de sa ville épiscopale dévastés récemment par les mains des calvinistes, et la ville elle-même plongée dans le deuil et la désolation.

Ceneau avait combattu le protestantisme et en particulier le calvinisme [1] par de beaux et savants ouvrages; mais, en pareil cas, il ne sert de rien d'avoir la science, la logique et la foi de son côté : l'hérésie ne raisonne pas, elle agit; elle est la passion, et elle passionne; elle laisse dire, va son chemin et fait son œuvre.

Les architectes du moyen âge l'avaient, sans y songer, représentée d'une manière admirable sous la forme du basilic, reptile imaginaire qui se cache sous l'herbe, pour vous attendre, et s'élance sur vous en se bouchant l'oreille avec sa queue, pour ne pas vous entendre.

Constituée en état de révolte contre l'autorité de l'Eglise, elle ne pouvait manquer de recueillir des adhérents, parce qu'il y a toujours nombre de gens qui éprouvent le besoin de s'insurger, et d'abolir la règle qui les gêne.

(1) Larva sycophantica in Calvinum. — Plus un traité contre l'*Interim* de Charles-Quint.

Beaucoup de bons esprits demandaient une réforme; ceux qui profitaient des abus, y mettaient obstacle; elle ne se faisait pas. La naissance du protestantisme la rendit nécessaire; le concile de Trente devait l'entreprendre.

Il faut bien le dire, le troupeau était fort mal gardé.

Le clergé régulier et le clergé séculier étaient au plus mal ensemble; nous en avons discrètement laissé entrevoir des indices en rappelant certaines prescriptions des statuts diocésains.

Les évêques enjoignaient la résidence à leurs curés, et eux, premiers pasteurs, ne résidaient pas. Ceneau lui-même était très-reprochable en ce point : sous prétexte d'études et de livres, il passait beaucoup plus de temps à Paris que dans son diocèse.

Un grand vicaire chargé d'administrer le temporel devait être exigeant; un grand vicaire pour le spirituel ne pouvait assumer aucune initiative, crainte d'être désavoué. Un évêque suffragant n'avait aucune intervention dans le gouvernement du diocèse; rien ne le regardait. Les curés à portion congrue étaient trop pauvres pour exercer la moindre influence. Les curés gradués avaient deux ou trois cures en option pendant deux ou trois ans dans deux ou trois diocèses et passaient de l'une à l'autre, suivant qu'il était utile à leurs intérêts, de manière à n'être jamais au lieu où il y avait des décimes à payer; or, les décimes étaient exorbitantes et multipliées.

Ceux-ci ne manquaient pas de science, mais ils n'étaient pas sur le lieu du combat. Il n'y avait pas de séminaires, donc pas d'instruction dogmatique au degré suffisant pour tous les autres. Ils avaient subi un examen avant la réception des saints ordres; mais l'examen portait sur les préceptes de la morale et la méthode à garder dans la confection des choses saintes.

Le respect dû à la maison de Dieu n'existait pas non plus à un degré suffisant, nous l'avons vu : le peuple se livrait à des jeux publics dans les églises, et la voix de ceux qui causaient et qui riaient, couvrait parfois celle du ministre de la religion qui remplissait ses fonctions. S'il les réprimandait, ils sortaient, pour continuer leurs discussions, leurs affaires ou leurs jeux dans le cimetière; au son de la clochette du *Sanctus*, ils rentraient tumultueusement, pour assister à la consécration, disent certains statuts du diocèse

d'Avranches, et s'en retournaient ensuite causer jusqu'à la fin de la messe; alors, ils s'entassaient aux portes, pour recevoir la bénédiction du prêtre.

L'abus était général, puisque la dénonciation était elle-même générale, et pouvait régner dans les villes comme dans les paroisses rurales, puisque les églises y étaient pareillement au centre d'un cimetière.

Il fallait tolérer d'autres abus, moins criants peut-être, mais qui n'étaient pas favorables au respect dû au temple de Dieu et aux saintes cérémonies du culte divin. Ainsi, on représentait à l'office l'Ascension du Sauveur par celle d'un personnage, quelquefois un personnage vivant, qu'on hissait dans la tour; la descente du Saint-Esprit, par des flocons d'étoupes flambantes qu'on en laissait choir. Le Vendredi-Saint, un homme figurait le Sauveur dans les différentes scènes de sa passion. A Noël, on menait un bœuf et un âne en chapes dans l'église, on les saluait, on chantait *Salve asine*, à l'*Ite Missa est* on répondait *Hins-hans*. Le jour des Saints-Innocents, le peuple élisait un enfant pour évêque, et ce *petit évêque*, comme on l'appelait, simulait les fonctions épiscopales. Il y avait la fête des *souls-diacres*, les *farces* de la fête de la Nativité de la Vierge. Le peuple se portait avec ardeur à ces divertissements; les curés étaient forcés de les subir malgré toutes les réprobations. Les protestants en faisaient un sujet d'amères railleries.

Cependant le chapitre de Coutances en eut raison, en ce qui concernait la cathédrale, en 1560 : Il fit défense d'élire le *petit évêque* le jour des Saints-Innocents, et de célébrer *les farces* du 8 septembre. Sa défense fut obéie.

D'un autre côté, l'évêque avait une année du revenu des cures qui venaient à vaquer, et voici à quelle occasion : Il arrivait souvent que le curé promu n'était pas apte à commencer aussitôt ses fonctions, soit par défaut d'âge, ou défaut d'ordre, ou défaut d'instruction, mais il lui était accordé une année pour se mettre en mesure; telle était la loi canonique. En ce cas, l'évêque saisissait le revenu de la cure, et nommait à ses propres gages un vicaire pour la desservir. Or, il arriva que la mesure devint générale, et que le curé faisant fonctions fut privé de la première année de son revenu, au profit d'un évêque absent, tout aussi bien que celui qui étudiait encore la grammaire. C'est ce que l'on appelait le déport. Le concile de Rouen de l'an

1522 dénonça ce grand abus à la face de l'Eglise; mais il ne fut pas supprimé pour cela : une fois établi, l'impôt se perpétue. Autre abus : les collateurs de bénéfices cherchaient un prêtre pauvre ou complaisant, qui acceptât moyennant une modique pension le titre du bénéfice, en leur en laissant secrètement les revenus : c'est ce que l'on appelait des *confidentiaires*. Les statuts de Robert Ceneau frappèrent d'excommunication collateurs et confidentiaires.

L'Eglise de Coutances n'était pas plus heureuse que celle d'Avranches : elle était également privée de la présence de son évêque.

A Philippe de Cossé succéda Payen le Sueur d'Esquetot, chanoine de Rouen, garde du sceau en la chancellerie du parlement de Normandie.

Payen était fils de Guillaume le Sueur, seigneur d'Esquetot et de Marie de Normanville. Cette famille étant très-liée avec celle des de Cossé-Brissac, Payen l'avait été lui-même avec l'évêque de Cossé, à cause de la communauté de leurs goûts pour la littérature, et cela fit supposer qu'il avait dû son élévation à l'influence des de Cossé.

Payen fit prendre possession le 16 mars 1549, et se présenta lui-même le 7 mai 1550. Il avait commencé sa première visite pastorale, lorsqu'il fut appelé à Rouen pour les funérailles du cardinal Georges d'Amboise II, qui eurent lieu les 17 et 18 septembre. Il ne revint à Coutances que l'année suivante; il y passa encore quelques mois, puis s'en alla à Paris, où il mourut le 24 décembre.

On trouve la mention de plusieurs ordinations faites sous son administration par Charles le Boucher, abbé de Montebourg.

Il fut remplacé immédiatement par Etienne Martel de Bacqueville, curé gradué de Montpinchon, pourvu en même temps des abbayes de Saint-Mélaine et de Saint-Jouin. Etienne était arrière-petit-fils du célèbre Guillaume Martel, le dernier porte-oriflamme, tué à la bataille d'Azincourt. Des difficultés survenues entre la cour de France et la cour de Rome, à l'occasion de quelques édits de Henri II, retardèrent sa préconisation jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, il fit prendre possession de son siége par procureur le 3 dé-

cembre 1552; Guillaume de Grimouville, vicaire général des deux derniers évêques, fut continué, et de même la suffragance à Pierre Pinchon, alors grand-chantre de la cathédrale, qui avait permuté son abbaye de Hambye avec François de Lautrec. C'est-à-dire que toutes choses restèrent dans le même état de marasme.

Etienne Martel retarda sa prise de possession personnelle jusqu'au 18 octobre 1558; mais alors il vint, avec l'intention, disait-il, d'habiter désormais au milieu de son troupeau. Ses diocésains lui firent une réception aussi cordiale qu'empressée, d'autant plus qu'il était précédé d'une grande réputation de piété. Hélas! il avait compté sans ses forces; il entendit le bruit des contestations, le cliquetis des armes, il eut peur, il s'enfuit après sept mois de séjour. La guerre était commencée entre catholiques et protestants.

Il se retira en son abbaye de Saint-Mélaine, qu'il devait habiter alternativement avec celle de Saint-Jouin jusqu'à sa mort, arrivée le 26 mai 1560. Il fut enterré à Saint-Jouin. Le suffragant, Pierre Pinchon, était mort en 1559 et avait été enterré à la cathédrale dans la chapelle de la Cerclée, dite aussi des Enfants-de-Chœur. Il fut remplacé dans la suffragance par Gilles, évêque de Ros.

Pendant l'administration d'Etienne Martel, les ordinations de tournée furent supprimées. Elles scandalisaient beaucoup les protestants, en ne donnant le plus souvent que des résultats regrettables. Après la suppression, les ordinands durent venir à la ville épiscopale et subir des examens plus sérieux, ce qui rendit nécessaire une préparation plus sérieuse aussi et assura davantage la vocation.

L'apparition du calvinisme dans les diocèses de Coutances et d'Avranches date de l'an 1554. Jusque-là son existence avait été latente, mais beaucoup de personnes, surtout parmi les plus notables, étaient infestées du venin de l'hérésie; entre autres Colombières de Bricqueville, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, gendre de Gabriel de Montgommery; Gabriel de Montgommery lui-même, sieur de Lorge, seigneur de Vire et de Ducey, qui n'était pas encore déclaré alors, mais qui avait puisé les plus mauvais principes en Ecosse; Sainte-Marie d'Aigneaux; Julien Davy du Perron.

Un ministre genevois, hôte du château de Sainte-Marie-du-Mont, y tenait des prêches réguliers et parcourait le pays.

Julien Davy, père du célèbre cardinal du Perron, médecin à Saint-Lo, alla organiser un prêche à Vire. Jean Brouault, prieur de Sainteny, après avoir perverti bon nombre de ses paroissiens, jeta le froc et se retira à Carentan, où il continua de dogmatiser, en faisant de la médecine et de la pharmacie. Il en vint à nier la spiritualité et par conséquent l'immortalité de l'âme.

Que faire? l'évêque était absent; l'administration diocésaine n'avait ni l'autorité, ni la qualité suffisante pour agir avec vigueur; d'ailleurs les curés étaient inamovibles, à moins d'un procès gagné contre eux, de même les chanoines, et après le procès gagné, l'autorité séculière aurait-elle prêté son appui? L'évêque, malgré sa piété, ne semblait pas se bien rendre compte du danger ni de la nouvelle doctrine. En 1558, il conféra une des prébendes de Muneville-sur-Mer au trop fameux Buchanan; il est vrai que Buchanan avait été précepteur de Timoléon de Cossé, fils du maréchal de Brissac, allié à la famille Martel; mais les principes de Buchanan étaient connus, bientôt après il fit sa profession publique d'hérésie, comme on devait s'y attendre, et il n'était plus possible de lui ôter sa prébende. L'administration diocésaine n'avait pas l'omnipotence. On le vit bien encore en 1567, lorsqu'un curé de Bricqueville-sur-Mer, nommé Pierre Cirou, qui avait abjuré le catholicisme, fut mandé à l'officialité, reprimandé et renvoyé gouverner sa paroisse. Que d'exemples pareils on pourrait citer! et combien aussi de cures étaient vacantes par l'absence des titulaires, qui avaient laissé saisir leur pauvre mobilier, et étaient en fuite devant les exigences du fisc, auxquelles ils ne pouvaient satisfaire? Des gens de Genève, qui n'avaient pas de charges à supporter, et qui étaient soutenus par les seigneurs, venaient les remplacer. Que faire encore?

En l'absence de l'évêque, le chapitre s'était adressé dès 1554 au cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen; celui-ci, pour parer au conflit de juridiction que le parlement n'aurait pas manqué de soulever, lui en référa; le parlement évoqua l'affaire, débouta ainsi tout le monde, et ne fit rien. Il ne

convenait guère à des magistrats de se constituer juges du dogme chrétien, et plusieurs, plus ou moins gagnés à la cause des novateurs, trouvaient qu'ils avaient raison ; et d'ailleurs la religion serait plus commode comme ils la prêchaient.

Une affaire toute spéciale et de flagrant délit, pour ainsi dire, fut portée par le chapitre au tribunal du métropolitain en 1558, mais sans plus de résultat.

Le fils aîné du seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, Nicolas Aux-Epaules, s'était présenté à l'église pendant l'office de vêpres le jour de l'Assomption, fête patronale, tenant un verre de chaque main et invitant les assistants à boire. Aux observations du curé, il répondit par des injures.

Le curé-archiprêtre, qui se nommait Jacques Pillegrain et était chanoine de Coutances, porta plainte au chapitre.

« Le chapitre, considérant que le seigneur évêque de Coutances néglige de visiter son diocèse et de prendre soin de ses ouailles comme un bon pasteur est tenu de le faire.

» Considérant que le vicaire dudit seigneur évêque allègue des excuses.

» Considérant cependant que le crime d'hérésie se propage de jour en jour comme le cancer par tout le diocèse, où il est notoirement et publiquement en pleine vigueur sans que personne s'en inquiète ou se mêle d'apporter remède à ce mal.

» Conclut et arrête :

» Que le sieur Pillegrain est renvoyé devant le révérendissime seigneur cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, métropolitain de la province. En conséquence les membres du chapitre réunis en séance, nomment et commettent le sieur Pillegrain pour assister comme député du clergé aux Etats de Normandie sitôt qu'ils seront tenus. Le sieur Pillegrain accepte avec plaisir et reconnaissance cette honorable commission, il remercie le chapitre et déclare être dans l'intention de soumettre le fait allégué au seigneur archevêque et de réclamer sa protection dans cette affaire. »

C'est tout et ce fut tout.

Fatigué d'attendre, le clergé s'adressa au gouvernement. Le conseil du roi,

sur les plaintes réitérées qui lui venaient de partout, chargea Jacques de Matignon, lieutenant général en Normandie, de lever une compagnie de cent arquebusiers à cheval et deux cents à pied, aux frais du clergé, puisque c'était pour sa cause, et de mettre l'ordre où besoin serait. Matignon fit de son mieux; mais les huguenots, attaqués par les armes, s'armèrent aussi en beaucoup plus grand nombre. On était alors en l'année 1559.

Après le meurtre du roi Henri II au fatal tournoi de la rue Saint-Antoine, le 10 juillet 1559, Montgommery s'était enfui en Angleterre, pour éviter le supplice qui l'attendait ; car, ou bien il avait voulu tuer le roi, ou bien il avait manqué à la loi des joûtes, que personne ne savait mieux que lui, et que personne n'était plus capable d'observer.

Aussitôt qu'ils furent armés et enrôlés par bataillons, les huguenots, suivant le nom qu'on leur donnait en Basse-Normandie, mirent Colombières à leur tête avec le titre de capitaine pour les protestants, nom qu'ils se donnaient eux-mêmes et qui ne leur convenait pas, au bailliage de Cotentin. Dès le mois de mars 1560, Colombières mena ses premières troupes à Amboise, dans l'intention de se défaire des Guise, et de s'emparer du roi; mais l'expédition, mal concertée, ne réussit pas.

En 1561, le jour du Saint-Sacrement, Sainte-Marie d'Aigneaux s'empara du gouvernement de Saint-Lo.

L'édit de juillet pour la pacification ne pacifia rien, car les protestants ne désarmèrent point et ne cessèrent pas leurs violences ; au mois d'août, ils envahirent en armes la cathédrale de Coutances et y firent le prêche.

Le successeur d'Etienne Martel, Artur de Cossé, venait alors d'arriver. Artur, fils légitimé de Charles de Cossé, maréchal de France [1], était aumônier du duc d'Anjou, frère du roi, et abbé de Lessay, lorsqu'il fut nommé évêque et pourvu en même temps des abbayes de Saint-Mélaine et de Saint-Jouin. La nomination avait été différée pendant sept mois, à cause de l'état de

(1) Charles de Cossé, premier du nom, comte de Brissac, chevalier de l'ordre du roi, maréchal; grand pannetier et grand fauconnier de France, gouverneur d'Anjou et du Maine. Le roi Charles IX érigea en sa faveur la seigneurie de Brissac en comté par lettres du mois de décembre 1560.

troubles ; enfin, il prit possession par procureur le 4 mars 1561, tarda encore un an, et vint le 8 février 1562 prendre la direction par lui-même, au plus fort des contestations et du danger, et il resta.

Il y avait un grand mérite, d'autant plus que l'exemple de ses prédécesseurs et de quelques-uns de ses contemporains n'était pas propre à l'encourager dans une résolution aussi généreuse, et cela seul suffirait pour le justifier des imputations qui ont été portées contre lui; mais la haine s'arme toujours de la calomnie, et si Artur de Cossé n'avait pas mérité la haine des protestants et celle des moines du Mont, c'est alors qu'on serait autorisé à dire du mal de lui.

Antoine le Cirier, promu en cour de Rome au mois de mars 1560, n'apparut non plus en son diocèse que le 26 août 1562, et ne fit qu'apparaître, n'osant point rester. Et cependant la guerre civile n'était encore qu'à son début.

Elle avait commencé deux ans plus tôt dans le diocèse de Coutances. Dès 1560, les catholiques avaient été expulsés violemment de l'église de Saint-Lo, qui depuis était restée aux huguenots ; au mois de mai de la même année, ils avaient pillé celle de Saint-Louet-sur-Lozon et l'avaient souillée d'un meurtre.

Les catholiques se livraient parfois à de terribles représailles : le 11 juin, ceux de Valognes, ne pouvant plus supporter l'insolence de leurs adversaires, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, en tuèrent plusieurs et dévastèrent leurs maisons. Les sieurs d'Houesville et de Cosqueville furent transpercés avec des broches de cuisine. Un bourgeois, nommé Jean Guiffard, fut lapidé et laissé pour mort sur la place. Le malheureux ayant remué la tête, la populace revint et l'acheva.

Les protestants se vengèrent le 19 juillet, pillant, dévastant, incendiant les propriétés des catholiques, maltraitant ceux qui leur opposaient de la résistance. Les Cordeliers particulièrement eurent à supporter les plus grandes violences. Leur maison fut dévastée ; leur église, changée en une écurie.

Bientôt le pillage, la dévastation et le massacre s'accomplirent sur tous les points à la fois. Dans les îles, le couvent des Cordeliers de Jersey, encore à peine achevé, fut totalement détruit. Les églises paroissiales de Jersey et de

Guernesey ne furent pas trop maltraitées, parce que les sectaires se les approprièrent; mais les catholiques en furent expulsés. La secte détestait cordialement et au premier rang les enfants de saint François et de saint Dominique, parce que ceux-ci, du haut de la chaire chrétienne et de partout, flagellaient de tous les arguments et de tous les sarcasmes ses doctrines et ses errements. Brutalité n'est pas réponse, mais comment faire quand on n'a rien à répondre, et qu'on veut avoir le dessus? Les deux ordres avaient été fondés pour la lutte, ils la soutinrent au prix du martyre; et le martyre était le couronnement de leur œuvre.

Le 9 et le 10 août, l'abbaye du Vœu fut totalement dévastée par une bande de trois cents hommes armés. Ils étaient trois cents, et il ne leur suffit pas d'un jour! Lorsqu'ils se présentèrent aux portes de la ville, les herses s'abaissèrent; ils se vengèrent sur l'abbaye, qui était en dehors des murs, et personne ne lui vint en aide. L'église était ornée de riches boiseries, la chaire abbatiale était un chef-d'œuvre; il ne resta rien. Rien dans l'église, rien dans la bibliothèque ni dans le trésor des chartes, rien de tout le mobilier.

Lorsque Colombières eut achevé d'armer et d'organiser le parti, il remit la direction à Gabriel de Montgommery, qui était resté jusqu'alors à Jersey. A son retour, vers la fin de l'année 1561, Montgommery s'établit fortement à Saint-Lo; il en fit sa place d'armes et le centre de ses opérations, admirablement secondé par une bourgeoisie pleine d'ardeur et de dévouement à la cause. Il fit ruiner l'église Saint-Thomas, qu'il trouvait trop voisine des murs de la ville. Alors s'ouvrit une campagne de dévastations, de fureur, de pillage et de meurtres qui range l'année 1562 au nombre des plus néfastes.

Dès le mois de mars, les huguenots se mirent à courir sus aux prêtres, aux magistrats, aux personnes qu'ils savaient le plus attachées à la foi orthodoxe; mais surtout aux riches, ou à ceux qui passaient pour l'être. Les alentours de Saint-Lo, auprès et au loin, retentirent de cris et de pleurs, de malédictions et de menaces.

Cet affreux brigandage ayant été porté à la connaissance du roi, il donna ordre au duc d'Etampes, qui commandait en Bretagne, d'aller remettre Saint-Lo sous l'obéissance. Le duc d'Etampes prit la ville d'assaut presque en

arrivant; mais il eut la maladresse de laisser échapper Montgommery et la meilleure partie de ses soldats. Il y mit une garnison bretonne, qui ne tarda pas à se faire détester par ses vexations et sa brutalité envers les habitants; il est vrai qu'ils s'attiraient eux-mêmes leurs maux à force de résistances et d'injures envers leurs hôtes.

Pendant ce temps, Montgommery était allé mendier du renfort en Angleterre. Il débarqua à Linverville, avec un corps de troupes qu'Elisabeth lui avait confié, et marcha droit sur Saint-Lo; mais non sans se livrer au pillage le long de la route. Il s'arrêtait même pour attendre le retour des détachements qu'il envoyait à une pareille besogne. A la nouvelle de l'arrivée de Montgommery et d'une armée, la garnison bretonne, prise d'épouvante et sachant d'ailleurs qu'elle n'avait pas de merci à attendre, s'empressa d'évacuer la place, de crainte d'y être cernée; de sorte que Montgommery y rentra sans coup férir.

Les nouveaux venus se livrèrent dès l'abord aux plus terribles excès; leur fureur de destruction ne connaissait pas de bornes. Parmi les officiers de Montgommery, un certain capitaine Groussi se signala par un vandalisme inouï.

Il fit briser les statues et les bas-reliefs qui ornaient le portail de l'église Notre-Dame. A l'intérieur, il fit de même briser les statues, les autels, lacérer les tableaux, brûler la bibliothèque donnée par Jean Boucard, les livres d'offices. Cette œuvre achevée, il se rendit à la Vaucelle avec sa bande, dans l'espoir d'y trouver Nicolas Duchemin, sieur du Perron, juge au présidial, qui était spécialement en butte à l'ire et aux vengeances du parti; mais celui-ci avait eu le temps de fuir. Ne le trouvant pas, ils incendient sa maison, détruisent la chapelle Sainte-Pernelle, brisent la croix qui était au-devant; de là ils se rabattent sur l'hôpital, jettent les malades hors des lits, chassent les vieillards et les infirmes, coupent le nez et les oreilles aux prêtres qui se trouvaient là pour le service.

Le lendemain, ce fut le tour de l'abbaye et de celle de Cérisy. A Cérisy, ils brisèrent l'autel, qui était, dit-on, d'une beauté remarquable.

Le 19 juillet, Montgommery se rendit maître de Valognes, ville et château;

ses soldats se conduisirent comme partout. La populace s'adjoignit à eux, les aidant à la besogne; ils brûlèrent le mobilier de l'église et les reliques, s'emparèrent des reliquaires et des vases sacrés. Ils partagèrent l'église en deux, faisant du chœur une caserne et de la nef une écurie. Ils outragèrent les dames les plus nobles, les religieuses, pillèrent les couvents, maltraitèrent les religieux. Le couvent des Capucins eut spécialement à souffrir; et ce n'était pourtant pas encore sa dernière épreuve : il y eut une nouvelle émeute le 13 novembre. Un des religieux, le P. Guillaume Cervaisier, s'étant empressé de se rendre à la chapelle, afin de consommer les saintes hosties qui étaient contenues dans le tabernacle, pour les soustraire à leurs insultes et à leurs profanations ordinaires, ils l'y trouvèrent et le massacrèrent au pied de l'autel.

Les Capucins l'ont inscrit en leur martyrologe au nombre des martyrs, d'où son nom a passé dans le martyrologe universel. Il est vrai que la dévotion populaire s'éprit aussitôt d'une sainte confiance en son pouvoir, et que beaucoup de grâces signalées furent obtenues auprès de son tombeau.

Le 10 août, Colombières, parti de Saint-Lo à la tête d'une chevauchée, tomba à l'improviste sur Coutances : la cathédrale fut dévastée, tout le mobilier, brûlé; les autels, brisés; la jolie chapelle Saint-François, si riche de bas-reliefs, mutilée; le tombeau de l'évêque Eustache, brisé; tout fut détruit avec un vandalisme étudié et une fureur calculée. Les saintes hosties et les reliques furent jetées sous les pieds; les vases sacrés, de riches reliquaires qui étaient posés sur le tombeau de Geffroi Herbert, à la droite du maître-autel, tout ce qui était précieux fut volé. L'orgue fut brisé et les tuyaux emportés pour faire des balles. Les dévastateurs brûlèrent la chapelle paroissiale de Saint-Nicolas, l'église des Dominicains, dévastèrent le couvent, battirent les religieux, et allèrent ensuite traiter de la même sorte les autres églises et les autres couvents de la ville. Ils pillèrent le palais épiscopal, brisèrent ce qu'ils ne pouvaient emporter, ils saccagèrent les maisons des chanoines, incendièrent celle de Jacques le Marquetel, chanoine et curé de Monthuchon et de Remilly. Ils pillèrent le trésor de la cathédrale.

Pendant ce temps, l'évêque, les curés de la ville, plusieurs chanoines et

beaucoup d'ecclésiastiques étaient gardés à vue dans la cathédrale, en attendant le retour des dévastateurs dispersés dans les divers quartiers de la ville. Et personne ne songeait à se défendre, cent contre un, ni à défendre les siens.

Après cette orgie, mêlée d'ivresse et de meurtre, de viol et d'incendie, de sacrilége et de vol, les vainqueurs sans combat coiffèrent l'évêque d'une mitre de papier, l'affublèrent d'un jupon en guise de chape, le montèrent à l'envers sur un âne, dont ils lui donnèrent la queue à tenir en guise de bride, et l'emmenèrent à Saint-Lo en tête de la procession du clergé semblablement travesti. Les pauvres vieux prêtres qui ne pouvaient marcher assez vite, les brigands les poussaient de la pointe de leurs piques. Arrivés à Saint-Lo, l'évêque et ses compagnons servirent de jouet à l'armée et à la populace huguenote; ils furent abreuvés d'ignominie. Montgommery eut l'impudeur de leur demander une grosse rançon, pour leur rendre la liberté; mais où la prendre? Ils restèrent captifs. Toutefois, le principal personnage, c'est-à-dire l'évêque, devait l'être peu de temps; en entrant, il songeait à son évasion.

La dévastation avait commencé par le diocèse d'Avranches. Montgommery avait transformé Pontorson en une place d'armes, et son château de Ducey en une citadelle. Le lundi 8 mars, du Touchet, seigneur du Teilleul, un de ses lieutenants, se jeta sur Avranches dans le dessein de piller la cathédrale; mais le chapitre avait eu la précaution d'envoyer les objets précieux en garde au Mont-Saint-Michel. Du Touchet s'en vengea, en la mettant à sac. Le tombeau de Richard Laine, qui était enrichi d'ornements d'argent, fut brisé, l'argent enlevé et les ossements de l'évêque foulés aux pieds.

Les autres églises et chapelles de la ville eurent le même sort.

Du Touchet se jeta ensuite sur Mortain, où on se laissa prendre à l'improviste; la collégiale et les maisons des chanoines furent pillées, saccagées, en partie brûlées. Le tombeau de saint Guillaume Firmat fut brisé, mais on avait eu le temps de soustraire les reliques.

« La dite église, trésor et maisons d'icelle ont été saccagés et bruslés, les ornements et meubles d'icelles pris, spoliés, ravis et emportés, ensemble les

papiers, lettres, titres, chartres et enseignements contenant la fondation, dotation et augmentation de bien et revenus d'icelle perdus et adhirés [1]... »

C'était le 20 mars 1562. Le 15 juin suivant, un certain nombre de gens notables et de bons bourgeois de Mortain s'arrangèrent entre eux, sous le secret et le serment, pour mettre en une cachette sûre et honorable les précieuses reliques de saint Firmat. Ils crurent pouvoir les replacer le 22 mai 1564; la cérémonie eut lieu avec une solennité extraordinaire et au milieu d'un concours immense. Mais ce n'était pas pour longtemps; au bout de quelques mois, il fallut encore les soustraire. On les rendit au public avec la même solennité le 27 avril 1568, et, de cette fois, elles devaient rester exposées jusqu'au 26 décembre 1793. On trouva alors dans la châsse de plomb qui les contenait des procès-verbaux constatant ces diverses péripéties et celui d'une visite canonique faite en 1621.

L'abbaye de Savigny fut encore plus maltraitée au mois d'août suivant, il ne resta rien, sinon les murailles. Le chœur, les orgues, le toit de l'église furent livrés aux flammes, les cloches furent descendues, plusieurs brisées, la bibliothèque brûlée en partie, en partie dispersée, le sanctuaire et les autels mis en débris, quatorze calices, dont quatre en or, la crosse de l'abbé, les mitres, dont quelques-unes ornées de pierres précieuses, le trésor, enlevés. L'abbé, César de Brancas, qui avait pris possession le 3 mai précédent, fut lié comme un malfaiteur, traîné plutôt que conduit jusqu'à Mantilly, et là, enchaîné, puis, au bout de trois semaines, attaché à un arbre et percé de plus de cent coups de lance.

Les religieux de la Luzerne et de Montmorel étaient en fuite, Montmorel, changé en écuries et en caserne; l'abbaye de Moutons, dévastée et déserte; à la Blanche, dévastée en même temps que la collégiale, il ne resta que deux religieuses, vieilles et plus intrépides que leurs sœurs; les plus jeunes se dispersèrent et se cachèrent dans les rochers, en attendant qu'elles pussent trouver un asile plus sûr dans leurs familles ou parmi des amis compatissants.

L'évêque de Coutances demeura trois semaines au pouvoir des huguenots.

(1) Procès-verbal et état de lieux présenté à Charles IX l'année suivante.

Il sortit de Saint-Lo déguisé en valet de meunier, conduisant un âne chargé de grain et se rendit à Granville, où il fut accueilli avec le respect qui lui était dû. La ville avait été jusque-là préservée des prédicants et des soldats huguenots; mais elle en fut menacée, dès que ceux-ci apprirent que leur victime y avait trouvé un asile. Artur craignant de tomber une seconde fois entre leurs mains, et pour leur ôter jusqu'au prétexte d'une attaque contre la ville, prit le parti de s'éloigner, après trois mois de séjour. Il s'embarqua donc pour Saint-Malo, alla se mettre sous la protection de Louis de Luxembourg, gouverneur de Bretagne, et se retira à son abbaye de Saint-Mélaine, avec l'espoir d'un avenir plus calme.

Il n'attendit pas longtemps, car il reparut dans son diocèse aussitôt après la signature de l'édit de pacification du 19 mars, et reprit le cours de ses travaux habituels. Il ne mit entre son retour et la tenue de son synode de Pâques que le temps nécessaire pour le convoquer. Il avait été absent trois mois seulement du diocèse.

Il était temps pour le pays que l'édit de pacification arrivât, tout favorable qu'il était aux huguenots : au mois de septembre 1562, le duc d'Etampes tenait garnison à Avranches pour le roi; au mois de février suivant, Avranches était au pouvoir de Montgommery, qui de là dévastait le pays d'alentour : Sourdeval, Saint-James, Argouges, le Mesnil-Adelée furent presque détruits. Quelques jours avant la signature de l'édit, les huguenots étaient à Coutances et brûlaient les maisons des chanoines, pour se venger de n'avoir pas obtenu la rançon qu'ils demandaient, achevaient de détruire ce qui était à l'évêque, pour se venger de sa fuite, maltraitaient horriblement les gens qu'ils savaient être de ses amis et dévastaient leurs maisons. N'ayant plus rien à prendre, ils passaient du moins leur temps à détruire. Ils inspiraient une telle épouvante, que personne encore n'osait se mettre en défense.

Ainsi débutait l'année 1563. A la fin de l'année précédente, les huguenots s'étaient rendus maîtres de Pont-l'Abbé, des deux passages des Vés, du pont de Saint-Hilaire, de la Sangsurière, de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ils avaient brûlé en partie le château de la Motte, et dévasté les maisons des prêtres et les églises du pays. Le 17 août, ils avaient incendié le mobilier

de l'église de Villedieu et brisé les croix de la ville et des alentours. Le 31 du même mois, ils firent le dégât dans les églises de Vire, pillèrent la ville, fouillèrent les tombeaux, pour y chercher des trésors, massacrèrent les prêtres.

Le 19 mars 1563 vint l'édit de pacification.

Aussitôt que l'évêque fut rentré, il ordonna de recommencer la célébration de l'office public ; mais il fallut le faire de mémoire et chacun comme il put, car il n'y avait plus de livres ; sans ornements, car il n'en restait pas ; debout, car il n'y avait plus dans les églises ni un banc ni une chaise.

Matignon, de son côté, ne pouvant faire face sur tous les points à la fois, jeta des troupes dans Cherbourg, Granville, le Pont-d'Ouve et le Mont-Saint-Michel ; malgré plusieurs tentatives, Montgommery ne put les déloger. Il présenta au conseil du roi un mémoire dans lequel il exposait la gravité de la situation et demandait les moyens de réparer et d'armer le fort d'Osmont-ville-la-Rogue, d'y mettre une garnison ainsi qu'à Valognes, à Saint-Lo, à Carentan, et d'augmenter celles du Pont-d'Ouve et du Mont-Saint-Michel.

Il obtint une partie de ce qu'il demandait ; mais comment couvrir d'une protection efficace les églises, les monastères, les bourgades, les riches manoirs par tout le pays ? Les huguenots tombaient à l'improviste où il leur plaisait, et ne laissaient après eux que des ruines. Aussi beaucoup de familles émigrèrent vers des contrées plus calmes, et même à l'étranger.

Averti de la sorte, Charles IX voulut se rendre compte par lui-même de l'état des choses ; il vint visiter les deux diocèses et marqua une grande affliction à la vue de tant de ruines, et une grande indignation contre ceux qui en étaient les auteurs. Pour conclusion, il ordonna l'aliénation de biens d'Eglise jusqu'à concurrence de trois cent mille livres au choix des acquéreurs, afin de mettre le pays sur un meilleur pied de défense ; autorisant la vente des vases sacrés en l'acquit de cette décime.

Ainsi l'Eglise était ruinée de deux côtés à la fois : par les huguenots, qui dévastaient ses édifices et ses biens, et par le gouvernement, qui levait sur ses revenus le moyen de faire la guerre aux huguenots.

Cette décime n'était pas la première, car le clergé s'était obligé, en 1561,

de payer un million six cent mille livres. Ce ne fut pas non plus la dernière : En 1567, il passa un contrat de six cent mille livres. En 1568, le pape accorda le prélèvement de cent cinquante mille livres. En 1570, l'évêque de Coutances fut taxé à quatre cents écus d'or au soleil (1), pour l'acquit desquels il aliéna la meilleure portion du manoir de Valognes au prix de quatorze cent quarante-cinq livres. En 1572, le diocèse fut taxé à quatorze cent onze livres tournois, avec exemption de taxe au profit des bénéfices qui rapportaient moins de quatre cents livres. En la même année, il supporta une nouvelle taxe de dix mille six cent quarante livres. En 1586, il fut taxé à deux mille huit cents livres, outre sa part d'un don de douze cent mille écus, que le clergé venait de consentir, et en l'acquit duquel Blanche-Lande, Saint-Lo et Saint-Sever payèrent dix-huit cent soixante-douze livres de quote-part. Hambye, qui était moins riche, ne paya que onze cent cinquante livres.

La paix ne dura pas trois ans. Montgommery, Colombières, Sainte-Marie d'Aigneaux entretenaient toujours d'actives relations avec l'Angleterre. Le 7 mars 1566, Colombières tomba à l'improviste sur Coutances; il saccagea un grand nombre de maisons, fit main basse sur le clergé, les prêtres furent battus, frappés du glaive, chargés de chaînes, emmenés dans différentes directions. Leurs demeures furent saccagées.

Le 15 et le 16, ce fut le tour de Carentan. Il ne resta de l'église que les murailles ; les cloches furent descendues et portées à la citadelle. Le 23, les huguenots envahirent les maisons des magistrats de tout ordre, maltraitèrent ceux dont ils purent s'emparer ; plusieurs y perdirent la vie.

Au moral, l'état des diocèses n'était pas meilleur, plusieurs curés avaient passé au protestantisme, étaient mariés, endoctrinaient leurs paroissiens et conservaient néanmoins leurs bénéfices, se moquant des avertissements, des ordres et des censures des officialités, entre autres un curé de Gouville, Cirou, curé de Muneville-sur-Mer, Pierre Grou, chapelain de la chapelle de Néhou. Plusieurs étaient en fuite, les uns devant les exigences du fisc, aux-

(1) L'écu d'or au soleil valait cinquante sous tournois en 1561. Il fut compté pour soixante sous tournois en 1575.

quelles ils ne pouvaient satisfaire, les autres par la crainte des protestants, qu'ils avaient offensés. D'autres encore, parmi les privilégiés, avaient deux ou trois cures, estimant qu'un seul bénéfice ruiné ne suffisait pas pour les faire vivre d'une manière convenable à leur état. Ainsi, Louis Dubois, chanoine de Coutances, obtint des lettres de Rome pour réunir trois cures à son canonicat. Jacques le Marquetel, grand chantre de la cathédrale, était en même temps curé de Monthuchon et de Rémilly.

L'évêque Artur de Cossé était aussi un grand dépenseur d'argent, disent les moines. Ceux de Saint-Jouin l'accusent d'avoir ruiné la mense abbatiale, en négligeant l'entretien des bâtiments, en aliénant plusieurs propriétés et en s'appropriant pour les vendre des calices et autres vases précieux. Ils le notèrent dans leurs mémoires comme le plus affreux dissipateur; mais sans tenir compte, bien entendu, de l'obligation où il était de payer ses décimes aussi bien qu'eux, et de l'autorisation donnée par le roi et ratifiée par le pape d'aliéner pour cela des biens et rentes et de vendre des vases sacrés jusqu'à une valeur déterminée.

En 1570, il échangea son abbaye de Saint-Mélaine contre celle du Mont-Saint-Michel, ce en quoi il eut grand tort, à moins qu'il ne se proposât aussi de pressurer celle-ci. Toutefois, il ne le fit pas impunément. Les moines ont sali sa mémoire d'une affreuse façon, jusqu'à émettre des imputations odieuses. On n'est sali que par ce qui est sale, dit le proverbe, et c'est le cas, nous le verrons bien. Ils s'oublièrent jusqu'à le battre, et ils s'en firent gloire. Il est vrai qu'il aliéna les bâtiments du collége du Mont, fondé à Caen par Robert le Jolivet, et faisant partie de sa mense; mais alors il n'y avait plus d'écoliers. C'est en ces mêmes bâtiments que les Jésuites établirent plus tard leur collége. Il est vrai encore qu'il essaya de s'emparer de plusieurs objets de prix dans la sacristie du Mont; mais les autorisations royales et papales regardaient aussi le Mont-Saint-Michel; il n'était pas excepté. Laissons parler un historien du Mont très-autorisé, dom Huynes lui-même.

« Il commença sa commende *in virga ferrea;* car dès la première année, par permission du souverain-pontife Pie V, le roy Charles IX ayant imposé

une taxe sur toutes les églises de son royaume, pour subvenir aux guerres contre les huguenots, notre commendataire Arthur de Cossé chercha les moyens de payer la taxe de son abbaye, sans qu'il lui en coûtât rien, et pour laisser à la postérité un tesmoignage insigne de sa grande piété, il jeta incontinent sa pensée sur les saintes reliques et argenterie de la thrésorerie de cette église, chose qui n'estoit pas extraordinaire à ce dévot prélat. »

Voilà déjà une imputation d'improbité, appuyée d'une sotte calomnie, car on ne vend pas des *saintes reliques*; ce n'est pas marchandise d'orfèvre; mais continuons :

« Il amena donc un orphèvre en ce Mont-Saint-Michel, et fit marché avec lui pour la belle croce à dix mille escus, d'un grand calice d'or de l'abbé Robert Jolivet et plusieurs autres choses de grande valeur.

» Le prieur claustral (Jean de Grimouville), zélé pour cette abbaye, s'opposa aux intentions de ce loup ravissant soubs le nom de pasteur, et s'estant joint avec quelques-uns des moynes, se prist de parolles avec ledit Cossé, près la thrésorerie, et dans la chaleur donna un si grand soufflet au vénérable abbé, que le pavé luy en donna un autre, adjoutant que le dyable emporterait plus tôt l'abbé, que l'abbé la croce, tellement que tous les moynes se rallièrent avec le prieur, et le pauvre Arthur, tout espouvanté, prit la fuitte avec son orphèvre, qui par malheur avoit desia le calice d'or et autres argenteries de grand prix, que l'abbé Robert avoit fait faire environ l'an 1412. Ainsi cette imposition de main nous a confirmé notre croce et le reste que nous voyons en la thrésorerie. »

Le jeu de mots est peut-être joli, mais le vénérable Jean Huynes aurait dû dire, ne fût-ce qu'en interligne, si le scélérat qui battit ainsi un évêque, se fit absoudre par le pape de l'excommunication majeure qu'il avait encourue.

Peu après, Jean de Grimouville fut nommé abbé de la Luzerne à la sollicitation d'Artur de Cossé, qui croyait ainsi s'en débarrasser; mais il n'y gagna rien, car le furieux prieur ne quitta guère le Mont-Saint-Michel; il y revint même au bout de trois ans par l'élection des moines, qui le choisirent de nouveau pour prieur claustral.

« D'autre part, les moynes de ce Mont ne donnoient aucun repos à leur

abbé, qu'ils plaidoient fort et ferme..... De sorte que ce commendataire, ainsy inquiété et maltraité de ses moynes n'osoit se monstrer en ceste abbaye; ains il fesoit sa résidence ordinaire au chasteau de l'Oisellière (à Saint-Planchers) despendant de ce monastère. » C'est encore dom Huynes qui parle.

D'où il résulte que si l'abbé était âpre à la curée, comme ses moines l'en accusent, ils étaient encore plus âpres à la défense. Ils avaient toujours été tels. Cependant il leur fallut bien se soumettre quelques années plus tard, en 1575, lorsque l'abbé leur montra un rescrit de Rome qui l'autorisait à aliéner quelques terres et rentes dépendant de la seigneurie de Bretteville, pour satisfaire à une nouvelle taxe imposée par Henri III, et dont la part afférente au Mont fut de dix-huit cent soixante livres.

A ce portrait de moines peints par eux-mêmes, il reste un dernier trait à ajouter : le bénin prieur claustral, Jean de Grimouville, leur donna des règlements par lesquels il leur était défendu de garder *dans le monastère* leurs chiens de chasse, de porter des collets et des manchettes de dentelle, des habits de soie, des moustaches et de longs cheveux.

L'évêque d'Avranches, Antoine le Cirier, était toujours absent de son diocèse, dont les affaires semblaient ne pas le regarder. Il se plaisait davantage au concile de Trente, où il plaidait la cause des libertés de l'Eglise Gallicane, sous la férule des parlements, faudrait-il ajouter, et avec l'approbation des ambassadeurs, disent les historiens. Tout cela n'était pas d'une conduite ecclésiastique des mieux entendue; mais enfin c'était comme cela.

Artur de Cossé résidait malgré tout, et veillait autant qu'il lui était possible à la doctrine et aux mœurs de son clergé, nous allons le voir; mais le déchaînement des circonstances dominait son pouvoir.

En 1572, il se donna un nouveau suffragant dans la personne de Louis de Saint-Gilles, archidiacre du diocèse, sacré évêque de Porphyre le 2 février, à la place de l'évêque de Ros, décédé à la fin de l'année précédente. Pourquoi un suffragant avec un évêque qui réside? par habitude sans doute. De cette fois, le souverain-pontife alloua cinq cents livres au nouvel évêque, à percevoir sur les revenus de l'évêché.

En 1574, les protestants avaient recommencé la guerre. Montgommery débarqua à la Hougue avec une armée de cinq mille Anglais, qui lui étaient confiés par la reine Elisabeth. A son appel, tous les huguenots du Cotentin se rangèrent sous ses drapeaux. Il reprit Saint-Lo le 2 mars, ensuite Carentan, le château de la Motte, les passages des Vés, de la Sangsurière, Pont-l'Abbé, Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il se présenta devant Cherbourg, où il échoua; mais il se donna du moins la satisfaction de piller et d'incendier l'abbaye du Vœu. De là il retomba sur le Cotentin, où il détruisit tout ce qui appartenait à l'Eglise ou aux amis du roi.

A ces nouvelles, Catherine de Médicis envoya l'ordre à Jacques de Matignon de s'emparer de sa personne à tout prix.

Matignon rassembla à la hâte cinq mille hommes d'infanterie, dix-huit cents chevaux, prit vingt canons au château de Caen et se dirigea vers le Cotentin de manière à menacer Saint-Lo et Carentan.

Montgommery était alors à Carentan avec le comte de Lorges, son fils, qui faisait travailler quatre cents paysans depuis trois mois à enclore la ville de fossés. Il n'y avait plus qu'une lacune à fermer du côté du midi. Quand il sut l'arrivée de Matignon, il se rendit en toute hâte à Saint-Lo, pour s'y mettre en défense. Mais comme Villers-Emery, un des maréchaux de Matignon, marchait dans la direction du Petit-Vé avec une division de neuf cents hommes, Montgommery en détacha cinq cents de la garnison de Saint-Lo et les envoya au secours de son fils. C'est ce que Matignon voulait. Villers-Emery tourna aussitôt sur sa gauche, et Saint-Lo se trouva investi par des forces supérieures.

Montgommery sachant bien qu'une ville investie doit devenir une ville prise, et comprenant que sa présence serait plus utile au dehors, où il aurait la liberté de se mouvoir, s'enfuit par la porte Dolée, trop faiblement gardée, le 23 avril; le siége avait commencé le 17. Il se rendit sans débrider à Carentan, où il resta jusqu'au 5 mai, pour compléter les fortifications et mettre en état de défense les places d'alentour. Le 5 mai, il partit pour Domfront, où il arriva le 6. Matignon ne perdait pas un de ses mouvements; il trouva l'occasion excellente pour l'investir de nouveau, d'autant plus que la place

était ruinée et le château hors d'état de tenir longtemps. Il arriva le 9 avec une troupe d'élite, suivi à marches forcées de quelques compagnies de fantassins, de son artillerie et des milices du pays. La place ne tint que trois jours. Montgommery s'enferma dans le château. Dès que Matignon n'eut plus que ce point à garder, et qu'il put y faire converger toutes ses pièces, le succès était assuré. La petite garnison, deux ou trois fois décimée par les projectiles, affaiblie encore par des désertions, se trouva réduite à une poignée d'entêtés. On les vit monter sur la plate-forme, chanter à genoux et la tête nue les prières des morts, sous la direction du ministre de Clinchamps, nommé Labutte, puis se relever pour combattre. Enfin le château se rendit le 27, et ses derniers défenseurs demeurèrent prisonniers de guerre.

Matignon les amena au siége de Saint-Lo, espérant qu'à leur vue et par leurs exhortations la ville se rendrait sans autre effusion de sang. Montgommery, les sires d'Aigneaux, de Rampan et Clerel essayèrent en effet d'y déterminer Colombières ; mais inutilement.

Après cette sotte équipée, dont Montgommery aurait dû prévoir l'insuccès, il tenta de s'évader, en se cachant sous un cheval mort, qu'on traînait à la voirie. Malheureusement le convoi passa près de Matignon, qui voulut voir. Pour se débarrasser du soin de garder de tels prisonniers, il les envoya sous bonne escorte au château de Caen, et le fit savoir à la reine.

Libre de ce côté, Matignon prit ses dispositions pour forcer la place : il mit en batterie neuf pièces de canon et une couleuvrine sur la hauteur de Saint-Georges, pour battre la tour de la Rose et sa courtine jusqu'à la porte Dolée ; autant sur la hauteur d'Agneaux, pour battre la tour Beauregard du côté du faubourg Torteron. Dès que les brèches furent ouvertes, les soldats s'élancèrent à l'assaut; Colombières et les siens se défendirent en désespérés. Au troisième assaut, Colombières se fit tuer à la porte Dolée. Cependant ce n'est pas par là que la ville fut prise, mais par la Poterne. Les soldats qui formaient la ligne d'investissement, craignant que leurs camarades n'entrassent avant eux dans la place, escaladèrent cette falaise, qui n'était pas gardée, et entrèrent les premiers. Les assiégés se voyant ainsi pris entre deux feux,

leur général tué, l'ennemi dans la ville, lâchèrent pied et s'enfuirent dans toutes les directions en jetant leurs armes (1).

Dans l'ardeur de la victoire, les assaillants firent main basse sur tout ce qui se rencontra ; il y avait déjà plus de trois cents morts, lorsque Matignon put arrêter le carnage.

Toutefois, il ne lui fut pas loisible d'empêcher ses soldats d'immoler les femmes qui se trouvèrent vêtues de camisoles rouges, parce que l'une d'elles, nommée la Couillarde, leur avait prodigué tous les genres d'insulte pendant le siége, et avait combattu aux premiers rangs. Mais elle leur échappa, seule peut-être de toutes les femmes à camisole rouge; elle reparut établie à Caen dix années plus tard.

Les assiégeants n'eurent que cent vingt hommes hors de combat, dont la moitié de blessés. C'était le 10 juin 1574, jour de la Fête-Dieu.

Après huit jours de repos, Matignon conduisit sa petite armée à Carentan.

(1) Le premier jour de mai
Par permission divine,
Saint-Lo fut assaillai
A coups de couleuvrine,
Somme qu'on eut pensé
Que tout y fût rasé,
En cendre consumé,
Tant fut grande la ruine.
Matignon y estoit
O la gendarmerie,
Rampan — Clerel aussi,
Aigneaux-Sainte-Marie,
Qui sans cesse disoit,
Colombières, rends-toi
Au grand Charles, ton roi,
Ou tu perdras la vie,
Colombières respond
Tout rempli de furie,
De me rendre en poltron
Qu'on ne me pârle mie;
Jamais ne me rendrai,
Toujours je combattrai,
D'ici vous chasserai
Ou j'y perdrai la vie.
(*La prise de Saint-Lo*. Poëme.)

La ville aurait pu tenir longtemps; mais le comte de Lorges, découragé par de si grands revers, la remit le 28 juin. Il passa à Valognes, d'où il balaya les huguenots; se rendit à Cherbourg, dont il fit mettre les fortifications en meilleur état, connaissant mieux que personne les endroits faibles, et revint ensuite à Saint-Lo, dont il fit refermer les brèches.

Dans le désir de posséder une place qu'il avait si glorieusement conquise, Matignon en négocia l'échange avec Artur de Cossé. Artur accepta en contre-échange la fief-ferme de Montgardon, une rente de cinq cents livres et une somme de quinze cents livres en principal. La baronnie de la Motte ainsi que celle des Moitiers et les seigneuries de Courcy et de Blainville, qui ressortissaient en arrière-fiefs à la baronnie de Saint-Lo, en furent détachées. Ce marché fut généralemeut blâmé. Les habitants de Saint-Lo, qui avaient pourtant bien mérité la honte d'être vendus par leur seigneur à un maître qui saurait les régir, crièrent tout des premiers [1]. Mais la cour s'en mêla, il paraît que l'évêque eut la main forcée : on dut lui dire, si vous conservez la baronnie, aidez à mettre la place en état de défense.

Les actes furent passés à Caen le 22 mai 1576. Matignon, devenu maître de Saint-Lo, acheva de le fortifier, en faisant boucher la porte du Neufbourg et bâtir une citadelle, dans laquelle il établit pour gouverneur Jean de Gourfaleur, sire de Bonfossé.

(1) Voici l'appréciation d'un historien de Saint-Lo. (Voy. *Histoire et antiquités de la ville de Saint-Lo*. Ms. de la bibl. de Coutances.

Il est vrai que Matignon, qui était un « fin et trinquant normand, » comme on disait dans ce temps-là, attrappait pour beaucoup plus que moitié le pauvre évêque, bon et étranger égaré en pays ennemi. Celui-ci aliénait, sans droit, puisqu'il n'était qu'usufruitier, un titre éminent et de beaux revenus, sinon dans le moment présent, savoir : « la terre, seigneurie et baronnie de Saint-Lo, tant au domaine que fief et non fiefs, justice et juridictions avec le manoir du dit lieu, rentes seigneuriales, coutumes, moulins de Vire, droit de pêcheries et tous autres droits, libertés et dépendances. » Et le sieur de Matignon, comte de Torigny, « lui baillait en contre-échange les fiefs, terres et seigneurie de Montgardon en tout ce qu'elles consistent. Lesquelles terres et seigneurie, le dit sieur de Matignon promet fournir et faire valoir trois mille livres tournois de revenu annuel; outre, payer par chaque an à la ville de Coutances entre les mains de l'évêque ou son successeur au jour de Notre-Dame de mars la somme de cinq cents livres tournois de rente annuelle à peine de dix sous d'amende pour chaque jour de faute, » plus une somme de quinze cents livres tournois en principal, une fois payée.

L'acte fut passé à Caen le mardi 22 mai 1576 par-devant le Maistre et Jean de la Haye, tabellions royaux, en la maison de maître Guillaume Gosselin, sieur des Ifs-sur-l'Ozon.

Catherine de Médicis fit extraire Montgommery de sa prison, le fit conduire à Paris et lui intenta un procès capital. Il eut la tête tranchée en place de Grève le 26 juin 1574. Un cordelier s'étant présenté pour le convertir, il lui répondit : « Si ma religion est mauvaise, tant pis pour les vôtres, car c'est un cordelier qui m'a baillé la première bible en français et qui m'a appris ce que je professe. »

Ainsi mourut ce célèbre aventurier, qui fut un grand capitaine, si l'on veut; mais bien plus dans le genre des flibustiers, que dans celui des hommes de guerre. Il n'était bon, comme dit Brantôme, que le cul sur la selle; autrement, il était paresseux, inappliqué, livré à la bonne chère. Il dévasta le pays d'Avranches, par lui ou par ses lieutenants, à l'avenant de celui de Coutances, plus encore. Avec l'argent des églises et des châteaux, il battait monnaie à Tombelaine; mais il ne se contentait pas de piller, il détruisait, il assassinait.

Matignon avait la générosité d'un vrai homme de guerre. On n'a pas à lui reprocher un meurtre inutile; les protestants désarmés n'étaient plus pour lui des ennemis. Quand il reçut la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemi à Paris, il était à son château de Lonray; il courut à Caen, mettre les protestants de cette ville en sûreté, revint à Saint-Lo, puis à Carentan et à Valognes avec la même précipitation, au risque de perdre les bonnes grâces de Catherine de Médicis, dont il était pourtant le favori et l'écuyer d'honneur. Il ne perdit pas une bataille. On ne peut dire que Montgommery en ait gagné une seule, et il échoua toujours contre le Mont-Saint-Michel, malgré les assauts les plus furieux.

La guerre devait recommencer en 1577 entre catholiques et protestants, mais sous un autre nom : ce serait alors la guerre de la Ligue.

Antoine le Cirier, évêque d'Avranches, mourut à Paris le 14 janvier 1573, il fut inhumé dans le chœur de l'église Notre-Dame, au-devant de la stalle qu'il avait occupée comme doyen. Il paraît même qu'il cumula cette fonction avec son évêché, et cela jusqu'à la fin.

Il fut remplacé par Augustin le Cirier, son neveu, chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller au parlement. Augustin le Cirier reçut ses bulles le

20 février 1574 et prit possession par procureur le 13 août 1575. C'était le résultat de la loi des annates : ceux des prélats qui n'étaient pas assez riches pour se passer de la première année du revenu de leur évêché, attendaient, pour assumer la charge pastorale, que ce revenu fût libéré des mains du roi. Le nouvel évêque vint résider en son diocèse; il y donnait des preuves d'autant de sagesse que de piété, lorsque la mort le ravit à l'affection de son troupeau, le 23 mars 1580, à l'âge de quarante ans. Il fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, au-devant de la chaire épiscopale.

Son successeur, Georges Péricart, ne fit également qu'une courte apparition sur la même chaire. Georges Péricart était scolastique d'Avranches, abbé de Saint-Etienne de Caen et de Saint-Julien de Tours : il possédait en outre une charge de conseiller au parlement de Normandie. Il fut nommé aussitôt après le décès d'Augustin le Cirier, mais les troubles de la Ligue retardèrent l'expédition de ses provisions en cour de Rome. Elles sont datées du 28 mars 1583, il prit possession par procureur dès le 1er juin suivant, et vint lui-même peu après; or, les grandes espérances que ses diocésains avaient aussi fondées sur lui, furent encore une fois déçues : il mourut le 22 juillet 1587, à la fleur de l'âge, et fut inhumé en sa cathédrale dans la chapelle Saint-Georges.

A Coutances, Artur de Cossé dirigeait avec attention et fermeté les voies de son clergé. Il assemblait annuellement ses synodes : à celui de 1580, il établit des *témoins synodaux*, ce que nous appelons maintenant d'un nom plus doux des promoteurs, chargés de rendre compte devant le synode des abus et des écarts publics de mœurs ou de doctrine qu'ils auraient remarqués dans la portion du diocèse soumise à leur vigilance, afin qu'il y fût apporté remède, et de réclamer les réformes qu'il leur semblerait bon d'établir.

Il est vrai qu'il habitait peu Coutances, mais de préférence le château de l'Oiselière, à Saint-Planchers, qui était une propriété appartenant au Mont-Saint-Michel; et sur ce, les moines du Mont l'accusent d'y avoir écoulé ses jours dans un sensuel repos. C'était le repos, en effet, mais un repos occupé; le repos de la sentinelle qui veille.

Dans ce même synode de 1580, il ordonna aux doyens ruraux de visiter

deux fois l'an leur doyenné et aux archidiacres une fois leur archidiaconé, à charge de rendre compte.

Il paraît cependant qu'il ne remplissait point par lui-même les fonctions d'ordre, car le suffragant Louis de Saint-Gilles étant mort en 1578, il lui substitua Philippe Troussey, abbé de Blanche-Lande, qui eut aussi le titre *in partibus* de Porphyre.

En 1579, Artur autorisa le clergé de Saint-Lo à envoyer des députés en la ville de Tulle, recevoir des reliques du cinquième évêque de Coutances, dont le chapitre faisait don à l'église de Saint-Lo. Ces vénérables restes, consistant en une des vertèbres du cou et les deux rotules, furent reçus au milieu d'un concours immense, et placés en l'église Notre-Dame, dans une belle châsse d'argent.

En 1580, il érigea en collégiale l'église de Valognes, sur la demande des habitants. L'acte d'érection fut confirmé l'année suivante au concile de Rouen. Mais ce fut le grand vicaire Nicolas de Briroy qui l'y porta.

Alors Artur était à la cour de son ami, le duc d'Alençon, frère du roi. Donnant un démenti aux antécédents de sa vie d'évêque, déjà longue, il s'attacha à ce prince et le suivit en Brabant, lorsqu'il alla en prendre possession en 1582. Mais il eut lieu de se repentir, car il y fut exposé deux fois à perdre la vie : la première, lorsque Jaurégui, habillé à la française, tira un coup de pistolet au prince d'Orange, qui était l'idole des Brabançons; la seconde, lorsqu'il fut pris, le 22 février 1583, avec le convoi des bagages du duc d'Alençon, chassé du Brabant.

Alors il revint en son diocèse et y termina ses jours le 7 octobre 1587, au prieuré de l'Oiselière, après un épiscopat de vingt-six ans et sept mois. Il fut rapporté à Coutances et inhumé au milieu du chœur de la cathédrale.

Pendant son absence, les prêtres de l'Hôtel-Dieu de Coutances s'étaient émancipés de toute sujétion, à ce qu'il paraît, car il les rappela sévèrement aux conditions de leur fondation.

Nous les verrons plus tard se poser comme chanoines réguliers; mais de quel ordre, ils n'auraient su le dire. Hugues de Morville les avait établis dans son hospicepour donner aux malades les secours spirituels, veiller au bon

ordre, à la comptabilité et l'informer de toutes choses. Ils étaient simplement les aumôniers de l'établissement et de la congrégation laïque qui le desservait. Dans les procès qui surgirent postérieurement à la date de 1584, ils ne produisirent aucune pièce prouvant que leur première condition eût été modifiée.

Artur de Cossé les fit souvenir qu'ils étaient sous sa dépendance absolue; il leur défendit de sortir de l'établissement sans être munis d'une permission écrite de leur prieur, et autrement qu'en habit ecclésiastique, avec une croix d'étoffe de laine blanche, suffisamment ostensible, cousue à leur soutane sur le côté gauche de la poitrine, afin qu'on pût toujours les reconnaître. Il leur ordonna en même temps de porter le capuchon. Quant à leur gestion, il exigea une reddition de comptes mensuelle, comme par le passé; le tout sous peine d'amende et de prison.

A la mort d'Artur de Cossé, Henri III donna à Jacques de Matignon la nomination, sa vie durant, à l'évêché de Coutances. Matignon y nomma un de ses fils, appelé Lancelot, déjà abbé de Cherbourg. Ce jeune prélat, d'une piété éminente, songea à mettre sa carrière d'évêque sous la protection des bienheureux apôtres, et entreprit le pèlerinage de Rome, afin de recevoir l'onction sainte des mains de leur successeur; mais la mort l'arrêta dès les premiers pas. Il cessa de vivre le 1er janvier 1588.

Le roi envoya, par forme de consolation, un brevet en blanc au malheureux père. Celui-ci nomma le grand vicaire Nicolas de Briroy le 29 octobre de la même année. On crut dès lors que ce long retard provenait de difficultés relatives à la propriété de la baronnie de Saint-Lo, car il n'était pas clair qu'Artur de Cossé eût pu engager ses successeurs, et à des concessions sur les revenus de l'évêché en faveur de Matignon. Nicolas de Briroy passa pour avoir fait de grands sacrifices à cet égard; ce qui ne lui fit pas honneur. Matignon disait perdre au change.

L'expédition des bulles souffrit un retard de dix années, parce que Henri III vint à mourir sur ces entrefaites, et que Henri IV, son successeur, n'était pas agréable à la cour de Rome. Pendant la vacance, Nicolas gouverna le diocèse en qualité de vicaire capitulaire, et Philippe Troussey fit les

fonctions d'ordre jusqu'en 1590, qu'il fut massacré par les ligueurs, le 25 mai. Il ne paraît pas qu'il ait eu de successeur dans la suffragance. Enfin Nicolas de Briroy obtint ses provisions en 1597. Il reçut l'onction à Paris dans l'église Saint-Germain-des-Prés le 7 septembre de la même année, des mains des évêques d'Amiens, de Digne et de Beauvais, et prit possession de son siége sans solennité.

Dans l'intervalle, c'est-à-dire depuis l'an 1577, où fut fondée la Sainte-Union, en d'autres termes la ligue pour la défense des intérêts de la religion catholique, jusqu'à l'abjuration de Henri IV, en 1593, les deux diocèses d'Avranches et de Coutances servirent de champ à un grand nombre de batailles entre les partis catholique et protestant; mais, quoique la question religieuse fût toujours la cause première et active, elle se résolvait en une question de succession au trône, d'où il résulta que ce ne fut plus une guerre de massacres et de pillages, d'incendies de monastères et de profanations d'églises. Nous nous abstiendrons, par conséquent, de relater les événements purement militaires, nous contentant de recueillir seulement ceux qui ont un rapport direct à notre sujet.

Pendant les guerres avec l'Angleterre, le Mont-Saint-Michel, nous l'avons vu, avait été l'objet constant de la convoitise des Anglais et l'objet de tentatives aussi longues ou aussi ardentes qu'inutiles. Il en fut de même pendant les guerres de religion, et les huguenots, pas plus que les Anglais, ne parvinrent à s'en rendre maîtres.

Le Mont-Saint-Michel ne pouvait manquer d'embrasser le parti de la ligue. Or, le 22 juillet 1577, une bande de vingt-cinq à trente soldats bien armés et déguisés en pèlerins se présenta à la porte du monastère, pendant que les Montais faisaient leur procession annuelle à la chapelle Sainte-Madeleine-de-la-Rive à Ardevon; ils furent introduits avec trop peu de précaution. Le sieur du Touchet, qui les avait envoyés, attendait leur signal à petite distance, pour se précipiter à la tête d'une compagnie de cavalerie; mais ils avaient été reconnus trop tôt; quand il arriva, la porte de la ville était déjà fermée. Perdus dans le labyrinthe de la forteresse, ils firent peu de mal, et le lendemain Louis de la Moricière, sieur de Vicques, un des lieutenants de Matignon, en

eut aisément raison, sans effusion de sang. Il fut, pour ce fait, nommé gouverneur; les protestants n'osèrent plus de longtemps faire de nouvelle tentative.

Ce n'était pas la fin des maux de la province. Ils étaient déjà énormes cependant : voici les chiffres du cahier des doléances du seul diocèse de Coutances, présenté par le grand vicaire Nicolas de Briroy aux Etats de Melun en 1580 : douze mille quatre-vingt-deux personnes ayant perdu la vie par le fait des guerres de religion, dont onze prêtres, seize religieux, cent vingt-huit gentilshommes catholiques, cent soixante-deux gentilshommes protestants, cinq mille quatre cents soldats catholiques, six mille deux cents soldats calvinistes, cent soixante-cinq personnes de tout rang mises à mort pour la même cause. Le nombre des maisons détruites, incendiées ou saccagées n'est pas indiqué au tableau, parce que l'état n'avait pu en être dressé.

Parmi les personnes mises à mort, il faut compter les victimes de la Saint-Barthélemi; les cent soixante-cinq peut-être, car il y en avait ailleurs qu'aux lieux où Matignon put leur ouvrir des asiles de sûreté, et le nombre des injures personnelles à venger de la part des catholiques devait être grand.

Le livre intitulé le *Secret des Finances de France*, par Fromenteau, imprimé à la suite de ces mêmes Etats, et qui contient aussi ces détails, y ajoute que, sous le règne de Charles IX, le clergé du diocèse de Coutances avait payé une somme de un million quatre cent mille livres pour décimes ordinaires et extraordinaires, et au pape une somme égale pour les annates. Pendant le règne de Louis XI, tout en versant la même somme dans les coffres de la cour de Rome [1], il n'avait été taxé par l'Etat qu'à trois mille livres, et n'avait payé que neuf mille livres de droits pour francs-fiefs et nouveaux acquêts. Sous le règne de Louis XI, son revenu était de soixante-douze mille livres ; en 1580, il ne s'élevait encore qu'à cent quatorze mille, toutes charges déduites. On

(1) Les annates étaient la première année du revenu de tous les bénéfices auxquels il était pourvu en cour de Rome, à partir de la prise de possession du nouveau titulaire. Jusqu'à ce moment, à partir du premier jour de la vacance, le revenu était en régale, c'est-à-dire entre les mains du roi.

Les annates avaient été abolies par la pragmatique-sanction ; mais elles se trouvèrent rétablies de fait et sans nouvelle convention au Concordat, par l'abolition de la pragmatique-sanction.

comptait dans le diocèse trois cent dix-neuf paroisses et cinquante-trois mille familles.

En 1582, Henri III, sous prétexte de la bonne administration des biens de l'Eglise et de la conduite honorable et chrétienne des bénéficiers, principalement de ceux qui étaient à la nomination du roi, choses nécessaires au bien de l'Eglise et de l'Etat, rendit une ordonnance sévère d'inspection des bénéfices et d'examen de la doctrine et des mœurs des bénéficiers; mais ce n'était que le petit côté de la question : le but principal était de répartir équitablement les taxes, non au bénéfice de ceux qui payaient beaucoup, mais pour surtaxer ceux qui payaient moins, et de rendre ainsi l'impôt plus productif. Un nommé Charles Bernard fut préposé à la visite du temporel des abbayes et prieurés du diocèse de Coutances; Georges Turgot, bachelier, Nicolas du Quesney et Nicolas Martinel, à l'examen des bénéficiers.

Pendant ce temps, le maréchal de Matignon était en Guyenne, où le roi l'avait envoyé soumettre les protestants. Le sieur de Longauney le remplaçait à titre de lieutenant général, dans le Cotentin, et Jean Duchemin, sieur de la Haule, en qualité de gouverneur de Saint-Lo. Celui-ci fit augmenter les défenses de la place. On l'accuse à tort d'avoir détruit, en vue de cette défense, l'église Saint-Thomas, que les paroissiens avaient, dit-on, relevée : c'est Colombières qui l'avait fait raser; le sieur de la Haule en acheta les matériaux en 1585, pour les employer aux réparations du boulevard de la porte Dolée, ou du moins promit de les payer.

Mais un autre malheur bien plus grand que la perte de cette église, nonobstant l'importance historique et si touchante de son origine, avait atteint le diocèse de Coutances : savoir, la perte, désormais irrémédiable, des îles de la Manche. Lors de la réunion de la Normandie à la couronne de France par Philippe-Auguste, et lors de l'expulsion des Anglais du continent par Charles VII, on ne songea point aux îles de Jersey et de Guernesey, ni aux autres plus petites qui les accompagnent, ou bien on n'y attacha pas assez d'importance. Elles restèrent de fait à l'Angleterre, tout en conservant leurs vieilles chartes, libertés, coutumes et franchises normandes, qu'elles ont encore. Réunies ainsi à l'Angleterre, elles en suivirent le sort religieux.

Les prédicants y firent ce qu'ils voulurent et le gouvernement anglais y prêta la main, comme sur une terre anglaise. Elles passèrent donc tout entières au protestantisme. Le dernier doyen catholique de Jersey fut dépossédé en 1566, dit l'historien William Plees, et à la suite, l'île demeura sans aucune espèce de culte jusqu'en 1576, qu'un synode tenu à Guernesey adopta le rite des calvinistes de France, en le modifiant.

En 1586, Henri III obtint une nouvelle permission de Rome, pour aliéner des biens d'Eglise jusqu'à concurrence de cent mille écus, et imposer une nouvelle taxe. La part contributive du diocèse de Coutances fut de vingt-huit mille livres, en l'acquit desquelles le prieuré de Vauville paya deux cent cinquante livres, l'abbaye de Hambye onze cent cinquante, celles de Blanche-Lande, de Saint-Lo et de Saint-Sever chacune dix-huit cent soixante-douze livres. En fait d'aliénations, Saint-Sever vendit la seigneurie de la Verge, en la prévôté de Morigny, et celles du Mesnil-Ozouf et de Saint-Denis-de-Maisoncelle. Par ces seuls détails, on peut juger de ceux que nous passons sous silence; et voilà avec quel sans-gêne on puisait dans la bourse du clergé et avec quelle rapidité sa fortune diminuait.

Le pays était alors profondément divisé. Tous les ligueurs étaient catholiques, mais tous les catholiques n'étaient pas ligueurs. Il y avait grand nombre de bons catholiques combattant côte à côte avec les protestants dans le parti du Béarnais. Hervé de Carbonuel, seigneur de Canisy, Sainte-Marie d'Aigneaux, le lieutenant général de Longauney, le comte de Torigny, combattaient sous les mêmes drapeaux contre la Ligue, pour le roi. Avranches, Vire, Valognes, le Mont-Saint-Michel tenaient pour la Ligue; Cherbourg, pour le roi. Les autres villes changeaient de drapeau à mesure qu'elles étaient prises ou reprises.

En 1592, un sieur du Tourp, d'Amfreville, seigneur de la Cour et de Théville, chef des ligueurs dans la Hague et le Cotentin, se proposa de surprendre Cherbourg pendant la procession du dimanche des Rameaux, au moment où les bourgeois vaqueraient sans défiance à ce pieux exercice. Mais une vieille femme, nommée la Besboue, qui ramassait des bûchettes dans la forêt de Brix, entendit tout le complot. Ils la virent et allaient la tuer sur

place, lorsqu'ils s'aperçurent qu'elle était tellement sourde, qu'elle n'avait pu rien entendre. Ne parvenant pas à lui faire comprendre un mot, ils la laissèrent aller. Sitôt rentrée en ville, la Besboue redit tout à qui de droit. Les bourgeois laissèrent portes ouvertes, assistèrent plus nombreux et plus disciplinés à la procession, mais avec des armes cachées. Ils se jetèrent avec un tel ensemble sur les ligueurs, qu'il en resta six cents sur la place. Du Tourp se sauva presque seul de sa compagnie. Mais il se fit prendre six mois plus tard, fut ramené à Cherbourg et pendu. On eut le malheur d'instituer une procession annuelle, pour perpétuer la mémoire de ce déplorable événement.

Si les ligueurs n'avaient appelé des étrangers à la défense de leur cause, ils auraient été l'objet d'une moindre aversion. Il est vrai que le Béarnais commit la même faute : il alla mendier des secours en Angleterre; quatre mille Anglais débarquèrent à Granville en 1589; mais de quelles humiliations il paya ce secours inutile! Ils arrivèrent à Arques après la bataille, et Elisabeth lui reprocha avec hauteur d'avoir mené ses sujets verser leur sang pour une cause qui n'était pas la leur. Les avait-elle donc envoyés uniquement pour parader?

Le pays d'Avranches n'était pas plus favorisé; il y eut des batailles sur les grèves du Mont, il y en eut deux dans la ville même d'Avranches, il y en eut à Pontorson, à la Mouche, au Grippon, au château du Parc, à Saint-Sever, à Saint-Jean-de-la-Haize, à Saint-Hilaire-du-Harcouet, à Villechien. Cent trente-six royaux furent massacrés dans l'église de Villedieu. Le bourg de Genets fut brûlé par les ligueurs.

On appelait royaux les partisans du roi de Navarre, catholiques ou protestants. Les royaux de Cérences, de Bréhal et des environs s'étant portés sur Villedieu, qui était ligueur, s'emparèrent de l'église, d'où ils molestaient les habitants. Ceux-ci entassèrent des tonneaux vides contre les portes, les remplirent de pierres et appelèrent à leur aide de Vicques, gouverneur du Mont-Saint-Michel. La faim avait épuisé les forces des pauvres captifs, quand de Vicques arriva; il n'y avait plus qu'à les achever; ce qu'il fit.

Le cahier des doléances du diocèse d'Avranches présenté aux Etats de Blois en 1588, portait que dans l'espace des trente-une années finissant au 31 dé-

cembre 1580, il avait été payé trois cent mille livres de rançons, sept cent soixante mille livres pour étapes et passages de gens de guerre, deux millions pour l'entretien des armées, cinquante-quatre millions cent vingt mille livres de deniers. Le nombre des récoltes détruites par les gens de guerre, des champs demeurés sans culture, des fermes et des maisons incendiées ou détruites, des bourgades livrées aux flammes, des personnes, hommes ou femmes, violentées, blessées, massacrées, ne pouvait être donné avec précision. « Vingt-huit chanoines, curés et autres prêtres avaient perdu la vie par la main des rebelles ; neuf religieux, cent soixante-un gentilshommes catholiques, cent quatre-vingts de la religion, sept mille cent soldats catholiques, six mille sept cents de la religion » avaient péri sur les champs de bataille ; total connu, quatorze mille cent soixante-dix-huit. Il était sorti du diocèse pour taxes et deniers cinquante-quatre millions cent vingt mille livres ; plus un million soixante mille livres de rançons et d'entretien des armées.

A tous ces maux, étaient venues s'adjoindre d'affreuses épidémies, engendrées la plupart par la profonde misère et la faim ; excepté peut-être celle qui régna à Saint-Lo en 1584 et 1585, car elle tomba principalement sur les gens riches. Mais celle des années 1539 à 1542 et 1575 à 1587, qui fit de très-nombreuses victimes à Coutances et aux alentours dans un grand rayon, était causée par la misère. Elle sévit de nouveau en 1592. Cette même année, elle fit aussi de grands ravages à Cherbourg.

Nous pensons que c'est cette épidémie qui donna lieu à la fondation de la chapelle de la Roquelle auprès de Coutances en 1593.

Le lieu était fameux, de très-longue date, dans la dévotion des habitants de Coutances. La butte de la Roquelle, ainsi nommée de quelques roches qu'on y voit encore, sinon toutes au moins plusieurs, est orientée par rapport à Coutances comme le Mont-des-Oliviers par rapport à Jérusalem. Sur cette considération, l'évêque Vivien y avait élevé, l'an 1200, un calvaire, auquel la ville devait accomplir une procession le jeudi de l'Ascension, en mémoire de celle qui fut faite à pareil jour par les cinq cents disciples à la suite de Jésus-Christ au Mont-des-Oliviers.

Le calvaire était détruit depuis longtemps, que les habitants de Coutances allaient encore y pratiquer leurs dévotions.

Or, il arriva qu'un des prêtres de l'Hôtel-Dieu y érigea une statuette de la sainte Vierge, pour sa dévotion à lui-même. L'affluence publique s'en accrut, et la sainte Mère de Dieu daigna y correspondre par beaucoup de grâces merveilleuses accordées à la ferveur des prières de ses serviteurs. C'était en 1514 et années suivantes.

Les curés de la ville se plaignirent d'un tel pèlerinage, qui éloignait les paroissiens de leurs églises, et les écartait même des offices obligatoires.

Le chapitre fit enlever la statuette, et la plaça à la cathédrale. De là, procès de la part de l'administration de l'Hôtel-Dieu par-devant le parlement de Normandie. Le parlement jugea que la statuette serait rendue, mais placée dans l'église de l'Hôtel-Dieu. On l'y voit encore.

L'animation produite par les longs débats de la procédure était à peine calmée, la dévotion populaire, loin d'en être amoindrie, était plutôt exaltée davantage, lorsque les grandes mortalités dont nous venons de parler et surtout la dernière, rappelèrent les populations à la prière, aux pèlerinages, aux vœux, aux processions, au culte de la sainte Vierge.

L'écolâtre du chapitre, nommé Charles Turgot, homme d'une grande piété, était de retour depuis peu d'un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, il était émerveillé de ce qu'il avait vu et de la dévotion des peuples envers ce sanctuaire vénéré du monde entier. Il n'eut pas de peine à s'entendre avec François Hélye, curé de Saint-Pierre, ecclésiastique non moins remarquable par sa piété et ses œuvres, qui faisait d'ailleurs partie du clergé de l'Hôtel-Dieu, et l'un et l'autre avec l'évêque Nicolas de Briroy. L'érection d'une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge au lieu dit la Roquelle fut donc convenue. Nicolas de Briroy en posa la première pierre le 12 juin 1593.

Le pape Clément VIII accorda de grandes indulgences aux pèlerins qui la visiteraient aux jours de l'Annonciation, de la Nativité et de Sainte-Anne.

Henri IV fit son abjuration cette même année le 25 juillet; mais ce ne fut pas encore la paix pour notre province, car les ligueurs n'étaient pas convaincus de la sincérité du monarque, et les protestants étaient on ne peut plus

CHAPITRE XXII

LITTÉRATURE.

Des siècles aussi tourmentés ne sont pas favorables aux travaux de l'esprit; mais, d'une part, l'indignation est parfois éloquente et la dispute a des accents qui atteignent au sublime. D'autre part, il est des hommes qui, comme Archimède, prêtent moins d'attention aux flammes qui dévorent la ville, qu'à la solution du problème qui les occupe.

S'il y eut aux XVe et XVIe siècles d'autres écoles de langue latine que les écoles cathédrales de Coutances et d'Avranches et l'école collégiale de Mortain, elles n'ont pas laissé de souvenirs. Les monastères, malgré la richesse de plusieurs, n'en avaient que pour leurs novices, n'étant point chargés, aux titres de leur fondation, de distribuer la science.

Cependant, vu le grand nombre d'ecclésiastiques admis aux ordres mineurs dans les ordinations de tournée et le grand nombre des prêtres disant messe en chaque paroisse, plusieurs même dans les moindres, il est évident que la science était distribuée avec abondance, et qu'il y avait beaucoup de maîtres particuliers.

Les écoles cathédrales de Coutances et d'Avranches et l'école collégiale de Mortain étaient dotées, ce qui les obligeait à donner l'instruction gratuitement.

Les écoles primaires étaient dotées pareillement, et celles des petits garçons, dirigées, autant que possible, par des ecclésiastiques. Robert Ceneau voulait qu'en son diocèse toutes, écoles de filles et écoles de garçons, fussent sous la protection plus encore que sous la direction de l'écolâtre de la cathédrale; nous l'avons dit.

On ne réunissait jamais les filles et les garçons dans un même local ; le secret n'était pas encore trouvé de les séparer par une cloison. Il est douteux que Robert Ceneau, le grand propagateur de la science, s'en fût arrangé; quand une paroisse ne pouvait entretenir convenablement les deux écoles, il fermait celle des filles, en disant c'est un moindre mal.

Les ecclésiastiques subissaient un examen sur la langue latine avant leur admission aux ordres majeurs, et un second sur la pratique du saint ministère avant l'admission au sacerdoce. Or, les rubriques, les règles, les méthodes, tout était écrit en latin : il fallait donc posséder cette langue.

Les grandes écoles de Caen ou de Paris, le collége d'Harcourt n'étaient pas accessibles à tout le monde; le but de leur fondation était d'ailleurs de préparer aux grades universitaires, plutôt que de distribuer les éléments de la science. Les clercs du second rang étaient également très-nombreux; si nombreux en chaque paroisse, que c'était une charge intolérable pour les curés de leur donner à dîner en certaines fêtes. Or, pour devenir clerc, il fallait au moins savoir lire et chanter. Les moyens de l'instruction primaire et de l'instruction supérieure ne faisaient donc pas défaut, et les leçons étaient suivies.

Grande et petits établissements furent ruinés par les huguenots; d'où il devint nécessaire à la fin du XVIe siècle de créer des institutions nouvelles. Dans plusieurs, l'instruction fut taxée au prix de quinze sous par an et par élève; ce qui peut faire juger du nombre de ceux-ci, puisqu'une si faible rétribution suffit à l'entretien du personnel enseignant et de l'établissement.

Le collége de Coutances se releva le premier. L'école d'enseignement secondaire, fondée en 1499 par Jean Hélye, avait été ruinée en même temps que les autres. En 1587, Jean de Tourlaville, abbé de Hambye etgrand chantre de la cathédrale, restaura les édifices; il avait donné en 1573 une première somme de quinze cents livres, pour commencer. En 1587, il fonda une rente de cent vingt écus, pour l'entretien de cinq professeurs. L'année suivante, le chanoine écolâtre prit la direction de la maison, et elle vit aussitôt une telle affluence, qu'il devint immédiatement nécessaire d'y faire des accroissements. Un sieur le Tellier, de la Mancellière, céda à cet effet un champ

contigu, et Jean de Tourlaville ajouta à ses donations une nouvelle somme de quinze cents livres, pour construire des classes et une chapelle. Les choses marchèrent ainsi jusqu'en 1658, que le parlement de Normandie autorisa l'établissement à prendre le titre de collége, et à enseigner la philosophie [1].

La fondation d'un collége à Saint-Lo fut entreprise dans le même temps par le procureur du roi Jean du Bois, l'homme éminemment charitable, à qui la ville devrait ériger des statues en reconnaissance du bien qu'il lui fit; car il prit l'initiative des bonnes œuvres, et dépensa une grande fortune à la doter des plus utiles institutions.

Jean du Bois fonda en 1598 une rente de cent livres pour l'ouverture de petites écoles, et l'augmenta d'année en année à mesure qu'elles se multiplièrent. En 1609, il fonda la rétribution de cinq professeurs de langue latine, qui feraient leurs cours dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, ruiné par les huguenots. En 1614, il fonda deux bourses au collége des Jésuites de Caen, en faveur de deux élèves du collége de Saint-Lo qui seraient jugés par leurs maîtres les plus capables de faire honneur à leur ville natale. Quand la ville prit à sa charge à elle-même la rétribution des écoles primaires, il fit

(1) Qui pourrait prononcer le nom des Ravalet de Tourlaville, sans se souvenir des affreuses douleurs au milieu desquelles deux vieillards excellents, le grand chantre, Jean de Tourlaville, et son frère terminèrent leur vie? Celui-ci avait un fils et une fille qui furent convaincus d'inceste et décapités à Paris en place de Grève le 2 décembre 1603. Nulles supplications, aucune protection ne purent les racheter du supplice, parce que la damoiselle Ravalet était mariée, et qu'ainsi l'adultère s'ajoutait à l'inceste.

Jean de Tourlaville, restaurateur du collége de Coutances, restaura aussi le chœur de la cathédrale, en remplaçant les boiseries que les protestants avaient détruites. Il rétablit l'aqueduc et rendit à la ville les eaux de l'Ecoulanderie, qui n'y venaient plus depuis longtemps.

Il avait relevé splendidement le manoir de Tourlaville et l'avait donné à son frère, en vue de ce neveu qui lui causa tant de douleurs.

Les deux frères firent de grands biens à la ville de Cherbourg, qui était leur lieu de naissance. Ils relevèrent l'abbaye; mais alors ils avaient quitté le nom de Ravalet, devenu définitivement odieux; celui de Tourlaville apparaît seul sur les actes.

Il est des crimes qui attirent sur la famille une malédiction irrémissible : leur père s'était présenté à la communion pascale, après avoir déjeuné publiquement. Il avait tué son frère pour une querelle insignifiante. Il avait tué son curé à l'autel, parce que le curé s'était servi de son pied pour se défendre contre le chien de monseigneur, qui s'attaquait à ses jambes.

La hache d'un exempt supprima le nom de Ravalet sur la place de Grève, non loin de la prison du Châtelet.

revertir les rentes qu'il avait fondées au profit de quatre enfants de chœur de l'église Notre-Dame, qui iraient étudier en l'université de Paris. Le collége fut autorisé dès 1614 par ordonnance royale. Avranches et Mortain demeurèrent momentanément en retard.

Pendant que se fondaient les nouvelles écoles, de grands écrivains et des savants de premier ordre, formés par les anciennes, et alors dans la maturité de l'âge et du talent, illustraient la patrie normande.

Il faut compter en première ligne Robert Blondel, né aux environs de Cherbourg, peut-être à Ravenoville. Son père, Jean Blondel, était seigneur de Martinvast, de Sideville et d'Equeurdreville; un de ses ancêtres était sire de Tournebu; sa mère se nommait Jeanne de Hayneville. Expulsé du pays en 1420 avec son père, qui refusa d'accepter le gouvernement de l'étranger et vit ses biens confisqués, Robert Blondel, déjà prêtre ou engagé dans les ordres, s'attacha à la fortune du dauphin, depuis Charles VII, et suivit la cour. Il devint précepteur de François, comte d'Etampes, fils de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans, qui fut couronné duc de Bretagne en 1458, et ensuite de Charles, duc de Berry, second fils de Charles VII.

Au spectacle des maux de la patrie, son âme se remplissait d'une sainte indignation ; il s'indignait de l'apathie du dauphin et de la noblesse française, de la frivolité de leurs occupations. Enfin, l'indignation débordant malgré lui, il laissa tomber de sa plume un poème dithyrambique, composé de neuf cent trente-deux vers alexandrins, qui est un cri de guerre véhément à l'adresse du dauphin et de la noblesse; il y a plus de patriotisme que de poésie, mais l'appel fut entendu. L'élévation du sentiment tint lieu des fleurs d'une éloquence plus savante :

Non sitis tardi plus, pellite vim leopardi,
Galli, forte moræ præbebunt deteriora;
Vobis credatis, nocuit mora sæpe paratis.
Lilicolæ, florem sitis servare parati.
Este, precor, memores qua sitis stirpe creati.

Robert Blondel consacra un second ouvrage à la même cause; celui-ci est

écrit en prose et intitulé *Discours historique* (*Oratio historialis*). Les onze premiers chapitres sont un nouveau cri de guerre, un appel aux armes. « Que ne m'est-il permis à moi-même, dit l'auteur, de verser le sang des ennemis de ma patrie, pour la venger des maux qu'elle endure, ou de verser le mien, pour ne plus en être témoin ! » Le reste du livre est le récit des onze invasions de la France par les Anglais à partir de 1135 jusqu'en l'an 1449, où Blondel écrivait. L'œuvre a en tout quarante chapitres. Ici l'auteur n'est plus gêné par la mesure du vers, sa plume court avec aisance et rapidité ; il se montre bon latiniste.

Enfin Robert Blondel vit ce qu'il avait tant désiré, la réduction de la Normandie sous le sceptre de Charles VII. Il en écrivit l'histoire *(Reductio Normanniæ)*; c'est son troisième ouvrage. On aperçoit, aux détails qu'il donne sur certaines familles, qu'il connaissait le pays, et à certains autres détails sur les faits de guerre et les événements militaires, qu'il suivit l'armée libératrice.

Il révèle dans son *Oratio historialis* un fait peu connu sur l'origine des brouilleries de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. La guerre que Philippe soutenait contre Edouard, roi d'Angleterre, absorbait de grandes sommes : pour y faire face, Edouard mettait les joyaux de la couronne entre les mains des Juifs ; Philippe levait des impôts. Or, après avoir demandé à ses sujets un pour cent de leurs revenus, puis cinquante, il s'adressa au pape, pour le prélèvement d'une taxe sur les biens ecclésiastiques ; le pape refusa de l'autoriser.

Robert Blondel traduisit du latin pour l'usage de la reine, Marie d'Anjou, et à sa demande, un livre intitulé *Les Douze périls d'enfer*. Il était alors précepteur du jeune duc de Berry. Il n'est plus question de lui après 1460 ; c'est donc à peu près l'époque où il dut mourir.

L'ardeur des discussions théologiques inspira un plus grand nombre d'écrivains et donna lieu à beaucoup plus d'ouvrages ; le savant Robert Ceneau, évêque d'Avranches, le très-ardent François Feuardent, de Coutances, Robert le Roquez, de Carentan, parurent avec vaillance sur la brèche, pour la défense de la foi catholique.

Robert Ceneau publia en 1545 son *Traité des deux Glaives*, pour tracer

au pouvoir civil la limite dans laquelle il doit se restreindre au fait de la religion; mais il ébrèche singulièrement le glaive de César; il n'est guère de monarque qui soit disposé à s'en contenter. La limite est plus facile à tracer qu'à défendre sur ce terrain commun où la force prime le droit. La même année, il fit paraître son *Axiome sur le célibat*, pour combattre les maximes et les exemples des ministres de la religion prétendue réformée; en 1549, un second *Axiome contre le divorce*, dans le même but et comme corollaire du premier. Ici la foi était faite, les lois établies et la position théologique facile à défendre, si les réformés n'avaient eu pour but de renverser les principes et les lois que l'auteur invoquait. Quand il voulut en 1556 prendre Calvin à partie, dans son *Masque sycophantique de Calvin arraché*, il alla trop loin et fut trop personnel, car la Sorbonne censura le livre. L'auteur se soumit. Il dut le faire d'autant plus aisément, qu'il était condamné par ses pairs, et des pairs en qui il avait pleine et entière confiance, avec lesquels il entretenait d'excellentes et quotidiennes relations, étant lui-même un des membres les plus actifs de ce corps savant. Ceneau fit paraître en 1560 un troisième axiome, intitulé *Axiome catholique*, qui ne fut pas censuré, quoiqu'il ne valût guère mieux, sous un autre rapport, que le *Masque sycophantique*. L'auteur prétend, dans la première partie, qu'il faut éviter toute discussion avec les protestants, parce qu'ils ne sont pas de bonne foi et que leurs raisonnements sont captieux; cela peut être vrai, mais que deviendra une doctrine qui ne sera pas défendue contre les adversaires qui l'attaquent? et sa conduite à lui-même était en opposition avec cet enseignement. Dans la seconde partie, il donne les marques auxquelles on peut discerner les catholiques véritables de ceux qui se disent faussement évangéliques. Ceneau avait un grand penchant pour l'exagération : ainsi il prétend dans son *Traité des deux Glaives*, qu'il n'est jamais permis de donner la mort, pas même pour défendre sa propre vie. Ce serait, il est vrai, supprimer la guerre et l'assassinat; mais il faudrait commencer par supprimer les princes ambitieux et les assassins; supprimer la malédiction divine qui pèse sur le monde depuis le péché.

Deux ans avant l'apparition de son *Axiome catholique*, c'est-à-dire en 1558, Ceneau avait donné au public un petit traité intitulé *Antidote contre l'Intérim*

de Charles-Quint, dans lequel il démontre qu'en matière de foi, il n'est pas permis de suspendre son jugement en attendant de nouvelles décisions; pas plus qu'il n'est possible de trouver un moyen terme entre le faux et le vrai. Pour être sauvé, il faut croire et non pas attendre la foi.

Les protestants eurent un adversaire plus redoutable dans le F. Feuardent, cordelier. François Feuardent naquit à Coutances en 1541. Bon prédicateur, ardent controversiste, savant de premier ordre, helléniste, versé dans la connaissance des Pères, commentateur de la Sainte-Ecriture; ligueur indomptable, devrions-nous ajouter : tel il fut. Henri IV n'eut pas d'adversaire plus intrépide; s'il est vrai que la Satire-Ménippée lui fut plus profitable que le gain d'une bataille, les sermons du F. Feuardent lui firent plus de mal qu'une défaite. Tout Paris y courait; le prédicateur faillit plus d'une fois perdre la vie de la main de ses contradicteurs; mais il ne tenait pas à sa vie devant ce qu'il considérait comme le péril de la foi.

Au sortir des bancs de l'école de Coutances, François Feuardent prit l'habit de cordelier dans le couvent de Bayeux. Et ce fut un heureux événement, car les soldats de Montgommery se proposant, quelques années plus tard, de faire sauter la cathédrale au moyen de pétards placés sous les piliers, il les en détourna, en leur proposant d'en faire une forteresse et un magasin. Il était plus fin qu'eux. Il est vrai que Montgommery en fit en effet un magasin, et convia les curés du Bessin à y déposer les meubles précieux de leurs églises; beaucoup le crurent, pensant les soustraire de la sorte au pillage. Montgommery emporta tout au château de Torigny, et en battit monnaie [1]. Quoique fâcheux, le mal était moins grand. Feuardent fut reçu docteur de Sorbonne le 5 mai 1576.

Nous ne donnerons pas la liste de ses œuvres de controverse, ni celle des livres de la Sainte-Ecriture qu'il commenta, ni celle des auteurs classiques

(1) On ne saurait douter du fait, car il était consigné d'une manière élogieuse dans la longue épitaphe du frère Feuardent en l'église des Capucins de Bayeux. « Vindicato a furore hæreticorum templo cathedrali..... » Il restaura et enrichit considérablement la bibliothèque de son couvent, que les mêmes hérétiques avaient brûlée. On en lisait sur la porte une inscription commémorative. Le F. Feuardent mourut à Bayeux le 19 janvier 1610.

qu'il publia avec traduction et annotations, ni celle des Pères de l'Eglise qu'il fit paraître avec traduction également et annotations : c'est la part des biographes. Il est pourtant un texte difficile, très-bien traduit et très-savamment annoté dont ils n'ont point ou peu parlé, celui de saint Denis l'Aréopagite, parce qu'il a été de mode pendant un certain temps de se moquer des œuvres de l'Aréopagite. On en est revenu, et les hommes doctes qui consulteront le F. Feuardent, conviendront que son in-folio peut se placer sans désavantage en tête de ceux des Bénédictins, auxquels il ouvre la voie.

Quant à sa manière de mener la controverse, on en jugera par un seul exemple. Le trop célèbre Jean Brouault de Sainte-Barbe, ex-prieur de Sainteny, ayant publié contre la présence réelle un livre qu'il intitula *Aphorismes*, Feuardent lui fit une réponse qu'il intitula *Réponses modestes aux Aphorismes* de maître Jean Brouault, jadis prieur de Sainteny, et à présent, puisqu'il lui plaît, ministre de Carentan, médecin, peintre, poète, astrologue, philosophe académique, alchimique, mathématicien, géographe, musicien organiste, sergent, tabellion, joueur de flûte, de viole, de rebec, de tambourin, de la harpe, du manicordion, de la mandole et d'autre instrument qu'il sait bien.

Le méchant voulait dire une seringue, car Brouault joignait à ses autres titres celui d'apothicaire..

Ce n'est guère poli ; mais telle était alors la manière de la discussion de part et d'autre. Luther appelait bien le souverain-pontife mon petit âne de pape, et Calvin renvoyait Ceneau à ses marmites, par allusion à son nom qui signifie le garçon qui prépare le souper ou qui le sert.

Brouault répondit aux *Réponses modestes* de Feuardent par un nouveau livre, qu'il intitula *Répliques aux illusions et fumées* du frère François Feuardent, et qui fut imprimé à Pontorson.

Nous devons signaler encore parmi les controversistes : Robert le Roquez (Roquesius), natif de Carentan, docteur de Sorbonne, surnommé le Marteau des hérétiques. Non content de combattre l'hérésie du haut de la chaire, il fit imprimer en 1593, sous les auspices de Nicolas de Briroy, un poème

didactique intitulé *Le Triomphe et les Trophées de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Il donna aussi un recueil de poésies diverses, imprimé à Coutances en 1605, chez Jean le Cartel.

Il y eut deux écrivains de ce même nom, l'oncle et le neveu, tous deux de Carentan et docteurs de Sorbonne. Robert le Roquez, l'ancien, est auteur d'un poëme intitulé *Le Miroir de l'Eternité*, comprenant les sept âges du monde, les quatre grandes monarchies et diversité des règnes d'icelui. Le neveu le fit imprimer en 1589 à Caen.

Le diocèse d'Avranches eut un savant de bien plus grande réputation que ceux-ci : Guillaume Postel, de Barenton. Guillaume Postel naquit en 1505.

Il devint orphelin de père et de mère à l'âge de huit ans; à quatorze, il était maître d'école à Sagy, près Pontoise ; il avait tout appris sans maître. A dix-sept, il était domestique de quelques régents de l'Université, auxquels il dérobait la science presque sans qu'ils s'en aperçussent, Postel avait une merveilleuse aptitude pour les langues et pour les mathématiques.

Le latin, le grec, l'hébreu, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. L'étude de l'arabe le mena tout droit aux langues de l'Asie; il les apprit, mais les livres lui manquaient pour en bien savoir plusieurs. En attendant, il vivait à Paris de la rétribution de quelques leçons.

François Ier l'envoya en Asie chercher les livres qu'il voulait; il en rapporta une riche collection; mais il en aurait rapporté bien d'autres, dit-il, s'il avait eu plus d'argent. François Ier l'envoya une seconde fois, et il en rapporta encore. C'est le fonds le plus riche et le plus précieux de la bibliothèque royale.

Postel se vantait de pouvoir parcourir l'Asie, dans tous les sens, sans truchement. On se moquait de lui et de ses livres; on prétendait même qu'il ne savait pas les lire. Qui était alors orientaliste en Europe? Mais viendra une occasion.

François Ier créa pour lui le collége de France, ou plutôt le chargea de l'organiser. Postel s'y attribua la chaire de mathématiques. Quand il y faisait ses leçons, la cour suffisait à peine à contenir les auditeurs. A défaut de balcon, il se plaçait à une fenêtre pour leur parler.

Or, un jour il fut interrompu par un messager royal, qui vint l'appeler à la cour : il était arrivé de riches étrangers, vêtus d'un costume splendide, dont personne ne comprenait le langage. On ne pouvait savoir ce que ces gens voulaient. Postel entra aussitôt en conversation avec eux : c'étaient des ambassadeurs du roi de Siam, qui venaient proposer un traité d'alliance et de commerce. Postel avait fait connaître la France en Orient pour mieux qu'elle ne valait.

Arrivé à ce point, Postel, afin de ne rien ignorer de ce qui se pouvait apprendre, se mit à étudier la cabale, l'astrologie, les autres sciences occultes. Il s'en infatua. Bientôt il crut pouvoir lire dans les étoiles les secrets de l'avenir « comme dans un livre, » ainsi disait-il.

Sur ce, il se rendit à Rome en 1545, pour se faire jésuite, parce que les disciples de saint Ignace avaient retrouvé le véritable apostolat. Il reçut les saints ordres; mais à la suite d'une discussion avec le P. Lainez, dans laquelle il laissa voir son extravagance, saint Ignace le renvoya du noviciat.

Il alla à Venise l'année suivante; là il fit la connaissance « d'une petite vieille femmelette, nommée en religion la mère Jeanne » ainsi il la désigne, qu'il prit pour le messie des femmes. Le Verbe divin s'était incarné en Jésus, disait-il, pour la rédemption des hommes; le Saint-Esprit s'était incarné en la mère Jeanne, pour la rédemption des femmes. Il publia sur ce sujet et sur l'astrologie un grand nombre d'écrits auxquels on fit trop d'attention, à cause de leur singularité et de la grande réputation de l'auteur.

Enfin, la cour le fit enfermer à titre d'insensé à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et y paya sa pension. Il y mourut à l'âge de soixante-seize ans, trente ans trop tard pour sa gloire, mais après avoir retrouvé le bon sens et désavoué ses rêveries.

Robert Ceneau, qui occupa une si grande place parmi les controversistes, tint également un rang distingué parmi les savants; il donna une histoire de France, écrite en langue latine, intitulée *De Re Gallica* et dédiée à Henri II, avec quelques détails géographiques sur les lieux les plus remarquables; un petit traité des *Poids et Mesures*, une histoire ecclésiastique abrégée

de Normandie, sous le titre de *Hiérarchie ecclésiastique*; mais ce n'est pas son meilleur ouvrage.

Nous ne devons pas oublier le célèbre Noël Béda, syndic de la faculté de théologie de Paris, l'ami de Ceneau, aussi malheureux que Postel, quoiqu'il ne fût pas extravagant. Il naquit à Avranches vers 1475, et non en Picardie, comme le disent mal à propos les biographes.

Noël Béda jouit de la plus grande autorité parmi ses confrères de la Sorbonne : il empêcha la conclusion en faveur du divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui allait passer à la pluralité des voix. Ses principaux ouvrages sont un *Traité de la seule et unique Madeleine*, contre l'opinion de Le Fèvre d'Etaples et de Josse Clictoüe, deux livres contre *les Commentaires de Le Fèvre d'Etaples*, un troisième contre *les Paraphrases d'Erasme*, une *Apologie pour les catholiques fervents contre les luthériens cachés*, un *Traité du Rétablissement de la bénédiction du cierge pascal* et une *Confession de foi* en langue française.

Béda était très-emporté dans ses opinions et ménageait trop peu ses adversaires. Il prêcha contre la cour, il dit beaucoup de mal du roi, fut mis en prison, condamné par arrêt du parlement, en 1536, à faire amende honorable. En exécution de l'arrêt, il fit amende honorable devant le portail de Notre-Dame de Paris, déclarant qu'il avait parlé contre la vérité. De là, il fut reconduit en prison et ensuite exilé au Mont-Saint-Michel, où il ne jouit que peu de temps du voisinage et des bonnes relations qu'il entretenait avec Ceneau, car il n'y vécut pas longtemps, un an seulement.

Guillaume de la Mare, chanoine de Coutances, trésorier de la cathédrale, recteur de l'Université de Caen, tient un rang honorable parmi ces savants personnages.

Guillaume de la Mare naquit au Dézert en 1451 et mourut à Coutances en 1526. Il fut non-seulement un saint prêtre, mais encore un sage administrateur, un prédicateur distingué, un poète élégant et un moraliste éminent.

Il faut citer spécialement parmi ses panégyriques l'*Éloge de Geffroi Herbert*, parmi ses œuvres morales, le traité *De tribus vitandis*, *Venere*,

Ventre et Pluma : c'est-à-dire les trois vices à éviter, la Luxure, la Gourmandise et la Paresse ; parmi ses pièces de poésie, celle qu'il intitula *Chimæra* (1).

Cependant la muse de la poésie n'était pas là ; il faut la chercher en la compagnie de Malherbe et de Jacques Davy du Perron, l'un de ses amis d'enfance ; celui-là de Caen, celui-ci de Saint-Lo.

Jacques Davy du Perron était né à Montgardon, au manoir du Perron, habité par un de ses oncles, nommé Raoul du Perron, le 25 novembre 1556. Son père, Julien Davy du Perron étant alors réfugié en Suisse pour cause de religion (2). La mère et le fils allèrent le rejoindre, sitôt que l'enfant fut en âge d'être transporté. Déjà les époux étaient allés se marier à Genève, s'y rendant par deux chemins différents ; mais ceci indique un désaccord de famille plutôt qu'une cause politique, car les protestants, si nombreux alors en France, se mariaient à leur aise, sans être obligés de passer la frontière. La jeune famille était à Berne en 1559 ; elle rentra en France en 1561, après la pacification.

Toustain de Billy, dans ses mémoires, et Guillaume Ybert, dans son poème sur la ville de Saint-Lo, disent que du Perron naquit à Saint-Lo, rue de la Belle-Croix ; là fut en effet la maison de son père ; mais toute preuve à ce sujet fait défaut.

Les biographes disent, en se répétant l'un l'autre, que ce fut aux environs de Berne. Aux environs, cela veut dire qu'ils ne savent pas.

Les traditions sont à Montgardon, et là aussi il s'est produit un document

(1) On lisait sur le couvercle de bronze de son tombeau à la Cathédrale :

Thesaurum sibi commissum dispersit egenis
Et geminata tulit quinque talenta Dei

(2) « Jacques du Perron, cardinal du titre de Sainte-Agnès, grand aumônier de France, évêque d'Evreux et puis archevêque de Sens, fait cardinal par Clément VIII en 1604. »

« Naquit le 25 novembre 1556, mourut à Paris le 5 septembre 1618 à soixante-trois ans. »

Légende du portrait du cardinal, conservé à Saint-Lo, chez les dames de Vauval, ses petites-nièces.

Nous n'ignorons pas que l'auteur de la chétive biographie qui se lit au commencement de ses *Œuvres*, le fait naître en un lieu « de la seigneurie de Berne, sur les confins de Savoie. » Cette vague indication montre qu'il ne savait pas où ; s'il l'avait su, il l'aurait dit.

écrit, qui, sans être complétement probant, mérite cependant une grande attention, puisqu'il est seul en son genre [1].

Jacques du Perron avait achevé ses classes à dix ans, telles qu'on les faisait alors au collége; son père avait été son précepteur. Il apprit ensuite le grec et l'hébreu sans le secours d'aucun maître, de sorte qu'à dix-sept ans il passait universellement pour un prodige, et à ce titre un ami de la famille, le sire de Lancosme, le présenta à la cour de Henri III. Le roi se l'attacha en qualité de lecteur.

A partir de ce moment, du Perron entra en relations avec les savants de l'époque, et passa le reste de sa jeunesse un peu partout; le plus souvent à la cour, rarement peut-être à Saint-Lo, quelquefois à Tyron avec Philippe des Portes, qui en était abbé et qui était savant et fervent catholique. De telles relations ne furent pas sans influence sur le changement de religion que du Perron accomplit jeune encore, mais à une date ignorée. Et ce changement ne le brouilla pas avec Malherbe, qui était son ami d'enfance. Ils partageaient le même goût pour la poésie; leurs pères vivaient dans une étroite liaison.

Du Perron égalait au moins Malherbe en talent poétique. Dans le gros volume de ses œuvres diverses publié par Jean du Perron, son neveu, archevêque de Sens, il y a des morceaux d'une touche excellente. Malherbe n'a rien écrit de mieux, rien même d'aussi bien à l'époque, que la paraphrase du

(1) Une pièce de procédure relative au colombier du manoir du Perron, rédigée par le lieutenant général au bailliage de la Haye-du-Puits le 16 janvier 1624, et remise à Jean Davy, le propriétaire du manoir, maintenant aux archives du département et signalée au conseil général en 1866, porte ce qui suit; d'abord sur la première page restée en blanc à la fin du libelle.

« Le Perron de Montgardon où est né le cardinal Jacques fils Julien Jean et Georges enfans de Raoul. »

« Pierre et Michel et Regné Jean de Mary Bernard du Perron de sainct Aubin. »

Sur la dernière : « le cardinal Davy du Perron est né en la maison de son oncle au Perron de Montgardon »

C'est évidemment le griffonnage de quelqu'un qui essaie sa plume; mais ce quelqu'un est du lieu, et s'il écrit cela plutôt qu'autre chose, c'est que telle est la science certaine dans le lieu, et si certaine, qu'elle lui vient de prime abord à la pensée.

Encore un usage sorti de nos mœurs : alors on se servait de plumes d'oie; chacun taillait la sienne comme il pouvait; pas toujours bien du premier coup.

psaume *Super flumina Babylonis*. Sans doute il y a encore plus d'une tournure à la manière de Ronsard; mais Malherbe *ronsardisait* aussi, comme il l'avoua, quand il eut atteint la plénitude de son talent. Alors du Perron avait renoncé à la culture de la poésie, pour s'occuper des affaires publiques [1].

Mais le grand cardinal a de meilleurs titres à nos souvenirs que ses poésies, et ce sera toujours un insigne honneur pour le diocèse de Coutances de l'avoir donné à l'Eglise.

Beaucoup d'autres noms pourraient trouver place ici : il nous faudrait citer les savants hellénistes Guillaume Morel, du Teilleul, Louis le Roy, de Coutances; les célèbres jurisconsultes Tennegui Sorin de Lepesse, de Sainte-Opportune de Lessay, Guillaume Lambert, de Saint-Sauveur-le-Vicomte; l'éloquent prédicateur Jean Cleret, de Blainville; les doctes théologiens Jean Talpin et Jean Michel, de Coutances, le P. Nicolas Denyse, de Beuzeville; les historiens Jean de Courcy et Richard Dinoth, celui-ci de Coutances; les savants médecins Julien le Paulmier de Grentemesnil, de Saint-Lo, et Thomas Forster, d'Avranches, et une pléiade de gens de lettres, poètes, littérateurs, dont la réunion forme une glorieuse couronne au pays dont nous écrivons l'histoire. Ils ont vieilli; nous vieillirons aussi. Nos neveux se croiront en progrès [2].

Mais nous devons une mention spéciale à un personnage qui, sans être l'enfant du pays, peut-être, ni l'élève d'un de ses colléges, y vécut cependant de longues années et lui fit grand honneur, Claude de la Sengle, chevalier de Malte, commandeur de Villedieu, élu grand-maître, en son absence, le 11 septembre 1553. L'ordre lui dut, pendant son trop court passage au magistère, la restauration de ses finances. Il fit fortifier la presqu'île de Saint-Michel, appelée ensuite de son nom *Ile de la Sengle*, qui garde l'avant-port de Malte. Il recueillit et refondit en un seul corps d'ouvrage les ordonnances et les divers statuts de l'ordre, y ajouta de nouveaux règlements,

(1) L'art. DU PERRON de la *Biographie de Michaud* est conçu dans un esprit détestable et ne mérite aucune créance.

(2) Nous complèterons ces détails, dont l'ensemble ne saurait former un récit, dans un article spécial consacré à la biographie des savants et des littérateurs. (Voy. le 2e vol.)

et fit confirmer le tout par l'autorité du Souverain-Pontife. Claude de la Sengle mourut en 1557, laissant des regrets unanimes; preuve d'un mérite éminent joint à une vertu excellente, car les réformateurs d'ordres ont rarement un pareil bonheur.

Les œuvres d'art furent très-peu abondantes au XVIe siècle, on ne peut en effet considérer comme telle l'église des Dominicains, maintenant chapelle du Grand-Séminaire, reconstruite en 1579 au moyen des aumônes des habitants et des largesses du chapitre.

La fin du siècle précédent avait vu s'élever le portail et les tours de l'église Notre-Dame de Saint-Lo aux frais des habitants; mais la tour du nord demeura inachevée. L'œuvre, commencé en 1464, fut enfin terminé par le procureur Jean du Bois. Le même fit aussi rétablir de ses deniers les voûtes du chœur en 1466. Guillaume de Cerisay, baron du Hommet, seigneur de Vesly, vicomte de Carentan, général des finances de Louis XI, et Jacqueline de Rantot, sa femme, posèrent en 1460 les fondations de la belle église de Carentan et la firent élever pareillement de leurs deniers.



CHAPITRE XXIII

MOITIÉ DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

L'excellent Nicolas de Briroy gouverna le diocèse de Coutances avec autant de zèle que de vertu jusqu'en l'an 1620, qu'il mourut, le 22 mars, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, après vingt-trois années d'épiscopat. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale sous un tombeau de marbre blanc, posé par les soins de l'archidiacre Adrien de Briroy, son neveu.

La fureur des guerres civiles étant amortie, il fut possible de reprendre le cours des œuvres pies interrompu si longtemps. Aussi l'épiscopat de Nicolas de Briroy vit la création de plusieurs maisons religieuses. En 1615, les sieurs Jean Hellouin, receveur des tailles, et Michel Cléret, archidiacre de la Chrétienté, fondèrent un couvent de Capucins à Coutances, à la suite d'une mission donnée par trois Pères du même ordre, qui produisit des fruits merveilleux. L'évêque posa la première pierre de l'église, qui sert maintenant de halle aux blés, le 29 juin 1617.

En 1619, Thomas Morand, baron du Mesnil-Garnier, fonda en cette paroisse une maison de Dominicains de la réforme du Père Michaëlis.

A Saint-Lo, le procureur Jean du Bois restaurait l'Hôtel-Dieu, le dotait à nouveau, et y rappelait les vieillards et les pauvres.

Après la mort de Nicolas de Briroy, ce fut un chanoine de la cathédrale d'Agen, du nom de Guillaume le Blanc, qui fut promu à l'évêché ; mais il mourut au mois d'octobre suivant, sans être préconisé. Jacques de Carbonnel, comte de Canisy, petit-fils par sa mère du célèbre Jacques de Matignon, fut nommé à sa place ; mais le jeune prélat quitta presque aussitôt l'état ecclésiastique pour la carrière des armes, tout en retenant, avec l'agrément du

roi, sur les revenus de l'évêché une pension de deux mille livres, dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1636.

Après celui-ci, le théologal de Coutances, nommé Nicolas Bourgoing, docteur de Navarre, fut proposé et accepta. On suppose qu'il était natif de Paris; mais sa famille est absolument ignorée. Son zèle contre les ligueurs l'avait rendu agréable à Henri IV, qui le pourvut d'un canonicat à Saint-Malo. Il devint théologal sous l'épiscopat de Guillaume le Gouverneur; puis curé de Saint-Lo, au diocèse de Coutances, par l'entremise, dit-on, de Jean Dubois, ensuite théologal de Coutances, et enfin évêque.

Il paraît que nul dans le diocèse ne songeait à lui; aussi sa nomination causa une surprise universelle, et on supposa qu'elle était due à des engagements pris envers la famille de Matignon, relativement à la baronnie de Saint-Lo. La ville de Saint-Lo avait retrouvé son importance, et le diocèse regrettait de plus en plus le marché consenti par Artur de Cossé.

Nicolas Bourgoing était vieux. Il serait étonnant que le désir de porter une mitre aussi peu de temps qu'il pouvait s'en promettre, l'eût induit à forfaire par l'acceptation de pareilles conditions à son honneur et à sa conscience.

Consacré le 9 juillet 1623 dans l'église des Mathurins, à Paris, par François de Harlay, archevêque de Rouen, assisté de Claude du Reul, évêque de Bayonne, et de Henri Boyvin, évêque de Tapse, coadjuteur d'Avranches, il mourut au mois d'avril 1625, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, du côté gauche.

Son court épiscopat vit s'élever un couvent de Bénédictines de la stricte observance à Cherbourg, en 1623, par les soins de Jean de Tourlaville et de Madeleine de la Vigne; elles provenaient du couvent de Vignats. Mais la peste ayant désolé la ville en 1626, les religieuses, qui se trouvaient d'ailleurs logées trop à l'étroit, s'effrayèrent et demandèrent à se retirer. L'officialité diocésaine leur concéda provisoirement le manoir épiscopal de Valognes, qu'elles habitèrent jusqu'en 1631. Alors Charles Beslon, sieur du Siquet, leur céda, moyennant trois cents livres de rente viagère, une maison peu éloignée, où elles s'établirent définitivement.

La communauté devait être érigée en abbaye, sous le nom de Notre-Dame-de-Protection, en 1645, et le gouvernement de Charlotte de la Vigne, sœur de la fondatrice. La seconde abbesse, nommée également Charlotte de la Vigne, était nièce de celle-ci; Charlotte de Bricqueville de la Luzerne fut la troisième.

A son retour de Rome, l'an 1600, l'évêque d'Avranches, François Péricart, s'occupa des œuvres ecclésiastiques d'une manière plus exclusive qu'il n'avait fait auparavant, et du gouvernement de son diocèse. Non que les limites trop restreintes du territoire pussent contenir son zèle ou prêtassent un aliment suffisant à son activité, car on le trouve un peu partout, principalement à Paris et parfois à la cour. Il fut même chargé d'une ambassade en Espagne; mais rien n'était négligé. Tout marchait avec ordre et régularité; les synodes se tenaient aux temps préfixes. Il était d'ailleurs suppléé par son neveu, Henri Boyvin du Vaurouy, archidiacre, trésorier, puis grand chantre du chapitre et prieur du Rocher, à Mortain.

François Péricart le consacra évêque de Tapse [1] dans la cathédrale d'Avranches le 28 mai 1617, avec l'assistance de Antoine de Revol, évêque de Dol, et de Guillaume le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, et le nomma son coadjuteur, avec future succession, le 2 juin suivant.

Georges Péricart avait été promu au siége d'Avranches en 1583. François Péricart lui succéda en 1588. Guillaume Péricart, leur frère, devint évêque d'Evreux en 1608. François Péricart, leur neveu, lui succéda en 1613. Un troisième François Péricart, petit-neveu, monta sur le siége d'Angoulême en 1616. Mais cette lignée épiscopale s'arrêta à Henri Boyvin; il mourut avant son oncle, en 1626.

Nous devons ajouter, toutefois, qu'il laissa parmi le peuple et parmi le clergé des regrets unanimes à cause de ses belles qualités.

En raison des décrets du concile de Trente, François Péricart fit retoucher la liturgie diocésaine, pour la conformer davantage au rit romain. Il était nécessaire de rééditer au moins les livres d'église, devenus beaucoup trop

(1) L'un des cent vingt-quatre diocèses de la Bisacène, en Afrique, sous la métropole d'Adrumète.

rares par le fait du pillage et des dévastations des protestants. L'usage de la liturgie réformée fut déclaré obligatoire à partir du 11 avril 1635.

Les statuts qu'il publia au synode de Pâques de l'an 1600 contiennent quelques particularités bonnes à noter. On y voit que la tenue ecclésiastique a reçu enfin sa forme définitive : C'est l'habit noir descendant jusqu'aux talons, la barbe rasée, ou de longueur modeste, les cheveux courts et la tonsure. Il doit y avoir en chaque sacristie des registres de baptêmes, mariages, enterrements et communions pascales. L'évêque veut que les curés fassent la recherche des biens, rentes, propriétés, maisons, fondations qui ont appartenu aux écoles, afin de rétablir toutes choses en leur premier état. Il n'y a rien de changé à l'heure des messes, et les maîtres sont toujours obligés d'assister à la seconde, qui continue de se dire à huit heures en été et à neuf en hiver.

François Péricart mourut le 25 novembre 1639, au château de Condé, chez son neveu, l'évêque d'Evreux, dans la cinquante-deuxième année de son épiscopat. Son corps fut inhumé dans la cathédrale d'Evreux, et son cœur, rapporté à Avranches et placé dans la chapelle Saint-Georges entre les corps de Georges et d'Odoart Péricart, ses frères.

Le vieillard eut la douleur de voir avant de mourir sa ville épiscopale soumise à un second siége et ensanglantée par un combat acharné, à l'occasion de la guerre des nu-pieds. La révolte commença à Avranches même le samedi 16 juillet 1639 par un assassinat.

La misère publique était grande, les impôts étaient lourds, les nombreux sauniers de la baie du Mont-Saint-Michel étaient exaspérés de voir croître sans cesse les exigences du fisc à leur endroit. L'impôt du quart-bouillon était dépassé de beaucoup, et les lieutenants au quart-bouillon devenaient d'une clairvoyance d'autant plus impitoyable, qu'ils avaient leur part des amendes. On appelait quart-bouillon la quatrième cuve d'eau salée qui était livrée à l'évaporation sur le feu de la saline : elle appartenait au roi.

Le samedi 16 juillet 1639, le sieur Poupinel de la Besnardière, lieutenant particulier au bailliage de Coutances, s'étant présenté à Avranches porteur d'une commission rogatoire délivrée par le parlement de Normandie, le bruit

se répandit qu'il était envoyé par le gouvernement aux fins de faire démolir les salines de Genets, et ce bruit avait été mis en circulation, paraît-il, par un sieur Quetil de Pont-Hébert, qui avait peut-être une injure à venger. Les sauniers, déjà exaspérés de l'annonce de nouveaux impôts, se jetèrent sur lui, et la populace s'y adjoignant, il fut massacré en pleine rue. Une heure après, le rassemblement se composait de quatre à cinq cents personnes. Les plus ardents se mirent en train d'organiser la résistance pour la conservation des salines, il y eut des capitaines, des lieutenants, des surveillants, des secrétaires nommés séance tenante; Quetil de Pont-Hébert fut déclaré capitaine général des Nu-Pieds, ainsi appelait-on les sauniers à cause de leur habitude de marcher les pieds nus sur la grève; il prit le nom de Jean Nu-Pieds, et bientôt on vit paraître des manifestes et des appels aux armes, « de la part de haut et indomptable capitaine, Jean Nu-Pieds, général de l'armée de souffrance. »

Pont-Hébert s'aperçut bien vite que la farce allait beaucoup trop loin et que le succès final était impossible; il se réfugia à Avranches et se mit sous la protection des magistrats, parlant et agissant contre la sédition, pour se racheter de la part qu'il y avait prise, et désavouant ce qui se faisait en son nom.

Mais les autres chefs continuèrent publiquement les enrôlements, principalement le sire de la Jaunaye, sous-lieutenant. Au bout de deux semaines, ils eurent une armée de trois mille hommes assez bien équipée et munie d'armes de guerre. Tous les jours, les nouveaux soldats faisaient l'exercice par compagnies.

Quand ils furent quatre mille, ils formèrent le siége d'Avranches; se partagèrent les sergenteries du pays, envoyèrent des détachements brûler les propriétés de ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis; Saint-James, Pontorson, Mortain, le Teilleul, les environs d'Avranches les virent à l'œuvre. La conjuration embrassait déjà toute la Basse-Normandie.

Matignon, lieutenant général en Normandie, ne se sentant pas assez fort pour réprimer la sédition, demanda du secours; la cour lui envoya le général Gassion avec un corps de troupes. A son approche, les nu-pieds réunirent leurs forces,

se jetèrent dans la ville et barricadèrent les faubourgs. Mais le marquis de Canisy, qui commandait dans la citadelle, trouva moyen d'y introduire une compagnie des soldats de Gassion; de sorte que les nu-pieds se virent pris entre deux feux. La tuerie fut horrible. Il ne resta de salut aux survivants que dans la fuite. Ils se sauvèrent du côté des grèves, le seul par où ils ne s'étaient pas barricadés. Mais la plupart ne connaissant pas les perfidies de ce rivage, beaucoup disparurent dans les sables mouvants ou s'embourbèrent; les soldats de Gassion, qui suivaient les fuyards, achevèrent l'extermination; bien peu, de toute cette multitude, revirent leurs foyers.

On croyait tout fini là, et tout aurait dû l'être en effet, lorsqu'arriva le chancelier Séguier, commissionné par la cour pour faire une enquête et punir les délinquants. Il usa de rigueurs impitoyables, ceux-là non-seulement qui avaient pris part à la bataille, mais ceux qui avaient participé médiatement à la révolte, furent condamnés qui à la hart, qui à l'amende, qui aux galères. Les arbres de la place Baudenge portèrent, dit-on, des couronnes de pendus.

Ordre fut donné de brûler le bourg de Cérences ainsi que quelques fermes du Bas-Maine, qui avaient fourni des contingents; mais cet ordre ne fut exécuté qu'en partie. Le sieur de Pont-Hébert s'était retiré à Jersey, ses propriétés furent dévastées et ses maisons, brûlées.

Un certain nombre d'ecclésiastiques se trouvèrent compromis, ayant embrassé le parti des nu-pieds, quelques-uns par inclination, plusieurs par crainte et beaucoup par contrainte : entre autres le curé de Saint-Senier, accusé d'avoir fait des levées d'hommes, et un certain abbé Morel, vicaire de Saint-Saturnin, qui prit le titre de capitaine des Mondrins et exerça la charge de secrétaire des commandements du général Jean Nu-Pieds. Il envoya beaucoup de mandements et d'ordonnances à publier au prône; elles étaient scellées d'un croissant appointé de deux pieds nus. Que pouvaient de pauvres curés dont les paroissiens étaient enrôlés sous les étendards de la révolte? Beaucoup furent recherchés et plusieurs, mis à l'amende.

Le chancelier terminait son rapport par un acte d'accusation générale des plus injustes : « La sédition a été dans les faubourgs d'Avranches. Pontorson

a reçu les séditieux, Coutances leur a fourni des hommes et de l'argent, Vire les a fortifiés, Bayeux les a soutenus, Caen les a impunément soufferts. »

La ville d'Avranches dut à l'administration de François Péricart la fondation d'un couvent de Capucins en 1618 et l'introduction d'un couvent de Bénédictines.

Charles Vialart, supérieur général des Feuillants, nommé en remplacement de François Péricart, ne reçut la consécration épiscopale qu'au bout de deux ans, et ne parut à Avranches que le 26 septembre 1642. Il était né à Paris et fils de Félix Vialard de la Forêt, conseiller et maître des requêtes. Son épiscopat devait être moins long que ne l'avait été l'attente de ses diocésains ; il mourut le 15 septembre 1644, à l'âge de cinquante-deux ans, laissant de sincères et universels regrets, à cause de sa bonté, de sa charité, du zèle avec lequel il remplissait les devoirs de sa charge; l'Eglise d'Avranches s'était promis un bel avenir, elle fut déçue. Charles Vialart était éloquent et savant : Il avait publié une *Géographie sacrée*, une *Histoire ecclésiastique* et un *Tableau de l'éloquence française*, fort estimés à l'époque. Son corps fut inhumé devant le maître-autel de la cathédrale, et son cœur, au milieu de la salle capitulaire des Feuillants.

Il fut remplacé par Roger d'Aumont, abbé de Saint-Pierre-d'Uzerches, de Barzelles, de Beaulieu et de Longvillier, frère d'Antoine, premier duc d'Aumont et maréchal de France. Ce nouveau prélat retarda aussi de deux années sa prise de possession personnelle, n'ayant fait son entrée que le 16 août 1646.

Le souvenir des querelles qu'il suscita aux religieux du Mont-Saint-Michel et à plusieurs de ses curés, pour le maintien de ce qu'il appelait ses droits, quelques murs du palais épiscopal, par lui relevés et sur l'un desquels il plaça ses armes, d'argent au chevron de gueules, et le nom de Rodomont, qu'un chanoine lui décerna, en biffant sur un de ses mandements affiché aux portes de la cathédrale la seconde syllabe de son prénom, sont les seuls monuments de son épiscopat de quatre années.

L'Eglise de Coutances attendit bien plus longtemps encore la présence d'un premier pasteur après la mort de Nicolas Bourgoing : huit ans. Le

prélat nommé en son remplacement, Léonor Goyon de Matignon, fils de Charles de Matignon et de la princesse Eléonore d'Orléans, déjà abbé de Lessay, n'avait alors que vingt-un ans. Le droit canonique ne permettant l'ordination épiscopale qu'à l'âge de trente ans commencés, le diocèse dut se résigner à attendre.

Les langues méchantes, il s'en trouve toujours, prétendirent que ce choix avait été fait en vue de la conservation de la baronnie de Saint-Lo dans la famille de Matignon. Quoi qu'il en soit, le jeune prélat, étranger à de tels calculs, se disposa sérieusement, par de bonnes études, des œuvres de piété et un pèlerinage aux tombeaux des apôtres, à remplir dignement la charge que la divine providence lui départissait.

Il s'accomplit dans l'intervalle divers événements dignes de mémoire; et d'abord les querelles intestines des ministres protestants, commencées déjà de longue date et qui se perpétuèrent. Dès 1620, ils avaient tenu un synode à Saint-Lo en vue de la concorde, mais qui avait achevé de les diviser, chacun prétendant faire prévaloir son sentiment et tenant, selon son droit, à le garder envers et contre tous. Il arriva que plusieurs s'étant coalisés contre quelques-uns, ceux-ci préférèrent émigrer à Jersey, pour sauvegarder leur liberté; ce que firent Benjamin Basnage, ministre à Carentan, Marc-Maurice et Michel Carue, ministres à Saint-Lo, Etienne le Sage, ministre à Saint-Vaast, et Isaac de Vannes, ministre au Chéfresne. Un de leurs confrères les dénonça en 1622, dans une longue requête au conseil du roi, comme étant absents sans cause, afin d'obtenir leur remplacement immédiat. La requête demeura sans effet.

Cependant les huguenots de Saint-Lo n'étaient pas restés ou ne restèrent pas absolument privés de ministres, car un sieur Soler, soi-disant pourvu de la cure de Saint-Clément de Jersey par ses coreligionnaires, apparaît en 1624 comme ministre à Saint-Lo, dans une conférence tenue au château de Canisy avec le P. Archange, gardien des Capucins de Coutances.

Le P. Archange était natif de Valognes; il joignait à une grande science de la théologie, de l'Ecriture et des Pères, un grand zèle pour la religion et une grande facilité de parole. Il poursuivait dans toutes les chaires les erreurs

de la nouvelle secte et accablait de sarcasmes ses variations, ses dissensions, l'excentricité de ses doctrines.

Il fut convenu qu'une conférence publique entre lui et le ministre Soler se tiendrait au château de Canisy, le 28 août, sur la nécessité du baptême, sans autre terme ni limite que la défaite de l'une des parties. Soler prétendait que les enfants des saints, c'est-à-dire des chrétiens, étaient saints dès le ventre de leur mère.

Quel est ce Soler ? ce ne peut être celui que nous avons vu à l'origine des prédications réformistes endoctrinant Saint-Lo et les environs ; il aurait eu cent ans alors.

Chacun des contendants amena des confrères à titre de témoins, de soutenants et de secrétaires. La grande salle du château fut remplie. Le Père Archange devait obtenir un facile triomphe ; il paraît qu'il l'eut complet. Il fit imprimer de suite, à Caen, chez Pierre Poisson, le procès-verbal de la conférence : les protestants ne réclamèrent point. Il faut dire que cette opinion de la présanctification était particulière au ministre Soler. Elle a éte renouvélée depuis, il y a quelques vingts ans, par le fameux Gorham, ministre à Caen, puis en Angleterre, à qui tant de personnes, qui se croient chrétiennes et qui ont la volonté de l'être, devront le malheur de mourir sans le baptême.

Dès 1612, une conférence du même genre avait eu lieu au château de Sainte-Marié-du-Mont, le mercredi 27 janvier, entre le frère Jean-Marie Lescrivain, religieux réformé de l'ordre de Saint-François, et Benjamin Basnage, ministre de Carentan. Le combat avait été provoqué par la dame de Longauney, fille de Henri-Robert Aux-Epaules, et autorisé par l'évêque Nicolas de Briroy. Il se livra en présence des dames de Sainte-Marie et de Longauney, du baron de Longauney, des sieurs de Fontenay, de Brevands, de Mesnilrennes, du curé, d'un sieur Bazile et de beaucoup de gentilshommes des deux communions.

« Dès le commencement de la controverse, Lescrivain établit d'abord cette proposition : que les ministres prétendus réformés et ceux qui les suivent, sont hors la voie du salut. Basnage répondit fort mal, au jugement des assistants, car il commença par avouer que la religion réformée n'était pas la

véritable : « Ce n'est ni la vôtre ni la nôtre, dit-il, qui est la véritable. » Ses amis lui sûrent bien mauvais gré d'un pareil aveu.

» On passa ensuite aux promesses évangéliques, et pour se tirer d'affaire, le ministre mit en avant que Dieu promettait beaucoup de choses qu'il ne tenait pas. Toute l'assemblée parut indignée de ce langage, au point que le sieur Bazile dit que, s'il avait aussi mal répondu à l'école, il aurait eu le fouet toute la journée.

» Sur la demande de la dame de Sainte-Marie, on parla ensuite du purgatoire : mais Basnage ne se tira pas mieux d'affaire, car il fut forcé d'avouer qu'il y a un feu par lequel il faut passer et d'où les âmes s'échappent, suivant la doctrine de saint Jérôme, comme un tison arraché de l'incendie, *tanquam torris raptus de incendio* [1]. »

Le procès-verbal de la conférence fut soumis à l'approbation de l'évêque, livré à l'impression et personne ne réclama.

Saint-Lo était redevenu un centre de huguenotisme. Aussitôt après la publication de l'édit de Nantes, en 1578, les adeptes de la secte s'y bâtirent un prêche, dans la Neuve-Rue, près le carrefour de l'Hôpital. L'église Saint-Thomas ne fut reconstruite qu'en 1630; l'inauguration eut lieu le jour Toussaint. Maintenant elle sert de halle aux blés.

En 1629, Jean Corbet, vicaire capitulaire, fit la visite du prieuré de Saint-Lo de Rouen et en même temps des reliques qui y étaient conservées. Il y trouva les chefs de saint Lo, de saint Romphaire et divers ossements de saint Frémond; le surplus avait été transféré à Angers. Le chapitre profita de cette révélation, pour réclamer une portion de ce précieux dépôt, ce qui lui fut accordé, et par suite, il envoya une députation à Angers, en 1632, recevoir la part promise. Les reliques étaient incluses en une châsse d'argent, qu'on ne put ouvrir et qui fut brisée de la main d'un orfèvre; il y fut trouvé deux gros paquets d'ossements enfermés dans des sacs de cuir, sur l'un desquels on lisait : reliques de saint Lo, de saint Romphaire et de saint Coronaire,

(1) M. Louis, curé de Sainte-Marie-du-Mont, recherches sur la paroisse, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.* tome XIV, p. 190.

et sur l'autre, reliques de saint Marcoulf et de saint Carioulf du pays de Cotentin.

En 1630, les sieurs Adrien Poirier, baron d'Amfreville, Robert de Franquetot, seigneur de Cretteville, et Robert le Fèvre, sieur de la Fevrerie, fondèrent à nouveau le couvent des Capucins de Valognes, qui avait été ruiné, biens, maisons et rentes par les protestants. La première pierre ne fut posée cependant qu'en 1633, et l'église ne fut achevée qu'en 1664.

En 1630 également, le procureur du roi Jean du Bois fonda à Saint-Lo un couvent de religieux du tiers-ordre de Saint-François dits Pénitents, pour instruire les pauvres, visiter les malades et les prisonniers, faire le catéchisme aux petits enfants et prier pour les morts; la seule église lui coûta au delà de soixante-quinze mille livres.

En 1633, un monastère de Bénédictines de la stricte observance, de la congrégation de Vignats, fut fondé à Coutances par Marthe de Malherbe, veuve de François de Sarcilly de Brucourt. Il eut beaucoup de peine à se former, les premières religieuses éprouvèrent des obstacles et des difficultés sans nombre; au point que la première supérieure, Gabrielle de Sarcilly, fille de la fondatrice, s'en retourna à Vignats. Cependant la fondation subsista, le couvent s'accrut même et reçut le titre d'abbaye en 1660, sous le gouvernement de Charlotte de Carbonnel de Canisy, qui fut la première abbesse; il échangea à cette occasion son premier nom de Notre-Dame-de-l'Annonciation en celui de Notre-Dame-des-Anges. Mais ces changements de nom et de titre ne furent pas un changement de fortune : l'abbaye demeura fort pauvre, mal close, d'une habitation difficile pour l'observance de la règle jusqu'en 1731, qu'une demoiselle de Montfarville lui apporta trente mille livres de dot. C'est avec cette somme que l'on commença le bâtiment qui subsiste et qui sert maintenant de Palais-de-Justice. Il fut achevé en 1737.

Le couvent de Saint-Michel-du-Bosq se relevait aussi peu à peu de ses ruines; mais l'observance n'y devint complète qu'en 1640; alors des religieuses venues de Moutons le remirent en plein exercice.

Enfin, le 9 octobre 1633, Léonor de Matignon fut sacré dans l'église d'Alençon par les mains de François Péricart, évêque d'Avranches, assisté de

Guillaume Péricart, évêque d'Evreux, et de leur neveu, l'évêque de Tapse. Il fit son entrée solennelle à Coutances le 15 décembre suivant. Nicolas Hubin, sieur du Bosbie, a laissé la description des cérémonies qui y furent observées.

Le palais épiscopal, situé au nord du chœur de la cathédrale, et depuis longtemps inhabité, n'était plus alors qu'une ruine. Nicolas Bourgoing et Nicolas de Briroy avaient résidé en leurs maisons canoniales; Artur de Cossé n'avait opéré que des réparations insuffisantes, ne pouvant mieux faire vu le malheur des temps, et c'est à cause de cela qu'il avait choisi l'Oiselière pour son séjour habituel. Ses huit prédécesseurs n'avaient fait qu'apparaître à Coutances, ou n'y étaient pas même venus. Geffroi Herbert s'était créé une résidence plus au nord encore [1]. On peut juger de l'état dans lequel se trouvait le vieux manoir, dont la fondation remontait à Eustache le Cordelier. Léonor de Matignon se décida à en construire un nouveau et dans un meilleur emplacement; mais il fallut commencer par économiser les sommes nécessaires.

Pendant les treize années de l'administration de ce prélat, le diocèse s'enrichit de deux nouvelles maisons religieuses. Des Augustines de la réforme du P. Fourrier furent fondées à Carentan en 1635 par Marthe du Faoc, veuve de Jacques d'Auxais. Cette maison, d'une règle encore inconnue en Normandie, jouit d'une grande prospérité; on y vit jusqu'à cent religieuses. En 1645, l'évêque établit lui-même des Augustines hospitalières à l'Hôtel-Dieu de Coutances [2], par suite d'un concordat avec les prêtres qui l'avaient desservi jusqu'alors dans les conditions où Hugues de Morville les avait fondés, et qui se déchargeaient du service des pauvres et des malades sur des personnes à gages, la confrérie des serviteurs et des servantes des pauvres étant éteinte depuis longtemps. Du reste, l'Hôtel-Dieu était assez riche de ses propres

(1) Geffroi Herbert avait acheté moyennant finances et échanges le terrain compris entre la rue du Pertuis-Trouard au midi, depuis la place jusqu'à la rue Milon à l'est, et la rue du Marché-à-la-Chaux au nord. Il laissa à l'usage de la ville la place du Marché-à-la-Chaux au nord de ses jardins. Son palais occupait l'emplacement des maisons de MM. Potier du Parc et de Brucourt; ce manoir était sa propriété.

(2) Les religieuses vinrent de Vernon. Les lettres patentes sont datées du 8 juin 1644. Elles furent enregistrées le 6 juillet 1645.

ressources. De ce moment, les religieuses remplacèrent les gens salariés auprès des malades. Il faut ajouter que les prêtres furent obligés de concéder beaucoup de terres et de rentes pour l'établissement des religieuses, et qu'ils eurent la main forcée; non qu'ils fussent appauvris personnellement, puisqu'ils suivaient une règle quasi monastique, mais parce qu'ils étaient amoindris collectivement de tout ce qui devenait la part d'autrui.

Léonor de Matignon promulgua dans un synode tenu le 21 avril 1637 un corps de statuts, dans lequel il y a quelques particularités à recueillir par rapport aux règles et aux usages du temps. Jusqu'alors les curés avaient choisi leurs vicaires et les avaient institués; mais dorénavant ceux-ci durent prendre des lettres épiscopales. Il n'y avait plus qu'un pas à faire, pour enlever le choix aux curés. Il est défendu aux religieux de servir de parrains. Les personnes qui se présentent pour recevoir la confirmation, doivent être accompagnées d'un parrain et d'une marraine différents de ceux du baptême. On donnait un verre de vin aux laïques après la communion, et on le leur présentait dans une coupe d'argent, et non dans le calice qui avait servi à la consécration, mais il fallait les prévenir que c'était pour leur rincer la bouche. Ainsi finissait l'usage de la communion sous les deux espèces, encore en pleine vigueur au XIV[e] siècle; alors la communion du précieux sang se donnait au moyen de cuillers d'argent. Les pères de famille et les maîtres de maison ne sont plus obligés de se confesser dès la première semaine de carême : il leur est accordé jusqu'au dimanche des Rameaux. Mais si la confession n'est pas commencée à ce terme, ils ne seront admis à la commencer qu'après Pâques, et ne pourront pascaliser avant le dimanche de l'octave, avec obligation de continuer le jeûne jusque-là, *suivant le louable usage du diocèse*. Il faut se souvenir que les retardataires étaient signalés le dimanche au prône jusqu'à l'accomplissement de leur devoir. Il est interdit de recevoir des femmes dans le chœur des églises paroissiales, sinon les dames patronnes et les femmes des patrons. L'évêque imposait là aux curés et aux marguilliers une obligation presque toujours au-dessus de leurs forces, et dont les patrons se seraient affranchis même en sa présence, sauf appel comme d'abus, de sa part ou de la leur, et il aurait presque toujours perdu sa cause, sous

prétexte d'un usage établi. Ce n'était sans doute qu'une pierre d'attente posée par l'évêque.

Le patronage ecclésiastique, désormais fixé par des lois et par la jurisprudence des parlements, se divisait en patronage utile et en patronage honorifique.

Le patronage utile, qui consistait à nommer le titulaire de la cure ou du bénéfice, comportait nécessairement les droits honorifiques, quand il appartenait à des laïques ; mais non quand il relevait de l'évêque ou d'un monastère.

L'évêque pouvait toujours refuser les provisions à l'ecclésiastique nommé par un patron présentateur laïque ou religieux ; mais alors c'était un procès à soutenir devant le parlement; l'évêque devait prouver que le sujet présenté était indigne.

Une fois pourvus de leur titre, les curés étaient inamovibles. Leur faire un procès par-devant des juges laïques pour cause de mœurs ou de doctrine, n'était pas sûr. L'officialité diocésaine pouvait condamner ; mais il y avait toujours lieu à l'appel comme d'abus, et les parlements n'étaient pas favorables aux évêques.

Les curés pourvus en vertu de leurs grades se contentaient de signifier leur avènement, définitif, si bon leur semblait, ou avec option, s'ils l'aimaient mieux. Que faire contre ceux qu'une faculté de théologie ou de droit avait jugés *dignes;* et parfois *éminemment dignes*, en les inscrivant sur la liste des *nommés*? Les curés prieurs étaient seuls révocables, à la volonté des monastères dont ils faisaient partie, parce que le prieuré était un membre de la communauté.

Le curé en exercice pouvait résigner sa cure avec la réserve d'une pension, si c'était à un étranger, ou sans pension, si c'était à un frère ou à un neveu. Alors la cause appartenait au pape, qui donnait lui-même les provisions en vertu de son droit de réserve. Mais l'évêque et le patron présentateur étaient entendus en leurs dires. Ils avaient six mois pour réclamer, à partir de la signification qui leur avait été faite par un notaire apostolique.

Le notariat apostolique était une charge réservée exclusivement aux ecclé-

siastiques et qui s'achetait. Toutefois, le notaire ne pouvait instrumenter utilement avant d'avoir été reconnu par l'Etat.

Avec de tels arrangements, un évêque ne pouvait pas souvent faire ce qu'il aurait jugé utile ou même nécessaire, et n'avait pas une action immédiate sur la plupart de ses subordonnés.

Trois choses donnaient droit au titre de patron d'une église, l'abandon d'un fonds de terre pour la construire et établir le cimetière, l'édification de cette même église, une dotation relativement considérable.

Patronum faciunt dos, ædificatio, fundus.

Il n'en était plus comme à l'origine, où le patronage pouvait se partager entre des cohéritiers; le seul partage admis à l'époque où nous sommes arrivés, consistait en des présentations alternatives, et encore fallait-il le consentement de l'évêque ou une sentence du parlement.

Partout ailleurs, une possession de quarante années suffisait pour établir les droits honorifiques du patronage; en Normandie, il fallait titre ou possession immémoriale. Le titre était attaché à la personne et non à la glèbe. Il pouvait s'aliéner avec la glèbe, même au profit des roturiers; mais il ne pouvait être l'objet spécial d'une convention, autrement la convention aurait été réputée simoniaque, et vendeur et acheteur auraient également perdu leurs droits.

Le patronage d'une église était ainsi réputé chose sainte et purement ecclésiastique; or, les droits et les pouvoirs ecclésiastiques se transmettent de diverses façons, mais ne se vendent pas.

Une même église pouvait avoir plusieurs patrons, de rang divers, un seul était premier patron. Les autres avaient uniquement le titre honorifique et le droit de mettre leurs armes sur la muraille ou sur la fenêtre devant leur banc.

Le premier patron avait à son usage exclusif le côté droit du chœur, celui de l'évangile; là était le banc de famille et, sous les dales, la sépulture. Toute la famille seigneuriale avait droit au banc, ainsi que les commensaux et les officiers du seigneur, mais non les valets; ce droit était reconnu par les parlements.

Le côté gauche du chœur était au clergé. D'où il arrivait que tout le clergé

d'une paroisse ne pouvait pas toujours prendre l'habit de chœur, faute d'espace.

Le patron avait seul le droit de placer ses armes dans le chœur. Ce n'était rien; mais quand il y mettait aussi sa *litre*, ou large bande noire peinte tout autour sur la muraille, en l'honneur des ancêtres qui reposaient là, l'église se trouvait ainsi tendue de noir toute l'année, même aux fêtes de Pâques. L'autorité ecclésiastique déclarait toujours cet usage un abus; mais les parlements, pas toujours.

Le patron recevait l'eau bénite, l'encens, le pain bénit le premier; il fallait donc attendre qu'il fût arrivé pour commencer la messe, et qu'il donnât le signal en se levant après l'accomplissement de ses dévotions préparatoires.

Et quand, par fantaisie, il se plaçait dans un banc au bas de l'église, le curé devait aller l'y trouver.

Quand il exigeait que l'eau bénite lui fût donnée de la main à la main, ainsi qu'à tout son monde, c'était bien pis. L'abbé de la Palluelle, curé de Clinchamps et syndic du diocèse de Coutances, nous dépeint dans ses *Résolutions de cas de conscience* sur la matière [1], un pauvre curé obligé d'attendre devant le banc seigneurial le goupillon à la main que les dames soient dégantées et qu'elles aient échangé leurs compliments, pour savoir par laquelle il doit commencer. Il y aurait eu danger, ajoute notre auteur, d'en donner trop par aspersion à certaines d'entre elles. En effet, elles portaient des robes écolletées, ce qui était une inconvenance de plus au pied de l'autel.

C'était pis encore, quand le seigneur patron se portait comme propriétaire du chœur : n'y était admis que celui qui lui plaisait. L'Eglise ne reconnaissait pas cette propriété; mais les parlements la reconnaissaient parfois, sauf à charger le prétendu propriétaire de la reconstruction et de l'entretien. Il était difficile de l'y contraindre! Comment plaider contre le premier marguillier de l'église, chargé d'une manière spéciale d'approuver lui-même les

(1) Rouen 1746, in-8°.

dépenses? Que faire, s'il était pauvre? Le cas échéant, l'église était obligée de lui allouer une rente pour subsister.

Lorsque le patron avait fait *une absence prolongée*, les cloches devaient sonner en volée à son honneur, la première fois qu'il revenait à l'office. Mais les mots d'absence prolongée pouvaient bien ne pas être compris de la même façon par le curé et les paroissiens, d'une part, et par le patron, d'autre part. Nouvelle matière à chicanes.

Aux prières du prône, après les recommandations pour le pape, l'évêque et le roi, le curé devait recommander nommément et avec tous ses titres le patron, sa femme et leurs enfants.

Aux processions, le patron et sa famille précédaient immédiatement le clergé. Dans la collégiale de Mortain, un massier portait une épée nue en l'absence du comte et pour tenir sa place.

Quand il y avait plusieurs familles nobles dans une même paroisse, les droits de préséance se compliquaient d'une façon souvent très-embarrassante. L'ordre se réglait suivant les titres ou suivant les charges ; à titres égaux, c'était l'âge qui réglait le rang. Mais quand la noblesse tombait en quenouille, allez donc vous enquérir de l'âge des dames ! En pareil cas, le parlement donnait le premier rang à celle dont le père ou le mari avaient eu droit à la préséance. Les nobles de race étaient préférés aux anoblis, et parmi ceux-ci, les plus anciens aux nouveaux.

Le moins qu'il pût arriver de ces prétentions et de ces rivalités d'amour-propre, c'est que la famille qui se croyait lésée dans ses droits, s'abstînt d'assister aux offices ; le plus souvent, c'étaient des procès, et trop souvent des duels. Loiseau, dans son *Traité des seigneuries*, en compte plus de cent par année suivis de mort d'hommes ; « Je croy, dit-il, qu'il y a maintenant plus de deux mille querelles entre les gentilzshommes de France pour les honneurs de l'Eglize ; et il n'y a possible année qu'il n'en soit tué plus de cent pour ce subjet. »

Mais nous n'en avons pas fini avec les prétentions de certains patrons : Celui-ci voulait, sous le prétexte de son droit de nommer le curé, nommer aussi les employés de l'église, celui-là entendait qu'en son absence, son

intendant reçût les honneurs à sa place ; un autre, que les honneurs fussent rendus à son banc, en l'absence de sa personne. Le parlement répudiait de pareilles exigences ; mais il fallait toujours un procès.

Ce n'est pas à dire que ces abus fussent fréquents ni habituels, car, après tout, les patrons étaient membres de la famille humaine, et parmi les hommes il y en a d'excellents. Parmi ceux-là, il devait s'en trouver encore plus; suivant cette bonne maxime que noblesse oblige.

De tels privilèges résultaient historiquement de la fondation et de la dotation de l'église par le seigneur lui-même, et légalement du système féodal, qui avait constitué la prééminence du seigneur au-dessus de ses vassaux.

Tout ceci est sorti de nos mœurs, et c'est pour cela que nous l'inscrivons dans l'histoire. Nous avons omis de dire que certaines familles haut placées dans une paroisse et qui ne pouvaient y tenir le premier rang à l'église, obtenaient parfois la permission d'élever une chapelle latérale, ordinairement parallèle au chœur. Là, du moins, elles étaient chez elles et jouissaient du droit de patronage, sauf que le curé ne leur devait point l'eau bénite et ne les nommait point au prône. Elles demeuraient chargées de l'entretien et perdaient la propriété à partir du jour de la bénédiction ; l'usage seul leur était assuré.

Le noble pouvait déplacer le roturier, même concessionnaire, pour mettre son banc en première place dans la nef, et le patron pouvait les déplacer tous, pour mettre ses serviteurs.

Si les parlements étaient presque toujours peu favorables aux évêques, aux chapitres, aux monastères, c'était par rivalité contre l'Eglise ; mais sous le prétexte coloré de protéger les faibles.

On le voit par cette jurisprudence, fort nettement établie, le statut de Léonor de Matignon qui excluait les femmes du chœur de l'église à l'exception de la patronne en titre et de la femme du patron, n'avait rien de praticable.

Cet évêque, de mœurs et de doctrine passablement austères, était au milieu de son clergé l'exemplaire de la vie sacerdotale. Il était animé d'un grand zèle pour le salut des âmes : c'est lui qui introduisit dans le diocèse

le P. Eudes et sa nouvelle congrégation de missionnaires, connus depuis et dès lors sous le nom d'Eudistes. Le P. Eudes donna des missions à Périers, à Lessay, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à la Haye-du-Puits, à Montebourg. Il produisit partout de grands fruits de conversion, de rénovation de la vie chrétienne, de sanctification. En 1641, il donna une mission à Coutances, marquée par une grande affluence d'auditeurs et une seconde à Landelles ; en 1642, à Saint-Lo; en 1643, à Valognes. Celle-ci a laissé pour souvenir la chapelle de la Victoire, à Alleaume, relevée par ses soins.

Nous ne devons point passer sous silence deux événements d'autre nature accomplis à cette même époque. La tenue d'un synode protestant à Saint-Lo, pendant les derniers jours de juin 1634, dans lequel les ministres ne surent pas se mettre d'accord plus qu'à l'ordinaire et qui devait être le dernier. Le calvinisme voyait diminuer sensiblement d'année en année le nombre de ses adhérents. Et ensuite, le 2 juin 1639, la mort du bienfaiteur de Saint-Lo, le charitable procureur Jean du Bois, âgé de 85 ans, et qui avait été en fonctions pendant soixante années. Tous les jours, il descendait en robe sur la place, pour apprendre les nouvelles, voir, apaiser les discordes, rendre une justice sommaire, protéger l'ordre. Il se prodigua davantage encore dans les années 1629 et 1632, où la ville fut envahie par des contagions pestilentielles.

Outre les largesses dont nous avons eu occasion de parler, Jean du Bois, protestant converti, et qui voulait racheter ainsi les égarements de sa jeunesse, fit de grandes distributions aux pauvres en 1588, à l'occasion de sa conversion. Il fonda une rente de sept cents livres, pour apprendre des métiers aux enfants des ouvriers ; une rente de douze cents livres, en faveur des Frères-Pénitents. Chaque dimanche, il donnait à soixante pauvres la nourriture de la semaine ; chaque année, il dotait les jeunes filles les plus sages de la classe ouvrière.

Une vie si remplie de bonnes œuvres ne devait pas manquer de son épreuve : à l'âge de soixante ans, le gardien de la morale publique fut accusé lui-même. Une telle imputation assombrit ses dernières années, mais sans arrêter le cours de ses bienfaits.

En 1646, Léonor de Matignon fut transféré à l'évêché de Lisieux, d'un revenu beaucoup plus considérable que celui de Coutances. En 1788, les revenus de ce dernier étaient estimés en cour des Comptes à quarante-quatre mille livres, ceux de Lisieux à cinquante mille, mais il y avait plus de pensions sur celui de Coutances.

Nous ne voulons pas dire que tel ait été le motif des préférences du très-pieux évêque; mais le fait nous fournit du moins l'occasion de montrer ce qui se passait lors des nominations. Depuis le concordat, le roi affectait presque toujours des pensions viagères sur les revenus de l'évêché en faveur de personnes étrangères. Nous en prenons un exemple au hasard dans le *Recueil historique des évêchés de France* de dom Beaunier. « Paul-Robert Heurtaut de Beaufort ayant été nommé en 1721 évêque de Lectoure, on mit le même jour sur l'évêché douze cents livres de pension pour M. Bauhin, autant pour M. Gallet, mille livres pour M. de l'Etang, docteur de Sorbonne, mille livres pour le P. Miramont, feuillant, et six cents livres pour le P. Hardy, religieux de la Merci. »

Ainsi les rois disposaient des biens des évêchés comme des leurs propres, ce qui n'entrait pas dans les conventions concordataires; mais le pape laissait faire. Il est vrai que le roi dédommageait les évêques, en leur donnant des abbayes en commende : il y aurait beaucoup à dire sur ces détournements.

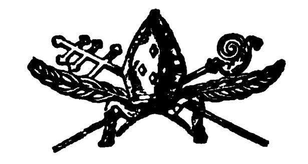
Léonor de Matignon ne pouvant résider à Coutances en l'absence d'une demeure, habitait son abbaye de Lessay ou celle de Torigny. Lorsqu'il fut transféré à Lisieux, les voies et moyens étaient préparés pour la construction d'un palais. Il remit à son successeur les sommes économisées dans cette vue. Celui-ci donna immédiatement des ordres et une grande maison, de plus d'apparence que de solidité, fut élevée avec précipitation près du chevet de la cathédrale du côté du midi.

L'évêque démissionnaire oublia-t-il son premier diocèse? Nous ne saurions le dire; mais il n'oublia pas Saint-Lo, sa ville natale. Passant en 1677 à Tulle, où l'on conservait des reliques insignes du cinquième évêque de Coutances, le jour de la fête de ce saint pontife, il en obtint une notable

portion en faveur de Saint-Lo. Elles furent déposées provisoirement à l'abbaye dans une châsse d'argent, et transférées deux ans plus tard avec solennité à l'église Notre-Dame par les évêques de Coutances et de Bayeux.

Léonor de Matignon mourut l'an 1680 en grande réputation de sainteté.

FIN DU PREMIER VOLUME



COUTANCES. — IMPRIMERIE DE SALETTES, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

